This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

3 3433 06660777 5

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
ASTOR LENOX & TILDEN
FOUNDATIONS

BULLETIN

DES

COMMISSIONS ROYALES

D'ART ET D'ARCHÉOLOGIE.

DOUZIÈME ANNÉE.

BRUXELLES,

C. MUQUARDT, ÉDITEUR, PLACE ROYALE,

Même maison à Gand et à Leipzig.

1873

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 4, 9, 11, 16, 18, 22, 25 et 28 janvier; des 1er, 6, 8, 11, 13, 15, 20 et 22 février 1873.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a émis des avis favorables :

1° Sur l'esquisse d'un tableau destiné à orner le maître-autel de l'église de Caprycke (Flandre orientale); Église de Caprycke. Tableau.

2° Sur les projets spécimen des verrières à placer dans les fenêtres de la Chapelle des comtes de Flandre, à l'église de Notre-Dame, à Courtrai; Chapelle des comtes de Flandre à Courtrai. Vitraux.

3° Sur les plans de deux autels à placer dans l'église de Blaesvelt (Anvers); ces projets sont heureusement conçus et méritent, au point de vue de l'art, les encouragements du département de l'Intérieur; Église de Blaesvelt. Autels.

Hôtel de ville de Courtrai. Statues.

4° Sur trois modèles de statues (la Vierge assise, et Thierry et Philippe d'Alsace) destinées à la façade de l'hôtel de ville de Courtrai.

A l'occasion de cette affaire, la Commission a cru devoir signaler au département de l'Intérieur l'extrême modicité du prix alloué au sculpteur.

La somme totale affectée à l'exécution des quinze statues formant l'ensemble de l'entreprise s'élève à 7,800 francs; le prix de chaque statue est donc de 520 francs. Mais, pour cette somme, l'artiste est tenu de faire toutes les fournitures et toutes les dépenses accessoires, y compris même la pose des statues. Ces frais s'élèvent, d'après un détail fourni par l'artiste, à plus de 5,000 francs. Or, si l'on défalque ce total de l'allocation de 7,800 francs, on trouve que l'artiste n'a pour l'exécution en pierre de ses quinze statues que 2,800 fr., soit environ 186 francs par figure.

On ne peut contester que cette rémunération ne soit dérisoire, et le Collége croit devoir engager les diverses administrations intervenantes à augmenter leur quote-part dans les frais de la décoration précitée, de manière à porter le prix de chaque statue à 800 francs. C'est le chiffre alloué, dans les conditions ordinaires, pour ces sortes d'ouvrages, et il importerait à tous égards que ce prix ne fût jamais réduit pour les travaux d'art monumental. En agissant autrement, en effet, on rabaisse cet art, qui est manifestement le premier de tous, aux conditions du métier et de la fabrication la plus vulgaire, on entrave le développement de la sculpture nationale dans sa branche la plus importante. Le vil prix assigné à ces œuvres d'art devient d'ailleurs une sorte d'obstacle au libre accomplissement de la tâche du

Collége, celui-ci se faisant un scrupule de demander les modifications et les remaniements nécessaires à des artistes qui reçoivent un salaire si peu proportionné à leur labeur et à leurs études.

Église de Nederhasselt. Décoration intérieure.

— M. le Ministre de l'Intérieur a demandé au Collége si les travaux d'ornementation qui ont été exécutés dans le chœur de l'église de Nederhasselt ont le mérite artistique voulu pour justifier l'intervention du budget des beaux-arts dans l'entreprise de ceux qui sont destinés à les compléter.

Dans le cas où cette question serait résolue par l'affirmative, il y aurait lieu d'examiner : 1° si les travaux complémentaires à exécuter dans la nef de l'église sont bien conçus et dignes d'être encouragés au point de vue artistique; 2° quel doit en être le coût, tant pour la peinture que pour la menuiserie; 3° de quelles ressources la fabrique dispose pour en couvrir les frais.

Des délégués ont procédé récemment à une inspection de l'édifice. Il résulte de leur rapport que les travaux de décoration exécutés dans le chœur sont d'une conception naïve et dénotent chez leur auteur une grande inexpérience de ce genre d'ouvrages. La Commission est cependant d'avis qu'il y a lieu de tenir compte des sacrifices que s'est imposés la fabrique dans un but artistique et du chiffre peu élevé de la somme qu'elle sollicite de l'État.

D'après les renseignements qui ont été fournis aux délégués, la dépense qui reste à faire pour compléter la décoration de l'église s'élèvera pour la peinture à 4,450 francs et pour la boiserie à établir contre les murs latéraux à 2,200 fr. Eu égard aux considérations qui précèdent, le Collége a engagé le Gouvernement à accorder un subside pour aider

à la continuation de ce travail, à la condition que des projets complets et détaillés seront soumis avant l'exécution à l'autorité supérieure.

Église d'Enghien. Autel.

— Lors d'une inspection de l'église paroissiale d'Enghien, faite à la date du 16 avril 1872, des délégués avaient été saisis verbalement par le Conseil de fabrique d'une proposition tendante à démolir un autel qui se trouvait dans la chapelle dédiée à Sainte-Anne. Après examen du meuble, les délégués ne crurent pas pouvoir adhérer à cette proposition et la Commission la repoussa formellement par son rapport du 25 mai suivant (1). Tout en appartenant à une époque de décadence, cet autel constituait, en effet, une conception originale et pittoresque; il couvrait une surface de mur assez considérable, formait un ensemble important et présentait surtout cet avantage qu'il s'harmonisait parfaitement avec la décoration très-curieuse du plafond plat de la chapelle, travail d'art remontant à peu près à la même époque. La proposition de démolir ce plafond, parfaitement conservé, pour y substituer une voûte ogivale, ne parut pas plus admissible. Ce double projet avait pour but avoué de permettre le placement d'un autel gothique moderne dont un des paroissiens se proposait de faire don à l'église, et la Commission connaît par expérience la valeur plus que douteuse d'ordinaire de la plupart de ces dons artistiques exécutés presque toujours en dehors de tout contrôle sérieux et de toute direction compétente.

Désireux néanmoins de tout concilier, les délégués prirent la peine de chercher si l'on ne pourrait pas trouver dans

(1) V. *Bulletin*, 11e année, p. 236.

l'église une autre place à l'autel nouveau. Ils ne virent aucun inconvénient, au cas où il fût jugé digne de figurer dans l'église, de l'y substituer à un autre autel Renaissance d'un goût médiocre qui décorait la nef latérale de gauche.

L'étonnement de la Commission a donc été grand en apprenant, à la date du 14 septembre 1872, que le Conseil de fabrique d'Enghien, malgré les recommandations unanimes des délégués, avait démoli l'ancien autel qu'on l'engageait à conserver, sous prétexte qu'il menaçait ruine, et l'avait remplacé par le nouvel autel, auquel un autre emplacement avait été déjà assigné.

Des délégués ont fait, le 15 janvier, une nouvelle inspection de l'église d'Enghien, tant pour vérifier l'état du meuble démoli que pour se prononcer sur d'autres questions soulevées par la restauration de l'église.

Les nombreux fragments de l'ancien autel de la chapelle Sainte-Anne sont aujourd'hui dispersés dans les magasins de la fabrique, de telle façon qu'il n'est plus possible de se faire aucune idée ni de sa composition, ni de son importance. Il résulte de l'examen de quelques-uns des débris qu'il était, en effet, très-vermoulu, et qu'une restauration dès lors en serait difficile. Mais cette considération ne saurait suffire à excuser le procédé du Conseil de fabrique. Si vermoulu, en effet, que soit un meuble de cette espèce, il peut subsister longtemps encore du moment qu'on n'y porte pas la main. La fabrique avait tout le temps nécessaire pour donner avis de l'état du meuble, pour solliciter de l'administration supérieure l'autorisation de le démolir, pour procéder enfin à cette opération sous le contrôle de l'autorité compétente et après avoir fait prendre les dessins et croquis

qu'on eût pu juger nécessaires en cas de restauration de l'autel. Si l'on pouvait admettre des procédés aussi sommaires que celui qui a été suivi en cette circonstance, il deviendrait impossible de répondre de la conservation des meubles les plus intéressants qui décorent l'intérieur de nos églises et des monuments publics, et il faudrait les abandonner au caprice de ceux mêmes qui en ont la garde.

La démolition de l'ancien autel de Sainte-Anne n'est d'ailleurs rien moins que justifiée par le mérite de l'autel nouveau. Celui-ci est d'un gothique moderne du goût le plus mesquin et le plus vulgaire, avec des essais de polychromie et de dorure dont la richesse prétentieuse n'est que du papillottage, et des sculptures qui ne sont que des simulacres et qui ne consistent qu'en application de planches découpées au lieu d'être taillées en plein chêne comme dans les beaux meubles de l'époque ogivale et même du XVIIe et du XVIIIe siècles. Cet autel se complète par deux statues également polychromées et dorées, placées sur des consoles et sous des dais d'un style analogue et d'un goût tout aussi déplorable. Tel quel, l'autel nouveau produit le contraste le plus discordant avec le plafond de la chapelle Sainte-Anne, et c'est, sans doute, la dernière place qui pût lui être donnée dans l'église. Celle-ci est par elle-même un monument remarquable. Des dons analogues, qui lui ont été faits dans ces derniers temps, ne servent qu'à en gâter l'aspect intérieur. La Commission a signalé antérieurement les verrières du chœur. Il faut y ajouter l'autel en pierre blanche de la chapelle de Saint-Éloi, la clôture en chêne des fonts baptismaux, les nouveaux appareils d'éclairage en cuivre doré, série d'ouvrages plus que médiocres, qui tous proviennent

également de dons particuliers, et qui ne font que dénaturer et compromettre la gravité de l'édifice qu'ils prétendent embellir.

M. le gouverneur du Hainaut a soumis un projet relatif à la restauration de la façade latérale de la chapelle Sainte-Anne, et tendant à la surmonter de gâbles et à donner les mêmes proportions à deux fenêtres de largeur inégale. La Commission ne peut que s'étonner de l'insistance qu'on met à reproduire cette dernière proposition, qu'elle a déjà rejetée. Ainsi qu'elle le disait dans son rapport du 25 mai 1872, ces changements ne paraissent nullement nécessaires à l'effet de l'édifice. Quant aux fenêtres, personne n'ignore que des irrégularités telles que celles qui sont signalées sont fréquentes dans les constructions ogivales. Ici, d'ailleurs, l'irrégularité des fenêtres est motivée par l'irrégularité d'ouverture des deux arcades qui leur font face à l'intérieur de l'église et dans l'axe desquelles elles ne seraient plus placées si on les changeait. On ne peut admettre davantage le motif indiqué : qu'il s'agit de favoriser le placement de deux nouvelles verrières ; car il va de soi que les vitraux doivent être faits pour les fenêtres et non les fenêtres refaites pour les vitraux.

Ces verrières seront un don nouveau fait à l'église. Le Collége ne peut que persister dans l'avis émis par son rapport du 25 mai 1872, qu'il conviendrait que ces dons fussent soumis au contrôle et à l'approbation de l'autorité supérieure avant que les fabriques fussent autorisées à les accepter.

Halles d'Ypres. Peintures murales.

— Des délégués se sont rendus à Ypres le 21 janvier, pour examiner, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, quel programme il y a lieu d'adopter pour les

boiseries et le dallage à placer dans la grande salle des Halles, avant que cette salle ne reçoive les peintures confiées à M. Pauwels.

Cette question avait déjà fait l'objet d'une étude particulière de M. l'architecte Van Ysendyck, d'abord chargé de la restauration des Halles. Feu M. De Groux, peintre d'histoire, qui avait eu, avant M. Pauwels, la commande des peintures à exécuter, avait fait observer que ces peintures étant la partie capitale de la décoration, on pouvait ajourner jusqu'après leur achèvement la question des boiseries et du dallage. On verrait alors s'il y avait lieu de revêtir les murs de lambris sculptés et s'il ne suffirait pas de placer sous les peintures quelques bancs de distance en distance. Enfin, cet artiste jugeait inutile de renouveler le pavement, dont l'extrême simplicité s'accordait bien, selon lui, avec le caractère austère de cette partie de l'édifice.

Pour se prononcer sur les questions soulevées par M. De Groux, le Collége lui demanda un croquis exécuté conformément à ses intentions.

Depuis la dernière visite des délégués, M. Pauwels a fait préparer les murs destinés à recevoir ses peintures. Le ciment s'étale à une distance d'environ $2^{m},50$ du sol. Y a-t-il lieu d'étudier un projet de boiseries s'élevant jusqu'à cette hauteur? Telle est la première question soumise.

D'un autre côté, le peintre demande qu'immédiatement au-dessus de ses peintures on comble les vides laissés par les pièces entrecroisées de la charpente, de peur qu'en cas d'avarie des toitures quelque infiltration d'eau ne vienne détériorer son œuvre.

Enfin, il désirerait que le pavement de la salle fût renouvelé

au ciment et dans des teintes plus claires que le pavement actuel, de façon à augmenter la somme de jour que doivent recevoir ses peintures et qui, dans l'état actuel, ne lui semble pas tout à fait suffisante.

A l'égard des boiseries projetées, il semble difficile, à première vue, qu'elles puissent avoir les dimensions et l'importance qu'on projette de leur donner. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que la grande salle des Halles est recouverte d'une charpente apparente d'un aspect grossier et rude. Si simples qu'on fasse les boiseries nouvelles, il semble presque impossible qu'elles ne contrastent pas fortement avec cette charpente primitive. Y a-t-il même lieu de placer ici des boiseries? Il semble pour le Collége, après mûr examen, qu'un simple banc de pierre dans le goût de ceux des fenêtres et régnant de distance en distance suffirait. Il remplirait le but principal, qui est de préserver les murs de toute atteinte, et il aurait l'avantage de ne pas introduire un élément nouveau dans la décoration intérieure de la salle.

Les infiltrations d'eau qu'on redoute ne sont pas à craindre. La disposition même de la charpente les éloigne naturellement. On peut admettre néanmoins qu'il puisse être utile, pour préserver les peintures de la poussière qui tombe des combles et pour empêcher les faux-jours, de boucher les vides signalés. Mais il faudrait placer les panneaux nouveaux non pas *entre,* mais *derrière* les pièces apparentes de la charpente, de façon à laisser à celle-ci autant que possible son aspect actuel.

Quant au pavement, la Commission se demande s'il y aurait vraiment pour les peintures de sérieux avantages à

ce qu'il soit renouvelé dans un ton plus clair. Il ne pourrait, au contraire, en résulter que des reflets d'un effet nuisible. Le Collége croit donc, jusqu'à plus ample information, qu'il sera préférable de conserver le ton actuel et aussi de maintenir le dessin ancien, qui est bien conçu et qu'il conviendra de relever exactement.

Des divergences d'opinions se sont produites également quant à la dimension et aux encadrements à donner aux peintures. Il a été convenu avec l'artiste qu'il serait fait des essais sur place. Le Collége attendra cette épreuve pour se prononcer définitivement.

Avant que les peintures ne soient commencées, il y a une question d'architecture qu'il est urgent de décider : celle de la restauration des portes de la salle, au nombre de quatre, et qui sont d'un dessin et d'une proportion différents, et aussi le dessin et la balustrade de l'escalier nouveau qu'il s'agit d'établir dans un coin de la salle conformément à celui qui existe déjà. Il y aura aussi, pour décider ces questions en parfaite connaissance de cause, à demander au moins des croquis préalables à M. l'architecte de la ville, actuellement chargé de la restauration des Halles.

Les délégués ont signalé à cette occasion des lacunes que présente encore la restauration des Halles d'Ypres et qu'il sera aisé de combler :

Dans le passage voûté qui traverse le bâtiment des Halles, il manque quelques consoles et quelques colonnettes, qu'il conviendrait d'autant plus de refaire le plus tôt possible que ce travail ne pourrait entraîner grande dépense.

Enfin, la salle échevinale attend encore son principal complément, c'est-à-dire son *buffet,* qui doit lui donner le

véritable caractère de son ancienne destination et qui n'est pas moins nécessaire ici que ne l'est le tribunal dans la salle du Franc, à Bruges.

ÉDIFICES CIVILS.

La Commission a approuvé :

1° Les plans dressés par M. l'architecte Van Varenbergh pour la construction d'un hospice à Peteghem (Flandre orientale); Hospice de Peteghem.

2° Le projet relatif à l'érection d'un hospice-hôpital à Sweveghem (Flandre occidentale) : architecte M. Vanden Borre; Hospice-hôpital de Sweveghem.

3° Les nouveaux plans et devis dressés par M. l'architecte De Geyne pour la restauration des tours du Broel, à Courtrai; Tours du Broel à Courtrai.

4° Les plans d'une maison communale, avec locaux pour la justice de paix, à ériger à Gembloux (Namur) : architecte M. Degreny. Maison communale de Gembloux.

M. Vincent, membre correspondant, avait appelé l'attention de l'autorité supérieure sur la démolition prochaine de l'ancien château seigneurial de Chièvres, autrefois propriété des illustres familles de Croy, d'Egmont, etc. M. le Ministre de l'Intérieur a demandé au Collége s'il n'y aurait aucune disposition à prendre dans l'intérêt de l'art. Château de Chièvres.

Comme la construction dont il s'agit est une propriété privée, on ne peut empêcher la démolition projetée. La Commission a émis l'avis, toutefois, qu'en raison des souvenirs historiques qui se rattachent à ce château, il serait désirable que la ville de Chièvres pût en faire l'acquisition pour

l'affecter à l'un ou l'autre service public, hôtel de ville, cure, etc.

Hôtel de ville de Gand.

Les délégués qui se sont rendus à Gand, le 17 février, ont constaté que tous les travaux de restauration et de décoration intérieure de l'hôtel de ville sont actuellement terminés. Il avait déjà été procédé à un examen détaillé de ces travaux le 28 mars 1872. Ces deux inspections donnent lieu aux observations de détail ci-après :

Dans la grande salle du rez-de-chaussée, il a été placé en dernier lieu des vitraux qui sont l'œuvre de M. Van Crombrugghe; ces vitraux, qui ne sont décorés que des écussons des corporations gantoises, sont, dans leur simplicité, d'un goût excellent. La cheminée avec ses créneaux est d'un caractère et d'une austérité militaires qui jurent un peu avec la délicatesse et la richesse de la décoration architectonique de la salle, œuvre des célèbres architectes flamands Kelderman et Waghemakere. On doit faire la même observation à l'égard de la balustrade ornée de l'escalier intérieur; par un contre-sens évident, elle offre des profils plus épais que ceux mêmes de la balustrade de la tribune extérieure, à laquelle cet escalier conduit et d'où l'on proclamait jadis les échevins. A part cette observation, on n'a que des éloges à donner à la restauration de cette première salle.

Les parois en sont restées nues. On aura à examiner s'il conviendrait de les laisser en cet état, vu la destination actuelle de la salle, qui n'est en quelque sorte qu'un grand vestibule d'attente, ou s'il n'y aurait pas lieu de la revêtir de peintures murales, auxquelles, le cas échéant, un vaste champ serait offert. Si ce dernier parti prévalait, il suffirait

d'un motif de peinture assez simple pour sauver la nudité de la cheminée. Il y aura aussi quelques figures à placer sur des fleurons de couronnement qui se trouvent au-dessus des portes.

Dans la salle de la chapelle, la galerie à jour, en chêne sculpté, offre des découpures auxquelles la matière ne se prête pas. La chapelle toutefois est parfaitement restaurée. On jugera, sans doute, nécessaire de la compléter plus tard par des vitraux peints. On y a déposé provisoirement une grande toile historique de Wauters, représentant l'exécution d'Hugonet et d'Imbercourt, et dont la surface miroitante et le cadre doré sont d'un mauvais effet dans le milieu gothique qui l'entoure.

Si cette vaste toile, faute d'un autre emplacement disponible, était maintenue dans la chapelle précitée, on pourrait atténuer jusqu'à un certain point les disparates signalées, en matant la peinture et en substituant à son cadre doré un cadre de chêne, ou en peignant le cadre actuel dans le ton des boiseries voisines.

La salle du Conseil, due à des architectes gantois, date de 1482 et a été conçue dans un style plus sévère que celui de la grande salle du rez-de-chaussée. On trouve ici une cheminée du même style que la première, mais qui convient mieux à son emplacement; la polychromie dont elle est revêtue lui donne d'ailleurs plus de richesse, et les délégués n'ont à y critiquer que deux détails : — les espèces de joues détachées qui accostent la partie supérieure des colonnettes, — et le dessin quadrillé du linteau qui manque de caractère. — A l'égard de la décoration même de la salle, on peut trouver que la draperie verte peinte sur les murs est un peu

mesquine. Les vitraux, qui ne sont ornés dans leur partie supérieure que de deux petits motifs : la pucelle de Gand et le lion de Flandre, ne sont pas non plus tout à fait aussi réussis de style et d'exécution que les vitraux du rez-de-chaussée.

L'escalier, avec sa voûte de brique apparente, est une conception architectonique admirable, et la restauration en a été faite avec un soin digne de tous les éloges. L'appareil d'éclairage qui descend du haut en bas de la cage de cet escalier ne la remplit-il pas un peu trop? C'est une question sur laquelle la Commission se borne à appeller l'attention des autorités intéressées.

La petite salle d'attente est polychromée avec goût. Ici le linteau de la cheminée est décoré d'un motif très-simple qui pourrait servir d'exemple pour la décoration à donner ultérieurement à la cheminée du rez-de-chaussée.

La salle de l'arsenal est la plus riche des salles nouvellement décorées ; elle en est aussi une des plus réussies. On en a parfaitement restauré la somptueuse voûte en bois avec les armoiries et les feuillages dont elle est ornée, et la polychromie des murs est d'une conception heureuse qui concorde bien, dans tous ses détails, avec cette ornementation primitive. Le Collége se demande seulement s'il était logique de faire passer cette polychromie par dessus la partie supérieure des cheminées, au lieu d'isoler franchement celles-ci en leur donnant une décoration spéciale. La boiserie nouvelle qui règne le long des murs de la salle, boiserie pleine de style et de caractère, mérite des éloges tout particuliers ; rien n'y trahit un ouvrage moderne.

D'importantes parties de la restauration extérieure de l'édi-

fice ont été également exécutées; elles comprennent l'escalier à balustrade, la tour d'angle et le retour du rez-de-chaussée vers l'aile Renaissance du bâtiment. Tous ces travaux ne méritent que des éloges.

En résumé, et malgré quelques critiques de détail auxquels ne manquent jamais de donner lieu des ouvrages aussi importants, on doit constater le succès de cette grande entreprise achevée en moins de deux ans et menée avec une célérité et une sûreté des plus remarquables. Parmi nos vieux monuments civils, il n'en est pas jusqu'à ce jour qui ait donné lieu à des travaux aussi considérables ni aussi réussis que ceux de l'hôtel de ville de Gand. Par ces motifs, la Commission ne peut qu'engager le Gouvernement à intervenir largement dans la dépense, qui se monte jusqu'à ce jour à 380,000 francs, sur lesquels la ville de Gand n'a encore reçu que 27,000 francs de subsides.

Les travaux qui restent à faire intérieurement consistent dans les peintures murales à figures que certaines salles pourraient recevoir et dans l'ameublement qu'elles exigent. Aucun projet n'ayant encore été étudié pour ces deux objets, il serait impossible quant à présent d'en déterminer la dépense.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Le Collége a approuvé les plans relatifs à la construction d'un presbytère à Assesse (Namur) et à l'achèvement du presbytère de Droogenbosch (Brabant).

Presbytères d'Assesse et de Droogenbosch.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction d'églises à Doiceau, Douvrain, Chevron et Hingeon.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises;

A Doiceau, commune de Grez-Doiceau (Brabant) : architecte M. Coulon ;

A Douvrain, sous Baudour (Hainaut) : architecte M. l'abbé Petit ;

A Chevron (Liége) : architecte M. Devivier ;

A Hingeon (Namur) : architecte M. Degreny ;

Église de Saint-Willebrord à Anvers.

2° Le projet d'agrandissement de l'église Saint-Willebrord à Anvers : architecte M. Dens ;

Église d'Ainières.

3° Le plan concernant l'exhaussement du chœur de l'église d'Ainières, commune d'Arc-Ainières (Hainaut), et la construction d'une sacristie : architecte M. Fourdin ;

Église de Saint-Antoine.

4° Le projet d'agrandissement et de construction d'une tour à l'église de Saint-Antoine (Luxembourg) : architecte M. Bouvrie ;

Église de Rochefort.

5° Les propositions concernant les travaux d'aérage à exécuter à la nouvelle église de Rochefort (Namur) ;

Ameublement de diverses églises.

6° Les dessins des objets d'ameublement destinés aux églises de Gammerages (Brabant), Battincourt, Orsinfaing (commune de Villers-sur-Semois), Champlon, Hotton (Luxembourg) et Ciney (Namur).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Réparation et appropriation de diverses églises.

1° Sur les travaux de réparation et d'appropriation à exécuter aux églises de Landeghem et Berlaere (Flandre

orientale), Vaulx-lez-Chimay, Quévy-le-Petit, Maubray, Gages (Hainaut), Curange (Limbourg), Lavaux-Sainte-Anne et Vezin (Namur);

2° Sur le plan dressé par M. Van Arenberg pour la restauration de la sacristie et du mur latéral gauche du chœur de l'église de Notre-Dame à Diest; Église de N.-D. à Diest.

3° Sur les propositions relatives à la restauration de la tour de l'église d'Obourg (Hainaut) : architecte M. Carlier; Église d'Obourg.

4° Sur le devis estimatif des travaux à effectuer à la face est de la tour de l'église de Saint-Bavon à Gand : architecte M. De Curte. Église de St-Bavon à Gand.

— Des délégués se sont rendus à Malines, le 4 janvier, pour inspecter, à la demande du conseil de fabrique de Notre-Dame d'Hanswyck, les dégradations survenues dans cette église par suite des infiltrations pluviales. Église de N.-D. d'Hanswyck à Malines.

Il a été constaté que les voûtes présentaient peu de solidité; elles n'ont qu'une demi-brique d'épaisseur et, dans certains endroits où l'on passait fréquemment, elles avaient fini par s'user presque complètement. On a tout d'abord remédié à cet accident en renouvelant la voûte partout où cela a été reconnu nécessaire, et en y établissant des passerelles en bois pour qu'elle ne soit plus en contact avec le pied des visiteurs. De même, on a resserré les voussoirs qui n'étaient pas bien joints avec des cales en bois, du plomb et du ciment. Les délégués ont approuvé cette mesure, sous la réserve toutefois de l'emploi du plomb, auquel il ne convient pas de recourir dans ces circonstances.

Une visite dans les combles de l'édifice a permis aux délégués de s'assurer que les avaries qu'il présente et partant les travaux qu'il réclame sont assez considérables. En maint

endroit, l'on constate des jours dans la toiture, dont les voliges sont pourries. Il serait à désirer qu'on profitât du placement des échafaudages pour restaurer entièrement la toiture du dôme.

Un travail sérieux est d'autant plus nécessaire que toute la construction est d'une hardiesse extrême. C'est ainsi que l'architecte primitif a placé simplement un cercle en fer pour contrebalancer la poussée de ses voûtes.

Le vitrage est également en mauvais état et devra être réparé.

La balustrade qui règne dans l'intérieur de l'église à la naissance du dôme n'est qu'une sorte de simulacre de théâtre en bois peint et dont les ais se disjoignent.

Les bas-reliefs mêmes de Faidherbe sont traités avec la négligence d'un simple décor. C'est ce qu'on peut remarquer si on les regarde du haut de cette balustrade. On s'aperçoit alors que tout est combiné simplement pour l'effet d'en bas, que certaines figures ne sont en quelque sorte que simulées et ne consistent qu'en une tête et deux bras, que certains corps sont coupés par le milieu, que certaines têtes sont creuses, dernier détail qui donnerait à penser que ces sculptures célèbres, qu'on croyait jusqu'à présent être en pierre blanche, ne sont qu'en plâtre ou en terre cuite.

En résumé, les délégués ne croient nullement exagérée l'extension donnée au devis de la restauration, qui, de 11,730 francs, a été porté à 21,000 francs. Il paraît même de toute probabilité que ce devis, qui a été fait dans les conditions les plus restreintes, devra être dépassé si l'on procède à une restauration sérieuse.

Église de Dinant. —La Commission a cru devoir protester contre les accusa-

tions publiques dont elle a été l'objet de la part de M. le Bourgmestre de Dinant, au sein du Conseil communal de cette ville, à l'occasion de la restauration de l'église primaire. Ces attaques auraient été épargnées au Collége si l'on avait pris la peine de chercher, près de la Commission des monuments elle-même, des renseignements sur ses actes. Toutes les réclamations de M. le Bourgmestre de Dinant ne reposent, en effet, que sur une série d'assertions erronées.

Il n'est pas exact d'affirmer que la dépense totale des travaux de restauration ait été évaluée à 280,000 francs par M. Schoonejans, architecte délégué de la Commission. Le devis primitif, dressé en 1862, se montait à la somme de 315,700 francs. Quant à l'architecte précité, il n'était, en aucune manière, le délégué du Collége, qui, en vertu même de son règlement organique, n'intervient pas dans le choix des architectes chargés des travaux de ce genre.

M. le Bourgmestre déclare que, d'après l'estimation de M. l'architecte Van Ysendyck, les travaux coûteront plus d'un million. L'évaluation primitive sera certainement dépassée; c'est ce qui arrive inévitablement dans toutes les restaurations de nos anciens monuments, où l'on ne peut apprécier exactement l'étendue des dégradations à réparer qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux de démolition et de reconstruction. Mais le chiffre d'un million, cité par M. le Bourgmestre comme étant celui de l'architecte, n'en a pas moins lieu de surprendre; car un rapport de cet artiste lui-même, en date du 25 juin dernier, se borne à dire, en réponse à une question posée par le Collége, qu'il est

« *à peu près* certain que la somme primitivement fixée (315,700 francs) sera insuffisante. »

M. le Bourgmestre se plaint vivement de ce que les travaux soient interrompus; mais les travaux sont interrompus forcément alors qu'on manque de plans pour les continuer, et c'est ce qui est arrivé pour la tour de l'église de Dinant, où des complications imprévues ont forcé l'architecte d'étudier de nouveaux projets.

Quant à la dernière imputation, formulée par un membre du Conseil communal, que le Collége *ne vient pas surveiller* les travaux de l'église primaire de Dinant, c'est là une accusation qui tombe d'elle-même en présence de ce fait que, dans le cours de la seule année qui vient de s'écouler, l'église de Dinant a été l'objet de trois inspections successives. Il serait absurde, d'ailleurs, d'exiger que la Commission des monuments, appelée à exercer un contrôle supérieur sur les travaux qui s'exécutent sur tous les points du pays, en surveille en personne l'exécution. Elle examine les projets, elle les fait rectifier au besoin; ses délégués se rendent avec un dévouement constant partout où des complications sérieuses surgissent et où leur présence devient réellement nécessaire. C'est aux administrations locales à faire le reste, et il n'est pas admissible qu'elles prétendent imposer au Collége un contrôle permanent qui n'incombe qu'à elles-mêmes et ne peut être exercé que par leurs employés.

D'après les rapports de l'architecte dirigeant, les dépenses totales de 1871 ont été de fr. 27,337-06, et il lui paraît impossible que le total des subsides délivrés pour les deux derniers exercices ait été entièrement dépensé, le

chiffre des dépenses faites au commencement de 1872 ne pouvant s'élever qu'à quelques milliers de francs.

La Commission ne possède pas les éléments d'information nécessaires pour se prononcer sur ce point; elle suppose que la fabrique est à même de justifier le bon emploi du restant des subsides; mais ce qu'elle a peine à comprendre, c'est qu'après avoir dans ses rapports antérieurs, — et récemment encore dans son rapport du 10 juillet dernier, — signalé la flèche comme « prête à s'effondrer; » après avoir dénoncé les « malheurs incalculables et imminents » qui pourraient résulter de sa chûte; après avoir été jusqu'à inviter le Gouvernement à prendre acte de cette déclaration, la fabrique ait pu affecter la moindre partie des ressources disponibles à d'autres dépenses que celles que nécessitent les travaux de consolidation et qu'elle ait fait stater les ouvrages et fermer les ateliers dès le mois de février dernier, sans même en donner avis à la Commission.

Dans une dépêche récente adressée à l'architecte dirigeant, le Collége lui demandait les causes de la lenteur apportée à l'exécution de ces travaux de consolidation, qu'on a si souvent représentés comme si urgents et qui, décidés en 1869, ne sont pas encore terminés au commencement de 1873. Cet artiste en rejette la faute sur la fabrique. Celle-ci, dit-il, ayant constamment (de 1868 à 1871) déclaré que les ressources lui manquaient, il n'a pu déployer toute l'activité réclamée par les circonstances. On serait disposé à admettre l'excuse invoquée si, chaque fois que les travaux ont dû être interrompus ou ralentis, le conseil de fabrique ou l'architecte avaient signalé la persistance des dangers de la situation. Mais le dossier de cette affaire fait foi : 1° que

la Commission a constamment appuyé les demandes tendantes à faire majorer les subsides annuels consacrés à la restauration de l'église primaire de Dinant; 2° que, dans le cours des années 1871 et 1872, aucune instance nouvelle n'a été faite au sujet des travaux de consolidation de la tour. Il n'est même plus fait mention de la flèche dans les deux derniers rapports de l'architecte, en dates du 18 décembre 1871 et du 25 juin 1872, et c'est sur d'autres considérations qu'on appuie les demandes de nouveaux subsides. Le Collége était fondé, dès lors, à croire les craintes calmées et la situation relativement satisfaisante. Il avait d'ailleurs, en ce qui le concerne, et quoi qu'en disent les accusations inconsidérées dont il a été l'objet, donné ses avis sans délai sur ce point capital des travaux toutes les fois qu'il en avait été requis. Dès l'année 1870, après avoir reconnu que la mauvaise qualité des matériaux rendrait toujours les travaux de consolidation de la tour insuffisants, la Commission a demandé à l'architecte d'étudier les moyens de soutenir la charpente de la flèche; ce travail, qui vient seulement de lui parvenir, avait été indiqué à l'artiste dans une conférence du 14 mai 1870; après l'inspection du 17 juillet 1872, cette demande lui fut rappelée encore dans la conférence du 10 août suivant. On comprendra qu'à ces avis s'arrête la mission d'un corps purement consultatif, tel que la Commission; que, n'étant pas sur place, il n'est pas plus dans ses moyens que dans son rôle de surveiller l'exécution de ses instructions, et que c'est là un soin qui incombe exclusivement aux autorités locales, les premières gardiennes du monument et les premières intéressées à sa conservation. Les imputations de négligence qui ont été adressées au Collége à ce propos, au sein du Conseil com-

munal de Dinant, sont d'autant plus étranges que l'autorité qui l'accuse d'incurie n'a pas même pris la peine d'assister à une seule des inspections, dont elle était pourtant régulièrement informée.

Le Membre Secrétaire,
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Vice-Président,
R. CHALON.

ARCHITECTONOGRAPHIE

DE

L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME DE LA CHAPELLE

A BRUXELLES.

A proximité d'un bâtiment, que sa masse granitique avait fait désigner sous le nom de *Steenpoort*, porte de pierre ou prison, le duc de Brabant et de Lotharingie, Godefroid Ier, surnommé le Barbu, fit bâtir, vers 1134, une chapelle, dont il posa lui-même la première pierre. Au mois d'octobre de cette année, la chapelle fut consacrée en l'honneur du saint sépulcre de Jésus-Christ et en celui de sa très-sainte Mère.

Deux mois après cette consécration, le 20 décembre 1134, Godefroid le Barbu donna cette chapelle, avec un alleu adjacent, grand environ trois bonniers, à Parwin, abbé, et à ses religieux, moines bénédictins du monastère du saint sépulcre, près des murs de Cambrai.

En faisant ce don, le duc exempta la chapelle de toute juridiction cléricale ou laïque. Toutefois, il apposa, comme condition à ce privilége, l'obligation à quelques-uns de ces religieux d'y chanter jour et nuit l'office divin et d'y célébrer, chaque année, un service anniversaire pour le repos de son âme.

A la suite de ces conventions, cinq ou six bénédictins de l'abbaye du saint sépulcre de Cambrai arrivèrent à Bruxelles, et s'installèrent dans une habitation contiguë à la chapelle. Ces religieux, dont le nombre fut réduit plus tard à deux, reçurent une direction. Le principal portait le titre de prévôt; le second celui de procureur.

Telle est l'origine de l'église de Notre-Dame de la Chapelle; tel est le commencement de la prévôté chargée de la desservir. La rue adjacente à cette dernière reçut depuis le nom du *Prevost*, dénomination qu'elle conservait encore au commencement de ce siècle et à laquelle on a substitué plus tard celle de rue de la Prévôté, qu'elle porte aujourd'hui.

En l'année 1138, Godefroid le Barbu confirma les donations qu'il avait faites à l'abbaye du saint sépulcre. Le diplôme relatant cette confirmation fournit la nomenclature complète des biens dont la chapelle de Notre-Dame avait été jusqu'alors dotée, et la mention de la pose par le même duc de la première pierre de cet édifice.

Le duc Godefroid Ier mourut dans un âge avancé, le 8 des calendes de février 1139, laissant la couronne ducale à son fils Godefroid II. Ce prince, voulant assurer l'accomplissement des volontés de son père, confirma à son tour, par un diplôme daté de 1141, les pieuses donations faites à l'abbaye du saint sépulcre. Godefroid III, surnommé le Courageux, ne changea rien aux dispositions de son aïeul, et le duc Henri Ier, le guerroyeur, les corrobora par une charte du 14 février 1195 (1196 n. s.).

Tous ces documents démontrent que Godefroid Ier fonda une église en l'honneur du saint Sépulcre et de la très-

sainte Vierge. Cet édifice existe-t-il encore aujourd'hui en tout ou en partie?

Abstraction faite des fondations et des substructions, qui peuvent encore se trouver sous le dallage actuel de l'édifice, nous croyons que, de l'église élevée par le duc de Lothier et consacrée en 1134, il ne reste aujourd'hui que l'édicule adossé au transept droit et servant actuellement de chapelle dédiée à la sainte croix. Tous les caractères de cette annexe, formant un hors-d'œuvre, révèlent une construction archaïque, romane, abrupte et dépourvue de symétrie. Cet édicule, formant gable vers la rue, constituait évidemment à l'origine la moitié du transept de la chapelle primitive, comme on peut s'en convaincre en jetant les yeux sur les gravures qui accompagnent notre article. Nous ferons remarquer avant tout que cet antique pignon devait se composer de deux fenêtres à plein-cintre et sans meneaux, séparées par une bandelette existant encore aujourd'hui par moitié du côté gauche et en entier du côté droit, à l'axe de l'édicule. Le gable simple et abrupt présentait la forme triangulaire, comme le démontre la moulure couronnant les deux rangées d'arcades et allant mourir sans raison contre le transept actuel.

Tout dans cet édicule dénote une construction primitive : une baie absolument romane, pourvue d'une ferraille et sans meneaux, s'ouvre sur cette demi-façade. Le glacis en est établi à une hauteur moindre d'environ deux mètres que le seuil des fenêtres adjacentes du chœur et du transept. Cette baie est couronnée d'une double rangée d'arcades simulées, dont une seulement se répète de l'autre côté en retour d'angle. Là, elle s'arrête au mur aveugle, surmonté d'une

corniche finissant à fleur et d'une manière brusque à la première colonnette des fenêtres du chœur. Nous ferons encore remarquer, qu'il est impossible d'expliquer la singulière toiture du gable, sans admettre au préalable qu'il existait une crête ancienne à l'endroit où commence aujourd'hui le pignon du transept actuel. Au point de vue de la construction, on ne saurait également comprendre comment l'architecte du chœur et du transept ait oublié les principes de son art, au point de ne pas raccorder cette annexe à l'ensemble de son œuvre, sans y avoir été forcé par l'idée de conserver la chapelle.

Indépendamment de cet édicule, une partie de la tour primitive de l'église de Godefroid le Barbu doit encore exister. Ce qui nous le prouve, c'est la petite tourelle sortant de la toiture et allant se perdre à deux ou trois mètres de distance du point d'intersection du transept et du chœur. On ne saurait, en effet, contester que, si cette construction datait de la même époque que le chœur et le transept, la moulure entière du couronnement de la tourelle atteindrait le niveau de la partie supérieure des chêneaux supportés par les figures grimaçantes du chevet du chœur. Le lecteur voudra bien se souvenir qu'une différence d'alignement au sommet d'un édifice suppose une construction d'une autre date.

A propos de cette tourelle, nous ferons encore remarquer à nos lecteurs que nous sommes tenté de lui attribuer également une origine plus ancienne que celle du chœur et du transept. Dans l'ordre de la construction une tour peut être plus ancienne que l'édifice; mais par la simplicité et la rudesse de ses lignes et par l'absence de toute espèce de motifs de décoration, la tour rentre bien plus dans le style de

l'édicule que dans celui des deux autres parties de l'église, dont nous venons de parler. Cette tourelle, aujourd'hui à l'état d'amorce, devait primitivement former un clocheton et arriver jusqu'à la corniche actuelle, établie à l'endroit où commence la charpente.

Malgré leurs proportions modestes, l'édicule et la tourelle, dont nous venons de parler, peuvent nous fournir une idée exacte de la forme de la chapelle primitive, construite par Godefroid le Barbû. Le plan général de l'édifice devait se composer, si nous restituons ses proportions d'après l'étendue de ce demi-transept, d'un chœur très-restreint, d'un croisillon, dont nous pouvons apprécier les dimensions, et d'une nef qui doit avoir disparu par suite de la construction des transepts actuels. Une tour carrée à pans obtus, cantonnée de quatre tourelles et soutenue par des contre-forts de peu de saillie, complétait probablement l'édifice. La façade ancienne, surmontée d'un gable, devait être orientée comme l'est aujourd'hui la nouvelle.

Ces considérations établissent que la construction du chœur et du transept actuels remonte à une époque moins reculée et ne saurait se rattacher à la fondation primitive. Jusqu'au milieu de notre siècle, l'opinion contraire était unanimement admise et patronée par tous les écrivains qui s'occupèrent de l'église de Notre-Dame de la Chapelle. M. Schayes lui-même, dans son *Essai sur l'architecture en Belgique*, mémoire couronné, en 1840, par l'Académie de Bruxelles, partageait complètement cet avis. Toutefois depuis, comparant le style architectural de ces deux parties avec celui des autres édifices de la première moitié du XIIe siècle, il ne tarda pas à acquérir la certitude qu'elles ne pouvaient se rapporter à cette date.

Dans son *Histoire de l'architecture*, il rétracta sa première assertion. M. Piot, dans un article publié en 1859 et intitulé : *Réflexions architectoniques sur l'église de la Chapelle, à Bruxelles*, a définitivement résolu cette intéressante question, en appuyant son argumentation sur des preuves dont la valeur incontestable rend désormais le doute même impossible. On ne saurait, en effet, admettre que le style de transition, adopté seulement pour nos édifices à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, ait pu recevoir son application à une époque antérieure. Pendant cette période, l'architecture romane régnait encore sans partage et l'ogive commençait seulement à apparaître, sans revêtir encore aucun des caractères qui, plus tard, devaient en faire la base du plus beau système architectonique enfanté par le génie de l'homme.

Dès l'origine, un conflit s'éleva entre le chapitre de Sainte-Gudule et le prévôt de l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Contrairement aux droits de la collégiale sur les églises et chapelles établies dans le territoire de la paroisse et soumises comme telles à sa juridiction, le prévôt crut pouvoir s'arroger le droit d'administrer les sacrements et de célébrer les funérailles des personnes décédées dans le quartier avoisinant son église. Le chapitre s'opposa à cette infraction de ses droits et en appela au duc de Brabant. Godefroid Ier nomma des arbitres qui, du consentement des deux parties en cause, conclurent, en 1135, à un arrangement par lequel la chapelle de Notre-Dame fut érigée en coadjutorerie de l'église collégiale de sainte Gudule.

Cependant les préposés de l'église de Notre-Dame de la Chapelle réclamèrent l'érection de leur chapelle en église

paroissiale. Cette demande fut soumise à l'arbitrage de Siger, archidiacre de Brabant, de Robert, abbé d'Afflighem, et de Baudouin, écolâtre de Louvain. Par sentence du mois de décembre 1210, ceux-ci attribuèrent à l'église de Notre-Dame de la Chapelle tous les droits dévolus aux paroisses.

Nous avons établi plus haut que le chœur et les transepts de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, tels qu'ils se présentent encore aujourd'hui, ne sont pas des restes de l'édifice primitif dont le duc de Lothier, Godefroid le Barbu, posa la première pierre. Ces prémices acceptées, nous aborderons une question subséquente : A quelle époque peut-on raisonnablement faire remonter leur construction? Nous n'hésitons pas à répondre que ce fut plusieurs années après l'érection de la chapelle en église paroissiale.

A part les données certaines fournies par la science archéologique pour déterminer l'âge d'un édifice, nous trouvons une première preuve de notre assertion dans l'analogie que présentent le chœur et le transept de l'église de Notre-Dame de la Chapelle avec certaines parties de l'ancienne cathédrale de Cambrai. Au point de vue de l'art, cet édifice élevé, en grande partie, comme nous le savons, par Villars de Honnecourt, entre les années 1227 et 1251, présente des types et des caractères architecturaux identiques à ceux du chœur et du transept de l'église de la Chapelle. Non-seulement nous sommes obligé de faire remonter leur construction vers la même époque, mais nous sommes tenté d'en attribuer le plan au même architecte. Ce qui distingue, en effet, le chœur et le transept de Notre-Dame de la Chapelle, c'est avant tout le mélange du plein-cintre et de l'ogive, combinés de telle façon à offrir dans leurs rapports mutuels

un ensemble de dispositions et de formes, que l'on chercherait vainement ailleurs et que l'on voit identiquement répétées dans la collégiale de Cambrai. Par exemple, les fenêtres du chœur de la Chapelle nous présentent une analogie frappante avec celles de l'ancienne église collégiale de Cambrai. Nous pourrions encore insister sur la ressemblance entre certaines autres parties architectoniques de ces deux édifices, comme, par exemple, l'arc triomphal et notamment les voûtes en ogive obtuse, subdivisées par des arcs doubleaux à moulures arrondies et annelées et à arêtes historiées, retombant sur le tailloir de colonnettes cylindriques, isolées du mur et formant triforium; mais il nous suffira de l'avoir établi par le premier exemple, pour pouvoir faire remonter la construction du chœur et du transept de Notre-Dame de la Chapelle à la même époque que celle de la cathédrale de Cambrai.

L'analogie entre ces deux églises n'a rien de surprenant. Elle s'explique naturellement par les rapports établis entre l'abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai et la prévôté de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, relevant, comme nous l'avons vu, de son autorité. On comprend aisément que l'abbé, dans la reconstruction de l'église primitive, devenue trop restreinte par suite de l'accroissement considérable de la population, ait pu et voulu s'inspirer de l'édifice majestueux, élevé à cette époque, dans l'antique capitale du Cambraisis, à proximité du monastère dont il avait la haute direction.

Une autre preuve très-péremptoire est fournie par l'examen et la date de la construction des trois chapelles collatérales au chœur et s'ouvrant sur le transept; nous voulons

parler des chapelles de la sainte Croix, du saint Sacrement et de sainte Marie-Madeleine.

En 1250, le duc de Brabant, Henri III, fit don à l'église de Notre-Dame de la Chapelle de cinq parcelles assez notables de la vraie croix. Cette largesse devint pour le temple une source de prospérité matérielle. Les offrandes des fidèles, déposées dans le tronc devant les reliques, s'élevèrent à un taux si considérable, qu'elles provoquèrent les convoitises du prévôt Gérard de Bousies et une demande de partage. Un concordat intervenu à ce sujet entre lui et les marguilliers stipula qu'à l'avenir le tronc serait pourvu de deux clefs, et que les deux tiers des offrandes appartiendraient à la fabrique et le tiers restant au titulaire de la prévôté. Parmi les autres clauses de la convention, il y en avait une stipulant qu'en temps de disette ou de grande nécessité, le produit de la quête faite le jour de Noël et les trois jours suivants serait destiné aux pauvres et si les besoins de la fabrique le permettaient, le tout serait distribué aux indigents. Cet arrangement, approuvé par l'évêque de Cambrai au mois d'août de l'année 1250, resta en vigueur jusqu'en 1708.

La dévotion envers les précieuses reliques de la vraie croix, croissant de jour en jour, amena, en 1261, la construction d'une chapelle particulière, dont le révérend Henri de Buckeborne supporta toutes les charges. Cet édicule, élevé dans la partie méridionale du transept, fut terminé en 1271 et l'on y déposa, la même année, les saintes parcelles qui, depuis 1250, étaient restées exposées au maître-autel.

Peu de temps après l'achèvement de cet oratoire, le même Henri de Buckeborne y créa un bénéfice sous le vocable

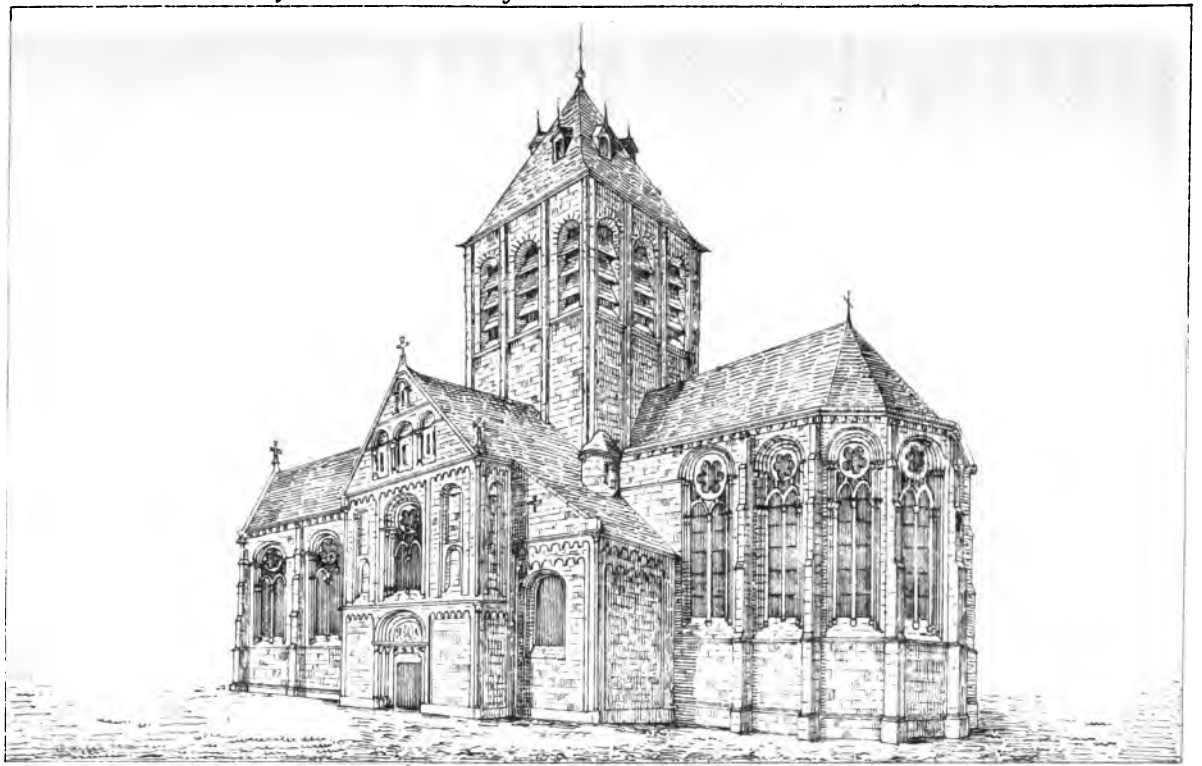

Eglise de N. D. de la Chapelle, à Bruxelles. (XIIIe & XIVe siecles.)

Lith. Simonau & Toovey.

de chapellenie de la sainte Croix. Cet exemple rencontra de nombreux imitateurs, et assura pour toujours d'une manière convenable le service de cette pieuse fondation.

Vers 1275, les tisserands et les blanchisseurs, désignés sous les dénominations de *laeckens wevers en bleickers ambachte*, contribuèrent à leur tour au développement de l'église par la construction d'une deuxième chapelle joignant le chœur à la partie septentrionale du transept. Cet édicule, élevé en l'honneur du très-saint Sacrement, fut achevé en 1280.

L'élan était donné : chacun voulait prendre part à l'agrandissement du sanctuaire abritant les précieuses reliques de la croix du Sauveur. Déjà en 1271, Élisabeth, nièce de Henri de Buckeborne, avait fondé et doté, à l'entrée du chœur, une chapellenie en l'honneur de la sainte Vierge. Il manquait encore une chapelle en l'honneur de la sainte dont on ne peut séparer le souvenir du drame sanglant du Calvaire. En 1275, pendant la construction des chapelles de la sainte Croix et du très-saint Sacrement, Amelric de Pède et Guillaume Meerte jetaient, à l'extrémité septentrionale de l'église, les fondations d'une nouvelle chapelle en l'honneur de sainte Marie-Madeleine.

La chapelle de la sainte Croix existe encore aujourd'hui dans son état primitif ; les deux autres ont été réunies en 1654 en un seul sanctuaire. On les reconnaît encore dans les deux grandes arcades qui y donnaient autrefois accès. A l'exception de celle de la chapelle du très-saint Sacrement, à laquelle on a fait subir, en 1540, quelques légères mutilations, elles conservent encore tous les éléments de leur construction première. Elles nous présentent, en

effet, une arcade géminée, séparée par un pilier cantonne de colonnes sveltes et annelées, à chapiteaux à crochets, dont les tailloirs reçoivent les retombées de l'arc ogive mouluré de tores concentriques d'un assez fort relief. La chapelle de la sainte Croix, à droite du chœur, nous offre, à sa partie antérieure, une arcade en tout semblable à celle que nous venons de décrire. L'intérieur, éclairé par une fenêtre à plein-cintre mouluré, est remarquable par sa voûte d'arête en tiers-point, dont les nervures diagonales sont contournées, à leur raccordement avec la clef, par de larges anneaux à triple moulure.

Élevées à la même époque, ces trois chapelles présentent le même style et révèlent à l'évidence la même pensée, et nous ajouterons qu'un même artiste a dû présider à l'érection des transepts, du chœur et des chapelles adjacentes. On y distingue des caractères d'une persistance et d'une similitude frappante : fûts annelés, bases, chapiteaux, moulures, ornements, profils généraux, tout est dans la même gamme. Il est même curieux de constater que ces différentes parties constitutives se trouvent à des niveaux identiques, mesurés du sol de l'édifice. Au point de vue de l'architecture, nous découvrons toute une série de preuves qui viennent corroborer ce qui précède. Les retours d'équerres des chapelles ne nous présentent aucun indice d'une percée quelconque, pratiquée dans les parois du transept Tout y est d'un bloc et aucune interruption de travail ne se découvre dans la disposition des matériaux. Le plan de l'artiste a, par hasard, été suivi dès le commencement jusqu'à la fin, et celui qui conçut l'ordonnance du chœur et du transept comprit aussi dans son plan celle des trois chapelles. Il résulte de l'en-

semble de ces preuves que, lorsque de Buckeborne, les tisserands et les blanchisseurs, Amelric de Pede et Guillaume Meerte faisaient construire les chapelles dont les arceaux s'ouvrent encore dans le transept de l'église, celui-ci attendait encore son couronnement. Nous ajouterons même, en terminant, que nous y découvrons un indice de date de beaucoup postérieure à la construction des trois chapelles dans les ogives trilobées des arcatures du gable vers la rue de la Prévôté.

Le xve siècle fut l'époque par excellence de l'agrandissement de nos églises de style roman. Ce fait trouve également son application directe dans l'église de Notre-Dame de la Chapelle.

Le jour du vendredi-saint de l'année 1405, un effroyable incendie se déclara aux environs de la place des Wallons, ainsi appelée de temps immémorial. S'étendant jusqu'au versant de la colline dominée par le plateau de la rue aux Laines, le feu consuma en peu de temps quatorze cents maisons et quatre mille métiers de tisserands, qui faisaient la richesse de ce populeux quartier. L'église de la Chapelle ne fut pas épargnée : les charpentes prirent feu, les voûtes s'effondrèrent et, dans leur chute, entraînèrent la ruine du portail et de la nef. Au transept l'élément destructeur arrêta ses ravages.

Le chiffre de la population du quartier de la Chapelle avait probablement augmenté. Le temple paroissial dut être trop exigu à certains jours de l'année. Ce fut donc sur un plan beaucoup plus vaste que le prévôt et les marguilliers songèrent à reconstruire les parties détruites par la cruelle catastrophe de 1405. Si on ignore la date de la pose de la première

pierre du nouvel édifice, nous sommes cependant renseigné par des documents contemporains que l'on mit la main aux travaux de la nef centrale en 1421. Celle-ci fut entièrement terminée en 1434.

Les maçons n'avaient pas encore enlevé l'échafaudage de la nouvelle construction, lorsqu'un nouvel accident faillit encore une fois faire périr par le feu le temple dû à la piété de Godefroid le Barbu. La tour carrée placée à l'intersection du chœur et du transept fut foudroyée en 1433. La charpente et le toit brûlèrent, mais leur embrasement causa seulement des dégâts insignifiants.

Cette tour, sur laquelle les historiens et les chroniqueurs qui s'occupèrent avant nous de l'église de la Chapelle ont brodé un grand nombre de légendes, était cantonnée d'arcs-boutants et couronnée d'un toit surbaissé à quatre versants. Elle ne présentait d'autre ornement que quelques arcades, indiquées sous la corniche dans un ancien tableau du musée de Bruxelles.

On reprit les travaux des nefs latérales en 1436; mais comme l'emplacement nécessaire à la construction de ces parties faisait défaut du côté de la prévôté, le curé et les marguilliers présentèrent une requête à Arnould de Leedige, prévôt de l'église, à l'effet d'obtenir un surcroît de terrain, pour pouvoir donner aux collatéraux les dimensions projetées. Cette demande fut favorablement accueillie, et le prévôt précité accorda quatre pieds de large sur cinquante de longueur, empris sur son jardin. Cette concession faite, on poursuivit les travaux sans entraves, mais non pas cependant sans de fréquentes interruptions, produites par cette vieille cause qu'Averoës appelait *faulte d'argent*. C'est du reste à cette même cause que nous devons, d'autre part,

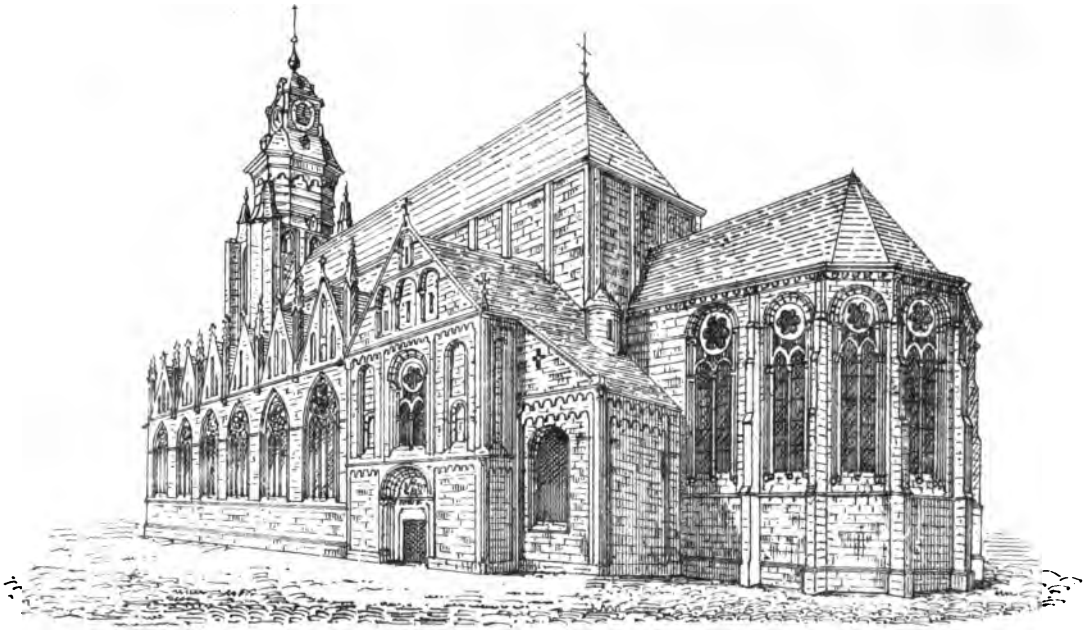

Eglise N. D. de la Chapelle, à Bruxelles. (XVe-XIXe siècle)

A. Massaux, dés.

la conservation de quelques bijoux de l'art roman, comme par exemple la nef et le transept de Notre-Dame de Tournai, qu'un peu plus de ressources pécuniaires auraient fait démolir. Les travaux des nefs latérales, d'abord poussés avec vigueur, comme nous l'apprend l'extrait d'un compte de 1439, publié par M. de Labordes dans ses *Études sur les arts*, furent terminés seulement cinquante ans plus tard.

Godefroid de Greveray, évêque suffragant de Cambrai, consacra, le 31 décembre 1475 et les 2 et 3 mars de la même année (v. s.), un certain nombre d'autels adossés pour la plupart aux piliers des nefs, suivant l'habitude de cette époque et qui dura jusqu'au XVIIIe siècle. Cette circonstance, rapportée dans plusieurs documents officiels, conservés aux archives de l'église, nous fournit indirectement la preuve qu'à cette époque déjà le vaisseau des nefs devait être couvert. Ce qui confirme notre assertion, c'est qu'en l'année 1479, l'on avait abandonné cette partie de l'église. L'on s'occupait exclusivement à cette époque à transformer la façade septentrionale du transept, en substituant à la fenêtre et à la porte cintrées et primitives deux autres baies en style ogival flamboyant. Malgré l'absence de documents indiquant d'une manière positive la date de la transformation du porche établi de l'autre côté du transept, il est à supposer qu'elle dût avoir lieu vers la même époque. Nous savons positivement que tous les travaux de construction et de restauration étaient complètement terminés le 1er mai 1483, lorsque l'évêque Godefroid de Greveray fit la dédicace solennelle du nouveau temple.

Il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de relater ici que l'on utilisa aux travaux des nefs latérales de Notre-

Dame de la Chapelle les pierres préalablement destinées à l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut, à Malines. Ces pierres, extraites des bancs de sable de formation tertiaire, situés entre Elewyt et Grimbergen, furent vendues par les fabriciens de l'église métropolitaine, parce que le manque absolu de fonds avait ajourné à un temps indéterminé le couronnement de ce temple splendide.

Lorsque les fabriciens de l'église de la Chapelle achetaient les matériaux destinés à la tour de la métropole, ils espéraient sans doute se trouver dans une situation plus prospère à l'époque où ils entreprendraient eux-mêmes la construction de ce complément indispensable à toute église. Il n'en fut pas ainsi. A la fin du xve siècle, le chœur, les transepts et les nefs de Notre-Dame de la Chapelle présentaient un aspect identique à celui qu'ils nous offrent aujourd'hui ; mais la tour du porche principal n'existait pas encore et les ressources faisaient défaut. Dans ces circonstances, l'abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai, désireux de voir enfin s'achever l'œuvre importante, commencée par ses prédécesseurs, autorisa le curé et les maîtres de la fabrique à placer, pendant six ans, dans l'église un tronc spécial, dont le produit devait être exclusivement consacré à défrayer les dépenses de ces travaux. L'évêque Henri de Bergues, de son côté, en vue de stimuler davantage la générosité des fidèles, octroya, en 1493, des indulgences à ceux qui, par leurs dons ou toute autre manière, contribueraient à cette construction. Toutes ces mesures assurèrent enfin les fonds nécessaires pour permettre d'entreprendre l'édification de la tour depuis si longtemps projetée. Les travaux, commencés le 31 août 1504, furent poussés avec vigueur. Au bout de

trois ans après, on s'occupait déjà de la charpente de la flèche à quatre versants, qui devait la couronner. On distingue parfaitement cette tour dans un tableau du XVIe siècle, exposé à la galerie historique du musée de Bruxelles.

Nous savons que la chapelle du saint Sacrement, commencée en 1275 et achevée cinq ans plus tard, fut reconstruite en 1540. Un document, conservé aux archives du royaume et publié par M. Pinchart, fait mention d'un don de dix livres alloués aux fabriciens de Notre-Dame de la Chapelle, pour l'achat du bois nécessaire à cette reconstruction. Elle fut entièrement terminée en 1542.

En cette même année, le curé et les curateurs de l'église procédèrent à l'agrandissement de l'ancienne sacristie, située derrière la chapelle du saint Sacrement, et dont la communication avec le grand chœur se trouvait ménagée par la porte récemment restaurée, du côté de l'évangile. Cette porte fut condamnée en 1654, lorsqu'on réunit en un seul chœur les deux petites chapelles du saint Sacrement et de sainte Marie-Madeleine, qui, depuis 1438, servait de dépôt au reliquaire du saint corporal miraculeux.

Avant d'être embrasée par le feu des obus de Villeroi, l'ancienne tour carrée construite en charpente, à l'intersection de la grande nef du chœur et des transepts, fut foudroyée en 1597. Elle l'avait déjà été en 1433, comme nous l'avons vu à cette date. Lors de sa reconstruction en 1602, on ne tint aucun compte de sa hauteur première, et l'on se borna d'enlever les anciennes pierres calcinées, sans y substituer de nouvelles assises. On peut encore voir de nos jours sur le tableau du musée de Bruxelles, déjà cité, que chacune des faces de cette tour était ornée de quatre arcades à

plein-cintre, percées de lucarnes en meurtrières. Ces lucarnes étaient semblables à celles que l'on voit encore au gable ou pignon du transept. Une corniche à petites arcades et à modillons, dont nous ne pouvons exactement préciser la forme, vu les dimensions du dessin du tableau, terminait le tout.

L'église de Notre-Dame de la Chapelle ne put se soustraire au goût du XVIIe siècle et subit les effets de la réaction dans les idées artistiques. A cette époque l'on établit, dans le chœur un grand maître-autel, une chaire et des stalles. On fit disparaître les derniers vestiges des verrières et l'on proscrivit sous une épaisse couche de badigeon les peintures murales qui décoraient naguère ses parois.

Au point de vue artistique, toutes ces innovations furent fatales à l'église, et donnèrent lieu aux plus déplorables mutilations. Au grand rétable italo-flamand, il fallait une perspective, il fallait de la lumière ; on supprima le jubé à l'entrée du chœur, on maçonna les trois fenêtres de l'abside et l'on enleva les meneaux de celles du côté de l'épitre, dont une fut élargie de deux pieds et les deux autres de trois. L'*armarium* à double niche géminée, pratiquée sous le triforium et destinée à abriter la monstrance, les ciboires, les calices, les vases aux saintes huiles ; le *sacrarium* ou piscine ; le *presbyterium* ou siége en pierre à l'usage du célébrant et de ses assistants, disparurent par suite de l'érection des nouvelles stalles à *hault dosseret*. Mais si, d'une part, l'on condamnait des baies, si bien adaptées à leur destination, par contre, on taillait dans les murs une gigantesque armoire à ornements d'église, qui mutila complètement le chevet du chœur, enleva les colonnes et faillit à jamais faire crouler le séculaire édifice.

Vers la même époque, les marguilliers firent boucher l'escalier établi à l'entrée du chœur et donnant tout à la fois accès au triforium, à la chambre des fabriciens et à une chaire ou ambon pourvu d'un lectrin, où se faisait la lecture des évangiles, des épitres et des offices particuliers. Cet escalier fut supprimé par un motif singulier, indiqué dans l'histoire manuscrite du prévôt Adrien Bricourt : il empêchait, dit-il, de poser jusques au bout l'ouvrage et l'ornement de la chaire. Il est donc à présumer qu'à cet ambon, de style ogival, auquel les prêtres avaient difficilement accès par un vieil escalier en pierre, on substitua un escalier en bois dans le style du temps. Comme il fallait cependant desservir par un escalier le triforium et la chambre des *œditui,* on en fit maçonner un autre dont on voit encore actuellement les traces. Cet ambon, ainsi arrangé au commencement du XVIIe siècle, disparut lors de l'érection de l'autel de saint Charles, récemment enlevé.

Un demi-siècle après cette suppression, on ouvrit, en 1654, sur son emplacement une porte de communication, donnant accès à la nouvelle chambre des fabriciens, construite derrière la chapelle de la sainte Croix. Cette circonstance nous explique l'état de détérioration dans lequel se trouvait cet antique *sedile*, lorsqu'on le découvrit en 1866, à l'occasion de la restauration du chœur.

Par requête du mois de mars de la même année 1654, le curé Jean Ceron et les marguilliers François Van Bemmel et François Vueghe s'adressèrent à Philippe, abbé du Saint-Sépulcre de Cambrai, à l'effet d'obtenir l'autorisation nécessaire de pouvoir abattre les chœurs du saint Sacrement et du vénérable corporal miraculeux et de les

réunir en une seule chapelle, en y comprenant une bande de terrain du petit cimetière clôturé en 1624 et la sacristie établie derrière l'un de ces chœurs. Les raisons qu'ils firent valoir à l'appui de leur demande nous donnent une juste idée de l'importance que devait avoir, au milieu du XVIIe siècle, la paroisse de Notre-Dame de la Chapelle. Au jour de Pâques, dit la requête, huit à neuf mille personnes s'approchent de la sainte table. Les dimensions restreintes des deux chapelles du transept septentrional et le peu d'espace devant l'autel de la sainte Vierge, adossé contre le pilier gauche à l'entrée du chœur, empêchent de distribuer convenablement la sainte communion. Cette autorisation fut accordée par apostille de l'abbé Philippe, en date du 14 du même mois, et le prévôt de l'église plaça très-peu de temps après la première pierre de la nouvelle chapelle, aujourd'hui désignée sous les noms de chœur du saint Sacrement ou chœur de la sainte Vierge.

La fin du XVIIe siècle fut désastreuse pour l'église de Notre-Dame de la Chapelle. Le bombardement de la ville par le maréchal de Villeroi (13 et 14 août 1695) lui occasionna des pertes considérables. La toiture et les deux flèches furent entièrement détruites sous la pluie des obus français. Par octroi du duc de Bavière, Maximilien-Emmanuel, en date du 15 juin 1697, la fabrique fut autorisée à faire un emprunt de dix-huit mille florins pour réparer ces dégâts. Comme cette somme, jointe aux ressources dont disposait l'église, était encore insuffisante à une restauration complète, les marguilliers se trouvèrent dans la dure nécessité de vendre deux remarquables toiles de Rubens, représentant l'assomption de la sainte Vierge et le martyre de saint Laurent.

Le 31 août 1704, on commença la restauration de la tour placée, au-dessus du porche principal, à l'extrémité de la nef, et l'on substitua à l'ancienne flèche incendiée le clocher campanulé et pyriforme qui la surmonte encore aujourd'hui. La tour du croisillon, rasée l'année suivante à hauteur de la toiture de la grande nef, fut confondue depuis dans une même charpente. Les grands cadrans sous le cube campanulé de la tour ne furent établis qu'en 1761.

Comme nous l'avons déjà dit plus haut, l'ancienne sacristie, primitivement construite derrière la chapelle du saint Sacrement et communiquant avec le chœur par la remarquable baie romano-ogivale, aujourd'hui clôturée, fut transférée derrière la chapelle de la sainte Croix, en 1654, lorsqu'on réunit les deux chœurs du transept septentrional. En 1752, on agrandit considérablement cette sacristie en lui adjoignant une nouvelle salle prise sur le terrain du cimetière. Cette salle fut décorée de boiseries et de peintures remarquables. L'année suivante, on ouvrit le passage longeant le côté droit de la chapelle de la sainte Croix, sur l'emplacement du petit cimetière particulier, vulgairement désigné sous le nom de *Gethsemani*.

Dès l'année 1713, on avait entouré le cimetière vers la place de la Chapelle d'une balustrade en pierres bleues à balustres d'ordre toscan. Cette construction, assez insignifiante au point de vue de l'art, fut conservée dans le même état jusqu'en 1775, époque où le magistrat de la ville de Bruxelles fit ériger à ses frais, dans sa partie centrale, une fontaine en style Louis XVI, dont les dessins avaient été fournis par le célèbre Louis Guimard, architecte du duc Charles de Lorraine. Cette fontaine, qui a subsisté jusqu'en

1822 et dont nous possédons encore plusieurs dessins, présentait, sur un soubassement en forme de vasque, un élégant mascaron déversant l'eau; le tout était surmonté d'un obélisque à cannelures et rudentures, accompagné à droite et à gauche d'une sorte d'attique, terminé par deux vases dans le goût de ceux que l'on voit encore aujourd'hui aux murs du palais ducal. Le cimetière, enclos par cette balustrade, conserva sa destination jusqu'à ce que l'empereur Joseph II, par son décret du 26 juin 1784, eut défendu les inhumations dans l'intérieur des villes.

Jusqu'en 1783, les fabriciens se réunissaient dans l'ancienne *camera œdituorum*, à laquelle l'escalier de l'ancienne tourelle livrait accès. Le 2 juin de cette année, à la suite d'une convention conclue entre les chapelains et les marguilliers, la fabrique se chargea de faire construire à ses frais une nouvelle salle de réunion et un *cartularium* ou dépôt des archives. Ce bâtiment, élevé contre le petit vestibule conduisant à la sacristie, fut démoli en 1822, lorsque l'on convertit l'ancien cimetière en place publique. La régence fit alors ériger à ses frais derrière le chœur une nouvelle construction, dont le rez-de-chaussée servit de magasin et le premier étage de chambre du Conseil. La ville alloua à ces travaux une somme de dix-neuf mille francs.

Sous la révolution française, notre bel édifice était destiné à être démoli, quand un paroissien zélé le racheta et lui donna une destination temporaire, qui le sauva.

Une lettre adressée, en 1800, par le bourgmestre N. Rouppe, ci-devant commissaire du Directoire exécutif, au sieur Hallez, curé de la paroisse, atteste que la toiture du vaisseau était en si mauvais état par suite de l'enlève-

ment d'une grande partie des gouttières, que les eaux pluviales découlaient en abondance dans les nefs. A cette époque encore, les ressources nécessaires à la restauration faisaient défaut. Le 9 juillet 1794, les républicains français étaient entrés à Bruxelles et avaient imposé à la ville une contribution de cinq millions. L'église de la Chapelle fut taxée pour sa quote-part à la somme de deux mille cinq cent trente-neuf livres de France; le curé dut payer quatre mille vingt-sept livres; les chapelains dix-huit cent trente-six et le prévôt huit mille huit cent quatre-vingt-dix-huit. Ces impositions onéreuses grevèrent tellement la caisse de la fabrique et du clergé, que l'on put seulement songer en 1813 à entreprendre la restauration de l'église. Malgré les sommes considérables affectées à cette restauration, on dut se borner à fermer les fenêtres, pour la plupart fortement endommagées, au moyen d'un simple châssis de bois. Les vitraux disparurent faute de moyens pour les restaurer ou compléter dans leurs parties détruites.

En 1831, on renouvela les escaliers en pierres bleues du portail principal. Ce travail coûta la modique somme de dix-huit cent soixante-cinq francs. A la fin du mois de décembre 1833, on plaça sur les deux terre-pleins en avant corps les candélabres en fonte de fer que l'on y voit encore aujourd'hui.

A l'intérieur de l'église, la première chapelle servait de dépôt depuis 1774. Elle fut rendue au culte en 1842, époque où l'on construisit les vastes magasins du côté de la rue de la Prévôté.

En 1851, l'administration communale de Bruxelles commença les travaux de la restauration générale de l'église. Ils

furent poursuivis avec intelligence et, en 1860, le mur extérieur de la basse-nef, avec ses gables et ses clochetons, le porche et toute la façade du transept vers la place de la Chapelle étaient restaurés. En 1866, on entreprit la restauration du chœur, sous la direction de M. Jamaer, architecte de la ville, qui s'y employa avec tout le zèle et le talent désirables. Ces travaux étaient achevés en 1869, époque où l'on aborda l'ameublement, les vitraux et les peintures murales. L'inauguration solennelle du chœur eut lieu le 8 décembre 1871.

Il nous reste maintenant à décrire successivement les différentes parties de l'église de Notre-Dame de la Chapelle: chœur, chapelles, transept, nefs et collatéraux. Le chœur, terminé en abside pentagone, présente dans son ensemble neuf percées de fenêtres et deux baies aveugles, dont l'une nous offre un méplat et l'autre une arrière-voussure en arc de cercle, supportant un linteau et encadrant une porte donnant à la fois accès au triforium et à la tourelle de la tour carrée, qui, comme nous l'avons vu, existait avant le bombardement de Bruxelles à l'intersection du chœur et du transept.

Gêné par l'espace à cause de la conservation du petit édicule appartenant à la construction primitive, l'auteur du plan du chœur et des transepts dut étrangler et déformer sa seconde fenêtre pour faire le tracé octogone sur la perpendiculaire donnée.

Toutes les fenêtres du chœur sont à plein-cintres, dont les archivoltes, formées de plusieurs tores concentriques, reposent sur de minces colonnettes à chapiteaux à crochets, tantôt simples et tantôt superposées. Ces baies cintrées inscrivent

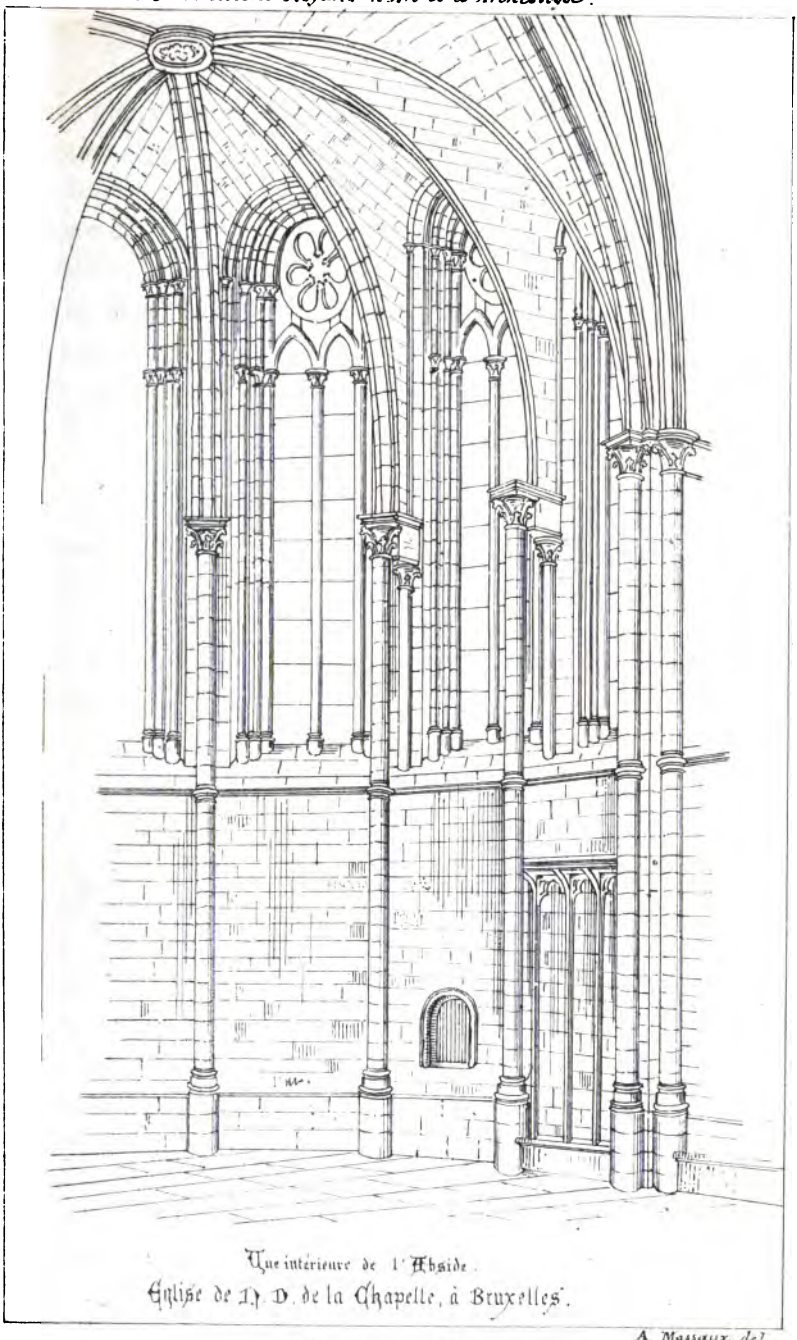

Vue intérieure de l'Abside.
Eglise de N. D. de la Chapelle, à Bruxelles.

A. Massaux, del.

Lith. Simonau & Toovey.

chacune deux arcades géminées, terminées en ogives obtuses, dont les impostes s'appuient sur le tailloir des chapiteaux d'une colonnette médiane et de deux colonnettes engagées. Ces arcades sont surmontées à leur tour d'un oculus ou rose à six contre-lobes cintrés et formés d'un seul tore.

L'arc triomphal, servant d'étalon à la voûte, est en ogive obtuse ou romane. Des moulures, d'une forme assez simple, retombent sur des tailloirs, dont la face plate est découpée en dents de scie à droite et de petites rosettes à gauche. La voûte est subdivisée par des arêtes et des arcs doubleaux à moulures arrondies. Les arcs diagonaux, dont les points de raccordement nous offrent un *Agnus Dei* et un ange aux ailes déployées, se réunissent sur le tailloir de gracieuses colonnettes cylindriques, placées à un mètre environ des murs et formant avant-corps et triforium. Un des deux arcs doubleaux s'appuie de chaque côté sur de triples colonnettes en faisceau; les retombées de l'autre reposent sur des piliers carrés, engagés et cruciformes, dont les angles sont également occupés par des colonnettes isolées.

Le lambris intérieur au-dessous de la corniche du triforium nous montre de chaque côté une large surface lisse, découpée à droite par une armoire géminée, taillée dans l'épaisseur du mur et servant à abriter certains livres liturgiques et les vases sacrés. La travée suivante nous offre un exemple unique dans notre pays d'un *presbyterium* ou siége des officiants. Jadis condamné pour la porte donnant accès à la sacristie, il a été heureusement rétabli lors de la restauration du chœur. La seconde partie de cette travée est occupée par une crédence très-intéressante au point de vue liturgique,

mais sans mérite artistique. Sous la deuxième fenêtre du côté de l'Évangile, se voit une porte aujourd'hui condamnée et donnant primitivement accès à la sacristie, établie derrière le petit chœur du saint Sacrement. Cette porte nous présente un plein-cintre dont l'archivolte, composée de tores concentriques et de cavets profondément fouillés, inscrit un tympan trilobé et retombe de chaque côté sur le tailloir de pieds-droits, dont les angles sont occupés par des colonnes à chapiteaux formés de crochets épanouis.

Nous ne pouvons terminer la description de l'intérieur du chœur de la Chapelle sans signaler encore les intéressants culs-de-lampe qui reçoivent les retombées des colonnettes du triforium, à la hauteur de la corniche. Ces culs-de-lampe, présentant des figures grimaçantes et grotesques, sont d'autant plus remarquables que nous connaissons très-peu d'exemples dans notre pays de l'emploi de figures humaines pour ce genre d'ornementation architecturale.

Au milieu du chœur se trouvait autrefois le caveau des prévôts et des religieux de l'abbaye du saint Sépulcre. Le marbre qui en fermait l'entrée ayant été rompu, le prévôt Jacobs le fit remplacer, en 1516, par une pierre représentant en relief la Résurrection de Notre-Seigneur et les figures symboliques des quatre évangélistes. Cette dalle tumulaire disparut à son tour, en 1789, lors du placement du nouveau pavement de marbre blanc et noir, provenant de la Caisse de religion. De nos jours, on lui a substitué un pavement de carreaux émaillés.

A l'extérieur, le chœur de l'église de Notre-Dame de la Chapelle présente, outre une pierre tombale très-curieuse, des caractères typiques et originaux, que l'on chercherait

vainement ailleurs. Les fenêtres nous offrent les mêmes particularités qu'à l'intérieur et contrastent d'une manière frappante, par le luxe et l'élégance de leur ornementation, avec la sombre simplicité du petit édicule qui l'accompagne. La corniche de couronnement, avec ses gargouilles, ses figures grimaçantes, ses rinceaux romans et ses faisceaux de feuilles, est d'une variété, d'une richesse et d'un fini que l'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans un édifice d'une importance aussi secondaire. Toutes les facultés ornementatives du maître ès-pierres semblent s'être concentrées sur cette partie architecturale de son œuvre.

Vers la place de la Chapelle, se voit une des façades du transept. La partie triangulaire du fronton de cette façade présente deux rangées d'arcades simulées posées une et trois, et séparées par un cordon. La partie supérieure et les revers d'eau du gable sont occupés par des croix légèrement ancrées, rétablies depuis peu. De petites meurtrières se remarquent au milieu de chacune de ces arcades, complètement romanes, particularité qui les distingue des arcatures du pignon de la façade vers la rue de la Prévôté, où nous découvrons les trilobes déjà signalés précédemment.

A la fin du xve siècle, on perça deux fenêtres ogivales dans la partie centrale de ces façades, en lieu et place des petites fenêtres romanes que l'on y voyait primitivement. La façade du transept septentrional n'a subi depuis cette époque aucune restauration et conserve encore aujourd'hui sa fenêtre et son porche en ogive. Il n'en est pas de même de celle vers la place de la Chapelle, où l'on a rétabli, il n'y a pas bien longtemps, une fenêtre romano-ogivale, dont les éléments ont été empruntés à celles du chœur, et un

porche du même style, imité de la porte de l'antique sacristie. Nous n'approuvons pas cependant le type et le caractère du bas-relief qui surmonte ce porche.

Au point d'intersection du chœur et du transept, s'élève encore de nos jours une tour carrée, n'ayant pour toute ornementation que des piliers boutants. Cette tour fut rasée, comme nous l'avons dit, en 1708, à la suite du bombardement qui détruisit la flèche et calcina ses pierres. Elle a cependant été reproduite dans une gravure de Santfort, au frontispice des *Brusselsche eertriomphen*, de Stroobant, et sur un remarquable tableau représentant Bruxelles, vu du côté de Scheut, acquis il y a quelques années par le Gouvernement pour le musée de Bruxelles. La gravure qui accompagne notre article est la reproduction d'un dessin conservé au cabinet des estampes et représentant l'église de Notre-Dame de la Chapelle au XVIIe siècle.

Avant que l'on ne construisit les collatéraux, le transept se trouvait éclairé vers l'ouest de deux baies allongées, annelées à la partie médiane et terminées par des demi-cintres. Il est difficile d'apercevoir aujourd'hui ces fenêtres à cause des tableaux de grande dimension, qui les cachent presque entièrement.

Les voûtes du transept suivent généralement les dimensions respectives des cinq dispositions qui partagent cette partie de l'église. La grande voûte centrale est d'abord accompagnée à droite d'une petite voûte allongée, enfermant la petite chapelle où l'on conservait encore naguère, dans un magnifique tabernacle polychromé, véritable joyau d'architecture, les reliques de la sainte Croix. A côté de cette petite voûte, toujours à droite, s'en trouve une autre de plus

grande dimension et correspondant à l'arc donnant accès à la chapelle actuelle de la sainte Croix. A gauche de la grande voûte centrale se remarquent deux sections, de valeur inégale, encadrant les arcs à l'entrée des chapelles du saint Sacrement et de sainte Marie-Madeleine. Ces différences de voûtes viennent corroborer surabondamment les assertions que nous avons précédemment formulées, à propos de l'érection simultanée du transept et de ses trois chapelles. Les clefs des voûtes des nervures sont historiées d'une figure et de feuillages, que les nombreuses couches de badigeon rendent de nos jours trop frustes pour pouvoir être décrites. Nous parlerons en leur lieu des deux portails de bois de chêne, en style Louis XVI, qui servent de tambour aux extrémités du transept.

En résumé, cette partie de l'église, avec son vieil édicule, présente un des plus anciens spécimens de l'art monumental bruxellois.

Dans le transept, que nous venons de décrire, s'ouvrait primitivement trois grandes chapelles : l'antique et vénérable sanctuaire de la sainte Croix, dont la construction remonte à 1261, et les deux autres chapelles respectivement dédiées au saint Sacrement et à sainte Marie-Madeleine, construites quelques années plus tard.

La chapelle de la sainte Croix, d'une grande simplicité, nous présente une voûte à tiers-point obtu, annelée à sa partie supérieure et retombant, aux angles, sur quatre chapiteaux à crochets épanouis, d'un galbe superbe. Une seule baie à plein-cintre sans meneaux, appartenant à la construction primitive et dont nous avons fait ressortir le type archaïque indiscutable, éclaire ce sanctuaire et présente

aujourd'hui l'image vénérée du duc Godefroid le Barbu, qui fut à la fois le fondateur et le bienfaiteur de la primitive église de Notre-Dame de la Chapelle. Cet oratoire de la sainte Croix a été peint par Van Eycken en 1844.

Au-dessus de la charmante petite chapelle, que l'on a eu grand tort de ne pas démasquer lors des récents travaux de l'église, se voit encore aujourd'hui une petite cellule singulière, prenant jour d'une façon peu recherchée dans l'axe formé par l'intersection du chœur et de l'ancien édicule qui l'enferme. On y parvient par l'escalier de l'antique tourelle, donnant également accès au triforium du chœur et cantonnant, comme nous l'avons dit, la tour centrale de l'église, reconstruite au XIIIe siècle. Qu'on l'appelle *camera æddituorum*, chambre des marglisseurs, ou *cartularium*, dépôt d'archives, toutes les conjectures peuvent facilement trouver place; mais l'opinion de ceux qui voudraient en faire une loge de recluse ou de pénitente ne saurait être adoptée à cause des dégagements qui eussent facilité à la recluse des relations extérieures, strictement prohibées dans ces sortes de retraites volontaires. La tourelle, dont nous venons de parler, présente à l'intérieur de la cellule des arcatures simulées et montre que cette construction devait être jadis dégagée dans le plan de l'église, alors que la toiture du transept primitif n'avait pas encore été raccordée avec celle du transept que nous voyons aujourd'hui.

Comme construction, la chapelle actuelle de la sainte Vierge rappelle l'intérieur du chœur, également dédié à la Mère de Dieu, dans l'église de sainte Gudule. Les arcs doubleaux sont historiés de compartiments ou caissons en style Rubens. Leurs abouts reposent sur des consoles en cartels,

Eglise N. D. de la Chapelle.

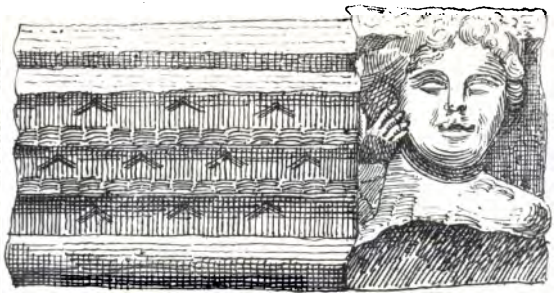

Frise extérieure du chœur.

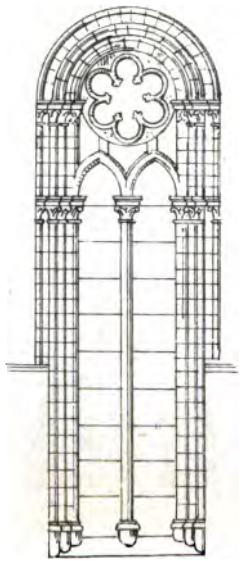

Fenêtre du Chœur. (Intérieur)

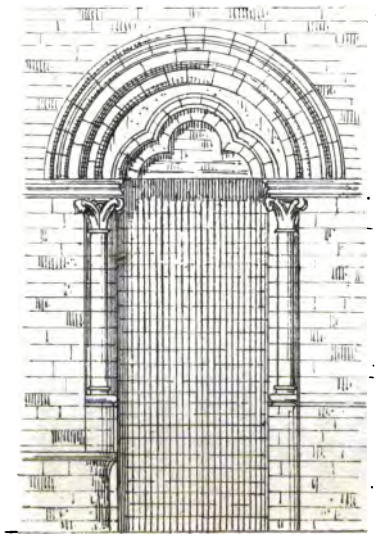

Porte dans le Chœur.

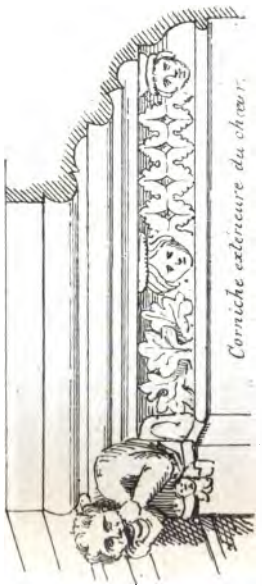

Corniche extérieure du chœur.

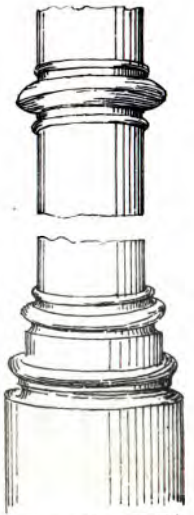

Colonnette annelée

du même style et de la même époque que les boiseries et le banc de communion, que l'on voit à la partie inférieure. Les fenêtres n'ont point de meneaux et offrent simplement une battée avec tableau, ébrasement et feuillures, renfermant un lourd châssis de fer, à vitraux plombés. Les fenêtres du chevet, à cause du grand autel en style rubénien qui les masque, ont été complètement murées.

Le grand vaisseau de l'église présente une particularité curieuse. La dernière arcade est d'une dimension beaucoup moindre que les autres et sert en quelque sorte de construction d'attente.

Les proportions du vaisseau sont fort belles. De chaque côté règnent sept arcades en tiers-point tertiaire, aux moulures nettement et sobrement profilées. Les colonnes sont d'une proportion remarquable ; leurs bases sont octogonales ; leurs chapiteaux ornés de choux frisés d'un puissant relief. De légers faisceaux de colonnettes partent du tailloir des chapiteaux et vont aboutir aux clefs de voûte, historiées fort délicatement. Entre ces colonnettes et sous les fenêtres supérieures règne un triforium à galerie flamboyante. Ce triforium est d'un bon dessin et très-sobre comme détails. Le lacis des fenêtres, généralement flamboyant, présente beaucoup de netteté et une grande variété dans le tracé des meneaux. Les moulures des arcs formerets, doubleaux et diagonaux sont d'un beau galbe.

La différence choquante de hauteur entre le vaisseau de la nef et le chœur principal a occupé, de tous temps, les fabriciens de l'église. Au XVIIe siècle, on y avait suspendu un Christ colossal ; au XVIIIe, on voulut faire peindre à fresque par Sevin, sur ce grand panneau vide, le jugement der-

nier, rappelant la célèbre fresque de la Sixtine. Au mois d'avril de l'année 1794, on y plaça un bas-relief représentant la sainte Trinité couronnant la sainte Vierge, que l'on y voit encore aujourd'hui. J.-P.-J. Antoine, qui modela cette œuvre, reçut une somme de quatre cent et vingt florins de Brabant. Le 17 juin 1790, le duc de Bavière avait déjà alloué pour compléter la dépense un subside de trois cent et quinze florins. En 1843, le curé Willaert, trouvant ce bas-relief trop disgracieux et désirant cependant obvier au mauvais effet qu'aurait présenté un panneau denudé, commanda à Jean Van Eycken le carton d'une fresque, qui ne fut pas exécutée à cause de la mort prématurée de l'artiste.

Le portail de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, si l'on veut en juger d'après les intentions primitives de l'architecte, devait être noble, svelte et élancé. Une tour en donjon en occupait la partie centrale; large de proportion, elle était cantonnée de contre-forts disposés en retour d'équerre. Le porche d'entrée, d'une voussure médiocre et présentant un tympan divisé en cinq lobes, avec arcatures à moulures prismatiques et partie supérieure flamboyante, devait arbriter jadis trois statues et deux anges aux ailes déployées, occupant les écoinçons.

La porte massive, en cœur de chêne, rendue plus résistante par des bandes de fer, hérissées de clous prismatiques, est de l'époque même de la construction. La serrure, avec entrée circulaire à compartiments flamboyants, mériterait d'être restaurée.

A droite de la porte principale se trouve l'entrée de la tour en colimaçons, donnant accès à la masse du donjon et ne s'arrêtant qu'aux assises de la charpente. La porte carrée

de cette tourelle est pourvue d'une moulure ogivale d'un bel effet, portant des moulures concentriques, qui s'arrêtent en retour d'équerre à la naissance des pieds-droits.

Au-dessus du porche, dont le culot terminal est ruiné, s'ouvrait, au xve siècle, une fenêtre colossale, murée aux viiie, et digne d'une mention particulière. Cette baie présente, dans son ensemble, un pilier central, d'où s'épanouit en forme fourchue un grand faisceau de moulures particulières aux constructions flamandes de la seconde moitié du xve siècle.

Cette belle fenêtre est surmontée d'arcatures géminées, dont le pied-droit central repose sur un culot historié de chardons, finement refouillés. Ces arcatures géminées encadraient deux grandes fenêtres en tiers-point ogival, dont la partie supérieure, pourvue d'abat-son avant le xviie siècle, avait dû renfermer la sonnerie à l'époque antérieure au bombardement, lorsqu'une simple toiture amortie en flèche terminait le clocher de l'église.

Les parties latérales sont assez simples et assez irrégulières. Deux arcs-boutants délimitant à droite et à gauche une partie plate et une fenêtre ogivale, établie hors de l'axe des bas-côtés, étaient jadis surmontés d'une galerie dont les meneaux flamboyants peuvent se voir encore aujourd'hui à la partie fausse, qui venait s'encastrer dans l'arc-boutant.

Dans l'économie du plan de l'église, l'on n'a pas tenu compte des modifications apportées par la largeur des bas-cotés de la nef; ainsi, dans la façade, qui devait primitivement comporter non des chapelles, mais des simples collatéraux, on arriva, au moment de jeter les fondations de la tour, à changer le plan primitif et à organiser de véritables chapelles.

L'église de Notre-Dame de la Chapelle présente une anomalie unique : c'est l'absence de contre-forts destinés à soutenir l'immense nef. Les pinacles, ou clochetons des gables, au lieu d'aller en encorbellement vers la terre, se terminent par une simple moulure à hauteur de la corniche; nous y trouvons la preuve que l'architecte primitif, quand il a pu aller au delà de sa délimitation des nefs collatérales et du porche placé en tête de l'église, n'a plus cru devoir recourir ni aux arcs-boutants, ni aux contre-forts, pour soutenir l'ensemble de son œuvre. Il existe très-peu d'églises de la largeur de Notre-Dame de la Chapelle, n'ayant pas de contre-forts aux étages inférieurs et des arcs-boutants au niveau de la nef principale.

Nous devons signaler à l'attention de nos lecteurs les beaux gables du côté de la place de la Chapelle. L'ensemble de leur ordonnance est composé de trois arcades juxtaposées suivant le rampant du gable et dont celle du milieu, à plein-cintre, a reçu, à cause de sa surélévation, une sorte de stylobate composé de deux arcatures géminées et trilobées, aboutissant à une même moulure et rachetant la différence de hauteur. Nous ne pouvons assez insister sur la façon tout artistique et sur le goût délicat des différentes parties de cette œuvre. Les crochelles sont bien profilées; les bouquets de couronnement d'une désinvolture charmante; les pinacles sont également d'un bon galbe, et l'élévation pyramidale qu'ils présentent est bien conçue au point de vue de la perspective, que leur attribue la forte hauteur de la corniche.

L'église eut surtout à souffrir en 1695 du côté septentrional. Tout est encore à refaire à cette partie latérale, que

nous croirions abandonnée, si la sollicitude du Gouvernement et de la ville ne nous avait pas fourni des preuves certaines du soin paternel avec lequel elle se livre à la restauration de ce remarquable édifice.

L'abbé De Bruyn.

LE VESTIBULE DU MUSÉE D'ANVERS.

Peintures monumentales exécutées par M. De Keyser.

I.

Anvers possède aujourd'hui deux grandes décorations monumentales qui résument remarquablement les deux principaux côtés de son histoire, — la vie politique et les arts, — et qui sont l'œuvre des deux derniers chefs de l'école anversoise contemporaine.

A l'hôtel de ville, Leys a rappelé, en quelques pages magnifiques, ces droits et ces priviléges de la commune qui ont été la première assise de l'indépendance nationale.

M. De Keyser a écrit le chapitre des arts. Ses immenses compositions du Musée déroulent toute l'histoire de cette féconde école anversoise, qui a été à la fois l'orgueil de la cité et la gloire du pays.

L'histoire d'Anvers était complète quand les murs de la vieille Bourse, décorés par MM. Guffens et Swerts, racontaient les relations commerciales et la fortune de la ville. Il est fâcheux que cette troisième page de la trilogie n'ait pu retrouver place dans la Bourse agrandie, si élégamment réédifiée sur les plans de M. l'architecte Schadde.

Les compositions de M. De Keyser sont placées dans le grand vestibule du Musée. Elles ont métamorphosé la froide

et vaste cage d'escalier par où l'on montait aux galeries de peinture. Aujourd'hui, c'est une salle somptueuse, vraiment digne de servir d'introduction aux chefs-d'œuvre de l'école flamande. Il est vrai que le travail exécuté par le directeur de l'Académie d'Anvers est immense. Deux chiffres suffiront à le faire apprécier. Cette décoration comprend au delà de 200 figures de proportions colossales, réparties dans plus de vingt compositions, dont trois d'un développement exceptionnel.

II.

M. De Keyser a publié lui-même le programme détaillé de toute sa décoration (1). L'idée mère en est simple. Il lui a paru naturel de retracer l'histoire de l'école d'Anvers et de ses principaux maîtres à l'entrée même des galeries où l'on va admirer leurs chefs-d'œuvre.

Ce sujet donné, l'artiste y a vu trois grandes divisions toutes tracées, trois thèmes principaux à exposer et à développer :

1° *La marche historique de l'école anversoise;*

2° *Les influences qu'elle a subies;*

3° *L'influence qu'elle a exercée elle-même sur l'art européen.*

Ces trois grands sujets peuvent se résumer en quelques lignes.

L'école d'Anvers est fondée par Quentin Metsys. Elle continue d'abord, avec ce maître sincère, les traditions naturalistes de l'école de Bruges, si glorieusement représentée

(1) V. le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, p. 437, t. III.

par les frères Van Eyck, Memlinc et son maître Rogier Van der Weyden. Mais le XVIe siècle arrive, l'influence italienne se produit, et le sentiment naïf et familier du Nord fait place, pour quelque temps, au maniérisme ultramontain. Rubens et son école viennent, par bonheur, tout en s'assimilant tous les progrès de la Renaissance, replacer le char dévoyé dans sa voie primitive. Cette phase de prospérité nouvelle, pendant laquelle l'art flamand atteint son apogée et domine toutes les écoles européennes, se prolonge pendant tout un siècle et ne cesse qu'en 1715, avec Erasme Quellyn le Jeune. Puis viennent les défaillances inévitables, car on ne se maintient pas éternellement à de telles hauteurs, et le déclin progressif de l'école. A son tour de subir l'influence étrangère. C'est d'abord celle des Boucher et des Fragonard. Un peu plus tard, ce sera le joug de David, contre lequel ont regimbé bravement quelques talents restés flamands, tels qu'Herreyns et Verhaegen, mais dont les traces ont été longtemps visibles et ne sont peut-être pas encore, à l'heure qu'il est, complètement effacées.

Voilà pour l'histoire de l'école anversoise à Anvers. Quant à son action à l'étranger, on sait sur combien de points différents et lointains on l'a ressentie, d'abord en Allemagne, plus tard en Hollande, en France, en Angleterre, en Italie même, au temps de Pietre de Cortone, en Espagne, au temps de Murillo. Cette influence flamande, ce n'est pas seulement l'art étranger qui l'a subie, c'est toute la civilisation européenne qui en a été, dans une certaine mesure, pénétrée et transformée. Car qui peut dire la part qu'a eue dans le progrès moderne cette école qui a placé les réalités du vrai avant les conventions du beau, qui a fait descendre

l'art de l'Empyrée des dieux et des rois pour le faire vivre de la vie ordinaire de l'humanité, et qui a osé prendre pour héros les faibles, les petits, les dédaignés?

Ces idées, on va les voir se dérouler clairement dans la série de compositions où M. De Keyser a évoqué tous les maîtres de l'école anversoise.

Le défilé de ces figures, — disons le tout de suite, — est une conception aussi heureuse qu'elle est logique et naturelle.

On a passé une heure ou deux au Musée. On s'est arrêté à chacun de ses tableaux les plus populaires. On va partir, en emportant pour longtemps le souvenir des *Sept Sacrements* de Rogier Van der Weyden, du grand *Ensevelissement* de Quentin Metzys, du petit *Calvaire* de Breughel, du *Crucifiement* de Rubens, du *Christ au tombeau* de Van Dyck, du vieux *Grapheus* de Corneille De Vos et de tant d'autres pages d'élite dont l'énumération tiendrait trop de place.

L'artiste a voulu qu'au sortir de ces merveilles on se trouvât face à face avec les maîtres qui les ont produites. Ainsi, en regard même de leurs toiles, on verra passer en quelque sorte Van der Weyden, Metzys, Breughel, Rubens, Jordaens, Van Dyck eux-mêmes. Quel intérêt presque toujours dans cette seule confrontation de l'homme avec l'œuvre d'où résultent souvent tant de curieuses ressemblances et parfois de si bizarres contrastes!

Ici l'on ne verra pas seulement les maîtres représentés, on les entendra, si je puis ainsi dire. Car il ne s'agit pas de simples portraits, étiquetés de noms historiques; nous avons devant nous des personnages vivants et agissants,

allant, venant, se prenant, se quittant, formant des groupes animés, et racontant eux-mêmes en quelque sorte leurs caractères et leurs tendances par leur action, leur allure, l'attitude qu'ils ont prise, le rôle qu'ils jouent dans la foule de leurs pareils.

III.

Nous avons dit le sujet et le but. Voyons le résultat et commençons par les trois vastes compositions qui nous donnent le *développement historique de l'école d'Anvers*, premier point du programme.

La composition principale remplit toute l'immense paroi qui surmonte l'entrée du vestibule et qui fait face à l'entrée des galeries. Au centre, la figure symbolique de la ville d'Anvers, type blond et bien flamand. Elle est assise sur une sorte de trône, tenant ouvert sur ses genoux le grand livre de la Gilde de Saint-Luc, où sont inscrits les noms des maîtres de l'école, et elle distribue des couronnes. A ses pieds, deux autres figures emblématiques, le Moyen Age et la Renaissance; — le Moyen Age représenté par une jeune femme à la draperie longue et chaste, aux yeux rêveurs, fixés sur le ciel; — la Renaissance, le torse nu, — car elle a ressuscité le culte païen de la beauté charnelle, — et parée plutôt que vêtue d'une splendide draperie rouge, teinte des laques chères au Titien.

Des deux côtés de ces deux figures allégoriques se pressent les artistes dont les noms remplissent l'histoire des deux époques.

La première figure qu'on remarque derrière l'art gothique, à la droite de la Ville d'Anvers, — tête pensive, vue en profil

pèrdu, — est un maître presque ignoré, *Jean Snellaert*. C'était le peintre de Marie de Bourgogne; nous avons en lui l'ancêtre de l'école anversoise. Derrière lui s'effacent, aux arrière-plans, quelques primitifs, parmi lesquels *Mathieu Van der Goes* et *Goswin Van der Weyden*. Puis, à deux pas de lui, apparaît un personnage dont la toque et le pourpoint noirs s'enlèvent vigoureusement sur le fond : c'est le forgeron *Quentin Metzys*, assis sur son enclume et tenant à la main une de ses têtes de Christ, restées aussi célèbres dans l'histoire de l'art que ses fameux couples d'avares. A partir de Quentin, Anvers comptera. Ici comme aux *Uffizi*, il n'y a qu'à voir ce grand gars bien découplé, sa large face à l'expression simple et hardie, ses grands yeux calmes et intelligents, pour voir qu'il saura imprimer à son art une énergique impulsion et qu'il est de ceux qui font école. Derrière Quentin reparaissent encore quelques primitifs, que je classerais volontiers parmi les déshérités de l'histoire de l'art. C'en est, en effet, la classe la moins connue, ou, tout ou moins, la moins populaire, celle des *architectes*. Il y a cependant des grands hommes dans le groupe remis en lumière par M. De Keyser, et personne ne refusera ce titre à *Appelmans*, l'auteur de la cathédrale, montrant le plan de son gigantesque édifice aux auteurs de la vieille Bourse, *Herman* et *Dominique de Waghemaekere*, auxquels se joint ici *Henri Lepas*, qui fut chargé, — honneur insigne, — de bâtir la Bourse de Londres sur le modèle de celle de sa ville natale.

Quentin Metzys va marquer le passage de l'art gothique flamand, dont il est le dernier maître, à la Renaissance. Aussi se retourne-t-il vers *Gossaert de Maubeuge*, le premier

maître de la seconde époque, debout derrière lui, et bien reconnaissable à cette tournure fière et dégagée qui le faisait remarquer parmi les gentilshommes comme parmi les artistes. Puis viennent *Lambert Lombard* et son élève *Franz Floris*. En eux se dessine décidément cette influence italienne qui finira par dénaturer et compromettre les traditions flamandes. Quoi de plus florentin qu'une figure de F. Floris? Devons-nous être réellement flattés pourtant quand on attribue à Raphaël la série des dessins de l'*Histoire de Psyché*, dessins visiblement empruntés aux croquis qu'il avait préparés pour la Farnésine, mais qui sont l'œuvre de *Coxie?* Il n'est pas loin de Franz Floris, ce trop habile imitateur. On le verra à la gauche de ce Florentin des Flandres, qui se montre ici entre *Jean Key* et *Hubert Goltzius*, ses compagnons d'étude de l'atelier de Lambert Lombard. Il présente à son ancien maître ses propres élèves, parmi lesquels les frères *Franck* et *Van Cleef*, et lui désigne particulièrement *François Pourbus*, en qui il avait mis, comme on sait, toutes ses espérances, et qui devait, disait-il, le dépasser.

Encore deux primitifs que j'allais oublier. Il s'agit de *Henri De Bles* et de *Patinir*, qu'on voit passer dans le fond, derrière Michel Coxie, et qui ont l'air de s'entretenir de la révolution qui se prépare.

Là s'arrête le premier côté du panneau central. Nous verrons tout à l'heure ce thème de l'influence italienne reprendre et se continuer dans le grand panneau de gauche. Auparavant, passons à l'autre côté de la composition principale, qui est réservé à la Renaissance.

Toute cette partie de la composition est dominée par la

figure de *Rubens*, comme la partie gauche l'était par celles de Quentin Metzys et de Franz Floris. Lui aussi est allé en Italie; mais il en est revenu. Il n'y a pas oublié son origine, il a, même dans l'admiration, dans l'imitation quotidiennes des maîtres de Rome, de Florence, de Vienne, entretenu et gardé comme une flamme sacrée ses instincts flamands. Quelle frappante leçon, sous ce rapport, que ses nombreux dessins d'après Michel-Ange et Léonard de Vinci! Dirons-nous qu'il les embellit en les modifiant? Ce n'est pas notre avis et nous l'avouerons franchement : dans ces copies de Rubens, Michel-Ange perd parfois en fierté, Léonard perd en profondeur. Mais peut-être tous deux y gagnent-ils de la vie, et l'important, l'essentiel, c'est que Rubens en fait des Rubens. — Objectera-t-on qu'il ne le fait pas exprès? Est-ce son fougueux et exubérant tempérament qui éclate déjà çà et là, malgré lui, dans certaines exagérations de la forme, certains resplendissements brusques de la lumière et de la couleur? Nous n'en croyons pas un mot; pour nous les inexactitudes de ses copies sont voulues et préméditées. Ne prenons qu'un exemple, son grand dessin d'après la *Cène* de Léonard. Le Christ de Rubens, puissant, superbe, diffère radicalement, comme type, du Christ pensif et mélancolique de Léonard, si douloureusement ému à l'idée qu'il est trahi par un des siens. Il n'y a pas seulement variété, il y a contraste. Et ce qui dénonce bien la préméditation de changer, c'est ce rideau abaissé derrière la tête du Christ, au lieu de la fenêtre que Léonard avait ouverte sur la campagne; Rubens n'a pas voulu de cette distraction du dehors; il lui a paru évidemment que la scène gagnerait en recueillement et en grandeur si le fond ne présentait aucun détail de nature à

accrocher les yeux. Ce n'est pas ici, malgré les curieuses leçons qui se dégageraient d'une telle étude, le lieu de nous répandre en plus longues recherches sur la façon dont Rubens étudiait et copiait les maîtres (1). Qu'il nous suffise d'avoir fait ressortir, par cet exemple péremptoire, qu'il ne sait, ni ne veut savoir ce que c'est que copier servilement l'œuvre d'autrui; ce qu'il veut, c'est se l'assimiler, la faire sienne, l'imprégner de sa personnalité, la marquer de son cachet. C'est ainsi qu'au lieu de s'asservir à l'influence italienne, il n'est allé en Italie que pour y faire des conquêtes au profit de l'art flamand; c'est ainsi aussi que l'art flamand, resté libre, a dominé tout le XVIIe siècle.

Que fait Rubens dans la grande composition de M. De Keyser? Enseigne-t-il à ses élèves à garder, sous le ciel étranger, ces traditions d'indépendance qui furent, en tous cas, celles de Teniers et de Van Dyck? Le fait est qu'on nous le fait voir dans son rôle de grand maître et d'initiateur, donnant des modèles, distribuant des leçons. Diepenbeck lui a présenté un carton; Rubens le corrige debout, tout en causant, avec ce nonchaloir, ce laissez-aller cavalier et souverain qui n'est qu'à lui et qui montre si bien que les chefs-d'œuvre ne lui ont jamais rien coûté. Autour de lui, la légion de ses amis et des élèves qu'il a formés dans toutes les branches de l'art, peinture, sculpture, architecture, gravure; car on pourrait dire de lui ce qu'on disait de Raphaël :

---

(1) Un très-curieux spécimen de ces copies est encore l'*Adam et Eve* d'après le Titien, conservé au Musée de Madrid et placé en regard même de l'original. Rubens tord et renfle à la flamande les corps élégants du Titien; il transpose dans une gamme argentine et nacrée les harmonies dorées de l'original, et ainsi de suite; d'un bout à l'autre, cette copie est une transformation.

qu'il ne se présente jamais que comme un roi, au milieu d'un cortége. A sa droite, ses premiers maîtres, *Tobie Verhaegt* et *Adam Van Noort*, plus *Otto Vénius*, auquel il serre la main. Un peu plus loin, ses rivaux, sitôt dépassés, *Abraham Janssens*, le maître de *Théodore Rombouts*, et ce dernier, accompagné de *Henri Van Baelen*. Derrière Rubens, passant au-dessus de son épaule, la tête rousse et énergique de *Jordaens*, qui écoute et qui réfléchit.

Van Dyck, séparé du maître par un groupe de quatre figures, *Déodad del Monte*, *Abraham Diepenbeck*, *Simon De Vos* et le vieux *David Teniers*, est à quelques pas, sur la droite. C'est une des figures superbes de tout ce cortége, et M. De Keyser lui a fait un portrait en pied que lui-même n'eût pas plus réussi. Il nous apparaît debout, au pied des marches sur lesquelles cette foule illustre s'échelonne pittoresquement; la main sur la hanche, tenant distraitement entre ses doigts son feutre emplumé, il se retourne vers le spectateur avec un beau mouvement un peu brusque où sa longue rapière soulève le pan de son manteau. En sa qualité de peintre élégant, il porte un adorable costume clair, relevé de quelques notes mordantes. Mais ce qui nous plaît surtout dans cette figure, c'est son allure vraiment virile. M. De Keyser y indique bien le maëstria et la puissance de ce beau peintre, à qui le vulgaire se plaît trop souvent à n'attribuer que des grâces un peu efféminées. Van Dyck n'a pas seulement la grâce. Il a aussi, comme disent les Allemands, les deux grands qualités géniales, l'énergie et la fécondité. N'est-t-il pas un des rois de l'improvisation?

Mais quel est ce maître en pourpoint bleu, assis sur les

marches du premier plan, presque aux pieds de Rubens, les jambes couvertes des plis d'un grand manteau rouge, un crayon à la main, un album sur les genoux? *Corneille Schut.* Plus d'un visiteur, apparemment, sera surpris de le voir à cette place et dans cette attitude. Une méchante légende, légèrement adoptée, veut que Schut ait bassement envié Rubens, et que celui-ci, même à force de bienfaits, ne soit pas parvenu à s'en faire pardonner son écrasante supériorité. Ce n'est qu'une légende. Schut était l'élève de Rubens. Schut était aussi son admirateur, car, s'apercevant que son propre élève, Jean Witdoeck, était plus porté vers le dessin que vers la peinture, il l'exerça à reproduire par la gravure les chefs-d'œuvre du maître. Remercions donc M. De Keyser, qui, rien que par la pose qu'il donne à Schut, rétablit la vérité historique, et innocente cet excellent artiste, un des talents vigoureux et originaux de l'école de Rubens.

Encore une figure intéressante. Derrière Van Dyck est assis un homme pensif, drapé dans un grand manteau olive à revers violets, avec un gros livre sur les genoux. Quel est ce docteur égaré parmi ces peintres? On a reconnu *Erasme Quellyn,* le lettré de l'école, qui quitta pour suivre Rubens une chaire de philosophie, et qui plus tard, revenant à ses goûts de lecture et de méditation, alla finir ses jours à l'abbaye de Tongerloo. Est-ce la communauté des instincts et la ressemblance des vies qui le porte à s'entretenir avec le peintre-jésuite Daniel Zeghers?

Celui-ci, debout près de Quellyn, sévèrement drapé dans un long manteau noir, a fourni à M. De Keyser une figure austère et d'un grand style, qui vient terminer avec bonheur ce pittoresque défilé. Après lui et Quellyn, on

n'aperçoit plus guère que quelques types de deuxième et de troisième ordre (*Théodore Van Thulden, Lucas François, François Wouters, Breughel de Velours, Jean Van Baelen, Pierre Snyers*), parmi lesquels une figure plus importante, celle de *Crayer*. Son attitude est à noter. Sans tourner positivement le dos à Rubens, Crayer regarde d'un autre côté. Moyen ingénieux de nous rappeler qu'il n'était pas de son école, bien qu'on l'ait rangé plus d'une fois parmi ses élèves.

Revenons maintenant sur nos pas pour décrire les deux grands panneaux de gauche et de droite, qui continuent les idées et le défilé de la composition centrale.

Panneau de gauche. C'est la suite des maîtres qui ont subi à divers degrés l'influence italienne, tels que *Lucas De Heere, Joseph Van Cleef, Raphaël Coxie, Jérôme Francken* et l'enlumineur *Robert Peril*, l'auteur de cette merveilleuse gravure savamment coloriée du triomphe de Charles-Quint qu'on admire au musée d'Anvers, et dont un exemplaire vaut, à l'heure qu'il est, une fortune. Ajoutez *Adrien Key* et *Grimmer*.

Au centre et remontant un peu au second plan est *Martin De Vos*, qui conserva avec tant d'autorité les traditions de son maître Floris, à cela près qu'il se rapproche davantage des Vénitiens que des Florentins, ce qui était évidemment plus conforme aux instincts coloristes de l'école. Martin De Vos cause ici avec le vieux *Coeberger*, assis, auquel il fait voir un dessin. C'est encore un acte de justice que la place d'honneur offerte, à l'avant-plan, à Coeberger, aujourd'hui si oublié. Coeberger doué des talents multiples qui caractérisent les ardents chercheurs de la Renaissance; Coeber-

ger qui fut à la fois peintre, architecte, ingénieur, économiste, qui créa l'immense institution des Monts-de-Piété, qui dessécha les dunes et rendit à la culture plusieurs lieues de notre territoire, Coeberger n'est pas seulement un homme de talent : c'est un grand homme.

A la gauche de Coeberger, se dresse un groupe de deux figures, dont l'une, — chose bizarre, — tourne complètement le dos au spectateur et ne laisse pas voir son visage ; j'en conclus que le portrait manquait. Ce dos nous représente d'ailleurs un peintre presque inconnu, *Gilles Congnet*, dont les œuvres, pour la plupart dispersées à l'étranger, sont devenues très-rares. (Il y en a pourtant deux fort remarquables au musée d'Anvers, c'est un saint Georges et le portrait d'un tambour du Serment de l'arc.) L'autre personnage, vêtu de noir et légèrement retourné vers le spectateur, est un maître dont la vie, comme celle de Congnet, s'est écoulée loin de la terre natale, et dont le nom même n'a plus qu'une résonnance étrangère, *Antonio Moro*. Encore une célébrité qui n'est pas d'ordinaire jugée à sa valeur, ni placée à son rang, en dehors des solennelles assises de M. De Keyzer. Il est vrai qu'il faut franchir les Pyrénées pour connaître Antonio Moro. Il faut le chercher dans les immenses galeries du musée de Madrid, le plus riche de tous les musées de peintures de l'Europe. Là on se trouve en face d'un des plus étonnants portraitistes qui ait existé. Antonio Moro sait, comme pas un, écrire les caractères, raconter les professions et les vies sur les visages. Il est coloré comme Titien, dessiné, modelé, serré d'exécution comme Holbein, et n'est gêné ni par l'un, ni par l'autre, quand le hasard des placements le met entre les deux.

Antonio Moro, malgré son nom étranger, est un peintre original, s'il en fût jamais. Aussi voyons-nous, entre lui et Martin De Vos, quelques maîtres qui ont su, comme lui, rester Flamands, et qui ne sont sans doute amenés dans le voisisage de nos Italiens des Flandres que par l'ordre chronologique. Tels sont : *Pierre Coeck*, l'auteur de la splendide cheminée qui décore la salle des mariages à l'hôtel de ville d'Anvers, à la fois architecte, peintre et sculpteur (1) ; l'énergique *Pierre Breughel*, son beau-père ; puis *Breughel d'Enfer*, fils du précédent, et enfin *Guillaume De Vos*, *Pierre Aertsen* et *David Vinckebooms*. Ce dernier type, jovial et coloré, est une figure d'arrière-plan, rejetée dans l'ombre, au delà de Koeberger, et peinte dans des valeurs charmantes de discrétion et de justesse.

Tous les maîtres que nous venons de citer se trouvent à la gauche de Martin De Vos. A sa droite, la scène change. Nous tombons dans une caravane de paysagistes. Ce jeune homme blond, vêtu de gris, avec un manteau brun jeté cavalièrement sur le bras, et l'autre bras appuyé sur un carton, c'est *Huysmans* de Malines. Ces deux sévères figures assises, comme lui, derrière lui, ce sont ses deux prédécesseurs dans le paysage, le vieux *Momper*, énergique et sec comme sa peinture, mais autrement réalisé et vivant, et *François Franck*, son ami et collaborateur. Quand à ce gracieux personnage qui se tient debout derrière eux, le genou fami-

---

(1) Le Musée du Steen contient aussi une admirable cheminée de Pierre Coeck, ainsi que d'autres sculptures non moins remarquables du même auteur. Voir la savante notice de M. Génard, dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, tome VIII, page 86.

lièrement appuyé sur le banc, le profil incliné (1) vers un papier qu'il considère attentivement, c'est *Peter Neefs*, le peintre d'églises, au talent si précieux et si délicat. Puis viennent à sa suite, à mesure qu'on recule vers l'extrémité du panneau, *Gaspard De Wit*, le maître d'Huysmans, et les figures progressivement plus modernes d'*Antoine Gobau*, de *Van Daele*, d'*Ommegank* et de *Mathieu Van Brée*. Si l'on revient, au contraire, vers Martin De Vos, on rencontre, en guise de transition, une dernière série de types plus ou moins marqués de l'estampille italienne, tels que *Van Nieuwelant*, l'élève de Bril, *Asselyn*, *Van Miel*, *Martin Pepin* et *Susterman*, le sosie florentin de Van Dyck.

L'extrémité du panneau est occupée par les sculpteurs. Ils sont naturellement plus soucieux de la forme que de la couleur; rien de plus logique donc que de les avoir logés dans le voisinage de ces Italiens. Trois d'entre eux, assis à l'avant-plan, — *Jean Van Mildert*, *Quellyn le Jeune* et *Fayd'herbe*, — composent un groupe heureux et d'une belle silhouette; nous recommandons surtout Van Mildert, drapé superbement d'un manteau brun jeté en trois plis; on les voit occupés à examiner différents morceaux de sculpture qu'ils tiennent à la main. A l'arrière-plan, on remarque encore *Pierre Verbruggen* et *Guillaume Kerrickx*, ces admirables artistes qui ont su travailler le bois avec la vie, la souplesse, l'originalité qu'y apportaient les artistes du moyen âge, et qui ont laissé au XVIIe siècle des chaises, des confessionnaux, des bancs de communion, presque égaux, dans un style tout différent, aux beaux retables du XVe siècle; ajoutez

(1) Profil perdu, car on n'a pas le portrait de Peter Neefs.

le ciseleur *Jean Moermans*. Hélas! la sculpture ne tient pas une grande place dans l'histoire de l'école flamande. Le rayonnement de nos peintres a laissé nos statuaires dans l'ombre. Combien d'entre eux cependant mériteraient d'en sortir et brilleraient à l'égal des maîtres les plus renommés s'ils s'étaient produits dans un voisinage moins redoutable que celui des Van Eyck ou de Rubens, — depuis les auteurs, nationaux de la fameuse cheminée du Franc de Bruges, du portail d'Audenaerde, des jubés de Walcourt et de Tessenderloo, — jusqu'à ceux dont l'étranger a fini par s'approprier la gloire, tels que Jean de Bologne, le plus fécond sculpteur peut-être de toute la Renaissance, ou Sluter, le magnifique statuaire du puits de Moïse, à Dijon, ou Conrad Meyt, l'auteur des merveilleux tombeaux de l'église de Brou, et tant d'autres qui ont émigré plus tard en France, comme Van Opstal ou Buyster, et dont les ouvrages sont aujourd'hui éparpillés dans les églises de Paris ou dans le parc de Versailles !

Panneau de droite. — Ici, nous revenons du côté de Rubens. Le panneau nous donne donc la phalange pressée des peintres d'histoire, d'architecture, de genre, de paysage, d'animaux, qui ont suivi son école ou subi son influence, et finit par la bande de ses prodigieux graveurs.

D'abord vient *Snyders*, caressant distraitement un grand chien de chasse, qu'il a mis plus d'une fois sans doute dans ses tableaux, et qui lève vers son maître une tête intelligente. Snyders marche en avant de quelques types secondaires, *Van Laenen*, *Martin Ryckaert*, *Luc De Wael* et *Luc Van Uden*. La première place était due évidemment à l'admirable animalier, que Rubens et Jordaens ont pris si

souvent pour collaborateur, et qui, inférieur seulement par le genre, se classe presque parmi leurs pairs pour la largeur de la touche et l'énergie des colorations.

Un peu en avant de Snyders et à peu près sur le même plan, nouveau groupe où nous trouvons son rival et confrère *Fyt*, et d'autres figures où l'on reconnaît *De Heem*, le peintre de fleurs, *Jean Wildens*, le paysagiste, et *Bonaventure Peeters*, le peintre de marines. Puis, sur un plan plus rapproché, deux figures plus importantes : c'est *Corneille De Vos*, l'admirable portraitiste, et *Gérard Zeghers*, l'excellent peintre d'histoire, qui s'entretient avec ses élèves *Luc Franchois*, *Théodore Bossaert* et *Jean Cossiers*. Gérard Zeghers a laissé de belles toiles au musée d'Anvers. Il y tient une sorte de milieu entre Van Dyck et Jordaens, cherchant visiblement à garder la largeur de l'un dans la distinction de l'autre. Il est aussi une des meilleures figures de ce panneau, et le regard s'arrête volontiers sur sa tête énergique, irrégulière, un peu camarde même, mais noble, intelligente, et peinte dans une tonalité grise et calme, particulièrement délicate et solide.

La place principale de l'avant-plan, sinon la place d'honneur, c'est à *Adrien Brauwer* qu'elle a été dévolue. Nul ne la lui contestera. On peut louer l'esprit charmant de Teniers, la vérité et la bonhomie de Van Ostade. Je trouve des qualités analogues chez Brauwer, avec un peu moins de grâce et de finesse, si l'on veut, mais avec un surcroît de puissance. Il a peint les joueurs, les ivrognes, les scènes et les rixes du cabaret, l'avilissement progressif de l'âme et de la face humaines dans les habitudes du tripot. Qui l'a exprimé avec une énergie plus âpre, une vérité plus profonde? Qui a

mieux connu aussi toutes les ressources de son art, libre et spontané comme François Hals, son maître, large et accentué dans ses petits bonshommes comme Jordaens dans ses grandes figures, sincère comme Isaac Ostade, magique d'effet comme Adrien? — Brauwer, encore trop peu apprécié de nos jours, Brauwer a été un maître fort et complet comme Jan Steen, c'est-à-dire un de ceux dont la taille ne se mesure point à la dimension de leurs cadres minuscules, qui ont l'air de ne les montrer que par le gros bout de la lorgnette.

Assis cavalièrement sur une des marches de l'avant-plan, la tête ombragée d'un feutre noir, la face presque aussi allumée que peut l'être celle de ses buveurs, Brauwer se retourne vers un groupe charmant de deux figures : son élève *David Ryckaert* et l'ami de David, le spirituel portraitiste *Gonzalès Coques*. Tous deux debout, en costume brun sombre, détachés en force sur un fond clair, font le plus joli contraste avec le Théodore Bossaerts, personnage lumineux et blond, lumineux jusque dans son costume, jusque dans le grand portefeuille qu'il tient sous le bras. Dans le fond passent *Bocyermans*, l'auteur de l'immense et pittoresque tableau de la piscine de Bethsaïde (1), l'élégant *Philippe Vleughels*, *Pierre Thys*, imitateur de Van Dyck dans une note plus grise et souvent très-heureuse, *Pierre Eykens* et *Jean Kessel*, qui excellait dans la représentation des fleurs, des fruits, des oiseaux, des insectes, et qui a fait de si coquets encadrements de fantaisie à tant de compositions de Teniers. La série des peintres est fermée par le vieux

(1) Musée d'Anvers.

Herreyns, digne, bien que notre contemporain, ou peu s'en faut, d'être rattaché à l'école de Rubens, par l'énergie avec laquelle il sut défendre les traditions flamandes contre l'invasion des principes pseudo-antiques de l'école de David, et *Jean-Erasme Quellyn*, le fils. Placé au centre du dernier groupe d'arrière-plan, celui-ci cause avec Vosterman assis, qui lui fait voir sans doute une de ses planches, et sert de transition entre le régiment des peintres et le peloton des graveurs.

Ce dernier groupe n'est pas moins bien compris que les précédents. *Lucas Vosterman* en est la figure capitale, car, de tous les graveurs de Rubens, c'est celui qui l'a interprété avec le burin le plus magistral et le plus fidèle. Aussi est-il assis en avant de ses confrères; vêtu de noir, pensif, réfléchi, il tient à la main une planche sur laquelle il a l'air de donner une leçon plutôt qu'un avis. L'élégant *Paul Pontius*, son digne élève, humblement debout derrière lui, la tête penchée, le regarde et l'écoute. *Bolswert*, un peu plus loin, soumet une autre gravure aux observations du vieux *Jean Wiérix*, leur aïeul à tous, reconnaissable à sa fraise et à sa barbe de ligueur. Ici, la discussion va de soi, car Bolswert et le vieux Wiérix représentent des principes différents, l'un tout à la couleur de la nouvelle école, l'autre tout au dessin de la Renaissance italienne, auquel il mêle encore quelque chose de la précision et de la minutie gothiques. *Barbé* et les trois *Gal*, Corneile, Théodore et Philippe, se suivent derrière Wiérix. Le dernier groupe du panneau, groupe d'avant-plan très-important et qui termine heureusement la composition, est celui que forment les deux *De Jode*, père et fils, avec *Sadeleer*. Le rôle influent joué par Sadeleer dans

les relations de notre école avec l'Italie, le burin ferme et précis, le dessin serré des De Jode, est sans doute ce qui a valu à ces trois savants artistes ces places de distinction qu'ils remplissent trop bien pour qu'on se sente l'envie d'y discuter leurs titres. Peut-être M. De Keyzer n'a-t-il si bien placé de Jode père et de Jode fils que pour le contraste que lui offrait ce jeune homme pimpant avec cet austère vieillard, pour le groupe pittoresque qu'il pouvait en tirer en accoudant familièrement le fils sur les genoux du père. On ne saurait demander à une composition aussi étendue, aussi compliquée que celle-ci, d'être seulement une œuvre d'historien. Il faut faire la part de l'artiste.

IV.

Dans tous les cas, l'auteur a évidemment rempli le programme annoncé. Il nous a véritablement donné dans ces trois vastes panneaux, comme il nous l'a promis, le développement complet de notre école dans les différents genres, ses évolutions successives, ses groupes distincts. Le travail est des plus compliqués et des plus considérables, comme on voit. Nous n'en avons encore décrit cependant que la moitié.

Nous n'avons vu que l'histoire de notre école chez elle. Il s'agit de la suivre maintenant à l'étranger, de rappeler les influences qu'elles a exercées ou subies. Ce sera le sujet d'une série de nouveaux panneaux, faisant face pour la plupart à la composition centrale et se déroulant aux deux côtés de la porte d'entrée du Musée.

V.

Deux panneaux, dédiés aux influences étrangères, servent d'abord à relier entre elles les trois compositions principales.

I. Les peintres d'Anvers ont reçu leurs premières leçons de l'école de Bruges. Ce fait est rappelé dans le premier panneau par la grande figure de *Jean Van Eyck* s'entretenant avec Rogier Van der Weyden. On le voit avec son costume traditionnel, sa longue robe fourrée, sa grande barette noire; il montre des études à son puissant élève, qui fut lui-même le maître de Quentin Metzys. Celui-ci est accompagné de Hugo Van der Goes et d'Antonello de Messine, qui va transporter en Italie la grande découverte flamande et apporter à la peinture des éléments inconnus de vie, de vérité, de splendeur.

II. Après l'influence brugeoise, l'influence italienne. Celle-ci a été surtout le fait de trois écoles, résumées ici par trois figures. *Raphaël* (école romaine) donne des explications à *Bernard Van Orley* sur l'Amour grec, heureux détail qui nous rappelle que le maître romain subit lui-même l'influence de l'antique. (Raphaël, soit dit en passant, a la petite stature, la tournure fine et élégante que lui prête la tradition; Van Orley, grand gaillard blond et superbe, à la figure florissante, est la vivante image de la Flandre à côté de l'Italie.) Au-dessus du bras de Van Orley passe une tête brune; c'est Jules Romain, l'élève favori de Raphaël. Michel-Ange, passant dans le fond, représente l'influence florentine; il est escorté de Sébastien del Piombo, chargé de rappeler l'influence vénitienne. — Pourquoi pas plutôt, dira-t-on, Tintoret ou Titien, si liés avec nos peintres, et qui se faisaient si volontiers interpréter par nos graveurs? C'est que le directeur de l'Académie d'Anvers a scrupuleusement respecté l'histoire, que ni Tintoret, ni Titien ne sont venus à Rome du vivant de Raphaël, et que Sébastien del Piombo,

collaborateur de Michel-Ange, y représentait seul alors l'école de Venise.

VII.

L'auteur passe maintenant au thème opposé : l'action que nous avons exercée nous-mêmes à l'étranger. Ici, les panneaux se multiplient d'une façon flatteuse pour l'amour-propre national. Flatterie qui n'est pas un mensonge, car, tous les historiens l'ont constaté, l'influence flamande balance, dans l'art, l'influence italienne, comme le culte du vrai y balance la passion du beau ; et depuis Van Eyck jusqu'à Rubens, il n'est pas d'école qui n'ait subi, à un certain moment, l'ascendant de nos maîtres et de nos principes.

L'Italie elle-même n'y a pas échappé. N'est-ce pas Mathieu et Paul Bril, après Titien, qui l'ont initiée au paysage, et qui, avant Poussin, y ont créé le paysage historique? C'est le sujet d'un des panneaux de la nouvelle série. Les deux Bril y montrent un dessin à Grégoire XIII, qui leur fera peindre à fresque plusieurs salles du Vatican. Annibal Carrache assiste à l'entrevue. On sait, — et rien ne dit mieux la haute estime où le grand maître bolonais tenait nos artistes, — qu'il était leur collaborateur et qu'il s'est plu à faire plus d'une fois les figures de leurs paysages.

Tout n'est pas dit, avec les Bril, sur notre influence en Italie. Le même thème donne lieu à un second panneau. Celui-ci a trait à l'Anversois Denis Calvaert, qui a fait l'éducation des grands maîtres de l'école bolonaise. Le voici en compagnie d'Augustin Carrache, qui a gravé ses œuvres, et de l'Albane, du Dominiquin, du Guide, qui ont suivi ses leçons; ces deux derniers, bien caractérisés par leurs types et leurs tournures; le Dominiquin, vêtu simplement, immo-

bile et la tête baissée, avec un gros portefeuille d'études sous le bras; le Guide, en costume plus pimpant et se penchant vers le maître avec un mouvement plus vif. Rude professeur d'ailleurs que ce Calvaert, qui donnait volontiers, dit la chronique, ses leçons à coups d'étrivières.

Notre représentant en Allemagne est Barthélemy Spranger. Son action y a-t-elle été excellente? N'a-t-il pas été pour quelque chose dans ce goût du contourné, du théâtral, qui nous a gâté tant de productions de l'art allemand, et qu'il avait gagné lui-même à l'étude trop exclusive de Michel-Ange? Cela se peut, mais ce qui n'est pas niable, c'est son influence, bonne ou mauvaise. Barthélemy Spranger fut le peintre de Maximilien d'Autriche; il fut anobli par Rodolphe II, que M. De Keyser amène dans son atelier et nous montre en contemplation devant ses tableaux. Il faut remarquer la figure de l'empereur, avec son collier de la Toison d'or, sa toque rouge, sa pose nonchalamment renversée, potentat replet et puissant qui semble sorti de quelque portrait d'Albert Dürer ou de Holbein. N'oublions pas non plus deux figures accessoires, celles du graveur Sadeleer et du peintre Roland Savery, deux Flamands d'origine qui ont fini, comme Spranger, par se germaniser.

L'école anglaise dérive, à son tour, de l'art flamand. Elle est fille de Van Dyck. On le retrouve encore, en cherchant bien, dans les grâces allanguies des figures des Keepsakes, et, mieux que cela, dans le talent presque traditionnel des portraitistes britaniques. Voici donc, comme pendant à Rodolphe II chez Spranger, Van Dyck à la cour de Charles Ier. Il vient d'achever le portrait du souverain, qui peut se regarder dans sa toile comme dans un miroir. C'est le célèbre

portrait du Louvre. Pour mieux souligner la ressemblance, M. De Keyser a donné au modèle la même pose, le même port de tête, le même pourpoint de satin blanc.

L'école hollandaise aussi, avant Rembrandt, ne se confondait-elle pas avec la nôtre? Après Rembrandt, elle fut encore à certains égards, notre tributaire; ce fut, en effet, Artus Quellin, le vieux sculpteur anversois, que la ville d'Amsterdam appela pour exécuter les sculptures de son hôtel de ville. Quellin, talent abondant et pittoresque, a laissé là une multitude de compositions, de statues, de bas-reliefs, où l'on trouverait de quoi faire une célébrité à vingt sculpteurs : n'est-il pas déplorable que nos musées n'en possèdent même pas un moulage? Il présente ici un bas-relief au bourgmestre, André De Graef, une des figures les plus réussies qui traversent tous ces épisodes. Le vieux bourgmestre assis, les jambes croisées et drapé dans un grand costume noir aux larges plis, est très-simple et très-familier, mais très-digne, vraiment imposant, et, sans flatterie, tout à fait de taille à faire suite aux monarques de tout à l'heure.

Enfin, quelle influence l'art flamand n'a-t-il pas exercée sur l'école française, —depuis Watteau, si épris de Rubens, et qui imite si volontiers ses vifs accents de cinabre dans l'indication des bouches, des narines, des yeux de ses petits personnages, — jusqu'à Delacroix, qui lui doit une si bonne part de ses richesses de coloriste? Sans mettre en scène Watteau et Delacroix, — ce qui serait de la discussion, — M. De Keyser se borne à rappeler des faits historiques irréfutables. Edelinck, ce père des graveurs français, des Audran, des Drevet, etc., exhibe ses planches à Lebrun, assis, qui les

considère attentivement. L'entrevue a lieu devant Colbert; le grand ministre remet à Edelinck un parchemin, — sans doute celui qui le crée conseiller à l'Académie, — à moins encore que ce ne soit celui qui le fit chevalier de Saint-Michel. Dans un coin du tableau est Van der Meulen. Dernier témoin de l'influence flamande, puisqu'il a été, pendant de longues années, le peintre de batailles le plus en vogue à la cour de Louis XIV et assurément l'un des meilleurs que la France ait jamais possédés.

En résumé, dans la série de panneaux que nous venons de parcourir, l'influence flamande à l'étranger s'annonce et s'affirme, comme on voit, de la même manière. Chaque fois, c'est un de nos artistes recevant la visite et les compliments de quelque puissance étrangère, pape, roi, bourgmestre ou ministre. Cet hommage de haut dit tout. L'idée ne pouvait être indiquée d'une façon plus claire.

Remarquons encore, — ce qui montre à quel point toutes ces combinaisons pittoresques sont méditées, — que l'influence flamande s'exerce pour chaque pays dans une branche artistique différente. En Italie, nous dominons par le paysage. En Allemagne, par l'histoire. En Angleterre, par l'histoire et le portrait. En Hollande, par la sculpture. En France, par la gravure.

VIII.

Restent quatre panneaux épisodiques, consacrés à des faits mémorables de l'histoire d'Anvers et de son école, — la *Construction de l'hôtel de ville*, ayant, en quelque sorte, pour pendant la *Fondation de l'Académie*, deux monuments dont le second a grandi à l'ombre du premier, — puis, les hon-

neurs rendus par leurs contemporains aux deux chefs de l'école, Rubens et Quentin Metzys.

I. *Construction de l'hôtel de ville.* Corneille De Vriendt, l'architecte-sculpteur, en présente les plans à l'écoutète Jean Van Immerzeel, au bourgmestre et aux échevins d'Anvers. Encore une figure bien remarquable que ce Corneille De Vriendt, si peu connu aujourd'hui ou, du moins, si peu populaire. C'est le propre frère de celui qu'on appelait le Raphaël flamand, c'est-à-dire de Franz Floris, de son nom François De Vriendt. Corneille n'a pas seulement bâti l'hôtel de ville d'Anvers. Il est l'auteur des élégantes sculptures du jubé de la cathédrale de Tournai, et, comme l'a récemment établi M. Wauters, du magnifique tabernacle de Léau, cet entassement sans fin de statues et de bas-reliefs, cette pyramide de figures qu'on peut regarder comme un des tours de force de la statuaire du XVIe siècle.

II. *Fondation de l'Académie en* 1663, c'est-à-dire Teniers, — qui fut son premier maître, — recevant du marquis Caracena, gouverneur des Pays-Bas, les lettres patentes (1) par lesquelles le roi Philippe IV, d'Espagne, institue l'Académie. N'est-il pas bien remarquable de voir une de ces institutions, dont on incrimine si volontiers l'esprit routinier et l'inflexibilité dogmatique, fondée par le talent précisément

---

(1) Voici le texte même de ces lettres, qui sont écrites en français :

« Sur la remontrance faite à S. M. par David Teniers et consorts, doyens et anciens de la confrérie de Saint-Luc, en la ville d'Anvers, contenant que, pour cultiver et maintenir les sciences de peinture, statuaire et perspective et l'imprimerie de livres *(sic)*, ils auraient dessein d'ériger une Académie en ladite ville, semblable à celles de Rome et de Paris, mais que ce dessein ne pouvait s'effectuer sans encourir des frais à ce nécessaires, dont les requérants sont dépourvus, ils ont très-humblement supplié S. M. qu'à l'exemple des six confréries des gildes

le plus libre et le plus spontané de notre école ? Cela ne suffit-il pas à prouver que leurs défauts viennent des hommes, non du principe? Les faits et les noms sont là, d'ailleurs. L'Académie d'Anvers, jusqu'au vieux Herreyns, a entretenu les traditions de liberté, de sincérité et d'originalité de notre école, comme l'Académie française, à partir de David, a prêché le culte exclusif et l'imitation quand même des marbres antiques. Mais où en sont aujourd'hui, en France même, ces doctrines intolérantes ?

Quant aux hommages rendus de leur vivant à Quentin Metzys et à Rubens, ils nous sont rappelés par les deux sujets suivants :

III. Quentin Metzys recevant dans son atelier la visite

---

de ladite ville, son bon plaisir soit de leur accorder de pouvoir affranchir un certain nombre de personnes des charges ordinaires bourgeoises. S. M. ce que dessus considéré, et sur l'avis du lieutenant-gouverneur et capitaine général des Pays-Bas et Bourgogne, ouï, préalablement ceux du conseil privé et du magistrat d'Anvers, inclinant favorablement à ladite érection, a permis et permet par cette, aux suppliants, d'établir ladite Académie audit Anvers, avec autorisation d'affranchir par provision huit personnes des charges ordinaires bourgeoises pour trouver un secours aux frais qui seront nécessaires, à condition, néanmoins, que chacune desdites huit personnes sera tenue de desservir la charge d'aumônier et aussi celle de quartier-maître (wyckmeester), quand ils seront à ce choisis, ordonnant S. M. à tous ceux qu'il appartiendra de se régler selon ce.

» Fait à Madrid, sous le nom et cachet secret, le 6 juillet 1663.

» *Signé :* PHILIPPE.

» Par ordonnance de S. M. :

» JEAN VECQUER. »

L'Académie, ajoute M. Alfred Michiels, à qui nous empruntons ce document, ne paraît pas avoir donné immédiatement des leçons publiques de dessin. Jusqu'en 1693, les registres de la Compagnie mentionnent, avec le nom de chaque artiste, le nom de ses élèves particuliers. Il est donc probable que les différents maîtres tenaient école dans leurs demeures. Mais dès 1663, l'Académie avait un local que des maîtres, — Jordaens en tête, — ornèrent à l'envi de leurs tableaux, et c'est cette collection de l'Académie qui est devenue le noyau du Musée d'Anvers.

d'Albert Durer, de Lucas De Leyde et d'Erasme. On sait que leurs relations sont historiques et qu'Albert Durer s'est chargé de raconter lui-même en grand détail, dans ses mémoires, ce voyage à Anvers, qui semble avoir été l'un des grands événements de sa vie.

Ce panneau est superbe. Albert Durer ressemble à son beau portrait de Florence. Quentin Metzys est un vieux bonhomme simple et énergique comme sa peinture. Erasme et Lucas De Leyde ne sont pas moins réussis.

IV. Rubens, entouré des savants et des lettrés, qui faisaient sa société favorite. On voit ici tous ses compagnons habituels, Balthazar Moretus, Van de Gheest, Nicolas Rockeby, le doyen del Rio, l'évêque Malderus, son frère Philippe Rubens, tous jusqu'à Juste Lipse, représenté ici par son buste, qui semble présider la réunion. Cette réunion chez Rubens, au milieu de ses livres et de ses manuscrits, est éloquente. Le chef de l'école flamande ne partageait pas, parait-il, la doctrine très-répandue aujourd'hui chez ses descendants, que l'habileté de la main suffit et que tous les trésors de l'esprit ne servent à rien. Belle maxime à laquelle nous devons de voir le niveau de l'art s'abaisser tous les jours.

Ce panneau est peut-être le plus réussi de tous. Rubens, tout en causant, travaille à sa *Descente de croix*. Habillé de noir, à son ordinaire, il est debout, la palette à la main, devant sa toile, à côté du savant évêque Malderus, qui semble lui expliquer un texte. Rien de plus heureux que le contraste formé par les deux figures; l'évêque, face grasse et sanguine, modelée avec une largeur et une souplesse rares; Rubens, fin, rêveur, un peu mélancolique même, mais sans

aucune fadeur. Cette mélancolie est un des aspects de ce curieux génie, rassasié de tous les triomphes; voir son portrait par lui-même aux *Uffizi*. Les deux figures sont étonnantes. Elles arrêtent non-seulement par la vie, mais par la profondeur des physionomies. On dirait que le peintre les a longuement étudiées. De tous les épisodes de cette vaste décoration, c'est cependant le plus improvisé. Il paraît que tout le panneau n'a pas coûté plus de quinze jours de travail à M. De Keyser, qui semble avoir trouvé pour cette peinture la prodigieuse facilité de son principal personnage.

IX.

Nous n'avons pas fini encore.

Reste toute l'immense voûte du vestibule, c'est-à-dire vingt-quatre nouveaux compartiments ornés de sujets décoratifs, qui concourent au sens général de l'œuvre. C'est ainsi qu'au-dessus de la composition centrale apparaît la figure de Saint-Luc, patron de la Gilde. D'autres figures ont trait aux thèmes traités par nos maîtres, histoire sacrée, histoire profane, mythologie, scènes intimes, etc. D'autres sujets rappellent les protecteurs de l'école, la patrie, les souverains, les commerces, les corporations et jusqu'aux donateurs particuliers. Au milieu du côté gauche est une figure qui symbolise l'enseignement; en face est celle de l'art civilisateur et moralisateur. Tous ces thèmes allégoriques, simples commentaires de l'œuvre principale, sont traités discrètement. Les figures restent dans les tons tranquilles et amortis de la tapisserie. Les attributs sont exécutés en grisaille.

X.

Les détails descriptifs où nous venons d'entrer suffisent à dire tout ce que cette immense décoration, où se résume l'histoire de l'école d'Anvers, exigeait de recherches, d'études, de calculs, de combinaisons. C'était une idée heureuse déjà, nous l'avons dit, que d'avoir établi pour ce vaste sujet, les trois grandes divisions adoptées par l'auteur : d'un côté, l'école et ses principaux groupes de peintres, de sculpteurs, d'architectes, de graveurs et de ciseleurs; de l'autre, les influences exercées ou subies. Mais donner à chaque artiste représenté sa valeur exacte, son rôle propre, trouver chaque fois l'attitude, l'action, le milieu le plus en rapport avec son caractère, ses principes, ses tendances, le restituer dans ses vraies proportions en face de ses devanciers, de ses successeurs, de ses contemporains, c'était là évidemment une tâche fort complexe et dont on conviendra que l'artiste s'est tiré avec un rare bonheur.

Car le problème était ardu par plus d'un point. Comment être clair sans être froid? méthodique, sans être guindé? philosophique, sans être prétentieux? Quels obstacles à la liberté et à l'invention pittoresque que l'obligation de suivre un ordre déterminé et de dire tant de choses à la fois! Il fallait évidemment une science et une facilité de composition rares pour sortir de toutes ces difficultés. Elles sont pourtant si bien vaincues qu'on ne les soupçonne même pas. Ces personnages, dont chacun a son rôle écrit, sa place fixée d'avance, forment des groupes qui se nouent et se dénouent avec tant d'aisance et de naturel; ils s'arrêtent, s'asseyent, s'accoudent, causent, écoutent, réfléchissent dans un abandon

si complet, que le pur caprice ne parviendrait pas à les grouper ou à les disperser d'une façon plus libre. Ce naturel et, en quelque sorte, cette bonhomie de la composition est d'un grand charme quand elle s'allie comme ici aux qualités sévères que réclame la composition historique, la beauté des silhouettes, la calme dignité des attitudes, la clarté des groupes, la richesse des ordonnances. Cette bonhomie d'allures était aussi, l'on en conviendra, le premier caractère à donner, — si on voulait la faire ressembler, — au tableau de famille de notre vieille école flamande.

La plupart des têtes sont des types où le caractère s'écrit avec une grande fermeté d'individualisation. Elles vivent, elles parlent, on les sent ressemblantes. Pas une qui tombe dans les froides formules et les moules convenus qu'on reproche avec justice à tant de peintures d'histoire. Pour plusieurs de ses personnages, l'auteur s'est sans doute servi de cette prodigieuse collection d'eaux-fortes où Van Dyck a fixé avec tant d'entrain pour l'éternité les images de ses amis et confrères. Mais la plupart des types évoqués par M. De Keyser n'ont pas moins de caractère que ceux qu'il a pu emprunter à ce merveilleux album, et c'est assez dire. La figure la plus vivante de la décoration est peut-être le Rubens causant avec l'évêque Malderus, et ce type appartient bien à l'auteur. Aucune gravure ne le lui a fourni.

Les ajustements, presque toujours d'un jet large et simple, sont aussi variés que les poses et les allures. La couleur ne satisfait pas moins le regard. Le peintre a-t-il songé à Paul Véronèse, tandis qu'il peignait cette foule bigarrée et ces blanches architectures? Cela n'aurait rien que d'assez naturel. En tous cas, cette grande décoration, dans sa tonalité à

la fois riche et claire, réveille comme un écho du maître vénitien ; elle rappelle vaguement l'aspect pompeux de ses grands banquets historiques.

Ce n'est pas encore là, toutefois, ce que nous estimons le plus dans l'œuvre de M. De Keyser. Ce qui nous en plaît par dessus tout, c'est la mâle largeur de l'exécution. La critique n'est pas accoutumée à louer ce genre de vertu chez le directeur de l'Académie d'Anvers. On a toujours reconnu son habileté de facture, sa science de composition ; mais on lui a reproché parfois des préoccupations de grâce qui affadissaient le caractère de sa peinture, des caresses de pinceau qui l'énervaient. M. De Keyser a-t-il voulu répondre à ces critiques? En tous cas, elles ne sauraient être mieux réfutées que par sa décoration historique et monumentale du vestibule du Musée d'Anvers. Aucune trace ici de ces coquetteries d'exécution auxquelles on l'avait vu enclin. La couleur s'étale par grands tons simples, le modelé s'accuse par plans hardis, le dessin s'accentue d'un trait ferme, comme il convient pour une grande page faite pour être déchiffrée de loin et où les minuties de l'exécution seraient du travail et du temps perdus. Si l'on avait, après cela, un conseil à donner à l'éminent artiste, ce serait celui de laisser désormais la meilleure part de ses études et de son temps aux grands travaux de l'art monumental. Il est clair qu'il tient là sa véritable vocation. C'est dans un de ces thèmes vastes et compliqués, où s'essoufflent les petits talents, que le sien, comme s'il trouvait enfin sa sphère naturelle, s'est déployé avec le plus de liberté et de puissance. Voilà ce qui le classe définitivement dans l'élite des peintres contemporains.

Quelle critique pourra-t-on faire de l'œuvre que nous venons d'analyser? Je ne ferai pas à l'artiste le sot compliment de dire que je n'en prévois pas. Quelques soins qu'on apporte dans une œuvre de si longue haleine, il y reste forcément des inégalités, quelques lourdeurs par ci, quelques fadeurs par là; mais il serait injuste de s'y arrêter en présence de la réussite de l'ensemble. Il ne serait pas moins invraisemblable qu'une conception qui résume en quelques pages l'histoire de toute une école ne présentât pas çà et là quelques omissions. J'aurais, pour mon compte, à en signaler une assez importante. Dans les peintures qui rappellent les pays qui ont subi notre influence artistique, je ne vois pas même une allusion à l'Espagne. Elle valait cependant la peine d'être citée. Ne nous empruntait-elle pas, au XVe siècle, nos architectes et nos sculpteurs? au XVIe siècle, nos peintres verriers? Au XVIIe siècle surtout, la peinture espagnole n'est-elle pas littéralement révolutionnée par l'ascendant de Rubens et de Van Dyck, dont Vélasquez et Murillo deviennent les disciples les plus fervents? Avant eux, les maîtres espagnols sont des élèves dociles de l'art italien, — amoureux du style michelangesque au temps du Berruguete, — épris du sombre réalisme du Caravage au temps de Ribeira. Après eux, dès le premier voyage de Rubens à Madrid, on voit brusquement la fraîcheur et la lumière flamandes faire invasion dans cette peinture sèche ou ténébreuse à laquelle se complaisait encore Pacheco, le maître de Vélasquez, et, dans ses premiers temps, Vélasquez lui-même.

Je tiens à relever ce fait si curieux, car les histoires de l'art n'en font pas mention, et c'est ce qui a sans doute porté

M. De Keyser à l'omettre; peut-être aussi, —car il faut tenir compte de tout, — la place lui a-t-elle manqué. Cette influence flamande éclate, à chaque pas qu'on fait en Espagne, avec la clarté de l'évidence. Les copies des maîtres flamands abondent dans les églises espagnoles. Certains maîtres espagnols, et je parle des plus huppés, ont poussé l'imitation jusqu'au plagiat.

Passons. Une critique à laquelle je m'arrêterai davantage et à laquelle la mauvaise foi, ne manquera pas sans doute, de s'accrocher, est celle qui signale des analogies entre la grande décoration de M. De Keyser et l'hémicycle de Paul Delaroche. Des deux côtés, pour fond, une espèce de portique. Des deux côtés, pour centre, un trône : ici, occupé par la ville d'Anvers; là, partagé par les trois rois de l'art grec, Appelle, Phidias, Ictinus. Des deux côtés, au pied de ce trône et à l'avant-plan, les deux figures allégoriques du Moyen Age et de la Renaissance. Delaroche, enfin, n'a-t-il pas distribué ses peintres, ses sculpteurs ses architectes, dans une mise en scène analogue à celle de M. De Keyser? N'a-t-il pas fait, comme le directeur de l'école d'Anvers, des groupes variés et pittoresques, où il s'est efforcé, comme lui, de concilier la liberté familière des allures avec les exigences de la conception historique et les sévérités obligées de l'art monumental? Voilà pour les ressemblances. On ne les conteste pas, mais on peut les justifier d'un mot : elles étaient inévitables. N'avait-on pas, de part et d'autre, le même sujet, un défilé d'artistes de différentes époques? N'avait-on pas aussi le même champ, une travée en longueur réclamant une composition en frise? Étant données ces analogies des thèmes, des personnages, du cadre, les ressemblances d'aspect s'en-

suivaient d'elles-mêmes. En revanche que de différences, plus considérables et plus frappantes, à mesure qu'on pénètre plus avant dans l'analyse des deux œuvres ! Il y a, dans l'hémicycle de Delaroche, une recherche visible d'élégance et de distinction, qui fait place, chez son émule flamand, à un certain caractère de simplicité et de bonhomie ; la forme plus sévère, sinon plus écrite, chez Delaroche, est ici plus plantureuse, plus exubérante ; c'est, pour qui veut prendre la peine de comparer, la nature flamande opposée à la nature française. La différence tournerait à l'antithèse si l'on pouvait mettre les deux pages en regard l'une de l'autre. La composition de Delaroche vise à l'aspect des anciennes fresques ; elle en a, elle en recherche les tonalités austères, la pauvreté rude. L'œuvre de M. De Keyser est bien franchement une peinture à l'huile : le moyen de songer à la fresque, en retraçant l'histoire des maîtres qui n'ont jamais usé de ce procédé ? La richesse et le mordant de la peinture à l'huile n'allaient-ils pas mieux d'ailleurs à une école dont la première qualité a été la vie et l'effet ? Ce contraste s'accentue encore entre les deux œuvres quand on en mesure l'importance relative. Delaroche n'a eu à peindre qu'une scène et qu'un pan de mur. M. De Keyser, outre trois scènes immenses d'une complication au moins égale, — car elles sont moins traitées en frise, et leurs groupes sont plus étagés, — a eu à composer, comme nous l'avons vu, toute une série de sujets accessoires et d'allégories qui compliquaient indéfiniment sa tâche, déjà colossale.

Ce n'est pas un mince mérite que d'avoir accompli une œuvre de cette portée dans un temps où, sous prétexte de vérité, on s'enferme dans l'imitation du morceau ; où l'on

se fait des succès à bon marché par la copie d'une robe de soie, d'une faïence peinte; où tout sentiment, toute invention, toute conception profonde tendent à disparaître; où l'on en est venu même à ne plus savoir distribuer un effet, ordonnancer une scène de trois ou quatre figures. La nature! il semble parfois qu'on vienne d'en faire la découverte. Comme si elle n'avait pas été l'idole et la mère nourrice des grands maîtres de tous les temps! Comme si Léonard n'avait pas dit d'elle qu'elle est la vraie et souveraine maîtresse dont les maîtres de l'art ne sont que les élèves! Mais tous les vrais maîtres ont compris en même temps que l'artiste qui s'en tient à copier la nature lui reste fatalement et éternellement inférieur, que l'imitation n'est qu'un moyen et un point de départ, que la création personnelle est le but, et Léonard, ajoutant l'exemple à la règle, ne s'en est pas tenu au portrait de la *Joconde;* il a fait la *Cène*, le premier des tableaux religieux pour la grandeur du style, l'imposante simplicité de la mise en scène, la force du sentiment, la profondeur de l'idée. Ces sérieuses qualités de conception, qui sont, dans un tableau, la vraie part de l'artiste, et qui, selon l'immortelle expression de Bâcon, ajoutent l'homme à la nature, voilà ce qu'il faut louer par-dessus tout dans le grand travail de M. De Keyser. Quelles que puissent être les préférences personnelles, tout le monde conviendra qu'il se fait de nos jours peu d'œuvres de cette portée, ni qui offrent tant de sujets d'études différentes aux regards et aux imaginations. Aussi l'effet en a-t-il été grand. Rien n'a manqué au triomphe de l'artiste.

Le Souverain l'a nommé commandeur de son ordre.

Le Cercle artistique, littéraire et scientifique d'Anvers lui

a fait frapper une médaille par souscription publique, et la lui a offerte dans une fête à laquelle a pris part toute la ville d'Anvers.

Et le Conseil communal lui a décerné la plus flatteuse récompense qu'il pût ambitionner, en ordonnant que son portrait figurerait dans le glorieux défilé des maîtres qu'il a reproduits. Faveur dont M. De Keyser, par parenthèse, n'a profité qu'avec une modestie extrême. Il s'est rejeté à un arrière-plan, tout à l'extrémité de son grand panneau de gauche. C'est la figure qu'on aperçoit derrière Guillaume Kerricx, et qui est en partie coupée par la bordure.

JEAN ROUSSEAU.

DES ARMOIRIES PORTÉES PAR LES COMTES DE FLANDRE.

UN MOT DE RÉPONSE A M. DE BUSSCHER.

En 1868, nous avons publié, dans les *Annales de la Société d'Emulation et des antiquités de la Flandre*, un travail intitulé : *Recherches sur l'origine et l'hérédité des armoiries*. Dans cet écrit, nous avons fait voir, par les monuments et les auteurs contemporains, que les blasons commencèrent seulement à être employés durant la première moitié du XIIe siècle. Ensuite, nous avons démontré que généralement les Belges adoptèrent le blason tant soit peu plus tard.

Voici ce que nous disions à propos de la Belgique et spécialement de la Flandre : « Les seigneurs des Pays-Bas, suivant en ce point l'habitude des Germains, se servirent, avant l'introduction des armoiries, de boucliers ornés ou non ornés (1). Guillaume Cliton, comte de Flandre, portait un bouclier à ornements, que des auteurs ont pris à tort pour des girons (2). Ces ornements ont même donné lieu à une singulière méprise de leur part. Ils en concluent à

(1) VAN SPAEN, *Inleiding tot de Historie van Gelderland*, t. II, p. 61. — Après avoir répété cette phrase, M. De Busscher y ajoute : « Naturellement. » Si nous avons reproduit textuellement les termes dont VAN SPAEN se sert, nous l'avons fait par déférence pour l'un des savants les plus distingués et le critique le plus judicieux des Pays-Bas. Le « naturellement » s'adresse donc à VAN SPAEN et non à nous.

(2) V. VREDIUS, *Sigilla comit. Flandriæ*, p. 14.

l'existence d'un écu gironné, dont les comtes de Flandre auraient fait usage avant d'adopter le lion, erreur que Despars, Duchesne et ensuite Vredius ont propagée (1).

« Après avoir attribué un lion à Robert le Frison (2), l'auteur des *Sigilla comitum Flandriæ* donne un écu gironné à Guillaume Cliton, puis de nouveau un lion à Philippe d'Alsace. Sans se rendre compte de ces contradictions manifestes, des écrivains en ont conclu que l'écu gironné formait le premier blason des comtes de Flandre, tandis qu'un texte positif de la chronique de ce comté ne dit pas que Philippe d'Alsace changea les armoiries, mais qu'il adopta celles du roi d'Abilène, dont il était vainqueur, et qu'elles devinrent ainsi celles de Flandre (3). Cette relation, qui a choqué quelques écrivains, n'est cependant pas à dédaigner. Si les comtes de Flandre prédécesseurs de Philippe d'Alsace n'avaient pas encore de blason, ils se trouvaient dans le cas de bien d'autres seigneurs de la même importance (4). Les ducs de Lothier et de Brabant n'adoptèrent le lion de Brabant si ce n'est vers la fin du XIIe siècle, comme nous l'avons fait voir plus haut. Il n'y a donc pas lieu de s'éton-

---

(1) DESPARS, *Chronyke*, t. I, p. 352; DUCHESNE, *Hist. générale de la maison de Guines*, p. 12. Cet auteur fait remonter les armoiries gironnées à Arnoul, comte de Flandre.

(2) Nous avions dit, dans le même travail, que, vérification faite sur l'original, le sceau de Robert le Frison ne figure aucune armoirie.

(3) DE SMET, *Corpus chronicon. Fl.*, t. I, p. 141; *Chronique de l'abbaye de St-André*, p. 54. Dans la nouvelle édition que vient de donner M. WEALE de cette chronique, il dit que Philippe d'Alsace avait changé (mutata) les armoiries. Ce prince ne pouvait changer ce que ses prédécesseurs n'avaient pas admis.

(4) DE SMET, *Mém. hist. sur Philippe d'Alsace*, p. 31, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Belgique*, t. XXI.

ner de l'époque vers laquelle les comtes de Flandre en firent autant.

« Si on doit considérer l'ornement du bouclier de Guillaume Cliton comme figurant un écu gironné, il faudrait également regarder comme tels tous les boucliers ornés de même et figurés sur les bractéates publiées par Götz (1). Des ornements semblables figurent aussi sur le sceau de Godefroid II, duc de Lothier, sur un bouclier du sceau publié par dom Morice (2), sur les sceaux de Robert de Vitré (3), de Henri de Louvain, fondateur de l'abbaye d'Affligheim (4), et d'une foule d'autres princes. Cependant, aucun de ces seigneurs n'a jamais pensé à porter des armoiries gironnées. »

Nous citons ensuite, d'après des monuments contemporains, un grand nombre d'autres seigneurs dépourvus d'armoiries et dont les successeurs adoptèrent des blasons.

Que répond M. De Busscher à ces faits pour soutenir l'usage de l'écu gironné par les comtes de Flandre (5)?

Il prétend, en premier lieu, que nous accusons à tort M. Weale d'avoir changé le texte de la chronique de l'abbaye de Saint-André. Nous n'avons rien dit de semblable. M. De Busscher confond le texte dû à la plume de M. Weale avec celui du chroniqueur. Si au lieu d'ouvrir le volume à la page 55, où se trouve le texte de la chronique, il avait

---

(1) *Deutschlandts Keizer Münzen*, pl. XXXVIII, f°s 452, 454, etc.

(2) *Mém. pour servir à l'histoire de Bretagne*, pl. III, f° 21.

(3) *Ibid.*, pl. V, f° 41.

(4) De Vadder, *Orig. des ducs de Brabant*, p. 549; Butkens, *Trophées*, t. I, preuves, p. 29.

(5) *Bulletin des Commissions d'art et d'archéologie* de 1872, p. 380.

consulté le passage du résumé fait par M. Weale (p. 213), il y aurait vu les mots incriminés (1).

Selon M. De Busscher, il n'y a pas de contradiction dans le système d'armoiries préconisé par Vredius et admis par ses successeurs. Cependant, d'après l'opinion de ces auteurs, l'écu gironné est abandonné par Robert le Frison, qui aurait admis le lion; puis, ses successeurs auraient repris les girons et, en dernier lieu, Philippe d'Alsace aurait été le premier à se servir du lion à une date sur laquelle les auteurs ne s'accordent pas. Ce sont, comme on le voit, des contraditions flagrantes, impossibles à concilier.

A propos du sceau de Robert le Frison attaché à un acte de 1072 et blasonné par erreur d'un lion, notre honorable contradicteur prétend qu'il figure le lion de Hollande. Nous ne comprenons pas comment un lion qui n'est nullement représenté sur ce sceau, ainsi que nous l'avons reconnu par l'original, et comme M. Demay vient encore de le constater, puisse être le lion de Hollande (2). En premier lieu, M. De Busscher (p. 384) n'insiste pas, croyant sans doute inutile d'exprimer une opinion à propos d'un objet qui n'existe pas. Ensuite, il reprend (p. 407) et finit par dire qu'il a démontré comment Robert le Frison portait encore, en 1071-1072, « le lion de Hollande. » Quels sont les arguments de

---

(1) Le texte de la chronique porte : *Philippus adeptus est armorum insignia, leonem scilicet nigrum.* Dans l'analyse. M. WEALE dit : *Insignia armorum comitum Flandriæ a Philippo Alsatio* MUTATA. C'est contre une pareille interprétation que nous nous sommes élevé.

(2) Dans son travail sur les sceaux de Flandre, t. I, p. 24, M. Demay constate, comme nous, l'absence de tout signe héraldique sur les sceaux de Robert le Frison.

cette démonstration? Des suppositions purement gratuites d'auteurs modernes, s'exprimant même d'une manière très-dubitative? Quel écrivain ancien, quel monument contemporain permet d'adopter de pareilles hypothèses, si peu admissibles? Aucun. Nous allons même faire voir l'impossibilité de la thèse de notre honorable contradicteur. Si Robert le Frison avait des armoiries, comme M. De Busscher le suppose, il aurait dû porter celles de sa famille et non l'écu de Hollande. A cette époque, ainsi que nous l'avons dit dans notre premier travail, les armoiries des pays n'existaient pas. Première impossibilité. Il en est encore une autre. Les écrivains néerlandais ont fait voir, par les monuments, que Thierri VII (1190-1203), comte de Hollande, fut le premier de sa race à porter le lion (1). M. De Busscher n'a donc rien démontré; il s'est contenté d'accepter, sans les discuter, des suppositions erronées, formellement contredites par les monuments.

Plus loin, il traduit le passage de la chronique citée plus haut en note et constatant qu'en 1178 Philippe d'Alsace prit le lion dans son écu : « Et là, il (Philippe) enleva de force à un noble Turc l'écu d'or au lion noir, que ses successeurs (comtes de Flandre) préférèrent de porter en son honneur pour les *vraies armes de Flandre.* » « Ainsi, continue M. De Busscher, il y en avait d'autres auparavant. » Cette conclusion tend-t-elle à prouver l'existence des armes en général avant 1178? Dans ce cas, nous sommes parfaite-

(1) Van Spaen, *Inleiding tot de historie van Gelderland*, t. II, p. 62. Ce critique invoque les preuves fournies par Kluyt, dans l'*Historia critica Hollandiæ*.

ment d'accord avec notre honorable contradicteur. A différentes reprises, nous avons constaté dans notre travail l'existence des blasons pendant la première moitié du XIIe siècle. Ou bien M. De Busscher entend-t-il parler des armes gironnées de la Flandre? A ce titre, nous serions tout aussi fondé à soutenir que, si le lion constituait les *vraies* armoiries, les autres sont les *fausses*. Mais nous nous garderons de prendre une conclusion aussi forcée. Si M. De Busscher prétend désigner exclusivement le blason de Flandre, il faudrait nécessairement admettre que le verbe *malle* implique indubitablement la possession ou la propriété de l'objet que l'on repousse. Il s'ensuivrait que si une personne choisit entre deux ou un plus grand nombre d'objets, ceux qu'elle rebute devraient, au préalable, lui appartenir; tandis que le verbe *malle* accompagné d'un régime direct exprime une simple préférence. Nous comprendrions parfaitement la phrase du chroniqueur dans le sens admis par M. De Busscher, s'il y avait ajouté : les comtes de Flandre ont préféré le lion *aux armes anciennes* ou *en usage*. Tel n'est pas le cas. Quand il s'agit d'exprimer la préférence d'un objet à un autre bien déterminé, les auteurs latins ont toujours eu soin de l'indiquer par un régime indirect, de manière à ne pas laisser de doute (1).

« Mais, continue M. De Busscher, parce que ces textes ne font pas mention de l'ancien écu de Flandre, M. Piot est-il fondé à prétendre que cet écusson n'a pas existé. » Sans doute, nous le sommes, dans le cas présent. Il y aurait

(1) Dum vitam Phario mavult debere clienti (Lucanus). Aut tectum malit contendere bello (Flaccus).

même lieu de s'étonner si nous avions soutenu le contraire. Quand ce silence est conforme à celui des monuments; quand il ne constitue pas de réticence; quand il n'est pas en opposition avec les règles générales établies en matière héraldique à propos de la naissance des armoiries; quand il n'infirme pas le témoignage des monuments, ni les textes anciens et contemporains relatifs à la première apparition du blason, ce silence est légitime; il est parfaitement justifié. M. De Busscher nous oppose-t-il un seul fait contemporain, un seul monument de l'époque, un seul texte ancien constatant l'existence de l'écu gironné avant l'apparition du lion de Flandre sous l'administration de Philippe d'Alsace? Évidemment non. Donc le silence des chroniqueurs est justifié. Ils ne pouvaient parler de ce qui n'existait pas. Nous demanderons à notre tour : M. De Busscher est-il en droit de conclure à l'existence des armoiries gironnées de Flandre parce qu'elles ne sont mentionnées nulle part à cette époque?

Notre conviction n'est pas seulement fondée sur le silence des chroniqueurs; elle l'est aussi sur les monuments contemporains. Dans un travail sur les sceaux de Flandre, M. Demay constate, par les descriptions, l'absence complète d'armoiries sur les sceaux de Robert dit le Frison, de Robert II, de Thierri d'Alsace et même de Philippe d'Alsace pendant les premières années de son association au gouvernement du comté. L'écusson de Philippe était encore vierge de blason en 1157, et Vredius y constate la présence du lion en 1161.

Lorsqu'à propos des sceaux de Robert le Frison, nous faisons connaître l'erreur dans laquelle il a entraîné tous les écrivains, M. De Busscher se demande : « Tous les écrivains? »

Puis il ajoute : « Ceux postérieurs à Olivier de Wrée, à la rigueur cela pourrait s'admettre ; mais ses prédécesseurs, et ils sont nombreux, qui les a induits en erreur? Il serait utile que M. Piot nous le fît connaitre. » Nous croyons, en effet, qu'il serait difficile d'expliquer comment Vredius aurait pu induire en erreur ses prédécesseurs. Cette vérité nous semblait si bien établie, qu'il ne fallait pas en avertir le lecteur.

A différentes reprises, M. De Busscher nous demande de faire connaitre les noms des auteurs induits en erreur par Vredius. Les voici : Menestrier, de Foncemagne, dom de Vaines, De Wailly, Leber, noms tellement connus par leurs travaux de critique en matière de blason, que nous n'avions pas cru devoir les rappeler dans notre premier écrit.

Quant à la question de savoir qui a induit en erreur les prédécesseurs de Vredius, nous regrettons de ne pouvoir le deviner, pas plus que M. De Busscher n'a pu le faire. Par suite d'un mutisme calculé, ils se sont gardés d'indiquer les sources mensongères auxquelles ils ont puisé. S'il est certain qu'ils n'ont pas eu recours ni aux monuments authentiques, ni aux écrivains contemporains, il est à supposer que leur imagination les a égarés ou qu'ils ont compilé sans critique. Peut-être se sont-ils inspirés des Bara, des Tydius, des De Tillet, des Hollandius, des Monet, des Fauchet, des Aldobrandus, des Ruxener, etc., etc., écrivains crédules qui, sans examen ni critique, donnent des armoiries à Noé, voire même à Adam, à Auguste, à Chilperic, à Charlemagne, etc. Quelques auteurs belges, sans doute dans le but de renchérir sur leurs collègues de France et d'Allemagne, ont bien doté d'armoiries des personnages fabuleux tels que les Brabon,

les Liederick et autres princes problématiques, auxquels Lucius Tongerus, Jacques de Guise, puis Van Vaernewyck, Oudegherst, Longus, etc., autorités citées par M. De Busscher, consacrent des détails biographiques et donnent des blasons.

A défaut de preuves contemporaines, M. De Busscher recourt, pour soutenir son opinion, à des sources imprimées ou manuscrites, dont les plus anciennes sont de 1404 et les plus modernes de 1852, à des peintures de 1374 et 1407, et à des gravures du XVIIe siècle. La plupart de ces sources nous étaient parfaitement connues; mais, on le comprend, nous ne devions pas appeler l'attention sur elles, ni les discuter une à une. Comme nous l'avons dit à la p. 2 de notre opuscule, nous voulions parler seulement des auteurs instruits ; en un mot, des critiques. Nous devions donc laisser dans l'oubli grand nombre de ces écrivains crédules qui, préférant le roman à la vérité historique, ont fait preuve de ne rien comprendre à la science. Pour réfuter toutes les absurdités débitées, en Allemagne, en France, en Belgique, au sujet des armoiries, il aurait fallu un volume entier.

Examinons rapidement, puisqu'il le faut, les sources citées par M. De Busscher. Nous devons déclarer que pas une seule ne produit de preuves à l'appui des faits qu'elle allègue. Aucun de ces auteurs n'a vu ou consulté ni les monuments, ni les écrits contemporains. L'un a probablement copié l'autre, en y ajoutant tant soit peu de son imagination. Si, pour l'historien, les témoignages des contemporains ont une grande valeur, il doit se défier des faits rapportés par des auteurs d'un âge postérieur, qui n'osent pas même faire connaître leurs sources. Le nombre des autorités invoquées n'est rien, leur

qualité est tout. L'historien doit y rechercher la vérité et l'exactitude; en un mot, il doit aimer cette partie de l'histoire qui, si elle n'a pas beaucoup d'attrait, n'en est pas moins difficile et indispensable : la critique. Devant un fait simplement allégué, il ne doit pas s'incliner ni répéter l'*ipse dixit* des élèves de Pythagore. Il est en droit d'exiger des preuves là où elles font défaut. Ceci dit, passons à l'examen des autorités invoquées par M. De Busscher.

La plus ancienne est une chronique du xve siècle. Elle commence par Liederick de Harlebeke, un de ces forestiers fabuleux dont Raepsaet et Warnkœnig ont fait justice. Quand un écrit rapporte comme vraies des inventions pareilles, taxées à juste titre de traditions fabuleuses et de récits populaires remplis de merveilleux, quelle confiance inspire-t-il comme source sérieuse? Quand l'auteur n'a pu distinguer le vrai du faux, quelle foi mérite-t-il lorsqu'il rapporte, sans preuves, des faits antérieurs de 700 ans à son existence? De plus, cette chronique donne, en 1184, des armoiries à la ville de Gand : « En cette année, le lion des armes de Gand reçut le collier et la couronne. » Autre fable. Les villes commencèrent seulement à se servir de blasons pendant le xiiie siècle (1). En 1199, le sceau de Gand est vierge d'armoiries; en 1275, le lion y est représenté au contre-sceau (2).

Le manuscrit du xve siècle commet une autre erreur à propos du changement des armoiries de Flandre, qu'il fixe en 1178. Or, Vredius a démontré que Philippe d'Alsace

---

(1) De Wailly *Paléographie*, t. II, p. 95.
(2) Douet d'Arcq, *Collection de sceaux*, t. III, p. 363.

portait déjà le lion en 1161 (1). Si l'auteur commet de pareilles erreurs, quelle confiance inspire-t-il lorsqu'il avance des faits contredits par les monuments?

Corneille Gailliard, invoqué par M. De Busscher, commet une bévue d'un autre genre. Selon cet auteur, les anciennes armes de Flandre (donc avant 1161) portaient un timbre couronné « à la roeyale d'or à deux ales d'ermynes, et enctre les dictes ales deux maeins carnael en pal; les wayelles d'azur et d'ermynes. » Ce qui démontre à la dernière évidence l'impossibilité d'un pareil blason, c'est la grande simplicité des armoiries pendant la seconde moitié du XIIe siècle (2). Le cimier, considéré comme timbre, figure seulement vers la fin du XIIIe siècle (3). M. De Busscher invoque en outre l'autorité de Van Vaernewyck, l'historien le plus crédule, le plus ignare, dont Warnkœnig dit : « Le peu de confiance qu'inspire Vaernewyck nous a forcé de nous garder de le citer nulle part comme autorité (4). » Et voilà la valeur des écrivains cités par M. De Busscher et qu'il nomme des *plumes autorisées!*

Wielant est, sans aucun doute, un excellent guide dans l'étude de l'état politique de la Flandre au XIIIe siècle. Mais quand il touche à l'archéologie des époques antérieures, il copie sans critique, témoin les armoiries qu'il donne aux personnages fabuleux du nom de Liederick. Longus fait de même. Oudegherst a également sa valeur, tant qu'il ne s'agit

---

(1) M. Demay produit un sceau de 1170 sur lequel figure également le lion.
(2) De Wailly, *l. c.*, t. II, p. 95.
(3) *Ibid.*, p. 100.
(4) *Hist. de Flandre*, t. I, p. 87.

pas des forestiers et d'archéologie. Quand il touche à ces points, il commet des erreurs, il croit au roman.

M. De Busscher est surtout enchanté de la chronique éditée par les bibliophiles flamands : « Cette chronique précise, dit-il, l'époque où Philippe d'Alsace portait sur son bouclier les armes au lion. » La date donnée par cet écrit est 1191, et Vredius constate déjà l'emploi en 1161 du lion par Philippe d'Alsace. Plus haut, nous avons vu qu'un autre écrivain, cité par M. De Busscher, fixait ce changement en 1178. Ces auteurs ne sont donc pas même d'accord sur la date de l'emploi de l'écu au lion ; celle admise par M. De Busscher est par conséquent erronée et le met en contradiction avec ses propres autorités.

Nous ne pousserons pas plus loin la critique des écrivains cités par notre honorable contradicteur. Aucun ne produit une seule preuve à l'appui des faits qu'il allègue quand il s'agit des armoiries de Flandre. On le comprend, du reste. En Belgique, la critique de l'histoire du moyen âge date seulement du XVIIe siècle, par suite des travaux des bollandistes. Jusque-là les compilateurs copiaient sans examen.

Que prouve l'album héraldique formé au XIXe siècle par le peintre Maes? La crédulité de l'auteur ou tout au moins la création récente des écus gironnés de Flandre, comme nous allons le faire voir. Selon ce recueil, la collégiale de Saint-Sauveur à Harlebeke portait l'écu gironné. A quelle date? Pas encore en 1407 (1). Donc cet écusson de fabrication moderne ne peut pas prouver un fait antérieur au XIIe siècle.

(1) DEMAY, *l. c.*, t. II, p. 143.

L'abbaye de Messines a eu le même écusson, selon Maes. Quand? Pas encore en 1296 (1). C'est, du reste, un fait connu et constaté que les établissements religieux commencèrent seulement à faire usage des armoiries durant la première moitié du XIVe siècle (2). Nous devons donc arriver à la même conclusion que pour le chapitre de Harlebeke. Ogine, troisième abbesse de Messines, morte en 1141, aurait porté, toujours d'après la même autorité, l'écusson gironné de son père Robert le Frison. Ici, l'inadvertance est par trop flagrante. M. De Busscher, après avoir soutenu que Robert le Frison portait le *lion* de Hollande, vient alléguer, comme preuve à l'appui de sa manière de voir, l'écusson *gironné* donné par Maes à ce prince. M. De Busscher oublie probablement que les abbés et les abbesses commencèrent à porter des armoiries seulement à partir du XIVe siècle (3). Ce fait est pleinement confirmé par la publication de M. Demay.

Les abbesses de Messines, Agnès en 1244, Marie de Torchi en 1296, ne portèrent pas d'écussons. Jeanne, en 1311, se sert de celui de sa famille. C'est la première des abbesses de Messines qui en ait fait usage (4). Ainsi, toutes les preuves fournies par l'album de Maes tombent complètement.

Les arguments tirés de peintures du XVe siècle, de gravures du XVIIe siècle, de sculptures relativement modernes et du cortége de 1852 sont également peu fondés. Que dirait M. De Busscher si, des miniatures du moyen âge, nous concluions

---

(1) *Ibid.*, p. 231.
(2) *Dom de Vaines*, t. II, p. 251.
(3) De Wailly, t. II, p. 99.
(4) Demay, t. II, p. 290.

à l'existence de l'artillerie pendant le siége de Troie, parce qu'elles figurent des artilleurs et des canons devant cette ville? Si, pour établir l'antiquité des lunettes, nous invoquions les gravures et les tableaux du XVIIe siècle représentant le grand rabin muni d'une paire de besicles au moment de la circoncision du Christ, on aurait le droit de nous adresser des reproches bien mérités. Oserions-nous soutenir que les capucins existaient au moment du crucifiement, parce que le peintre Breugel fait entendre la confession des deux larrons par ces religieux? Ne voit-on pas figurer le cierge bénit, pendant l'agonie de la Vierge, dans un tableau de l'église du Sablon à Bruxelles? N'aurions-nous pas mauvaise grâce de soutenir que l'Escaut passe à Bruxelles, que la mer baigne les murs d'Anvers et que tous les Belges sont blonds ou roux, parce que des auteurs français l'ont dit il y a quelques années? C'est surtout en fait de noblesse et de généalogie que les fables n'ont pas été épargnées.

Il y a lieu de s'étonner du soutènement de M. De Busscher, critique intelligent quand il s'agit d'art, et de le voir repousser tout examen quand il est question d'un écusson. A ce titre, il pourrait admettre comme des vérités acquises les diplômes faux. Nous sommes convaincu que si nous soutenions, au moyen des écrits modernes, et sans avoir égard aux documents anciens et contemporains, les attributions erronées faites des tableaux de Thierri Bouts, de Vanderweyden, de Hemlinck et de Van Eyck, M. De Busscher serait le premier à se récrier contre de pareils arguments. Il en est de même en fait d'archéologie. Les témoignages des écrivains modernes et d'objets d'art récents, sans autre preuve, n'ont aucune importance. Ils constatent la crédulité et le défaut de cri-

tique de ces auteurs et artistes; ils indiquent des faits invraisemblables dénués de toute preuve.

Les arguments produits par M. De Busscher n'ont rien prouvé, si ce n'est le défaut de connaissances des auteurs qu'il cite. Par conséquent, notre opinion au sujet de la non existence de l'écusson gironné des comtes de Flandre est fondée en tous points.

Ch. Piot.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1er, 6, 8, 13, 14, 15, 20, 22, 28 et 29 mars;
des 5, 12, 17, 19 et 26 avril 1873.

ACTES OFFICIELS.

Par arrêté royal du 20 février, sont nommés membres correspondants de la Commission royale des monuments dans la province de Namur, en remplacement de MM. Hauzeur et Borgnet, décédés, et de M. Cajot, dont la démission est acceptée : MM. Bormans (Stanislas), à Namur; Dardenne, à Andenne; Legrand et de Radiguès, à Namur.

PEINTURE ET SCULPTURE.

La Commission a approuvé :

1° Le carton de trois vitraux à placer dans les fenêtres de la chapelle du Saint-Sacrement, à l'église de Saint-Rombaut, à Malines. Peintre verrier, M. Coucke; Église de Saint-Rombaut, à Malines. Vitraux.

Cathédrale de Bruges. Vitrail.

2° Le projet dressé par M. Béthune pour le placement d'une verrière dans la fenêtre absidale de la chapelle du Saint-Sacrement, à la cathédrale de Bruges;

Église de Saint-Sauveur, à Gand. Décoration.

3° Les plans du maître-autel et des stalles à placer dans l'église de Saint-Sauveur, à Gand. Auteur, M Béthune;

Église de Tongre N.-D. Restauration.

4° Le projet de décoration sculpturale du chœur de l'église de Tongre-Notre-Dame (Hainaut). Auteur, M. Peeters-Dievoort;

Restauration du trône des princes-évêques de Liége.

5° Les propositions de MM. Helbig, Herman et Van Marcke, concernant la restauration du trône des anciens princes-évêques de Liége.

Église de Sainte-Waudru, à Mons. Vitraux.

— Conformément aux instructions contenues dans la circulaire du 25 juillet 1863, des délégués du Collége ont examiné, dans l'atelier de M. Capronnier, un vitrail appartenant à l'église de Sainte-Waudru, à Mons, et dont la restauration est confiée à cet artiste. Les délégués ont émis l'avis que la restauration du sujet central, tiré de l'Apocalypse, devrait être abandonnée, cette composition manquant absolument d'intérêt et de mérite artistique. On se bornerait, en conséquence à restaurer la partie ogivale et les armoiries qui encadrent le sujet. La partie centrale resterait provisoirement en verre blanc et pourrait recevoir plus tard une composition nouvelle.

La dépense pour la restauration complète du vitrail était évaluée à 2,000 francs; par suite de la modification indiquée ci-dessus, cette somme sera réduite, d'après les calculs de M. Capronnier, à 1,370 francs, non compris l'établissement de vingt-quatre panneaux blancs losangés en plomb.

Église de Saint-Gommaire, à Lierre. Vitraux.

— Les mêmes délégués ont procédé à l'examen de deux vitraux appartenant à l'église de Saint-Gommaire, à Lierre,

et dont la restauration est également confiée à M. Capronnier. Les délégués ont reconnu la convenance de remplacer, dans une de ces verrières, la figure de saint Lambert, qui était complète et qui avait d'abord été indiquée par l'artiste, par une figure de sainte dont il n'existe plus que la tête; sauf à donner ultérieurement une autre destination à la figure de saint Lambert, qui doit appartenir à une autre verrière. Ce changement augmentera de 50 francs la dépense, qui sera ainsi portée à 4,405 francs pour les deux vitraux.

Église d'Alsemberg. Tableau de Crayer.

— Des délégués ont inspecté, le 12 mars, dans les ateliers de M. Primen, le tableau de Crayer appartenant à l'église d'Alsemberg. Ce tableau, qui représente une *Descente de croix* (sujet d'autant plus intéressant qu'il a été très-rarement traité par l'auteur), est dans le plus fâcheux état. Dans la partie supérieure, la toile présente de larges déchirures; elle est, de plus, craquelée sur toute sa surface, et des écailles en sont déjà tombées en maint endroit. Ces dégâts ne sont rien encore en comparaison de ceux que cette toile remarquable a eu à subir par le fait d'un restaurateur inhabile qui, à une époque qu'on ignore, l'a couverte de lourds repeints qui en défigurent plusieurs parties intéressantes et qui se remarquent notamment dans le fond, dans la plupart des draperies et même des chairs, dans le cou de saint Jean, dans le torse du Christ, dans toutes les têtes, à l'exception d'une seule. Peut-être réussira-t-on à retrouver sous les repeints la peinture primitive; dans tous les cas, la composition de l'œuvre a trop de mérite pour qu'on n'essaie pas de la sauver. Mais ce travail sera long et difficile, et la somme de 900 francs réclamée par M. Primen semble d'autant

moins exagérée que le tableau devra être préalablement rentoilé.

Église de St-Job-Carloo. Tableau de Crayer.

— Le Collége a également procédé à une nouvelle inspection du tableau de Crayer qui appartient à l'église de Saint-Job-Carloo et qui se trouve déposé actuellement dans les ateliers de M. Primen, chargé de le restaurer. Ce tableau, peint avec une précision et une fermeté remarquables, et dans un style d'une sévérité presque classique assez rare chez Crayer et qui le rapproche ici de certains maîtres de la Renaissance flamande, a relativement peu souffert. La peinture n'exige guère de retouches que dans le fond, qui paraît un peu usé par places et à l'endroit, heureusement très-circonscrit, où elle a été atteinte par le feu. Le principal travail du restaurateur consistera dans le parquetage du tableau dont les panneaux sont disjoints, parquetage qui devra être très-solide, ces panneaux étant d'une épaisseur et d'un poids exceptionnels. Pour l'ensemble des ouvrages à faire, M. Primen réclame une somme de 500 francs. Ce chiffre semble pouvoir être accepté.

Église de Saint-Quentin, à Hasselt. Tableau.

— Des délégués se sont rendus à Hasselt, afin d'examiner le tableau de Dominique Lampson appartenant à l'église de Saint-Quentin. Ce tableau, qui représente un *Calvaire*, est la seule œuvre de cette importance que l'on connaisse du maître liégeois. Sans être d'une exécution très-caressée, il se recommande par des qualités de coloration, de tournure, de puissance, qui rappellent la manière du Tintoret; il mérite donc à tous égards d'être soigneusement restauré. La peinture a beaucoup souffert, et la somme de 850 francs réclamée pour sa restauration n'est pas exagérée. Les délégués ignorent quels sont les antécédents artistiques du sieur

Bonnefoy, auquel la fabrique se propose de confier ce travail ; mais cet artiste se présente avec des recommandations dans lesquelles il semble qu'on peut avoir toute confiance. On ne peut donc qu'approuver les propositions adressées au Gouvernement en vue du travail projeté.

Église de Saint-Jacques, à Louvain. Peintures murales.

— On avait signalé officieusement à la Commission la découverte d'anciennes peintures murales dans l'église de Saint-Jacques, à Louvain. Les délégués qui ont visité l'édifice le 24 février ont constaté que la découverte n'avait, au moins jusqu'à présent, pas plus d'importance que des trouvailles analogues faites dans beaucoup d'autres églises du pays, c'est-à-dire que les peintures consistent simplement en une clef de voûte polychromée dans une des chapelles latérales. Il importera donc, avant de prendre aucune résolution à cet égard, d'examiner quelle est la portée du travail ancien, s'il se continue sur les murs de la chapelle, s'il fait partie d'un ensemble qui comprendrait tout l'édifice. Ce n'est qu'alors que cette découverte acquerrait quelque intérêt et pourrait servir de point de départ pour la restauration du temple.

Les délégués ont constaté à cette occasion que la restauration du remarquable tableau de Verhaegen, appartenant à la fabrique, était terminée. Ce travail a été convenablement exécuté.

Les délégués ont cru devoir aussi, à ce propos, signaler au Collége la convenance de réparer certaines lacunes qu'on remarque dans l'admirable grille en cuivre (faite par Jan Veldener, artiste louvaniste) qui entoure le tabernacle. Il manque à cette grille quelques figures que la fabrique possède et qu'il serait facile de replacer. Il ne serait même pas bien dispendieux de refaire l'ancienne porte à jour de cette grille, rem-

placée aujourd'hui par un simulacre en bois d'un fâcheux aspect, car il suffirait de faire mouler la porte opposée et d'en faire couler en cuivre un nouveau spécimen. La grille Renaissance dont il s'agit est un trop remarquable échantillon de l'ancienne fonderie louvaniste pour ne pas mériter à tous égards les frais d'une restauration complète.

Ancien jubé de l'église de Sainte-Waudru, à Mons.

— A l'occasion d'une inspection récente de l'église de Sainte-Waudru, à Mons, M. l'archiviste De Villers a bien voulu communiquer aux délégués le dessin original de l'ancien jubé, dessin qui était jadis sa propriété et dont il a fait don aux archives de l'État. Ce dessin, qui est, du moins pour ce qui concerne les figures, l'œuvre du célèbre sculpteur montois Jacques Du Broeucq, a une valeur d'autant plus grande qu'il consacre le souvenir d'un beau monument disparu et qu'il est le seul ouvrage de ce genre qu'on possède de cet illustre statuaire. Malheureusement, l'humidité l'a mis dans le plus fâcheux état; le vélin flotte et se plisse dans son cadre, et il est fort à craindre, si l'on n'y porte un prompt remède, que les plaques de moisissure qui s'y montrent déjà en maint endroit ne finissent par en effacer les parties les plus intéressantes. Il importe de prendre des soins immédiats pour la restauration de ce dessin remarquable, dont la disparition serait une véritable perte pour l'art national. Il importerait surtout d'assainir sans délai le local où il se trouve actuellement ou de le placer dans une salle où il ne soit pas exposé à de nouvelles dégradations.

Église d'Oplinter. Retable.

— La Commission a transmis à M. le Ministre de l'intérieur le rapport ci-après, qu'elle a reçu du membre-secrétaire, concernant le retable important de l'église d'Oplinter, rapport auquel elle s'est ralliée en tous points :

« J'ai cru devoir profiter de l'inspection que nous avons

eu à faire, le 9 avril, à Limbourg, pour aller visiter l'église d'Oplinter, qui est à une lieue de Tirlemont et qui contient l'un des retables les plus célèbres du pays. L'importance de ce retable tient à trois choses : 1° il a gardé ses volets peints qui n'ont pas moins de valeur que ses sculptures ; 2° le sculpteur et le peintre qui ont fait en collaboration cette œuvre d'art sont connus, ce qui arrive assez rarement ; l'un est Guillaume Hessels, l'autre Jean Van den Berghe, ainsi que M. l'archiviste Van Even a pu l'établir d'après des recherches faites dans les comptes de l'abbaye de Maagdendale, à laquelle le retable avait primitivement appartenu ; 3° les deux artistes doivent compter l'un et l'autre parmi les chefs de l'école louvaniste du commencement du XVIe siècle.

» Des délégués de la Commission des monuments avaient déjà visité le retable d'Oplinter, il y a quelques années, en passant par ce village pour se rendre à Neerlinter, où ils avaient été appelés. Il résulte d'une note que j'avais prise à cette époque et que je retrouve au dossier, que le retable avait été trouvé dans un assez bon état de conservation, même en ce qui concerne les peintures des volets, lesquelles ne demandaient guère, paraît-il, qu'un travail de refixage soigneux et pouvaient presque se passer de toute retouche.

» Je regrette de dire qu'il serait impossible d'en porter le même jugement aujourd'hui. Le précieux retable d'Oplinter présente actuellement l'aspect le plus pitoyable. Ses sculptures, qui ont gardé leur dorure et leur polychromie anciennes, sont envahies par la poussière. De nombreuses mutilations s'y remarquent dans l'ornementation comme dans les figures ; des bras, des jambes manquent à certains personnages ; des

figures sont perdues; d'autres ont été détachées de leurs compartiments et rejetées au hasard ailleurs. Certaines mutilations de ce genre existaient peut-être déjà en 1866, bien que le rapport n'en fasse pas mention; mais je doute qu'elles eussent la même gravité. Ce qui est incontestable en tous cas, c'est que les peintures, alors presque intactes, ont gravement souffert. De larges écailles en sont tombées, et cet accident peut se répéter tous les jours, car des craquelures en couvrent toute la surface. Bref, on peut conclure de ces altérations si importantes, survenues en si peu d'années, que le retable est perdu si l'on ne se hâte de le restaurer.

» Mais ceci soulève une autre question, sur laquelle je prends la liberté d'appeler toute votre attention. Comment restaurera-t-on le retable d'Oplinter?

» On a suivi longtemps et avec les meilleures intentions du monde, dans les travaux de ce genre, un système que je ne crains pas de qualifier de barbare et qui consiste à dépouiller nos retables gothiques de leur polychromie et de leur dorure pour les repeindre et les redorer entièrement à neuf. Ajoutez que la restauration de la sculpture et de la délicate enluminure qui la revêt a été presque toujours confiée au même artiste, qui fait ainsi à la fois besogne de sculpteur et de peintre.

» Si l'on considère que nos vieux retables sculptés étaient d'habitude l'œuvre de deux artistes, un sculpteur et un peintre; qu'on n'attachait pas moins d'importance à l'enluminure qu'à la sculpture; que l'enlumineur même était souvent, ainsi que de nombreux comptes l'établissent, payé plus cher que le statuaire; que la peinture et la dorure, bien loin d'être considérées comme un travail accessoire, étaient destinées à donner

à l'œuvre son caractère définitif, ses plus délicates finesses, son plus beau fini, et n'étaient pour cette raison confiées qu'à des peintres d'un talent éprouvé, parmi lesquels on rencontre des grands noms, tels que Rogier Van der Weyden ; si l'on considère, dis-je, la valeur de ces peintures et de ces dorures, qu'on enlève et qu'on remplace si cavalièrement, on conviendra que ces procédés constituent un acte de monstrueux vandalisme (1).

» On ne devrait pas repeindre un retable sculpté, pas plus qu'on ne repeint un tableau. Un accent maladroit dans le dessin d'une bouche, d'un œil, d'un sourcil, suffit à dénaturer complètement le caractère d'une tête, et voilà le travail qui serait confié à des hommes qui ne sont pas même peintres !

» Je crois qu'il serait superflu d'insister sur ces considérations.

» Deux mesures sont absolument nécessaires pour empêcher le retour des abus que je viens de signaler :

» 1° Interdire rigoureusement aux sculpteurs restaurateurs de retables de toucher aux polychromies et aux dorures de ces objets d'art ;

» 2° Confier cette partie de la restauration à des *restaurateurs de peintures* exclusivement, dont le travail devra surtout se borner à un nettoyage soigneux et qui devront ici,

---

(1) L'inconvénient en est d'autant plus grave qu'on a enlevé ainsi quantité d'inscriptions qui étaient précieuses pour fixer l'origine et le caractère de l'œuvre d'art et qui nous eussent peut-être apporté bien des lumières sur notre ancienne statuaire, si peu connue. Il est vrai que le restaurateur commençait parfois par les copier, mais avec une inexactitude qui rendait le plus souvent ce genre de renseignements dérisoire.

comme pour les tableaux de maitres, se pénétrer de ce principe que le moins qu'on fait est le mieux.

» Je propose à la Commission d'appeler sur cette question l'attention de M. le Ministre de l'intérieur, en lui recommandant tout spécialement la restauration du retable d'Oplinter comme un travail qui est, je le répète, de la plus extrême urgence. Dès 1866, la fabrique avait soumis un projet pour la restauration du chœur de cette église, projet où étaient comprises les réparations du retable qui aurait décoré un nouveau maitre-autel. A cette époque, nous n'avons pas jugé qu'il fut opportun de faire les travaux du chœur, qui est dans un état de conservation satisfaisant. Il n'y a donc pas lieu d'attendre la solution de cette question architectonique pour s'occuper du retable de Hessels, qui trouvera, ainsi que nous l'avons déjà fait observer à la fabrique, une place très-convenable dans une chapelle aux arcatures ogivales qui s'ouvre dans une des nefs latérales de l'église.

» On devrait aussi replacer à l'intérieur de l'édifice l'admirable croix triomphale du XIIIe siècle qui a figuré à l'exposition de Malines et qui est aujourd'hui exposée à *l'extérieur*, c'est-à-dire sous le porche de l'église d'Oplinter. Cette croix, d'un fort beau style, a ceci d'exceptionnel, que le revers en est décoré de figures peintes à la même époque et qui ont la finesse de la miniature. Ces restes si précieux risquent de s'altérer gravement en plein air. Il est vrai que la croix est abritée contre la pluie, mais les brouillards du matin et l'humidité naturelle d'un cimetière sont des dissolvants contre lesquels il importe de se mettre en garde; nous en avons une preuve suffisante dans le peinturage à l'huile de nos maisons, qui s'écaille et tombe en peu d'années.

» Une dernière proposition qu'il me semblerait utile de soumettre à l'administration supérieure est celle-ci. Les ouvrages d'art, tableaux, retables, etc., appartenant à nos églises de province ne font jamais que passer de ces édifices à l'atelier du restaurateur et *vice-versâ;* nul ne les voit, personne ne les connaît, ils sont comme perdus pour l'étude. Il serait du plus haut intérêt qu'une fois restaurés ces ouvrages fussent exposés publiquement pendant deux ou trois semaines dans une des salles de nos musées. Ces exhibitions, dont le public serait averti par la voie de la presse, serviraient puissamment à vulgariser les traditions de notre art national, à populariser des maîtres et des chefs-d'œuvre qui risquent de rester éternellement inconnus. Elles appelleraient, en outre, l'attention de l'artiste et des voyageurs sur les édifices et les localités qui les possèdent. Enfin, elles seraient une garantie de plus pour les soins à apporter à ces travaux de restauration, souvent si mal compris ou si négligés.

» *Le Membre Secrétaire,*
» (*Signé*) J. Rousseau. »

Église de N. D. de la Chapelle, à Bruxelles. Peintures murales.

— Plusieurs membres du Collége ont examiné officieusement les peintures décoratives exécutées à l'intérieur de l'église de Notre-Dame de la Chapelle, à Bruxelles. Les travaux sont aujourd'hui statés, en attendant que le Conseil de fabrique soumette un plan d'ensemble des ouvrages qu'il se propose d'exécuter. Les délégués ont remarqué, sur quelques-uns des piliers dont le badigeon a été enlevé, des figures peintes, de grandeur naturelle, qui paraissent généralement dater du xve siècle et qui sont loin d'être dépourvues de mérite. Ne connaissant pas dans le pays d'autre spécimen d'une

décoration analogue, la Commission a émis l'avis qu'il serait du plus haut intérêt, au point de vue de l'art, de reproduire celle-ci. Il importerait, à cet effet, de faire prendre sans retard un calque exact des diverses figures découvertes jusqu'ici. Il conviendrait également de continuer avec soin le débadigeonnage d'une des colonnes, afin de s'assurer si, comme on a lieu de le croire, les figures précitées ne se raccordent pas à d'autres éléments décoratifs.

Cathédrale de Bruges. Décoration d'une chapelle.

— Des délégués se sont rendus à Bruges, le 2 avril, pour examiner les travaux d'ameublement et de décoration en voie d'exécution dans l'église cathédrale de Saint-Sauveur, chapelle du Saint-Sacrement.

Il résulte des déclarations mêmes de la fabrique que son architecte, M. Verschelde, n'est pas l'auteur du projet en voie d'exécution ; « les auteurs réels sont des paroissiens qui ont voulu faire exécuter à leurs frais un essai sur place, au lieu de le faire sur papier, de peinture murale. Ils ont désiré que ces travaux fussent exécutés par des artistes brugeois, et ils se sont cotisés pour donner un spécimen du talent de leurs concitoyens. »

Bien qu'on ne puisse qu'applaudir aux généreuses intentions des donateurs et leur souhaiter, dans l'intérêt de l'art, de nombreux imitateurs, on est forcé de constater que l'état actuel des travaux dénonce trop l'absence d'une direction compétente. Il importerait tout d'abord de mettre à la tête de cette entreprise, qui s'exécute dans la première des églises de Bruges, un artiste d'une expérience reconnue et de lui demander un projet d'ensemble. Tel est le premier conseil que la Commission doit aux donateurs, qui se sont engagés à refaire ces ouvrages sur ses indications, si par hasard on les trouvait fautifs.

On ne saurait, en effet, approuver la plupart des détails de la décoration nouvelle.

Le couronnement ogival donné aux portes de cette chapelle est du goût le plus médiocre; mieux vaudrait leur laisser leur forme carrée.

Le dessin en imitation de tenture qui couvre les parois n'a pas la sévérité qui conviendrait à une décoration murale; on ne comprend pas non plus pourquoi cette décoration s'arrête à 30 ou 40 centimètres des fenêtres.

On peut approuver l'imitation d'appareil figurée sur la partie supérieure des murs, mais il n'y a évidemment pas lieu de continuer cet appareil sur l'arc doubleau.

Des tores ou colonnettes sont couverts d'une peinture sur laquelle on a appliqué une sorte de vernis. Rien n'est plus contraire aux principes de la peinture murale, qui doit, de quelque part qu'on la contemple, garder le même aspect, et ne peut pas miroiter comme un tableau à l'huile, destiné à être regardé de près. L'austérité obligée d'une décoration monumentale exige d'ailleurs des tons mats.

On doit, en vertu du même principe, critiquer les tons dégradés dont on a peint la galerie de pierre bleue à jour qui sépare la chapelle de la nef. On peut, sans doute, trouver dans des édifices anciens des exemples de ces tons dégradés. Mais ce n'est pas là une tradition généralement suivie ni dont on puisse conseiller l'adoption, et il est évident que des tons francs et des teintes plates seront toujours d'un aspect plus sévère et mieux appropriés aux grands partis que réclame l'art monumental.

Une critique analogue s'applique aux figurines des culs-de-lampe peintes dans des tons tendres, d'un effet médiocre. Les

clefs de voûte de la Bibliothèque de la ville donnent des spécimens de polychromie ancienne qu'il eut été préférable d'imiter.

La présence d'un homme expérimenté à la direction de ces travaux épargnera aux paroissiens de l'église de Saint-Sauveur des fautes telles que celles relevées ci-dessus, et leur évitera pour l'avenir bien des remaniements et des dépenses inutiles.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Maisons pour indigents à Blankenberghe et hôpital des Deux-Acren.

Le Collége a approuvé les plans concernant la construction de maisons pour indigents à Blankenberghe (Flandre occidentale) et l'appropriation de bâtiments à usage d'hôpital civil à Deux-Acren (Hainaut).

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Appropriation et construction de divers presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les travaux d'appropriation à exécuter aux presbytères de Maulde (Hainaut), Beeringen (Limbourg) et Aisemont (Namur), ainsi que sur les plans des presbytères à construire à Capelle-au-Bois (Brabant), Wihogne (Liége) et Rogery, commune de Bovigny (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction d'églises à Wihogne et à Martouzin-Neuville.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Wihogne (Liége) : architecte, M. Plénus ;

A Martouzin-Neuville (Namur) : architecte, M. Blandot ;

Église de Berlaer.

2° Le projet de reconstruction de l'église de Berlaer

(Anvers), à l'exception de la tour ancienne, qui sera conservée : architecte, M. Blomme;

3° Le plan relatif à la construction d'une tour et à l'agrandissement de l'église de Rogery (Luxembourg) : architecte, M. Vande Wyngaert; Église de Rogery.

4° Les projets de reconstruction partielle des églises d'Aische-en-Refail (Namur) : architecte, M. Lermigneaux, et de Mazée (même province) : architecte, M. Degreny; Églises d'Aische-en-Refail et de Mazée.

5° Le plan d'une annexe projetée par M. l'architecte Baeckelmans pour le service de l'église de Saint-André, à Anvers. Tout en estimant, en principe, qu'il convient d'isoler le plus possible de nos églises leurs dépendances, magasins, etc., le Collége a émis l'avis, après avoir fait visiter les lieux, qu'on peut, dans le cas actuel et eu égard aux circonstances, approuver le projet soumis, qui est d'ailleurs bien étudié. Église de St-André, à Anvers.

6° Les dessins des objets d'ameublement destinés aux églises de Hoogstraeten (Anvers), Beckerzeel (Brabant), Saint-André-lez-Bruges, Ruysselede (Flandre occidentale), Kemseke (Flandre orientale), Bériménil, Sainte-Marie, commune d'Etalle (Luxembourg), Masy, Neuville, Belgrade, commune de Flawinne, Froidefontaine, commune de Vonèche (Namur). Ameublement de diverses églises.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collége a émis des avis favorables :

1° Sur les travaux d'appropriation à exécuter aux églises de Brasschaet (Anvers) et de Vergnies (Hainaut); Églises de Brasschaet et de Vergnies.

2° Sur le projet de restauration du chœur de l'église de Kessel (Anvers) et sur la proposition de vendre l'autel Église de Kessel.

Renaissance qui masque les fenêtres de ce chœur à l'église de Genval ;

Cathédrale d'Anvers.

3° Sur le dessin relatif à la restauration du pignon sud du transept de la cathédrale d'Anvers ;

Église de Limbourg.

4° Sur la proposition de modifier le maître-autel de l'église de Limbourg de façon à permettre la vue des verrières récemment placées dans les fenêtres du chœur.

Église de Berthem.

— Après avoir pris connaissance des rapports du Comité provincial du Brabant, la Commission s'est ralliée à la proposition de conserver l'église de Berthem, qui date de la fin du XIIe siècle, soit telle qu'elle existe, soit en l'agrandissant pour la mettre en rapport avec le chiffre de la population.

Église de Blaregnies.

— M. le Ministre de l'intérieur avait prié le Collége de faire visiter l'église de Blaregnies et de lui rendre compte des travaux qu'il pourrait être utile d'y exécuter. Cette inspection a eu lieu le 8 avril.

Outre que l'église de Blaregnies offre dans sa structure certaines particularités intéressantes, telles que ses fenêtres à redents trilobés, ainsi que la voûte en briques avec nervures en pierre du chœur, elle se recommande, comme l'église de Baudour, par une charpente richement décorée, cachée par des voûtes en briques de date moderne. Il faut ajouter que les entraits de la charpente sont ici aussi richement décorés que les poutres. Les culs-de-lampe représentent les douze apôtres. Ces sculptures sont d'un bon style ; elles constituent un témoignage intéressant du développement que les arts avaient pris dans le Hainaut au XVIe siècle, et il conviendrait de les remettre en lumière en rendant à l'église son aspect primitif.

Si un travail dans ce sens était poussé jusqu'au bout, il

conviendrait aussi de rendre à l'église ses anciennes proportions et, à cet effet, de déplacer la tour construite postérieurement et qui est venue empiéter sur la nef.

Un projet devrait être demandé à un architecte compétent. On pourrait alors séparer dans le devis les travaux de reconstruction ou de simple conservation des travaux d'art qui intéressent plus spécialement le département de l'intérieur.

Le chœur de l'église de Blaregnies contient aussi une pierre tombale surmontée d'une couronne royale, actuellement cachée aux trois quarts par la boiserie qui règne autour du chœur. Il serait intéressant de découvrir complètement cette pierre, le lambris n'ayant d'ailleurs par lui-même aucune valeur.

Dans les combles de l'édifice se trouvent une vierge en pierre blanche d'un excellent style (la tête manque), ainsi que deux statuettes en bois appartenant au XVIe siècle et qu'il conviendrait de replacer dans la nef sur des consoles. Ces statuettes représentent sainte Barbe et une autre sainte.

Église d'Ichteghem.

— A la demande du Conseil communal d'Ichteghem (Flandre occidentale), des délégués ont inspecté l'église paroissiale, où un accident est survenu pendant les travaux d'exhaussement de la tour. Il résulte de cette visite que l'accident provient, ainsi que le constate l'architecte, de la mauvaise qualité des matériaux employés dans la construction ancienne, où s'est produit un certain tassement. De là, quelques fissures verticales qui se remarquent dans deux piliers de la grande nef et une certaine tendance d'élargissement dans deux arcades. Les délégués ont approuvé la

mesure prise par l'architecte, qui fait remplir les baies de ces arcades par une maçonnerie en briques. On doit aussi, pour consolider davantage encore la construction, remplir de même les angles des piliers, et ce travail doit être exécuté d'urgence. La Commission est d'avis que cette double mesure suffira pour couper court à tout accident ultérieur.

Église de St-Martin, à Hal.

— Le Conseil de fabrique de l'église de Saint-Martin, à Hal, sollicite des subsides de la ville, de la province et de l'État, pour couvrir les frais du débadigeonnage intérieur de cet édifice. Le Conseil communal, se fondant sur ce que le monument exige encore des travaux considérables et urgents à l'extérieur, a émis l'avis qu'il serait convenable de faire exécuter ces ouvrages avant de songer à l'ornementation intérieure. La Commission partage entièrement cet avis, et, à cette occasion, elle a signalé de nouveau au Gouvernement l'état de dégradation des façades latérales de cet édifice, qui ont fait l'objet d'un rapport détaillé en date du 24 août 1870 (V. *Bulletin*, IXe année, p. 395). Il importerait de consacrer toutes les ressources dont on peut disposer à la restauration extérieure de l'église de Saint-Martin, si l'on ne veut l'exposer à une ruine certaine. La situation lamentable dans laquelle se trouve cet admirable monument, qui est presque aux portes de Bruxelles, constitue un véritable scandale qui appelle toute l'attention des diverses autorités intéressées. Dans quelques années, il sera trop tard pour remédier à ces dégradations, qui s'aggravent de jour en jour.

Église de Sainte-Waudru, à Mons.

— Des délégués ont inspecté, le 5 mars, l'église de Sainte-Waudru, à Mons. Ils ont constaté avec regret que

l'état de délaissement de ce remarquable édifice, état signalé par de nombreux rapports, n'avait subi aucune modification depuis les dernières inspections. On continue à laisser subsister à pied-d'œuvre des décombres du plus fâcheux aspect et qui ont pour inconvénient d'entretenir l'humidité des murs. Des infiltrations considérables se remarquent dans plusieurs parties de l'église, dont l'humidité est telle que la plupart de ses tableaux se détendent et pourrissent littéralement sur leurs châssis. Enfin, malgré l'importance de ses verrières et les graves dégâts que la grêle y a déjà causés, on n'a pas encore placé les grillages préservateurs dont la Commission avait réclamé l'établissement d'urgence.

Les délégués ont été, toutefois, heureux d'apprendre que les projets relatifs à la restauration de l'édifice étaient terminés. Ces projets, qui ont été mis sous les yeux des commissaires-inspecteurs en même temps que les dessins relevant l'état actuel de l'édifice, sont l'œuvre de M. l'architecte Hubert et ont été dressés avec le plus grand soin. Cet artiste a fait aussi des plans en vue du dégagement complet de l'église et de la rectification de la voirie aux abords du temple. Mais le Collége ne pense pas qu'il y ait un avis à émettre sur aucune de ces propositions, dans l'état actuel de l'affaire, et bien que le Conseil provincial du Hainaut ait déjà voté des fonds pour quelques-uns des travaux projetés. Il importe évidemment, en présence du délabrement de certaines parties de l'édifice, d'avoir avant tout un relevé de tous les travaux à faire, divisés par catégories, selon leur urgence relative, et ce sont les travaux les plus urgents qui devront avoir forcément le pas sur les autres. Le Conseil de

fabrique s'est rallié unanimement à cette demande des délégués, conformément à laquelle M. l'architecte Hubert s'est engagé à saisir prochainement le Collége de nouvelles propositions.

Le Membre Secrétaire,
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Vice-Président,
R. CHALON.

LES TUMULUS DE LA BELGIQUE.

Tandis que les fouilles dans les tumulus révèlent, en Allemagne, des objets étrusques, en France, des objets de l'époque celtique, en Danemark et en Suède, des antiquités antéhistoriques, en Hollande, au contraire, des bractéates mérovingiennes, les recherches faites dans les tumulus de Belgique ont enrichi jusqu'à présent la seule partie belgo-romaine de nos collections archéologiques; c'est là un fait constant (1) pour tout ce qui est tumulus proprement dit, c'est-à-dire pour les tertres de plusieurs mètres d'élévation, véritables monuments qu'on aperçoit de loin; car pour les simples tertres d'un mètre tout au plus au-dessus du niveau, on les retrouve dans tous les pays et ils sont de toutes les époques.

Les opinions les plus diverses ont été émises au sujet des tumulus de la Belgique, et il est superflu de rappeler tout ce qu'on en a dit dans notre pays (2).

---

(1) Le fait s'est encore confirmé récemment : la tombe d'Avennes (Braives) que vient de fouiller M. le comte Georges DE LOOZ, n'a produit que des objets romains avec une monnaie de Vespasien.

(2) ORTELIUS et VIVIANUS, *Itinerarium per nonnullas Galliæ Belgicæ partes*, édit. de 1661, pp. 109 et 133; Hubert THOMAS, *De Eburonibus*, édit. de 1541, p. 5; DE FELLER, *Itinéraire et Voyages*, II, pp. 192 et 475; *La Belgique monumentale*, II, p. 188; (BOVY), *Promenades historiques*, II, p. 195; *Bull. acad. roy. de Belg.*, XIV, 1°, p. 497; XVI, 1°, p. 474; SCHAYES, *Histoire de l'architecture en Belgique*, I, pp. 11, 17 et 18; *Bulletin de l'Institut archéologique*

Mais, pour préparer les éléments d'une monographie qui coordonnera tous ces éléments épars et qui en dégagera la vérité, il n'est peut-être pas sans intérêt de recueillir dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* ce qui, à propos de nos tumulus belges, a été dit ou publié à l'étranger, en y ajoutant des extraits de manuscrits (dont un avec dessin tout à fait inédit, que le *Bulletin* a la bonne chance de pouvoir offrir à ses lecteurs).

I.

Bartoli (1), parlant d'une tombelle italienne, se réfère à la description de nos tumulus belges faite par Ortelius : « Tumulo de terra chiamato la Tomba (Mereto), simile apponto e quelle che sono descritti da Abramo Ortelio ne' suoi viaggi per la Flandria, dove dice : *cernuntur in loco edito tumuli duo rotundi et fastigiati, gramine vestiti, quos cum manu aggestos judicaremus, videbantur ad Romanorum referri tempora;* e tanto se puo dire anco del nostra. »

---

liégeois, III, p. 269; *Revue d'histoire et d'archéologie*, I, p. 188; *Bulletin de la Société scientifique et littéraire du Limbourg*, I, p. 175; II, p. 79; *Ann. acad. archéol. de Belgique*, III, p. 357, etc., etc.

V. aussi, en général, DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée*. Suppl. V, p. 143; DE CAUMONT, *Abécédaire ou rudiments d'archéologie (Ère gallo-romaine)*, p. 40; *Archæologia*, XXVI, p. 316; *Publications*, etc., *dans le grand-duché de Luxembourg*, VII, p. 88; XXXe *Congrès archéologique de France*, pp. 365 et 366; *The transactions of the royal irish academy*, XIV, p. 200; *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, V, p. XIV et XVI; MILLIN, *Magas. Encycl.*, I, 4°, p. 329, 1810, 5e, p. 351; DE CAUMONT, *Bulletin monumental*, XXXVII (1871), p. 343.

M. DE REIFFENBERG (*Nouv. mém. acad. roy. des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles*, VII, p. 60) parle des tumulus comme ayant « fourni à M. Lepeintre le fond d'une de ses facéties de mauvais goût. » Tel n'est pas, en tout cas, le caractère d'une autre facétie sur le même sujet écrite par LABICHE et intitulée *La Grammaire*, pièce fort amusante sur les archéomanes.

(1) *Antichita d'Aquileja*, p. 280.

Schoepflinn (1) écrivait de son côté ce qui suit :

« *Ille tum desiit usus quo tumulos consecratis in locis ex rebus bello captis et in acervum collatis erexerunt, quales multis in Galliae civitatibus Caesaris aevo conspicabantur. Quo nunnullos* TUMULOS ALIQUOS IN TUNGRIS *praesertim apud Belgas adhuc conspicuos referre libitum est.* » Et plus loin : « *Orti hinc fuisse videntur tumuli illi, quorum* PLURES IN BELGIO *vidi, in itinere praesertim inter* BRUXELLAS ET TUNGROS. »

L'Institut de France (2), à la fin du siècle passé, s'est également occupé de nos tumulus.

Legrand d'Aussy, dans son mémoire sur les anciennes sépultures nationales, fait l'énumération suivante de nos tombelles (il commence par reproduire une liste de l'abbé Lebeuf dans sa dissertation sur l'histoire de Paris) :

« Dans le pays liégeois, une au delà du village de Jupelle; une au delà du village de Villers-Saint-Siméon, sur le chemin de Liége à Tongres; une autre très-considérable sur la chaussée qui, de France, traverse le comté de Namur et aboutit à Orey; elle est à une petite lieue du village de Boneff, dans la comté de Namur, en tirant vers Liége. Cinq autres sur la même chaussée, proche du village d'Aumal, et distantes l'une de l'autre d'environ 100 toises. Deux proche la ville de Tirlemont, à cinquante pas des remparts et à trois ou quatre toises l'une de l'autre. Une en Condros, sur le chemin

---

(1) *Alsatia illustrata*, I, pp. 323 et 469; cette opinion de SCHOEPFLINN est encore professée aujourd'hui dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 1852, p. 356.

(2) *Mémoires de l'Institut national des Sciences et Arts* (Sciences morales et politiques), II, pp. 595 à 597.

de France, près du village d'Avin, un peu plus haut que le village de Terwagne. »

Legrand continue, d'après d'autres renseignements :

« Trois près de Tongres, savoir : une en cône tronqué, haut de 60 pieds, la plate-forme de son sommet en a 28 de circonférence et sa base 458. La deuxième diffère peu de la première et toutes deux sont très-bien conservées; la troisième, plus petite, est en outre dégradée, parce qu'elle a été fouillée on ne sait à quelle époque.

» Entre Liége et Tongres, une autre fort belle, à une lieue du grand chemin.

» A Warem, du côté de Saint-Tron, cinq qui sont voisines les unes des autres; une sur le chemin de Warem à Liége; trois à la porte de Tirlemont (Lebeuf ci-dessus n'en a compté que deux). La notice de ces treize collines m'a été donnée par mon confrère Leblond.

» Le citoyen François de Neufchâteau, alors Ministre de l'Intérieur, m'a fait également passer une note où il parle des trois monticules de Tirlemont. »

On lira ici avec intérêt un autre document de l'époque impériale, qui, publié à la vérité en Belgique, y est pour ainsi dire inconnu, perdu qu'il est dans les rares exemplaires encore conservés de l'almanach où il est consigné (1) :

« On trouve auprès de Tirlemont, comme aux environs de Tongres, de Maestricht et d'Aix-la-Chapelle, des monceaux de terre, en forme pyramidale, soutenus dans un encaissement de pierres, qui ont été reconnus pour être les tom-

---

(1) *Almanach du département de la Dyle pour l'an* XII, *contenant un essai statistique sur le département*, etc. Bruxelles, Weissenbruch, an XII, p. 100.

beaux de quelques chefs de légions romaines morts pendant la guerre des Gaules. Cette opinion s'accorde avec un passage de Tacite où cet historien, décrivant les funérailles d'un général romain dans ces contrées, dit qu'il fut enterré sur le bord d'un grand chemin et que chaque soldat jeta, selon l'usage, une pelletée de terre sur sa tombe.

» Quelque vraisemblable que paraisse cette opinion appuyée par Tacite, j'en ai recueilli une autre sur les lieux qui semblerait devoir mériter qu'on y ajoutât foi; la voici : Les Barbares, lors de leur invasion dans les provinces de la Gaule, étaient dans l'usage d'élever des monts de terre chaque fois qu'ils remportaient une victoire. On pourrait en induire encore que c'est de cet usage que le cri de Montjoie-Saint-Denis, rapporté dans les vieilles chroniques, a tiré son origine. »

Dans le présent siècle, Edouard Charton (1) et Gailhabaud (2) nous ont donné les dessins des trois tumulus établis dans une plaine, près de la porte de Saint-Trond, à Tirlemont.

Le second de ces auteurs se borne, dans son texte, à les mentionner comme exemple de tumulus alignés à la suite les uns des autres.

Le premier est plus explicite : « Il est douteux, dit-il, que ces tertres funéraires remontent jusqu'à l'époque celtique. On peut en dire autant du groupe de cinq grands tumulus que l'on voit à Omal, village situé à 4 kilomètres de Waremme. Il en est de même de tous ceux que l'on trouve dans la province de Liége, dans la Campine, la Flandre, le

(1) *Voyageurs anciens et modernes*, I, p. 204.
(2) *Monuments anciens et modernes*, I, pl. VIe, n° 27, p. 18e.

Limbourg, le Brabant. Les tumulus de la Campine ne dépassent guère un mètre en hauteur. Ils renferment des urnes en terre noirâtre. La hauteur de ceux de la province de Liége, du Limbourg, du Brabant, peut varier entre treize et dix-sept mètres.

» Il ne reste aucun monument antérieur au christianisme dans les provinces belges, hors peut-être la pierre connue sous le nom de pierre Brunehaut, située à 6 kilomètres de Tournay, près des villages de Hollain et de Rongy; elle a 18 pieds de hauteur hors de terre et 13 pieds de largeur. On a détruit en 1753, près de Binche, une autre pierre que l'on croyait celtique.

» Suivant M. Schayes (*Histoire de l'architecture en Belgique*), ces tombelles doivent être attribuées aux Germains. »

Enfin, l'auteur d'une *Notice sur quelques débris de constructions romaines conservés dans la commune de Herten*, près de Ruremonde, M. J. W., après avoir parlé du tumulus de Coninxheim, dit que, « le long de l'ancienne chaussée romaine qui conduisait de Bavay à Tongres, on voit plusieurs tumulus, qui souvent sont soutenus à l'intérieur par une voûte maçonnée formant un petit caveau; » il ajoute : « De semblables tertres se trouvent à Branchon, endroit traversé par la chaussée (citée), à Walhain, à Avernas, à Wasmont et près de Tirlemont. »

II.

Quant aux manuscrits, en voici quelques extraits qu'on peut présenter ici.

C'est d'abord un extrait d'un manuscrit du chanoine Denis

Villerius, de Tournay (1), copié au siècle passé en un manuscrit du savant Cuper (2); Villerius, après avoir mentionné la découverte connue d'une sépulture de l'époque romaine dans un tumulus à Saventhem, ajoute : « *Quam plurimi huic similes colles visuntur per has provincias quales tres aequali altitudine eggredientibus Thenense oppidulum, qua Tungros spectat, sese offerunt; et Lovanii intra muros, non longe a Thenensi porta, medio in agro alius situs est.* »

C'est ensuite un extrait plus important d'un manuscrit (3) de la Bibliothèque nationale de Paris : *Discours de mon voyage à Cologne*, par Philippe de Hurges (4), manuscrit accompagné de planches, dont une est reproduite ci-après en *fac-simile*.

On n'aura pas besoin de souligner certains passages de la relation ci-après pour arracher un sourire au lecteur.

---

(1) V. au sujet de ce personnage, *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, p. 442; *Corresp. de* JUSTE-LIPSE, *Centur.*, IV, lettre X; V, XXVI, XXVII, LXXVIII, etc.; PIGNORIUS, *Magnæ Deum matris Idea et Attidis initia*, préf.

(2) V. *Bull.* cité, X, *ibid.* et p. 445. Voici des indications propres à faire retrouver ce manuscrit de VILLERIUS : *Notæ in nummos argenteos, Q. Pomponii Musæ. Inde sequebantur numismata sapphir, Homeri... Hinc dissertatio instrumenti quod Oribasius... Præterea : De crucis dominicæ figura... Insuper Epigrammata et Epitaphia... Aderatque figura sepulchri veteris prope Bruxellis detecti...* (Extrait du MS. de CUPER).

(3) Ce manuscrit vient d'être édité tout récemment par M. MICHELAND, pour la Société des Bibliophiles liégeois; mais cette impression, faite à peine à 50 exemplaires pour les membres de la Société, n'est pas, à proprement parler, une publication, car les 50 exemplaires seront aussi inabordables au public que le manuscrit original.

La Société des Bibliophiles de Liége n'a pas jugé à propos, du reste, de reproduire toutes les planches, et celle qu'on trouvera ci-après est du nombre de celles qui ont été omises.

(4) Ce personnage, qui vivait au XVIIe siècle, est connu en Belgique par la publication qu'a faite M. Fréd. HENNEBERT de ses *Mémoires d'eschevin de Tournay* (1609-1611). Bruxelles, Decq, 1855.

Philippe de Hurges s'occupe beaucoup de la chaussée Brunehaut « où, ajoute-t-il, il y a des grandes mottes de la mesme étoffe que le furent ces levées, tellement eslevées en une pointe ou deux, et mises en assiete si advantageuse, que de l'une on en descouvre tousjours deux autres, grande commodité pour les allants et les venants qui, par ce secours, ne pourroient perdre ces chemins, mesmes estans couverts de neiges, pour estre ces mottes situées tout joignant à iceluy ; et en ay-je remarquées aussi maintes où le chemin de la levée n'estoit interrompu, et où il n'en estoit aucun besoing, n'est que ce fussent les marques d'autant de journées d'ouvrage, sçavoir l'espace d'une motte à l'autre. Nous en veismes aussi à trois pointes, comme en la vallée Saint-George, à quatre lieües de Liége, mais bien peu, plusieurs doubles, et la pluspart sont simples et à une pointe. Elles sont toutes couvertes d'herbes odorantes, comme sont les crestes des levées, lesquelles herbes ne croissent non plus ès champs voisins que les cailloux dont les mottes et levées sont composées ; au reste, l'un et l'autre demeure en son entier et demeurera probablement tant que le monde, pource que ceux qui cultivent les terres y abordantes, les ruynants, rendroient leurs champs moins fructueux par la surcharge des cailloux dont elles sont faites ; d'où tant s'en faut qu'ils les ruynent, que mesmes ils sont contraints de les entretenir à leur possible, et jectent pour les accroistre et conserver, non-seulement dessus icelles ce qui en tombe par les pluyes, mais encores les pierres et groises, s'il y en a, qui se rencontrent en leurs champs, ce qui peut aussi avoir esté préveu par la sage Brunehault qui feit ses levées de telle estoffe pour les rendre éternelles avec son nom. On ne les

veoid guère plus entières, plus droites, plus larges, ny plus hautes, ny avec tant de puissantes mottes que depuis Bavay jusques Maestrect (c'estoient celles que nous suivismes en ligne très-droite, au travers des vallées et des montagnes.., sçavoir depuis Bray jusques la vallée Saint-George, où nous, les laissants à main gauche, tirasmes droit à Liége). Les bones gens des champs, aux environs, comptent que la royne Brunehault estant magicienne, dressa toutes ces chaussées en une seule nuict, les diables ayant apportées de la Meuse et d'autres fleuves toutes les groises dont ils les dressèrent. Où vous noterez la tradition, quoyque fabuleuse quant au ministère des diables, qui est néantmoins vraysemblable, quant à celle qu'on dit les avoir mis en œuvre, qui fut une royne, non un prince, comme veut nous faire croire Vigenere. A quel propos il me souvient encore avoir souvent veu une pierre, posée proche le haut chemin de Tournay à Valenciennes, guère loing d'un village nommé Espaing, que les bones gens des environs causent avoir esté portée en ce lieu par le diable, au commandement de la royne Brunehault, pour servir de borne entre son royaume d'Austrasie et l'estat des Tournaysiens, qui estoient encore pour lors fort puissants. Elle a 24 pieds de haut, et 28 de contour, et est emmy une terre qui ne produit aucunes pierres; mais de cecy ailleurs plus au large. Il me suffit de tirer d'ici le nom de Brunehaut pour celuy d'une royne, non d'un prince, qui est conforme à la cabale et tradition des paysans qui demeurent aux environs de la chaussée qui conduit à Maestrect. Et à ce que l'on ne doubte qu'ils parlent de la mesme Brunehault, ceste pierre est posée sur une pareille levée faite de groises, qui tire en droite ligne de Bavay à Arleux en Artois, et de là plus

avant en France; il est donc apparent que ce soit ouvrage de la mesme princesse; ceste dernière dont je parle n'a aucunes mottes, et n'est si haute ne si large aux environs de Tournay, qu'est l'autre aux environs de Liége, entre Bavay et Maestrect; mais on ne laisse de juger aux groises rouges dont elle est faite, que c'est tout un mesme ouvrage. Les paysans des confins de Liége et de Brabant, par où elle passe, nous feirent rire, disants que les mottes dont je viens de parler avoient esté eslevées par Brunehault pour témoigner à la postérité que ces levées et belles chaussées estoient ouvrage de femme porte-motte, et non d'homme, pource que ce sexe ne diffère du nostre que par mottes qui sont les tetins et la nature, parties plus estimées de tant qu'elles sont plus eslevées. L'on en croye ce qu'on voudra, j'en ay dit mon opinion; mais cette raison rurale la conforte encore, pour tesmoigner que c'est une œuvre de femme et non d'homme.... »

Ici l'auteur parle de l'ancienneté du temps où régnait Brunehaut et de l'antiquité concordante des tombes.

Il continue, p. 31 du MS :

« Voicy la forme de ces levées, au moins d'une partie d'icelles, aux environs du Val Saint-George, dont je viens de parler cy-dessus, laquelle elles ont partout ailleurs entre Maestrect et Bavay; mais je n'ay remarqué en aucun autre endroit une motte à trois pointes, que joignant ladite vallée qui m'a donné occasion de la prendre de ceste posture (voir planche en regard).

» Il y a de ces mottes qui touchent les chaussées, les autres en sont eslongnées de trente, quarante et cinquante pas, ce qui fut fait pour les placer en assiete haute et advantageuse, à fin qu'on les recogneust de tant plus loing; mais là où on fut forcé de les placer en ung vallée, on les feit de tant plus hautes, comme celle que ce portrait vous montre à deux pointes : faisant aussi à remarquer qu'en ces endroits, les levées y sont plus hautes qu'ailleurs, comme il se veoid en ce project, ce qui fut fait pour garder la ligne droite, et de crainte que les pluies qui peuvent changer la face de la terre, vinssent avec le

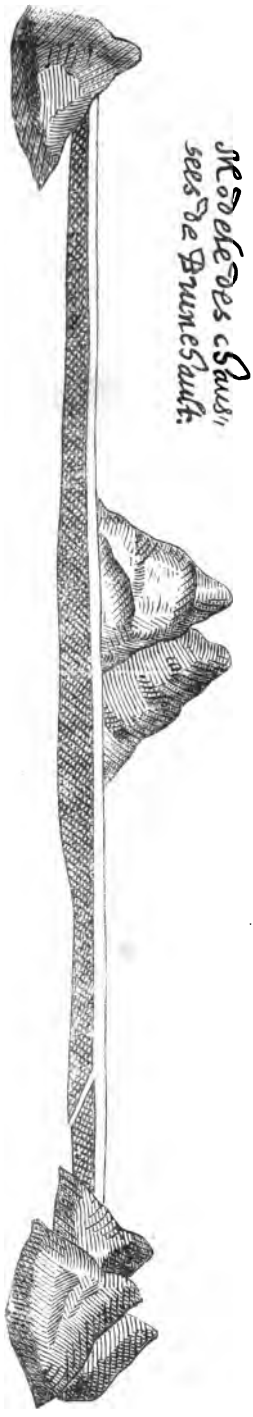

temps charrier tant de terre ès fondrières, qu'en estans comblées, les chaussées royales en fussent couvertes. On recognoist en oultre que la terre dont elles sont faites (car il y en a qui lie et unist les groises et cailloux par ensemble) n'est tirée du fond sus lequel elles sont assises, pour ce qu'elle est noire comme charbon, et celle du fond est partout jaulne, sablonneuse, potasse ou argileuse, et si, par dessus cela, il n'y a aucunes fosses joignant les mottes ou les chaussées, dont on puisse présumer la terre avoir esté tirée pour les dresser, ains tout y est à l'égal et uny comme les environs du lieu auquel elles sont assises; par où il est évident que ces pierres de fuzil, groises et terre dont elle sont composées, sont amenées d'ailleurs par extrême labeur et despense en ces contrées. Les mottes servent encore à ceux du voisinage, qui n'en sont pas eslongnez plus d'une lieuë, et à ceux qui cerchent les levées ou qui sont perduz ou esgarez en leur chemin, en sorte que, les voiants, ils se recognoissent aussitost et voient où ils doibvent tirer, si bien que si l'on n'est sot, yvre ou aveugle, on ne se peut perdre ny fourvoyer, de jour ou au clair de la lune, en ces cartiers. Et, ce qui arrive fort rarement, si estant sur les levées, on ne veoid l'autre motte au cartier vers lequel on veut tirer, il ne faut que monter au sommet de la première qui se présente, d'où sans faute on veoid pour le moins deux autres mottes, l'une au lieu d'où on vient, l'autre au lieu où on tend; et y a des mottes si eslevées que l'on en découvre la cime de plus de six ou sept autres. Au surplus, elles ne sont posées en distance esgale les unes des autres, ains selon que la nécessité des lieux sembloit le requérir à raison de leur assiete, sçavoir les mots (monts) ou

les vallées; aucunes sont séparées de l'estendue de demie lieuë seulement. Pour clorre ce pas, je diray d'abondant que si ces levées et mottes eussent esté faites avant le temps de Caesar, comme Vigenere se l'est fantastiqué, introduisant un Brunehault en la principauté de Bavay, contemporanée au roy David, ce grand capitaine et empereur qui a tant routé en ces cartiers ..... luy qui remarque jusques aux moindres fleuves et montagnes, et en fait claire mention, eust-il obmis de remarquer un ouvrage si signalé que celuy dont nous parlons et si commode à l'exécution de ses desseins, mesmes en temps d'hiver, considéré qu'il se plaint souvent sur ce que les chemins des païs susnommés (1) sont inaccessibles dez la fin de septembre, quand les pluyes vont commencer? Or, il ne se treuve aucune mention de ces mottes ny des levées en tous ses Commentaires; donc on peut conclurre qu'elles n'estoient encore dressées de son temps; qui sert pour maintenir mon opinion reprise assez au long cy-dessus. »

Plus loin (2), il ajoute : « Ayants disné en la Vallée Saint-George, nous remontasmes en charette, et veismes en passant la dernière des mottes de Brunehault, qui est au milieu du village (3), et surgit en trois pointes séparées, dont celle qui tourne à l'Orient, monstre le grand chemin de Liége, celle de vers le Midy monstre celuy de Namur, et celle qui qui tire vers l'Occident enseigne le grand chemin de Monts (4) ; d'où en avant nous ne veismes plus les mottes ny

(1) Le ms. de Ph. de Hurges en contient une énumération plus haut.
(2) P. 46 du ms.
(3) « Val-Saint-George, premier village de Liége. »
(4) Mons.

la levée de Brunehault, que nous laissasmes à main gauche, poursuivants nos erres par un chemin creusé entre des roches (1).... descendant jusqu'à Liége. »

Il y a certes beaucoup de réserves à faire au sujet de certaines mentions et opinions émises dans les manuscrits ou même les imprimés qui précèdent; c'est ainsi qu'il paraît aujourd'hui bien établi que tous nos tumulus belges, sans exception, sont des monuments funéraires, peut-être même tout simplement les principaux monuments funéraires de cimetières dépendant des centres de population très-pacifiques fixés dans les villes ou villas des environs.

Comme on l'a dit avec raison dans la *Revue archéologique* (2), la disposition d'esprit qui porte à voir les traces de sanglantes batailles là où s'élevèrent de nombreux tumulus est un mouvement irréfléchi qui ne s'appuie sur aucun fait sérieux. La *Revue* ajoute (ce qui peut s'appliquer à maint écrivain belge) qu'il est temps de combattre ces illusions et de faire soi-même amende honorable.

Mais, ainsi qu'on l'a dit en commençant, il s'agit ici seulement de recueillir quelques documents sur nos tumulus; on s'abstiendra de toute discussion au sujet de ceux-ci.

III.

Faisons pourtant une exception.

Les matériaux rassemblés ci-dessus sont ou des publications étrangères ou des extraits de manuscrits; mais il y a une troisième catégorie de renseignements, celle-ci insaisis-

---

(1) « Une bonne lieuë; » l'auteur parle encore des villages de *Moesmael* et *Wans*, qu'il a traversés.

(2) Nouv. série, IV (1861), p. 386.

sable et fugitive, ce sont les manuscrits qu'on ne produit pas en public et qu'on réserve sans doute pour la postérité.

La digression qui va suivre aurait dû peut-être chercher sa place ailleurs, par exemple dans le *Journal des beaux-arts* ou dans le *Bulletin de l'Académie*, mais il s'agit d'archéologie, et la discussion est sur son terrain dans le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie.*

On a soutenu quelque part, avec solennité, — c'est beaucoup d'honneur, — à huis-clos, — c'est généreux, — et sans laisser de traces, — c'est prudent, — que certaine thèse de l'auteur du présent article est erronée.

En fait de science, les noms sont peu de chose, car les noms ne sont pas des arguments : Winckelmann lui-même vînt-il aujourd'hui nous présenter une *alcaraza* espagnole pour un vase romain, ou un contre-poids de pendule du XVIe siècle pour un Hercule gaulois, on s'inquiéterait peu de l'opinion de Winckelmann.

N'entrons donc dans aucune personnalité et, sans citer de noms, discutons la question elle-même. Ce sera beaucoup plus digne.

Cette question, la voici :

Virgile, *Aen.*, V, 43, dit :

> Socios in coetum littore ab omni advocat Aeneas,
> Tumulique ex aggere fatur.

S'agit-il là du tombeau d'Anchise?

Non, dit-on, car après son discours, Enée se dirige vers le tombeau (V, 75); il n'y était donc pas... et *tumulus*, dans les vers cités, signifie dès lors un tertre, indépendant du tombeau.

On voit qu'il n'y a pas là de quoi exciter beaucoup de colère et qu'on peut discuter cela avec calme et sans fiel.

Les Romains, à la civilisation desquels nous devons, sans exception, tous les *tumulus* jusqu'ici fouillés dans notre pays, avaient un mode particulier de les établir, qu'il importe de mettre ici en lumière par quelques exemples.

Commençons par les usages traditionnels des ancêtres des Romains constatés par Virgile, et remarquons soigneusement les expressions dont le poëte se sert, notamment celle d'*agger*, sur laquelle on reviendra.

C'est d'abord le *tumulus* élevé sur les cendres de Polydore (III, 62) :

> Ecce instauramus Polydoro funus et *ingens*
> *Aggeritur tumulo tellus*....

C'est celui de Caïeta (VII, 5) :

> At pius exsequias Aeneas rite solutis,
> *Aggere* composito *tumuli*....

C'est celui des Latins (XI, 211) :

> Moerentes altum cinerem et confusa ruebant
> Ossa focis, tepidoque onerabant *aggere* terrae.

C'est, enfin, celui du roi Dercennus (XI, 849) :

> Ingens monte sub alto
> Regis Dercenni terreno ex *aggere* bustum.

On connaît, en outre, le tumulus que Germanicus (Tacit., *Ann.*, I, 62; II, 7) éleva sur les restes des légions de Varus, et qui doit ne pas avoir été moins immense que l'*ingens tumulus* de Polydore; on connaît aussi le *tumulus honorarius* de Drusus (Suéton., *in Claud.*, I), assez grand pour

que l'armée pût faire des *decursiones* et les cités des Gaules des sacrifices tout autour; enfin, le *tumulus Gordiani longe conspicuus*, dont s'occupent Ammien Marcellin (XXIII, V) et Zosime (III, 14), etc.

Stace (Liv. III, *Silv.*, 3, 35) nous parle aussi d'un tumulus composé d'un terrassement élevé :

> Ferat ignis opus haeredis et *alto*
> *Aggere* missuri nitido pia nubila coelo
> Stipentur cineres.

Probus (Vopiscus, IX) en éleva un sur les cendres d'Aradion : *tumulo usque ad ducentos pedes terrae alto;* lui même, il fut enterré (Id., XXII) sous un immense tertre : *ingens ei sepulcrum elatis* aggeribus *omnes pariter milites fecerunt.*

Mais ces immenses tumulus n'étaient pas seulement des terrassements. Si les terrassements recouvraient le tombeau, il y avait, en outre, le monument funéraire proprement dit au-dessus du tertre.

Rich, dans son *Dictionnaire d'antiquités grecques et romaines,* nous le rappelle au mot *tumulus :*

« Tertre de terre ou de blocs irréguliers (Hom., *Iliad.*, XXIV, 198), grossièrement entassés au-dessus d'une tombe (Cic. *Arch.*, 10), *au sommet duquel on élevait ordinairement comme monument une haute colonne ou stèle* (Hom., *Iliad.*, XI, 317). » C'est ce que montre la gravure jointe à l'article de Rich, laquelle représente le tumulus d'Adonis, d'après une peinture de Pompéi.

Tel est l'usage auquel fait allusion Cicéron (*Leg.*, II, 66), lorsqu'en parlant d'un législateur de l'antiquité, il dit de lui qu'il interdit de placer sur les tertres funéraires autre

chose qu'une simple colonne : « *super terrae tumulum noluit quid statui nisi columellam.* »

Reprenons quelques-uns des passages ci-dessus cités, et nous y verrons qu'en effet il est fait mention de monuments funéraires surmontant l'*agger* du tumulus (1).

Virgile (*Aen.*, III, 63), après avoir décrit l'*ingens tumulus* de Polydore, ajoute :

Stant manibus arae.

Vopiscus dit du monument d'Aradion qu'il est placé au sommet du tertre : « *sepulcro ingenti honoravit, quod adhuc exstat tumulo...* »

Le même auteur, en parlant du tombeau de Probus lui-même, ne laisse aucune prise à la controverse, en ajoutant que sur les *aggeres* cités les soldats placèrent « *ingens sepulcrum cum titulo hujusmodi inciso marmori :* HIC PROBVS IMPERATOR, ET VERE PROBVS SITVS EST, VICTOR OMNIVM GENTIVM BARBARARVM, VICTOR ETIAM TYRANNORVM. »

N'est-ce pas à ce monument proprement dit que Virgile fait allusion dans ces vers (VI, 505), à propos du tumulus de Déiphobe :

Nomen et arma locum servant (2).

S'il en est ainsi, quoi de plus simple, quoi de plus naturel, que de se représenter un tertre immense, plus grand que

(1) Sans parler des monuments grecs, comme le tumulus de Marathon, au sommet duquel PAUSANIAS, *Attic.*, XXII et XXIX, parle de cippes commémoratifs, V. ceux que WAGNER, VIRGILE, de HEYNE, 4e édit., II, 886 (v. 232-235) cite en parlant du rite qui consistait à élever des monuments (colonnes, cippes, etc.) sur des tumulus de *terra aggesta*, etc.

(2) Voir sur le sens de ce passage le VIRGILE de WAGNER, *l. cit.* Cfr., *ibid.*, III, p. 5, etc.

celui de Polydore sans doute (1) (car il s'agissait, non d'un compagnon d'enfance, mais du père d'Énée), et, au sommet de ce tertre, le monument sépulcral proprement dit, où s'accomplissent les cérémonies funèbres.

Mieux encore, ce monument lui-même est décrit par Virgile, quand il place dans la bouche d'Énée (V, 48) ces paroles, où le tombeau est distinct du sol qui contient la sépulture :

Relliquias divinique ossa parentis
Condidimus *terra*, maestas que *sacravimus aras* (2).

Ou bien quand il parle des offrandes des compagnons d'Énée (V, 101):

Necnon et socii
Dona ferunt, *onerantque aras*, mactantque juvencos.

Cet autel est même indépendant de ce que Virgile appelle ici tumulus :

Amplexus placide *tumulum* lapsusque per *aras* (V. 86).
Successit *tumulo* et depasta *altaria* liquit (V. 93).

Alors on s'expliquera facilement comment Énée, après s'être placé sur le tertre et avoir prononcé son discours à ses compagnons, s'en va avec eux, *multis cum millibus*, vers le monument.

---

(1) Qu'on se souvienne des immenses dimensions de certains tumulus antiques, d'après la mesure que nous donne Hérodote, I, 93, du tertre élevé en l'honneur d'Alyattes, père de Cresus, tertre qui avait plus de six stades de circonférence et au sommet duquel se trouvaient cinq inscriptions commémoratives.

Voir ce qui est dit plus haut du tumulus de Drusus.

Ajoutez l'inscription du monument de Gordien cité plus haut (V. Capitolin., *in Gordian.*, 34.

(2) Voir sur la signification de ce mot comme tombeau, Wagner, II, p. 731 (v. 48).

C'est ainsi que l'avaient compris les premiers interprètes de Virgile :

> Lors Eneas appella tous en nombre
> Les siens consors espandus sur le port,
> Et pour mieulx faire à tous commun rapport
> De sa parolle et que mieux leur appère
> *Sus le tombeau monta de son feu père,*
> Disant....

Tel est le texte d'une traduction de Virgile publiée en 1532.

« *Fatur ex aggere tumuli* (dit de son côté Ascensius, *ad Aen.*, V, 43), *id est colliculi, aut* SEPULCRI ANCHISAE. »

Ajoutons que la seconde des interprétations admises par Ascensius est seule compatible avec le sens naturel des mots en eux-mêmes et avec la succession des événements décrits par Virgile.

I. *Avec le sens des mots* : ne voit-on pas qu'en attribuant dans le vers 43 au mot *tumulus* le sens de tertre indépendant du tombeau, on accuse indirectement Virgile d'avoir donné trois fois dans la même narration un autre sens au même mot : *ibat ad* TUMULUM (V, 75), *serpens amplexus* TUMULUM (*ibid.*, 86), *successit* TUMULO (*ibid.*, 93). Comment Virgile se fût-il, pour ainsi dire, complu à faire naître une confusion, une amphibologie? Peut-on, à la légère, imputer une semblable faute, car c'en serait une, au grand poëte latin?

En outre, ne remarque-t-on pas que Virgile parle d'*agger*, et que ce mot *agger* est précisément celui dont il se sert pour décrire les tumulus de Polydore, de Caïeta, de Pallas?

Bien qu'on puisse citer quelques extensions, comme les

nivei aggeres des Géorgiques (III, 354) ou les *aggeres Alpini* de l'Énéide (VI, 831), elles sont extrêmement rares, et, certes, la règle dont Virgile lui-même donne trois applications à propos du même fait (la construction de l'*agger* d'un *tumulus* sépulcral), est l'interprétation du mot dans son sens naturel.

Agger, dit Isidore de Séville, *dicitur terra aggesta; est media stratae, eminentia coaggeritis lapidibus strata, ab aggere, id est a coacervatione dicta* (XV, 9, 3; 16, 7).

Freund, dans son *Grand dictionnaire latin*, dit que *agger* (de *ad gero*) est tout ce qui est apporté, entassé pour former une élévation au-dessus de la plaine environnante, et plus fréquemment l'élévation formée par l'entassement de masses de pierrailles, terres, etc. (1). *Aggerare*, c'est entasser, amonceler, porter en un même lieu une grande quantité de matériaux. (V. aussi *aggerere*.)

Il ne s'agit donc pas d'une colline naturelle, d'un repli du terrain, et on arrive ainsi, tout naturellement, à la seconde partie de la démonstration.

II. *Avec la suite logique des événements :*

Virgile descend de navire pour célébrer sur le tombeau même l'anniversaire de la mort de son père; ce qu'il a hâte d'accomplir, ce sont les cérémonies funèbres; il ne va pas perdre son temps à faire construire un *tribunal* en terre, du haut duquel il haranguera ses compagnons.

Mais en supposant, contre toute vraisemblance, un *tribunal* construit à l'aide de terrassements, il faut qu'il l'ait

---

(1) C'est le sens de ce passage de SERVIUS sur VIRGILE : *terræ congestio super ossa tumulus dicitur (ad Æneid.*, II, 22).

été à une certaine distance du tombeau, car sinon comment Virgile aurait-il pu représenter Énée, du lieu où il a tenu l'assemblée, se dirigeant jusqu'au tombeau lui-même avec plusieurs milliers de ses compagnons?

Et si une certaine distance séparait le *tumulus* en question du *tumulus*-tombeau, comment Énée, placé sur le premier, aurait-il pu prononcer logiquement ces paroles (V, 55) :

> Nunc ultro ad cineres ipsius et ossa parentis
> Adsumus.

« Nous voilà devant les cendres et les ossements de mon père. »

On le voit, dans le système opposé, invraisemblance sur invraisemblance; violation du sens naturel des mots, de la signification que leur attribue Virgile dans les cas analogues; enfin, ce qui est le plus grave, imputation au grand poëte d'avoir méconnu les lois de la logique, en attribuant à quelques vers de distance, un sens différent au même mot plusieurs fois employé.

Quoi de plus simple, au contraire, que de supposer un seul tombeau de terre, un immense tertre au haut duquel est érigé le monument? Que de représenter Énée, sur ce tertre, haranguant ses compagnons, leur montrant le monument et disant : « Là sont les cendres de mon père? » Enfin, que de montrer Énée et sa nombreuse suite se dirigeant vers le monument où les cérémonies vont s'accomplir? Ainsi se concilient, avec leur sens logique et naturel, toutes les mentions relatives et à l'*agger tumuli* et au monument lui-même érigé sur le tertre.

Une idée toute moderne a sans doute joué un rôle dans l'argumentation contraire :

Il est vrai que Properce (II, 7, 82) se sert du langage suivant :

> Exagitet nostros manes, sectetur et umbras,
> Insultetque rogis calcet et ossa mea.

Mais l'image employée par le poëte ajoute au fait matériel une intention injurieuse (1) ; ce sont les ossements mêmes qui sont foulés aux pieds, et non pas seulement la sépulture.

On s'est peut-être trop souvenu de cette épitaphe moderne du général de Mercy : STA VIATOR, HEROEM CALCAS. Les anciens n'avaient pas cette idée étroite qu'on violait une sépulture en la foulant, témoin la cérémonie du silicerne qui s'accomplissait sur le tombeau lui-même (2), témoin encore ces combats de gladiateurs où on foulait et refoulait les cendres des défunts pour les honorer (3).

Le pied était même considéré comme un symbole n'ayant rien que d'honorable ; c'était le signe de la prise de possession ; c'était la forme de certains sceaux ou cachets (4) qu'on

---

(1) Cette intention se retrouve dans les expressions imagées des auteurs anciens : *calcatum jus*, *fœdus*, *conculcata Italia*.

(2) MORESTELLUS, *Pompa feralis* (Apud. GRAEV., XII, p. 1457). « Convivia super tumulos, » etc. Voir aussi certains passages des Pères de l'Église, où il est parlé de festins immodérés, où les vivants « super sepulchra se ipsos sepeliunt, » etc., etc.

(3) Voir notamment DIODOR. *Sicul.*, *fragm. lib.* XXXIII, où deux cents paires de gladiateurs combattent sur le tombeau de Viriarthe.

(4) DE CAYLUS, *Recueil d'antiquités*, IV, pl. CXXXIX ; (BRÜCKNER), *Versuch einer Beschreibung historischer und natürliche Werkwurdigkeiten der Alterthümmer von Augusta Rauracorum oder Augst.* pl. XXV, fig. 6 et 7 ; FABRONI, *Storia degli antichi vari fittiti aretini*, pl. IX ; *Mémoires présentés par divers savants à l'Académie des Inscriptions*, V (1re série), p. 196 : DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée de Ravestein*, *Catalogue descriptif*, I, p. 425, etc. Ms. (Bibl. roy.). 17872-17875, pp. 72-73, etc., etc.

se fût certes gardé de marquer comme empreinte sur des lettres, etc., si l'on avait attaché à l'action de fouler une idée de profanation absolue et non pas relative seulement à l'intention.

Or, si l'exemple d'Énée gravissant le tertre où est le tombeau de son père apparaît comme étant cité mal à propos, — ce que la discussion ci-dessus démontre n'être pas, — on ne sera pas embarrassé d'en invoquer d'autres plus concluants encore.

Que dira-t-on, par exemple, de Pyrrhus, que Sénèque (*Troad.*, V, 1419) représente non pas seulement escaladant l'*agger* du tumulus de son père Achille, mais allant se placer sur le sommet du monument même, au haut de cet *agger :*

> Ut primum ardui
> Sublime montis tetigit, atque alte edito
> Juvenis paterni vertice in busti (1) stetit.

Un sculpteur n'aurait-il pas pu avoir l'idée de rendre cette situation décrite par Sénèque : Pyrrhus immolant Polyxène sur le tombeau d'Achille?

Et pourtant Pyrrhus *serait représenté foulant aux pieds un objet sacré que, pendant sa vie, il entourait de toute sa vénération.....*

On le voit, l'action de fouler un tombeau, loin d'être absolument et dans tous les cas une profanation, accompagne quelquefois au contraire l'hommage qu'on veut rendre au défunt.

---

(1) Tel est, en effet, le sens du mot *bustum* par extension; FESTUS (PAUL. DIACON., II, p. 26 de l'édit. Lindemann) dit : *Bustum proprie dicitur locus in quo mortuus est combustus et sepultus..... sed modo busta* SEPULCHRA *appellamus.*

..... Mais voilà, pour le moment, assez d'érudition dans une question qui ne comporte pas cet étalage.

Concluons : chez les anciens, qu'on a mal compris en disant le contraire, pas de profanation des sépultures dans le fait de fouler celles-ci sans intention mauvaise.

Et c'est ce qu'il fallait démontrer.

Liége, 10 novembre 1872.

H. Schuermans.

UN POIDS BYZANTIN

TROUVÉ A MAESTRICHT.

Le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* a, dans ces dernières années, consacré une place assez notable aux inscriptions romaines et anciennes concernant la Belgique. C'est une idée aussi louable qu'utile, et il est à désirer que chaque nouvelle découverte concernant l'épigraphie ancienne de la Belgique y soit dorénavant consignée, décrite et discutée. De cette manière, on trouvera réuni dans le même ouvrage tout ce qui se rapporte à la même matière ; les savants qui voudront consulter ces monuments les auront sous la main et pourront s'épargner la peine de faire de longues recherches dans les volumineuses collections de nos bibliothèques.

Le petit monument que nous allons décrire ne se rattache qu'indirectement à l'épigraphie proprement dite, mais il s'y rattache cependant, et nous le signalons à M. le conseiller Schuermans, qui ajoutera sans doute à ses savantes études un chapitre spécial traitant des inscriptions trouvées sur des poids romains en Belgique.

Notre objet se trouve actuellement dans la possession de Mme la douairière Cruts, née Colpin (au château de Zangerheide, à Eygenbilsen), et fait partie de la riche collection de monnaies rassemblée au château de Meerssen par feu son

père, Jacques-Géry Colpin, de Maestricht. L'étiquette porte : « Trouvé à Maestricht, vers 1820, dans le jardin des ci-devant religieuses Annonciades, à Wyck. » Nous ne connaissons pas d'autre renseignement sur la provenance de ce poids. Seulement, des habitants de Wyck ont pu nous dire que vers l'année précitée une partie du couvent fut démolie et qu'on a fait, à cette occasion, de grands changements au terrain. Le couvent des Annonciades, situé entre la rue du Fossé et le rempart, fut établi en 1614 et richement doté par Englebert Boonen, prévôt de la collégiale de Saint-Servais.

Le petit monument en question est de cuivre rouge et pèse cent et cinq grammes ; les ornements de la face sont figurés par des incrustations formées de lames minces d'argent. Les côtés et la base sont lisses et unis. Sur la petite planche que nous en donnons, l'objet est reproduit en grandeur naturelle (la lettre A indique la face, et la lettre B, l'épaisseur) :

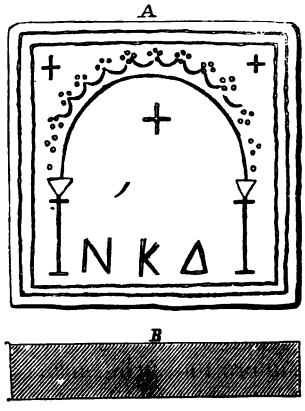

Notre objet est indubitablement un poids, comme l'indique sa forme et son analogie avec d'autres monuments de

ce genre. Il a été en usage vers les premiers siècles du Bas-Empire, quand la langue et les idées grecques dominaient partout et que le christianisme commençait à se vulgariser.

Son cachet greco-byzantin, sa forme élégante, on dirait presque son apparence officielle, nous font soupçonner qu'il pourrait avoir fait partie de la collection des étalons ou poids-types que les empereurs de Constantinople avaient coutume d'envoyer dans les provinces pour l'usage du commerce et de l'armée.

Les poids dont on se servait alors étaient très-variés. Le temps, les localités, et quelquefois la fraude, y portaient de graves altérations, d'où résultèrent de grandes difficultés pour le commerce. Pour y obvier, les empereurs envoyèrent de temps en temps dans les provinces une certaine quantité de poids-types, d'après lesquels les poids des marchands et des particuliers pouvaient être contrôlés. « Sous la République, — dit M. de Meester de Ravestein, — il n'y avait pas de magistrature chargée de la police des poids ; la charge n'a été établie que sous le règne d'Auguste. Depuis cette époque, l'emploi, l'un des principaux de l'Empire, a toujours existé sans aucune interruption jusqu'à la destruction de l'empire romain (1). »

L'historien Ammien Marcellin nous assure que, de son temps, une des charges du préfet de la ville consistait à établir des poids dans toutes les régions de Rome, pour remédier à la friponnerie de plusieurs personnes qui fabriquaient des poids d'une manière tout arbitraire.

---

(1) De Meester de Ravestein, *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, p. 468.

Beaucoup de poids du Bas-Empire sont, comme le nôtre, ornés d'incrustations en argent. Nous en citons deux au musée royal de la porte de Hal à Bruxelles (1), trois à l'exposition universelle de Paris de l'année 1867 (2), un au cabinet d'antiquités de Leiden (3), un dans le musée de Ravestein (4) et une quantité d'autres dans les collections publiques de Vienne, Rome et Londres.

Trois des incrustations de notre poids ont la forme d'une croix à branches égales. La figure cruciforme se retrouve sur les monuments les plus anciens, comme les poteries de l'âge du bronze, antérieur d'un millier d'années au christianisme. Certains auteurs considèrent ce signe comme un emblème sacré d'une religion dont le souvenir est perdu. D'autres cependant n'y voient qu'un ornement vulgaire.

Ces signes se rencontrent également sur les poids et sur les monnaies, mais rarement Ce fut le christianisme qui y fit graver la croix proprement dite, la croix comme signe du Christ et du triomphe de sa religion. La croix chrétienne prend une place éminente sur les monnaies des empereurs depuis Théodore II (408-450) et Valentinien III (424-455) (5). Les poids, qui ont tant de rapports avec les monnaies, commencent également à être ornés de ce signe à une époque peu éloignée de la conversion de Constantin le Grand.

Voici quelques exemplaires de poids, probablement contemporains du nôtre, qui sont ornés d'une croix : B. de Mont-

---

(1) Juste, *Catalogue des collections*, p. 318, p. 1 et 3.
(2) *Catalogue général de l'exposition ; Histoire du travail*, p. 318.
(3) Janssen, *Catalogus van het cabinet van oudheden*, p. 341.
(4) De Meester de Ravestein, *Musée, etc.*, tome I, p. 468, n° 649.
(5) Lelewel, *Numismatique du moyen âge*, première partie, p. 87.

faucon en publie deux, dont le premier, pesant une demi-livre, est de forme carrée comme le nôtre ; les lettres Γ O Σ qui le décorent sont surmontées d'une petite croix oblongue. Le deuxième, carré comme le premier, a du côté de la face une couronne de lauriers entourant les lettres Γ. Σ et une croix oblongue à pointes légèrement pattées ; sur le revers, on rencontre l'inscription SOL XXX. VI (1). Dans le musée de M. de Meester de Ravestein, à Hever (près Malines), existe un petit poids carré en plomb, provenant d'Athènes, avec une croix tracée à la pointe sur une de ses faces (2). Le catalogue de l'exposition de Paris de l'année 1867 mentionne, de son côté, un poids byzantin à la base carrée ; dans le champ, la croix et deux sigles incrustés en argent ; un second poids également byzantin, portant au centre deux personnages impériaux assis côte à côte, les vêtements incrustés d'argent ; dans les angles sont deux croix et deux sigles du gramme (3).

Trois croix, au lieu d'une, se voient sur quelques monnaies du VIe siècle, entre autres sur celles des empereurs Justin le Thrace (518-521) et de Justinien.

Un ornement qui caractérise particulièrement notre poids, c'est un arc reposant sur deux colonnes à base et à chapiteau et orné le long de sa courbure d'incrustations imitant les fleurons d'une couronne comtale. C'est une représentation assez difficile à déterminer. Est-ce l'emblème du bâtiment où s'opérait le contrôle des poids, le temple de la déesse Moneta ou une simple fantaisie d'artiste ?

---

(1) DE MONTFAUCON, *L'antiquité expliquée*, tome III, nos 1 et 2.
(2) DE MEESTER DE RAVESTEIN, *Musée*, etc., I, p. 468, n° 445.
(3) *Catalogue général de l'exposition ; Histoire du travail*, p. 119, nos 1 et 2.

La réponse la plus vraisemblable est qu'on pourrait bien y voir un souvenir du paganisme. Si les croix qui ornent notre poids le font évidemment ranger parmi les monuments chrétiens, l'arc qui les accompagne semble nous ramener vers le paganisme : en effet, dans les temps qui suivirent le règne de Constantin le Grand, l'art païen est encore fortement mêlé aux souvenirs du christianisme. S'il nous fallait des preuves à l'appui de cette thèse, nous pourrions citer l'arc de triomphe érigé par cet empereur, qui, tout en consacrant le triomphe du christianisme, est entièrement païen. La christianisation des arts à eu ses lenteurs.

Les lettres N$\dot{\text{K}}$Δ inscrites à l'intérieur de cet arc marquent la valeur légale du poids. L'accent placé au-dessus indique que, dans une partie au moins des lettres, il faut voir des chiffres. « Les anciens poids, dit B. de Montfaucon, sont sujets à des difficultés infinies ; il est très-difficile de les comparer entre eux et encore plus de les réduire aux poids d'aujourd'hui (1) ». Nous avons vainement tenté d'expliquer le nôtre ; il a même résisté aux investigations des savants auxquels nous avons demandé des lumières. Nous nous contentons donc de le signaler, sans entrer dans des discussions hasardées sur les chiffres qui le décorent (2).

---

(1) De Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, III, p. 166.

(2) On pourrait le traduire peut-être par N(ομισμα) K Δ(ραχμων), pièce de 20 drachmes, ce qui donnerait un résultat assez rapproché du poids de notre monument. Feu M. Janssen, conservateur au musée royal de Leyden, croyait y voir une pièce de 70 dioboles ou doubles oboles, en comptant les deux premières lettres comme suit : $\dot{\text{N}} = 50$, $\dot{\text{K}} = 20$, et traduisant la lettre Δ par dioboles, ce qui équivaut à peu près à 103 grammes. Mais les dioboles étaient représentées sur les poids grecs par le signe ∽, et le nom de la pièce précédait ordinaire-les chiffres. Enfin, nous n'avons pu trouver aucune hypothèse qui parût satisfaire à une bonne interprétation.

Parmi les poids qui approchent du nôtre par leur pesanteur, nous citons deux exemplaires du musée royal de Bruxelles, à savoir : un poids byzantin carré et orné d'incrustations qui pèse 77 grammes, c'est-à-dire environ les trois quarts du nôtre, et un poids rond orné d'une croix carlovingienne aboutée des lettres M A N ω, pesant 208 grammes, c'est-à-dire le double environ du nôtre (1).

De là, nous inférons qu'il faut placer l'origine de notre petit monument de Wyck entre l'époque de la conversion de Constantin le Grand (324) et l'époque de l'établissement durable des Francs, qui vers la moitié du ve siècle semble être devenu dans nos contrées un fait accompli. Il daterait ainsi de la seconde moitié du IVe siècle ou de la première moitié du ve siècle.

Notre poids n'est pas le seul monument chrétien de la domination romaine trouvé à Maestricht. Nous pensons qu'il faut rapporter à cette époque une bague curieuse trouvée en 1787 près du ci-devant couvent des Jésuites et dont le chaton était orné d'une croix accostée de deux branches de laurier, autour desquelles on lisait l'inscription : HARI VIVAS AO + STO (2). On possède également à Maestricht le bâton pastoral de Saint-Servais, sa coupe à boire en verre, quelques étoffes précieuses, ainsi qu'un abraxas en hématite, orné de serpents, d'un buste d'homme

---

(1) JUSTE, *Catalogue*, etc., p. 318.

(2) *Acta sanctorum Belgii*, VI, p. 29, à la note. Cet objet a fait partie de la collection de l'abbé Ghesquière.

portant une croix et d'une inscription grecque. Tout cela, d'après les savantes inductions d'hommes compétents, doit remonter à l'époque de notre poids, ou même plus haut (1).

JOS. HABETS.

Bergh-Terblyt, 1er mars 1873.

Nous avons dit plus haut que notre poids a été trouvé à Maestricht. Cette ville a eu une certaine importance pendant la domination romaine. Tacite nous apprend que, de son temps, il y avait un pont jeté sur la Meuse pour relier la route militaire de Tongres à Cologne (2). Lors du démantèlement de la ville, en 1868, des recherches ont été instituées pour retrouver les traces de ce pont. On a rencontré alors, près de la porte actuelle de Notre-Dame, des restes qui semblent provenir d'une ancienne porte qui aboutissait à la Meuse; mais les substructions du pont même n'ont pas été retrouvées (3).

Dans la partie de la ville qui se trouve aux environs de cette porte, on a découvert à différentes reprises des substructions belgo-romaines accompagnées de monnaies du Haut et du Bas-Empire. Les plus importantes furent celles de la rue du Bâton (Stokstraet), faites en 1840 et décrites par le savant directeur du Musée de Leiden, M. Leemans (4). C'étaient des restes d'un vaste bâtiment romain, ayant ses chambres, ses salles de bain, son chauffoir et ses colonnettes à hypocauste. Une autre découverte, faite en 1867 dans la rue de Notre-Dame, mit à jour les restes d'une maison romaine

---

(1) BOCK et WILLEMSEN, *Die mittelälterliche Kunst und Reliquienschätze in Mastricht*, p. 5, 21, 24 et 31.

(2) TACITE, *Histor.*, *lib.* IV, 66.

(3) *Courrier de la Meuse*, du 25 juillet 1868.

(4) C. LEEMANS, *Romeinsche oudheden van Maestricht*, Leiden, 1843.

qui avait péri dans un incendie. On y trouva, outre le mobilier ordinaire de ces sortes de substructions, une quantité d'andouillers de cerf et de renne, dont quelques-uns avaient été ouvrés à l'aide du couteau ou de la scie.

Plus loin dans la ville, au bout de la rue de Tongres, dans celle de Bois-le-Duc et aux environs de l'église de Saint-Servais, on a découvert des urnes et d'autres objets funéraires; preuve que la ville romaine ne s'est pas étendue jusque-là (1).

Le faubourg de Wyck, situé sur la rive droite de la Meuse, paraît avoir été, comme la ville elle-même, une tête de pont fortifiée et entourée de nombreuses habitations. Lors de la pose des nouveaux égouts de la ville, en 1867, on a trouvé, sous le pavé de la rue Droite, à Wyck, les vestiges de plusieurs maisons romaines, dont l'alignement se poursuivait le long de la rue, sur une étendue de plus de deux cents mètres. Toutes ces maisons avaient péri par le feu (2). Sous les fondements de l'ancienne église de Saint-Martin, qu'on a démolie en 1857 et qui se trouvait au bout de cette rue, on a déterré un buste de Mars en pierre de grès (3), et, près de la station du chemin de fer de Maestricht à Ruremonde, on a rencontré, en 1865, des urnes, un barillet en verre et d'autres objets funéraires (4). Les Romains ont donc eu de nombreux établissements à Maestricht.

Le christianisme se répandit assez rapidement dans cette ville. C'est ce qui engagea Saint-Servais, évêque de Tongres, à y transporter, vers 380, le siége de son diocèse (5). L'empereur Constantin le Grand avait, peu d'années auparavant, rendu la paix à l'Église et reconnu le christianisme comme religion de l'État; la croix devint dès lors un signe public de triomphe et de salut.

Cependant les Barbares ne cessaient de faire des excursions dans les provinces mal défendues de l'Empire. Vers l'année 375, les Franks

---

(1) Notes personnelles de l'auteur.
(2) Notes de l'auteur.
(3) *Publications*, etc., *du Limb.*, VII, p. 393.
(4) *Publications*, etc., *du Limb.*, II, p. 204.
(5) Grégoire de Tours, *Hist. Francorum*, lib. II, cap. 5.

étaient en possession des deux têtes de pont qui formaient alors la ville de Maestricht.

Puis, par la conversion de Clovis (496), le christianisme triompha du paganisme et devint chez les Franks, comme chez les Romains, la religion de l'État (1).

(1) De Lenarts, *Opkomst en voortgang der stad Maastricht*, p. 26; M. Willemsen, *Kronyk der bischoppen van Maastricht*, p. 168.

NOTICES BIBLIOGRAPHIQUES.

ROGET DE BELLOGUET, *Ethnogénie gauloise ou Mémoires critiques sur l'origine et la parenté des Cimmériens, des Cimbres, des Ombres, des Belges, des Ligures et des anciens Celtes* (Paris, 1868, ouvrage couronné par l'Institut).

LÉVÊQUE, *Recherches sur l'origine des Gaulois*, Paris, 1869.

D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Les Cimbres et les Kymri* (*Revue archéologique*, XIIIe année, 1872, p. 39).

STEUR, *Ethnographie des peuples de l'Europe avant Jésus-Christ ou Essai sur les nomades de l'Asie, leurs migrations, leur origine, leurs idées religieuses, leurs caractères sociaux*, etc. *Étude mise en rapport avec les mœurs des principales nations européennes de race gréco-latine. germanique et slave* (Bruxelles, Muquardt, 1872).

Voilà les noms de publications toutes récentes, ayant toutes les quatre pour objectif la thèse d'Amédée Thierry et de ses sectateurs, Henri Martin, Bordier et Charton, Dareste, etc., qui identifient d'un côté les Gaulois avec les Gaëls, et de l'autre les Cimbres avec les Kymri, qui avec les Gaëls auraient formé les deux rameaux de la race celtique ou gauloise.

Jusqu'à présent, cette thèse avait déjà trouvé maint contradicteur hors de France (1); mais, en France même, personne n'avait élevé la voix pour combattre l'opinion d'Amédée Thierry.

Sans doute, il était flatteur pour l'amour-propre national des Français de rapporter à leurs ancêtres, les Gaulois, tout ce qu'avait opéré la race celtique; mais il s'est trouvé, de nos jours, même en France, quelques esprits ayant su se dégager de ces préjugés qui ont le tort de passionner les discussions scientifiques, en y mêlant mal à propos la politique des temps modernes.

Roget de Belloguet est un de ces esprits, et l'accueil fait à ses ouvrages en France prouve que dans ce pays il ne faut pas désespérer de l'indépendance de la science et de son affranchissement des préjugés.

Loin de considérer les Français d'aujourd'hui comme les descendants des Gaulois, Roget de Belloguet, point intéressant pour nous, cherche les traces les plus correctes de ces derniers en Belgique.

C'est à titre de curiosité et non pour nous engouer à notre tour du certificat d'origine gauloise qui nous est décerné, que l'on reproduit ici le passage suivant et quelques autres

---

(1) Voir notamment, outre certains ouvrages cités ci-après, LINDENSCHMIT, dans le chapitre *Kelten und Germanen*, p.74 de son ouvrage : *Die väterlandischen Alterthümer der furstlich Hohenzoller'schen Sammlungen zu Sigmaringen*, Mayence, 1860 (voir aussi plusieurs chapitres de ses *Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, où il restitue aux Étrusques certains produits considérés jusqu'ici comme appartenant à l'art celtique). Voy. aussi SCHAYES.

L'*Indépendance* du 10 et du 11 novembre 1872 a fait connaître un travail du professeur hollandais le Dr KERN, intitulé *Le groupe roman* (extrait du *Nederlandsche Spectator*, du 6 et du 13 juillet, même année).

du livre analysé (1), relatifs à notre pays où ils n'ont pas encore été signalés :

« Le type gaulois est entièrement perdu dans les trois quarts de la France et ne se montre, sauf de rares exceptions, que singulièrement affaibli soit dans notre Bretagne, soit dans quelques-uns de nos départements septentrionaux. Il est mieux conservé en Belgique et surtout en Flandre ; mais là, comme en Hollande, dans la Prusse rhénane et sur plusieurs points de notre territoire, en Normandie, par exemple, il a dû cette persistance aux nombreux éléments germaniques qui, a diverses reprises, sont venus le relever. C'est même à ces derniers, peut-on dire, bien plus qu'au sang gaulois que remontent véritablement les hautes tailles, les cheveux blonds et les yeux bleus de la plupart de ces populations.

» M. Beddoe a observé en Allemagne que la couleur des cheveux est plus brune dans les villes que dans les campagnes ; mais il a vu le contraire à Liége...

» Le type germanique règne encore de ce côté du Rhin, jusqu'aux environs de Liége, où il montre un changement remarquable. Les cheveux y prennent une couleur sombre, souvent noire ; les formes du corps deviennent maigres et anguleuses, les fronts carrés et les mentons étroits et pointus. Dira-t-on encore une fois que c'est le climat ou la nourriture qui, d'un côté à l'autre de la Meuse, ont changé ainsi le physique de la population en même temps que le langage? N'est-il pas évident que cette différence tient... à la conservation de deux types effectuée autour de Liége par la pré-

(1) *Preuves physiologiques*, pp. 93, 181, 196 et 308.

dominance des éléments germaniques à la droite du fleuve et par la permanence de la race brune à la gauche, où d'autres auteurs l'ont déjà remarquée dans la province de Namur et dans les Ardennes, et même sur la rive orientale dans le Luxembourg allemand (1) ?

» Les Celtes ou Gaulois appartenaient tous, sans distinction entre les Belges et les Gaulois proprement dits, à un même type, et par conséquent à une seule et même race d'un caractère tout septentrional, c'est-à-dire blonde et de haute stature et d'un tempérament lymphatique qui supportait difficilement les chaleurs du midi. »

Ailleurs (2), s'occupant des confédérations gauloises : « On a parlé, dit-il, de la confédération belge; mais, pour celle-ci comme pour les précédentes, je n'ai trouvé aucun texte (pas même le *communi concilio Belgarum* de Caes., II, 4) qui donne positivement à ces noms, l'un purement géographique, les autres ethnologiques, la signification qu'on leur attribue. Il y a plus, deux des peuples dits Germani, les Éburons et les Condruses, étaient compris dans la clientèle des Trévires (IV, 6). Les Belges appartenaient en outre à deux races différentes, et il faudrait au moins restreindre

---

(1) Ailleurs, *Preuves intellectuelles*, p. 540, il faut remarquer que c'est justement chez la population petite, maigre et brune des bords de la Meuse, près de Namur, et dans le Luxembourg, que se trouvent les seuls dolmens qu'on rencontre exceptionnellement dans cette large et significative solution de continuité entre les monuments de pierres brutes du nord et de l'ouest de l'Europe. (Roget de Belloguet a proposé, à cause du caractère principal desdits monuments qui sont en *pierres brutes non travaillées*, le terme *argolithiques*, plus propre que celui de *mégalithiques;* Comp. ce que l'auteur du présent article en a dit au Congrès anthropologique et anté-historique de Paris, 1867, p. 31, et *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 5).

(2) IIIe partie, *Preuves intellectuelles*, p. 423.

leur confédération aux peuples des *Belgium* (1), qui peuvent, en effet, s'être unis plus étroitement pour résister aux hordes germaniques qui s'étaient emparées de la Belgique orientale. Telle serait même, pensé-je, l'explication la plus naturelle de ce nom particulier de *Belgium* et de ce texte qui a soulevé encore plus de discussions; *plerosque Belgas ortos ab Germanis. Belgas* n'a ici qu'un sens géographique, celui d'habitants de la Belgique. »

— M. d'Arbois de Jubainville, qui a fait paraître plusieurs articles sur la question (2), est de ceux qui doutent de l'antiquité des Triades gaéliques, « ces textes versifiés, écrits dans une langue aussi récente que le français de nos jours et aussi éloignée du gaulois que le français moderne l'est du latin. »

Il montre, en Allemagne, Zeuss et Grimm, si souvent en contradiction, d'accord pour combattre la prétendue consonnance qu'on a cherché à établir entre les Cimbres et les Kymri, et pour distinguer entre les premiers, vrais Germains, comme le déclarent Strabon, Pline et Tacite, et les seconds, membres de la famille celtique établis en Angleterre.

Quelques textes de seconde main de Cicéron, Salluste, Plutarque, Diodore de Sicile, Appien et Dion Cassius, d'où on a tiré une conclusion contraire, sont discutés par M. d'Arbois de Jubainville, et il cherche à démontrer qu'ils n'ont guère la valeur que leur attribue notamment M. Henri Martin.

---

(1) On sait que c'est la contrée qui comprend l'Artois, le Beauvoisis, le Soissonnais, et d'après quelques-uns le pays des Silvanectes. César et Hirtius parlent de ce *Belgium*, *Bell. gall.*, V, 24, 25, et VIII, 46, 49, 54.

(2) Voir, entre autres, *Revue des questions historiques*, 1870, VIII, p. 619.

En s'appuyant sur l'autorité de Bopp, Schleicher, Zeuss, et de tous les auteurs allemands (excepté Diefenbach, qui ne se déclare pas convaincu), M. d'Arbois conclut qu'il n'y a aucun rapport de race entre les Cimbres et les Kymri; qu'on ne trouve en Gaule aucune trace du rameau celtique qui a peuplé l'Irlande et donné son nom à l'Écosse; que, par conséquent, on ne peut admettre le système de M. Amédée Thierry sur l'établissement des Gaulois en France et sur leurs premières migrations.

Enfin, notre auteur termine par cette réflexion dont il faut savoir gré à un Français et qui est de nature à faire réfléchir ses compatriotes : « Pourquoi les principes universellement admis dans le monde scientifique allemand et anglais ont-ils tant de peine à triompher en France? On ne peut se défendre d'un sentiment de profonde tristesse quand on voit combien les découvertes dues à l'érudition étrangère sont longues à s'acclimater en France, et avec quelle puissance irrésistible les habitudes prises imposent leur domination tyrannique aux esprits les plus élevés, à ceux qui, par la science et le talent littéraire, exercent l'influence décisive sur l'état des connaissances historiques parmi leurs contemporains. »

— Quant à M. Lévèque, bien qu'il mérite le reproche formulé par M. d'Arbois de Jubainville et qu'il ne soit pas au courant de la science allemande, il se prononce très-formellement dans le même sens; il conclut contre l'identité des Cimbres et des Kymris, et reconnaît très-catégoriquement l'origine germanique, et non celtique, des Cimbres.

C'est un ouvrage de plus à mentionner en France contre la thèse d'Amédée Thierry, et encore une preuve que la

France tout entière n'est pas « tombée dans cette infatuation, fille de la vanité et de l'ignorance, dont les derniers désastres eux-mêmes ont tant de peine à la tirer (1). »

— Il fallait que la réaction contre le système d'Amédée Thierry fût bien généralement dans les idées de tous; M. Steur, académicien belge, vient de faire paraître un ouvrage sur le même sujet, et loin d'encourir l'accusation d'avoir pris le mot d'ordre auprès des Français, M. Steur en est encore au livre d'Amédée Thierry seul, et même il a connu ce livre bien tardivement : car, tandis que la deuxième édition de ce livre est de 1835, M. Steur, comme il le dit dans sa préface, a attendu que l'auteur fût sénateur du second empire pour faire, par hasard, la découverte de l'*Histoire des Gaulois*.

Le seul ouvrage récent dont M. Steur fasse état est le *Dictionnaire celto-allemand* de W. Obermuller.

Mais n'en veuillons pas trop à M. Steur de n'être pas au courant des publications les plus modernes, dont la connaissance l'eût vraisemblablement découragé, en lui faisant considérer son livre comme formant double ou triple emploi.

Malheureusement, le nouveau livre est très-incorrect; l'auteur a été victime des perfidies des protes gantois qu'il a mis en œuvre.

Qu'on ait fait dire à notre auteur : Bhrama (Bhramane, Bhramine), Claproth, Deroches, Esquimeaux, Fortia d'Urbain, Ghotique, Guiène, Hymalia, Indostant, Irin, Jeovha,

---

(1) Paroles d'un Français, M. Perrot, *Revue archéologique*, 1872, p. 278, où il est dit, en très-bons termes, d'excellentes choses sur la Belgique et sur un ouvrage belge.

Lappons, Manchestre, Nieburh, Osian, Péloutier, Scylli, Sémétique, Sybérie, Winkelman, Zeus, — le mal n'est pas bien grand, et le public habitué à ces noms y substituera de lui-même Brahma, Klaproth, Des Roches, Esquimaux, Fortia d'Urban, Gothique, Guyenne, Himalaya, Indostan, Erin, Jehova, Lapons, Manchester, Niebuhr, Ossian, Pelloutier, Scilly, Sémitique, Sibérie, Winckelmann, Zeuss, etc.

Mais la chose est plus grave quand il s'agit de noms anciens, où il faut être ponctuel; ainsi, il est à regretter que l'on ait fait commettre à M. Steur les coquilles suivantes : Allains, Ambervalia, Argonotides, Aricomici, Bélovèse, Boeth, Boyi ou Boyens, Bythinie, Cassidérites, Cérizi, Charibde, Cyrenéaque, Devitiacus, Dion ou Denis d'Halicarnasse, Eguinard, Equatée, Érathostène, Érithrée, Euguebines, Eustache (ou même Eusthache), Galo-Grèce, Gallatie, Grampiants, Hanibal, Hyrcinie, Illiade et Illium, Leucomonies, Libiens, Lygies, Nemetocerna, Ogigues, Osyris, Pamânes, Panonie, Péloponèse, Pélage ou Pélague, Pyrhus, Rodope, Ryphées, Sauraumates, Scilax, Scythée, Sesostrys, Solyn, Spammétique, Synope, Sirte, Teanaïs, Thullé, Thiguriens, Thyrénéen, Toletae, Troya, Tyréen, Varon, Velleus Paterculus, Vendéliciens, Verticius Flaccus, Zozime; — au lieu de : Alains, Ambarvalia, Arecomici, Argonautiques (d'Apollonius de Rhodes ou de Valerius Flaccus), Bellovèse, Boethius ou Boece, Boii, Bithynie, Cassitérides, Cacroesi, Charybde, Cyrénaïque, Divitiacus, Denys d'Halicarnasse, Eginhard, Hécatée, Ératosthène, Érythrée, Eugubines, Eustathe, Gallo-Grèce, Galatie, Grampiens, Hannibal, Hercynie, Iliade et Ilium, Lucumonies, Libyens, Ligyes, Nemetocenna, Ogygès, Osiris, Paemanes,

Pannonie, Péloponnèse, Pélasges, Pyrrhus, Rhodope, Rhipées, Sauromates, Scylax, Scythie, Sésostris, Solin, Psammétique, Sinope, Syrte, Tanaïs, Thulé, Tiguriens, Tolet, Tyrrhénien, Troja, Tyrien, Varron, Vellejus Paterculus, Vindéliciens, Verrius Flaccus, Zosime, etc.

Où, surtout, l'on trouvera bien grande l'audace des protes, c'est non-seulement quand ils ont estropié presque toutes les citations d'auteurs anciens, et elles sont nombreuses, mais quand ils ont placé d'affreux solécismes sous la plume de leur victime.

Par exemple, M. Steur, dans un renvoi à son futur tome II, au mot FEU, a-t-il indiqué où le renvoi devait être fait « vers le milieu, » aussitôt les protes de traduire celà, non par *circa medium* ou *circa mediam partem*, mais par *versus*, qui a le sens d'une direction *vers*... et non celle d'*environ*, et ils lui donnent un régime à l'ablatif : *versus medio!*...

M. Steur a-t-il écrit *littus saxonicum*, ce qui est parfait, voilà ses tyrans qui substituent au mot neutre *littus* le mot masculin *tractus*, en ne modifiant pas l'adjectif : *tractus saxonicum!*...

Ce sont, sans doute, ces mauvais plaisants qui, après avoir rapproché du nom de l'historien JORNANDÈS celui du peintre JORDAENS (p. 82), auront aussi transformé le Perse Hystaspes en CUSTASP, pour signaler aussi un prétendu rapprochement avec notre nom de GUSTAVE (p. 240).

Ces impitoyables protes ne pouvaient pas manquer de maltraiter le français de leur victime et de lui faire commettre des fautes comme les suivantes :

« Le latin, le français furent tour à tour en usage, sans

que le flamand et le wallon *ont* eu rien à souffrir. »

« Il était grand temps que ce secours *arriva*. » Etc., etc.

Mais cela n'est rien à côté de la violation des règles sur les participes, à propos desquelles on peut écrémer dans l'œuvre torturée les barbarismes que voici :

« Une œuvre à sensation avait *parue*... »

» Strabon dont la manie *d'heurter* tous ceux qui l'avaient *précédés* est connue.

» Le passage de Strabon *citée* à la suite ..

» Ils marchent vers le but qu'ils se sont *proposés*.

» Ayant *franchis* ce fleuve, ils avaient à leur gauche la mer...

» On ne trouve primitivement *établi* en Europe que six tribus...

» Elles ont en général moins *fixés* les regards de l'histoire.

» Ces mots furent *remplacé* par celui d'Iberia.

» Les Ambrons, Belges comme *alliées*, servaient dans l'armée Cimbre.

» La Belgique comme l'Espagne et la Ligurie, n'étaient *habités* que par des races...

» L'atrocité des lois pénales a constamment *augmentée* en intensité.

» Des vertus modernes que les anciens peuples n'ont jamais *connus*.

» L'histoire s'en est *emparé* pour marquer les inimitiés.

» Plusieurs lecteurs se sont souvent *demandés* d'où pouvaient provenir ces différences.

» Des Phocéens s'étaient *emparé* de l'île de Corse.

» Des montagnes qu'on avaient *cru* jusque-là infranchissables.

» Sa fierté ne nous permet de croire qu'elle ait *consentie* à courber la tête.

» Les Celtes vaincus n'ont jamais *prétendus* s'allier à leurs vainqueurs.

» Chef dont l'audace et la témérité étaient *connus*.

» Les Phocéens s'en étaient *emparé* en 355.

» Les ennemis qu'il avaient *eu* à combattre.

» Sur lequel était *gravé* la figure d'un soldat Cimbre.

» Si la philologie moderne n'était *venu* nous apprendre des faits....

» L'esprit et la conformation de ces langues ont *variés*.

» Une population teutonique se serait *servi* d'un nom celtique.

» Les noms des villes ont souvent *changés*.

» Ses institutions monarchiques qui ont *disparues* depuis la révolution.

» Les documents qu'il a *eu* sous la main.

» La plupart se sont *donnés* des noms à eux-mêmes.

» Les deux peuples auraient jadis *appartenus* à une race identique.

» Du mélange sont *nés* les hordes de peuples.

» Êtres qui depuis ont *disparus*....

» Système qu'aucune loi grammaticale n'est *venu* diriger.

» L'Europe fut le séjour de la race celtique, avant que les Kymri l'eussent *poussés* à l'Occident.

» Ceux qu'il a le plus *aimé* en sa vie.

» Les peuples lacustres se seraient *vu* contraints.

» Instruments qu'il affirme avoir *appartenus* aux sauvages.

» La remarque que le lecteur aura déjà *fait* lui-même.

» Les Belges y avaient *gagnés* et *perdus* des batailles.

» Qu'on les ait *confondu* quelquefois avec d'autres peuples.

» Les Fir-bolgs ont successivement *régnés* en Irlande, en Écosse et en Angleterre.

» Nous eussions *passés* sous silence quelques faits.

» Les Phéniciens s'y étaient *érigés* des comptoirs, etc., etc.

Malheureusement, là où M. Steur n'aurait pas dû abandonner aux protes la direction de son œuvre, c'est-à-dire dans les citations d'auteurs, dans les dénominations de personnages ou de localités, là aussi les fautes abondent, et le fait est d'autant plus regrettable que le livre est destiné à l'étranger : il s'occupe, en effet, de l'ethnographie des peuples *de l'Europe*, et il a été mis en vente à la librairie *européenne* de Muquardt, à Bruxelles et à Leipzig, en même temps qu'à Paris, chez Maisonneuve, et à Londres, chez Williams et Norgate. Or, à l'étranger quelle idée aura-t-on de nos érudits quand, outre de nombreuses fautes d'orthographe, on verra dans le livre d'un savant belge les textes GRECS presque complètement *dépourvus des signes de l'accentuation*, et,— comme par compensation,— de nombreux *accents* dans les citations LATINES, comme dans les mots suivants : Gallatès, fécisse, détrimenta, mensârius, féré ou fère, vincëre, tëmërando, urgère, pëtenti, régionibus, présertim, Cimmériorum, ténébrosum, Étruscorum, se récépère, mansère, sédibus, impérator, progénitores, Semnonès, émere, inférendi, pléraque; — sans compter de nombreux mots français doués d'une accentuation de fantaisie : dût, eût, rendit, pûrent, voulût, vînt, prévînt, vînrent (1), pû, crû, sû, dévancé, réculé, s'ensevélirent, sémi,

(1) Ces divers verbes à l'indicatif; il est vrai qu'il y a compensation et qu'au subjonctif on lit souvent: eut, put, etc

rétiré, rélévé, s'embélir, disparâtes, diaphâne, idiôme, Grèce, interprête, symbôle, égoïsme, nû, Aborigènes, succès, détruits, plâner, rajeûnir, ruïne, etc., etc.

Où la mutilation opérée par les protes est plus cruelle encore, c'est quand ils défigurent les mots français d'origine étrangère, en imprimant : antropophagie, autochtone ou autocthone, étimologie, grafique, hyéroglyphes, macrochéphale, méghallytique, phylologique, rapsodes, stygmatisé, syncronisme, synonimie, — pour anthropophagie, autochthone, étymologie, graphique, hiéroglyphes, macrocéphale, mégalithique, philologique, rhapsodes, stigmatisé, synchronisme, synonymie, etc, etc.

Jusqu'ici nous n'avons eu maille à partir qu'avec les protes, mais quelques légers anachronismes dont les protes sont forcément innocents, ont échappé à l'attention du docte académicien, qui les fera sans doute disparaître dans une des éditions ultérieures de son œuvre :

Il dit, p. xv : « Quand on rencontre dans Plutarque les expressions de Celto-Tatars..., on a de la peine à en croire ses yeux. » En vérité, on n'a guère cette peine à prendre : l'expression géographique de Tatars ou Tartares ne date que du IXe siècle et n'a pas été employée par Plutarque.

M. Steur, à la p. XLII, montre que Strabon, « voyant que certains auteurs grecs comme Eustache et Dion d'Halicarnasse avaient commis une erreur et en recherchant la cause, croit l'avoir trouvée. » Malheureusement, si Denys (non Dion) d'Halicarnasse vivait sous Auguste et était contemporain de Strabon, qui a pu connaître ses œuvres, il n'en est pas de même d'Eustathe (non Eustache), archevêque de Thessalonique, commentateur d'Homère et de Denys le

Periégète; Strabon n'a pas songé à réfuter Eustathe, qui vécut douze siècles après lui.

Quand, à la p. 137, M. Steur dit que le rhéteur Athénée florissait au IIIe siècle de l'ère chrétienne, il a raison; mais il a tort de vouloir trop préciser et d'ajouter : « du temps de Marc-Aurèle et de Commode; » ces princes vivaient au IIe siècle et non au IIIe.

Il est difficile aussi de comprendre pourquoi Timagènes, égyptien de naissance, qui passa une partie de sa vie à Rome, sous Auguste, et en Mésopotamie, et qui écrivit une histoire de la Macédoine et des Gaules, est appelé par M. Steur, p. 311, *historien phénicien*, etc., etc.

En géographie, des inexactitudes se présentent aussi :

M. Steur, p. XXI, propose d'appeler les Gaulois d'Italie du nom de Gaulois transalpins; cela est rigoureusement vrai pour un auteur qui habite Gand. Mais les Romains appelaient cette contrée Gaule cisalpine, parce que telle elle était par rapport à eux : la Gaule transalpine des Romains est de notre côté, et la nouvelle dénomination n'engendrerait que confusion.

A la p. 9, Sidon est placée en Asie Mineure, tandis que, on le sait, la Phénicie était au midi de cette presqu'île.

A la p. 78, il place les Paemanes, les *Chérusques* et les Sègnes dans le Condroz. Il faut, sans doute, lire Caeroeses, au lieu de Chérusques : ceux-ci habitaient le pays entre l'Elbe et le Weser.

Quand, à la p. 289, M. Steur dit que « César parle des nombreuses émigrations *ex Belgio* en Angleterre, » il se laisse entraîner à une erreur par amour du laconisme, car *Belgium* n'est pas, on l'a vu plus haut, *la Belgique*. Il a

voulu, sans doute, dire *ex Belgis*, comme le porte le texte de César, B. G., V, 12.

Du temps d'Auguste, le nom de Gaulois, dit-il p. 338, n'existe plus pour nous; il n'entre plus dans aucune division topographique ni administrative sous l'Empire, époque où les Gaules se divisent en province romaine, en Aquitaine, en Celtique, Parisienne ou Lugdunensis et en Belgique inférieure et supérieure.

C'est la répétition d'une idée déjà exprimée p. XVII, où il est dit que sous l'empire le nom de Gaulois ne fut pas même conservé dans la description des provinces et des gouvernements de Rome.

Il y a dans ces passages une double erreur, la Gaule lyonnaise ou *lugdunensis* n'a jamais porté le nom de Parisienne, et quant aux TRES PROVINCIAE GALLIAE mentionnées dans les inscriptions du temple de Rome et Auguste à Lyon, elles ont eu leurs proconsuls, leurs préfets du prétoire, leurs vicaires, leurs légats, leurs censeurs, procurateurs, comme elles ont fourni à l'empire des cohortes auxiliaires, et même cinq ou six légions portent leur nom (1).

Enfin, quant à la géographie moderne, M. Steur, p. 261, nous parle des *montagnes* de la Hesbaye : or, la Hesbaye est un immense plateau, élevé, il est vrai, comme le plateau de la Beauce, qui est à environ 150m00 au-dessus de l'Océan; mais la hauteur de celle-ci l'a si peu fait considérer comme montagneuse que La Fontaine et Rabelais disent pourquoi et comment on en avait fait disparaître les montagnes...

En résumé, l'ouvrage de M. Steur, tout en constituant

(1) On n'a qu'à ouvrir, pour s'en convaincre, les tables d'ORELLI-HENZEN, etc.

une œuvre d'une certaine importance, et en révélant chez son auteur un désir louable de réagir contre une thèse aujourd'hui condamnée même en France, est malheureusement un livre incorrect, et il est impossible que les nombreuses fautes n'en soient pas signalées en Belgique même, pour qu'on ne considère pas à l'étranger tous les Belges comme solidaires de ces fautes.

Liége, 1er février 1873.

H. Schuermans.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 1er, 3, 6, 10, 16, 17, 21, 24, 28 et 31 mai; des 5, 7, 11, 12, 14, 20, 21, 26, 28 et 30 juin 1873.

ACTES OFFICIELS.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre de l'Intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Le sieur Rousseau (J.-B.), Secrétaire et membre de la Commission royale des Monuments, est autorisé à porter le titre de Secrétaire général de ce Collége.

Art. 2. Notre Ministre de l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Laeken, le 5 juillet 1873.

(Signé) LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre de l'Intérieur,

(Signé) Delcour.

Par arrêté royal en date du 23 juin, sont nommés membres correspondants de la Commission royale des monuments dans la province d'Anvers : MM. Neeffs (Emile), docteur en sciences politiques et administratives, à Malines, et Mast (E.), échevin, à Lierre.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collége a émis des avis favorables sur :

Église de Leeuw-St Pierre. Vitraux.

Le dessin spécimen de six vitraux à placer dans les fenêtres des bas-côtés de l'église de Leeuw-Saint-Pierre (Brabant) : auteur, M. Henrionnet;

Église de Lummen. Vitraux.

Le projet de deux verrières destinées aux rosaces du transept de l'église de Lummen (Limbourg) : auteur, M. Vanderpoorten;

Église de Saint-Quentin, à Tournai. Monument funéraire.

Le projet d'un monument funéraire à placer dans le chœur de l'église de Saint-Quentin, à Tournai, à la mémoire de la famille de Heus, dit Courtois.

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek. Tableaux.

— Des délégués ont examiné, à la demande de M. le Ministre de la Justice, plusieurs tableaux que le conseil de fabrique de l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek, sollicite l'autorisation de vendre, tableaux qui ne peuvent, dit la fabrique, aucunement servir à l'ornementation du temple et se trouvent exposés à se détériorer. Le Collége ne voit aucun inconvénient à accorder cette autorisation pour la plupart de ces peintures, en général dépourvues de valeur. Les délégués ont distingué toutefois deux toiles d'un certain intérêt et qui ne seraient pas indignes d'être acquises pour un de nos musées de province. La première est une *Descente de Croix*, de Cossiers, malheureusement fort dégradée et qu'on peut citer parmi les œuvres remarquables

de ce maître. L'autre est une *Sainte-Famille* dans la maniere de Lens et qui paraît, comme style et comme exécution, au-dessus du niveau ordinaire du peintre.

La Commission a cru devoir signaler une question délicate que cette affaire soulève. Deux ou trois des toiles à aliéner portent en lettres d'or les noms de leurs donateurs, qui les destinaient à rester dans l'église et ne les ont, sans doute, offertes qu'avec cet espoir et peut-être sous cette condition. N'y a-t-il pas, dès lors, des raisons de convenance de les y conserver? Peut-on admettre surtout qu'elles soient exposées à passer dans d'autres locaux que des édifices du culte, eu égard au but religieux pour lequel elles avaient été données?

Église de Lombeek-N.-D. Objets d'art.

— Des délégués se sont rendus à l'église de Lombeek-Notre-Dame pour examiner l'état des volets peints qui recouvraient jadis le beau retable de cet édifice et qui, depuis la restauration de cette œuvre d'art, n'ont pas été réemployés. Ils ont constaté qu'il ne reste qu'un des volets; encore est-il incomplet et dans le plus pitoyable état; les lacunes sont telles qu'il ne semble pas possible de le recomposer jamais entièrement.

En présence du mauvais état de ces fragments de peinture, le Collége est d'avis qu'il n'y a pas lieu d'entreprendre une reconstitution qui ne pourrait être qu'hypothétique.

A l'occasion de cette inspection, les délégués ont remarqué une vierge sculptée qui, à ce qu'on prétend, se trouvait jadis dans la niche supérieure du retable du XVe siècle, et qui en a été retirée pour servir aux processions.

Il n'est plus possible aujourd'hui de soupçonner la beauté pourtant très-réelle de cette sculpture du XIVe siècle, la

figure ayant été recouverte de vêtements et d'ornements qui la déguisent entièrement. Il serait à désirer que le conseil de fabrique fît emplette d'une autre vierge pour les processions et que la statuette ancienne, dépouillée des ajustements qui la défigurent, fût remise soit à l'emplacement précité ou plutôt encore à une place plus rapprochée du regard et où il serait possible d'apprécier à sa valeur son mérite artistique.

Église de Gédinne. Ameublement.

— Le Collége a fait examiner par des commissaires inspecteurs jusqu'à quel point le nouveau jubé projeté pour l'église de Gédinne s'harmonise avec le mobilier existant. La question, en effet, présentait un sérieux intérêt, ce mobilier étant des plus importants et comprenant une chaire, des confessionnaux et un maître-autel à retable, tous conçus dans un style Renaissance extrêmement élégant et parfaitement homogène.

Les délégués ont constaté que le jubé est une froide conception, qui ne cadre nullement avec ces meubles remarquables, et qu'il a été mis à exécution sans qu'on ait attendu l'avis du Collége.

La chaire a été récemment restaurée. Ce travail n'a pas paru complètement satisfaisant; l'abat-voix nouveau est trop lourd.

On ne saurait louer non plus les volets appliqués au beau retable de Gédinne, volets couverts d'une polychromie d'un goût fade et d'une ornementation de pure fantaisie qui n'appartient à aucun style.

M. le curé de Gédinne possède trois panneaux sculptés qui proviennent de Redu, canton de Wellin, et qui composaient jadis un autre retable, beaucoup moins important que

celui de Gédinne et d'un travail plus grossier, mais conçu dans un style analogue. Les trois panneaux, représentant le Christ portant sa croix, le Crucifiement et la Résurrection, forment un ensemble complet, et il ne faudrait, pour reconstituer le retable, que lui donner un encadrement. L'extrême rareté de ces spécimens de notre ancienne sculpture porte le Collége à engager le Gouvernement à acquérir celui-ci, pour un de nos musées et à le faire restaurer. M. le curé de Gédinne ne refuserait sans doute pas de se dessaisir de ces sculptures dans un but d'intérêt public.

ÉDIFICES CIVILS.

La Commission a approuvé les plans relatifs à :

Construction et agrandissement de divers hôpitaux-hospices

1° La construction d'un hospice, d'un hôpital et d'une ferme à Brecht (Anvers) : architecte, M. Gife.

2° La construction d'un hôpital-hospice à Meerhout (Anvers) : architecte, M. Taeymans;

3° L'agrandissement de l'hospice des vieillards de Comines (Flandre occidentale) : architecte, M. Minne;

4° La construction de deux salles de malades à l'hôpital civil de Furnes (Flandre occidentale) : architecte, M. Vinck;

5° L'agrandissement de l'hôpital-hospice d'Opbrakel (Flandre orientale);

6° La construction d'un établissement pour les sourds-muets et aveugles à Liége : architecte, M. Demany.

Ancien château de Herchies.

— Des délégués se sont rendus à Herchies, le 29 mai, pour inspecter, conformément aux instructions de M. le Ministre de l'Intérieur, les restes de l'ancien château des comtes d'Egmont. Leur propriétaire actuel, M. l'avocat De Bay, annonce l'intention de les démolir, pour cause de

vétusté, à la réserve d'une tour « dont le style a frappé la curiosité de ceux qui l'ont visitée ». Il propose de la faire restaurer et il semble résulter des termes de sa lettre que cette restauration se ferait aux frais du Gouvernement, tandis que M. De Bay continuerait à se charger des frais d'entretien.

Les délégués ont constaté que cette tour est, en effet, la seule partie de l'ancien château qui mérite d'être conservée. Le reste consiste en une porte Renaissance trop délabrée pour être restaurée, dans des corps de logis sans intérêt et des casemates dépendant de l'ancienne enceinte. Pour la tour, dont les murs de brique ont une épaisseur exceptionnelle, elle renferme, entre autres particularités, une belle salle gothique à voûtes de brique et à nervures de pierre, et le réduit, encore intact, qui servait de dépôt au trésor. Le dernier étage même, où poussent actuellement des végétations de toute nature et où grandissent jusqu'à trois cerisiers, a gardé ses murs à peu près entiers et ne demanderait guère qu'à être couvert.

La Commission ne pense pas qu'il y ait lieu de restaurer complètement la tour en lui donnant le complément d'une toiture. Des notions positives sur la situation ancienne seraient, en effet, indispensables pour un travail de ce genre et font absolument défaut. Il suffira de prendre les mesures nécessaires pour conserver la ruine dans son état actuel.

Le Collége est d'avis aussi, eu égard au souvenir historique qui s'attache à la construction, que l'État pourrait se charger de cette dépense, qui ne serait pas bien élevée; mais il doit être entendu que le public devra avoir accès à la tour conservée et sera admis par le propriétaire à la visiter.

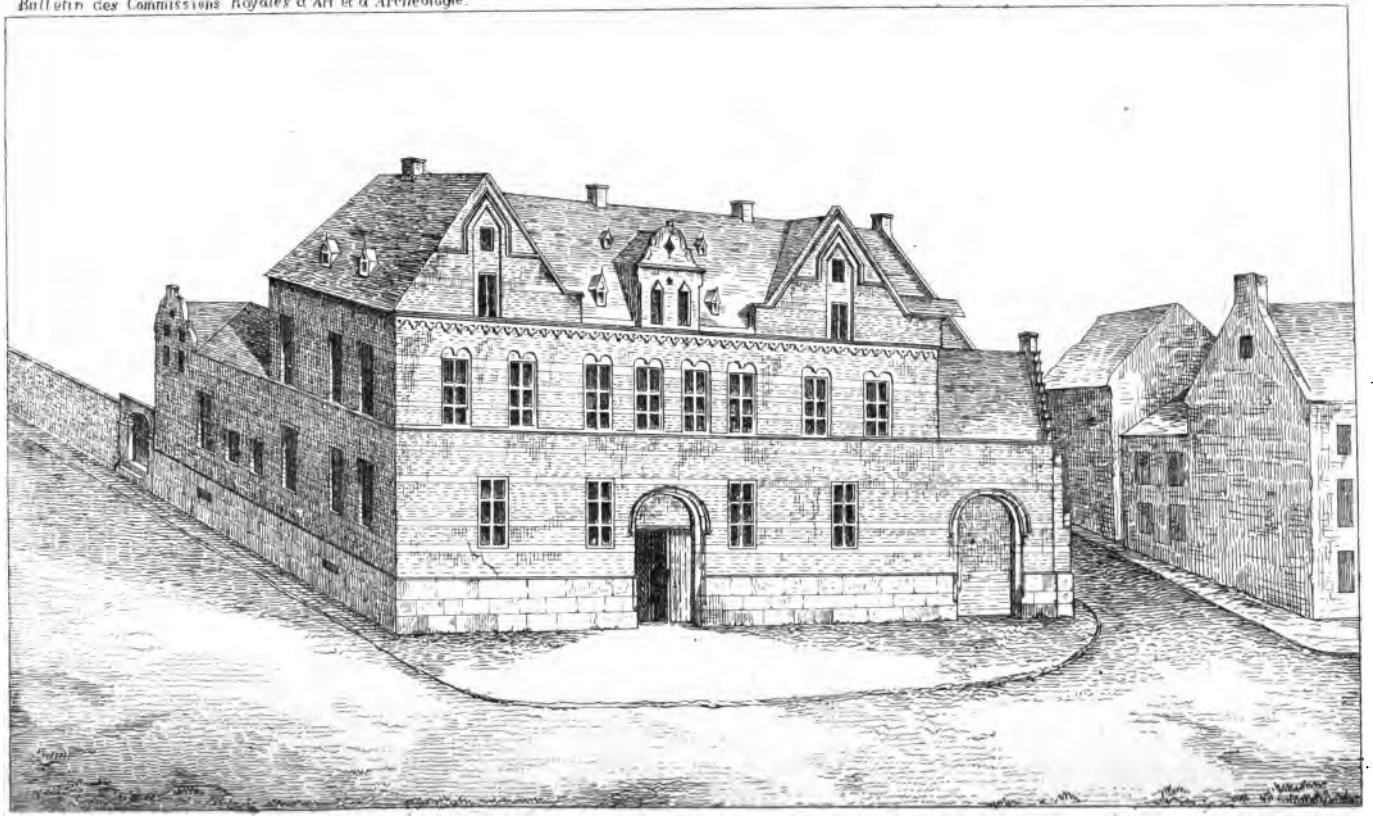

REFUGE DE L'ABBAYE DE HERCKENRODE.

Ancien refuge de l'abbaye de Herckenrode, à Hasselt.

— M. Bamps, membre correspondant, a communiqué au Collége une notice concernant l'ancien refuge de l'abbaye de Herckenrode, à Hasselt. Des délégués qui, à l'occasion d'autres affaires, ont examiné cet édifice, converti en caserne, ont constaté que ses façades sont des plus remarquables et offrent encore aujourd'hui un ensemble complet. La Commission a proposé au Gouvernement d'y faire les quelques travaux de restauration qu'elles peuvent exiger.

La notice de M. Bamps est conçue comme suit :

« Hasselt possède un fort beau spécimen de l'architecture civile du XVIe siècle, l'ancien refuge de la célèbre abbaye de Herckenrode, fondée, en 1182, par *Gérard*, comte de Hoore, et placée sous la règle de Saint-Bernard. Ce bâtiment, situé rue de Maestricht, à proximité de la porte de ce nom, est une propriété de l'État et sert actuellement de caserne.

» Quoique je me sois livré à beaucoup de recherches pour découvrir quelques particularités se rattachant à cet édifice, je n'ai rien pu trouver. Aucun auteur n'en parle, si ce n'est *Mantelius* dans son *Hasseletum seu historiæ lossensis compendium*, imprimé à Louvain, en 1663. Voici ce qu'il en dit à la page 219, où il est question de la 18e abbesse du monastère de Herckenrode, *Mathilde De Lechy*, qui fut élevée à cette dignité, en 1519, succédant à Gertrude *De Lechy* :

» Mechtildis a Lechi, anno 1532, egregium monumentum
» ex aere Gerardo comiti lossensi, fondatori, in medio
» chori, ad pedem maximae arae posuit. Illa ipsa est, quae
» domum abbatialem, magnificam illam et sublimem por-
» tam monasterii, *domum perfugii religiosarum hasseleti*,
» aliaque pulcherrima aedificia extruxit et exornavit, refec-
» torium nostrum elegantis picturae decoravit vitrea. Dis

» cessit ex hac vita, plena bonorum operum, anno 1548. »

» Il résulte de ce passage que le refuge a été construit du temps de l'abbesse *Mathilde De Lechy*, c'est-à-dire dans l'intervalle de 1519 à 1548. Cependant, M. *Wolters*, dans son intéressante monographie de l'abbaye de Herckenrode, attribue implicitement une date antérieure à cette construction. En effet, il n'y parle que *d'améliorations* faites au refuge sous l'abbesse, ce qui autoriserait à croire qu'il existait déjà avant son avènement au gouvernement de l'abbaye. Peut-être l'estimable auteur a-t-il considéré *perfugium* comme régime direct de *exornavit* seulement. Ce serait évidemment une erreur ; car, d'après la contexture de la phrase de *Mantelius*, il est clair qu'il est le régime tant de *exornavit* que de *extruxit*, et il faut nécessairement traduire : qu'elle *construisit et embellit le refuge*, etc.

» Quoi qu'il en soit, ce bâtiment constitue incontestablement un monument digne de fixer l'attention, et il serait extrêmement à désirer qu'il fût rétabli dans son état primitif, d'autant plus que c'est le seul édifice important de cette espèce d'architecture qui subsiste encore dans notre province.

» Je ne doute nullement qu'une dépense de 10,000 fr. ne soit plus que suffisante pour la restauration complète.

» Si cette restauration était sollicitée du gouvernement, je suis convaincu que celui-ci, toujours animé de la plus constante sollicitude pour la conservation de nos vieux monuments, ne refuserait pas de faire effectuer les travaux nécessaires.

» Il existe à Anvers un bâtiment qui a beaucoup d'analogie avec le refuge et qui doit remonter à peu près à la même époque. C'est la maison *Van Liere*, ainsi appelée du

nom du bourgmestre de cette ville, *Arnould Van Liere*, qui la fit construire.

» Quoique la façade en soit plus ornementée que celle du refuge, les deux constructions se ressemblent cependant énormément; à tel point même que je crois pouvoir les considérer comme l'œuvre du même architecte. Vous pouvez apprécier cette ressemblance en comparant la reproduction de la maison *Van Liere* que donne M. Schayes dans son *Histoire de l'Architecture en Belgique*, tome IV, page 95, avec le plan du refuge, que j'ai l'honneur de mettre sous vos yeux et dont l'original est entre les mains de l'honorable Vice-Président du Comité provincial du Limbourg, M. le *chevalier de Corswarem*, qui a bien voulu me permettre d'en faire prendre une copie par notre estimable collègue M. l'architecte *Gérard*. (Voir la planche en regard.) C'est à la maison *Van Liere* qu'*Albert Durer* fait allusion dans ce passage de la relation de son voyage aux Pays-Bas, en 1521 : « Le samedi après » les liens de Saint-Pierre, mon hôte me conduisit à la » maison du bourgmestre d'Anvers. Elle est vaste et bien » ordonnée, avec une infinité de grands et beaux salons, » une cour richement ornée et des jardins fort étendus. En » somme, c'est une demeure tellement magnifique, que je » n'ai jamais rien vu de semblable en Allemagne. »

» Malheureusement cet édifice, aujourd'hui converti en hôpital militaire, est profondément altéré par des modifications successives. Il n'en est pas de même du refuge, dont les belles lignes architecturales n'ont subi aucune altération, pour ainsi dire, et qui, dans son ensemble, est d'un aspect vraiment imposant. »

A. Bamps.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Appropriation et construction de divers presbytères

La Commission a émis des avis favorables sur les travaux d'appropriation à effectuer aux presbytères de Hove, Austruweel (Anvers), Cappellen et Saint-Remy-Geest (Brabant), Trazegnies, Wayaux (Hainaut) et Falaën (Namur), ainsi que sur les plans des presbytères à construire à Roulers (paroisse Saint-Michel), à Ramscappelle (Flandre occidentale) et à Velsique-Ruddershove (Flandre orientale).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Église de Lodelinsart.

1° Les plans relatifs à la construction d'une église à Lodelinsart (Hainaut) : architecte, M. Riez;

Église de Jolimont, sous Haine-St-Paul.

2° Le projet d'achèvement de l'église en construction au hameau de Jolimont, commune de Haine-Saint-Paul (Hainaut);

Église de Lisogne. Tour.

3° Le plan dressé par M. Luffin pour la reconstruction de la tour de l'église de Lisogne (Namur);

Église de St-Géry.

4° Les plans relatifs à l'agrandissement des églises de :

Saint-Géry (Brabant) : architecte, M. Coulon;

Église de N.-D. de Bon-Secours, à Péruwelz.

Notre-Dame de Bon-Secours, à Péruwelz (Hainaut) : architecte, M. Vincent;

Église de Fontaine-Valmont.

Fontaine-Valmont (même province) : architecte, M. Mahieu;

Église de Heinstert.

Heinstert (Luxembourg) : architecte; M. Jamot;

Église de Saint-Servais, à Schaerbeek.

5° La proposition de substituer aux colonnes projetées en briques du pays pour la nouvelle église de Saint-Servais, à Schaerbeek, des colonnes en briques de Boom avec tambours de pierre bleue;

6° Les plans des sacristies à construire aux églises de Vladsloo et Marckeghem (Flandre occidentale), et Gosson-court (Limbourg); Construction de sacristies.

7° Le projet d'un mur de clôture à construire au cimetière de Saint-Michel, lez-Bruges;

8° Les dessins des objets d'ameublement destinés aux églises de Roffessart (Brabant), Calonne, Beclers (Hainaut), Saint-Joseph, à Namur; Moulin-à-Vent, commune de Bouges, Falmignoul, Treignes et Sorinne (Namur). Ameublement de diverses églises.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collége a émis des avis favorables :

1° Sur les travaux de réparation et d'appropriation à exécuter aux églises de Nattenhaesdonck, sous Hingene, Hove, Austruweel, Eeckeren (Anvers), Saint-Remy-Geest, Steenhuffel (Brabant), Russeignies (Flandre orientale), Havré et Froyennes (Hainaut), Petit-Fays (Namur); Travaux de restauration à exécuter à diverses églises.

2° Sur les projets relatifs à la restauration des tours des églises de Becelaere et Assebroeck (Flandre occidentale), et de Celles (Hainaut); Tours des églises de Becelaere, Assebroeck et Celles.

3° Sur le dessin soumis par M. l'architecte Van Ysendyck pour la restauration extérieure de la chapelle du Doyen à l'église de Saint-Martin, à Ypres. Église de Saint-Martin, à Ypres.

— M. le gouverneur de la Flandre occidentale a soumis à la Commission la question de savoir si l'on peut reconnaître à la tour de l'église de Damme un caractère monumental, et imputer conséquemment sur le crédit alloué pour la restauration des monuments de la province le subside demandé pour restaurer cette partie de l'édifice. Église de Damme.

Les délégués qui se sont rendus à Damme le 30 avril n'hésitent pas à répondre affirmativement à cette double question.

Le Comité provincial de la Flandre occidentale paraît d'ailleurs s'être déjà lui-même prononcé dans le même sens en inscrivant l'église de Damme dans le tableau qu'il a fourni à l'appui de son rapport sur les églises monumentales de la province. La restauration de la tour est d'autant plus désirable qu'elle constitue la partie la plus imposante de la construction et qu'elle ne demandera qu'une dépense relativement peu élevée.

Église de Ternath. — Des délégués se sont rendus à Ternath le 24 avril pour examiner, à la demande du conseil de fabrique, certaines questions relatives à la restauration projetée de l'église et notamment au placement de meneaux dans la grande fenêtre du jubé, où doit s'encadrer un vitrail offert par Mme la comtesse de Cruquembourg.

A part quelques défectuosités d'exécution, ces meneaux ont paru satisfaisants ; on ne peut qu'approuver le parti pris par l'architecte d'établir des arcatures aveugles dans la partie inférieure de la fenêtre, cette partie étant masquée par la soufflerie de l'orgue.

Le pavement de l'église est en mauvais état. M. l'architecte Van Ysendyck propose de le renouveler et de saisir cette occassion pour le descendre de 30 centimètres, afin de le ramener autant que possible à son niveau primitif. Il est certain que l'aspect intérieur de l'église, qui est fort belle, gagnerait beacoup à cette mesure, pour autant qu'elle n'expose pas l'édifice à devenir humide, ce dont il conviendra de s'assurer d'abord.

A l'égard de la restauration extérieure, elle serait désirable, eu égard au mérite de la construction. La tour notamment est fort remarquable; mais on ne peut dire que ces travaux aient un véritable caractère d'urgence.

Les délégués ont constaté qu'à l'Est les glacis des gâbles ont été remontés.—Les seuils des fenêtres demandent généralement des réparations. Au côté nord, le terrain du cimetière monte contre les murs, de manière à devenir une cause sérieuse d'humidité. — Mais généralement les maçonneries sont en bon état et n'exigent pas beaucoup de restaurations.

Une mesure qu'il conviendrait toutefois de prendre d'urgence est l'enlèvement d'un petit clocheton qui surmonte le contre-fort du bas-côté à gauche de la façade de la tour, ce clocheton présentant un hors d'aplomb considérable qui peut amener facilement sa chute.

Les délégués ont constaté, à cette occasion, que l'église possède un excellent tableau de Crayer, représentant le *Couronnement de la Vierge*, et un assez riche ameublement en style du XVIIIe siècle. Des lambris sculptés avec figures tapissent tout le pourtour du temple, et la chaire de vérité, œuvre de Van Geel, doit être considérée comme une des œuvres les plus sages et les plus réussies de cet artiste.

Église de Couvin.

— Les délégués qui ont visité, le 8 mai, à la demande de l'administration communale de Couvin, l'église principale de cette localité sont unanimes à reconnaître que la maçonnerie de la tour est dans le plus mauvais état. On y remarque de nombreuses lézardes; le parement se désagrège et l'herbe pousse entre les joints. Si l'on ajoute à cette considération que l'église suffit à peine aux besoins locaux et que la tour précitée n'est pas parallèle à la façade, on peut se de-

mander s'il ne serait pas plus avantageux de la reconstruire sur un autre emplacement que d'y faire des réparations insuffisantes. Avant qu'une décision soit prise à cet égard, il importerait, pour trancher cette question, que les administrations locales fissent faire d'abord un devis des frais qui seront nécessaires pour démonter et rejointoyer avec soin la construction actuelle.

Le système des tuyaux de descente est vicieux et sert encore à aggraver les dégradations de l'édifice. Il conviendrait de faire descendre jusqu'à terre ces gouttières qui actuellement s'arrêtent à mi-hauteur des bas-côtés de l'église.

Les délégués ont remarqué dans un coin d'une chapelle un tableau sur bois fort dégradé et qui, retourné contre le mur, semble mis au rebut définitivement; c'est une *Assomption* dans le goût de Martin De Vos. Malgré les avaries qu'a subies cette peinture, elle est susceptible d'être restaurée. Le Collége est informé que la fabrique est dans l'intention de faire exécuter un chemin de la Croix, auquel elle songe, paraît-il, à consacrer ses fonds disponibles. Il semble qu'il serait plus urgent de s'occuper tout d'abord de la restauration de l'intéressant tableau qu'on vient de signaler.

Église de Saint-Jacques, à Tournai.

— Des délégués ont inspecté récemment l'église de Saint-Jacques, à Tournai. Ils ont présenté au Collége, relativement aux travaux de restauration qui s'exécutent aux façades de cet édifice, diverses observations.

En général, la taille des pierres ne reproduit pas le travail ancien. La pierre est trop ciselée et offre une surface trop lisse.

Un autre effet mesquin est produit par les treillis dont on a protégé les fenêtres restaurées. Ce treillis a des encadrements qui suivent le contour des meneaux de pierre et le doublent d'une façon malheureuse.

On ne peut pas approuver davantage le treillis placé à l'oculus du transept, treillis dont les divisions sont combinées un peu prétentieusement de façon à simuler une rosace gothique.

On doit également signaler l'énorme et disproportionné fleuron de zinc qui surmonte, de ce côté de l'église, une petite lucarne nouvellement reconstruite. Les mêmes défauts de proportion se retrouvent dans le fleuron trop lourd qui termine le pignon du transept.

A part ces observations, la restauration est convenablement exécutée.

Chapelle de l'hospice de Braine-le-Comte.

— M. le Ministre de l'Intérieur a invité la Commission à faire inspecter une église-chapelle en style Renaissance qui se trouve attenante à l'hospice de Braine-le-Comte et à lui donner son avis sur le mérite et l'intérêt de cet édifice.

Les délégués qui se sont rendus à Braine-le-Comte, le 23 juin, ont constaté que la façade de l'église signalée porte la date de 1627. Elle doit être considérée comme un spécimen très-rare et très-pittoresque du style de transition qu'on trouve au début du XVIIe siècle et qui, par maint détail, rappelle encore les formes du XVIe siècle. La décoration intérieure des fenêtres, une galerie supérieure donnant sur la cour de l'hospice doivent être également citées en raison de leur originalité. Le Collége a, en conséquence, engagé le gouvernement à faire restaurer cet édifice, dont la solidité

d'ailleurs ne paraît pas compromise et qui ne demandera que des réparations; il importera qu'un projet détaillé soit demandé à cette fin à un artiste compétent.

Le Secrétaire général,
J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Vice-Président,
R. Chalon.

ERRATUM.

Une erreur a été commise à la page 126, ligne 12, de la dernière livraison du *Bulletin*. Au lieu de la chapelle du « Saint-Sacrement » il faut lire la chapelle « Sainte-Barbe. »

COMMISSION DIRECTRICE DU MUSÉE D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS.

COLLECTION SIGILLOGRAPHIQUE.

Bruxelles, 20 mars 1873.

Monsieur le Ministre,

Pendant la période des trois dernières années, le dépouillement de l'inépuisable dépôt des archives générales du Royaume a été continué, ainsi que l'exploration des dépôts de l'État dans les provinces, des archives communales, des archives des hospices et établissements de bienfaisance et des archives des églises. On peut estimer actuellement que le dépouillement des sceaux est achevé aux trois cinquièmes pour tout le pays.

Les archives du Royaume se sont enrichies, en 1871, de celles des abbayes de Forêt et de la Cambre. La fondation de la première remonte à la fin du XIIe siècle. Parmi les chartes avec sceaux cédées à l'État, il y en a une de l'abbé de Hasnon de l'an 1088; une de Godefroid Ier, duc de Lothier, de 1125; plusieurs autres des ducs de Brabant, des comtes de Hainaut; de seigneurs d'Enghien, de Braine, de Walcourt, de Saint-Aubert, etc., du XIIIe siècle. Les chartes de l'abbaye de la Cambre, moins ancienne que celle de

Forêt, ont permis de compléter la collection des sceaux des ducs de Brabant du XIIIe siècle; d'augmenter considérablement la série des sceaux des seigneurs de ce pays de la même époque et du siècle suivant; celle des évêques de Cambrai; celles des sceaux des différents membres de la célèbre famille des Berthout, etc.; ces archives renferment aussi un grand nombre de bulles de papes du XIIIe et du XIVe siècle; différents sceaux des abbés de Clairvaux et plusieurs autres de dignitaires ecclésiastiques, tels que curés, doyens, plébans, chantres, etc.; des sceaux d'échevinage, etc.

Dans le Hainaut, la visite des archives communales de Braine-le-Comte n'a donné que trois ou quatre sceaux dont l'empreinte a été prise. A Lens et à Leuze, il n'existe plus rien. A Ath, on s'est assuré qu'il existe des ressources pour notre collection sigillographique dans les archives de la ville, qui ont été classées par M. Fourdin, et dans celles de l'administration des hospices et du bureau de bienfaisance.

M. Pinchart a fait à Tournai le dépouillement complet des archives de la ville, qui sont placées sous la garde de M. Van den Broeck et dont la belle collection de chartes, qui remonte au commencement du XIIIe siécle, a fourni entre autres une importante série d'empreintes de sceaux de rois de France et d'évêques de Tournai d'une magnifique conservation. Les sceaux de seigneurs y sont aussi en nombre considérable, et notamment une série de sceaux de seigneurs et de dames de Mortagne.

Au retour d'une de ses excursions à Tournai, M. Pinchart a passé par Renaix et Grammont. Ces deux localités ne possèdent malheureusement plus d'archives anciennes.

Les archives de l'État, à Mons, constituent, après celles du Royaume, le dépôt le plus considérable du pays. On a pu déjà y inventorier, grâce aux facilités accordées par M. De Villers, toute la trésorerie des chartes des comtes de Hainaut et commencer l'examen de l'immense collection des archives du chapitre de Sainte-Waudru. Le premier de ces fonds est riche en sceaux de tout genre. Il ne renferme qu'une dizaine de chartes du XIIe siècle; l'une d'elles émane de Jean, roi d'Angleterre, et date de 1199; il ne reste plus qu'une partie du sceau. Les chartes du XIIIe siècle abondent et les sceaux en sont généralement bien conservés. Ce fonds a fourni une superbe série de sceaux et contre-sceaux de comtes et comtesses de Hainaut, à partir de Bauduin V et de sa femme Marguerite; de rois des Romains; d'archevêques de Cologne, de Mayence et de Reims; d'évêques de Cambrai, de Metz, d'Utrecht; d'abbés de Lobbes, de Bonne-Espérance, de Saint-Jean à Valenciennes; de seigneurs de Berlaimont, de Gavre, de Cisoing, de Liedekerke, de Mortagne, de Trazegnies, de la Hamaïde, du Rœulx, etc.; des sceaux de villes de Hollande, de Zélande et de Frise; de seigneurs et échevins de ces pays, etc. Toute cette énumération appartient au XIIIe siècle. Nous n'entrerons pas dans le détail des époques postérieures.

Les dépôts de Mons et de Tournai permettront de compléter les séries de sceaux civils et ecclésiastiques recueillis aux archives nationales à Paris et qui concernent la France.

Il n'est pas encore possible de donner un aperçu de ce que renferment les archives du chapitre de Sainte-Waudru, les travaux de dépouillement étant loin d'être achevés.

Des investigations ont été poussées également dans les

provinces d'Anvers et de Limbourg, ainsi qu'à l'est de la province de Brabant.

L'inventaire du magnifique dépôt des archives des hospices de Malines avait été fait précédemment; mais le moulage des sceaux avait été ajourné pour divers motifs; il y a été procédé en 1872.

La ville de Lierre possède encore des archives en quantité assez notable, mais peu d'actes avec sceaux; on y a trouvé néanmoins quelques sceaux d'échevins à partir du XIVe siècle. M. Pinchart en a rencontré une collection beaucoup plus importante dans les archives des hospices, où il a été introduit par M. l'avocat Bergmans.

A Turnhout, les archives ont conservé, malgré toutes les pertes, des documents fort intéressants pour l'histoire du XVIe siècle. Le but spécial de nos recherches n'a pas été couronné d'un grand succès, car on n'y possède qu'un très-petit nombre de pièces avec sceaux et entre autres celui de la duchesse de Gueldre, sœur de Jeanne, duchesse de Brabant et de Limbourg. En revanche, M. Pinchart a été assez heureux pour rencontrer chez M. Van Genechten, ancien président du tribunal de première instance, quelques matrices de sceaux et une petite farde de chartes du XIIIe et du XIVe siècle, provenant de l'abbaye de Postel. M. Pinchart a su par lui que l'on y conserve la plus grande partie des vieilles archives du monastère.

J'ai déjà parlé, dans un rapport précédent, des archives de l'église de Sainte-Waudru, à Hérenthals, dont la communication a été obtenue par l'intermédiaire de M. l'abbé de Ridder. Mentionnons encore qu'au secrétariat de la commune se trouvent une cinquantaine de matrices en fer de

sceaux d'échevins et d'autres personnes de la localité et la matrice originale, en cuivre, du sceau de la ville, qui date probablement de la seconde moitié du XIIIe siècle.

Les archives de Diest sont importantes : elles ont été parfaitement classées par Ch. Stallaert. Les chartes sont nombreuses et remontent jusqu'au XIIIe siècle. On y a recueilli des sceaux de ducs de Brabant, de seigneurs et dames de Diest, de beaucoup d'échevinages de localités voisines; un sceau de la gilde des drapiers de Diest, qui est peut-être unique, etc. M. le secrétaire Duysters a donné toutes les facilités désirables pour l'opération du moulage.

A Saint-Trond, M. Pinchart, après avoir exposé à M. le bourgmestre Van den Berck l'objet de sa mission, fut agréablement surpris de trouver des rayons chargés de boîtes remplies de parchemins, qui furent mises à sa disposition avec une obligeance parfaite. Il fut autorisé à faire le triage des pièces munies de sceaux et à les emporter à Bruxelles pour en faire l'inventaire et pour les mouler. Parmi ces parchemins, il y avait une charte de Henri, évêque de Liége, de l'an 1146; une de Hugues, l'un de ses successeurs, de 1212; un diplôme de Conrad, empereur des Romains, de 1244; quelques actes de comtes de Looz, du XIVe siècle, et une foule de pièces auxquelles appendaient les sceaux des écoutêtes et échevins de Saint-Trond des XIVe, XVe, XVIe et XVIIe siècles.

A Hasselt, on ne possède plus un seul acte avec sceau aux archives communales. Ceux qui y existaient en 1845 et auxquels se trouvaient attachés les sceaux des métiers ont été enlevés. Ces sceaux n'ont pas encore été rencontrés depuis que l'on s'occupe de former la collection sigillogra-

phique. Un dépôt d'archives de l'État a été créé dans cette ville depuis 1869; il est placé sous l'intelligente direction de M. Van Neuss, qui remplit aussi les fonctions de secrétaire communal. Les archives du Royaume se sont dépouillées, pour y être envoyés, de divers fonds d'abbayes et de couvents situés dans les limites de la province actuelle du Limbourg, et qui avaient déjà été inventoriés par M. Pinchart.

Le dépôt de Hasselt renferme les archives des chapitres de Notre-Dame à Saint-Trond et à Tongres, et quelques autres fonds ecclésiastiques.

A Landen et à Waremme, tous les actes sur parchemin ont disparu.

L'énumération suivante indique, par fonds, le nombre de sceaux inventoriés pendant les années 1870 à 1872.

A. *Fonds civils.*

Trésorerie des chartes des ducs de Brabant. .	476
Id. des comtes de Hainaut .	1,316
Id. des Chambres des comptes.	2,366
Chartes diverses	25
Cour féodale du Brabant	13
Conseil des finances.	3
Corporations des métiers de Bruxelles . .	13
Collection des acquits des Chambres des comptes .	123
Sceaux détachés d'échevins de Bois-le-Duc. .	262

B. *Archives communales.*

Braine-le-Comte	7
A reporter. .	4,604

Report.	4,604
Diest	202
Hasselt	1
Léau	29
Lessines	8
Lierre	65
Malines	17
Saint-Trond	609
Tournai	844
Turnhout	15

C. *Établissements ecclésiastiques.*

Chapitre de Sainte-Waudru, à Mons	504
Abbaye de la Cambre	1,179
Id. de Forêt	302
Id. de Wauthier-Braine	1
Id. de Bonne-Espérance	30
Id. de Ghislenghien	133
Id. de Saint-Martin, à Tournai	4
Id. de Saint-Trond	1
Id. de Caudenberg, à Bruxelles	103
Id. de Loo, près de Furnes	172
Id. de Roosendael	1
Id. de Postel	17
Couvent des Dames blanches, à Louvain	7
Id. des Frères cellites, à Diest	3
Id. de Jérusalem, à Saint-Trond	4
Chapitre de Notre-Dame, à Tongres	222
Id. de Saint-Pierre, à Cortessem	14
A reporter	9,091

Report. .	9,091
Chapitre de Notre-Dame, à Saint-Trond . .	396
Id. de Sainte-Gudule, à Bruxelles . .	3
D. *Établissements de bienfaisance.*	
Hôpital de Notre-Dame, à Lessines . . .	116
Hospices de Lierre	232
Id. de Malines.	110
Id. de Termonde	56
Id. de Wichelen	4
E. *Archives privées.*	
M. De Bruyn, à Malines	11
M. Thielens, à Tirlemont	22
F. *Matrices originales.*	
Collections privées et dépôts divers . . .	67
Total . .	10,108

Ce chiffre est inférieur à ceux qui figurent aux rapports précédents, ce qui s'explique aisément. Dans les premières années chaque sceau, pour ainsi dire, était inventorié; mais à mesure que le travail avance et que le moulage se fait, on rencontre des sceaux qui existent déjà dans la collection et qu'il devient inutile d'annoter. Les vérifications absorbent beaucoup de temps; mais elles permettent de marcher avec plus de sûreté et de ne pas multiplier les doubles emplois.

Le chiffre des moules dépasse 10,500.

J'ai dit plus haut un mot des échanges à faire avec la collection des sceaux existant aux archives nationales à Paris. Il nous sera facile maintenant de procéder au choix à faire. M. Douët d'Arcq a achevé la publication de l'inven-

taire de la collection formée au moyen des sceaux attachés aux pièces appartenant aux fonds du dépôt. Les trois volumes comprennent la description de 11,838 sceaux. De son côté, M. G. Demay, qui a été chargé de continuer cette collection et de faire le dépouillement des archives départementales et communales, vient de publier l'inventaire des sceaux qu'il a recueillis dans le département du Nord et qui sont au nombre de 7,689. Ce travail forme deux gros volumes in-quarto, de même format que ceux de M. d'Arcq et imprimés avec les mêmes signes et caractères qui avaient été fondus exprès pour la reproduction des légendes. L'ouvrage est accompagné cette fois de nombreuses planches photolithographiées de la plus belle exécution. Il est inutile de faire ressortir combien ces deux publications, et particulièrement la dernière, offrent d'intérêt pour la Belgique. Je me bornerai à dire que des 7,689 sceaux décrits par M. Demay, il y a peut-être le quart ou le cinquième qui doivent figurer dans notre collection.

. . . . . .

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le Vice-Président du Musée d'Antiquités, chargé de la formation de la Collection Sigillographique,

DONNY.

LA TROUVAILLE D'EYGENBILSEN

(TROISIÈME ARTICLE) (1).

Le secrétaire général du Congrès international de 1872 à Bruxelles disait à la tribune, dans son discours d'inauguration : « La trouvaille d'Eygenbilsen, malgré sa date récente, est déjà très-connue dans la science, » et, en effet, le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* qui en avait communiqué les détails au public, a enregistré les nombreuses adhésions que le système présenté à propos de cette découverte d'objets étrusques a déjà rencontrées par toute l'Europe.

Il est d'autant plus intéressant de continuer la revue commencée, qu'il y a lieu de contrebalancer, au sujet de ce système, l'opinion consignée dans une autre publication officielle de notre pays, le *Bulletin de l'Académie royale de Belgique* : on y verra que l'opinion de celle-ci reste isolée, et même qu'elle est directement prise à partie par des savants étrangers de tout premier ordre.

I.

Voici d'abord le compte rendu, plus détaillé que celui qui a été donné précédemment, de la séance du Congrès de

(1) Voir ci-dessus, *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XI, pp. 239 et 435.

Bruxelles où il a été question de la trouvaille d'Eygenbilsen (1) :

« M. Desor appelle l'attention du Congrès sur la question de l'origine des objets de bronze. Sont-ils d'origine locale ou sont-il venus du dehors? Le savant professeur de Neuchâtel avait déjà traité cette question à Copenhague, et il rappelle les principaux éléments de son argumentation. D'abord, à cause de la provenance, la présence du métal doit déjà laisser supposer des relations ethniques. Il en est de même de la similitude de forme et d'ornementation. Si certaines formes simples, conséquences nécessaires des besoins à satisfaire, peuvent se produire spontanément et partout les mêmes, il n'en est pas ainsi de certaines formes bizarres, de certains dessins sans signification, et alors on doit se demander sinon d'où sont venus ces objets, du moins d'où sont venus ces dessins et ces formes. C'est ainsi que fut posée la question à Copenhague. On espéra en trouver la solution en Italie, et l'on a pu se convaincre, au milieu des choses merveilleuses qui ont été vues à Bologne, qu'une foule des objets de l'âge du bronze se rattachent à l'Étrurie. On a trouvé à Villanova un type d'antiquité qui représente la grande époque industrielle et commerciale des Étrusques. C'est ce type que l'on retrouve partout au dehors, en Suisse, à Mayence, et M. Schuermans vient de le retrouver en Belgique, à Eygenbilsen. Il y a là une cruche à vin et une ciste

---

(1) Cazalis de Fondouce, *Compte rendu du congrès international d'anthropologie préhistorique* réuni à Bruxelles en 1872, extrait de la *Revue scientifique* de M. Alglave, livraison d'octobre 1872.

Ce compte rendu a été reproduit par M. L. Figuier, *L'Année scientifique et industrielle*, XVIe année (1872), pp. 518 à 521.

du vrai type étrusque. Enfin, M. Desor constate à cette époque la première apparition du fer, qui se montre comme ornement, employé à la façon de l'or et encore même avec moins de profusion.....

» M. le comte Conestabile constate, comme M. Desor, que les objets provenant de la trouvaille faite par M. Schuermans en Belgique ont un cachet qui rappelle tout à fait l'Étrurie et l'Italie. On a pensé que c'était en allant chercher l'ambre sur les bords de la Baltique que ces peuples transportaient et vendaient dans les pays du Nord des produits de leur industrie. On ne peut guère remonter pour ce commerce au delà du xe ou du xiie siècle avant Jésus-Christ, époque où la triple confédération étrusque a commencé à acquérir une certaine puissance en Italie. Bien plus, on ne voit guère d'autre point de départ possible que l'époque de Villanova, et l'on ne peut pas donner à cette sépulture une antiquité plus reculée que vers le viiie siècle avant Jésus-Christ. Revenant à la trouvaille belge, M. Conestabile constate qu'il y a à son égard deux opinions différentes. On a dit que ces objets étaient imités ou, s'ils ne l'étaient pas, qu'il fallait les rapprocher de l'époque romaine, et qu'ils appartenaient à un Romain, parce que l'on sait qu'il était défendu aux Belges de se prêter au commerce étranger, de peur qu'ils ne se laissassent aller à l'entraînement du luxe. Il faut rejeter la première hypothèse, car on ne saurait admettre qu'en présence de la loi que nous venons de rappeler, les indigènes eussent pu se livrer à l'industrie de semblables imitations. D'ailleurs, malgré leur type inférieur, qui rappelle une époque de décadence, ces objets ont un cachet d'authenticité que l'on ne peut méconnaître. En second lieu, le texte de César n'est pas

aussi positif qu'on veut bien le dire; cet auteur rapporte simplement que les Belges ne voulaient pas donner accès dans leur pays aux marchands étrangers, mais il ne dit pas qu'on n'avait aucune communication avec eux. D'ailleurs, comme il arrive toujours pour les lois semblables, celles-ci n'étaient sans doute pas strictement observées, et il faut, par conséquent, considérer la découverte d'Eygenbilsen comme posant un des jalons de la route que les Étrusques suivaient pour aller dans la Baltique. Mais à quelle époque attribuer ces objets? En les comparant à ceux du Rhin et de l'Italie, on voit qu'ils représentent une période de décadence, de sorte qu'on ne peut pas, comme M. Schuermans, les reculer au delà du IVe ou du Ve siècle avant Jésus-Christ, et M. Conestabile n'ose pas les rapporter à une époque antérieure au IIIe siècle. D'autre part, on ne saurait les rajeunir davantage, car le commerce étrusque a fini vers cette époque-là; l'ambre est, en effet, moins commun dans l'Italie centrale, où dominaient alors les Étrusques, que dans le Nord de ce pays..... »

A ces déclarations importantes, M. Worsaae ajouta seulement qu'il « faudrait peut-être rajeunir plus encore que ne l'a fait M. Conestabile les antiquités étrusques belges, car elles sont semblables à des objets que l'on trouve dans le Nord et qui sont venus à une époque plus récente. D'ailleurs, dût-on admettre le IIIe siècle avant Jésus-Christ, cela ne ferait rien pour la date du commencement de l'âge du bronze dans les pays du Nord, car il n'a pris fin que vers le commencement de notre ère et a duré fort longtemps, peut-être des milliers d'années..... »

M. Franks, de son côté, estimait « que la trouvaille d'Eygenbilsen est de la plus haute importance. »

Enfin, M. Desor, précisant sa pensée, conclut « qu'en Belgique, comme vers les bords du Rhin, etc., on a trouvé la preuve de l'influence étrusque. »

Les autres observations présentées ont trait uniquement à la question de savoir, comme l'a indiqué le *Journal de Genève* (1), si les déductions à tirer des trouvailles de la Belgique, du Rhin, etc., pouvaient être appliquées aux pays du Nord, ce à quoi, comme on le sait, résistent les savants de la Suède et du Danemark.

Aussi, malgré l'autorité qui s'attache au nom du savant danois Worsaae, ne peut-on considérer comme sérieux le doute jeté par lui sur la détermination du IIIe siècle avant Jésus-Christ faite par le comte Conestabile. Ce doute n'est appuyé sur aucune donnée scientifique et il a, au surplus, été aussi vite retiré qu'avancé.

Quant à l'opinion du comte Conestabile elle-même, on le répète ici : un siècle ou deux ne font rien à la question, et dès qu'il est établi que les objets d'Eygenbilsen remontent, au moins quant à leur fabrication, au IIIe siècle avant Jésus-Christ, il est pour ainsi dire impossible de faire dater leur importation seulement du temps de la conquête romaine.

Seulement, comme il est difficile d'admettre que les Belges d'origine germaine aient violé la loi portée par eux au sujet de l'importation d'objets de luxe venant de l'étranger, il faut ou bien que l'expulsion des Gaulois par les Éburons soit postérieure au IIIe siècle avant Jésus-Christ, ou bien qu'au IIIe siècle ceux-ci aient rapporté ces objets de l'étranger

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 459.

comme butin : c'est une hypothèse qu'on examinera plus loin.

Abstraction faite de la trouvaille d'Eygenbilsen, qui peut être seulement du IIIe siècle, mais qui ne peut être plus récente, toujours est-il que les découvertes d'objets étrusques anciens tendent à se multiplier dans l'Europe continentale.

Pour parler seulement de l'Allemagne, l'auteur du présent article aura occasion de faire connaître ultérieurement, dans les *Jahrbücher* de Bonn, une statuette étrusque très-ancienne, découverte près de Cologne, qui a fait partie de la collection du comte Clém. Wenceslas de Renesse; le caractère étrusque de cet objet avait été méconnu complètement; il était donné comme de fabrique barbare, tandis que la seule énonciation de son origine, si l'objet provenait d'Étrurie, eût suffi pour lui donner plus de valeur (1).

Cette statuette, comme on le verra par le croquis qui en sera donné, est d'un dessin très-archaïque et primitif; elle soulève sa tunique d'une main; or, le geste est caractéristique : M. de Meester de Ravestein, dans l'encyclopédie archéologique qu'il a composée sur son magnifique musée (2), déclare que les statuettes de cette catégorie sont des modèles d'un style très-ancien et marquent peut-être un des premiers pas faits par l'art étrusque quand il commença à se dégager de l'immobilité qu'il tenait de l'Égypte.

C'est à ces statuettes que fait allusion Pline (3) dans le

---

(1) Le *Thesaurus electoralis Brandenburgensis* de BEGER, III, p. 302, présente un vase étrusque, comme relatif aux mystères d'Isis : c'est encore là un vase étrusque trouvé ailleurs, sans doute, qu'en Étrurie.

(2) *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, p. 376.

(3) XXXIV, 16.

passage mis en relief par Lindenschmit : « *Signa tuscanica per terras dispersa, quae in Etruria factitata, non est dubium* », et la statuette étrusque de Cologne deviendra un argument important de l'antiquité du mouvement commercial par terre de l'Étrurie vers la Baltique.

Au surplus, l'honorable comte Conestabile s'est beaucoup plus nettement prononcé depuis, dans un article signé de lui qu'a publié le *Corriere dell' Umbria* du 13 mars 1873, et qu'il est intéressant de reproduire ici :

« Un libretto, molto ben fatto, di bellissima stampa e di argomento che ha per noi un particolare interesse, si è quello di cui andiamo debitori al ch. signor Schuermans, consigliere di Corte a Liége (Belgio).

» Esso è intitolato *Objets étrusques découverts en Belgique* (Bruxelles, 1872, di pag. 90 con cinque tavole cromolitografiche), ed ha fornito subbietto di discussione alla penultima seduta del *Congresso preistorico* a Bruxelles, il 29 agosto passato, allorchè si venne a parlare dell' *età del bronzo* in Belgio. Ed infatti quella preziosa scoperta di cose etrusche, o di tipo etrusco, in detta regione, della quale anche il *Bull. dell' Istituto archeol.* di Roma, la *Revue archéologique* di Parigi (settembre 1872), e molti altri giornali tenner proposito, si rannoda al suo periodo metallico; ed un punto almeno ci sembra che in quella discussione, e con quegli oggetti alle mani, si sia potuto bene accertare, cioè che gl' antichi abitanti del Belgio avevano relazione con i mercanti etruschi che passavano per i paesi Renani onde condursi al Baltico per i commercio dell' ambra e che lasciarono in più luoghi dell' Europa centrale e settentrionale le trace della loro civiltà o de' prodotti almeno della loro industria. Nella *Revue*

scientifique de quest' anno, n. 18 a pag. 429 e seg., si trova riassunta dall' abile penna del sig. Cazalis de Fondouce, la discussione medesima, e cosi anche il modestissimo tributo che vi arrecammo colla debole nostra parola. E ci è grato di vedere in un nuovo opusculo, testè pervenutoci dalle stesso autore (*Encore les objets étrusques d'Eygenbilsen*), l'assenso autorevole di varî dotti non intervenuti al Congresso, in ordine all' etruscismo degli oggetti medesimi.

» Perugia, febbraio 1873.

» (Signé) Giancarlo CONESTABILE. »

Mais en voilà assez sur le degré plus ou moins grand d'antiquité qu'on peut assigner à l'exportation des objets étrusques au nord des Alpes, et notamment à l'exportation des objets d'Eygenbilsen; empressons-nous de constater l'appoint d'une adhésion nouvelle qui consacre la thèse de l'importation anté-romaine, combattue si inopportunément et avec si peu de succès par les savants rapporteurs de l'Académie royale de Belgique.

II.

M. Anatole de Barthélemy (1), dont l'opinion fait autorité, s'est prononcé très-ouvertement contre l'Académie belge.

Après avoir rendu compte en détail de la trouvaille d'Eygenbilsen, il continue :

« L'influence de l'art étrusque ne peut être contestée. Des

---

(1) *Revue critique d'histoire et de littérature*, VIe année, n° 50, du 14 décembre 1872, article 239.

On soulignera dans l'extrait ci-après quelques passages saillants, en indiquant toutefois ce que M. Anat. DE BARTHÉLEMY a souligné lui-même.

objets analogues ont été recueillis dans des sépultures en Suisse, en Styrie, en Autriche, en Hongrie, sur les bords du Rhin, en Italie, en France; les archéologues sont unanimes pour les considérer comme étant de provenance italique.

» La découverte d'Eygenbilsen est la première qui se soit signalée sur le sol de la Belgique. Après avoir décrit tous ces objets..., M. Schuermans les rapproche de leurs similaires trouvés en différents pays et cherche à déterminer la date de la sépulture et les conclusions que l'on peut en tirer au point de vue de l'histoire antique de la Belgique.

» On est assez généralement porté à croire aujourd'hui que le commerce répandit les produits de l'art étrusque en Gaule, en Germanie et jusqu'en Danemark, par échange, plusieurs siècles avant l'ère chrétienne. M. Schuermans admet cette hypothèse; cependant, il prend en considération des passages de César, desquels il résulterait que les Belges en général et les Nerviens en particulier évitaient d'avoir des rapports suivis avec les commerçants étrangers. Il en conclut que les objets étrusques trouvés à Eygenbilsen ont été apportés par le commerce à une époque où les habitants d'origine gauloise de la Belgique n'avaient pas encore été refoulés par les Éburons, peuples germains qui, au temps de César, occupaient le pays où la découverte a été faite.

» L'Académie royale de Belgique, appelée à donner son avis sur le travail de M. Schuermans (1), semble peu disposée

(1) Il y a une circonstance atténuante à invoquer en faveur de l'Académie, circonstance qu'ignore M. de Barthélemy : l'Académie n'a eu sous les yeux qu'une notice sommaire, et elle n'a pas cru devoir profiter de l'offre faite par

à adopter ses explications. Les trois rapporteurs qui s'en sont occupés préfèrent voir dans la découverte d'Eygenbilsen un ensemble d'objets étrusques apportés du temps de l'Empire par quelque Romain amateur d'antiquités.

» Je crois que les académiciens belges modifieront eux-mêmes leur opinion et n'hésiteront pas, *après une nouvelle étude, à reconnaître que leur hypothèse*, jadis proposée par Gerhard pour d'autres cas analogues, *ne peut pas être soutenue*. Les fouilles faites avec soin depuis quelques années démontrent que *les objets étrusques recueillis dans des sepultures en Gaule, en Germanie et en Belgique, ont été déposés là à une époque bien antérieure à la conquête romaine et aux temps de l'Empire*. Tout récemment, en Bourgogne, la Commission de la topographie des Gaules a fait explorer un tumulus dans lequel il y avait des objets analogues à ceux que publie M. Schuermans, et qui n'avaient certainement pas été enterrés avec un *Romain amateur d'antiquités* (1). Il y a vingt ans environ, feu M. Zoeppfel découvrit en Alsace, dans la forêt de Hatten (Bas-Rhin), une sépulture semblable qui a peu attiré l'attention, mais dont le contenu est au musée de Colmar.

» Je suis loin de vouloir nier l'influence du commerce qui dut exister dans l'antiquité et être favorisé, en ce qui concerne la Gaule et la Germanie, par des circonstances par-

---

l'auteur à l'un des commissaires de lui communiquer ses autorités; la question n'a donc été ni étudiée ni mûrie.

Au surplus, plusieurs académiciens ont bien voulu dire à l'auteur du travail sur les fouilles d'Eygenbilsen qu'ils ne partagent pas du tout l'opinion des rapporteurs.

(1) Souligné par M. DE BARTHÉLEMY.

ticulières ; je me contenterai de rappeler que, dans la Haute-Italie, il y avait des Gaulois établis dès la fin du VIe siècle avant Jésus-Christ, et qu'ils y restèrent jusqu'à la fin du IIIe. Mais il me semble que l'on a fait une trop large part au commerce et aussi que l'on n'a pas fait assez attention à un détail qui explique tout naturellement la présence d'objets étrusques dans les sépultures de Gaulois et de Germains.

» Notons, tout d'abord, que ces objets se rencontrent exclusivement dans des sépultures de personnages d'un ordre élevé, à en juger par les bijoux, les armes et les ornements d'or personnels au défunt ; en effet, le guerrier, après sa mort, dans les deux nations, était confié à la terre ou déposé sur le bûcher avec tout ce qu'il avait préféré pendant sa vie. N'ayant pas l'intention de faire une dissertation, je ne puis me permettre de réunir ici tous les textes qui viennent à l'appui de mon opinion ; je ne rappellerai que deux passages, l'un de César relatif aux Gaulois ; l'autre de Tacite relatif aux Germains : « *Funera*, dit César, *sunt pro cultu Gallorum magnifica et sumtuosa :* OMNIAQUE QUAE VIVIS CORDI FUISSE *arbitrantur, in ignem inferunt, etiam animalia.* » (Lib. VI, 19). Nous lisons dans Tacite : « *Funerum nulla ambitio : id solum observatur ut corpora clarorum virorum certis lignis crementur. Struem rogi nec vestibus nec odoribus cumulant :* SUA CUIQUE ARMA, *quorumdam igni et equus adjicitur.* » (De mor. Germ., 27.)

« L'histoire ancienne est remplie à chaque page du récit de ces nombreuses expéditions gauloises qui revenaient avec un énorme butin en partie partagé entre les chefs : combien de fois des armées de Gaulois et de Germains ne durent-elles pas repasser les Alpes chargées des dépouilles de la

Haute-Italie! Eh bien, ce que nous trouvons dans des tombeaux semblables à celui d'Eygenbilsen ne se composerait-il pas tout simplement des objets les plus précieux provenant du butin et ensevelis avec le défunt, auquel ils avaient rappelé, pendant sa vie, des expéditions lointaines et glorieuses?

» Nous faisons des vœux pour que les savants continuent à étudier ce fait archéologique; les descriptions, rédigées avec le soin que M. Schuèrmans y a apporté, seront très-utiles pour arriver à la solution du problème, et nous attendons beaucoup du travail que prépare M. Alex. Bertrand sur ce sujet, à propos du tumulus de Magny-Lambert, dans la Côte-d'Or. »

Le travail de M. Anat. de Barthélemy a une grande portée; il met en lumière un point à peine indiqué dans la première notice (1), où il était dit que les objets d'Eygenbilsen étaient des objets étrusques importés avant la conquête romaine, *par la voie du commerce* OU AUTREMENT; or, il est impossible de méconnaître que l'explication de M. de Barthélemy peut s'appliquer à quelques-unes des découvertes d'objets étrusques anté-romains faites au nord des Alpes, surtout à celles qui sont des exceptions et qui se font en des lieux écartés, loin des voies de communications suivies par le commerce étrusque.

Tel est le cas précisément pour Eygenbilsen : il n'est pas du tout impossible, — au contraire, il paraît assez naturel, — que les objets étrusques trouvés à Eygenbilsen, au delà de la Meuse, en une contrée déserte, y aient été rapportés par un

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 287.

indigène plutôt qu'importés par un étranger; cela, bien entendu, jusqu'à plus amples découvertes en Belgique.

C'est ainsi qu'on a abandonné aujourd'hui l'hypothèse que le fameux trésor d'Hildesheim aurait été l'argenterie de Varus, pour soutenir qu'il s'agit plus vraisemblablement d'un butin fait à une époque bien postérieure par quelque chef germain (1).

Aussi ne fait-on aucune difficulté à relater ici cette supposition, pour la placer à côté de celles qui ont été plus directement présentées. Il se trouvera ainsi : ou bien qu'un indigène est allé au Rhin s'approvisionner d'objets étrusques, — ou bien qu'un marchand étrusque se sera laissé entraîner vers l'ouest, — ou bien, enfin, c'est l'hypothèse de M. de Barthélemy, qu'un indigène a fait partie d'une expédition gauloise en Italie et en a ramené sa part de butin.

Mais cette troisième explication, en tout cas, laisse subsister tout ce qui a été dit à propos de l'antériorité des objets d'Eygenbilsen relativement à l'arrivée des Nerviens et Éburons en Belgique : à l'époque que revèlent les objets, surtout en la reportant seulement au IIIe siècle avant Jésus-Christ, les Belges d'origine germanique n'étaient pas encore assez consolidés dans leur établissement pour songer non-seulement à se défendre contre les Cimbres et les Teutons, mais encore à porter eux-mêmes la guerre au loin. On ne doit pas oublier, du reste, qu'à l'époque de César, les Éburons étaient réduits à l'état de tributaires des Aduatiques,

---

(1) Opinion de FROEHNER *(Journal officiel)* et de LENORMANT *(Gazette des Beaux-Arts)*, rappelée par les *Merveilles de l'art et de l'industrie*, éditées par Jules MESNARD, 18e fascicule, liv. 35 et 36, p. 342. V. aussi WIESELER, *Der Hildesheimer Silberfund* (Winckelmann's Programm), Bonn, 1868.

qui avaient établi une de leurs forteresses, *Aduatuca,* en pleine Éburonie (1) : quelle vraisemblance que les Éburons, déjà assez surchargés du soin de se protéger eux-mêmes contre l'étranger et contre des voisins plus forts, eussent songé à porter la guerre en Italie?

La conclusion de la première notice (quoique affaiblie, s'il ne s'agit pas d'importation commerciale) peut donc être maintenue, et l'on se borne ici à constater que les savants rapporteurs de l'Académie sont invités *à se livrer à une nouvelle étude de la question*, et à confesser que leur hypothèse de ce ROMAIN AMATEUR D'ANTIQUITÉS *ne peut pas être soutenue.....*

III.

L'adhésion importante de M. Anat. de Barthélemy est renforcée, en France, par les fouilles qui ont été opérées en ce pays dans les derniers temps.

M. Flouest, qui étudie avec tant de soin et de science les antiquités de la France, a d'abord publié tout récemment la notice (2) à laquelle sa correspondance précédemment imprimée dans ce bulletin fait allusion.

Il y parle en termes généraux de l'influence anté-romaine des Étrusques :

« Il n'est peut-être, dit-il, de peuple dont les idées, les usages et les mœurs aient exercé à un plus haut degré la puissance attractive qui les fait rayonner au loin, et si leur

---

(1) *B. gall.*, VI, 32.

(2) *Note pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne; le tumulus du Bois de Langres; les sépultures antéhistoriques de Veuxhaulles*; Semur en Auxois, 1872, pp. 12, 29, 36 et 55.

domination politique s'est cantonnée dans la Haute-Italie, on est tenté de dire que, sous le rapport de l'influence morale, les premiers Étrusques ont, à un moment donné, conquis l'Europe. Qu'on ne me taxe pas trop vite d'exagération, j'en appelle aux savantes discussions dont l'âge du bronze a été le sujet de la part des Desor....., des Bertrand, aux récents Congrès d'archéologie préhistorique tenus à Copenhague et à Bologne. Elles ont montré l'influence étrusque telle qu'elle apparaît à Sesto-Calende, à Villanova, à Marzabotto, se propageant peu à peu vers le Nord, et gagnant successivement l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique et les États scandinaves eux-mêmes. Comment alors n'aurait-elle pas franchi les Alpes pour se répandre sur cette terre de Gaule...? »

Plus loin : « Il demeure avéré qu'il y avait des liens, des relations, des échanges entre les divers peuples qui occupaient à cette époque le continent européen. Il existait donc un centre où ils venaient s'approvisionner ou duquel rayonnaient vers eux tous les produits d'une civilisation fort au courant de leurs besoins, de leurs goûts, de leurs coutumes nationales. Mais ce centre, quel était-il? Sous quelle influence s'était-il constitué? Où avait-il puisé les germes civilisateurs qu'il avait développés et qu'il propageait à son tour... On pressent de plus en plus que c'est vers le Midi et probablement vers la Haute-Italie qu'il faut le chercher. »

Enfin : « Les sépultures (de Veuxhaulles, Bourgogne) font naître des impressions très-favorables à l'un des groupes de population qui ont occupé jadis le sol de notre province. Il est peu probable, sans doute, que les objets livrés par elles aient pu être fabriqués dans le pays, et il est plus naturel

de croire qu'ils sont le produit de cette puissante importation, chaque jour plus apparente, où il devient de plus en plus difficile de ne pas reconnaître l'influence étrusque; mais si nous ne pouvons faire honneur de ces intéressants spécimens de l'industrie primitive aux artisans indigènes, on conviendra, du moins, que, loin de nous représenter les anciens habitants du pays comme des sauvages grossiers et misérables, ils nous les montrent, au contraire, jouissant d'une aisance et doués de ce goût des choses élégantes qui supposent une certaine culture. »

M. Flouest, dans le même opuscule, décrit comme provenant de la sépulture à objets étrusques du Bois de Langres des poteries où il signale une particularité importante comme point de comparaison pour les objets d'Eygenbilsen (il s'agit de poteries où M. Flouest montre une grande ressemblance avec les produits céramiques de la région méridionale, influencée de très-bonne heure par les traditions étrusco-grecques) : « La panse est ornée, sous le rebord, d'un trait droit, et un peu au-dessous, d'une grecque en double ligne... Ce n'est pas que ce motif d'ornementation soit rare; les cités lacustres de la Suisse et de la Savoie et les terramares de la Haute-Italie en ont fourni de nouveaux exemples (1); mais il concourt à jeter quelques lumières sur les affinités et les relations commerciales des anciens habitants du territoire où il a été rencontré. »

---

(1) « Le musée de Saint-Germain en possède des stations lacustres de Châtillon et de Tresserves, au lac du Bourget, en Savoie. M. L. Rabut, dans le deuxième mémoire qu'il a consacré aux antiquités de ce lac, dit que la grecque est commune sur les poteries de la station de Grésine. »

Voici les dessins de ces poteries (1), où les grecques, en forme de T, sont tout à fait semblables à celles d'Eygenbilsen :

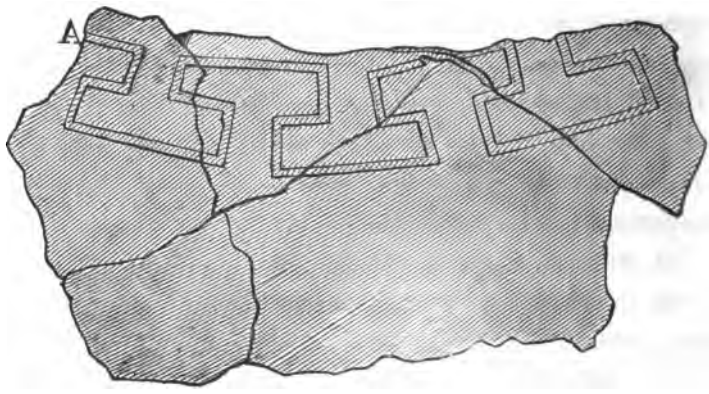

M. Flouest a, en outre, eu l'obligeance de faire communication des dessins suivants, représentant certains des objets

(1) Pl. I, fig. 2 et 3 de l'opuscule cité de M. Flouest; ces dessins sont réduits d'un peu plus du tiers.

analogues signalés par lui ; ce sont deux fragments de poteries provenant du lac du Bourget, le premier de la station de Châtillon, le second de la station de Grésine (1) :

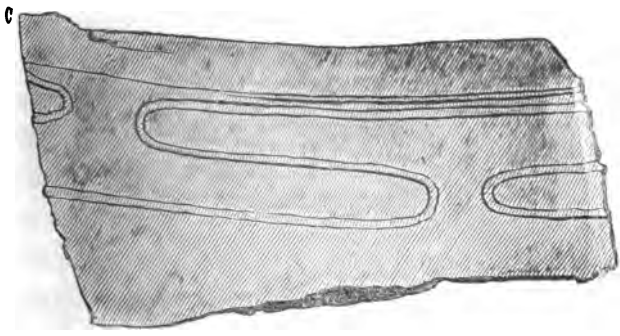

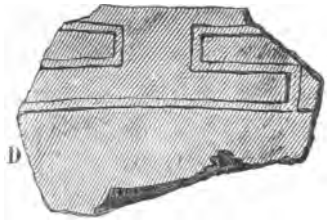

Mais la découverte du Magny-Lambert, à laquelle M. Anatole de Barthélemy vient de faire allusion, a une bien autre importance ; aussi est-il intéressant de publier en détail tout ce qui concerne les analogies que les trouvailles d'Eygenbilsen, à peine publiées, y ont rencontrées.

M. Flouest veut bien écrire ce que voici à l'auteur de la

(1) L. Rabut, *Deuxième mémoire sur les habitations lacustres du lac du Bourget, en Savoie* (Mémoires de l'Académie de Chambéry), pl. II, fig. 5 et 7.

présente notice, en lui envoyant les dessins ci-après du seau à côtes de Magny-Lambert, dont la ressemblance avec celui d'Eygenbilsen a déjà été signalée :

« C'est la première pièce de ce genre trouvée en France; j'ai eu la main heureuse en inaugurant ainsi les fouilles dont j'avais depuis longtemps formé le projet et dont votre... notice sur Eygenbilsen m'a fait presser l'exécution. Elles ont eu lieu aux frais de la Commission de topographie des Gaules et du musée de Saint-Germain; mais j'en ai été le promoteur, et, sans mon insistance et ma foi dans leur utilité, les précieuses reliques dont beaucoup de savants parlent à cette heure seraient encore enfouies sous les montagnes de pierres, où personne ne songeait à aller les chercher... »

Voici d'abord le dessin du seau à côtes trouvé dans le tumulus du Monceau-Laurent, au Magny-Lambert, en une sépulture d'homme. (V. pl. ci-contre, fig. I, reproduite au 1/4).

Ceci est, de grandeur naturelle, le dessin d'une des quatre pendeloques, dont deux de chaque côté garnissaient les poignées fixées du seau. (V. pl. ci-contre, fig. II.)

Voici, au surplus, la description que M. Flouest a donnée de ce remarquable objet dans la *Revue archéologique* (1) :

« Le seau, ou ciste, pièce capitale de notre découverte, n'est point, à proprement parler, un objet nouveau; il est de même famille que ceux qu'on a rencontrés en Italie, en Autriche, en Allemagne, en Suisse, en Belgique et même

(1) Décembre 1872 (nouv. série, XIIIe année), p. 358. Dans le *tiré à part*, publié depuis, sous le titre de *Notes pour servir à l'étude de la haute antiquité en Bourgogne* (2e fascicule), *Les fouilles de Magny-Lambert, Côte d'Or*, Paris, 1873, l'auteur, M. Flouest, a inséré quelques planches contenant des croquis sommaires des objets découverts; le seau y figure avec ses ornements, pl. I, fig. 7 et 7[a].

SEAU ÉTRUSQUE DU MAGNY LAMBERS.

en Danemark ; mais il me semble, sauf erreur, que ce vase si caractéristique de l'influence étrusque n'avait pas encore été signalé en France. Le nôtre est cylindrique, d'une largeur égale à sa hauteur ($0^m,35$), formé d'une feuille de bronze très-mince, courbée sur elle-même jusqu'à la rencontre de ses extrémités, étroitement rattachées l'une à l'autre par une ligne verticale de nombreux rivets. Le rebord supérieur est fourré et renforcé par une tige massive de même métal. Le fond, qui s'est détaché du cylindre, mais auquel il avait été ajusté jadis avec assez d'art pour faire intimement corps avec lui, présente deux dépressions circulaires, l'une au bord, l'autre au centre, qui avaient un rôle utilitaire autant que décoratif, en contribuant à affermir le vase quand on le posait sur le sol. Il n'avait pas de couvercle : une pierre plate en tenait lieu. Ses flancs, comme ceux de tous ses congénères, ont été travaillés et repoussés avec une grande habileté. Non-seulement il porte du côté extérieur, dans le sens horizontal, ainsi que tous les seaux que nous connaissons, des cercles ou anneaux saillants au nombre de six, mais, plus richement décoré qu'eux tous, il offre, en outre, dans l'intervalle de ses renflements annulaires, des groupes en parallélogrammes obliques de petites bosselures rondes très-régulières, qui, se contrariant d'un cercle à l'autre, reproduisent, dans le sens de la hauteur, ce motif ornemental des lignes chevronnées, d'une valeur si démonstrative pour la détermination du temps où le seau fut fabriqué, comme du milieu d'où il est sorti (1). Il n'a pas d'anses mobiles, comme celui

(1) J'ai signalé à M. Flouest la présence de ce détail d'ornementation sur un des seaux de Hallstatt. (Von Sacken, pl. XXII.) H S.

d'Eygenbilsen, mais il est muni, à l'exemple de celui qu'a publié M. le comte Gozzadini (1), de poignées fixes, rattachées par des rivets à tête conique, élégamment contournées et agrémentées, de chaque côté, par deux paires de gracieuses pendeloques triangulaires dont il n'appartient qu'au crayon d'un dessinateur de donner une idée suffisante. »

Cette trouvaille de Magny-Lambert, où d'autres objets du même genre ont été trouvés, arrache à M. Flouest (2) l'exclamation suivante : « Le tout nous cause une joie infinie : tout ce mobilier funèbre est du type étrusque le plus pur ! C'est en pleine Bourgogne une saisissante apparition de Hallstatt, de Villanova et de Marzabotto ! Nous venons de conquérir un argument de premier ordre à la thèse qui fait sortir de l'Italie circumpadane le grand courant commercial et civilisateur ayant si puissamment réagi, à un moment donné, sur l'Europe occidentale, et notre découverte est le digne pendant de celle d'Eygenbilsen..... mise en lumière par mon..... collègue et confrère Schuermans. »

IV.

Au moment où le présent article est sous presse, on distribue le beau volume qui contient les délibérations du congrès antéhistorique, réuni à Bruxelles, en 1872, avec beaucoup plus de détails que les comptes rendus sommaires de la *Revue scientifique*, des *Matériaux*, etc.

Cet ouvrage (3) est trop répandu en Belgique pour qu'il

---

(1) *Di ulteriori scoperte nell' antica necropoli a Marzabotto nel Bolognese*, Ragguaglio del conte G. Gozzadini, Bologna, Fava e Garaguani, 1870.

(2) *L. cit.*, p. 357.

(3) *Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Compte rendu de la* VIe *session*, *Bruxelles*, 1872 (Muquardt, 1873, pp. 61, 76, 506 et suivantes).

soit utile d'en publier des extraits textuels comme pour les publications faites à l'étranger. Qu'il suffise de rendre saillantes quelques-unes des propositions relatives à la trouvaille d'Eygenbilsen.

M. Desor a déclaré que c'est bien à l'Étrurie que se rattachent une foule d'objets épars dans les musées de l'Europe. Les Étrusques étaient les industriels de l'Europe primitive, et leur industrie était très-active; on en a trouvé des traces d'abord en Suisse; puis au delà de la lisière des Alpes, aux environs de Mayence; enfin, on vient d'en découvrir même en Belgique.

Au musée de la porte de Hal, où le résultat de la trouvaille est déposé, il y a une œnochoé qui est exactement le pendant de celle qui se trouve à Mayence et appartient au vrai type étrusque; il y a surtout une ciste, c'est-à-dire cette sorte de seau à côtes, qui est tout ce qu'il y a de plus étrusque; puis on y voit des objets d'or avec des dessins et des estampures également caractéristiques.

M. le comte Conestabile dit que le sort avait réellement favorisé le congrès en lui fournissant, par la découverte d'Eygenbilsen, l'occasion de parler, avec plus d'intérêt et sur des données plus positives, de l'âge du bronze et du fer en Belgique. « On peut, ajouta-t-il, comparer les objets découverts par M. Schuermans aux trouvailles faites dans les pays rhénans, dans le Hanovre, à Hallstatt et surtout à Wald-Algesheim. Aussi ne puis-je émettre qu'une opinion complètement conforme à celle de M Desor sur l'étruscisme de tous ces objets. J'avais du reste déjà manifesté cet avis à M. Schuermans, comme on peut le voir à la fin de la brochure publiée par ce savant. »

Le comte Conestabile écarte ensuite deux objections : celle de l'éloignement des routes que les Étrusques pouvaient avoir suivies (1), éloignement si peu considérable que l'orateur se borne à ne pas considérer l'argument comme sérieux; puis celle du texte de César, déjà cité, à laquelle il oppose la simplicité de la trouvaille.

Le savant italien considère l'exportation des objets étrusques par toute l'Europe comme la conséquence du commerce de l'ambre : « La trouvaille d'Eygenbilsen, dit-il, nous donne le droit de ranger la Belgique parmi les régions qui ont ressenti plus ou moins directement les conséquences du commerce et de l'industrie des Étrusques (x^e ou XIIe siècle avant Jésus-Christ), et elle peut nous autoriser à conjecturer que même avant l'époque, relativement récente, assignée aux objets trouvés, l'influence italienne avait fait sentir ses effets dans la région septentrionale. »

M. Conestabile admet pourtant que, outre l'influence étrusque et même antérieurement à celle-ci, l'Orient avait exercé une influence artistique sur les objets de bronze des premiers âges découverts dans le nord de l'Europe.

M. Worsaae s'empressa d'adhérer à cette dernière thèse, en essayant toutefois d'amoindrir l'influence étrusque, au profit de l'influence asiatique, à laquelle, comme on le sait, ce savant rapporte la première civilisation du bronze.

Quant à M. Hildebrand, il alla même jusqu'à contester le caractère étrusque de certains des objets de Schwarzenbach, etc., qu'il attribuait à l'art celtique, à l'art gaulois, etc.; toutefois, il laissa intacte la conclusion de MM. Desor et

(1) C'était une des objections des rapporteurs de l'Académie.

Conestabile quant à l'*étruscisme* des objets d'Eygenbilsen; mais M. Franks, autre partisan de la thèse celtique, tout en reconnaissant formellement l'œnochoé et le seau à cercles comme italiens, considéra le bandeau d'or, de même que les ornements d'or de Schwarzenbach et de Weisskirchen, comme de travail barbare (1).

C'est la seule contradiction un peu sérieuse qu'ait subie l'attribution de *tous* les objets d'Eygenbilsen aux Étrusques, à une époque de beaucoup antérieure à la conquête romaine. La discussion se termina par une déclaration du savant Desor que, s'il ne voulait pas, dès à présent, essayer de faire prévaloir absolument et définitivement la thèse étrusque, ce n'était pas moins son sentiment intime qu'un jour on en arriverait là, en abandonnant, même pour le Nord, la thèse de l'origine orientale directe. Il se bornait donc, disait-il, à réserver l'avenir.

Désormais, en effet, la question est posée avec netteté : y a-t-il eu seulement une influence étrusque ayant fait connaître le bronze à l'Europe barbare? ou bien y a-t-il lieu, en outre, d'admettre antérieurement aux Étrusques une importation orientale du bronze dans le Nord de l'Europe?

On sait que le comte Conestabile est de ce dernier avis, partagé par Alexandre Bertrand (2); le premier est celui de Lindenschmit et Desor.

---

(1) Le discours de M. Franks paraît avoir été retouché, car il contient des arguments et même des citations sur lesquels la discussion n'a pas porté : on aurait pu objecter notamment à l'attribution des ornements d'or à l'art barbare, que c'est précisément le caractère des dessins du bandeau d'or de Schwarzenbach qui a mis l'illustre Gerhard sur la trace des Étrusques, dont il y reconnaissait les types.

(2) V. notamment un article de ce dernier, *Revue archéologique*, 1873, p. 330.

A l'avenir appartient de trancher la question.

Mais n'omettons pas de citer un opuscule tout récent du comte Gozzadini (1), où ce savant si distingué s'occupe également de l'origine de certains bronzes européens, semblables à ceux de l'Étrurie.

« Maintenant, dit-il, on reconnaît généralement que les Étrusques faisaient un grand commerce avec les peuples transalpins, et qu'on peut même suivre les routes qu'ils fréquentaient à cet effet. Ce commerce florissant a été reconnu par des savants très-compétents, tels que MM. Lindenschmit, Von Sacken, Kenner, Weinhold, Von Cohausen, allemands; MM. Morlot, de Rougemont, Desor, de Bonstetten, suisses; M. Bertrand, français; M. Wylie, anglais; MM. Conestabile, Gamurrini, Garucci, italiens, et dernièrement par M. Schuermans, belge, qui en a parlé longuement et qui a signalé de nombreuses découvertes *d'objets évidemment étrusques* au-delà des Alpes. (*Objets étrusques découverts en Belgique*, p. 53.) »

Et, s'appuyant sur des preuves sérieuses et d'une concordance parfaite, le comte Gozzadini confirme très-péremptoirement ce jugement unanime, en montrant à toute évidence le caractère parfaitement étrusque d'objets qu'on avait rapportés précédemment à l'*art gaulois*, et d'où l'on avait conclu, à l'inverse, à l'importation d'objets gaulois en Étrurie.

On peut donc le répéter ici avec une légitime satisfaction : la découverte d'Eygenbilsen est un fait archéologique de la

---

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, par M. Em. Cartailhac, IX (2e série, IV), 1re livraison. 1873, p. 30. « L'élément étrusque » de Marzabotto est sans mélange avec l'élément gaulois. »

plus grande portée, et l'attribution à la fois étrusque et antéromaine paraît bien définitivement consacrée par l'assentiment des savants de toute l'Europe... à l'exception des trois commissaires de l'Académie de Belgique.

Liége, 15 mars 1873.

H. Schuermans.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 2, 5, 9, 12, 19, 26, 28 et 30 juillet; des 2, 7, 9, 16, 18, 20, 23, 27 et 30 août 1873.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collége a approuvé :

1° Les propositions soumises par M. Fumière, sculpteur à Tournay, pour la restauration du retable en pierre appartenant à la chapelle de Notre-Dame de Cambron, à Estinnes-au-Mont (Hainaut). Église de N.-D. de Cambron. Retable.

2° La maquette de la statue de saint Quentin à placer dans la niche du pignon du transept-nord de l'église primaire de Hasselt : sculpteur, M. Courroit. Église de St Quentin, à Hasselt. Statue.

3° La proposition d'aliéner un autel en bois qui se trouve dans l'église de Notre-Dame du Sablon, à Bruxelles. La suppression de cet autel est nécessaire pour rétablir le monument de Flaminius Garnier à la place qu'il occupait jadis contre la paroi du transept. Église de N.-D. du Sablon, à Bruxelles. Autel.

Tableaux anciens appartenant à la même église.

— Des délégués ont inspecté, à la date du 8 août, six panneaux, d'un maître inconnu, que le conseil de fabrique de l'église du Sablon demande l'autorisation de vendre pour une somme de 1,500 francs. La fabrique est actuellement en pourparlers pour cette affaire avec la commission administrative du Musée royal de peinture à Bruxelles.

Les délégués ont constaté que les six panneaux appartiennent à l'école italo-flamande du XVIe siècle; ils ont une valeur réelle comme style; mais, d'autre part, ils semblent avoir fait partie d'un polyptyque dont le panneau principal est absent; il y a, dès lors, dans le sujet représenté une lacune considérable qui empêche ces œuvres d'art de conserver leur signification et leur intérêt pour un édifice du culte, et ils seront évidemment mieux à leur place dans un musée, où le visiteur ne les étudiera que pour leurs qualités matérielles d'exécution.

Par ces motifs, le Collége a émis l'avis qu'il y a lieu d'autoriser la vente dont il s'agit.

Église de Pont-à-Celles. Ameublement et décoration.

— Après avoir dépensé une somme de fr. 18,880-85 pour l'ameublement et la décoration de l'église de Pont-à-Celles, la fabrique n'est encore en mesure de payer sur cette somme qu'un à compte de 4,000 fr. Elle demande l'autorisation de prélever le reste sur le prix de vente de deux parcelles de terrain à incorporer au chemin de fer. M. l'évêque de Tournay et l'administration communale approuvent cette mesure. M. l'architecte provincial est d'avis, « bien que les travaux aient été exécutés sans autorisation, qu'il y a lieu d'encourager les efforts de la fabrique pour l'ornementation de son église, qui est une des premières que la Belgique moderne ait élevées en style ogival et qui marque

le commencement d'une rénovation artistique dans le pays. »

Les délégués qui ont procédé, le 11 juillet, à l'inspection des lieux ne voient pas d'inconvénient à ce que la fabrique acquitte, par le moyen qu'elle propose, la dette qu'elle a contractée ; mais ils font en même temps toutes leurs réserves quant aux encouragements qu'on demande pour elle. Ces encouragements, en effet, qui ne devraient être accordés, en tout état de cause, qu'à des travaux approuvés par l'autorité supérieure, ne pourraient être mérités qu'à la condition rigoureuse que ces travaux fussent bien conçus et convenablement exécutés ; or, c'est là un éloge qu'on ne saurait donner aux ouvrages de décoration et d'ameublement de Pont-à-Celles.

Le maître autel nouveau est conçu dans ce faux système de pyramides et d'aiguilles à l'aide duquel on semble s'être appliqué à faire ressembler certains meubles de ce genre à des cathédrales en miniature. Les stalles ne sont que des assemblages de planches découpées d'un goût pauvre et mesquin; pour en dissimuler l'indigence, on a imaginé de peindre sur les dossiers des figures d'anges sur fond d'or, dont le style n'a rien de religieux et qui ressemblent à une décoration d'opéra. Le chemin de la croix peint par M. Witdoeck, de Tournay, est incontestablement le plus étudié et le mieux exécuté de ces ouvrages d'art; mais on ne saurait approuver l'architecture simulée qui sert d'encadrement aux scènes représentées. Bref, l'ameublement de l'église de Pont-à-Celles, y compris ses confessionnaux Louis XV, auxquels on a ajouté des pyramides gothiques, porte le cachet d'une exécution hâtive et peu étudiée. La Commission estime donc que, tout en accor-

dant l'autorisation demandée et tout en rendant justice aux excellentes intentions de la fabrique, l'autorité supérieure fera sagement de lui recommander de ne plus faire des travaux de ce genre dans des conditions irrégulières, dont elle est, en somme, la première victime.

Halles d'Ypres. Peintures murales.

— Des délégués ont inspecté, à la date du 22 août, les travaux de peinture en cours d'exécution dans la grande salle des Halles d'Ypres. Ils ont constaté qu'une première travée avait été peinte et en partie terminée par M. Pauwels, avec une entente du style et de l'effet qui permet d'espérer un plein succès pour l'œuvre commencée. L'artiste a fait droit, dans une certaine mesure, à l'observation du Collége quant à la nécessité de laisser le plus de champ possible à la peinture, en réduisant la hauteur de la frise et du lambris projetés. La Commission est convaincue que l'œuvre gagnera encore par la suppression complète de la frise avec banderolles qui la surmonte et dont l'importance et les dimensions écrasent encore les personnages. Il est de tradition que la fresque n'est pas autre chose que la reproduction peinte des tapisseries dont les murs étaient couverts antérieurement, et dont certains maîtres, tels que Raphaël, vont jusqu'à simuler les clous, les plis et les bords frangés. Il semble dès lors que l'artiste peut se contenter de ménager au-dessus de sa peinture, en rappelant la bordure des tapisseries anciennes, une bande égale seulement en largeur à celle qui est figurée sous le sujet et qui doit recevoir une inscription. Il donnerait ainsi à la fois plus d'air à ses figures, plus d'importance et d'intérêt à ses fonds, tout en s'accordant mieux avec les dispositions architectoniques de la salle, qui lui fournit surtout des panneaux en hauteur.

La même tradition qui vient d'être rappelée demande la suppression des cymaises en bois qui séparent du tableau les frises inférieure et supérieure, puisque celles-ci servent de bordures à cette tapisserie peinte et sont censées ne faire qu'un avec elle.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

La Commission a émis des avis favorables sur les plans relatifs à :

1° La construction d'un local pour le service du bureau de bienfaisance de Meerbeke (Flandre orientale) : architecte, M. De Perre; Hospices de Meerbeke, Loochristy, Nieukerke, Exaerde, etc.

2° L'agrandissement de l'hospice Ghesquière à Loochristy (même province) : architecte, M. Van Assche;

3° L'agrandissement de l'hospice-hôpital de Nieukerke-Waes (même province) : architecte, M. Serrure;

4° L'agrandissement de l'hospice d'Exaerde (même province) : architecte, M. Welvaert;

5° La construction d'un hôpital à Borgerhout (Anvers) : architecte, M. Schadde;

6° L'agrandissement de l'hôpital de Thourout (Flandre occidentale) : architecte, M. Van Hollebeke;

7° L'agrandissement de l'hospice de Vracene (Flandre orientale) : architecte, M. Serrure;

8° La construction d'une maison communale avec locaux pour la justice de paix à Ruysselede (Flandre occidentale) : architecte, M. de Fernelmont; Maison communale de Ruysselede.

9° La restauration de la façade sud du Palais du Franc à Bruges : architecte, M. Buyck. Palais du Franc, à Bruges.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Appropriation et construction de divers presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur le projet de restauration du presbytère de Devant-les-Bois, commune de Mettet (Namur), et sur les plans de presbytères à construire à Laerne, Meerdonck, Tereecken, sous Saint-Nicolas (Flandre orientale), Hornu (Hainaut), Manaihant (Liége), Vliermael (Limbourg), Roche-à-Frêne (Luxembourg) et Assesse (Namur).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

Construction d'églises à Saint-Nicolas, Seneffe, Souvret, Lompret, etc.

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

Au hameau de Tereecken, sous Saint-Nicolas (Flandre orientale) : architecte, M. Serrure;

A Seneffe (Hainaut) : architecte, M. Bruyenne;

A Souvret (même province) : architecte, M. Tirou;

A Lompret (même province) : architecte, M. Maréchal;

A Neerhaeren (Limbourg) : architecte, M. Jaminé;

A Roche-à-Frêne, commune de Harre (Luxembourg) : architecte, M. Bouvrie;

A Naninne (Namur) : architecte, M. Degreny;

Chapelle du cimetière de Vielsalm.

2° Les plans d'une chapelle à construire au cimetière de Vielsalm (Luxembourg) : architecte, M. Vandewyngaert;

Chapelle de Malonne.

3° Les plans dressés par M. l'architecte Samyn, pour l'érection d'une chapelle à Malonne (Namur);

Église de Lemberge.

4° Le projet de reconstruction de l'église de Lemberge (Flandre orientale), à l'exception de la tour ancienne, qui sera conservée : architecte, M. Denoyette;

5° Les plans relatifs à l'agrandissement de l'église d'Opdorp (même province) : architecte, M Van Assche; Église d'Opdorp.

6° Le projet de construction d'une tribune à l'église de Mozet (Namur) et le plan d'agrandissement du jubé de l'église d'Oorderen (Anvers); Églises de Mozet et d'Oorderen.

7° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de Bauffe (Hainaut), de Bellem (Flandre orientale) et d'Andoy (Namur). Ameublement des églises de Bauffe, Bellem et Andoy.

— M. le Ministre de la justice a demandé si l'église nouvellement érigée à Bisseghem et qui est offerte au Conseil de fabrique, réunit les conditions voulues pour servir à la célébration du culte, et si elle est construite de manière à ne pas devenir onéreuse pour la fabrique. Les délégués qui ont inspecté l'édifice sont d'avis que cette construction aurait pu être en plusieurs parties d'une exécution plus soignée. Certains profils laissent à désirer; on a traité en plafonnage des détails qui eussent dû être exécutés en pierre, tels que les socles des colonnes. Mais on ne peut nier que la construction, telle qu'elle est, ne soit élevée dans des conditions de solidité très-satisfaisantes. On doit ajouter qu'au point de vue de l'art, elle a des qualités de caractère et d'aspect qu'on trouve rarement dans des ouvrages conduits avec la même économie. L'architecte s'est heureusement inspiré des églises romanes des bords du Rhin. La chaire, notamment, érigée en pierre blanche et faisant en quelque sorte partie intégrante de l'église, est d'une conception simple et d'un ajustement original qui méritent d'être signalés. Église de Bisseghem.

— Des délégués ont inspecté, le 4 juillet, l'église de Notre-Dame, en construction à Roulers, pour examiner, conformément aux instructions de M. le Ministre de la jus- Église de N.-D., à Roulers.

tice, si la ville de Roulers peut être autorisée à accepter la donation de cet édifice et si l'église réunit les conditions requises pour l'allocation de subsides du Gouvernement. Les travaux déjà exécutés ont coûté fr. 85,754-58; ceux qui restent à faire sont évalués à fr. 59,781-66.

Pour ce qui est de l'utilité de l'édifice, elle ne saurait être contestée : il s'élève au milieu du quartier dit de l'Espagne, habité presque exclusivement par la partie ouvrière de la population de Roulers. Ce quartier ne compte pas moins de 2,700 habitants; il est séparé de la ville par un chemin de fer et un canal. La fondation d'une église répondra donc à des nécessités d'autant plus réelles que la classe à laquelle elle s'adresse a un besoin plus évident d'être instruite et moralisée.

Reste à examiner l'édifice comme construction. Si les plans et façades sont convenablement conçus au point de vue de l'art, on ne saurait nier, d'autre part, qu'ils ne s'exécutent dans des conditions d'une économie excessive : les murs n'ont que trois briques d'épaisseur; les meneaux des fenêtres sont en briques. Parmi des négligences trop nombreuses qu'on pourrait citer, il y a, sous les meneaux et les colonnettes, des parties carrées qui devraient être taillées; il y aurait des chanfreins à faire, ainsi qu'aux piliers. Enfin, l'attention des délégués a été appelée sur un accident grave et qui mérite, dans l'espèce, une attention toute particulière. En 1868, une partie du mur de retour de la grande nef, du côté de la façade, s'est écroulée. Cet accident a donné lieu à une action judiciaire, à la suite de laquelle l'entrepreneur seul a été condamné à 100 francs d'amende. D'après l'un des experts, l'accident serait dû à de fortes pluies qui au-

raient détrempé le mortier. L'autre expert prétend que le mortier employé n'était pas de première qualité et ne contenait qu'une quantité de chaux insuffisante; il ajoute que si le mortier eût offert les qualités requises, l'accident eût pu se produire également, parce qu'on avait construit à une trop grande hauteur sans ancrages. L'administration communale confirme ces renseignements; elle dit qu'au moment de l'accident il tombait de fortes pluies, et que les maçons n'en continuaient pas moins l'élévation d'un mur de seize mètres sans prendre les précautions nécessaires pour en prévenir la chute.

Le Collége est d'avis que le tort de l'entrepreneur, en ce qui regarde le mur écroulé, est de l'avoir construit *isolément*, sans élever en même temps le mur qui lui fait face et les arcs-boutants qui les soutiennent. Il importera qu'on s'assure, pour continuer les travaux, de la qualité du mortier et des matériaux, que les deux murs s'élèvent simultanément de façon à pouvoir être reliés et qu'on poursuive en même temps la construction des arcs-boutants. Moyennant ces prescriptions, la construction peut être continuée et la ville de Roulers peut être autorisée à en accepter la donation.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Appropriation et réparation de diverses églises.

1° Sur les travaux de réparation à exécuter aux églises de Wilmarsdonck (Anvers), de Rotselaer, de Mont-Saint-André (Brabant), de Fleurus (Hainaut), de Heppen (Limbourg) et de Falaen (Namur);

Église de Saint-Michel, à Louvain.

2° Sur le projet de restauration des façades latérales de l'église de Saint-Michel à Louvain : architecte, M. Lavergne;

Église de Barbençon.

3° Sur les plans dressés par M. l'architecte Tirou pour la restauration de l'église de Barbençon (Hainaut);

Église de Saint-Nicolas, à Dixmude.

4° Sur les plans relatifs à une nouvelle série de travaux à exécuter à l'église de Saint-Nicolas à Dixmude : architecte, M. Croquison;

Église de Ste-Waudru, à Mons.

5° Sur le projet des travaux les plus urgents à exécuter à l'église de Sainte-Waudru, à Mons : architecte, M. Hubert;

Église de N.-D.-du-Lac, à Tirlemont.

6° Sur les plans relatifs à l'agrandissement et la restauration de l'église de Notre-Dame-du-Lac, à Tirlemont : architecte, M. Van Assche;

Église de Sainte-Marie, à Schaerbeek.

7° Sur les propositions soumises par M. l'architecte Hansotte pour la restauration des toitures et la modification du système d'écoulement des eaux pluviales de l'église de Sainte-Marie, à Schaerbeek.

Église de Chièvres.

— A la date du 9 août 1872, M. le Ministre de la justice a demandé si l'église de Chièvres revêt un caractère monumental qui justifierait l'allocation d'un subside extraordinaire pour sa restauration.

Pour se prononcer sur cette question, la Commission n'avait sous les yeux que les plans de l'édifice. Il ne lui parut pas, après examen, qu'il présentât l'importance tout à fait exceptionnelle qui était alors exigée pour classer un édifice parmi les monuments dont la conservation est déclarée d'intérêt public.

Depuis cette époque toutefois, la Commission a dû faire remarquer, et l'administration supérieure a reconnu qu'entre les monuments proprement dits et les bâtisses vulgaires il existe plus d'une catégorie d'édifices dignes d'une sollicitude particulière. C'est le bénéfice de cette distinction que l'administration communale de Chièvres réclame aujour-

d'hui pour l'église locale, en demandant si celle-ci ne pourrait pas être considérée comme un « demi-monument. » Ceux des délégués qui ont visité les lieux sont d'avis que l'église de Chièvres peut être rangée, en effet, parmi les monuments de troisième ordre, si l'on prend pour base de cette appréciation la classification adoptée pour les églises de la ville de Liége (1).

Ainsi que le constate le rapport du Comité provincial du Hainaut, en date du 6 avril 1873, l'édifice appartient à la fin du moyen âge et forme, avec ses trois nefs, ses voûtes en maçonnerie à nervures de pierre, ses fenêtres à riches broderies, etc., un ensemble complet et homogène. Il faut citer encore les intéressants monuments funéraires placés dans l'église et qui rappellent le souvenir des familles de Croy et d'Egmont. On doit signaler aussi la belle voûte en charpente placée au-dessus de la voûte actuelle, charpente sculptée analogue à celles de Baudour et de Blaregnies, bien qu'un peu moins importante et moins complète. On y remarque des corbeaux à figures dignes d'être conservés, représentant des personnages en pied, les uns des évêques, les autres des anges porteurs d'écussons et d'armoiries.

Le Collége a donc appuyé la demande d'un supplément de subside présentée par l'administration communale; il doit d'autant plus la recommander qu'il reste à faire des travaux de la plus grande urgence, surtout à la tour, dont le parement a cessé d'adhérer au corps de la maçonnerie et se détache en maint endroit de façon à compromettre sérieusement la sécurité publique. Les délégués ont pu constater

(1) V. *Bulletin*, XIe année, p. 480.

d'ailleurs que les travaux de restauration ont été en général convenablement exécutés. On doit regretter toutefois qu'au lieu de plafonner la voûte, l'architecte n'en ait pas laissé à nu l'appareil de briques, qui était, paraît-il, d'une parfaite régularité, à part quelques points sans importance.

L'église de Chièvres possède un mobilier qui, bien qu'appartenant à diverses époques, est intéressant et mérite d'être conservé : un pupitre-aigle remarquable comme dinanderie du xve siècle, des confessionnaux renaissance d'un goût distingué, un jubé et une chaire du xviiie siècle et d'une composition pittoresque. La fabrique compte rétablir prochainement dans le chœur des boiseries gothiques qu'elle possède et qu'elle fait compléter et approprier par M. le sculpteur Peeters-Divoort, d'Anvers. Il serait utile que les dessins de ces projets fussent soumis à l'autorité supérieure avant leur mise à exécution.

En visitant les combles de l'édifice, les délégués y ont trouvé les débris d'un ancien calvaire de la fin du xive ou du commencement du xve siècle, une croix triomphale richement ornée, un Christ auquel manquent les deux bras, un saint Jean auquel manquent les deux mains, une Vierge à peu près intacte. Il conviendrait que la croix ainsi que les deux figures qui l'accompagnent et qui sont d'un excellent style fussent remises à leur emplacement traditionnel, c'est-à-dire à l'entrée du chœur, où elles ajouteraient beaucoup, sans aucun doute, à l'effet décoratif de l'église. Les membres manquants des figures pourront être reconstitués ; la Commission est d'avis toutefois que la restauration devra se borner au strict nécessaire ; il conviendra notamment de respecter l'ancienne polychromie, toujours plus délicate et plus

harmonieuse d'aspect que les peintures et les dorures nouvelles qu'on essaie parfois de lui substituer.

Église de Saint-Léonard, à Léau.

— Des délégués ont inspecté, le 27 mars dernier, l'église de Léau, dans le double but d'examiner les travaux exécutés par M. l'architecte Van Assche, et de se rendre compte des propositions présentées par cet artiste en vue de leur complet achèvement.

M. Van Assche n'a la direction des travaux que depuis 1871. On ne peut que décerner des éloges aux ouvrages exécutés par lui à partir de cette date, et qui attestent une direction aussi expérimentée que consciencieuse. Il a paru toutefois aux délégués, inspection faite des diverses parties de l'édifice, que l'évaluation totale de 70,000 fr. qu'il indiquait comme pouvant suffire à l'achèvement des travaux, ne pouvait comprendre tous les détails que comporte la restauration d'un monument aussi remarquable, où rien ne doit être négligé, et ils ont engagé conséquemment M. Van Assche, pour épargner des mécomptes aux diverses autorités intéressées, à dresser un devis régulier des travaux et des dépenses à faire.

Ce devis a été envoyé au Collége le 18 juin dernier Il se monte à la somme de fr. 107,257-75, et, en y comprenant l'ameublement et la décoration intérieure (25,800 fr.), à une somme totale de fr. 133,057-75. Ce chiffre est loin d'être exagéré, surtout si l'on tient compte de la délicatesse et de l'élégance architectoniques de l'édifice qu'il s'agit de compléter.

M. l'architecte Van Assche a dressé également un projet des rectifications qu'il y aurait à faire subir à la voirie pour dégager complètement l'édifice et en permettre la vue

de l'autre côté de la rivière. Bien que ces travaux aient paru bien conçus, on doit constater pourtant qu'ils ne présentent en général rien d'urgent, et il importe que les ressources disponibles des autorités locales soient consacrées d'abord à la restauration extérieure et intérieure de l'église.

Par contre, il importerait de reprendre les études faites en vue d'abaisser le pavement de l'église, toutes les expériences de la fabrique l'ayant amené à constater que l'on ne rencontre les eaux qu'à un mètre environ au-dessous du pavement.

Église de Saint-Christophe, à Fontaine-l'Evêque.

— Des délégués se sont rendus à Fontaine-l'Evêque, le 22 juillet, pour vérifier à la demande de M. le Ministre de la justice, de concert avec son délégué M. Dugniolle, chef de division à la Direction générale des cultes, l'exactitude des faits signalés par M. l'architecte Carpentier, concernant les travaux de restauration qui s'exécutent à l'église paroissiale.

Inspection faite des lieux, les délégués ne sont pas d'avis que ces faits présentent toute la gravité qu'on aurait pu d'abord leur attribuer. Il est vrai qu'on a placé dans une des fenêtres de l'édifice des meneaux « qui n'étaient pas exécutés conformément aux conditions de l'entreprise et qui présentaient des formes étrangères aux plans approuvés. » Ces meneaux, d'une surface absolument plate et d'une grossière découpure, constituent un travail qu'il eût été impossible d'accepter pour la plus humble église. Mais sur les représentations de l'employé de M. l'architecte Carpentier, cet ouvrage a été immédiatement enlevé, et les broderies placées depuis dans les autres fenêtres, sans être, tant s'en faut, d'un travail irréprochable, reproduisent du moins fidèlement le dessin approuvé.

Il est vrai encore que l'administration communale a fait

ouvrir, de son autorité privée, une des grandes fenêtres de l'abside; mais elle allègue pour sa justification que les ouvriers étaient sans ouvrage et que le travail exécuté devait se faire en tout état de cause; elle se défend d'ailleurs de vouloir se substituer à l'architecte et déclare qu'elle sera heureuse de le voir reprendre la direction des travaux.

Dans cette situation, le conflit semble devoir être facilement apaisé. M. le délégué du département de la justice a fait connaître aux autorités locales quel était, dans les affaires de l'espèce, le rôle respectif de l'architecte, de la fabrique et de la commune. Les délégués de la Commission se bornent à ajouter une simple observation, c'est que toute immixtion dans la direction des travaux annullerait évidemment la responsabilité de l'architecte, laquelle est la plus sûre garantie de leur bonne exécution.

Il conviendra conséquemment de soumettre à la révision et à l'acceptation de l'architecte les nouveaux meneaux placés en dehors de sa participation. Tout en reproduisant à peu près ses dessins, ces ouvrages pèchent par certaines négligences et ne sont pas d'un travail correct. Il suffit, pour se rendre compte des soins qui manquent à leur exécution, de les comparer soit à ceux de la fenêtre de la nouvelle sacristie, soit aux meneaux anciens récemment mis à nu dans une des grandes fenêtres de l'abside, et qui sont d'un galbe si correct et d'une sculpture si ferme et si nette. On doit observer d'autre part qu'il eût été nécessaire, pour assurer la bonne exécution des broderies, de spécifier un prix séparé pour ce travail, au lieu de le comprendre dans une entreprise totale.

La somme des subsides, s'élevant à 32,500 fr., ne tardera

pas à être absorbé par l'exécution des travaux prévus. Le programme de la restauration a été d'ailleurs dressé avec la plus grande économie; c'est ainsi qu'on ne prévoit aucune modification pour le parement de la tour, de la façade du transept et de l'une des façades latérales, parement fait moitié de brique, moitié de pierre, alors que tout le reste des façades est en pierre bleue. Il serait désirable d'enlever ces disparates, d'autant plus que les autorités locales se montrent disposées à faire, à cet effet, de nouveaux sacrifices. Un devis de ces travaux supplémentaires, qui, en tout cas, ne seraient pas bien dispendieux, pourrait être demandé à M. l'architecte Carpentier.

D'autres travaux plus nécessaires encore sont ceux de la restauration intérieure de l'église, pour lesquels le devis ne prévoit qu'une somme insignifiante, et qui seraient cependant de la plus grande importance, vu la légèreté et le caractère de l'architecture des nefs. L'architecte a reconnu que plusieurs des voûtes étaient lézardées; il propose donc d'en maintenir le plafonnage, bien que l'appareil de leur construction en brique paraisse régulier. On pourrait voir, si en simulant sur certains points cet appareil par une peinture, ainsi qu'on l'a fait à l'église Saint-Gommaire, à Lierre, on ne pourrait pas rendre l'appareil visible dans tout l'édifice, ce qui lui donnerait infiniment plus de caractère. Il y aurait lieu, en tous cas, d'enlever les ornements rocailles qui défigurent la belle voûte gothique d'une des nefs latérales. Il importera surtout de compléter les études nécessaires pour remplacer le mobilier actuel de l'église et notamment les autels, absolument dépourvus de tout caractère et qui seraient de véritables tâches dans l'édifice restauré.

— Des délégués se sont rendus à Herent, le 7 juillet, afin d'inspecter l'église de cette commune, dont la restauration est proposée. Église de Herent.

Ils avaient à examiner : 1° jusqu'à quel point les dessins soumis sont conformes à l'édifice ; 2° si les travaux projetés sont dans le style voulu ; 3° s'il y a lieu de démolir les bas côtés et de les élargir, comme le propose M. l'architecte provincial ; 4° s'il convient de prolonger les bas-côtés pour y placer le baptistère et un dépôt.

Avant de procéder à l'examen de ces questions, les délégués ont voulu se rendre compte de l'intérêt qu'offre l'édifice au point de vue de l'art et reconnaître les dates auxquelles les différentes parties de l'église ont été élevées.

La tour, ainsi que les trois nefs primitives et probablement l'ancien chœur ont été construits pendant la seconde moitié du XIe siècle ; tout au moins portent-ils le caractère artistique de cette époque. La nef principale, peu élevée, comme le constatent les restes conservés dans les greniers de l'église actuelle, était couverte d'un toit ayant à peine une inclinaison de 40 degrés. Elle était séparée des bas-côtés par des piliers surmontés d'un arc en plein cintre posé sur une imposte composée d'une simple moulure. Ces dispositions sont encore très-visibles dans le transept de droite. Dans le transept de gauche, le cintre a été remplacé par une ogive.

De la construction primitive, il n'existe plus que les restes précités dans le transept et la tour contenant la salle des catéchumènes, séparée de l'intérieur de l'église par une petite galerie à jour formée de trois colonnettes.

Le chœur actuel et le transept, conçus dans le style de la

transition, datent du commencement du XIIIe siècle. Au chœur, le mur central est percé d'une immense rosace; dans les deux murs latéraux ont été pratiquées deux grandes fenêtres cintrées du XVIIe siècle. Chacune de ces parties de l'église est couverte d'une belle voûte ogivale formée d'arêtes en forme de tores à annelets. Ces tores, construits en pierres blanches et ferrugineuses formant une mosaïque, produisent par le jeu des couleurs un grand effet. Dans l'arc triomphal, la même mosaïque est reproduite. Les détails des chapitaux, composés de végétaux, d'oiseaux et de têtes humaines, sont remarquables par la naïveté de l'exécution. Pendant le XVIe siècle, les pignons des transepts ont été exhaussés, lorsque les toitures ont été modifiées et de grandes fenêtres ogivales ont remplacé les baies primitives. Vers la même époque, la nef principale et peut-être aussi les bas-côtés ont été reconstruits complètement. Les piliers ont été remplacés par des colonnes cylindriques à chapiteaux ornés de feuillages d'une exécution maladroite qui vise à l'imitation des végétaux des transepts et du chœur. Ces colonnes soutiennent des ogives surbaissées appartenant à la dernière période de l'art ogival. Les fenêtres de la grande nef sont cintrées et appartiennent à l'époque pendant laquelle l'art de la renaissance se fit jour.

Dans les bas-côtés, les fenêtres primitives ont été remplacées par de grandes fenêtres carrées construites au XVIIIe siècle et peut-être seulement dans le siècle actuel.

Toute cette partie de l'église est couverte de voûtes d'arêtes en briques recrépies datant du XVIIe siècle.

Le petit bâtiment adossé au bas-côté droit et servant de baptistère, a subi une transformation complète pendant le

XVIIe siècle. L'état déplorable dans lequel il se trouve exige une reconstruction totale.

Au point de vue de l'art, le chœur, le transept et la tour ont un mérite incontestable, et font de l'édifice une des églises rurales les plus remarquables.

Les plans soumis, dressés par un menuisier, dénotent une main inhabile, un artiste dépourvu de connaissances archéologiques et incapable d'entreprendre la restauration d'un édifice aussi intéressant. Le curé de la paroisse l'a compris immédiatement et s'est engagé à confier le travail à un architecte expérimenté.

Les bas-côtés ne sont pas dans un état tel qu'il faille absolument les démolir. Cependant rien ne s'oppose à les abattre, si la nécessité s'en faisait sentir. Mais il n'est nullement nécessaire de les élargir, comme le conseil de fabrique l'a déjà fait connaître.

En tout cas, la tour doit être complètement dégagée de toute construction, et il serait à désirer que le baptistère nouveau fût reconstruit sur l'emplacement de l'ancien. Le dépôt pourrait être élevé à côté du collatéral gauche.

En examinant l'édifice dans ses détails, les délégués ont signalé au curé un danger permanent d'incendie. C'est un tuyau en zinc posé sur le toit du transept de droite et servant à la cheminée de la sacristie. M. le curé s'est montré disposé à le faire enlever.

L'humidité commence aussi ses ravages dans plusieurs endroits de l'église, par suite de l'exhaussement du sol du cimetière. Il serait convenable de prendre certaines mesures à cet égard.

En résumé, la Commission a émis l'avis qu'il y a

lieu : 1° de rejeter les plans présentés pour les motifs exprimés ci-dessus ; 2° de demander qu'un artiste capable soit chargé de la restauration de l'édifice ; 3° d'empêcher toute construction qui masquerait la tour et de faire enlever même celles qui s'y trouvent aujourd'hui ; 4° de faire placer le dépôt et le baptistère à côté des deux collatéraux ; 5° de faire disparaître le tuyau de zinc accolé à la toiture ; 6° d'ordonner des travaux dans le but d'assainir l'édifice.

Ancienne église de Laeken.

— Des délégués se sont rendus à Laeken, le 11 août, pour examiner l'ancienne église paroissiale, dont la fabrique propose de conserver une partie pour servir de chapelle pour congrégations, catéchisme, etc., en même temps que pour garder un souvenir de l'ancien sanctuaire de Notre-Dame de Laeken. Les délégués sont d'avis, avec la fabrique, que la partie la plus intéressante de l'édifice est le chœur, qui en est aussi la partie la plus ancienne. L'architecture appartient au style ogival primaire. A l'intérieur, on remarque de jolies clefs de voûte sculptées, représentant l'agneau, le pélican, un ange. A l'extérieur, les fenêtres, de forme élancée, sont ornées de colonnettes d'une grande élégance, parmi lesquelles il faut signaler un chapiteau d'un curieux motif d'ornementation et où les feuilles se terminent par de petites têtes humaines. Il y existe aussi des contre-forts largement profilés et des gargouilles très-originales.

L'église de Laeken contient quelques meubles et ouvrages d'art intéressants :

Le monument Bortier, avec une statue et un médaillon en marbre blanc ;

Des pierres tombales ;

Un banc de communion en chêne sculpté et en style du

XVIIIe siècle, avec des médaillons et des bas-reliefs d'enfants traités avec esprit et délicatesse;

Deux tableaux, dont l'un, représentant Saint-Guidon, paraît être une œuvre de Crayer, ou une excellente copie de ce maître, et dont l'autre, appartenant à l'école de Rubens, représente l'image de la Vierge portée par deux anges.

Il importerait que ces œuvres d'art fussent conservées dans l'église ou ne fussent aliénées qu'au profit d'une autre église du royaume.

On remarque encore dans la sacristie des plafonds richement ornementés en style du XVIIe siècle et dont il serait utile de prendre des moulages.

Il faut enfin signaler parmi les ouvrages d'art intéressants de l'ancienne église de Laeken :

1° Un joli groupe en pierre de la Vierge et de l'Enfant qui se trouve dans une niche au-dessus de la petite entrée de l'église ;

2° Le beau vitrail attribué à Gertrude, fille d'Otto Vénius. Ce vitrail, qui représente dans sa partie inférieure les donataires, Albert et Isabelle, accompagnés de leurs patrons, et, dans sa partie supérieure, la légende de la consécration de l'église, présente d'importantes lacunes. Il ne reste des figures de l'archiduc Albert et de son patron que les bustes; la figure entière d'Isabelle fait défaut avec une partie du fond. Le sujet de la consécration de l'église, où figurent les images en pied de Sainte-Catherine, de Sainte-Barbe, de la Vierge et du Christ, est presque intact; toutefois, le vitrail se complétait à droite par des figures accessoires sur lesquelles on ne peut formuler que des hypothèses. Mais, malgré la gravité de ces lacunes et d'autres encore, le vitrail pourrait être

reconstitué presque entièrement, et un artiste d'une certaine expérience trouverait pour cela, dans ce qui reste, des indications suffisantes. Cette œuvre d'art paraît assez intéressante, et par l'origine qu'on lui attribue, et par la valeur intrinsèque qu'on ne saurait lui contester, pour mériter ce travail supplémentaire.

Les délégués sont d'avis que si l'administration supérieure décide la conservation du chœur de l'église de Laeken, il conviendrait de conserver aussi le transept, qui date du XIVe siècle, et où se remarquent des parties intéressantes. Ces diverses parties, avec la tour, qu'on pourrait également maintenir, formeraient un ensemble incontestablement pittoresque.

Il n'y aurait pas même, le cas échéant, à donner à l'édifice une nouvelle façade.

On pourrait, à l'exemple de ce qui se pratique en Angleterre, le fermer simplement par un mur tapissé de lierre, auquel on ajouterait un petit porche en y adaptant l'entrée sculptée et ornementée de la chapelle qui sert actuellement de sépulture royale.

Le Secrétaire général,
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

ESSAI DE SOLUTION PHILOLOGIQUE

D'UNE

QUESTION D'ARCHÉOLOGIE GÉNÉRALEMENT RÉPUTÉE INSOLUBLE.

That opprobrium antiquariorum called the celt. ARCHAEOL. BRIT., T. XVI.

Depuis la renaissance des lettres et des arts dans l'Europe moderne, nulle époque n'a été plus favorable à l'étude de l'antiquité que la nôtre ; nulle du moins n'a compté plus d'antiquaires ou d'archéologues, et, par une conséquence nécessaire, nulle n'a vu surgir un plus grand nombre de sociétés archéologiques. Qui dit société dit émulation, rivalité, propagande et, pour peu que les circonstances s'y prêtent, envahissement, conquête. Dieu me garde de vouloir appliquer aucun de ces mots dans son mauvais sens à celles dont je parle ; mais toujours est-il que leur empire est devenu si exclusif, que les sociétés encore dites littéraires du temps de nos pères et de notre jeunesse, peuvent déjà elles-mêmes se ranger parmi les antiquités.

C'est peut-être un progrès à joindre à tant d'autres qui se sont révélés depuis un demi-siècle dans notre grande société humaine, surtout si l'on considère l'immense activité que les membres des nouvelles associations y déploient pour justifier le titre qu'elles ont inscrit sur leur drapeau ou sur leur médaille. Il y en a peu qui ne possèdent déjà une petite

collection d'objets plus ou moins rares ou curieux, provenant soit d'heureuses découvertes locales, soit d'échanges avec des voisins ou d'acquisitions faites à l'étranger. Un des principaux avantages et bienfaits en est l'influence que leur exemple exerce sur le public, qui, sans s'intéresser autrement à une foule de reliques antiques, comprend cependant à la longue qu'il peut valoir mieux les conserver et les respecter que de les mutiler ou détruire.

Beaucoup de ces sociétés aussi publient régulièrement le compte rendu de leurs séances et mettent de temps en temps au concours des questions qui, en entretenant l'émulation et l'amour du travail dans un cercle chaque jour plus étendu, leur permettent de se recommander à l'attention du monde savant par d'intéressants mémoires.

Oui, je ne saurais méconnaître que tout cela ne constitue un progrès. Cependant, je regrette cette substitution systématique et générale du nom d'archéologique, si spécial, si restrictif, pour ne pas dire exclusif, à celui de littéraire, qui comprenait au moins aussi l'histoire et la critique historique, dont certains archéologues me semblent parfois un peu facilement faire abstraction. Il est vrai que ces dernières sciences, qui n'en font qu'une au fond, supposent au moins une connaissance parfaite de la langue latine pour tout ce qui remonte au moyen âge où au delà, et que tous nos amateurs d'antiquités ne sont pas également habitués à la discussion grammaticale et scientifique des textes, ni suffisamment en état d'en découvrir toujours le véritable sens et la portée; mais c'est précisément ce qu'on aurait obtenu, je crois, et ce à quoi l'on arriverait peut-être encore tôt ou tard, en affirmant, en tête ou dès le premier article du

règlement de chacune de ces sociétés leur caractère en même temps vraiment littéraire, sauf à définir cette épithète dans le sens le plus digne et le plus sérieux, de manière à empêcher (seul but qu'on ait eu en vue, je pense) que, sous prétexte de ce mot, dont continuent d'abuser les titres de certains journaux, on ne s'avise un beau jour de les transformer de nouveau en fabriques de sonnets, de madrigaux et d'autres petits vers de ridicule mémoire.

La littérature, telle que je l'entends, et je voudrais oser dire la philologie, doit servir de base à toute étude de l'antiquité; sans ce *substratum*, il est impossible de s'y rendre jamais sérieusement utile à la science.

Après ce début et ce court préambule, si pas tout à fait improvisé, du moins inspiré par des circonstances toutes récentes et imprévues, je ne saurais dissimuler que j'éprouve de plus un désir. A l'occasion de ces mêmes circonstances auxquelles je viens de faire allusion, c'est-à-dire à l'occasion des derniers écrits archéologiques qui ont vu le jour chez nous et chez nos voisins, et dont quelques-uns des plus vantés me sont par hasard tombés entre les mains, je ne serais pas fâché de rendre un petit service à certains amateurs de cette science. Je voudrais les convaincre, par les minces résultats qu'ils ont obtenus jusqu'ici pour l'éclaircissement d'une seule question à laquelle ils se heurtent à chaque pas, que, sans une sérieuse préparation littéraire et, tranchons le mot, philologique, ils auront beau s'associer et à grands efforts de bras remuer la terre et les pierres des tombeaux, ceux-ci n'en resteront pas moins muets, tant qu'on n'interrogera pas avec plus d'intelligence les contemporains de ces morts, qui nous ont légué maints souvenirs plus durables que leurs os.

On traitera mon observation de paradoxale, on n'y verra qu'un ridicule préjugé d'un vieux professeur de latin; c'est une raison de plus pour que j'y insiste, surtout parce que je n'aurai, pour la démontrer, qu'à invoquer comme exemple et comme preuve un de ces écrits mêmes, qui m'offrira, en outre, un très-rare avantage. Bien qu'il ne s'occupe aussi que de l'examen d'un seul objet antique, il me donnera à peu près la liste complète de tous les recueils où le même sujet a été traité, du moins par les modernes, qu'ils soient Français, Hollandais, Anglais, Allemands ou Danois, etc.; de plus, l'auteur les apprécie parfois d'un mot et m'aide ainsi à remplir fort aisément le cadre de ma thèse.

L'écrit dont je compte ainsi m'aider à mon grand profit est une notice de dix pages d'étendue insérée dans les *Annales de l'Académie d'Archéologie de Belgique*, XXVII, 2e série, tome VII, 2e livraison, et renfermant une dissertation sur « un instrument en bronze dont on a déjà trouvé des centaines de spécimens en différents pays, mais dont on n'a pu jusqu'ici déterminer la véritable destination. » L'auteur a daté son travail du mois d'octobre 1845, c'est-à-dire d'il y a 27 ans; les commissaires de l'Académie d'Anvers chargés de l'examiner, tout en le jugeant digne de figurer dans les Annales, ont eu donc bien soin de déclarer en même temps qu'ils l'avaient trouvé « un peu suranné et peu au courant des découvertes nouvelles, » etc.

Je n'ai pas le droit d'être aussi scrupuleux ni aussi difficile, étant assez arriéré moi-même pour ignorer complètement si, depuis la date susdite et malgré la découverte des *Pfahlbauten* ou *palafittes*, malgré les retentissants *congrès pré* ou *antéhistoriques* de Copenhague et de Bologne, où la

Belgique a eu ses délégués officiels, malgré même notre superscientifique congrès de Bruxelles et ses consciencieuses explorations, etc., nos archéologues ou ceux du reste du monde ont fait faire un seul pas en avant à la question dont l'auteur de la notice de 1845 s'est occupé. Je vais m'en occuper à mon tour, la reprenant de plus haut et plus en arrière encore et aussi près de son point de départ que possible, dans l'espoir de l'aider enfin à franchir ce cercle toujours renouvelé d'hypothèses traditionnelles dans lequel nos savants continuent de la tenir enfermée; car elle est toujours et, de la manière dont on s'y prend pour la résoudre, elle menace de rester encore longtemps un *opprobrium antiquariorum*, comme l'a qualifiée l'auteur de mon épigraphe.

Cette étrange question, que je n'ai pas encore nommée, beaucoup l'ont déjà devinée sans doute, ne fût-ce que par le *motto* que j'ai emprunté à l'*Archaeologia Britannica*. Tant mieux, on ne m'accusera donc pas d'obscurité; mais, avant de la traiter elle-même, je tiens à faire voir que la science archéologique des derniers temps, par son funeste divorce avec l'antiquité littéraire, n'est parvenue qu'à l'embrouiller de plus en plus, aū point que, par je ne sais quel pédantisme renversé, au lieu de chercher à la déterminer par des noms anciens vraiment propres, on y a introduit une terminologie tout arbitraire, de pure fantaisie et qui ne permet presque plus de la discuter; — cette question, pour le dire enfin, est celle qui concerne l'instrument que parmi les archéologues les uns appellent des *haches gauloises* ou *celtiques*, des *couteaux-haches* ou simplement des *haches*, des *coins*, des *ciseaux*; d'autres, des *celts* ou *kelts*, ou des *Paalstabes*,

des *Streitkeile* ou *Streitmeissel*, des *beitels*, etc., etc., chacun selon sa langue et selon l'emploi primitif qu'il croit pouvoir y attribuer, ou par simple imitation. Pour moi, respectant les dénominations authentiques qu'y ont consacrées, il y a deux mille ans, les peuples mêmes qui les ont semés dans tant de champs, qui les fabriquaient et les maniaient avec une adresse qui, par les merveilles qu'on en débite (1), est encore un mystère pour notre curiosité et peut faire excuser l'antiquaire irlandais *Samuel Ferguson* de les avoir comparés avec le *Bomareng* ou *Tur-ra-ma* des indigènes de la Nouvelle-Hollande; pour moi, dis-je, avec toute la suite des écrivains anciens, du moyen âge et de la Renaissance qui ont pu en parler, et heureusement aussi avec quelques-uns des plus instruits et des plus judicieux des modernes, je désignerai tout bonnement ledit instrument sous le nom de *cateia* ou d'*aclis*, suivant qu'il s'agira de l'une ou de l'autre des deux variétés principales qu'on y a reconnues et auxquelles une centaine d'autres formes plus ou moins modifiées peuvent se ramener.

Je n'indiquerai ici que les caractères généraux qui distinguent à première vue la *cateia* de *l'aclis*, me réservant de décrire plus tard l'une et l'autre plus en détail, quand j'aurai à examiner leur destination et leur emploi. Il suffit, pour le moment, que le lecteur puisse les reconnaître dans les nombreux dessins qu'en étalent la plupart des publications archéologiques (2).

---

(1) On comprend que ces merveilles ne sont pour moi que des erreurs nées de textes altérés ou mal interprétés.

(2) Je préviens pourtant qu'on ne doit pas trop se fier à toutes les représentations qu'on trouve dans ces recueils, où les artistes font souvent mentir le soleil même. Je n'ai pas vu beaucoup de ces jolis livres, mais je déclare n'avoir pas

La *cateia* pour moi est ce que les Français appellent *hache creuse* ou *à douille;* mon *aclis* est leur hache *à oreillettes* ou *à ailerons,* recourbés de chaque côté de manière à représenter une sorte de double douille extérieure. L'une de ces formes, comme l'autre, est souvent pourvue (un peu au-dessous de l'extrémité supérieure, où la douille carrée ou ronde a encore toute sa largeur) d'une petite bélière, d'une anse ou d'un œil propre à y passer une courroie ou une corde de la grosseur d'une plume d'oie. Plus bas, l'instrument s'aplatit et s'amincit peu à peu de deux côtés et s'élargit des deux autres côtés opposés (dont l'un est celui auquel adhère le petit œil), de sorte à se terminer en forme d'une lame de hache très-étroite, mais sans tranchant proprement dit, à la place duquel on aperçoit encore, comme tout autour, la bavure ou marque de l'intervalle des deux parties du moule (1). La douille de la *cateia* est souvent de forme ronde, d'autres fois carrée, et, dans les deux cas, toute la partie évidée conserve cette même configuration intérieurement et extérieurement; on trouve chacune de ces formes avec un rebord simple ou suivi d'un ou de deux autres cordons parallèles descendant jusqu'à l'anse : dans les plus petits instruments carrés, le cordon du rebord est souvent fruste ou corrodé. La profondeur des douilles carrées ou rondes est en général de trois ou quatre fois leur diamètre à l'entrée, qui varie selon les proportions de l'instrument

---

encore rencontré un seul dessin de ces bronzes entièrement exact. On les fait, par exemple, tous tranchants, tant vus de face que de profil, ce qui a donné naissance à bien des idées absurdes.

(1) De Caylus, t. II, p. 319, se trompait en concluant de ces « barbes du moule » que tels spécimens n'avaient jamais servi; on ne s'amusait pas à les polir, comme nos artistes font dans leurs dessins; voilà tout.

entier ; mais les parois n'ont jamais que peu d'épaisseur (un millimètre et demi au plus). On trouvera la mesure exacte de tout cela, ainsi que le poids des objets indiqués à propos de mes planches (1).

On possède des spécimens de la *cateia* en très-grand nombre, découverts surtout en Angleterre, dans le nord de l'Allemagne, en Danemarc et en France, où dans un seul terrain de la Normandie, à *Menil-Haï,* des paysans qui plantaient des pommiers en déterrèrent et amassèrent, en 1707, toute une charge de cheval. En Allemagne, à Bamberg, on en a aussi trouvé jusqu'à trente dans un seul trou; le plus souvent on ne les trouve que par couple dans un même endroit. Ils ne sont pas rares dans notre pays et en Hollande. On en cite aussi comme ayant été recueillis en Sibérie, et ceux-ci seraient pourvus de deux anses. Sont-ce des *cateies* ou des *aclides?* je l'ignore (2). J'étais dans

---

(1) N'est-il pas étonnant que le poids, cet élément important d'appréciation, signalé même par Isidore, n'ait pas attiré l'attention de nos antiquaires, chimistes, si scrupuleux dans l'analyse du métal? Mais chacun son métier; il s'agissait pourtant de découvrir la destination et l'emploi de l'instrument dans son ensemble!

(2) Je le regrette d'autant plus, que E. Desor, dans ses *Palafittes,* dit que les types à oreillettes sont « *les plus fréquents,* » et qu'ainsi il pourrait bien s'agir de ceux-ci; mais, quand il parle en même temps d'un manche fourchu « *probablement coudé* » et de la petite anse « *qui servait sans doute à les suspendre à la ceinture,* » s'il a peut-être bien indiqué la proportion relative des quantités qu'on en trouve, il n'a pas usé du même discernement à l'égard de l'emploi possible de l'instrument et de ses accessoires, comme je le ferai voir plus loin. La plupart de ceux qu'on a trouvés dans les environs de Tongres sont à douilles carrées et munis d'un œil. Le grand nombre n'a que 7 centimètres de long sur 2 au milieu de large; les plus grands, au nombre de quatre, mesurent 13 centimètres de long sur 3 d'épaisseur à la hauteur de l'anse : c'est à peu près le double des petits. Il y en a aussi un plus fort, mais d'un modèle nouveau, que je tâcherai de décrire plus loin.

la même ignorance relativement à ceux de ces objets qu'on cite comme étant de provenance italienne; mais c'était moins ma faute que celle des antiquaires qui négligent de bien nommer ou décrire les choses; De Caylus m'y a fait voir un peu plus clair.

Vu que, pour aboutir à une solution acceptable de la question à examiner , je dois mettre avec soin sous les yeux du lecteur la plupart des éléments qui y appartiennent et qui sont très-nombreux et très-variés, et, comme rentrant souvent les uns dans les autres, en même temps très-faciles à confondre, mon grand embarras est d'établir l'ordre dans lequel je les aborderai et les ferai successivement concourir à la démonstration que je prépare et que le lecteur pourra déjà entrevoir par intervalles avant la fin de mes raisonnements.

Décidé, ainsi que je l'ai déjà dit tantôt, à reprendre les choses du plus haut possible, mais sans mettre le pied sur le terrain préhistorique, interdit aux profanes, je rechercherai en premier lieu ce qu'étaient ces deux merveilleux instruments pour les plus anciens écrivains qui en font mention. Je commencerai par la *cateia* et par Virgile, le premier qui la nomme (Enéide, l. VII, vs. 741) :

Quique Rufras Batulumque tenent atque arva Celennae,
Et quos maliferae despectant mœnia Abellae,
Teutonico ritu soliti torquere cateias.

Observations. Je joindrai immédiatement à chaque passage ainsi cité une couple d'observations concernant le texte, sans préjudice du commentaire dont je devrai les faire suivre pour amener ma conclusion. Ainsi, au sujet de ces trois vers, je fais remarquer : 1° que les peuples dont Virgile parle ici

appartenaient à la Campanie ; 2° qu'il ne dit pas *teutonicas cateias*, mais *teutonico ritu torquere cateias*, en signalant ainsi surtout la manière, l'adresse avec laquelle on s'en servait, notamment avec la courroie pour ramener l'arme à soi après l'avoir lancée ; 3° que *cateias* est au pluriel. De Virgile je passe à son imitateur et enthousiaste admirateur,

Silius Italicus, l. III, vs. 27 :

Tum primum castris Phœnicum tendere ritu
Cinyphii didicere Macae. Squalentia barba
Ora viris, humerosque tegunt velamine capri
Saetigero, panda manus est armata cateia.

Observations. 1° *Macae*, peuple africain peu civilisé ; 2° *panda cateia* ; d'une cateie courbe, à manche un peu arqué : l'épithète est difficile à rendre ; elle n'est pas distinctive, car toutes étaient courbes (1), mais il est probable que les Macae de Silius ne lançaient que des coins ou même des pierres libres et sans courroie pour les ramener (2). Ajoutons un autre poëte,

Valérius Flaccus, l. VI, vs. 82 :

..... *Plaustrisque ad proelia cunctas*
Coraletae traxere manus : ibi sutilis illis
Et domus et crudo residens sub vellere conjux,
Et puer e primo torquens temone cateias.

---

(1) L'adjectif marque probablement l'aspect que prenait le manche quand on lançait le coin de métal dont il était armé au bout. Ce manche, une sorte de bâton façonné, long de deux pieds environ, était d'un bois léger et fort flexible, comme les scoliastes nous le diront plus loin.

(2) Silius n'était pas obligé d'entrer dans ces distinctions : il lui suffisait de peindre cette partie des combattants d'une manière générale. Son *cateia* n'est pas le mot propre ; mais l'arme de ces barbares avait de la ressemblance avec la *cateia* de Virgile, et, en imitateur jaloux, il l'a volé par catachrèse.

Observations. 1° *Coraletae*, peuple scythique, nom douteux; 2° *sutilis domus*: leur char (leur maison), qui porte toute leur famille, était couvert de peaux non tannées; 3° *puer*, le jeune fils, qui était resté auprès de sa mère et s'exerce sur le devant du char; car, *e primo temone* désigne la partie qui joint le véhicule, et non l'extrémité antérieure du timon : le garçon fait le simulacre de défendre sa mère assise à l'intérieur, laquelle, faut-il croire, l'encourage du geste et de voix.

Ces trois passages sont les seuls où les auteurs dits classiques nomment la *cateia*, et c'est grâce au premier, à celui de Virgile, probablement, que nous devons les deux autres; mais c'est bien certainement à son occasion que les grammairiens postérieurs se sont mis en peine de nous apprendre ce qu'ils croyaient en savoir de plus que les vers ne disent, et que je tâcherai de répéter ici dans un ordre un peu meilleur qu'ils ne nous l'ont transmis. Je ne puis donner les fragments que comme des fragments. Voyons d'abord Servius sur Virgile, l. VII, vs. 741 :

« Cateiae *sunt tela gallica, unde et teutonicum ritum dixit. Cateiam quidam asserunt teli genus esse tale quale* aclides *sunt, ex materia quam maxime lenta, cubitus longitutine, tota fere clavis ferreis illigata, quam in hostem jaculantes lineis, quibus eam annexuerant, reciprocam faciebant. Cateiae autem lingua theodisca hastae dicuntur.* »

Observations. 1° *Gallica, unde et teutonicum ritum*, etc.; il paraît confondre les Gaulois avec les Teutons, ou il appuie sur le mot *ritus* seul, pour confirmer son assertion que c'était une arme *gauloise*. Il semble vouloir expliquer pourquoi Virgile n'a pas simplement dit *Teutonicas cateias*. Il se peut aussi que dans l'association, en apparence un peu pléo-

nastique dans le poëte, de *ritu* avec *soliti*, il ait vu une intention particulière; 2° *quidam asserunt*, etc. Il ne savait donc pas par lui-même si les deux armes se ressemblaient; savait-il mieux ce qui suit, que le bois (du manche) était *ex materia maxima lenta*, des plus flexibles ou élastiques, et *cubitus* (lisez *cubiti s.*) (1) *longitudine*, long d'une coudée et demie; 3° *tota fere*, etc.; voyez ci-après Isidore; 4° *hastae*, etc.; cette phrase est une sotte interpolation de copiste. Écoutons maintenant Isidore, liv. XVIII, chap. 7 :

« CLAVA, *qualis fuit Herculis, dicta, quod clavis sit ferreis invicem religata, et est cubito semis facta in longitudine. Haec et* cateia, *quam Dorcatius* caiam *dicit. Est enim genus gallici teti ex materia quam maxime lenta, quae jactu (jacta?) quidem non longe propter gravitatem evolat, sed quo pervenit, vi nimia perfringit. Quod si ab artifice mittatur, rursum ad eum redit qui misit. Hujus Virg. meminit :* Teutonico ritu, etc. (2). *Hispani et Galli* teutonas *vocant.* »

OBSERVATIONS. 1° *Clava*, etc., *haec et cateia;* Wex donne *Haec est cateia.* Les deux leçons sont fautives; il faut : *sic et cateia*, c'est-à-dire et de même la *cateia;* il compare la longueur de celle-ci, notamment une coudée et demie, à la longueur de la *clava;* mais *clavis ferreis*, etc., n'appartient qu'à la massue; Isidore a confondu deux articles différents, une note sur *clava* et une autre sur *cateia;* 2° *Dorcatius caiam dicit;* avant Juste-Lipse, pour *Dorcatius*, on lisait *Horatius* dans Isidore. Juste-Lipse dit qu'Isidore nomme encore ailleurs Dorcatius,

(1) Isidore dit en toutes lettres *cubito semis*, ce qui abrégé et ensuite mal lu dans Servius, est devenu *cubitus*, et que je me permets de corriger : *cubiti s.*

(2) Westendp. ajoute ici : *Unde et eos*, et de même Gothofr., qui donne aussi *teutones* pour la vulgate *teutonos*. Voir plus bas.

mais il n'indique pas l'endroit; Wex le signale, livre XVII, au chap. 39, qui n'existe pas dans mon édition (de Gothofredus). Juste-Lipse voulait aussi, d'après un manuscrit, changer *caiam* en *cavam;* mais La Cerda préfère la correction de Grialdus, qui propose de lire : *quam Lucilius calam dicit* (1). Il pense avec Grialdus que la *cateia* était ce que les Espagnols nomment *chucos* ou *chucones* (une sorte de javeline). La Cerda et son ami Grialdus ont tort; mais Juste-Lipse, qui explique son *cavam* comme le *panda* de Sil. Italicus, se trompe également, d'abord en ceci même, et ensuite parce que le *caiam* d'Isidore est bon, comme *Salmasius* (*ad Treb. Poll. Claudium,* cap. XIV) l'a prouvé, en s'appuyant sur Fulgentius Planciades *De continentia Virgiliana*, où on lit : *nam apud antiquos caiatio dicebatur puerilis caedes*, et sur Plaute, *Cistellaria* (l. *Citellaria* ou *Astraba*, fragment 17) : *Quid tu amicam times, ne te manulea caiet?* Il y avait donc un vieux substantif *caia* signifiant un bâton, un instrument pour frapper, que Dorcatius avait employé pour *cateia,* et à côté de ce mot le verbe *caiare*, signifiant battre, et le verbal *caiatio* marquant l'action de battre ou de fustiger (fesser?). La supposition de Wex (il l'appelle lui-même hardie) qu'il aurait pu y avoir *clavam* et l'étrange rapprochement qu'il fait de l'αὐλῶπις de Hésychius et de Sophocle avec le *cavam* de Juste-Lipse, sont des fantaisies d'un savant trop tenté de montrer de l'esprit dans la discussion, quand il aurait dû se contenter d'y mettre du savoir et du jugement, qualités qu'on ne saurait lui contester.

---

(1) Dans une note de Munckerus sur *Fulg. Planc. Cont. Virgiliana*, p. 162, cette conjecture est attribuée à *Breulius*. Il s'y joint une seconde conjecture sur *caiam*, de Scaliger, que j'ai trouvée assez étrange.

Je ne crains pas qu'on m'accuse de céder à la même faiblesse, en consignant ici une simple observation linguistique que quelques Wallons liégeois comprendront peut-être, mais qui restera une énigme pour quiconque n'a pas eu l'occasion, en passant dans la rue, de remarquer les mots dans la bouche de quelque égrillard du bas peuple ; je veux dire que *caia* ou *caio*, tombés déjà anciennement dans le domaine de la basse comédie, paraissent avec le temps avoir reçu une signification spéciale, peu honnête, qui les a exclus du bon usage ; mais, comme cela arrive, ils ont continué de vivre dans la langue de la populace, où leurs dérivés sont encore parfaitement reconnaissables, malgré leur sens obscène ; 3° *Est enim*, etc ; cet *enim*, ainsi que l'épithète *gallici* et tous les détails si gauchement accumulés dans la phrase prouvent que ce ne sont que des lambeaux réunis au hasard, dont on doit se méfier ; j'accepte *materia lenta* (bois flexible) pour bon, mais il ne peut se concilier avec *propter gravitatem*, ni servir de sujet à *evolat*, qui ne pourrait se dire que de *telum* et non de *materia* et, dans notre cas, devrait être *provolat* ou tout au plus *volat ;* 4° *vi nimia* indique la confusion avec une autre arme, peut-être *tragula*, que Wex a aussi confondue avec ἄγγων et *actis*. On a le plus abusé dans les conjectures des mots dont on était soi-même le moins sûr ; 5° Wex : *teutonas;* la vulgate dans Isidore, d'après lui, est *teutonos ;* un manuscrit de Juste-Lipse donnait *teatanos*. La correction de Wex est certaine. — Donatus n'a que ce peu de mots :

« *Hi omnes* (les peuples que Virgile vient de nommer) *imitati Teutonas*, *mittebant telorum species*, *quae* catciae *dicebantur*, *erantque hastae angusto et brevi ferro.* »

Observations. Tout son langage prouve qu'il ne sait rien de l'arme par lui-même, et son *imitati Teutonas* est un anachronisme, puisque, à cette époque, ils n'avaient pas connaissance des Teutons; mais il croit expliquer Virgile.

Reste *Papias,* le rapsode de tous les glossographes, comme l'appelle Gasp. Barthius, qui cite de lui : « Cateia *lingua Persarum hasta vel telum.* Cateia *quam Horatius* caiam *dicit; est enim genus gallici teli, quod si ab artifice mittatur, rursus ad cum redit qui misit.* » Ce qui ne rappelle que trop Isidore : Wex donne, je ne sais d'où, une leçon un peu différente : « Cateia *lingua Persarum est sagitta barbuluta sive hasta, qua utebatur Hercules; erat enim cum ligulis catenarum, et quando eam projiciebat, iterum cum catenula retrahebat.* » C'est toujours la même confusion, une mauvaise broderie du moyen âge sur des souvenirs de lectures mal digérées. Et, je l'ai déjà dit, voilà les difficultés de traditions et de textes également erronés, contre lesquelles avaient à lutter, lors de la Renaissance et longtemps encore après, les hommes qui les premiers débrouillèrent pour nous le chaos des antiquités romaines et grecques ensevelies sous une même ruine, ces philologues dont les prétendus réformateurs politiques de l'enseignement public de nos jours voudraient, dans leur folle ambition, détruire l'œuvre séculaire et faire oublier les noms, pour nous ramener, eux qui se disent les amis du progrès, à une barbarie pire que celle du moyen âge.

Mais, après le Lombard Papias, mort vers 1050, et le dernier de la liste des glossogaphes antérieurs à la Renaissance qui ont parlé de la *cateia*, les véritables érudits leurs successeurs, ne pouvant recourir à de nouvelles sources, leur ont

emprunté ce qui s'accordait avec leur propre manière de voir, en remplaçant les données selon eux inutiles ou fausses des vieilles scolies par des explications qu'ils jugeaient mieux fondées et plus admissibles. Mais ils n'en avaient pas moins subi, chacun pour sa part, l'influence de bon nombre de ces erreurs accréditées depuis des siècles, et leurs conjectures devaient varier et se multiplier en conséquence : il n'y avait souvent pas de conclusion positive possible pour eux. Je ne saurais mieux peindre leur situation qu'en les comparant aux archéologues des temps plus récents et surtout du nôtre. Combien de recueils n'a-t-on pas remplis de dissertations sur l'instrument en bronze qui nous occupe? Combien de dénominations et de destinations contradictoires, et plus absurdes les unes que les autres, ne lui a-t-on pas attribué? Il y a là évidemment plus de prétention et d'imagination que de science. Cette science qui nous manque, les philologues du xve siècle et des deux suivants la possédaient, et, avec la science, assez de bon sens pour en accorder aussi un peu aux anciens. Ils n'auraient pas vu dans la *cateia*, décrite comme une arme de guerre par Virgile et d'autres poëtes et restée telle dans la tradition, un outil de paysan pour armer les dents de sa herse ou pour nettoyer le coutre de sa charrue, ou un ciseau de tailleur de pierres, etc., etc. Mais malheureusement (et c'est là une différence qui doit faire excuser leurs conjectures et l'insuffisance de leurs explications), la plupart d'entre ces savants hommes, qui avaient lu tout ce qu'on avait écrit à ce sujet, n'avaient jamais eu l'occasion de voir ou de tenir entre leurs mains cet instrument, dont on a depuis découvert, décrit et dessiné des centaines de types, et, ce qui est plus malheu-

reux encore, lorsque ces secours arrivèrent, ceux qui auraient pu en profiter avaient en grande partie disparu, la race des savants était éteinte, ils avaient été remplacés par les archéologues et les amateurs.

Mais si les érudits et les philologues de profession étaient morts, leur nom, resté si vivant et encore aujourd'hui si ambitionné et porté comme une décoration, prouve que, malgré les désavantages extérieurs dont ils subissaient les conséquences à leur époque et que j'ai signalés tantôt en peu de mots, ils ont, autant qu'il était en eux, cherché à éclarcir les points les plus obscurs de la science. Je ne dois pas non plus négliger de rappeler les opinions et les explications que les principaux d'entre eux nous ont transmises sur le sujet qui nous occupe. A moins de vouloir tenir compte de tous les éditeurs-annotateurs de Virgile, la série n'en est pas longue, et je la réduirai encore autant que possible. Pour être plus libre, je les classerai comme ils s'offrent à ma mémoire, en commençant par notre Juste-Lipse, d'autant plus que je n'ai qu'à renvoyer à mes pages 272 et suivantes, où, outre l'heureuse restitution du nom de *Dorcatius* par Juste-Lipse, j'ai déjà fait connaître tout ce que celui-ci dit de la *cateia*. Il s'en débarrasse au plus vite par un simple aveu : il ne se rappelle pas de l'avoir encore vue mentionnée ailleurs que dans Virgile, si ce n'est par Val. Flaccus, dont il transcrit sèchement le vers 82 du liv. VI : *Et puer*, etc. Voyez Poliorc., liv. IV, Dial. 4, fin. C'est peu, trop peu pour un homme qui écrivit plusieurs gros livres spécialement sur les armes ; mais je crois que vraiment il n'en savait pas plus ici ; car s'il avait seulement pu se faire une idée de la forme de la *cateia*, il n'aurait pas manqué de nous en donner, selon son

habitude, une représentation gravée. A l'exception de Hadr. Junius, qui dit quelques mots assez inexacts de l'*aclis* dans son *Nomenclator omnium rerum* (édition de Genève, 1619), mais oublie la *cateia*, aucun des confrères et amis particuliers de Juste-Lipse n'a parlé de ces armes. Barthius, que j'ai nommé plus haut, s'en rapporte à Servius, à Isidore et à Papias. Quant à Turnèbe, Saumaise et Casaubon, nous les retrouverons tantôt, en parlant des *aclides*, qui ne sont qu'une variété de la *cateia*.

J'étais sur le point d'oublier le savant G.-J. Vossius, qui, d'abord dans son excellent écrit *De Vitiis sermonis et Glossematis latino-barbaris*, et ensuite dans son *Etymologicon linguae lat.*, nous apprend de meilleures choses que tout ce que nous avons vu jusqu'ici. Dans le premier ouvrage, liv. I, chap. III, après avoir décrit la *framée* et la *rumpia*, il dit : « *Cateia* itidem a Germanis videtur. Gallicum esse telum ait Servius ad illud Æn. *Teutonico ritu*, etc. Ac similiter Isid., Orig. XVIII, C. VII, ubi ne turbet, quod Horatio ait *cajam* vocari ; nam recte Lipsio in Polior. observatum pro *Horatius* legi debere *Dorcatius*, cujus et alibi meminit Isid. Caeterum *catejam* Germanis melius tribuit Alexander Neapol. (Al. ab Alexandro), lib. VI. *Gen. Dier.*, C. XXII; favet enim Maro, cum torqueri ait Teutonico ritu (1). Imo Donatus ad eumpse locum sic scribit : *Hi omnes imitati Teutonas, mittebant telorum species, quae cateiae dicebantur*. Nec soli tamen Teutones vel Galli utebantur, sed etiam Afri : unde de Macis Hannibalem sequentibus

(1) Mon *Alex. ab. Alex.*, que j'aurais voulu consulter ici et surtout un peu plus bas, est égaré.

Silius, lib. III : *Panda manus est*, etc. Inque Asia Hyrcani, qua de gente Val. Flacc. I. Arg. : *Et puer*, etc.

Imo veteris vocabularii scriptor (Papias) ambigit Gallicum sit an Persicum, sed ad Persas inclinat; subdit enim : *cateja* lingua Persarum est sagitta barbulata, qua utebatur Hercules. »

Il y aurait ici plus d'une observation à faire, mais je me réserve de les résumer en finissant. Dans son *Etymologicon*, Vossius est plus court : « *Cateia* est apud Virg. Æn. VII; *Teutonico soliti*, etc. Ubi sic Servius : *Cateiae Gallica tela sunt, unde etiam Teutonicum ritum dixit Virgilius*. Ubi videmus ut Teutones et Gallos pro iisdem habeat. Nempe septentrionales hi populi, Galli, Celtae, Teutones, Cimbri, communi nomine appellari solent. Caeterum *cateia* pro telo hodie Gallis aut Germanis in usu non est, sed Germanis et Belgis *katte* est locus unde tela tormentaque mittuntur. Verum, credo, olim aliud vox ea notabat; nam et Aventinus auctor est genus fuisse tormenti quo majores solebant saxa jaculari. »

Je choisis parmi les éditeurs de Virgile en premier lieu le jésuite espagnol La Cerda, non-seulement parce que, à mon avis, il est en général le meilleur, mais qu'en cet endroit (Virgile, VII, vs. 741 et déjà au vs. 730), il se livre avec raison, quoique avec trop d'abandon et même un peu d'exagération peut-être, à la critique sommaire de ceux qui avaient traité plusieurs points de cette question avant lui. Voici sa note sur le vs. 741, *Teutonico ritu*, etc. :

« Non fero Servium et alios qui dicunt dici *ritu teutonico*, pro *gallico*, quasi non sciret poëta aliter rem afferre (efferre?). Illas interpretationes, quae Maroni dant angus-

tam venam, semper respui..... Esto *cateiae* Gallorum sint, cur non et Teutonum? Unde probabunt.... , praecipue in tam exigua mentione cateiarum? Quid quod *Donatus* nihil de *Gallis* agnoscit et tantum *Teutonas* assumit (1)? Puis notre censeur cite Val. Fl., liv. VI, vs. 82, et Sil. Ital., liv. III, vs. 227, que nous avons déjà vus plus haut, et il continue : « Nulla alia, quod sciam, mentio. Inde suspecta esse possunt, quae de hoc telo Isidorus et alii. Unde enim sciunt illa : *quae jacta quidem non longe propter gravitatem evolat, sed quo pervenit, vi nimia perfringit?* Verba sunt Isidori. Neque intelligo quae in illo sequuntur : *quod si ab artifice mittatur rursum redit ad eum qui misit.* Nam cur non etiam redibit, si mittatur ab alio quam ab artifice? Ego facile credo haec Isidori esse deformata, non minus quam superiora ejusdem : *cateia, quam Horatius caiam*, etc. » J'ai donné le sens du reste, et il est inutile de le répéter; je voudrais même n'avoir pas été obligé de transcrire la niaise chicane sur *ab artifice* qui précède. La Cerda même, paraît-il, n'a pu s'empêcher de déraisonner un instant en se mêlant de questions d'archéologie; je me tiendrai pour averti.

Interrogeons un autre jésuite, un Français, La Rue (Ruaeus), éditeur généralement assez estimé : « *Cateia*, quae ab Aventino tormenti genus fuisse dicitur, unde torquebantur saxa (2); melius ab Isidoro, telum, quod propter

---

(1) Je vois seulement maintenant que Lemaire a reproduit jusqu'ici cette note de La Cerda, mais sans le nommer.

(2) Je ne puis consulter Aventinus lui-même, mais il me semble, ou que Vossius cité par moi tantôt p. 279, ne lui fait pas dire cela de *cateia* et l'entend plutôt de *Katte*, ou que Vossius s'exprime mal. Ruaeus ne laisse pas de doute. Au reste, Aventinus, né en 1476, mort en 1534, n'est pas une autorité.

gravitatem non longe evolabat, sed vi maxima perfringebat. Haec Gallorum erat propria, Teutonumque qui Germaniae erant populi, circa Cimbricam Chersonesum, ubi nunc Dania. » Concilie cela avec les protestations de La Cerda qui voudra; il me suffit de constater qu'ils ignorent également quelle arme c'était.

J'en passe cinquante autres pour arriver à l'Allemand HEYNE, trop prôné par son contrefacteur, parfois aussi son plagiaire, le Français Lemaire; j'y trouve, sans compter cinq inutiles variations du mot : « *Cateia,* teli genus hoc loco Teutonibus tributum, quo nunc (c'est-à-dire du temps de Turnus et d'Énée!) Sarrastae et Hirpini utuntur. E Virgilio Valerius et Silius eam repetierunt. Vocem Celticam esse, quae omnino longius hastae genus designet, docuit nuper BULLET (*Diction. Celtic.*, t. II, p. 286) et MACPHERSON (*in Critical Dissertations on the Caledonians*, p. 153). » C'est tout, mais déjà trop pour qui ne veut pas se laisser induire en erreur (1).

---

(1) J'ai pourtant consulté Bullet (Macpherson n'est pas à ma portée) : il donne d'abord une liste d'exemples de son CAT celtique et quelques-uns de ses composés; mais arrivé à *cateia*, il répète en français les banalités de Servius et d'Isidore, « qui nous dit que c'était un trait gaulois, qui, à raison de sa pesanteur, n'allait pas loin, mais qui, par la même raison, brisait tout ce qu'il atteignait; de *catt*, briser. » Il ajoute heureusement qu'un auteur du moyen âge (c'est *Aelfricus*) « y a inséré un *g* et écrit *categia*. »

Ayant cité Heyne, je n'oublierai pas son compatriote PAULY, dont on connaît la *Real-Encyclopädie der classichen Alterthumswissenchaft;* voyons ce qu'est pour lui la cateia. « CATEJA, ein eigenthümliches gallisches (Servius *zü Virg.*, VII, 741; Isid., *Orig.*, XVIII, 7) oder deutsches (Virg., *ibid.*) Wurfgeschoss von der Länge einer Elle, schwer mit nägeln beschlagen und mit einem Riemen versehen, um es zurückziehen zü können. Es würde aus freier Hand geworfen. » Après quoi, l'indication de trois passages d'auteurs, où vous pouvez lire le mot. C'est vraiment à ne plus croire à l'érudition allemande.

Wex, dans un article du *Zeitschrift für die Alterthumswissenschaft*, sentant

L'édition anglaise de Virgile de Davidson, London, 1758, embrouille ses explications d'une étrange manière. La « translation » sous le texte porte : « Who, after the Teutonic Fashion are wont to sling barbet Darts, » et la note au-dessous ajoute : « Others take the *Cateia* for a Kind of *Halberds*, such as the Switzers and Germans use. » C'est pauvre de la part des archéologues britanniques; si leur compatriote Richard Bentley, l'éditeur d'Horace et des Lettres de Phalaris, un philologue celui-là, avait eu à s'occuper des *cateiae* ou des *aclides* de Virgile, il leur aurait pour toujours ôté l'envie d'y voir des *barbet dards* ou des *halberds* suisses ou autres. M. le Dr Alexandre, le soigneux et intelligent conservateur du musée de l'*Institut archéologique liégeois*, ayant bien voulu, avec quelques spécimens des bronzes en question, me communiquer un extrait du *Dictionnaire des Antiquités romaines et grecques* d'Anthony Rich, traduit de l'anglais sous la direction de M. Chéruel, etc., Paris, 1861, je ne négligerai pas l'occasion de faire connaître ce que, il y a dix ou douze ans, les savants des deux côtés de la Manche comprenaient encore par *cateia* et *aclis*. Je ne place ici que la première; on trouvera l'*aclis* plus loin. « Cateia : Trait (?) employé en temps de guerre (craint-il qu'on ne pense à la chasse?) par les Germains, les Gaulois, les Hir-

---

qu'il y avait plus à dire de *cateia* qu'il n'avait pu dire lui-même, exprime l'espoir que Graff (dont le *Sprachschatz* était encore sous presse en 1839) en parlera plus au long « in den nächsten Heften; » mais il paraît que Graff n'a pas compris cet appel, car, arrivé à *Kateia*, il se tait sur l'étymologie qu'on lui demandait, et se contente de citer le *genus est gallici teli* d'Isidore, la *lingua Persarum* et la *sagitta barbulata* de Papias, la seconde glose d'Aelfricus, que je répèterai tantôt avec la variante de quelques lettres, d'après Wex, et enfin Virg., VII, 741. Voilà tout ce qu'on trouve chez lui.

pins, etc. C'était une épée (?) d'une longueur considérable (!) et d'un bois (?) mince (!), à laquelle était attachée une longue corde, comme au harpon (!). De cette manière, celui qui l'avait lancée pouvait la ramener à soi. » Voir le *Dictionnaire* susdit, p. 125-126. J'ai omis les citations banales de Virg., Serv., etc., c'est-à-dire l'érudition à laquelle on devait s'attendre, mais que, si j'ose le dire, il commence à m'ennuyer de recopier après chaque paragraphe. Quant à moi, pour n'omettre aucune donnée qui puisse nous aider à arriver plus tard à une conclusion légitime et incontestable, j'emprunte encore à Wex, comme corollaire, les renvois suivants : DONATUS, *Ars Gramm.* III, 1, : *Cateia* « barbara lexis. » AELFRICUS, *Glossarium saxon.* : « *categia* (où l'on remarquera l'orthographe) i. e. telum, *zeyceor*; » et ailleurs : « Clava vel cateja vel teutona, *aney cynney zyceor*, i. e. genus teli. » MACPHERSON et BULLET, déjà cités par Heyne; NICOLAUS SPECIALIS, *de rebus siculis*, (1282-1337), VII, 5 : « *Hic vero* (je ne sais de quel guerrier il parle) *clavam rotans, quam Galli cateyam vocant.* » C'est sans doute un anachronisme, un souvenir de Servius ou d'Isidore, comme chez le suivant, ABBO du IXe siècle, cité aussi par Barthius, *Adv.*, liv. XXXV, c. 7), qui nomme souvent la *cateia* dans son poëme de *Bello Lutet.*, et l'interprète dans son Glossaire par le bas-latin *dardum* (un dard) (1). Wex cite encore Diefen-

(1) Si j'avais les livres sous la main, je voudrais examiner s'il n'y aurait peut-être pas encore quelque induction utile à tirer des textes de *Donatus*, d'*Aelfricus*, de *Specialis* et d'*Abbo*, signalés par Wex. On comprend qu'en attirant l'attention sur la forme *categia* d'*Aelfricus*, j'ai voulu faire remarquer qu'elle favorise l'analyse que j'ai faite de ce mot, et qu'en la considérant dans Specialis et dans Abbo comme un anachronisme, je suppose simplement une erreur et une confusion de mots chez eux, de même que je ne vois pas autre chose dans le

bach, Armstrong, Spener, *Germ.*, p. 105, et Cluverius, *Germ.*, 324, que le lecteur curieux peut consulter.

Je vais, avec sa permission, faire de la même manière et dans le même ordre qu'ici le bilan de *Aclis*, plur. *Aclides*, qu'ensuite je comparerai en peu de mots avec ce que nous avons appris de *cateia*, pour terminer enfin par l'examen des merveilleuses découvertes faites à l'égard des objets qui portaient autrefois ces noms, par la science archéologique moderne, qui ne sait à quel saint se vouer pour leur trouver un nom et les expliquer.

Aclis, c'est encore Virgile qui la nomme le premier dans son Énéide, livre VII, vers 730 :

> Accola Volturni, pariterque Saticulus asper
> Oscorumque manus : teretes sunt aclides illis
> Tela, sed haec lento mos est aptare flagello.

Observations. 1° La plupart des peuples nommés ici et plus bas, vers 741, étant Campaniens, la question des cateias ou des aclides de De Caylus trouvées à Herculanum se résout d'elle-même ; 2° *teretes*, etc., cette épithète, si souvent mal comprise, marque la longueur non absolue mais relative d'un objet, et en même temps sa forme arrondie ou égale et lisse dans son pourtour, par exemple un doigt, un bras, un pied bien fait : l'*aclis* n'était pas une masse de métal

---

Dictionarium de Joh. de Garlandia (imprimé à Bruges, 1851), lorsqu'il prétend avoir vu à Toulouse, vers la fin de la guerre des Albigeois : *gesam Gallicorum, spartos Hyspanorum*, CATEIAS, *pugiones in dolonibus Teutonicorum, anelacios Anglicorum, pila Romanorum, sarissas Macedonum, peltas Amazonum, arcus Trojanorum*, etc., etc., c'est-à-dire toutes sortes d'armes oubliées et inconnues, amenées au jour par les assiégés et qu'il ne nomme lui-même qu'au hasard. Mais il savait que la *cateia* était une arme. La distinguait-il de la massue *(clava)?*

informe, mais une arme fondue et travaillée avec soin; 3° *sed haec* (tela), etc.; *sed* indique que le mot *aclis* avait une signification plus large et qu'il y avait aussi des *aclides* qu'on lançait sans courroie, mais que les Osques employaient cet accessoire; 4° *mos*, comparez vers 741 : *soliti* et *ritu;* mais ce dernier mot exprime surtout l'habilité dans le maniement; 5° *lento*, flexible et délié, ne pourrait se dire si *flagellum* devait s'entendre de l'*amentum* ordinaire, qui, amolli par la pluie, se trouvait hors de service et n'avait d'ailleurs que trois ou quatre palmes de longueur (1).

Je fais suivre un premier passage Silius Italicus, l. III, vers 363 :

Iamque Ebusus Phœnissa movet, movet Arbacus arma,
Aclide vel tenui pugnax instare veruto.

Observations. 1° *Phoenissa Ebusus;* Ebusus, autrement *Ivica*, île de l'Espagne dans la Méditerranée, anciennement colonisée par les Phéniciens; 2° *Arbacus*, ce sont les populations seules et non les armes ici nommées dont le poète désigne l'origine comme phénicienne; *phoenissa*, sing. fém., s'accorde avec *Ebusus;* 3° *tenui... veruto; verutum* dérivé de *veru*, broche, employé aussi parfois dans le sens de verutum, était une espèce de lance armée d'un fer long et mince, dont on se servait, paraît-il, à côté de l'aclis pour achever l'ennemi qu'on n'avait d'abord qu'étourdi. Voir plus bas Sid. Apoll.,

(1) Voyez le dessin qu'en donne Deson, dans ses *Palafittes*, d'après les essais faits par ordre de Napoléon III, à l'occasion des fouilles d'Alise. Que la pluie en empêchait l'usage, se lit dans Tite-Live, l. XXXVII, ch. 41 : *humor arcus fundasque et jaculorum amenta emollierat.*

C'est toujours une confusion avec le *jaculum*, quand on applique le mot *amentum* à la *cateia* ou à l'*aclis*.

vers cités 6-7 ; 4° *instare* et *pugnax* marquent l'acharnement et ne se rapportent qu'au *verutum* seul. J'ajoute le deuxième endroit, l. VIII, vers 552 :

> ..... *Leviora domo de more parentum*
> *Gestabant tela, ambustas sine cuspide cornos :*
> *Aclidis usus erat, factaeque ad rura bipennis.*

Observations. 1° *Leviora*, etc. Scipion améliore et complète l'armure des Campaniens ; l'*aclis* compte donc pour un *telum leve* (1) ; 2° je laisse *domo*, mais, en dépit de toutes les éditions, je mets *bipennis* (genit. sing.) pour *bipennes* (nom. pl.). J'arrive à Valerius Flaccus, l. VI, vers 99 :

> *Nec procul albentes gemina ferit aclide parmas*
> *Hiberni qui terga Noae gelidumque securi*
> *Eruit et tota non audit Alazona ripa.*

Observations. 1° *albentes.... parmas*. Le pluriel *parmas* à côté du singulier *ferit* (ou *fert*, var.) gêne (2), et *albentes* ne peut, comme on a voulu le faire, s'expliquer par Virgile, IX, 548, où il ne s'agit pas de tout un peuple, comme ici ; c'est plutôt blanchi ou luisant, à moins qu'il ne faille lire *algentes* ; 2° *gemina aclide ;* chaque guerrier en portait deux, ou l'épithète se rapporte à la forme du manche fourchu, qui était de bois et pouvait seul servir à tambouriner ; 3° *terga Noae*, la glace du ou de la *Noa*, qu'on brisait à coups de hache (pour se procurer de l'eau à boire ou plutôt pour

---

(1) L'*aclis* compte donc pour un *telum leve*, moins dans le sens de trop peu pesant que d'insuffisant ; car l'épithète s'applique aussi à *bipennis*. Qu'on se rappelle que *gravis* sert en général comme une épithète d'éloge en parlant d'armes.

(2) Chaque guerrier ne portait, on le sait, qu'une *parma*.

pêcher). C'était une rivière de l'Albanie, en Asie, de même que l'Alazon, gelée au point que sur tout son cours on n'entendait pas le bruit de ses eaux. Ces vers peuvent peut-être rappeler les *cateiae* ou *aclides* trouvées en Sibérie, dont je ne sais qui parle.

Je termine les passages que nous fournissent les poètes par la citation suivante de Sidoine Appollinaire, dans son Panégyrique à Majorien, pag. m. 300, vers 10; il s'agit de sa victoire sur les Vandales, en Campanie :

At tuba terrisono strepuit grave rauca fragore;
Responsat clamor lituis, virtusque repente
Ignavis vel parva furit; cadit undique ferrum,
Huic tamen in jugulos, hunc torta phalarica jactu
Praeterit, ad mortem vix cessatura secundam.
Hunc conti rotat ictus, equo ruit aclide fossus
Ille, veruque alius; jacet hic simul alite telo,
Absentem passus dextram, pars poplite secto
Mortis ad invidiam vivit, partemque cerebri
Hic galeae cum parte rapit, fortique lacerto
Dissicit ancipiti miserabile sinciput ense.
Ut primum versis dat tergum Vandalus armis,
Succedit caedes pugnae discrimine nullo, etc.

J'ai copié ces treize vers à cause de la variété des détails qu'ils contiennent, mais où j'en voudrais quelques-uns de plus sur l'*aclis*. Nous y voyons cependant 1° qu'elle s'employait spécialement, comme je l'ai toujours pensé, contre les cavaliers, qu'on étourdissait en les frappant au visage ou à la tête, sans les blesser à mort, comme avec le *verutum* ou *veru*, qui suit ici; car le participe *fossus* ne doit pas nous gêner : c'est une espèce de zeugma, et il appartient proprement à *veruque alius*. Notre Juste-Lipse l'a senti sans s'en

rendre compte, car, après avoir cité les deux hémistiches :

.... ruit aclide fossus
Ille, veruque alius....

il ajoute sans reprendre haleine : « Ait *fossus*, bene; est enim (sc. *veru*) spiculum tenue et longum, aptum forare; » il cite comme témoins Silius et Virgile, mais continue d'oublier *aclide*. J'espère que les archéologues accepteront mon explication et excuseront Juste-Lipse lui-même.... En dehors des glossographes et des philologues que nous consulterons tantôt pour *aclis* comme nous l'avons fait pour *cateia*, je n'ai qu'un seul prosateur à nommer, *Trebellius Pollio*, dans la Vie de Claude, ch. 14, auquel Valérien, pour les services qu'il lui avait rendus, accorda, outre d'autres récompenses en or, en argent, en provisions, en bijoux, en vêtements et équipages, un casque doré, deux boucliers incrustés d'or, une cuirasse (qu'il pouvait rendre?) : « *lanceas herculaneas duas, aclides duas, falces duas, falces foenarias quatuor*, » etc.

Observations. 1° *Lanceas herculaneas;* dans la Vie de Pertinax, ch. 8, il est aussi parlé des *machaerae herculaneae* de Commode; je crois qu'ici l'épithète ne désigne pas une forme particulière des lances, mais leur force, comme un présent digne de la main puissante de Claude; du reste, certains manuscrits portent *herculeanas;* 2° *aclides duas* entre *lanceas* et *falces duas* peut faire douter si, comme d'autres passages semblent le laisser croire, le nombre de deux *aclides* était de règle pour le soldat; alors il faudrait supposer, ce qui est peu probable, que le manche y était compris. Cf. Val. Fl., vers 99; 3° comment concilier ces *aclides* de Trebellius et celles plus haut de Sidoine Apollinaire avec

l'ignorance de Servius, qui ne connaît plus cette arme, quoiqu'il ne vécût probablement guère qu'un siècle et demi après le premier de ces écrivains et fût presque contemporain du second? Ecoutons son aveu et, pour ainsi dire, son excuse, Virgile, VII, vers 730 :

« *Aclides sunt tela antiqua adeo, ut nec usquam commemorentur in bello. Legitur tamen quod sint clavae cubito semis factae, eminentibus hinc et hinc acuminibus quibusdam; quae ita in hostem jaciuntur religatae loro vel lino, ut peractis vulneribus possint redire.* » Et ensuite la reprise : « *Putatur tamen esse teli genus, quod per flagellum in immensum jaci potest.* » Il y a dans ces lignes plusieurs erreurs que je relèverai à mesure qu'elles ont été répétées par les savants modernes, dont il me reste à rapporter les explications ou les conjectures. Nous avons vu le peu que Juste-Lipse en dit; Casaubon est plus bref encore et plus loin du vrai dans sa note sur Treb. Pollion, l. c., édit. de Schrevelius : « *Aclides* sunt plumbatae funiculo ex baculo aptae; » et il renvoie à Servius sur Virgile, qui ne parle pas de plomb ni de bâton. Je passe au très-savant Saumaise, dont voici la note sur Treb. Poll., au même endroit, même édition : « *Aclides duas.* Constat *aclides* clavae genus esse, quod loro vel amento (1) in hostes jaciebatur; quarum in bello tantum usus (il a voulu mettre du sien à la place du *adeo ut nec usquam*, etc., de Servius), quae loro religatae magna vi jaciebantur, et redibant ad eum qui jecerat, clavisque ferreis, aut acuminibus erant munitae, ut sine pernicie non redirent, quemcumque

(1) Ceci est inexact : le *lorum* mal confondu avec *amentum* ne servait pas pour le lancer, mais pour le ramener; deux lignes plus bas, il s'exprime un peu mieux. J'ai déjà averti que le mot *amentum* n'est pas synonyme de *flagellum*.

tetigissent; ideoque recte *jacula brevia* interpretatur Nonius. » Il y a ici une étrange confusion de données et de raisonnements, dont La Cerda fait en partie justice dans la note suivante sur Virgile, VII, 730, mais en commettant d'autres bévues lui-même, comme on va s'en convaincre :

« Cum nulla major (1) mentio *aclidum* sit, quam ea, quam hoc loco habet poëta, certe qui ansatas putat (is est Turnebus, l. XXX, c. 21); qui aptatas virgis arborum mollibus instar flagelli, non duris stipitibus (is est Lipsius, l. 4, Poliorc.) (2); qui ita illigatas flagello, ut revocari et redire peracto ictu possent (is est Junius in Nomencl. atque etiam Lips.; qui eminentia quaedam acumina hinc et inde, et nescio quod clavi aut clavae genus (is est Lazius, l. 8, comm. c. 18, quod accepit a Servio); qui, inquam, haec putant mihi videntur divinare (3). Nam quo auctore discunt ansas illas, virgas, reditum, eminentias, cum nemo de illis loquatur? Nam Val. Flacc. et Treb. Poll., qui praeter Virgilium illarum meminere, nihil ad hoc conducunt (4). »

---

(1) *Major*, entendez : plus explicite.

(2) Je ne trouve pas cela dans Juste Lipse; mais, s'il l'avait dit, je l'excuserais volontiers; je crois cependant l'avoir déjà lu ailleurs.

(3) Il leur a fait grâce de *delirare*, qui était bien dans sa pensée, et c'était à l'égard de quelques-uns le vrai mot.

(4) La Cerda prend un peu trop de plaisir ici à relever les erreurs vraies ou supposées de ses devanciers; quant aux anses, à la flexibilité du manche, au retour *(reditum)*, c'est évidemment lui-même qui a tort, comme nous verrons plus loin. Dans la suite de sa note, où il exprime sa propre opinion, son *tereti aut ligno aut ferro* (pourquoi *aut... aut?* Il devait choisir entre le bois et le fer, comme avait fait Turnèbe) et son *amentatas ut torquerentur (?)* non pas, mais *ut reciprocarentur, ut redirent :* pour les ramener à soi; le *flagellum* devait avoir au moins dix fois la longueur de l'*amentum* ordinaire, qui, après avoir deux ou trois fois été roulé autour de la hampe du javelot, ne laissait qu'un bout d'une trentaine de centimètres, qu'on pliait en double pour former l'œil dans lequel on insérait les deux premiers doigts quand on allait lancer l'arme). Les figures qu'en donne Juste-Lipse prouvent qu'il n'y voyait pas plus clair que les autres.

» Ergo dicamus, *aclides* fuisse tela tereti aut ligno aut ferro; deinde amentatas loro, ut torquerentur. Nihil enim aliud poëtica lux suppeditat. Capio autem *flagellum* pro amento loreo, ut jam prior Lipsius (La Cerda abuse des mots : Lipse n'y a jamais vu un *amentum* de javelot); hoc enim admodum est consentaneum. Nam cur non *amentum* debeat *flagellum* nominari? (Par la même raison qu'une vache ne doit pas s'appeler un cheval, quoiqu'elle soit également un quadrupède.) Sed certe Valerius et Trebellius lucem Virgilio dant; prior l. VI, *Argon.* (vers 99), ait *gemina aclide;* posterior in Claudio memorat *aclides duas*, ... quibus testimoniis fit, ut binae aclides gestarentur à singulis, ac proinde Virgilius ita videtur capiendus, » etc.

Avant de transcrire cette longue note de La Cerda, j'aurais dû citer la glose insignifiante de Nonius Marcellus : *aclides* « *jacula brevia*, » mais elle se trouvait déjà une page plus haut, dans la note de Saumaise, qui, comme tant d'autres, a fort mal compris le mot *jacula* et se montre, en outre, peu logique dans sa conclusion : « *unde recte*, etc., » effacez *unde*, car ce n'est pas une conséquence. — Drakenborch sur Sil., III, 363, commence par dire : « Genus teli *incertum*, » puis renvoie aussi à Cerda, qui ne sert qu'à confirmer l'*incertum*.

Je fais suivre les conjectures de Turnèbe, qui, dans ses Advers., liv. XXX, chap. 21, essaie de donner l'étymologie du nom : « *Aclides*...., quidam sic ea tela dicta putant, quasi ἀκίδες, ab acumine et cuspide (ἀκίς en grec est une pointe, et de même ἀκή); ego jacula crediderim ansata vel amentata; *amentum* enim Maro significare videtur, cum *flagellum lentum* dicit, quod est loreum amentum, cum enim e loro flagella fiant, per transnominationem lorum vi-

detur flagellum dixisse. Jacula autem intellexisse Maro videtur, cum *teretes* appellavit, nam teres est jaculorum hastile (il confond évidemment *flagellum*, la courroie, le cuir, avec la *hastile*, la hampe, le bois); ἀγκύλαι autem Graecis jacula quaedam sunt (non pas proprement, mais comme vous le dites de votre *lorum* = *flagellum*, « per transnominationem) » et per diminutionem inde ἀγκυλίδες dici possunt, unde luxata fractaque paulo (1) voce *aclides* a Latinis appellatae. » Toutes conjectures hasardées, comme il l'avoue lui-même par son *crediderim*, son triple *videtur* et son *possunt* final. Et pourtant la plupart des savants ont repété ses paroles. Le judicieux Vossius lui-même s'y rallie en quelque sorte dans son *Etymologicon* :

« Aclides breve fuisse jaculum, indicat Nonius; sed curatius de eo Servius ad VII Æn., » etc. (J'ai transcrit le passage plus haut). « Meminit *aclidum* quoque Val. Flacc., Sidonius et Vopisc. (Treb. Poll.; passages déjà cités.) Quod ad etymon, cum Servius dicat habuisse eminentia hinc et inde acumina, facile inducor ut credam (Servius et lui se trompent) (2), dici *aclides* quasi ἀκίδες. Ἀκίς enim gene-

(1) *Paulo* ou *paulum?* Ma foi, l'entorse me paraît assez forte pour que je mette *multum* à la place.

(2) Ces *acumina* indiquent toujours une confusion avec *clava*, comme nous l'avons vu à l'égard de la *cateia*. Il leur fallait une arme à grand effet, quelque chose qui brisât et déchirât. Ce ne pouvait être notre *aclis*. Cela est tellement vrai que ceux-mêmes qui voyaient la parfaite analogie des formes ἀκλίς et δικλίς, par exemple Heyne sur Virg. VII, vs. 73, ne trouvaient pas de sens raisonnable dans ἀκλίς : « *notio vocabulo nulla commoda subest*, » dit Heyne. En effet, que pouvait-on entendre par une arme dont le nom signifiait : *pointe libre*, *non clouée*, *non chevillée*, *non attachée*, ou plus littéralement encore, car dans ἀκλίς le substantif αἰχμὴ est sous-entendu par ellipse, *une inattachée* (par exemple : *il a reçu un coup d'inattachée*, *aclide laesus est.)?* Les savants ne pouvaient pas comprendre cela; pas même si en thiois on le leur traduisait par *losse punt* ou *beitel*. J'ai donné un sens à ces mots, en expliquant la chose.

ratim *aciem* sive *cuspidem* notat, et peculiariter *caspidem sagittae*. Nec minus tamen placet sententia Turnebi, qui *aclides* κατὰ συγκοπὴν factum putat ex ἀγκυλίδες, quod ab ἀγκύλαι. » Ensuite il cite Hésychius, Eustathe et le scoliaste d'Euripide, etc., dont il force la pensée pour appuyer l'opinion de Turnèbe, et il termine, mais à tort, par : « Quare plane verisimile est *luxata fractaque paullum voce*, » etc., c'est-à-dire, par la même conclusion et en partie par les mêmes termes que son devancier, si ce n'est qu'il écrit mieux *paullum* pour le *paulo* de celui-ci. Mais je retrouve *paulo*, avec le reste, dans le Virgile de Germ. Valens Guellius, in-f°, Plantin, 1575, p. 617, et bien peu d'éditeurs se sont avisés de discuter la conjecture de Turnèbe. Ruaeus aussi, après une explication passablement confuse, emprunte l'étymologie de son compatriote sans le moindre scrupule :

« *Aclides teretes*, id est vel exigua missilia, quod censent aliqui, quia plures ab eodem gestantur apud Valerium, vel clavae breves, eminentibus hinc inde acuminibus asperae, loro vel flagello alligatae, ut post impactum vulnus revocari possent. Nomen : vel quasi ἀκίδες ab ἀκίς *acumen*, vel quasi ἀγκυλίδες, ab ἀγκύλη, quae jaculi species fuit ejusmodi loro alligati. » Ses *vel* et *vel quasi* témoignent qu'il n'avait aucune idée exacte ni de l'arme ni de l'origine du mot. Heyne, qui aurait dû y consacrer un de ces *excursus* dont il est si prodigue, n'eût-ce été que pour justifier la préférence qu'il donne à la forme *aclydes* sur *aclides*, se contente d'en dire ce peu de mots :

« *Aclidas*, seu *aclydas*, ipse Virgilius satis declarat (1),

(1) Ce *satis déclarat* est un subterfuge dont il aurait bien fait de profiter pour se taire lui-même et n'ajouter aucune futile paraphrase.

jacula fuisse, *flagello*, amentata, h. e. loro aptata, illigata, quae emitti et retrahi possent. Cf. Cerda. » Or, nous avons vu combien peu la note de La Cerda pouvait satisfaire le lecteur. Bulaeus sur Val. Flaccus explique et dit encore moins : « *Aclides* tela sunt, sic dicta quasi ἀκίδες, a cuspide, vel quasi ἀγκυλίδες, ut Turnebo placet, » etc. (1).

De même que je l'ai fait pour la *cateia*, je terminerai cette revue des opinions des éditeurs de Virgile sur l'*aclis* par celle qui se trouve dans le Virgile anglais de Davidson, en copiant d'abord la traduction du texte : « Short tapering Darts are their Weapons; but their Fashion is to fasten them *to their Arms*, by a limber Tong. » Et ensuite la note : » *Teretes aclides*. Servius, the only commentator who explains this Weapon, says it was a kind of Battoon with a sharp Point at either End, and had a String fastened to it, whereby the Owner drew it back to him, after the Throw. » — Je suis fort disposé à croire que les éditeurs responsables de ces belles explications (ils étaient nombreux, voici ce qu'on lit sous le titre : « London, printed by Assignement from *Joseph Davidson*, for *J. Fuller*, *J. Beecroft*, *J. Rivington*, *R. Baldwin*, *L. Hawes*, *W. Clarke*, *and R. Collins*, *W. Johnston*, *G. Keith*, *G. Kearsley*, *S. Crowder*, *B. Law and C°* 1758), » que les membres de cette association d'éditeurs, dis-je, ont été les premiers fondateurs et les patrons de toutes les sociétés archéologiques, dont les travaux ont

---

(1) Ernesti, sur Silius Ital., III, 362, et VIII, 552, ne dit pas autre chose que Heyne : « *Aclidem* fuisse telum s. jaculum (son *s.*=*seu* est à noter) loro aptatum, quod emitti et retrahi posset, patet ex Virg., VII, 730, ubi vid. Cerda; » et au second endroit : « Virg. Campanis tribuit, jacula amento illigata. » Tout cela n'apprend rien au lecteur et *amento* est même faux.

depuis pris un si grand développement. Qu'on y en compte douze ou treize, ils étaient dignes d'en être les apôtres.

Je ne pouvais me dispenser de consulter aussi la *Real-Encyclopädie* de *Pauly*, quoique je m'attendisse à n'y pas trouver plus de lumière pour *aclis* que pour *cateia* (plus haut, p. 281, en note). La philologie allemande, en effet, devient excessivement discrète et semble vouloir se borner dorénavant à ne répondre aux questions qu'on lui adresse qu'en vous renvoyant, comme on dit vulgairement, *à d'autres*, elle n'explique rien elle-même : elle étale devant vous ses listes d'auteurs et ses index ; elle a lu beaucoup et pris beaucoup de notes, et vous invite à les vérifier, mais sans discuter avec vous le fond de la question.

C'est ce qui m'est réellement encore arrivé avec Pauly pour mon *aclis*, chez lui *aclys*. A part les deux premiers mots, qui sont même inexacts, et les trois qui suivent, traduits de Servius, toute son érudition se renferme en quelques citations : « *Aclys*, ein leichter Wurfspies, dessen nähere Beschreibung uns nicht überliefert ist, Nonius XVIII, 10 p., 381 R. (*jacula brevia*). Servius zu Virg. Æn. VII, 730, sagt dass er die *aclides* nicht kenne ; doch würden sie dergestalt geschleudert dass der werfende sie vermittelst eines Riemens wieder zurückreissen könne. » Puis viennent les citations d'auteurs que nous connaissons déjà, et dont je ne transcris que la fin, qui est seule utile : « Drankenb. zu Sil. It. und Turneb. *Adv.* halten *aclys* für identisch mit *tragula* bei Caes., B. G. V., 46 (Vgl. C. Wex, Zeitschr. f. d. Alt. Wiss. 1839, S. 1153-1160, der die Waffe als keltisch- und germanisch bezeichnet). » Je dirai seulement que la *tragula*, qui est un puissant javelot, n'a rien de commun

avec l'*aclis*. Quant à Wex, nous discuterons peut-être plus loin ce qu'il en dit.

J'ai promis plus haut, quand j'ai cité l'article *Cateia* du *Dictionnaire des Antiquités* d'Anthony Rich, d'en faire de même pour son *Aclis;* voici ce qu'on y lit : « ACLIS ou ACLYS : Arme massive (!) employée par les Osques et quelques nations étrangères, mais non par les Grecs et les Romains. Il semble que c'était une sorte de harpon (comme votre *épée-harpon,* cateia?) : car l'aclis se composait d'un bâton gros (!) et court, armé de pointes (pour être plus maniable (?)) et attaché à une corde, de sorte qu'on pouvait le retirer à soi après l'avoir lancé. Serv. ad Virg. l. c.; mais Servius ne connaissait cette arme que par tradition : on en avait abandonné l'usage longtemps avant son époque. » *Dictionnaire*, etc. de Rich, p. 8. J'ai conservé la mention de Servius parce que la phrase continue.

Je crois avoir passé en revue tous les endroits des auteurs latins, à commencer par Virgile, qui ont mentionné les instruments en bronze dont nos archéologues modernes sont si fort en peine de déterminer le nom et la destination, et dans lesquels il me parait impossible de ne pas reconnaitre l'arme que ces écrivains attribuent tantôt aux Teutons et aux Gaulois, sous le nom de *cateia*, tantôt aux Campaniens et à d'autres peuples, sous celui d'*aclis*. J'ai examiné de même, sur la question, tous les passages des scoliastes et des glossographes, depuis les premiers temps jusqu'à la fin du moyen âge ; malgré l'ignorance de ces commentateurs, leurs hallucinations et les contradictions de leurs témoignages, ils n'ont fait, les uns et les autres, que me confirmer dans ma conviction. Je me suis adressé ensuite aux principaux savants de la Renais-

sance . souvent mal renseignés par leurs trop crédules prédécesseurs, et n'ayant à leur disposition aucun autre moyen sérieux de contrôle que leur connaissance de l'antiquité en général et leur jugement si exercé dans la critique littéraire, ils n'ont pu certes entièrement dissiper les ténèbres qui pendant 1200 ans s'étaient épaissies tant sur cette mystérieuse arme elle-même que sur son maniement; cependant leurs conjectures n'y en ont pas moins jeté assez de lumière pour m'indiquer la route que je devais éviter et celle qui pouvait me rapprocher de la vérité. Sous ce rapport, j'ai été plus heureux que les érudits des deux derniers siècles que j'ai classés pêle-mêle sous la désignation d'éditeurs, et qui semblent quelquefois plus avoir consulté les intérêts de leurs imprimeurs et des libraires que ceux du public studieux, de la science ou même de leur propre réputation. Pour ne pas sortir de mon sujet, l'*aclis* et la *cateia*, quelle explication instructive ou seulement plausible avons-nous trouvée de ces mots dans toutes les meilleures éditions de Virgile et des autres écrivains que nous avons nommés? J'ai été plus favorisé que les La Cerda, les Heyne, les Ernesti et leurs consorts, parce que je n'avais pas seulement à ma disposition, comme eux, le résultat des investigations des âges antérieurs, mais encore le produit des recherches des antiquaires postérieurs; il serait injuste d'émettre les collectionneurs de nos jours, qui nous ont mis en possession d'une foule de moyens de comparaison et de preuves matérielles, en grande partie inaccessibles ou n'existant pas pour les premiers, et sans lesquels en pareille matière on est forcément réduit à de pures divinations.

Je puis donc, au point où je suis arrivé, m'arrêter un instant, pour examiner si, avant de chercher à déterminer

définitivement la valeur des données et des opinions qui nous ont été présentées jusqu'ici par tant de mains différentes, et dont la revue rapide que j'entreprendrai plus tard des plus marquantes conjectures hasardées par les derniers archéologues que j'ai pu consulter, doublera peut-être le nombre, — données, opinions et conjectures si souvent inconciliables entre elles, et parmi lesquelles l'étymologie par son impartial arbitrage commanderait peut-être un choix positif et irrécusable, — si, dis-je, avant d'aller plus loin, il ne serait pas utile de rechercher l'origine et la dérivation des deux mots qui me paraissent former le principal nœud de toute la question, quoique dans les derniers écrits sur la matière, je ne sais par quelle ignorance du langage antique ou par quelle affectation de savoir linguistique moderne, on évite avec soin de les employer, pour leur substituer des termes inconnus de fabrication nouvelle, comme ceux de *celt* (1), de *paalstab* et une douzaine d'autres également peu caractéristiques, mais déjà provisoirement admis, soit par simple convention ou par complaisance et flatterie pour leurs inventeurs.

Nous avons vu plus haut que certaines scolies désignent

---

(1) Je trouve dans une note du *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie* (IXe année, nos 3 et 4, p. 157), à propos du mot (danois?) de *celt*, la remarque inattendue de De Beaumont *(Gazette des Beaux-Arts*, t. XXV, etc.): « Les *Celtes* sont donc le peuple de la hache, » et pour complément de preuve : CAESAR, de B. G.! M. Louis Delgeur, dans une note de son Rapport sur la Notice de M. Cuypers, dont je m'occupe ici, dit que *celt* dérive de : « *celtes*, mot de la basse latinité, signifiant proprement ciseau de sculpteur. Que deviendra donc « le peuple de la hache » de De Beaumont, que le Bulletin susdit mentionnait tantôt? Quant au second terme, *paalstab*, le même rapporteur dit : « du vieux danois *pâll*, hoyau, bêche et *stave*, bâton. » On ne peut nier que ces noms ne soient admirablement imaginés pour désigner une arme de guerre!

la *cateia* presque indifféremment comme une arme teutonique ou gauloise. Vossius a déjà répondu à cette difficulté, et, pour ma part, je suis persuadé que, sans recourir à d'autres sources, les notes seules des commentateurs de *Vibius Sequester*, réunies par Orelli, pourraient me fournir le moyen de soutenir, qu'à une très-ancienne époque historique, cette apparente confusion de deux nations, que nous voyons plus tard constamment distinctes, ne s'éloignait guère de la réalité; mais il me suffit que l'on soit généralement d'accord avec Bullet sur les rapports qui existaient entre toutes les langues qu'il fait dériver du celtique primitif, comme il l'appelle, pour que je me croie autorisé à renfermer mon étude étymologique dans le domaine des langues teutoniques. Si, après avoir pris connaissance du résultat de mon entreprise, le lecteur le juge digne de son approbation, il lui sera facile de suivre et d'étudier successivement chez tous les peuples notre *cateia*, dorénavant reconnue pour une arme, comme elle a toujours été, depuis la Chersonnèse Cimbrique et peut-être depuis le pied du Caucase jusque dans les différentes contrées de la Gaule et de l'Italie, et enfin dans les Iles Britaniques.

On ne saurait méconnaître que le nom de cette arme, si persistant, si scrupuleusement respecté dans sa forme par tous les écrivains qui en ont parlé, ne dût être vraiment significatif et propre, et qu'il n'en désignât, comme une véritable définition, la forme et la destination, et, puisque nous le supposons teutonique et qu'il n'est pas accompagé d'un adjectif, qu'il devait être lui-même un mot composé selon le génie des langues teutoniques, habituées de tout temps à employer la première partie de la composition en guise d'un

adjectif déterminatif de la seconde partie. Or, dans le mot *cateia*, les deux membres dont il est composé se révèlent à l'instant aux yeux et à l'oreille : ce sont les syllabes *cat* et *ei* ou *ey*, dont la première est entière, mais dont la seconde a subi une légère modification dans sa forme primitive, par suite de l'*a* de flexion qu'il a fallu y accommoder. Cet *a* n'étant pas radical et pouvant aussi bien être une terminaison latine que germanique, je n'en tiens compte qu'à cause de la réaction qu'il a dû exercer sur le reste de l'orthographe dans laquelle le mot nous a été transmis. Examinons d'abord la seconde partie.

La diphtongue *ei* est fréquente et commune à tout le vieil allemand, dit Grimm ; mais il ajoute qu'elle est rarement terminale : « Auslautender *ei* gibt es wenige und si sind alle schwer » (Grammaire, I[3], p. 106). Quoi qu'il en soit, elle ne doit nous servir, quand elle sera dégagée de la flexion *a* et de son influence, qu'à nous faire mieux découvrir la racine pure, dissimulée jusqu'ici, de la seconde syllabe de *cateia*, dont l'*i* lui-même, sous cette forme, qu'on peut aussi changer en *cateja* ou *cateya* (comme beaucoup le font, ou même *categia*, comme nous l'avons vu dans un passage du glossateur anglo-saxon Aelfricus, également cité par Bullet), n'est au fond qu'une lettre de transition ou de dérivation, qui deviendrait dans le gothique, dans le vieux scandinave, dans le frison et les autres anciens idiomes du Nord, une lettre gutturale ou parfois nasale, *g* ou *gg* ou même *ggj* ; et comme, dans certains cas, au *gg* islandais répond le *dd* gothique, de même que dans notre vieux thiois et dans le frison la diphthongue *ei* ne résulte elle-même, dans mainte circonstance, que de l'élimination ou de l'amollissement et de la fusion d'un

g entre deux syllabes (vieux thiois *seinen*, pour *seghenen; reinen*, pour *reghenen*, etc.), je puis, sans rappeler d'autres détails, regarder l'affinité de la diphthongue *ei* avec notre thiois *eg, egh* ou allongé *egghe*, pointe, coin, tranchant d'un instrument, etc., et avec son correspondant de forme, d'origine et de signification, l'anglais *edge* ou *wedge*, regarder, dis-je, cette affinité comme dûment démontrée.

La racine primitive de *egghe* ou *edge* lui-même et d'une foule de mots qui expriment en grec, en latin, en allemand, en thiois et dans les autres langues indo-germaniques l'idée d'*acuité*, d'être ou de rendre aigu, et, par suite, blessant, coupant, fendant, pénétrant d'une manière quelconque, est le thème *ac* ou *ec*, c'est-à-dire la seconde partie du composé *cateia* même, dont l'ensemble, en conservant à chaque partie sa valeur originale, permet de concevoir la forme extérieure, la disposition et, jusqu'à certain point, l'emploi de l'instrument objet de tant de conjectures. C'était une arme faite en façon de coin, d'un vrai coin à fendre, en latin *cuneus*, en thiois *egge*, *wigge*, *beitel*, etc., comme l'étymologie de sa seconde partie nous l'a dit, et en même temps propre à être lancée, comme nous le savons aussi d'autre part; et l'examen sous le même rapport de la première partie, à laquelle je vais aussi maintenant consacrer quelques mots, en complétant les données qui précèdent, nous fera voir dans l'ensemble du mot l'arme entière telle que je viens de la décrire et la décrirai encore plus en détail.

La première partie du mot *cateia*, ainsi qu'il a été dit, est évidemment la syllabe *cat* ou *kat*, une des racines à trois lettres les plus fécondes des langues indo-germaniques, et que la plupart d'entre elles ont adoptée dès les premiers

temps et presque sans modification comme le nom caractéristique de celui de nos animaux domestiques dont l'homme, encore réduit à de maigres moissons, doit bientôt avoir reconnu l'aptitude spéciale pour le débarrasser d'une foule d'hôtes incommodes qui pillaient ses provisions.

Ai-je besoin de décrire les qualités qui constituent cette aptitude de notre *chat*, car c'est bien à lui que le vieux monosyllabe allemand m'a d'abord fait penser; dois-je montrer comment il chasse, guette, s'élance, atteint, saisit et blesse, et comment la racine *cat* représente toutes ces notions et leurs nombreuses nuances dans différentes langues anciennes et modernes? C'est une besogne que j'entreprendrais inutilement pour les lecteurs déjà un peu initiés aux études linguistiques, auxquels les indications qui précèdent suffiront pour vérifier l'exactitude de mes assertions et pour en tirer toutes les conséquences nécessaires; quant aux simples amateurs en archéologie, encore entièrement étrangers aux recherches grammaticales, littéraires et linguistiques, ce ne serait pas assez de leur fournir les preuves immédiates de chaque fait observé, mais il faudrait à tout moment y revenir pour suivre la filiation d'un mot jusqu'à la troisième ou quatrième génération, sans parler des collatéraux de ce mot à comparer; or, à ce prix, j'avoue que je me résigne plus volontiers à ne pas les convaincre.

J'avais donc d'abord été induit, ainsi que je viens de le dire, par l'identité de la syllabe *cat* avec le nom que l'animal désigné tout à l'heure a reçu presque universellement chez tous les peuples, à prendre ce nom même et l'animal qu'il représente pour point de départ de mes recherches étymologiques sur le mot *cateia*. Cela ne me paraissait pas seulement

être facile, eu égard à sa composition, mais tout à la fois conforme à un ordre de faits que tout le monde à pu remarquer, savoir que, tant dans l'antiquité que dans la suite des temps, les peuples les plus adonnés à la guerre ont mis une certaine affectation (si ce n'était pas quelquefois une espèce de stratagème) à emprunter les dénominations de leurs armes aux animaux. Qui ne connaît pas le formidable *aries* avec lequel les romains battaient les murs des villes assiégées, auquel celles-ci opposaient leurs énormes *loups* de fer, pour le saisir par la gorge (1). Les Français n'ont fait que traduire *aries* en *bélier*, comme nos thiois en *ram* ou, pour mieux le spécifier, en *stormram*, à côté de quoi ils avaient aussi *stormbok* et *stormbeer*, ou parfois (Brab. Yeest. VII, vs. 17574) *beer* seul, traduit dans les récits français par *chat*; mais le thiois dit *storm-* ou *schietkat* pour cavalier (sorte de redoute). Je rappelle aussi le *fauconneau*, la *couleuvrine*, le *cheval de frise* et même le *chien*, en thiois *haen*, de nos fusils. En latin, surtout au moyen âge, ces dénominations militaires étaient si nombreuses qu'il serait fastidieux de les énumérer, les *catti*, les *testudines*, les *cuniculi*, les *musculi*, les *scorpiones*, les *talpae*, les *vulpeculae*, les *corvi*, les *ericii*; mais heureusement nous pouvons nous en passer. Car, quoique Wex ne rejette pas expressément la *katte* (*stormkatte*) du moyen-âge teutonique, citée assez au hasard par Vossius, je n'ai pas tardé à reconnaître combien il me serait difficile, en prenant la première syllabe du composé *cateia* pour le nom de l'animal appelé ainsi, c'est-à-dire pour un substantif

(1) C'était une puissante tenaille qu'on laissait descendre du mur jusqu'à la hauteur de la tête du bélier qu'on soulevait.

tout formé, d'établir grammaticalement et logiquement entre elle et la seconde partie de la composition un rapport quelconque de dépendance ou d'accord, pour en faire un mot régulier auquel le génie de la langue allemande pût accorder une place dans son vocabulaire et un sens déterminé bien approprié à la chose. La signification de *cuneus* (français, *coin;* thiois, *wig, keg, beitel;* allemand, *keil*, *speidel*, *meissel;* anglais, *edge* ou *wedge*, etc.) une fois admise pour la seconde partie de *cateia* (*ei*=*ec*=*eg* ou *egh*), et l'on y est bien forcé, il n'y a plus moyen de la combiner avec la première partie *cat* sans créer un terme absurde et monstrueux qu'aucune langue synthétique ou analytique n'oserait traduire. Quel homme doué d'un peu d'intelligence tenterait jamais d'expliquer ce que serait en latin *cuneus felis* (ou *aeluri*), en thiois un *katwig* ou *katbeitel*, en allemand *ein katzekeil*, en anglais *one catedge*, en français *un coin* (l'outil) *de chat*, *du chat*, *au chat*, etc. Et ainsi de toutes les langues, à moins qu'on ne veuille déraisonner de propos délibéré. Ce peu d'exemples suffisent comme preuves, sans que j'aie à recourir à des principes abstraits et à la grammaire générale.

Encore une fois donc, il ne s'agit pas de l'animal, mais d'une pure racine de mot, du groupe de lettres *c* ou *k*, *a*, *t*, dont la valeur primitive, purement phonétique, n'exprime encore rien d'absolu ni de concret pour la pensée, et ne produit qu'un effet physique sur certains organes relatifs de notre sensibilité. Cette impression, en se communiquant ensuite naturellement, quoique d'une manière assez mystérieuse, au principe pensant de notre âme, en provoque à son tour l'activité, et la pensée mise en mouvement s'empare elle-même de l'impression, l'examine, l'analyse et lui donne

une signification conforme aux éléments qui constituent la racine (1).

Dès ce moment, celle-ci, quelque courte qu'elle soit, peut s'appeler un mot, exprimer une idée, s'associer et se combiner avec d'autres mots pour en modifier le sens d'après les exigences de la langue dont elle fait désormais partie et selon l'intention de celui qui parle. C'est ainsi que la syllabe-racine *cat* composée avec cette autre syllabe-racine, mais déjà employée comme substantif, *ec* (ou allongé par une flexion euphonique, *egghe*) ne fait plus qu'un mot avec celle-ci, et, tout en y devenant subordonnée par son placement, une loi constante de la syntaxe germanique, en modifie le sens, comme pourrait le faire un adjectif déterminatif formel. Comme la racine d'un verbe ordinaire en exprime essentiellement l'action spéciale, si j'osais supposer (le mot *cat* nous étant déjà donné par Bullet, je crois, en celtique, dans le sens d'un instrument qui frappe, blesse ou brise), si j'osais, dis-je, admettre un verbe de cette racine celtique, ou mieux, dans mon ignorance des formes (décl. et conj.) celtiques, supposer en anglais un verbe *to cat* avec les mêmes notions, je n'aurais qu'à emprunter à cette dernière langue la complaisante terminaison de son participe présent, *ing*, pour l'attacher à la racine élémentaire du mot explicatif que je veux former, et au lieu du rapport de subordination par juxtaposition que me donnerait *catedge*, formé comme *cateia*, il me suffirait de détacher les deux parties l'une de l'autre comme des mots distincts, mais se trouvant entre eux dans un rapport plus

(1) Comme ma racine *cat* n'est déjà plus un son inarticulé ou instinctif, il est clair que je me tiens en dehors de la question de l'origine du langage telle qu'elle est débattue entre l'école de Condillac et de Herder.

parfait par leur concordance grammaticale, qui était étrangère à la langue primitive, en écrivant *catting edge* (ou *wedge*), qui représenterait à peu près la valeur du *Streitkeil* des Allemands ou de *slagbeitel* en thiois.

J'ai été bien longtemps occupé dans cette fouille linguistique autour du mot *cateia*, et je n'en aurais pas encore fini, si je n'avais pas évité avec soin de toucher aux décombres de toute nature que les fouilleurs antérieurs y ont amoncelés depuis des siècles. J'ai commencé par isoler complètement le mot pour l'interroger lui-même, sans aucune préoccupation archéologique, toujours prêt cependant à profiter du moindre rayon de lumière qui aurait pu de cette science rejaillir sur l'étymologie que je cherchais. J'avais de bonnes raisons pour croire qu'elle ne pouvait être que teutonique; l'ai-je découverte dans les vieux restes de cette famille de langues? Le lecteur en jugera; mais il ne doit pas oublier que ma tâche aurait été infiniment plus facile et le résultat plus certain, si le mot nous avait été transmis dans sa forme incontestablement originaire par un contemporain de Servius, de Donatus ou même d'Isidore, et pas seulement par des écrivains classiques auxquels il était tout à fait étranger et qui, après l'avoir recueilli de la bouche de quelque soldat ou du peuple, y ont appliqué leur propre orthographe, peu faite pour s'accommoder de la rudesse des sons d'une prononciation barbare. Je ne sais si Virgile, le premier que nous sachions avoir employé ce mot, a paru aux écrivains suivants n'avoir pu s'écarter du vrai sous ce rapport; mais son initiative a fait autorité, et il est certain que tous ceux qui en ont parlé après lui, même les plus piètres glossographes, se sont appliqués à suivre invariablement son écriture, quoiqu'il soit

probable que les Campaniens et les autres peuples nommés ici dans l'Énéide ne prononçaient pas le mot comme les Teutons, auxquels Virgile semble indirectement attribuer une adresse spéciale dans le maniement de cette arme ainsi que la création du nom même. C'était donc bien à la langue de de cette nation que nous devions nous adresser pour en trouver l'interprétation.

Nous allons voir l'autre nom qu'elle portait plus particulièrement dans certaines parties de la Grande-Grèce ou de l'Italie, celui d'*aclis*.

ACLIS.

J'ai donc à parler ici d'*aclis*, dont l'origine est plus difficile à déterminer; et certes, après avoir été forcé de reconnaître que des savants de premier ordre, les Turnèbe, les Vossius, les Saumaise, les Heyne, n'y ont pas réussi (bien d'autres, parmi lesquels notre Juste-Lipse, ne l'ont pas même essayé), j'oserais à peine hasarder d'en dire mon avis si, en examinant attentivement les paroles de ces maîtres, dont l'insuccès m'effraie naturellement beaucoup, je ne croyais m'apercevoir qu'avec moins d'érudition, mais en se tenant plus près de la lettre et de la forme reçue du mot, ils seraient probablement arrivés à un résultat plus satisfaisant; mais auparavant aussi ils auraient dû pouvoir étudier les conditions inhérentes à l'objet même.

Toutes les éditions ordinaires de Virgile portent *aclides*, mais d'excellents manuscrits, entre autres le fameux Codex Médiceus, écrivent *aclydes* avec un *y* grec; ce que Heyne s'étonne que Heinsius n'ait pas suivi. Le mot ne se retrouve ni sous l'une ni sous l'autre forme dans aucun écrivain grec, quoi-

que, à ne juger que par les premières apparences, il s'annonce avec tous les caractères d'une origine grecque, et que Virgile lui-même l'ait soumis à la prosodie grecque. Les savants que j'ai nommés tout à l'heure avaient bien vu cela, mais ne pouvant, en l'absence d'autres exemples et de preuves positives, admettre le mot lui-même comme appartenant légitimement à cette langue, ils l'ont transformé, si je puis m'exprimer ainsi, en un autre lui-même, en le recomposant par de hardies syncopes et je ne sais quelles autres figures encore, des débris d'un autre mot vraiment grec et bien connu, mais que malheureusement ils interprètent fort de travers, et dont ensuite ils sont encore obligés d'utiliser le diminutif pluriel pour y trouver l'étoffe dont ils ont besoin. Afin d'être assez clair sans répéter les détails déjà donnés plus haut, je résumerai encore une fois mon observation à cet égard en trois mots : ils ont expliqué l'*aclis* de Virgile au moyen du grec ἀγκύλη, dont ils ont forcé le sens propre et primitif et adopté le diminutif ἀγκυλίς, plur. ἀγκυλίδες, dans lequel, en supprimant quelques lettres, ils ont retrouvé enfin l'*aclis* et les *aclides* de Virgile. C'est tout ce que j'avais à répéter de leur part au lecteur, qui fera bien du reste de relire leurs propres paroles, où les formes dubitatives, que j'y ai déjà signalées, feront peut-être excuser l'étrangeté de leur procédé plus ou moins homœopathique.

Obligé de rechercher l'étymologie du mot à mon tour, je serais heureux de pouvoir la découvrir dans sa forme généralement reconnue, en ne recourant qu'aux règles les plus simples de l'analyse ordinaire.

Bien qu'il ait été consacré par Virgile et d'autres écrivains latins, pas plus que mes devanciers je ne suis disposé à le

faire descendre originairement de cette langue. Ni dans son ensemble, ni de quelque manière qu'on essaye de le décomposer, on ne saurait le rapprocher d'aucun autre mot latin connu. Tout au contraire, parmi les écrivains grecs, ni à la même époque ni après, il ne s'en est pas trouvé jusqu'ici un seul qui ait employé le mot ἀκλίς au sing. ni ἀκλίδες au plur., tandis que, comme je l'ai dit plus haut, leur physionomie et toute leur tournure semblent incontestablement les rattacher à la grande famille grecque. Pour ne pas chercher plus loin, l'analogie d'ἀκλίς avec δικλίς, qu'on a déjà dans Homère, saute aux yeux : c'est des deux côtés la même forme, la même composition, la même flexion; tous deux dérivent de κλίνω (1), l'un combiné avec l'adv. δίς, devenu δι devant une consonne, l'autre avec l'ἀ privatif, tous les deux placés en tête des mots. Je n'ai rien à ajouter de plus sur δικλίς, si ce n'est qu'il se dit d'une porte à deux battants qui s'appuient ensemble, littéralement, doublement appuyée. Le sens d'ἀκλίς présente plus de difficultés, parce que la la particule ἀ, employée comme elle l'est ici, peut avoir en grec trois valeurs différentes que la grammaire désigne par les trois termes distincts généralement reçus, d'ἀ privatif, d'ἀ augmentatif et d'ἀ euphonique, qui influent chacun à sa manière sur la signification du mot qu'ils aident à composer. Le plus souvent ces nuances se révèlent au premier aspect, d'autres fois elles se font moins sentir ou restent même absolument douteuses (2). Ici il doit être privatif.

---

(1) Je mets entièrement de côté κλείω et κλείς.

(2) « Es bleiben auch einige Fälle übrig wo das ἀ überflüssig, oder zweifelhaft in Gebrauch oder Erklärung ist. » Buttmann, *Griech. Gramm.*, 12te Ausg., § 120.

J'aurais pu, relativement à ἀκλίς, discuter les trois hypothèses, et, comme il est évident qu'on doit préférer celle qui permettra le plus rationnellement de combiner ici la particule avec le sens de la racine verbale elle-même, examiner les raisons pour et contre chacune d'elles; mais ce chemin eût été bien long, et je risquerais de m'égarer au milieu de plusieurs probabilités souvent également grandes. Car les acceptions de κλίνω, auquel je rapporte κλίς, ne sont pas moins variées, avec des nuances parfois assez subtiles. Les deux membres de la composition ἀκλίς présentent ainsi chacun des difficultés d'explication que leur réunion ne fait qu'accroître et que les savants, ainsi que nous l'avons vu, ont préféré tourner, que hardiment attaquer de front. Je n'ai pas la prétention de les résoudre; mais, afin que j'échappe au reproche d'avoir raisonné sans savoir où je voulais aboutir, je demande la permission de déduire de ce qui précède non pas une conclusion formelle, mais un simple soupçon (que confirmera peut-être plus loin ce que j'aurai à dire de l'emploi de cette arme), que l'ἀ d'ἀκλίς est vraiment privatif, et que κλίνω, qui a fourni la seconde partie du mot, a probablement été employé ici dans le même sens que je lui ai assigné tantôt dans δικλίς, je dis le sens d'appuyer ou d'une de ses nuances voisines, par exemple d'attacher, de serrer, de fermer, etc.; car on doit nécessairement attribuer au nom d'une arme plus ou moins nationale chez un peuple un caractère significatif se rapportant soit à sa forme, soit à son usage, soit à ses effets ou à quelque autre circonstance semblable. Quant à sa signification spéciale précise, je n'oserais pas encore entreprendre de la déterminer. C'est une des plus grandes difficultés de la science étymologique que de

rendre compte, au moyen de périphrases ou de paraphrases, des notions renfermées dans un terme propre et par cela même complexe; on dit toujours trop ou trop peu. J'espère que bientôt, en décrivant l'instrument tel que nous le voyons aujourd'hui dans nos musées, ainsi que la *cateia*, dont il n'est qu'une variété, je pourrai combler en partie cette lacune (1).

J'ai déjà dit plus haut et je répète ici que l'*aclis* n'est qu'une variété, qu'une autre façon de la *cateia;* j'ajouterais : et un perfectionnement, si, dans une question aussi chargée de détails, je ne craignais pas de voir les archéologues, toujours en quête d'un sujet neuf à traiter et surtout forts dans la discussion des apparences (d'où sans cela cette infinité de conjectures dont ils remplissent leurs recueils?), prendre à l'instant occasion du mot pour m'en demander l'explication. Je me borne pour le moment à indiquer la chose comme au moins probable et à la soumettre à leur examen. Ils trouveront ce point plus facile à décider que la non-contemporanéité, je ne dis pas que la différence de perfection du travail (qui est visiblement plus grande d'un côté), de leurs soi-disant *haches* de pierre polies et de leurs *haches* non polies, mal confondues sous un même nom doublement impropre.

Mais au lieu de nous écarter davantage de notre route, rentrons-y, en retournant un instant sur nos pas pour examiner de plus près ce que les écrivains déjà cités, et qui devaient être les mieux informés, nous apprennent sur les deux

---

(1) En attendant, comme j'ai composé *aclis* de la particule privative ἀ et d'un dérivé de κλίνω (s'appuyer, etc.), rien n'empêche de dire ici en note que je lui donne le sens d'une arme dont la pointe n'est pas fixée avec des clous à la hampe, mais peut s'en détacher; en thiois je dirais *losse beitel* ou *spits;* car avec l'adjectif ἀκλίς, je sous-entends le substantif αἰχμή.

armes que nous avons à comparer, et nous ne tarderons pas à reconnaître la justesse de mon appréciation. D'abord, le lecteur doit se rappeler que ni Virgile ni aucun des poètes suivants ne les a distinguées autrement que par leurs noms, que tout ce qu'ils en disent de plus convient à l'une comme à l'autre ; on échangerait les deux noms chez eux qu'il n'y aurait de dérangé que le mètre des vers. Il en est de même des explications des scoliastes ; non-seulement elles n'indiquent aucune différence, non-seulement tous les détails qu'elles en donnent, qu'ils soient vrais ou faux, y reviennent des deux côtés, mais nous y trouvons en outre la déclaration formelle de Servius que quelques gens, tous ceux qu'il avait consultés apparemment, car il ne mentionne pas d'opinion contraire, assuraient que la *cateia* était une espèce d'arme telle que sont les *aclides*, c'est-à-dire semblable aux aclides. J'ai traduit littéralement les mots que nous avons déjà vus avec le reste de la scolie : *cateiam quidam asserunt teli genus esse tale quale aclides sunt*. Je ne répéterai pas le reste du passage, mais j'engage le lecteur à le comparer avec l'explication du même Servius concernant *aclis*, aussi déjà citée (*Putatur tamen*, etc., et ailleurs : *Legitur tamen*, etc.), d'où il ressort qu'il ne connaissait lui-même ni l'une ni l'autre, mais que, d'après les renseignements qu'il avait recueillis, il se formait des deux la même idée, en partie juste et vraie, en partie fausse et palpablement absurde, puisqu'il en fait une massue noueuse, couverte de pointes et de clous de fer. Il est vrai qu'il ajoute ensuite « on croit cependant que c'est une arme (*teli genus*) qu'au moyen d'une courroie (*per flagellum*) on peut lancer à une distance immense (*in immensum*). » Isidore, qui se rappelle à cette occasion la massue d'Hercule,

l'y compare, mais, au lieu de répéter l'*in immensum* de Servius, il a le bon sens de dire de l'arme, telle qu'il la conçoit : *jactu quidem non longe propter gravitatem volat;* seulement, l'autre conséquence qu'il tire de cette prétendue pesanteur, qu'elle brise tout ce qu'elle atteint (*quo pervenit, vi nimia perfringit*), est une sotte exagération d'un ignorant copiste du moyen âge, qui continue à confondre la *cateia* avec la massue (*clava*), d'abord si mal introduite ici. Si j'insiste sur cela, c'est parce que cette erreur a, plus qu'aucune autre, fait divaguer et empêché de voir clair dans cette question nos premiers philologues aussi bien que nos archéologues modernes; tous se sont laissés prendre à ces merveilles et les ont répétées comme des choses à sensation. Quel homme de bon sens, ayant jamais eu en mains ou simplement vu une de ces prétendues *haches* de bronze, je dis une *cateia* ou une *aclis*, même des plus grandes et des plus pesantes (et il y en a qui n'ont pas la longueur ni la grosseur d'un fort doigt, ni le poids d'un citron), croira que ces jouets archéologiques aient pu servir à briser un bouclier ou à percer une cuirasse ? On verra plus bas que je ne perds pas de vue la force de projection ; mais ce qui m'étonne, c'est que des savants, entre autres Saumaise, aient l'air d'y attribuer les mêmes terribles effets quand on les retire au moyen de la courroie après les avoir lancées. Il est vrai qu'il est de ceux qui les munissent de clous et de pointes de fer, sans toutefois en faire un harpon, comme A. Rich, ou un ἄγγων supposé par Wex, qui a eu tort, en outre, d'emprunter tacitement ce mot à une conjecture marginale de Juste-Lipse.

Je viens de nommer en dernier lieu Servius, Isidore, Saumaise, Ant. Rich et Wex, en faisant voir qu'en général ils sont

loin de nous donner, sur l'objet de nos présentes recherches, les indications, les explications ou une description aussi nette que nous devions attendre d'eux. J'avais l'intention de passer ainsi sommairement en revue, ou plutôt de récapituler ou de résumer toutes les données que j'ai pu puiser jusqu'ici aux différentes sources des siècles passés, auxquelles je m'étais en premier lieu adressé pour m'assurer jusqu'à quel point la question se trouvait déjà élucidée par les écrivains d'alors, et quelles parties, malgré leur bonne volonté et tous leurs efforts, ils avaient été obligés de laisser dans l'obscurité ou s'étaient même trouvés dans le cas d'obscurcir davantage.

Mais cette reproduction d'une partie de mes indications et observations précédentes serait parfaitement superflue et, par suite, désagréable pour les lecteurs intelligents qui auront eu la patience de lire la première moitié de ces réflexions et de se rendre compte de quelques parenthèses critiques ou points d'interrogations que j'y ai mêlés de temps en temps, afin de prévenir plusieurs erreurs trop faciles à commettre dans ces scolies incohérentes.

Outre ce motif que j'ai d'éviter cette sorte de redites que j'avais d'abord jugées utiles pour certains lecteurs, je m'aperçois que cette notice n'est déjà que trop longue, et qu'il me reste encore, avant que mon cadre soit convenablement et utilement rempli, à examiner et à contrôler bon nombre d'opinions trop légèrement accréditées parmi les archéologues de notre temps, les seules dont j'aurais voulu m'occuper, si, pour mieux justifier mon entreprise et faciliter en même temps à ces savants le moyen de trouver une excuse à leurs propres yeux et aux yeux de leurs confrères pour certaines de leurs bévues communes autrement inexplica-

bles, il ne m'eût paru convenable de remonter à l'origine de celles-ci et de prouver qu'elles ne sont en majeure partie que la conséquence et la répétition des traditions souvent fausses et toujours confuses et incomplètes des âges précédents.

C'est par où j'avais commencé, en reprenant la question à son début même, sans omettre, autant que je sache, aucune note ou indication qui y appartienne. Il n'y manque que l'ordre si désirable dans toute exposition ; mais le lecteur reconnaîtra bientôt que, dans une matière dont les éléments sont si multiples, si variés et si disparates, c'est déjà beaucoup si j'ai pu établir un classement quelconque des différentes sources d'où proviennent mes renseignements et mes preuves. J'ai du moins fait en sorte qu'il sache où s'adresser pour vérifier les détails et les discuter un à un à son aise.

Je vais maintenant me rapprocher de notre époque, pour me trouver peu à peu sur le terrain de la science contemporaine, qui doit faire l'objet principal de mon étude, mais dont je déclare par avance que mon faible regard ne saurait sonder la profondeur ni même embrasser toute la superficie. J'ai déjà avoué plus haut que je ne suis qu'un profane, et que, sans la rencontre que j'ai faite dans les *Annales de l'Académie d'archéologie d'Anvers* (2e série, t. VII, 2e livr.) de la Notice de M. Pr. Cuypers van Velthoven et de l'appréciation qu'elle renferme des principales opinions émises depuis un siècle sur la destination de l'instrument en bronze, dont il représente la forme et donne lui-même l'explication la plus surprenante de toutes, je n'aurais jamais eu le courage de prendre part à cette discussion. Car, en vérité, je n'aurais su où m'adresser pour recueillir les renseignements dont j'avais

besoin, ne me doutant guère de l'existence de tant d'écrits spéciaux déjà publiés sur cette matière.

Je connaissais cependant l'instrument depuis au moins quarante ans, pour en avoir vu le dessin et la description dans le *Chef-d'œuvre d'un inconnu*, du célèbre Docteur CHRISOSTOME MATANASIUS, p. 301 et suivantes, et le sujet m'avait dès lors fortement tenté; mais on y citait les *Mémoires de Trévoux*, du mois de février de 1713 et du mois de septembre suivant, que je ne pouvais consulter, pas plus que vérifier ce qu'on y disait de la représentation de cet objet sur la *Colonne Trajane* (1). M. Cuypers ne paraît pas non plus avoir connu la dissertation de M. Hearne ni même la lettre que lui écrivit M. De la Roque à ce sujet; c'est pourquoi, avant de le suivre lui-même sur le terrain où il doit me guider, je lui demande la permission de placer ici un extrait de quelques lignes de cette lettre, en abrégeant un peu les phrases : « J'étais, écrit M. De la Roque, en l'année 1707, dans la Basse-Normandie, au diocèse de Coutance,... lorsque, dans la paroisse *Le Menil-Huë*,... quelques paysans, faisant des fosses pour planter des pommiers, trouvèrent des instruments de cuivre semblables à ceux qui sont décrits dans votre dissertation imprimée à Oxford;... ils en amassèrent assez pour faire la charge d'un cheval qu'ils (*sic*) allèrent vendre à une lieue de là, dans le bourg de *Ville-Dieu*...

» Averti par le curé de Menil-Huë,... j'allai sur les lieux,

(1) Pour le *Journal de Trévoux*, je suis encore aujourd'hui dans le même cas, mais je puis m'en passer; quant à la *Colonne Trajane*, alléguée par M. Hearne, je crois que celui-ci a mal vu, car autrement plus d'un savant nous aurait donné des détails positifs sur cette découverte, au lieu de se perdre dans de vaines conjectures.

je vis tous ces instruments entassés, et... ne doutant point que ce ne fussent des antiquités romaines, j'en pris plusieurs pour les apporter à Paris.

» Ce sont, Monsieur, comme vous l'avez dit, des pièces de cuivre qui ont la forme d'un *coin*, dont le bout le plus affilé paraît avoir été tranchant. Je dis paraît, parce que, dans les miens, ce bout là est assez émoussé (1) Il y a, à l'autre bout, une espèce de trou ou de cavité avec un anneau ou petite anse à côté. Ceux dont il s'agit ici sont de deux grandeurs, les plus grands de cinq pouces de longueur, et larges d'un pouce et demi dans leur plus grande largeur, qui est au bout d'en bas sur un bon pouce d'épaisseur à l'endroit le plus massif. Les moindres sont longs d'environ trois pouces et larges d'un pouce (2). A l'égard de la cavité, elle est fort profonde, et rend ces instruments presque entièrement creux; votre description ne marque pas cette profondeur (3)...

» Au reste, Monsieur, vous avez fort bien fait voir que ces pièces ne sont ni des pointes de flèches ou des haches d'armes des anciens Bretons, ni des têtes de catapultes des Romains; qu'elles n'ont point de rapport aux armes des Gaulois; que ce ne sont point enfin des monuments saxons ou danois, non plus que des haches de sacrifices, et vous concluez fort juste que, quoique... ce ne fussent point des armes militaires, ces instruments servaient cependant aux soldats romains.

» Toute la difficulté consiste à savoir à quel usage ils

(1) Cela est vrai de tous et il est en même temps évident qu'ils n'ont jamais été tranchants ni destinés à être aiguisés.

(2) Les deux mêmes variétés ont aussi été trouvées en nombre près de Tongres et dans les environs de Lyon, en France.

(3) C'est une grave omission, dont nos archéologues se rendent également coupables, comme aussi de ne pas marquer le poids des objets.

étaient employés (1). Vous voulez, Monsieur, que c'étaient des ciseaux qu'on emmanchait... pour polir les pierres dont les Romains entouraient leur camp. La conjecture est fort ingénieuse, et se trouve même ici (*à Menil-Hué*) fortifiée par la circonstance que les cuivres en question ont été trouvés assez proche des vestiges d'un ancien camp romain.

» Cependant, Monsieur, j'ai de la peine à me défaire de ma première opinion, que ces instruments sont de véritables coins, en ayant déjà toute la forme, comme vous en convenez. J'avoue que je n'en comprends pas bien encore l'usage, et je n'ose me déterminer là-dessus de ma seule autorité. Il m'est venu en pensée que ces coins étant emmanchés d'une manière convenable (2), les soldats pouvaient s'en servir pour escalader les murs ou pour monter par dehors sur des machines de guerre, en les faisant entrer à force dans le joint des pierres, des poutres ou des ais, sur lesquels ils posaient ensuite les pieds et portaient les mains pour arriver comme par degrés au sommet... Chaque soldat en prenait une quantité dans le besoin (3) et les portait pendus à la ceinture par l'anneau ou l'anse qui est à côté, et il les tirait à mesure pour les poser dans le mur (4) ou dans le bois. Mais... je ne donne cela que pour une conjecture.

» M. Foucault, conseiller d'état,... qui était intendant en Normandie,... me fit l'honneur de m'écrire qu'il les estimait

---

(1) C'est encore la question que, plus d'un siècle et demi après, M. Cuypers et ses confrères cherchent à résoudre.

(2) *D'une manière convenable, d'une certaine manière*, etc., etc., expressions habituelles des archéologues; mais cette manière, qui fait toute la question, ils oublient de l'expliquer.

(3) Soit 25 ou 30 pour un mur de 20 coudées. C'était commode à porter.

(4) *A force*, comme plus haut, avec sa troisième main!

des coins, ou des petites haches dont se servaient les soldats; les curieux à qui je les ai montrés depuis pensent à peu près la même chose, et ils concourent tous avec vous, Monsieur, à dire que ce sont des monuments romains.

» La découverte faite en Normandie confirme tout ce que vous avez dit là-dessus au sujet de ceux qui ont été trouvés en Angleterre, étant certain d'ailleurs, quand nous n'aurions pas la preuve que vous alléguez de la *Colonne Trajane*, où des instruments à peu près semblables sont représentés, que les Romains ont laissé dans l'un et dans l'autre pays quantité d'autres monuments, » etc., etc.

Ces extraits, avec les deux ou trois étranges conjectures qu'ils renferment, nous préparent aux suppositions du même genre recueillies à droite et gauche par M. Cuypers, dans les écrits d'un certain nombre d'autres savants qui se sont livrés aux mêmes recherches et dont les conclusions, quand ils ont osé conclure (1), ne nous paraîtront pas plus acceptables qu'à lui. Mais, tout en les jugeant ainsi au fond, M. Cuypers ne le dit pas ouvertement. Comme nous avons vu tantôt M. De la Roque déclarer fort *ingénieuse* l'explication de M. Hearne, pour ensuite ne pas s'y rallier, l'auteur de notre Notice, en bon confrère, use de beaucoup de ménagement et énumère successivement les différentes conjectures des autres, sans jamais avoir l'air de s'en étonner, sans jamais, si j'ose ainsi parler, appeler un chat un chat, lors même qu'il a devant lui le plus horrible matou. C'est peut-être affaire de tempérament. Moi aussi je veux des égards, de l'indulgence, de la complaisance même, pour les per-

(1) Ce qui n'est pas toujours le cas.

sonnes; mais les erreurs, les erreurs scientifiques surtout, il faut les juger et les qualifier sévèrement. Je ne dis pas qu'il faille chercher à les dépister partout et leur courir sus pour le simple plaisir de combattre; mais quand on les rencontre sur son chemin, où elles continueraient d'être un danger pour tout le monde, on doit, si possible, en les repoussant, leur infliger la punition, leur imprimer le stigmate qu'elles méritent. Agir autrement, c'est embarrasser la science et retarder sa marche, comme d'ineptes chicanes font d'une discussion, sans lui permettre d'aboutir.

La trop grande condescendance des amis, la connivence des juges ont pour conséquence inévitable d'encourager (on le sait du reste, et malheureusement on s'en vante ou s'en fait une excuse), de pousser les plus indifférents et les plus timides, pour ne pas dire les moins préparés, à présenter hardiment à l'approbation de trop indulgents confrères de prétendues inductions et conclusions scientifiques, qui intrigueront peut-être quelque temps les jeunes adeptes de la science, mais dont le simple bon sens d'un profane ou du public doit tôt ou tard faire justice; en attendant, combien de temps et d'encre perdus!

Prenons un exemple dans la lettre que nous a communiquée l'illustre *Matanasius;* je serai court. L'opinion avancée par M. *Hearne* sur l'usage de son coin de bronze est inadmissible, et le plus ignorant ouvrier auquel il aurait présenté un pareil ciseau pour façonner une pierre l'aurait refusé net, en trouvant, à part lui, l'idée ridicule. M. *De la Roque* a bien dû en penser de même; mais, au lieu de blesser l'amour propre d'un confrère, il a préféré la déclarer *ingénieuse* (on connaît la valeur de circonstance de ce mot). Qu'en est-il

résulté pour la science? L'idée de M. Hearne, qui ne méritait certes pas de se perpétuer, M. Cuypers l'a depuis encore rencontrée dans d'autres écrivains, et quoiqu'il donne de bonne raisons pour s'excuser de ne pas pouvoir l'admettre et qu'il doive un instant après y opposer la sienne propre, il n'en déclare pas moins s'incliner devant ces opinions (il vient d'en énumérer plusieurs du même aloi) à la fois si savantes et si variées (la seconde épithète tue la première! De la Roque a été plus adroit), et laisse ainsi à son tour le faux et l'absurde se maintenir à côté de la vérité. Il a beau ensuite dire (p. 223) : « J'attends avec impatience une solution, » espérant que ma dissertation, si elle ne fait pas de bien, du » moins ne nuira pas à la science; » sa conduite dément son impatience et ne peut qu'impatienter les autres, qui le voient à bon plaisir retarder cette solution. La question posée est, on se le rappelle, d'indiquer l'usage de ces bronzes.

Voilà mon exemple, dont on voudra bien, j'espère, appliquer la morale à toutes les conjectures du même genre que je vais maintenant énumérer d'après M. Cuypers et dans le même ordre, en renvoyant une fois pour toutes à sa *Notice* pour les détails secondaires, que je remplacerai au besoin par une courte appréciation des idées produites par les écrivains qu'il cite et avec lesquels je me garderai bien de lui susciter une querelle. M. Cuypers a fait tout ce qu'il pouvait pour reproduire exactement leur pensée, je ferai de même à son égard.

1. Le premier qu'il nomme est M. Houben, qui, dans son *Antiquarium*, p. 67, « déclare ne pouvoir indiquer l'usage exact de cet instrument, dont il donne le dessin; » mais il croit toutefois « peu probable que ce soit un (*une?*) *securis misselis* (*missilis?*), dont l'œil, placé sur le côté, aurait servi

à fixer une courroie, à l'aide de laquelle on aurait lancé l'arme avec force pour la retirer par un mouvement rapide (1); ce n'est pas davantage un *maleolus* (*malleolus*?) ou flèche incendiaire (2), mais bien un instrument ayant une destination religieuse, probablement pour abattre la victime offerte en holocauste. »

J'ai dû me faire violence pour copier cela; mais j'y ai vu un complément de mon exemple précédent. Pourquoi M. Cuypers n'a-t-il pas simplement dit qu'il étend la première déclaration de M. H. (*ne pouvoir*, etc.) à tout le reste de sa note?

Quant à la *destination religieuse* de l'instrument, M. Cuypers pouvait la lui passer, en attendant qu'il expliquât dans quel autre sens lui-même le rapporte au culte (3).

2. Je passe au deuxième savant cité par M. Cuypers. M. Wagener, dans son *Handbuch der ... Alterthümer*, « décrit, à la p. 205, l'objet dont il s'agit comme un instrument énigmatique sur la destination duquel on s'est beaucoup disputé, mais sans arriver à une solution. » Il le considère toutefois, à cause de l'œil qui y est pratiqué, comme une arme incendiaire qu'on lançait sur l'ennemi; il en donne divers dessins, tous de forme quelque peu différente. M. C., qui a vu les dessins, aurait dû nous dire si tous conservent leur œil, base unique de l'ingénieuse conjecture de ce savant. Mais que fait-il de ceux sans œil, qui sont nombreux? Le seul mot vrai dans tout cela est celui d'*énigmatique*.

---

(1) Ce *mouvement rapide* est une conception aussi fausse que celle de lancer l'arme à l'aide de la courroie.

(2) Non, vraiment; mais si l'auteur de l'*Antiquarium* savait ce qu'était un *malleolus*, il s'en serait tu.

(3) Il en fait la serpe d'or des druides!

3. Suit en troisième lieu le Docteur GUSTAVE KLEMM, aussi un auteur d'un *Handbuch*, mais *der ... Alterthumskunde;* il donne aussi deux dessins différents de l'objet et fournit quelques détails. « On trouve, dit-il, ces instruments en grand nombre en Angleterre, en Danemark et Scandinavie, mais sous des formes variées; la plupart sont pourvus d'un œil, (et) à ouverture généralement ovale, parfois aussi carrée; les bords le plus souvent unis, quand il est rond; mais proéminents (avancés? inégaux?) quand il est carré. On le rencontre ordinairement de forme ronde dans l'Allemagne du Nord et de forme carrée en Saxe et en Silésie. On a acquis en Angleterre et en Allemagne la preuve que l'instrument était conservé dans un étui de bois. » On aura pris un morceau pourri du manche pour les restes d'un étui. Quelques-uns même y ont vu un moyen de préserver le tranchant!

« Les opinions quant à l'emploi diffèrent du tout au tout. » « En ce qui me concerne, » dit le Dr KLEMM, « je le tiens pour une *framée*, » et il cite à ce propos les paroles connues de *Tacite*, Germ. VI, qu'il explique et commente pis que ne le ferait un écolier. Il clôt ce bel article par l'observation que « les archéologues anciens, par ex. CHR. DETLEV RHODE, dans ses *Consid. archéol. Cimbro-Holst.* (Hamb. 1720), la considèrent (la *framée!*) comme l'arme nationale des aborigènes allemands (1). »

4. La quatrième place appartient au juge THOMPSEN. Celui-ci, dans son *Leitfaden zur Nordische Alterthumskunde*, p. 53,

(1) Et comme cette *framée klemmique* est la même chose que la hache de M. De Beaumont, comparez ma note page 298, on voit, dirai-je, pour raisonner moi-même une fois avec la logique d'un savant, que M. Émile Littré avait le droit de placer la population wallonne de la Belgique entre l'*Escaut* et la *Lys!*

où il en donne le dessin, « le nomme un *celt*, instrument en bronze de grandeur moyenne, (? ce juge n'est pas minutieux), s'élargissant du côté du tranchant, disposé de telle façon qu'on peut le fixer à un manche; « et il ajoute qu'on a découvert les restes d'un manche en bois dans le creux. Je diffère la note de M. Cuypers jusqu'au n° 9.

Voici la suite de l'article de Thompsen : « Quelques-uns ont à la partie supérieure un *œil*...; on a aussi exhumé (où ?) un *celt* pareil, mais beaucoup plus grand (1) en fer. On les rencontre dans toute l'Europe, mais plus nombreux dans le Nord qu'ailleurs, etc.... En Angleterre, on les croit d'origine celtique, et pour ce motif on leur aurait donné le nom de *celt*. » J'aurais retranché toute la fin de ce fatras, n'eût été l'aveu que le nom est d'invention *anglaise*. Je m'étais trompé en comprenant les paroles de M. D., p. 157, du *Bulletin des Commiss. d'art et d'archéol.*, IXe année, nos 3 et 4, comme s'il le faisait *danois;* mais M. D., quoique ayant vu le Danemarc, ne peut pas avoir voulu mieux savoir ce qui est danois que Thompsen lui-même.

5. Du cinquième savant, le chanoine De Bast, *Recueil d'ant. rom. et gaul.* M. Cuypers nous dit seulement qu'il mentionne un instrument semblable trouvé près de Bruges et qu'il en donne le dessin; je ne sais donc pas même s'il lui donne un nom.

6. Ensuite vient De Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. II, p. 321, pl. 92. Il possédait cinq de ces objets, différant entre eux pour la forme, mis à découvert à Herculanum, dont il ne pouvait déterminer la destination. Voyez plus bas, n° 12,

(1) Comme un coutre de charrue ? *Grandeur moyenne*, comme plus haut ?

Westendorp et *Reuvens*, mon observation relativement à cette trouvaille.

7. Le septième est le P. MONTFAUCON, dans son *Antiquité expliquée*, t. III, 2e partie, pl. 188. « Il n'entre dans aucun détail et considère ces objets en général comme des outils de charpentier ou autres. »

8. Je fais le huitième de son KARL KARCHER, qui, dans le *Kurzgefastes Handbuch des Wissenswürdigsten aus der ... Archaeologie*, etc., p. 139, tab. 6, n° 3, semble penser comme MONTFAUCON. Mais M. CUYPERS ajoute, je ne sais si au nom de M. Karcher, que quelques-uns supposent que c'est un instrument d'origine gauloise, employé par les druides pour cueillir le gui, etc. Je prouverai plus loin qu'aucune des deux opinions auxquelles on mêle ici le nom de Karcher et surtout la dernière, de laquelle M. Cuypers va bientôt se faire le champion, ne peut soutenir le moindre examen.

9. M. Cuypers me fait connaître en neuvième lieu VAN SCHEVICHOVEN, dont il analyse d'une manière un peu confuse l'étude publiée dans les *Antiquiteiten de Westendorp et Reuvens*. J'en indiquerai la substance en peu de mots. VAN SCHEV. y parle d'un pareil objet trouvé en 1821 près de Nymègue. On en découvre de deux espèces, l'une se rapprochant des *paalstabe* de THOMPSEN (considérés par ABRAHAMSON comme arme dans le *koningspiegel*, ou servant à perforer les boucliers), l'autre ressemblant, dit M. Cuypers, à celui de Baarle. M. Van Schevichoven n'admet pas l'opinion de MONTFAUCON et de SMETIUS, et (d'accord avec le bon sens et avec la nature des choses) rejette leurs ciseaux soit pour la taille des pierres, soit du bois.

10. Il repousse de même l'idée de Dorow, *Sammlung, Teutscher ... Alterthümer*, qui croit qu'on se servait de ces coins (*cunei*, pour M. Cuypers, ici et partout *cunae*) dans les sacrifices, et celle de Busscheng, *Heidnische Alterthümer*, qui leur assigne une même destination. Westendorp, II, p. 211, dit que Bussching en fait des *vilmessen*, des écorchoirs. (Le mot français que j'emploie manque dans Littré, mais il se trouve dans le *Parth. de Blois*). M. *Van Schev.* pense, avec raison, que si telle avait été la destination de ces bronzes on n'en trouverait pas tant. Dorow lui-même rapporte qu'à Bamberg on en avait recueilli trente dans une seule fosse, et M. De Gerville, dans le 4e vol. du *Cercle archéol. de Normandie*, parle d'une trouvaille encore plus considérable faite dans la Normandie. Comp. le récit de M. De la Roque, ci-dessus.

« Montfaucon en avait vu trois, dit M. Cuypers, dans divers musées; le comte Ludov. Marcardo, à Vérone, en possédait un; Midleton, un également; le comte de Caylus, cinq; De Bast, trois; Smetius en cite deux. Vers le milieu du siècle dernier, on en déterra six à proximité de Nymègue... Entre Dongen et Goirle, on trouva, vers 1785, deux de ces instruments en creusant dans la bruyère, d'où l'on a conclu qu'il est vraisemblable qu'ils ont servi d'arme et non d'instrument de sacrifice. » J'ai copié ce paragraphe pour suivre M. Cuypers, mon guide; quoique je ne voie pas quelle conclusion lui-même veut en tirer. Il continue son énumération. (Je marque le n° 11) :

11. M. De Caumont, par contre (*Cours d'antiquités monumentales*, t, I. p. 230), parlant des nombreux instruments semblables qui ont été recueillis, « juge prudent de

ne rien décider quant à leur destination. » Il aurait, du moins, dû y reconnaître des armes, dirai-je.

12. Mon guide me met ensuite en présence de WESTENDORP et REUVENS (*Antiquiteiten*, t. I, p. 283, et t. II, p. 219). J'ai examiné leur publication, qui contient beaucoup d'excellents détails. Voyons d'abord ce qu'en extrait M. Cuypers, dont je compléterai ensuite les indications. « Ils diffèrent d'opinion, dit M. C..., avec Van Schevichoven (il ne dit pas en quoi) et se basent sur des renseignements plus complets au sujet des coins, *cunæ* (l. de nouveau *cunei*), fournis par l'Angleterre (1). » Il ajoute qu'ils regardent comme sujet à caution l'envoi fait à DE CAYLUS de cinq de ces instruments trouvés à Herculanum, « parce qu'on les remarque généralement dans le Nord de l'Europe et qu'on les considère en Italie comme des antiquités transalpines. » J'ai encore vu ce doute exprimé ailleurs; mais c'est faire injure à DE CAYLUS, qui n'affirme jamais rien dont il ne soit parfaitement certain, et c'est ici un fait sur lequel il ne pouvait se tromper. Ce doute et le raisonnement sur lequel on l'appuie n'ont pu naître que dans le cerveau et être reproduits que par la plume d'un de ces savants systématiques auxquels une première idée légèrement conçue ne permet plus de revenir de leurs erreurs, même en présence des preuves et des faits les plus palpables qui les contredisent de toutes parts. Je commettrais presque la même faute, si je méconnaissais que ces armes de bronze se trouvent en infiniment plus grand

(1) M. Cuypers cite ici LOET, qui, dans l'*Archaeol. Brit.*, t. V, représente près de 60 formes différentes de ces coins. Je n'ai pu voir le livre, mais les variétés que je connais me suffisent.

nombre en deçà des Alpes et surtout dans les contrées de l'ouest et du nord de l'Europe, et que c'est bien d'ici qu'elles paraissent originaires; mais de là, à nier que, depuis les plus anciens temps et même avant le mouvement des Cimbres et des Teutons, elles fussent également connues en Italie, il y a loin; et d'ailleurs Virgile, si exact dans l'observation de l'antiquité, qui les met déjà entre les mains des alliés de Turnus immédiatement après la chute de Troie, s'y oppose positivement, tout en reconnaissant cependant que dans l'art de s'en servir les peuplades latines avaient été précédées par les nations septentrionales (*Teutonico ritu*, etc.). Si, pour flatter les préjugés nationaux de certains savants du Nord, dont beaucoup de nos antiquaires semblent espérer de partager la célébrité en acceptant toutes leurs opinions, et en les citant avec affectation au bas de chacune de leurs pages, on voulait voir un anachronisme dans ces mots de Virgile, ce ne pourrait être que dans l'épithète, parce qu'il n'est pas certain que le nom de *Teutons* existât déjà alors; mais cette chicane même ne serait pas possible à l'égard de *Silius italicus*, qui était beaucoup plus rapproché de la guerre qu'il chantait. Celui-ci reconnaît les *aclides* comme arme héréditaire de certains peuples italiques (*de more parentum Aclidis usus erat*), mais que Scipion leur fit échanger contre le *pilum* romain dans la guerre avec Annibal. Ces vieux instruments de combat de leurs pères, ainsi que leurs haches de paysan et de bûcheron, et leurs lances de cornier à la pointe simplement durcie au feu (*ambustas sine cuspide cornos*), furent récusés par le grand capitaine (qui se fit en même temps l'instructeur de ces nouveaux conscrits), et durent rentrer dans leur coin accoutumé ou être relégués

sous le toit verdoyant des cabanes campaniennes. Car Silius nous place ici en pleine Campanie, de même que l'a fait tantôt Virgile et comme le fera tout à l'heure encore Sidoine Apollinaire; et quand je dis en Campanie, on sait que je dis en face du Vésuve, dans la même contrée qu'Herculanum, où avaient été découverts et d'où avaient été envoyés à De Caylus les cinq bronzes de forme différentes qu'il décrit ou dont il donne le dessin. Au lieu d'en contester, je ne sais si je dois simplement dire la provenance ou leur authenticité, il eût été plus dans la manière de tant d'autres rapprochements ingénieux des archéologues d'induire, de cette coïncidence de lieux et des rapports des temps, la possibilité ou même la probabilité que la *cateia* et les quatre *aclides*, pour les appeler de leurs vrais noms, envoyées d'Herculanum à De Caylus, étaient un reste de ces vieilles armes rebutées par Scipion, et de supposer, vu le nombre et la grande et curieuse variété de forme des échantillons, qu'elles avaient été trouvées ensemble (De Caylus ne le dit pas; mais il pouvait l'ignorer) dans la maison de quelque vieux collectionneur d'objets de ce genre et d'autres antiquités nationales. La supposition est hardie, je l'avoue; mais j'en ai rencontré bien d'autres pareilles, beaucoup plus hasardées, dans la *Revue archéologique* et ailleurs, servant prétendument à expliquer certaines trouvailles. J'avais pris note de quelques-unes; mais ces billets se sont égarés. La même chose m'est arrivée à l'égard de la liste que j'avais dressée des lieux de l'Italie où (à *Vulci* entre autres, si je ne me trompe) de tels objets avaient été recueillis dans les tombeaux; je regrette peu cette perte, parce que les premières notes ne m'auraient peut-être fourni matière qu'à des plaisanteries, que je pré-

retournée); ils n'avaient de différence entre eux que la bélière. On la voyait aux uns, et les autres n'en avaient jamais eue; ce qui prouve qu'elle n'était pas absolument nécessaire. Il y en avait dans le nombre qui n'avaient jamais servi et qui conservaient encore les barbes du moule. » Cet extrait du livre du savant Français confirme ma propre explication du fait exceptionnel mentionné par M. Cuypers, et dont celui-ci non-seulement tire une fausse conclusion contre son coin comme arme de guerre, mais en outre, sans s'en apercevoir, contradictoire avec l'étrange idée, qu'à partir d'ici il cherche à établir et développe en quatre pages entières jusqu'à la fin de sa notice, que son bronze était « un objet destiné au culte, peut-être servant à abattre les victimes (il doutait donc), mais particulièrement employé par les druides à cueillir les branches de gui. » Or, ces druides grimpés sur le chêne et travaillant de toutes leurs forces à arracher la plante parasite (Pline dit couper, *demetit*, mal écrit par M. Cuypers *demittit*) avaient besoin de l'œil et de sa courroie pour ne pas laisser tomber l'ustensile ou pour le retirer après l'avoir « enfoncé violemment dans l'écorce. » Il y aurait à relever ici plus d'une inexactitude de détail; mais à quoi bon, puisque je suis obligé de déclarer que tout le système de M. Cuypers ne repose que sur des faits mal observés, des passages d'auteurs mal compris, une érudition sans consistance et une suite d'inductions hasardées et de raisonnements faux.

J'ai suivi mon guide aussi loin que possible, c'est-à-dire aussi longtemps qu'il s'est borné à me montrer à droite et à gauche de la route les traces des entrechats toujours fort risqués et des risibles chutes de ses devanciers, sans s'aviser

de me barrer le chemin pour me faire admirer ses propres gambades. Quand je l'ai vu dans sa danse druidique si fortement figurée et son bronze de Baarle, tout borgne qu'en est l'œil, à la main, s'apprêter à grimper (car il a noté que Pline dit *scandit*) sur le *Heesboom* non loin duquel son instrument fut trouvé, j'ai jugé l'écart trop fort, et continué ma promenade seul, en admirant la puissance, comment dirai-je? chimique, alchimistique ou magique? de l'érudition moderne, qui, dévançant déjà les résultats du prochain enseignement littéraire ménacé, dit-on, d'une organisation nouvelle, transforme un tube irrégulier « fondu en cuivre rouge mêlé de cuivre jaune » (1) en une brillante serpe d'or, miracle expliqué par le *Dictionnaire* de Schiller (*lisez* Scheller), par Caton et par Ulpianus. Voir la notice de M. C...

Maintenant, je vais pour ma facilité et pour celle du lecteur, faire le relevé de toutes les données que j'ai pu réunir jusqu'ici et consigner dans les pages qui précèdent, sur les prétendues *haches celtiques*, etc., dont la science ou plutôt l'ignorance moderne ne connaît plus ni le véritable nom ancien, ni la destination primitive, sur lesquelles on a tant écrit et déraisonné depuis des siècles et écrit et déraisonne encore tant tous les jours. Cette courte revue sera donc en même temps historique et critique.

---

(1) Texte de M. Cuypers, p. 222, l. 7. — Je dis tube irrégulier et non pas coin, parce que, malgré son aspect extérieur, il n'a pas les conditions, surtout pas la solidité de celui-ci. Écoutez De Caylus, t. II, p. 320 : « L'Antiquité nous en présente plusieurs (des coins) de cette même matière (de bronze) : mais tous ceux que j'ai vus sont pleins et solides. » C'est donc un terme à abandonner, comme ceux de hache, ciseau, etc.; à moins qu'on ne veuille simplement le distinguer de la varité à oreillettes, qui n'a pas l'apparence d'un coin.

CATEIA.

Virgile, le premier qui nomme cette arme, la met entre les mains des Campaniens du temps d'Énée, qui la lançaient avec une courroie, à la manière des Teutons (évidemment de ceux de son temps). Virgile connaissait l'arme et son maniement; quoiqu'il n'y consacre qu'un vers, sa description est poétiquement complète. Servius ne donne que des renseignements insuffisants, peu sûrs et en partie tout à fait faux.

S'il appelle la *cateia telum gallicum*, cela peut s'expliquer et Vossius l'a déjà expliqué. Il ne la connaissait pas lui-même : quelques-uns assurent, dit-il, que c'est une espèce d'arme dans le genre des *aclides* (qu'il ne connaissait pas davantage). Elle (le manche) se composait d'un bois très-flexible, long d'une coudée et demie ; puis, par une étrange confusion avec la *clava* ou massue, il ajoute : « presque entièrement liée par des clous de fer ; » mais il revient au vrai en disant qu'on la lançait contre l'ennemi pour la ramener ensuite à soi au moyen d'une corde (ou courroie) à laquelle on l'avait attachée ; je traduis le plus littéralement possible. Il termine par l'observation erronée qu'en langue tudesque une pique ou lance se dit *cateia*.

Aulu-Gelle se contente de nommer les *cateiae* parmi les *tela*, *jacula*, etc., sans un seul mot d'explication.

Isidore, qui a manifestement puisé aux mêmes sources que Servius (de vieilles scolies décousues), a reproduit une partie des mêmes erreurs, mais avec des variantes qui permettent de les expliquer; telle est l'abrupte comparaison de la massue d'Hercule, qui justifie ma correction de *Haec est* en *Sic et*, etc., pour ramener une seconde comparaison avec la

cateia. Isidore, donc, nous apprend de celle-ci (je passe la *clava* d'Hercule et ses clous), qu'elle avait, avec le manche (dans la main du soldat) une coudée et demie de longueur; que ce manche était d'un bois très-flexible; qu'à cause de sa pesanteur on ne pouvait la lancer loin, mais qu'elle brisait avec force tout ce qu'elle atteignait (1); que, lancée par une main exercée, elle revenait vers celui qui l'avait jetée; enfin que les Espagnols et les Gaulois les appellent *teutonas* (teutoniques?). J'ai oublié de dire que lui les nomme une arme gauloise, comme Servius.

Donatus est beaucoup plus court : Tous les peuples nommés par Virgile, l. VII, vers 741, dit-il, imitant les Teutons, lançaient une espèce d'armes appelées *cateia;* c'étaient des hastes à fer étroit et court. On peut lui passer le mot *fer*, mais non celui de *haste*. L'ensemble n'explique rien.

Papias en fait en langue persane (?) une flèche barbelée, une haste dont se servait Hercule; elle avait des attaches (*cum ligulis*, mot impropre et obscur) de chaînes, avec lesquelles il la ramenait. Il l'appelle aussi arme gauloise et copie d'autres détails d'Isidore; il n'a de propre que ses chaînettes et son persan.

C'est tout ce que le moyen âge nous apprend de la *cateia*, et on avouera qu'il faut beaucoup de sagacité pour en conclure quelque chose de positif. Voyons si les érudits des siècles suivants jusqu'à l'époque moderne ont été assez heureux pour dissiper au moins une partie des ténèbres que leurs prédécesseurs avaient forcément laissé subsister. En les

(1) Toute cette dernière phrase est une exagération d'un copiste, conteur de bourdes, que la vue seule de l'arme contredit.

passant en revue, je suivrai le même ordre que j'ai adopté plus haut. Le premier que j'ai nommé, notre Juste-Lipse, ne nous apprend que ce que nous savions déjà, c'est-à-dire peu de chose. G.-J. Vossius, qui est plus explicite, s'occupe surtout de la nationalité de l'arme, de même qu'Isidore et Heyne, et ne répand aucune lumière ni sur sa forme ni sur la manière de s'en servir. Vossius traite la chose plus en historien, le jésuite La Cerda discute les données des anciens scoliastes plutôt comme philologue et comme critique, et, après les avoir toutes révoquées en doute, oublie de dire ce qu'il voudrait lui-même mettre à la place; de sorte que je m'étonne qu'il n'y ait pas un seul des éditeurs allemands modernes de Virgile qui puisse terminer sa propre explication sans le complément : « Cf. ou vid. *Cerda.* » Il est vrai que cela s'appelle de l'érudition. Carolus Ruaeus ne fait que reproduire Isidore.

Heyne n'ajoute rien de bon à ce que nous savons déjà, et si Macpherson, auquel il renvoie et que je n'ai pas consulté, dit quelque chose de meilleur, Heyne aurait dû en profiter lui-même, ce qu'il n'a pas fait. Bullet, auquel il renvoie aussi, savait peut-être du celtique et de l'anglo-saxon, mais n'avait aucune idée de la *cateia*. Il n'en est pas autrement de Pauly, que j'avais cependant été fort impatient de consulter. J'ai dû emprunter son livre, car j'aurais beaucoup regretté de devoir passer cette célébrité de l'Allemagne. Quant à Wex, c'est différent, celui-ci a vu beaucoup plus loin que tous les autres et traite la question en véritable érudit; s'il n'est point parvenu à la résoudre de manière à permettre aux archéologues de faire disparaître dorénavant cette tâche séculaire, cet *antiquum opprobrium* de leur programme, je crois pou-

voir l'attribuer à trois causes : c'est d'abord qu'il n'ait pas eu l'occasion ou ait négligé de comparer les prétendus *celts*, découverts dans les derniers temps en si grand nombre, avec les indications qu'il avait recueillies sur la *cateia* et l'*aclis* des anciens, pour en constater ou du moins en soupçonner l'identité; ensuite, qu'il n'ait pas remplacé l'étymologie d'*aclis* donnée par Turnèbe, qui lui était suspecte, par une analyse plus vraie du mot, qui lui permit d'en expliquer le sens primitif et de s'en éclairer comme d'une définition; et de même, quant à *cateia*, au lieu de s'en reposer sur Graff, qui devait tromper son attente, qu'il n'ait pas entrepris d'en chercher lui-même l'origine et la valeur significative dans son propre *Sprachschatz*, qui valait bien, je suppose, celui de Graff. La troisième cause est qu'il ne pouvait pas prévoir, en 1839, qu'un temps viendrait où les doutes légitimes du passé, desquels seuls il croyait avoir à s'occuper, allaient se compliquer d'une foule de questions nouvelles, la plupart peu scientifiques, mais que les soi-disant représentants de la science s'obstinent à maintenir à l'ordre du jour.

Il se trouve donc que, sans en avoir d'abord eu l'intention, je suis en train de continuer, en le rectifiant dans quelques légers détails, et de compléter le travail de Wex, pour le conduire, si cela m'est possible, jusqu'à notre époque.

Après cette espèce de parenthèse à l'occasion de la mention que j'ai faite du mérite exceptionnel de *Wex*, je crois inutile de parler encore ici de Heyne, de Davidson, d'Anthony Rich, etc., qu'on a pu apprécier plus haut, et je poursuis la revue historique et critique des opinions déjà anciennes que je viens d'essayer pour *cateia*, en faisant la même chose à l'égard d'*aclis;* mais je serai encore plus court, afin de

moins reculer le moment où je pourrai exposer ma propre opinion. Soit donc mon nouvel en-tête :

ACLIS.

Ainsi que je l'ait dit, c'est encore Virgile qui la nomme le premier. Il en arme de nouveau les peuples de la Campanie, qui avaient coutume d'y adapter une courroie ou une corde peu raide (un bon cordon), non pour la lancer, comme plusieurs croient à tort, mais pour la ramener. Virgile, en la mentionnant, l'a supposée connue.

Servius la déclare si vieille, qu'on n'en parle plus nulle part à la guerre. Le seul détail vrai qu'il en donne concerne la longueur du manche et la courroie ou la corde, quoiqu'il fasse sottement servir celle-ci à lancer l'arme à une distance immense. Le reste de ses six lignes n'est qu'une erreur continue ; mais il y avoue jusqu'à trois fois qu'il ne répète que ce qu'il en a lu ou entendu dire : excusons-le donc.

Nonius renferme toute son ignorance en deux mots : « *jacula brevia;* » traduisons pour que ce ne soit pas absurde : une courte arme de jet. Après ce maigre contingent que vient de nous fournir le moyen âge, voyons ce que nous avons pu recueillir chez les érudits qui ont vécu depuis cette malheureuse époque.

Juste-Lipse s'est en quelque sorte excusé ou, du moins, nous avons cru devoir l'excuser de ne pas traiter la question un peu plus à fond. Son ami, Hadr. Junius, répète les erreurs de Servius et y ajoute encore la mention de la *tragula* de Jules César. Casaubon ne débite que des faussetés. Saumaise, de son côté, reproduit assez mal les données de Servius. La Cerda se comporte ici envers ses prédécesseurs

modernes pis encore qu'il ne l'a fait par rapport aux scoliastes sous *cateia*. Il s'attaque aux plus éminents d'entre eux, à Turnèbe, Juste-Lipse, etc., et répète, pour s'en égayer, une partie de leurs assertions les mieux fondées, et prouve assez par là que ce n'est pas de lui que nous devons attendre la solution de la question, comme je l'ai du reste fait sentir dans une couple de notes. Drakenborch n'en sait rien. Turnèbe donne du mot une étymologie aussi insignifiante que recherchée et n'explique pas mieux l'arme même. Vossius fait un peu d'érudition, et propose ensuite une étymologie de son crû, pour finir par adopter celle de Turnèbe. Guellius et Ruaeus font de même; mais celui-ci répète aussi d'autres vieilles erreurs. Heyne se tire d'affaire avec le moins de dépenses qu'il peut et se décharge du reste sur Cerda, selon l'habitude de ces savants. Bulaeus ne parle pas de l'arme et, pour l'étymologie du mot, laisse le choix libre entre celle de Vossius ou de Turnèbe; il ne nomme que celui-ci. Ernesti suit l'étroite ornière de Heyne. Davidson et Cie mèlent un peu de vrai à beaucoup de faux. Pauly déclare que les traditions positives relativement à l'*aclis* nous font défaut; mais il renvoie à quelques écrits qui peuvent être utiles au lecteur, entre autres à Wex. Quant à Ant. Rich, son Dictionnaire des antiquités est bien, en ce qui regarde l'*aclis*, le plus pauvre en renseignements exacts que l'on puisse imaginer. Cependant les Français l'ont soigneusement traduit.

Je termine avec ce dernier nom la liste fort incomplète (Pitiscus même y manque) des érudits, savants, antiquaires, philologues ou comme on voudra les appeler, qui se sont occupés de la *cateia* et de l'*aclis* depuis la Renaissance. J'y ai laissé figurer quelques personnages d'une date assez

récente, par la seule raison qu'ils ont cru devoir se rattacher aux anciennes traditions et ne pouvaient pas encore se confondre avec leurs successeurs immédiats, que je désignerai de préférence sous le nom qu'ils ont adopté, d'archéologues. Nous avons dû nous convaincre que la longue série des écrivains antérieurs ne nous a fourni que des renseignements insuffisants, vagues, confus, incertains et souvent faux sur ces anciennes armes, dont nous aurions voulu connaître un peu plus exactement la forme, la composition, le maniement, en un mot, la nature; ai-je besoin de dire que les archéologues, dont j'ai rapporté les opinions d'après M. Cuypers, et M. Cuypers lui-même ne nous en ont rien appris de plus positif, et qu'à l'exception de deux ou trois d'entre eux qui ont évité de risquer un avis, et autant d'autres (Rowland, Westendorp, Reuvens) qui ont, jusqu'à un certain point, entrevu l'identité de la *cateia* et de l'*aclis* mentionnées par les anciens, avec les prétendus *celts*, *Paalstabes* (1), etc., dont les découvertes fréquentes et plus encore la destination ont si longtemps intrigué les antiquaires les plus perspicaces, tout le reste de ces messieurs n'ont avancé que des conjectures insoutenables et maintes fois, pour dire la vérité, absurdes jusqu'au ridicule ? Je compte trop sur le bon sens et les connaissances des lecteurs dans les mains desquels ces pages pourront tomber, pour ne pas me croire dispensé de prouver mon jugement en détail. En revanche, je consignerai encore par-ci par-là quelques renseignements que fournit le recueil de M. Reuvens, et que M. Cuypers, plus occupé de ce qui con-

(1) J'orthographie ou, si l'on veut, je *caco*graphie le mot à la française.

venait à sa thèse que de l'intérêt de la science en général, a cru pouvoir laisser de côté.

Dans une matière comme celle-ci, réfuter longuement les erreurs, c'est leur donner de l'importance et les faire vivre, et quelquefois de faire revivre celles que, mieux informé, on aurait pu considérer comme dûment mortes. Que le lecteur prenne donc toutes mes observations critiques qui précèdent comme une simple confirmation de ces paroles de M. Cuypers au début de sa notice : qu'on « n'a pu jusquici déterminer la véritable destination » de ces instruments en bronze, et qu'on accueille avec indulgence la tentative que je vais enfin faire moi-même pour répandre un peu de lumière sur cette obscure question. Je raisonnerai peu ; mais dans tous les cas, mes prémisses, qui sont la plupart des faits, étant posées dans les pages précédentes, je n'aurai qu'à énoncer des conclusions. Mon langage sera donc en général affirmatif et en même temps, j'ose l'espérer, apodictique.

Je commence par rappeler que nous avons admis deux formes différentes de l'arme en question, que nous avons désignées sous les noms de *cateia* et d'*aclis*, et qui se divisent chacune en un grand nombre de variétés remarquables, surtout l'aclis, auxquelles certains archéologues, en dépit de la pauvreté de leur langue, ont cherché à donner des noms, ne fût-ce qu'en y accolant ceux des premiers *découvreurs*, comme cela se pratique pour les sciences naturelles. Je ne m'astreindrai à aucune nomenclature arbitraire, mais je caractériserai chaque variété, quand il le faudra, en deux mots ou, sachant par expérience combien les descriptions sont trompeuses, je la comparerai à quelque type bien connu par les dessins qu'on en a reproduits, en prenant pour dernier terme les

couteaux-haches, si singulièrement nommés par M. Morlot.

Comme il me sera impossible de faire connaître le but et l'utilité de chaque partie ou accessoire de notre arme (cette qualité ne peut déjà plus lui être contestée, même par M. Cuypers, et elle ressortira de plus en plus de tout ce qui me reste à dire) sans exposer en même temps mon opinion relativement à son emmanchement, je crois devoir d'abord m'occuper un instant de ce dernier point, sur lequel les anciens ne nous ont laissé que des renseignements vagues, incomplets et même contradictoires, dont les érudits de la renaissance, la plupart hommes peu pratiques (1), n'ont fait qu'augmenter l'incertitude et l'obscurité. Quelques-uns de nos archéologues modernes en ont touché parfois un mot, en se demandant si l'arme servait à frapper d'estoc ou de taille (!); mais un seul, que je sache, à traité la question d'une manière spéciale, M. Penguilly-l'Haridon, dont j'ai eu l'occasion de lire l'étude sur l'*Emmanchement de la hache en bronze*, dans la *Revue archéologique*, 1861, nouvelle série, t. IV, p. 329. Je pourrais me contenter de dire que le système de M. Penguilly est faux dans toutes ses parties; mais je dois au lecteur de lui citer quelques lignes de cet écrit.

« La hache en bronze paraît antérieure aux épées, pointes de lances, javelots en bronze, et son usage avoir répondu à tous les besoins des peuples qui les apportèrent vraisemblablement d'Orient en Occident et ont autrefois habité l'Europe. » (Ah!) « Quand on les compare, on est frappé de la variété de leurs formes et de leurs dimensions. Là, en effet,

(1) Juste-Lipse, *Epist. Cent. III* ad Belgas, Ep. 33 : *Monitore egere possumus, ... praesertim in fabrilibus, quae non sunt proprie meae artis.*

doivent se trouver des armes et des outils. On doit se demander comment on s'en servait, les emmanchait et s'il ne serait pas possible de deviner leur usage. Quant à cette dernière question, nous la laissons dans le domaine des conjectures !!! » Je coupe ici ce verbiage par trois points d'exclamation; le lecteur peut en mettre autant qu'il y a de bouts de phrase. L'auteur ajoute qu'il ne s'occupera que des emmanchements « dont l'étude est positive et déterminée (abstraction faite de l'usage, bien entendu !); qu'il va présenter quelques considérations qui pourront peut-être mettre sur la voie d'un mode de classement « pour nos musées ». Le musée d'artillerie en compte 45, dit-il, où « les types d'emmanchement *lui* paraissent représentés complets. » Il y compte six groupes distincts, pour lesquels il a fait exécuter « six manches réels, » qui sont représentés tout montés avec leur armature en métal dans une planche jointe à la notice. Jetons un simple regard sur ces dessins; mais avant d'y chercher quelque chose de « positif et de déterminé », comme l'auteur semble promettre de son « étude », rappelons-nous que deux lignes plus haut le même auteur déclare que la question « comment on se servait de ces instruments..... et quel était leur usage », que cette question, « il la laisse dans le domaine des conjectures », c'est-à-dire qu'il les *emmanchera* (voir le mot chez lui à l'endroit où je viens de le remplacer par cinq points d'attente) d'une manière quelconque, sans savoir ni comment ni pourquoi. Nous allons voir qu'il en a bien agi ainsi.

Son n° 1 est, dit-il, le « *celt* par excellence » (pourquoi?); il le décrit : « à douille carrée, à noyau vide; emmanchement très-solide » (lisez : très-absurde, et pour vous assurer que c'est le vrai mot, voyez d'abord les observations et les

distinctions de l'auteur et ensuite son dessin; c'est tout ce qu'il faut pour le moment). Pour faire comprendre au lecteur pourquoi je ne démontre pas plus au long cette absurdité, je ferai seulement cette observation générale : que M. Penguilly s'est laissé induire en erreur par les termes mêmes que l'usage français lui imposait, je dis par les mots *hache* et *emmanchement*. Celui de hache a déjà été noté comme impropre par Nickles (*Revue archéol.*, nouv. série, 7e année, t. XIII, p. 294) et celui d'emmanchement ne me le paraît pas moins, précisément à cause de cette solidité qu'il semble supposer, tandis que la prétendue hache ne s'emmanchait pas plus dans son bois ou sa courte hampe, qu'un dé à coudre ne s'emmanche dans le doigt du tailleur. Si M. Penguilly avait connu les noms anciens de ces bronzes (*cateia*, celui qu'il décrit ici, et *aclis*) et surtout celui du dernier et son étymologie telle que je l'établirai, et, en étudiant sans prévention la forme de ces objets, tâché non pas, comme il s'exprime, « de deviner », mais de reconnaître « leur usage », il se serait bien gardé d'employer et d'interpréter dans son sens vulgaire le terme impropre dont il se sert, quand celui d'*ajustement*, qui n'impliquait pas au même point la condition de force, de fermeté et de solidité, était seul juste et convenable; car l'ajustement devait être tel que le soldat, en se servant de son arme contre l'ennemi, pût au moyen du manche, dont il serrait et conservait le bout inférieur ou la poignée dans la main et au haut duquel le bronze était simplement emboîté, lancer celui-ci à la tête de l'homme ou du cheval et le retirer ensuite à lui à l'aide de la corde ou de la courroie qui y était attachée et dont le bout opposé le retenait à la poignée du manche, probable-

ment sous la main même et entre les doigts qui devaient le ramener.

Une comparaison du genre le plus vulgaire et presque puérile (et je l'emprunte réellement à un amusement d'enfant), dont ceux de mes lecteurs qui se souviennent encore d'avoir comme gamins passé leurs vacances à la campagne et assisté à la récolte soit des fruits d'un verger, soit des pommes de terre, comprendront, j'espère, la justesse, me permettra de compléter et de rendre plus sensibles les détails de la manœuvre, que je n'ai pu que très-imparfaitement décrire, et qui ne doivent pas seulement renverser le fantastique échafaudage de M. Penguilly, mais en même temps fournir la preuve que l'ajustement que je préconise est le seul qui puisse se concilier avec toutes conditions matérielles et formelles de l'instrument.

Voici ma comparaison. L'écolier, muni d'une courte baguette droite d'un bois flexible quelconque (*ex materia quam maxime lenta*), dont il tient le plus gros bout dans la main, pique (ajuste) une des petites poires, pommes ou patates qu'il a ramassées, ou une grosse boule de semences de celles-ci, dans le bout le plus mince de sa baguette, puis, ramenant avec précaution son bras et sa baguette levés en arrière, il les lance ensuite par un vif mouvement et un brusque et vigoureux effort en avant, de manière à détacher le fruit plus ou moins profondément (cela dépend surtout du poids) engagé dans la pointe et à lui faire franchir dans l'air une distance considérable et dans la direction qu'il veut, soit par dessus les arbres voisins ou droit devant lui, en visant le tronc d'un arbre pas trop éloigné, qu'il manque rarement de frapper en plein ou du moins d'effleurer. J'ai vu un garçon

y adapter un de ces projectiles végétaux d'un calibre un peu plus fort, désigner au sommet d'un peuplier du canada, où aucune pomme lancée à main n'aurait pu arriver, un vieux nid de pie, l'atteindre et en détacher du coup plusieurs brindilles de bois pourri qui vinrent tomber à nos pieds, ainsi qu'un éclat de la pomme même.

Je ne mentionne ces dernières circonstances que pour répondre d'avance à une objection que certains archéologues, plus inités aux raides mouvements à droite, à gauche, etc., de nos soldats, qu'aux exercices militaires ou gymnastiques des anciens, et qui probablement, même quand ils avaient encore leur *épitome* en main, ne se sont jamais demandé comment David avait pu si sûrement, quoique d'assez près (car ils se parlaient), avec sa fronde adresser un caillou juste au milieu du front de Goliath, et aussi peu comment tel prince oriental, tout en chevauchant, pouvait abattre un lièvre d'un coup de flèche, quand eux avec leur meilleur fusil y perdent si souvent leur plomb. Ces messieurs auront peine à croire que même le plus habile et le mieux exercé parmi les porteurs de notre arme (l'*artifex* d'Isidore, sur lequel La Cerda a mauvaise grâce de vouloir chicaner) pût, à une distance de quinze ou vingt pieds (maximum de longueur que je donne à la courroie, pour qu'elle ne soit pas embarrassante), atteindre nettement la tête de l'ennemi ou de son cheval. Ma comparaison répond à toutes les objections, même à celle que l'on voudrait tirer du peu de poids et du manque de tranchant de l'instrument. Mais j'oublie que j'avais à continuer l'examen du classement visiblement erroné de M. Penguilly, en passant à son n° 2, où il nous montre son emmanchement de ce qu'il appelle la hache

(toujours la hache!) « aplatie à quatre oreilles recourbées de manière à former deux douilles extérieures. » C'est la désignation de l'*aclis*. Voici ce que l'auteur ajoute : « Le manche est taillé en fourche dont les deux branches entrent dans ces douilles. A la queue de la hache, on remarque une forte encoche destinée à recevoir une cheville en bronze à tête plate qui traverse le bois et assure la solidité de l'emmanchement. » La première ligne peut être admise comme assez exacte; mais ce qui vient après concernant l'encoche et sa destination n'est qu'une suite d'hypothèses erronées. Sa « forte encoche », qui, pour le dire, est dans une foule de spécimens bien faible et presque nulle ou même tout à fait nulle, comme par exemple dans son n° 7 et dans la *Revue archéol.*, t. XIII, année 1866, la figure marquée K, et dans beaucoup d'autres; cette encoche que Desor, dans ses *Palaf.*, p. 37, appelle une *lunule*, et qu'on peut examiner dans sa fig. n° 35, Penguilly, comme Desor, y voit la place destinée à une *cheville* (Desor : un *rivet*) de bronze à tête plate, qui traversait le bois du manche et assurait (Penguilly) la solidité de l'emmanchement. Desor, de son côté, ajoute qu'il n'y a que les haches de grande dimensions qui présentent cette particularité. Au lieu de la négation absolue, il aurait dû dire « surtout ». Je n'examinerai pas lequel des deux a emprunté sa « cheville à tête plate, » c'est-à-dire son « rivet, » à l'autre; mais leur ignorance du véritable but et emploi de l'arme complètement montée est la même; il n'y a quelque différence que dans l'expression de leur erreur. Tous deux n'ont été en peine que de faire de leur prétendue hache un instrument solide, quand, avec un peu d'habitude de cette observation qui saisit les rapports entre les effets et leurs

causes, le simple bon sens aurait dû les avertir que les légers objets de bronze qu'ils avaient entre les mains n'ont rien dans leur conformation qui permette de croire qu'ils fussent destinés à être montés et employés comme eux se l'imaginent. Le bon Penguilly continue : « Cette forme (à ailerons) est un artifice ingénieux qui permet de donner à l'arme ou à l'outil (il nous a dit, p. 37, qu'il répondait à tous les besoins) un tranchant aussi aigu que le bronze le comporte » (Comme celui des rasoirs que quelqu'un a vus à Copenhague; mais à quoi bon?). Il continue encore sans craindre de trop étonner le lecteur : « Rien n'indique que la manche doive être courbe, (c'est fort heureux; car l'anneau nécessaire au lien de bronze ne s'y trouve pas) et les dimensions de cette pièce indiqueraient plutôt un outil qu'une arme(!). Dans certains cas (quels sont ces cas?), la même forme se retrouve avec l'anneau d'attache et des dimensions plus fortes (cpz. Desor, fig. 35); c'est alors le *paalstab* danois; ainsi on voit que le même type peut servir à un outil et à une arme. » Je n'en vois rien, mais c'est égal; à moins que le paalstab que j'ai vu expliqué quelque part ne soit cet outil là? Je pourrais ici, comme j'ai fait à propos de son n° 1, indiquer en quelque mots comment, selon moi, on devait adapter le manche au type qu'il nomme aplati; mais j'y reviendrai après avoir achevé la revue de sa liste, qui ne m'arrêtera guère. Je n'ai plus le livre sous les yeux et mes notes ne contiennent que ce peu de mots : n° 3, est-il vrai que le bronze si « mince devait entamer le manche à l'origine de la fourche? » N° 4, où a-t-il pris ses liens en bronze si absurdement enroulés? Les buttoirs empêchaient-ils le manche de se fendre? Son n° 5, ressemble en général,

au bronze représenté dans le *Recueil d'antiquités* du Comte de Caylus, t. II, p. 333, planche XCIV, n° 1. M. De Caylus appelle harpons les deux grosses pointes de métal qui sortent à droite et à gauche de l'arme à la hauteur où finit la douille de forme carrée et où commence la lame plate, qui va s'élargissant peu à peu jusqu'à ce qu'on nomme le tranchant. Il ne s'agit pas là de bouts d'ailerons, comme l'habile emmancheur s'exprime, si j'ai bien retenu, puisque la douille rend cet appendice inutile; mais comme cette modification du projectile est une conséquence d'un principe général observé dans toutes les variétés de cette arme, principe de statique et de balistique, dont ni Penguilly ni aucun de ses confrères, tout mathématiciens qu'ils sont la plupart, n'ont jamais soupçonné que les anciens peuples aient songé à faire une application aussi rigoureuse dans le coulage d'un si minime objet, je veux m'arrêter ici un instant pour leur apprendre un fait dont il leur sera facile de constater l'exactitude, et, si cela les amuse, de tracer la formule, savoir que, dans ces instruments, de l'avant à l'arrière, l'équilibre des parties est toujours si bien calculé, qu'avec une force de projection convenable le projectile devait nécessairement conserver sa première position et suivre sans rotation ou balancement la direction voulue. Dans les bronzes à douille, c'est ordinairement un peu plus bas que la bélière que se trouve le point d'équilibre; dans ceux à oreillettes un peu développées, dans la partie inférieure de celles-ci ou même quelques lignes plus bas.

Quant à l'instrument n° 5 de Penguilly, ou à harpons de De Caylus, il n'y a pas de doute que cet appendice même ne marque le point d'équilibre, et que sa longueur, son volume

et même la direction de sa courbe (d'arrière en avant) ne soient calculés dans cette intention. D'un autre côté, il m'est venu une idée qu'un archéologue qui a remarqué le *eminentibus hinc et hinc acuminibus quibusdam* de Servius sur Virgile, liv. VII, vs. 730 (mots reproduits par Saumaise, par Lazius, par Ruaeus, pour ne pas parler du bon Anth. Rich, mais contre lesquels proteste La Cerda), et qui a cherché à s'en rendre compte, m'enviera peut-être; c'est que ces deux derniers engins à pointes ou éminences latérales, desquels l'un au moins a été apporté d'Herculanum (je ne connais pas la provenance l'autre), pourraient bien être du genre de ceux dont Servius ne parle que d'après ses lectures (*legitur*, etc.), où il a facilement pu confondre l'*aclis* avec la *caleia* que nos deux dessins représentent. Ces deux crochets courbés et inclinés dans le sens du tranchant étaient probablement une modification destinée à rendre l'arme plus terrible, puisqu'elle pouvait ainsi blesser même en effleurant seulement; peut-être aussi suppléaient-ils en même temps à l'anse, qui est absente? Je n'affirme rien; je demande! Toujours est-il que l'emmanchement de M. Penguilly ne résout aucune de ces questions.

De Caylus, en parlant de ses harpons, dit : « Cette singularité empêche qu'on ne le regarde comme un ciseau de menuisier. Ces sortes d'instruments, ainsi que je l'ai déjà remarqué, ne peuvent jamais avoir été d'une grande force, et, par conséquent, d'une grande utilité, à quelque usage qu'on les ait employés, soit pour la guerre, soit pour les travaux domestiques. » Sans les modificatifs *grande force* et *grande utilité* qu'il emploie et sans les connaissances en mécanique qu'il a accordées, p. 318, aux anciens, on croirait

qu'il veut ici les faire passer pour de grands enfants ; il eût mieux fait d'avouer son ignorance, sans plus.

Je n'ai pas le loisir de suivre plus loin Penguilly, mais voici encore une couple de ses plus importantes et plus instructives affirmations : « L'anneau placé à la face inférieure (que d'autres appellent supérieure, mais ces savants se comprennent entre eux, comme Jos. Scaliger le disait des Basques, que lui, qui connaissait tant de langues s'étonnait de ne pas comprendre) de la hache désigne toujours un un manche courbe. » Il procède, comme on voit, par axiômes. — « Un manche fait de la réunion de deux branches d'arbre n'aurait pas besoin d'anneau pour être courbe. » — « La nature tranchante (!) de tous ces instruments et leur forme paraissent indiquer qu'on ne pouvait s'en servir pour combattre qu'avec un manche courbe. » Avec le sien probablement, malgré l'inconvénient qu'il y trouve lui-même, mais qu'il n'avoue qu'à moitié, qu'avec un tel manche, qu'on frappât juste ou à faux, l'arme devait nécessairement tourner dans la main et ne pouvait pas servir du tout. C'est vraiment à faire rougir, non-seulement un archéologue, mais même un bûcheron.

Il y a longtemps que j'ai prévu que la plus grande difficulté du travail que j'ai entrepris serait de le développer avec assez d'ordre pour que les différentes parties, en se succédant régulièrement, pussent non-seulement se réunir au moment de la conclusion en un même ensemble, mais du commencement jusqu'à la fin s'éclairer les unes les autres. Cette difficulté, déjà fort sensible quand j'ai eu à m'occuper des écrivains du moyen âge, s'est encore accrue lorsqu'il s'est agi de ceux de la renaissance et de leurs successeurs plus

rapprochés de nous; mais, dès que je me suis trouvé en présence des archéologues proprement ou improprement dits et des nombreux recueils où ils ont consigné leurs conjectures si variées et si disparates, peu s'en est fallu que je n'aie décidément reculé et renoncé à mon projet, n'eût été l'espoir que la notice de M. Cuypers me fournirait assez de renseignements pour me dispenser de compulser une foule de grosses ou minces publications qui me renverraient de plus en plus loin. Cette notice ne m'a pas fourni un ordre souhaitable, mais j'ai cru pouvoir la suivre. Quant à Penguilly, sur qui j'avais compté avant d'avoir lu son système de classement pour le Musée d'artillerie, il a mis si peu d'ordre dans sa besogne, que son tableau ressemble absolument à un étalage de brocanteur. Que vais-je faire, moi, obligé à mon tour de classer et d'emmancher les spécimens que j'ai sous la main ou dont j'ai vu les dessins? Je continuerai à les diviser d'après leurs noms antiques en deux catégories, en rangeant sous chacune d'elles leurs variétés les plus remarquables, dont je tâcherai, au besoin, d'aider le lecteur à reconnaître les conditions d'emploi particulières et propres; le principe restant toujours le même.

Ce sont des armes de jet dans le strict sens du mot (*missilia*), à lancer contre l'ennemi non avec leur bois ou leur hampe comme une flèche ou un javelot, mais libres de tout bois, le manche d'environ deux pieds de long dans lequel elles étaient légèrement engagées au bout, restant dans la main, qui, par une secousse bien calculée, force la lame ou le coin de bronze à s'échapper brusquement du haut du manche dans la direction voulue, toujours plus ou moins horizontale. La courbe décrite dans l'air par le bronze

encore retenu par le manche (je ne mesure pas l'espèce de parabole qu'il pouvait encore suivre dans son vol plus loin), devait être d'un bon quart de cercle, et nul doute qu'un mathématicien ne parvint encore, le but étant exactement fixé, à déterminer à quel point du segment une dernière secousse (1) sèche et heurtée devait lancer avec force le projectile à la face de l'ennemi. La longueur du manche dont je viens de parler est donnée par les scoliastes, une coudée et demie (*cubito et semis*), et l'on peut les en croire; sa matière était du bois, mais un bois très-flexible (*materia quam maxime lenta*), se courbant, se pliant facilement, comme l'osier. Le composait-on aussi de verges d'arbres ou de baguettes réunies, opinion que La Cerda semble attribuer Juste-Lipse? C'eût été difficile. De quelle grosseur était ce manche? Avant d'essayer de répondre à cette question, examinons un instant les dimensions de quelques-uns des bronzes mêmes auxquels il devait visiblement s'adapter. Les plus grandes *cateias* (des environs de Tongres) que j'ai sous les yeux sont longues de treize centimètres à partir de l'extrémité du leur rebord régulier autour de la douille carrée jusqu'à l'extrémité opposée dite le tranchant; et la douille même, qui forme un carré oblong, mesure à l'intérieur d'un côté près de trois centimètres et de l'autre côté deux centimètres pris à la même place; c'est à l'un des moins larges côtés qu'est attachée l'anse. Les plus petites, provenant aussi de Tongres, ont, y compris le cercle du rebord tel qu'il est

(1) Le thiois dirait *smak*, et par ce seul mot, pour qui connaît la valeur des lettres, il exprimerait la nature du mouvement : *sma...k*, son brusque arrêt et son effet, la projection par un coup sec.

dessiné par l'empreinte du moule, sept centimètres et demi de longueur, avec une douille qui souvent paraît elliptique à cause de la croûte de sable et d'argile qui remplit les angles intérieurs, mais qui, examinée de près, forme un véritable parallèlogramme comme les côtés extérieurs. L'ouverture de cette douille est de douze millimètres sur dix-sept. J'ajoute, en passant, pour les admirateurs de belles patines, que celle de ces coins, trouvés dans un sol mêlé de sable et d'argile, est mince, mais parfaite de couleur et de consistance.

Les deux modèles que je viens de décrire paraissent être les plus communs en Normandie (voir Matanasius) et dans les environs de Lyon. Je ne m'occuperai pas des autres variétés de la *cateia;* la question de la grosseur du manche doit évidemment se résoudre d'après les mêmes principes pour les bronzes à douilles rondes, comme celui de Baarle, que pour ceux à douille carrée. Elle serait peut-être toute résolue si les manches mentionnés par Thorlacius et Westendorp avaient été recueillis ou du moins décrits avec plus de soin. La première de ces armes paraît avoir été une *aclis* dont le manche à double bout ou fourchu était encore fixé dans les ailerons; l'autre était une *cateia* à douille ronde, et le manche était couché horizontalement à côté. Les deux manches pourris avaient approximativement la longueur indiquée par les anciens scoliastes (une coudée et demie).

Quant à la grosseur du manche, nous sommes absolument réduits à recourir à des conjectures; mais, comme nous avons déjà quelques données précises sur des points qui se rattachent au moins indirectement à la question, sa longueur, sa flexibilité, son facile emboîtement dans une douille

d'une forme et calibre donnés, etc., nous pouvons espérer que, l'expérience pratique de nos jeux d'autrefois et un peu de sens commun y aidant, nous parviendrons à remplacer les « six manches réels » de M. Penguilly par quelques chose de plus raisonnable.

La longueur, d'environ deux pieds comme je viens de le dire, est un fait historique que la réflexion ne peut qu'admettre et que toute épreuve doit justifier. J'en dis autant de la flexibilité ; elle est affirmée en termes notables par les anciens, et sans elle le coup n'aurait ni vigueur ni justesse. Elle contribue ainsi en même temps à assurer l'effet, qu'on avait cherché dans ce que j'ai appelé la facilité de l'emboîtement, que j'aurais peut-être mieux nommée légèreté d'ajustement, car sans la flexibilité du manche on n'aurait pas obtenu ce ressort dont la brusque vibration sous la secousse et la réaction de la main peut seule détacher à point précis le bronze du bois et le projeter droit en avant vers le but. C'est le même mouvement que l'on fait instinctivement avec l'avant-bras et la jointure de la main lorsqu'on veut délivrer ses doigts d'un objet qui les gêne.

Il est hors de doute que la force du manche devait être en proportion du volume et du poids de l'instrument en métal dont il était armé, et qu'une douille carrée de deux centimètres sur trois annonce un bâton de la même épaisseur dans les deux sens, du moins à l'entrée et jusqu'à près du milieu de la douille, où celle-ci va en se retrécissant à mesure qu'à l'extérieur le coin s'applatit comme pour devenir ce qu'on appelle le tranchant.

Quelque bois qu'on choisisse, un manche de la grosseur indiquée et de deux pieds de longueur seulement ne sera

jamais très-flexible; moins encore, comme le voudrait Isidore, le plus qu'il se peut flexible. Il devait cependant plus ou moins serrer dans la douille, de manière à ne pas laisser échapper le bronze sans la manœuvre nécessaire du soldat au moment de s'en servir. Il devait aussi convenir à la main qui avait à lancer l'arme, ce qui suppose à peu près une même grosseur : un pouce carré ne semble pas trop pour un bâton qu'un homme veut serrer fermement dans son poing. Jusqu'ici, dirai-je avec Penguilly, « l'étude est positive et déterminée; » mais, plus loin, nous pénétrerons dans « le domaine des conjectures. » Et d'abord, dans ce grand type dont nous parlons, le manche, que nous supposons à l'entrée de la douille égal à l'ouverture de celle-ci et s'y adaptant commodément (1), conservait-il cette même épaisseur jusqu'à la poignée, qui, ronde ou carrée, peu importe, devait aussi être d'un volume à remplir la main qui le serrait? Nous avons déjà dit que cela ne s'accorderait pas avec la souplesse qui lui était indispensable, et il faut, par conséquent, trouver le moyen de concilier entre elles des conditions qui semblent ne pouvoir que s'exclure. En m'inspirant un instant de l'exemple des archéologues dans de pareils cas, je ne désespère pas d'y parvenir et de plus de résoudre en même temps une petite difficulté philologique qui a attiré l'attention des plus clairvoyants d'entre eux. J'ai eu l'occasion de citer les expressions *materia maxime lenta* de Servius et d'Isidore, et *panda cateia* de Silius. *Lentus* signifie mou, souple, flexible et aussi, collant, tenace, nerveux et résistant; ces notions dérivent les unes des autres et ce ne sont pas les seules.

(1) L'explication de cet adverbe se trouve déjà plus haut.

Pandus signifie ouvert, courbe ou courbé, comme les cornes d'un taureau ou un arc; plié ou courbé, comme parfois une poutre; voûté, comme le dos d'un âne. Eh bien! j'applique ces significations à mon manche, en le faisant d'un bois tout à la fois souple et assez nerveux pour que, en l'amincissant suffisamment et sur une coupe convenable (applatie sur les mêmes faces que le coin, mais sans arêtes, et ainsi plus ou moins elliptique?) depuis son insertion dans la douille jusqu'au galbe qui prépare la poignée, il réunisse toutes les conditions exigées de flexibilité, d'élasticité et de résistance. Si, au lieu de l'arrondir parfaitement, je l'applatis un peu sur les deux faces qui correspondent à l'applatissement de la lame, de manière que les deux côtés amincis courent dans le sens de la bélière, il y a pour cela plusieurs raisons, que tout homme qui a quelquefois manié des bâtons ou des lattes de bois comprendra de lui-même; je n'indiquerai que la probabilité qu'on avait soin de toujours employer l'arme de la même manière et dans la même position, la bélière, par exemple, avec sa courroie nécessairement déroulée et pendante au moment du jet, restant toujours tournée à gauche, du côté de la main qui devait, si pas diriger celle-ci au départ de l'arme, du moins aider à la ramener. Je passe sous silence d'autres considérations, pour ne pas oublier que c'est ici le lieu d'expliquer le véritable sens de la *panda cateia* de Silius, ou plutôt de dire que le voilà expliqué, et de m'écrier εὕρηκα, je l'ai trouvé! et pas seulement le sens des mots, mais le manche courbe (*pandus*) même, que j'espère que M. Penguilly voudra bien dorénavant considérer et recommander aux musées français comme étant seul réellement réel.

Pour les plus petites armes de la même classe, dont les proportions, à l'exception de la longueur, sont presque quatre fois moindres, on procédera dans l'appropriation de leur manche de la même manière, mais en tenant compte de ces différences et de tout ce qui y est relatif ou en dépend. Je n'entrerai pas dans de long détails à cet égard, où, au lieu de règles fixées à priori, c'est-à-dire de suppositions et de conjectures plus ou moins scientifiquement établies, on fera mieux d'appliquer les notions pratiques de mécanique obtenues par l'expérience de quelques essais de travail manuel ou dans les amusements de sa jeunesse. Qui ne connaît les qualités et les propriétés d'une baguette de coudrier (1) ou d'osier ou d'une badine de jonc? C'est tout ce que je veux. La douille de notre petite *cateia* varie entre un et demi et deux centimètres d'ouverture jusqu'à la profondeur de trois centimètres et demi, où elle commence à se rétrécir, de sorte qu'on peut y insérer la première phalange d'un doigt un peu effilé ou le bout équarri d'un bâtonnet de la même grosseur. Sans chercher plus loin, qu'on prenne mon osier ou mon coudrier de tantôt, qu'on le coupe bien à longueur, qu'on ajuste le bout d'en haut, le plus mince, dans la douille, puis qu'on explore la flexibilité des différents points de la longueur, surtout aux deux tiers de celle-ci, où sera le centre de son action et de sa puissance, si j'ose employer ces mots; qu'on tienne en même temps compte du volume et du poids,

(1) Je nomme le coudrier en premier lieu, parce que, en démolissant des plafonds dits *scellés* par nos maçons, qui étaient construits depuis 200 ans, j'ai trouvé les bâtonnets de coudrier qui soutenaient l'argile entre les solives, encore aussi flexibles que s'ils avaient été en pleine sève, et qu'en les trempant pendant quelques heures dans l'eau on aurait pu les réemployer. *Experto crede Roberto.*

si minime qu'il soit, du bronze qui le surmonte et le termine, pour s'assurer provisoirement si, dans quelle partie et à quel point le bois devra être aminci ; bagatelles dont tout homme habitué à faire lui-même le nœud de sa cravate n'a pas besoin d'être averti, mais auxquelles tel archéologue pourrait ne pas songer.

Voilà la besogne en bon train ; il ne reste plus qu'à soigner pareillement la moitié inférieure du manche et de la mettre en harmonie avec le reste; car on comprend que toutes les parties sont solidaires entre elles et que l'action de l'une doit seconder et compléter celle de toutes les autres. C'est au moyen de la poignée que le bras et la main communiquent leur impulsion et leur énergie et donnent la direction à tout l'instrument; il faut donc qu'elle soit non-seulement saisissable, mais parfaitement maniable, ce que notre baguette d'un doigt de grosseur ne serait point. Elle doit, en outre, se rattacher au reste du manche par une diminution de diamètre ménagée de telle façon qu'elle ne déplace pas les limites rigoureuses du maximum de flexibilité de celui-ci, qui se trouvaient, me semble-t-il, vers les deux tiers de la longueur. Comment obtenait-on ce surplus de volume de la poignée ? Est-ce qu'au lieu d'une baguette qu'on renforçait par des ajoutages collés, cloués ou liés, on choisissait une branche suffisamment grosse pour qu'on n'eût plus qu'à l'approprier aux exigences de la partie supérieure par un procédé analogue à celui qui était employé pour le type précédent, ou les deux modes étaient-ils également pratiqués, selon les circonstances? Ce sont des questions que je n'ai pas le moins du monde envie de discuter; c'est un plaisir que je laisse à ceux qui voudront contester le fond même de

mon système, et si je savais que cela pourrait les y engager, j'irais même jusqu'à déclarer que, des trois suppositions que j'ai énoncées, la première me paraît être la plus vraisemblable. Dans tous les cas, les points les plus flexibles ne pouvaient pas se trouver près de la main.

J'ai déjà fait connaître mon opinion sur la courroie, qu'on remplaçait aussi par une corde (*lino*), sur sa longueur, d'une douzaine ou quinzaine de pieds (auxquels je permettrai pourtant, par esprit de conciliation, que d'autres, selon leur nationalité et la vigueur et l'adresse qu'ils se connaissent, ajoutent un *yard*, une *elle* ou même une *toise*), sur son double point d'attache, l'un en haut à l'anse, l'autre en bas à la poignée; mais je dois encore mentionner ici une particularité dont M. Penguilly a plus singulièrement abusé que de tous les autres faits qu'il a cru observer, et sur laquelle il a bâti tout son ridicule système de l'emmanchement de sa hache à douille carrée, de son « celt par excellence. » (Celui-ci est la grande *cateia*, dont je viens de dire quelques mots; j'ai oublié s'il accommode aussi la petite de la même façon, ou s'il a reculé devant cette absurdité de plus.)

M. Penguilly, qui n'est préoccupé que des moyens d'emmancher sa hache le plus solidement possible, profite de ce qu'il appelle l'anneau, notre anse ou bélière, pour y passer un lien de bronze qu'il attache par une double traverse croisée, en forme d'un X allongé ou plutôt d'un 8 arabique, puisqu'il est fermé en haut et en bas, autour du manche, à l'endroit où il fait commencer la courbe imaginaire (1) qu'il

(1) Une description assez claire serait bien longue; je renvoie aux figures du livre. On me dit que le musée de Saltzbourg suit ce mode d'emmancher.

lui donne. « Le lien de bronze, dit-il, était indiqué par un fragment resté dans l'anneau de l'une des haches. » Dans une de mes petites *cateias* de Tongres, je trouve de même un tout court fragment de bronze dont l'oxyde cristallisé remplit et couvre toute l'ouverture de l'anse, qui, à l'extérieur, n'est couverte que d'une belle patine ordinaire, comme d'ailleurs tout ce petit coin. J'en conclus que l'anneau brisé violemment n'était pas du même bronze que le reste de l'instrument; mais j'ai évité de m'en assurer pour ne pas détruire cette soudure cristalline. Qu'importe au reste; il est assez visible qu'avant l'oxydation, cette portion de métal jouait librement dans l'œil de l'anse et faisait partie d'un anneau plus grand auquel était attachée la courroie, que M. Penguilly semble oublier et supprimer complètement (1). Si l'on a la moindre idée de l'agencement de ces sortes de choses, on ne me demandera pas qu'elle était l'utilité de ce second anneau qui précédait, comme la continuation d'une chaînette, celui de la bélière; on comprendra qu'il servait à faciliter le jeu et le développement de la courroie à la suite de la *cateia* lancée à plein vol.

Je ne puis me dispenser de rappeler ici une *cateia* à douille ronde, mais dont, après le bord, la forme extérieure devient carrée dès la naissance de l'œil placé à peine à un centimètre au-dessous du bord, d'où il descend sur la surface latérale plate jusqu'au milieu de toute la longueur de ce côté. L'objet lui-même est trapu et paraît entièrement carré, à l'exception de l'étroite bande qui touche au rebord. Cette

(1) En disposant, comme il le fait, de l'anse pour y fixer son lien de bronze, à quoi attachera-t-il le *linum* ou *lorum?*

forme diffère de toutes celles que j'ai vues; mais le plus singulier est que, dans l'anse, qui est relativement large, est passé un cercle de bronze de 6 1/2 centimètres de diamètre ou d'ouverture et d'une grosseur un peu inégale, mais qui ne dépasse nulle part 4 millimètres. Les extrémités se touchent toutefois étroitement par une coupe nette dans la représentation qu'en donne l'*Archaeol. brit.*, t. XVI, pl. 51, sans que j'y puisse distinguer si elles sont soudées ensemble. Ce n'est pas probable, parce que dans ce grand anneau de bronze est enfilé, comme un grain de chapelet, un petit anneau trois fois plus gros et mobile de jaïet bien poli, qui a dû y être inséré postérieurement, mais se trouvait déjà en place lors de la découverte. Westendorp, t. II, p. 229, n'y voit qu'un ornement; il est certain qu'il n'a jamais pu être d'aucun usage. Et le grand anneau même me paraît trop grand et, par suite, trop faible pour avoir servi à attacher la courroie; car, tel qu'il est disposé, on pourrait, sans l'ôter de l'anse, le faire tourner en cercle par-dessus et par-dessous, et ainsi par-derrière autour de l'instrument, de manière qu'il se retrouverait dans sa première position. Était-ce un jouet? Dans ce cas même, je ne dois pas m'en amuser davantage.

Je ne m'arrêterai pas non plus à décrire les autres variétés si nombreuses de la *cateia;* j'applique à toutes les mêmes principes, que le lecteur intelligent modifiera au besoin selon la différence des détails dont il aura reconnu l'importance. J'en dirai moi-même encore un mot, après avoir étendu mon étude à l'*aclis*, dont les variétés, infiniment plus nombreuses et plus remarquables, nous obligeront de jeter encore plus d'une fois un regard en arrière sur la *cateia,* dont, ainsi que je l'ai dit, elle n'est qu'une forme perfectionnée.

Une énumération un peu complète des différents modèles de l'*aclis*, surtout si l'on voulait y joindre la description des plus notables particularités qui les distinguent, serait un travail qui dépasserait de beaucoup les bornes que je dois me prescrire. Je prendrai pour type le bel exemplaire que m'a remis, en 1851, M. De La Fontaine, gouverneur civil de Luxembourg, pour l'Institut archéologique liégeois. Il en possédait sept pareils, tous trouvés dans le Luxembourg allemand. Le métal a l'aspect de celui de nos canons de cuivre, la forme en est des plus régulières et le coulage parfait ; une espèce de légère patine ou plutôt de crasse de couleur sombre couvre toutes les parties qui n'ont pas été exposées au frottement de la tablette où elle a reposé. La longueur absolue, mesurée entre les ailerons recourbés vers la face plate, compte, depuis le haut où elle a été coupée grossièrement (peut-être simplement rompue au moyen d'un pli droit et sans trace d'encoche) jusqu'au milieu le plus avancé du tranchant, treize centimètres et demi. Les ailerons, les deux du même côté pris ensemble, parce qu'ils constituent une même surface, leurs replis vers l'autre paire d'ailerons y compris, ont un développement de cinq centimètres et trois millimètres ; l'intervalle entre les replis ou bords à droite et à gauche, où l'ouverture des ailerons opposés est à peu près d'un centimètre, et la profondeur de la coulisse entre et sous eux, de 15 millimètres, toutes mesures *maximum*, parce que les rebords vont diminuant lentement du côté du tranchant, où ils se réduisent à rien, et de l'autre côté descendent par une courbe fort brusque vers la partie opposée, où j'ai dit tantôt que l'on avait coupé droit le haut du bronze, sans y ménager une encoche, qui n'aurait pu

tomber qu'entre les extrémités des ailerons. Les coulisses ont, à partir de la rapide descente des ailerons, où elles sont les plus larges (2 1/2 centimètres de diamètre), sept centimètres de longueur, et se rétrécissent insensiblement jusqu'à ce qu'elles s'effacent pour se perdre dans la surface plane du bronze, qui, plus loin, s'élargit peu à peu en s'amincissant pour former ce que, par une fausse analogie, on a appelé le tranchant de la hache, expression que je n'ai moi-même quelquefois employée que pour être mieux compris. A l'endroit où la coulisse cesse, c'est-à-dire au juste milieu de la longueur du bronze entre l'extrémité supérieure et inférieure, où je place son point d'équilibre, les quatre faces deviennent un moment égales de largeur (2 centimètres), et le corps de l'aclis forme un carré qui diminue insensiblement dans un sens et s'élargit par le même applatissement dans l'autre sens, de manière à prendre enfin cette apparence de hache qui lui a fait donner son nom et provoqué une foule de conjectures qui feront rougir le bon sens tant que les livres où on les a étalées subsisteront. Mon *aclis* présente encore d'autres particularités pour lesquelles je renvoie au dessin que j'espère pouvoir en donner. Elle pèse exactement un demi-kilogramme. C'est mon n° 1.

Son appropriation à l'usage auquel elle était destinée peut se déduire de ce que j'ai dit de la *cateia*. La principale différence consistait dans la façon du manche, dont la matière, la longueur, la grosseur, la flexibilité et la poignée devaient être analogues dans les deux armes, mais qui exigeait, en outre, que son extrémité supérieure ou sa tête, qui s'emboîtait simplement dans la douille de la *cateia*, fût fourchue ou fendue et double pour pouvoir s'insérer à la fois dans les

deux douilles extérieures formées par les deux paires d'ailerons de l'*aclis*.

Mais ici se présentent de grandes difficultés que je me garderai bien de prétendre résoudre toutes. Notre bronze est droit sur l'extrémité supérieure; il y en a d'autres ayant une encoche en haut, dans le bord supérieur, un peu au-dessus de la place où les ailerons latéraux naissent des deux côtés de la surface plate destinée à recevoir les deux branches de la fourche du manche. Cette encoche est tantôt à peine marquée, tantôt plus profonde, mais étroite (comparez Desor, *Palaf.*, fig. 36 et 37), tantôt large et profonde (dans Montfaucon, t. III, 2e partie, p. 188, 4e fig.). Dans Desor, fig. 35, les deux pointes de l'encoche « sont recourbées de manière à se toucher et à former une lunule. » Si j'avais vu et examiné l'objet, peut-être pourrais-je prouver que ces pointes ne sont ainsi recourbées que par accident, car le rivet et la cheville à tête plate supposés par Desor et Penguilly ne peuvent les expliquer. Ces messieurs ni personne, je pense, n'ont compris la destination de ces entailles, qui prouvent une grande intelligence de la mécanique. J'ai déjà signalé le point d'équilibre à l'égard du haut et du bas du bronze vu du côté de ses faces aplaties; eh bien, les encoches servaient à maintenir le bronze droit en place entre les deux branches de la fourche (où il était inséré librement et uniquement retenu par ses oreillettes), pour empêcher le bout d'en haut d'incliner à droite ou à gauche, et, par une espèce de bascule, faire dévier l'arme de la direction qu'on voulait lui imprimer. L'encoche répondait donc probablement à une saillie du bois dans la jointure des bras de la fourche, et permettait de ne pas trop serrer ceux-ci entre les ailerons; car, dans ce cas, il

eût été difficile, si non impossible, que le manche se dégageât à point voulu des coulisses pour donner au bronze ainsi emprisonné sa libre volée.

Si j'ai été assez heureux pour être clair en même temps que précis dans cette description, le lecteur m'en saura gré et me pardonnera de compter assez sur son intelligence pour le prier de comparer toutes les autres variétés qui lui passeront sous les yeux avec le modèle que nous venons d'étudier, et d'y découvrir lui-même les raisons pratiques et mécaniques de leurs analogies et de leurs différences; car toute modification particulière a son motif, et l'on ne doit jamais désespérer de l'expliquer par les règles générales, qui ne sont que le produit de l'expérience, de l'observation et du bon sens naturel.

Afin que l'on ne me reproche pas de me retirer du jeu sans en indiquer la marche par quelques exemples de cas plus ou moins extraordinaires, je répéterai que notre *aclis* est privée de toute encoche, et j'ajouterai qu'elle n'en avait pas besoin, parce que les ailerons, qui remontent jusqu'à la place qu'elle occupe ordinairement, rendent dans notre spécimen le même service, à cause du peu d'espace qui lui reste pour s'incliner vers l'un des côtés, ce que la longueur (12 millimètres) et l'épaisseur (un demi-centimètre) de la coupe d'en haut, appuyée contre le fond intérieur de la fourche, devait empêcher pareillement. Il était impossible que ce bronze se plaçât de travers et ne s'envolât pas droit vers le but. A propos d'encoches, je mentionnerai aussi en passant, à cause de sa profondeur et son irrégularité, celle que représente l'*Archéol. brit.*, pl. LXVIII, n° 2, et dont le dessin peut se prêter à plusieurs conjectures que j'abandonne à d'autres amateurs.

J'en ferai de même à l'égard des *couteaux-haches*, etc., auxquels on a accolé le nom de Morlot. Ils n'avaient pas ou presque pas d'encoche, et tout au plus de petits rebords droits au lieu d'oreillettes, de manière qu'on a supposé qu'ils « servaient à la main, comme les tranchets des corroyeurs, et n'avaient peut-être pas de manche. Voyez Desor, *Palaf.*, p. 39. De Caylus, qui en avait reçu cinq « de grandeur et de largeur différentes » de Herculanum, en a fait graver la plus grande, t. II, pl. XCII, n° 4, de son *Recueil*, mais déclare encore une fois ne pas en concevoir l'utilité. Lisez sa note p. 321. Tous ces messieurs étaient trop savants pour se contenter d'une explication simple. Le Musée archéologique de Namur en possède aussi un exemplaire, mais avec une simple et très-légère dépression au lieu d'une encoche, et un deuxième (si ce n'est pas un outil *sui generis*, car je ne l'ai pas eu en mains) plus arrondi en haut qu'en bas, et, à ce qu'il paraît, également applati et mince de l'un et de l'autre côté, peu épais partout, mais sans apparence d'encoche ni de rebord. Il est en haut d'un tiers moins large qu'en bas; les côtés sont coupés droits et ne se terminent pas en ces angles relevés qui complètent et arrondissent la spatule du type morlotique. Toute cette classe est dépourvue d'anses.

Il suffit que j'ai tenu note de cette légère plaque de bronze namuroise; quant aux prétendus tranchets de corroyeurs, c'étaient bien des diminutifs d'*aclides* de la dernière simplicité, et lorsque je les examine avec soin, leur emmanchement me paraît avoir dû être simple comme elles. Leur légèreté les rendait certainement moins propres à se séparer du manche par la secousse imprimée à celui-ci quand on voulait les lancer; mais cela dépendait autant du manche,

dont la forme, sans préjudice de la souplesse relative, pouvait varier de cent manières, et je pense qu'en beaucoup de cas une bonne baguette de coudrier ou une branchette de coignassier bien choisie et convenablement fendue et arrangée pour recevoir l'étroite et mince lame de ces bronzes, sans trop la serrer ou pincer sur aucun point, pouvait suffire pour la maintenir en place jusqu'au moment où on voulait lui donner l'essor et la lancer vers le but. J'ai fait remarquer qu'aucun échantillon de ce type n'est pourvu d'une bélière et ne s'employait, par conséquent, avec une courroie ou une corde pour le ramener. Ces bronzes, en effet, n'auraient pu, à cause de leur peu de poids, entraîner avec eux dans leur vol un pareil appendice sans dévier, et c'eût été, comparativement parlant, vouloir prévenir la perte d'une *capsule* de nos armes à feu; car je suis convaincu que les soldats qui se servaient de cette sorte de projectiles en étaient amplement pourvus, comme les frondeurs l'étaient de glands de plomb ou de pierres.

Ce que j'ai dit ici de la légèreté de ces bronzes, comme plus haut de la petite *cateia*, ne favorise aucunement l'opinion de De Caylus, que ces instruments étaient inutiles à la guerre; ceux qui pensent comme lui, et ce sont tous ceux qui, après un examen superficiel des objets qu'ils ont sous les yeux, sans consulter les détails fournis par les traditions anciennes ou sans les comprendre, se contentent, tout hommes peu pratiques qu'ils sont, de se demander quel usage ils en feraient eux-mêmes, et il n'est pas étonnant qu'ils les trouvent inutiles. Peut-être, si ces instruments avaient un véritable tranchant ou une pointe capable de faire une profonde blessure, en auraient-ils jugé autrement; mais telle

n'était pas leur destination, et, dans ce cas, ils n'auraient pas été pourvus d'un courroie pour que celui qui avait lancé l'arme pût la retirer à soi au risque même d'en être blessé à son tour. Au reste, nous avons des témoignages qui prouvent que les soldats craignaient autant les contusions des *missilia* que les blessures à sang coulant (1), et nos bronzes ne servaient évidemment pas à blesser profondément. Quant à la légèreté de leur poids, cette objection disparaît dès que l'on tient compte de la force de projection qui les animait et dont l'effet devait augmenter du triple ou du quadruple celui de la pesanteur; à quelques pas de distance seulement, l'impression du coup devait être très-sensible.

J'ai sous les yeux une *cateia* et une *aclis* qui méritent une mention spéciale, parce qu'elles présentent des particularités que je crois uniques. Voir mes planches n^s 2 et 3.

Décrivons d'abord la *cateia*. Elle pèse 270 grammes et ressemble, en général, aux plus grandes que notre musée a reçues de Tongres, d'où elle provient aussi ; même forme carrée, même patine verte et solide; mais elle est un peu plus forte de proportions, car elle a un centimètre de plus en longueur, et partout un bon demi-centimètre de plus de largeur latérale. Elle a aussi sous le rebord deux cordons parallèles, tandis que les autres n'en ont qu'un simple.

Toutes ces différences ne sont guère importantes en comparaison de celle qu'offre la douille, que j'essaierai de décrire de mon mieux, mais que le dessin même que j'espère qu'il me sera permis d'en donner plus tard ne pourra peut-être pas faire connaître complètement, dans l'état de

(1) Voyez Végèce, l. I, ch. XVI; Tite-Live, l. XXXVIII, ch. XXI.

dégradation où elle se trouve. La douille forme, comme dans toutes les autres grandes, d'abord un parallélogramme, dont le côté auquel est attaché extérieurement la bélière et le côté opposé sont en haut les plus larges. Dans le spécimen dont il s'agit ici, la différence est presque nulle, et j'aurais pu la regarder comme parfaitement carrée ; plus bas, elle le devient en effet, et le même côté finit enfin en angle aigu. Mais cette douille a été, à la hauteur du rebord et même un au-dessus de celui-ci, traversée au milieu et en partie couverte ou fermée par une barre d'à peu près un centimètre carré d'épaisseur, coulée avec le reste de la pièce et s'appuyant par ses deux bouts contre les deux faces intérieures des rebords opposés, visiblement renforcés en cet endroit pour la soutenir. La barre, maintenant brisée, était placée parallèlement au côté où se trouve la bélière, et, par conséquent, contrairement au plan du tranchant, ce que je fais remarquer, parce qu'il en résulte plus d'une difficulté dans l'explication de l'emmanchement. Je n'entrerai pas dans des détails à cet égard, dans l'espoir que la suite de ma description suffira pour les faire deviner par le lecteur, qui doit du reste y être préparé, s'il a étudié avec soin le spécimen également remarquable de Paalstab (*aclis*) représenté dans les *Palafittes* de Desor, p. 41, fig. 40 *a* et *b*.

Je regarde notre *cateia* comme un essai de transition à la forme de l'*aclis*, qui devient plus commune à mesure qu'on s'éloigne du Nord et qu'on s'approche du Midi (1). Je dis un

(1) Virgile semble avoir senti cette distinction en rappelant l'origine teutonique de la *cateia*, quand il la met entre les mains des Latins de Turnus, tandis qu'en nommant quelques vers plus haut les *aclides* des Campaniens, il se contente de dire qu'ils avaient la coutume *(mos est)* d'y attacher une courroie, et

essai, et j'ajoute mal réussi, parce que, s'il avait répondu aux conditions qu'on en attendait, les échantillons s'en retrouveraient en plus grand nombre. Pour ma part, je ne connais que celui de notre musée liégeois. Il est fâcheux qu'il ait déjà anciennement beaucoup souffert, soit sous le soc de la charrue ou d'un coup de pioche, qui en a entamé le rebord parallèle à sa barre et emporté les deux tiers de la longueur de celle-ci, en n'en laissant qu'un bout d'un centimètre de long d'un côté et quelques traces du violent arrachement de l'autre. A quoi a servi cette barre qui fermait en haut au milieu le tiers de l'ouverture carrée de la douille et n'en conservait de chaque côté comme entrée libre qu'un espace d'un petit centimètre de large et de deux centimètres et demi de long? La conséquence, je n'oserais dire le but principal, en a évidemment été d'obliger celui qui s'en servait à employer un manche dont le bout supérieur fût fourchu ou largement fendu; car, pour recevoir entre ses deux bras ou branches une traverse d'une pareille grosseur, la fente devait déjà commencer assez haut, à moins qu'on ne s'imposât la peine de la racler ou nettoyer considérablement en dedans. Et vraiment, quand j'ai parlé de l'appropriation du manche à nos plus grandes douilles, je me suis demandé si le bout de celui qu'elles étaient destinées à recevoir en remplissait toute la cavité, au risque d'y être trop fortement retenu au moment où il devrait se dégager du bronze et lui donner sa volée, ou trop faiblement, de sorte qu'il s'en dégagerait contre la volonté de l'homme qui le maniait, et, dans tous les cas,

---

le *sed*, dont cela est précédé, indique en quelque sorte un usage qui leur était propre. J'en dirais davantage si Virgile ne parlait pas d'une guerre si éloignée de son temps.

manquerait au moins en partie l'effet qu'on en attendait.

Cette demande était sérieuse, quoique je n'y ai pas répondu à l'instant même, et le bronze exceptionnel que je viens de faire connaître m'engage à l'adresser également au lecteur, qui voudra bien, j'espère, m'aider à la résoudre, en examinant avec moi si les observations suivantes y sont applicables. En supposant que le bout du manche inséré dans le creux de la douille formât une masse solide, les inconvénients que je viens d'indiquer devaient se présenter souvent. Si même les parois intérieures de la douille avaient toujours été coulées parfaitement lisses ou même repolies après la fonte, deux choses déjà inadmissibles, encore eût-il été impossible au meilleur ouvrier de prendre assez bien la mesure de cette cavité dans tous les sens pour façonner la tête de son manche, de sorte qu'elle pût s'y adapter exactement et remplir toutes les conditions voulues (1).

Il n'est pas douteux cependant que les peuples qui se servaient de la *cateia* ne fussent parvenus, sinon à l'époque où les place Virgile, du moins longtemps déjà avant celle où il écrivait, à en tirer tout le parti possible et à éviter les difficultés que nous rencontrons dans son emmanchement définitif. Ils avaient donc trouvé le moyen d'arranger l'extrémité de leur manche de telle façon qu'elle se prêtât d'elle-même à toutes les exigences de la place qu'elle devait occuper et du service qu'on attendait de tout l'agencement, c'est-à-dire, qu'au lieu d'adapter péniblement à la douille un coin de

(1) Dont une des premières était qu'elle ne dût pas y être enfoncée violemment, ni être trop serrée, ce que je dis pour les amateurs d'un emmanchement solide, qui oublient trop que, par leur peu d'épaisseur, les parois n'y auraient pas résisté. L'épaisseur n'en était que d'un bon millimètre.

bois solide et incommode, on s'avisa, qui sait après quels autres essais, à lui substituer un bout suffisamment élastique pour en corriger les défauts les plus gênants et en rendre l'entrée et la sortie convenablement faciles et sûres. Or, cette élasticité, dont la première vue d'un *cateia* m'avait depuis longtemps fait soupçonner la nécessité, m'apparut plus tard comme une certitude quand j'eus l'occasion d'examiner une *aclis,* et la barre transversale du bronze que j'ai devant moi m'oblige aujourd'hui à y voir un fait évident.

Plus une chose est simple, plus il faut souvent l'expliquer longuement pour la faire admettre par certaines personnes à préventions, et Dieu sait si elles sont nombreuses parmi les archéologues ! Je suis fâché que ce que j'ai à leur dire ici n'ait rien d'extraordinaire ni de merveilleux. Ils doivent se rappeler qu'ils nomment la *cateia* un coin, et ils savent probablement pourquoi. Ils peuvent ajouter avec M. Penguilly : « coulé à noyau vide, » et ils prouveront en même temps qu'ils ont une idée de sa conformation intérieure, qu'ils savent que ces deux parois les plus larges vont en se rapprochant insensiblement jusqu'au bout, tandis que les deux autres parois descendent en conservant entre elles la même distance et restent ainsi parallèles jusqu'au fond. Maintenant qu'ils prennent deux minces lattes de bois de la même largeur que la douille entre les deux parois parallèles, qu'ils les coupent à une longueur égale de vingt-cinq ou de trente centimètres, et les attachent par un des bouts à plat l'une sur l'autre, de manière qu'elles semblent n'en faire qu'une seule ; puis, en soulevant la partie libre de l'une (naturellement de celle qui est au-dessus), qu'ils placent transversalement entre elles une cheville de bois, à l'instar de la barre en

bronze de notre *cateia*. Ils peuvent, pour plus de facilité, la lier en place avec un fil à sept ou huit centimètres de la fin des lattes, selon la profondeur qu'ils donneront à leur douille (celle de notre exemplaire est de neuf centimètres); car c'est cette dernière partie des lattes, à partir de la traverse serrée entre elles, que la douille doit recevoir. On comprend que ces deux bouts écartés l'un de l'autre par la cheville, formeront entre eux une espèce de fourche d'autant plus ouverte que la cheville sera plus grosse, et qu'il faut ainsi donner à celle-ci des proportions qui permettent aux deux bouts de se rapprocher assez pour entrer ensemble dans la douille.

Il est vrai que nos lattes sont de bois, et, par conséquent, flexibles (1), et qu'en pesant fortement sur les deux bouts pour les rapprocher l'un de l'autre, on peut réduire la fourche elle-même à la forme d'un coin inverse dont la base remontera jusqu'à la cheville, où commençait d'abord la bifurcation. Dans cette position forcée, les deux bouts pourront très-facilement s'insérer dans la douille; mais, dès que la pression qui les rapprochait cessera, ils tendront l'un et l'autre de toute la force de leur élasticité à reprendre la ligne droite qui leur est naturelle; je n'ai pas à expliquer cette élasticité; il me suffit de dire qu'elle sera plus ou moins puissante en proportion de la grosseur de la cheville et de l'épaisseur des lattes. Il y a d'autres causes qui peuvent y influer, mais de ces deux dépend surtout la réussite et la

(1) Je ne sais pas si les mots *ex materia quam maxime lenta*, que j'ai entendus plus haut de l'ensemble du manche, ne se rapportent pas, dans la pensée des scoliastes, autant, sinon particulièrement aux conditions de l'emmanchement dont nous parlons.

perfection de l'emmanchement, et, heureusement, comme chacun comprend, on peut les modifier à volonté, suivant le besoin des circonstances : il ne faut qu'un coup de couteau ou de rabot pour cela. C'est une affaire d'expérience et de tact sur laquelle le lecteur le moins intelligent me dispensera volontiers de lui donner des instructions. Ce sera déjà trop peut-être que je fasse remarquer que la tension ou la force élastique du bois dans la douille doit être proportionnée au poids du métal, de sorte qu'une petite *cateia* ne demande pas seulement une cheville moins grosse, mais en même temps des lattes assez minces dans une partie de leur longueur pour que leur pression contre les parois, suffisante pour les maintenir en place tant que l'arme doit reposer, ne puisse devenir un obstacle à son dégagement au moment qu'on voudra s'en servir. C'est le poids de l'objet adhérent au manche, autant que la force de la projection, qui doit vaincre la résistanee de l'élasticité ; et la conformation de la douille se prête merveilleusement à la séparation facile, complète et instantanée du bronze et du bois, auquel son premier mouvement de recul ouvrait en quelque sorte le vide, puisque le point de résistance recule en même temps par l'élargissement des parois.

Dans le bronze barré de Tongres, la direction de la barre indique que les branches applaties de la fourche au bout du manche entraient dans la douille dans un sens opposé à celui que je viens de supposer, c'est-à-dire que leur côté plat, ainsi que la barre ne courent pas parallèlement au plan du tranchant, mais dans une direction contraire, correspondant au côté qui est muni de la bélière et à celui qui est vis-à-vis, desquels la largeur diminue de haut en bas. C'est une sin-

gularité et, s'il n'y a pas de l'impertinence à exprimer un pareil soupçon, peut-être une erreur du fondeur. Cette forme est évidemment une innovation, ayant pour but, je crois de prévenir les embarras attachés aux traverses ou chevilles en bois mobiles, et, dans ce cas, il ne serait pas impossible que les ingénieurs du temps eussent, par distraction, mal pris leurs mesures et donné à leurs traverses une direction pour une autre, à moins que nous ne mettions les fondeurs seuls en cause.

L'inventeur ou les inventeurs du nouveau système paraissent n'avoir pas obtenu grand succès, car, sans cela, les modèles de l'espèce ne seraient pas si excessivement rares. Au reste, l'erreur, si erreur il y a eu, était double; elle faisait aussi tomber l'anse ou bélière sous le bronze, au lieu de la conserver du côté gauche, où la main restée libre pouvait mieux régler la courroie tant au départ de l'arme qu'à son retour.

Je passe quelques autres considérations qui doivent se présenter à l'esprit de tout le monde; mais, comme tantôt j'ai parlé du poids des bronzes et qu'ici encore je viens de mentionner leur anse et leur courroie, j'ajouterai, sans aller plus loin, que ces parties avaient également leurs proportions bien calculées les unes d'après les autres, et que les bronzes les plus légers n'étaient munis que d'un œil capable tout au plus de laisser passer la moitié de l'épaisseur de la lanière que pouvait recevoir aisément l'anse des bronzes plus pesants. Je laisse à d'autres le plaisir de rechercher si le second anneau, dont M. Penguilly et moi (plus haut, p. 363) avons retrouvé les traces, était d'un usage général; toujours est-il qu'une courroie un peu épaisse aurait été trop

pesante pour être emportée et traînée sans se tordre à une distance de quinze pieds ou plus par un bronze peut-être moins pesant qu'elle, et, d'un autre côté, une corroie moins épaisse eût été trop faible pour ramener l'arme et se serait cassée. Ceci rappelle nécessairement le *lineis* de Servius, quand il parle de la *cateia*, et son *vel lino*, quand il parle de l'*aclis*, et je crois que, si l'on employait souvent avec les plus grands de nos bronzes une assez forte courroie, on se servait généralement pour l'emploi des autres d'un bon cordon de chanvre ou de lin, qui était plus léger et proportionnellement plus fort et plus facile à se procurer.

Le musée de l'*Institut archéologique* liégeois m'a permis d'examiner avec soin deux spécimens d'*aclides* du plus grand module, mais différant essentiellement de forme entre elles, et dont je ne puis me dispenser de dire quelques mots. Je préviendrai d'abord, pour n'avoir plus à y revenir, que ni l'une ni l'autre n'ont jamais eu une anse ou bélière.

La première, le n° 3 de mes dessins, peut, sous quelques rapports, être comparée avec celle qui est représentée dans Montfaucon, t. III, 2e partie, au haut de la planche 188, à gauche, dont je n'ai vu qu'une copie tracée à la hâte au crayon, mais que je crois exacte. Je n'ai besoin, du reste, que de la moitié supérieure, qui a seule certains points intéressants de ressemblance et de dissemblance avec le bronze liégeois. L'encoche de la nôtre est plus profonde et surtout plus large; sous les deux petits becs recourbés en dedans, la lunule mesure d'un coin à l'autre deux centimètres, et dans Montf. à peine un. De plus, chez nous, ce que je n'ai vu nulle part ailleurs, cette coupe en segment de cercle de l'encoche est entourée d'un bout à l'autre, comme ornement,

d'une bande d'un demi-millimètre de relief, formant une vraie demi-lune, parce que sa largeur, qui au centre est d'un fort centimètre, se rétrécit peu à peu et n'est plus vers les coins que de deux bons millimètres. Dans le dessin de Montfaucon, les deux côtés de l'encoche sont intacts; dans notre bronze, l'un des coins a été coupé obliquement, au moyen d'un ciseau très-aigu, jusqu'à la base du bec recourbé; évidemment à dessein, puisqu'on y voit les traces d'efforts au moins trois fois répétés. Aurait-on voulu élargir l'encoche pour mieux asseoir la fourche d'un manche trop large? Du côté de ce qu'on nomme le tranchant, je remarque aussi quelques coups de marteau tant sur la face plate de celui-ci que sur les deux côtés les plus minces, comme pour diminuer la largeur de ce tranchant, et, d'un peu courbe qu'il est ordinairement, le rendre droit, de manière que, vus du côté plat, les deux angles, au lieu de se relever un peu, comme presque toujours, et aussi dans la planche de Montf., paraissent même former des triangles assez ouverts.

Une autre différence avec le dessin cité, c'est que les oreillettes, au lieu de remonter (je mesure d'après mon dessin) jusques à deux centimètres des becs ou crochets de l'encoche pour descendre de là sans diminuer de largeur et presque parallèlement jusqu'à au moins quatre centimètres plus bas, c'est-à-dire presqu'à la moitié de la longueur totale du bronze, que nos oreillettes, dis-je, ne commencent qu'à six centimètres sous les crochets de l'encoche ou de la lunule, où d'ordinaire dans les autres on les voit finir. Celles-ci finissent avec une légère et rapide courbe, comme elles ont commencé; les nôtres s'élèvent par une courbe plus lente et en s'inclinant en même temps l'une vers l'autre jusqu'à

treize millimètres de hauteur perpendiculaire au fond de la coulisse, et descendent ensuite lentement pendant cinq centimètres pour aller se confondre avec la face plane à trois centimètres au-dessus de l'angle du tranchant. Notre bronze a, depuis le fond de l'encoche jusqu'au tranchant, quinze centimètres et demi de longueur, et en haut, sous la lunule, quatre centimètres de largeur; à la naissance des oreillettes et au tranchant, sa largeur est de quatre centimètres et demi; le long de l'encoche, les côtés sont un peu déprimés au profit de celle-ci et la largeur diminue d'un centimètre. A l'intérieur, entre les oreillettes, le fond plat est, dans sa partie la plus étroite, de deux centimètres, mais il s'élargit brusquement plus haut et lentement plus bas. Si le manche devait se trouver serré, ce ne pouvait être que sur une longueur de quelques millimètres, à moins qu'il ne fût assez épais pour l'être aussi par la courbe des oreillettes qui le surplombaient. L'épaisseur du bronze, abstraction faite des oreillettes et du tranchant, qui devient plus mince, est en général d'un centimètre et demi. Le tout pèse 640 grammes.

Le second de ces spécimens d'aclide (dessiné sur ma pl. n° 4) a été découvert récemment dans les fouilles entreprises à Juslenville. Cette pièce de bronze, depuisle plus haut point qui reste de ce qui a pu entourer l'encoche (si encoche il y a eue, car les inégalités de la brisure, en partie effacées par les ouvriers, n'en fournissent pas assez la preuve) jusqu'au tranchant, mesure dix-sept centimètres; elle a une coulisse dont le creux, long de huit centimètres, large de deux et demi et profond de cinq millimètres, s'arrête à un buttoir, qui est encore élevé lui-même, au-dessus de la face plate qui suit, de trois millimètres, et à partir duquel l'instrument

s'aplatit et s'élargit successivement de plus en plus jusqu'au tranchant, qui, avant d'être ébréché, formait une légère courbe, et mesure encore maintenant, en ligne droite, presque cinq centimètres de largeur. Je viens d'indiquer l'aspect de la face; vu de profil, il présente d'abord en haut ce reste de pointe que j'ai dit avoir pu appartenir à une encoche fracturée et qui est épais au plus d'un centimètre (c'est le commencement du rebord de la coulisse), mais s'élargit peu à peu jusqu'aux buttoirs inclusivement, de sorte à atteindre là, entre et avec les rebords extérieurs des deux coulisses opposées, une largeur de deux centimètres et demi. C'est tout juste le milieu de la longueur entière de l'instrument, et, en considérant le point apparent (1) des parties, ce que j'ai appelé ailleurs le poids d'équilibre, dont on ne doit jamais négliger de tenir compte, parce que mieux que toute autre chose, il constate que les barbares qui fondaient ces armes en avaient parfaitement raisonné et calculé les conditions essentielles. Mais je dois laisser à nos savants le soin de leur rendre justice et de faire apprécier le mérite de ces antiques confrères, Archimèdes inconnus, mais dont l'intelligente activité, telle que nous pouvons la reconnaître dans tous ces bronzes, réclame une mention honorable dans l'histoire de l'art et de la science.

La moitié inférieure, déjà amincie, comme je l'ai dit tantôt, à la suite du buttoir de trois millimètres de chaque côté, ne compte plus d'abord qu'un bon centimètre et demi de largeur ou d'épaisseur, et continue ainsi en s'amincissant très-peu

---

(1) Je dis *apparent*, parce que, n'étant pas mathématicien, ni physicien, je dois m'en rapporter à mes yeux.— Le poids total de tout ce bronze est de 580 grammes.

pendant quatre centimètres et ensuite davantage jusqu'au tranchant (1).

De tous les échantillons de cette arme que j'ai vûs, aucun n'est aussi grossièrement fondu que celui-ci; la superficie en est partout inégale; dans quelques parties mêmes, notamment dans les coulisses, elle est très-raboteuse, avec de longues stries. Au haut d'une des coulisses, à un centimètre du coin, il y a une soufflure assez grande et assez profonde pour que le plus gros grain de froment ou d'orge gonflé dans l'eau ou une vesce ordinaire puissent y entrer facilement. Je n'ai pas fait analyser le métal, mais il est plus rougeâtre que celui de mon aclis de Luxembourg, et ce n'est qu'après quelques coups de lime que les ouvriers se sont convaincus que ce n'est pas de l'or. Ils l'ont, autant qu'ils ont pu, dépouillé de sa patine qui était fort épaisse et fort adhérente, surtout dans les coulisses, la première couche d'un rouge de brique sombre, la seconde d'un vert sale.

Je termine mon travail avec la description de ces quatre bronzes, qui le fera plus ou moins entrer dans la manière des notices archéologiques ordinaires. Mais j'avoue que ce n'était pas d'abord mon intention de faire servir ces spécimens à autre chose qu'à en tirer des inductions à l'appui de ma thèse principale, qui était de prouver que si, malgré tant de moyens qui nous sont offerts pour nous diriger dans nos recherches, l'on n'avait pas encore trouvé la solution des problèmes qui se rattachent à ces instruments antiques, c'est la faute de nos archéologues, qui ont négligé et conti-

(1) J'ai déjà prévenu que je n'emploie ce dernier mot que parce qu'on y est habitué et pour éviter une périphrase. Aucun de ces instruments n'a jamais été assez tranchant pour entamer même une écorce de chêne druidique.

nuent de négliger l'un des termes essentiels de la comparaison dont tout le succès de leur étude devait dépendre. Ils avaient à comparer les traditions anciennes avec les découvertes modernes pour expliquer les unes par les autres ; mais, en dépit du titre ambitieux affiché sur leur drapeau, ils ont trop tôt oublié de consulter les données fournies par l'antiquité et transformé même, par un néologisme barbare, les noms traditionnels de *cateia* et d'*aclis*, connus depuis près de dix-huit siècles, en *kelt* et *paalstab* et autres monstruosités semblables, qu'eux-mêmes ne comprennent pas et sauraient à peine prononcer et écrire. Mon but était de les avertir de leur erreur et de leur montrer par un seul exemple à quel point ils s'étaient déjà éloignés du véritable chemin de la science ; mais, pour leur faire voir cela, il fallait en quelque sorte refaire la route avec eux, leur rappeler leurs écarts, au risque de n'arriver au bout de mon travail qu'accablé d'ennui et de fatigue, et désespéré de la prévision qu'il ne manquera pas de produire un effet peu différent sur ceux qui auront le courage et la patience de le lire.

J.-H. Bormans.

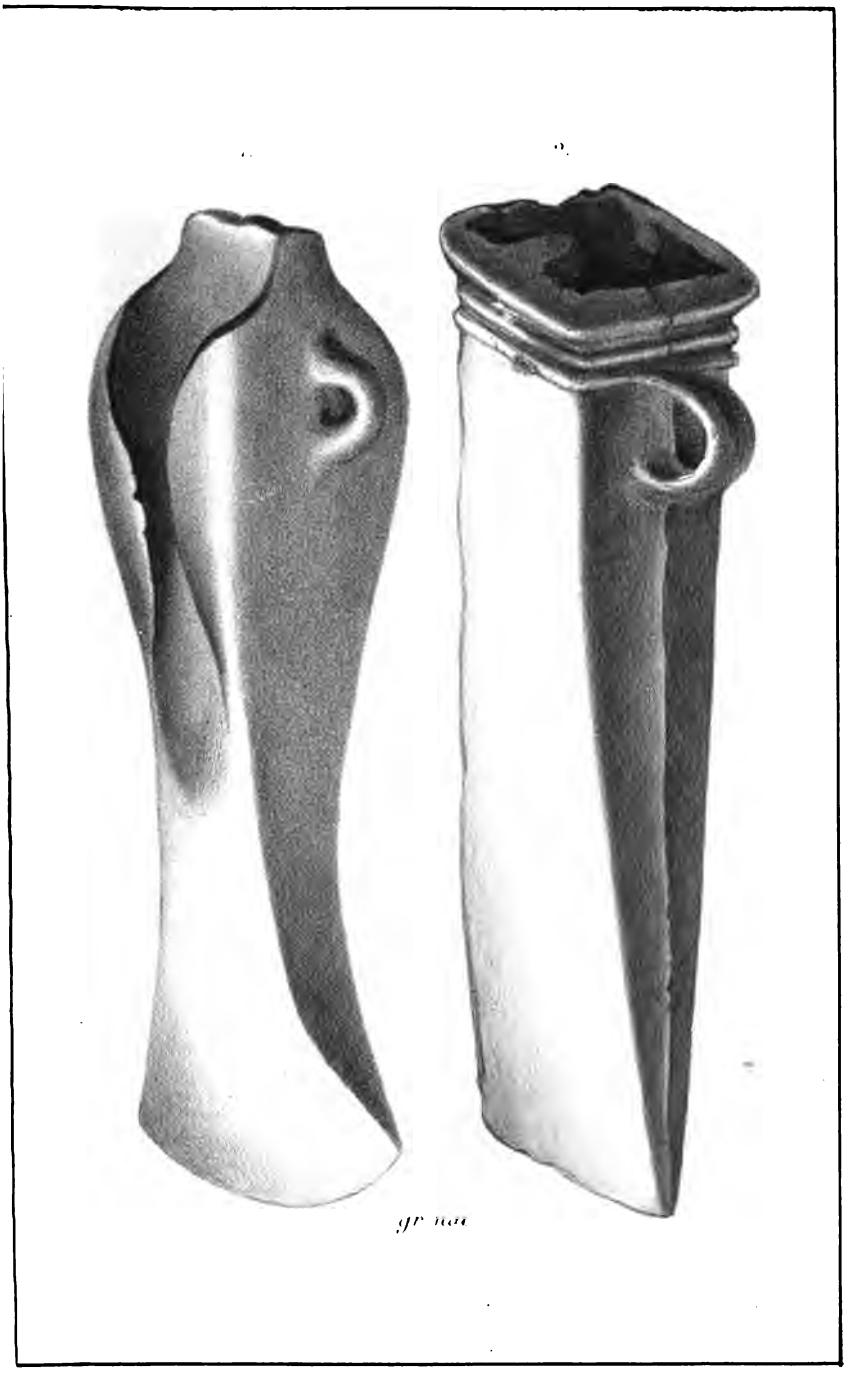

Imp. Tilleman et Torrey

N.° 1. Aclis (*Musée de Liége*). N.° 2. Cateia (*ibid.*).

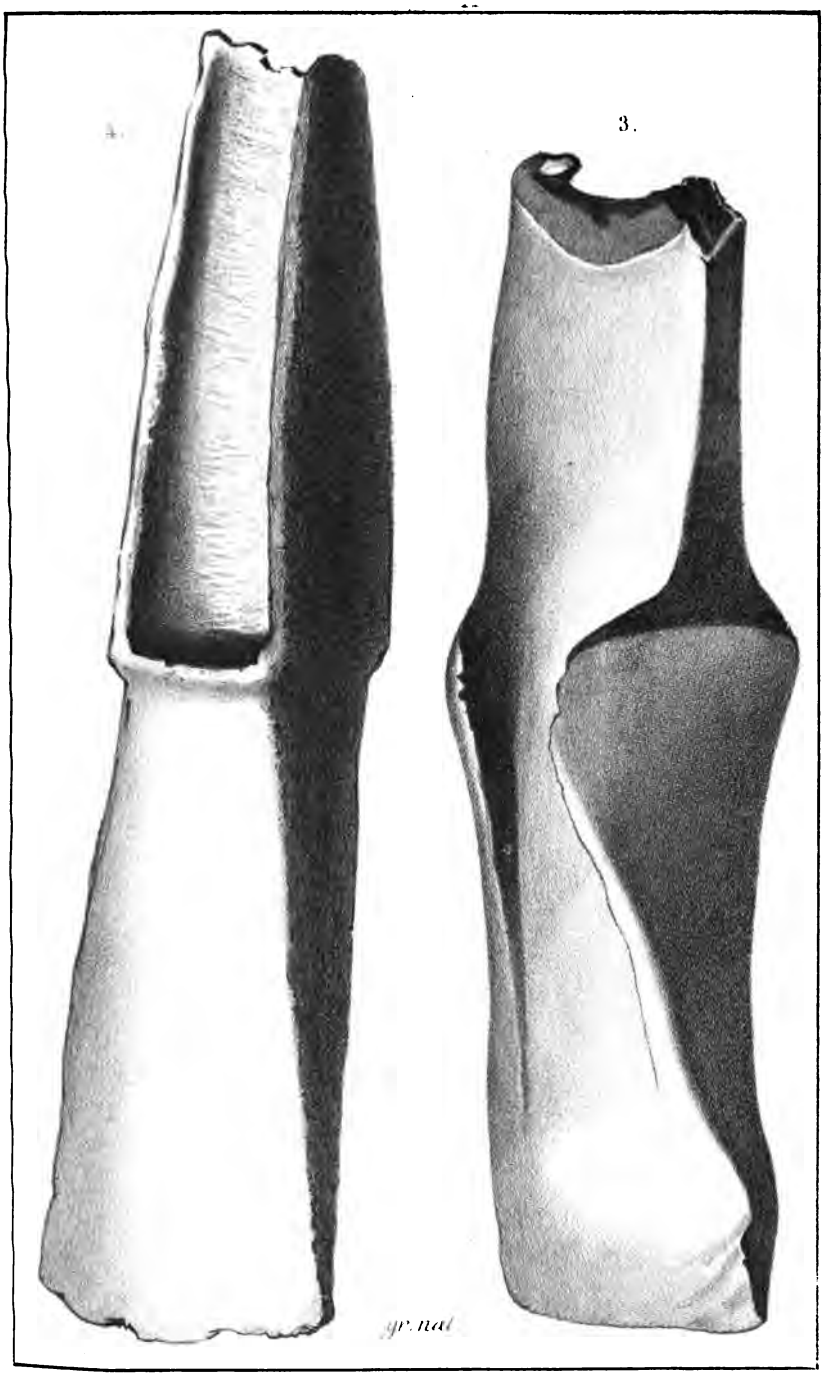

N.° 3, Aclis (*Musée de Liége*). N.° 4, idem (*ibid.*).

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 13, 17, 20 et 27 septembre; des 2, 4, 9, 11, 16, 18, 22, 25 et 31 octobre 1873.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Le Collége a approuvé :

1° Les dessins de trois vitraux à placer dans les fenêtres du chœur de l'église d'Olloy (Namur). Peintres verriers, MM. Bazin et Latteux ; Église d'Olloy. Vitraux.

2° Les nouveaux cartons de M. Stallaert pour les verrières destinées à l'église de Merchtem (Brabant) ; Église de Merchtem. Vitraux.

3° Le dessin d'une pierre funéraire à placer dans l'église de Heule (Flandre occidentale), à la mémoire des desservants qui se sont succédés dans cette paroisse depuis 1284 jusqu'à ce jour ; Église de Heule. Pierre funéraire.

4° Les modèles de deux statues destinées à la façade des halles d'Ypres. Sculpteurs, MM. Lefever et Comin ; Halles d'Ypres. Décoration.

Hôtel de ville de Courtrai.

5° La maquette de la statue de Baudouin Bras-de-Fer, à placer à la façade de l'hôtel de ville de Courtrai. Sculpteur, M. Devreese;

Église de Saint-Joseph, à Anvers. Peintures murales.

6° Le projet des peintures murales à exécuter par M. Hendricx, dans l'église de Saint-Joseph, à Anvers. Le Collége a fait visiter l'édifice pour examiner jusqu'à quel point ce projet s'accordait avec les travaux de décoration déjà exécutés. Il a été constaté qu'il n'en est que l'exacte continuation et qu'il viendra les compléter d'une façon heureuse.

Église d'Opitter. Retable.

— La restauration de l'important retable sculpté et polychromé qui décore l'église d'Opitter (Limbourg) avait été décidée en 1862, et a dû être ajournée par suite des travaux urgents que réclamait l'église et qui ont absorbé, pendant plusieurs années, toutes les ressources des administrations locales. Ces travaux étant sur le point d'être terminés, la Commission a proposé à M. le ministre de l'intérieur de reprendre les négociations en vue d'arriver à la restauration de cette œuvre d'art remarquable.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Ont été approuvés :

Palais de justice de Bruxelles.

1° Les plans d'une nouvelle série de travaux du palais de justice de Bruxelles, comprenant toute la construction à exécuter au-dessus du plancher du premier étage, la coupole réservée : architecte, M. Poelaert;

Hôpital de Saint-Trond.

2° Les plans dressés par M. Bruyenne pour la construction d'un hôpital pour hommes à Saint-Trond;

Hospice de Nukerke.

3° Le plan d'un hospice de vieillards à ériger à Nukerke (Flandre orientale) : architecte, M. Deperre-Montigny;

4° La proposition de construire une seconde aile à l'hospice de Couckelaere (Flandre occidentale) : architecte, M. Buyck ; Hospice de Couckelaere.

5° Le projet relatif à l'établissement de trois balcons aux fenêtres de la façade de l'hôtel de M. le ministre de la guerre, à Bruxelles ; Hôtel du ministère de la guerre.

6° Le plan du carrelage à établir dans la grande salle des halles d'Ypres. Il est entendu que les dalles nouvelles auront les mêmes dimensions et autant que possible le même ton que les anciennes. Halles d'Ypres.

— Des délégués ont procédé, le 11 septembre, à la demande de l'administration communale de Furnes, à une inspection du palais de justice de cette ville, afin d'examiner si la marche proposée par M. l'architecte Vinck pour la restauration de la façade de cet édifice pouvait être admise. Palais de justice de Furnes.

M. Vinck déclarait dans un rapport du 28 juin que le revêtement en pierre bleue de la façade avait cessé d'adhérer à la maçonnerie de brique. Les délégués n'ont pas constaté d'arrachement sérieux. Ils sont toutefois d'avis avec l'architecte qu'on ne peut se dispenser d'enlever le parement, car en retirant la corniche du rez-de-chaussée, sur laquelle vient s'appuyer tout le parement supérieur, celui-ci ne pourra être maintenu à sa place à cause de la mauvaise qualité du mortier.

Les délégués ont fait à l'architecte au sujet de ce travail les recommandations suivantes :

Il conviendra de réédifier le revêtement de la façade en réemployant autant que possible les anciennes pierres et avec du mortier réunissant toutes les conditions voulues.

Avant de procéder à l'enlèvement du revêtement, ce qui

ne pourra d'ailleurs se faire que pour une seule travée à la fois, il importera d'étançonner les grandes poutres qui viennent s'appuyer sur les trumeaux de la façade.

On a aussi recommandé de nouveau à l'architecte de borner les travaux au strict nécessaire, c'est-à-dire de ne remplacer que les seules pierres trop défectueuses pour être remises en œuvre ; de ne pas retailler les matériaux réemployés, notamment les pierres moulurées et sculptées, et enfin d'imiter fidèlement la taille ancienne dans les pierres nouvelles. Il est entendu d'ailleurs que le Collége sera prévenu dès que la première travée sera restaurée, afin qu'il puisse faire constater si ses instructions ont été ponctuellement observées.

Tours du Broel, à Courtrai.

— La Commission a fait examiner par des délégués, et à la demande de l'administration communale de Courtrai, les tours du Broel, dont on vient de commencer la restauration. L'enlèvement des ardoises et de la volige de l'une des tours a permis de constater le mauvais état dans lequel se trouve la charpente, qu'on avait cru pouvoir maintenir en y faisant quelques réparations. Toutes les pièces de bois sont vermoulues au point qu'un renouvellement complet de la charpente est indispensable. Le Collége a émis l'avis, en conséquence, qu'il y a lieu de demander à l'architecte de la ville un devis de la dépense que nécessiteront ces travaux, non compris dans ses propositions primitives.

Porte de Visé, à Tongres.

— Des membres du Collége ont procédé le 30 octobre, conformément aux instructions de M. le ministre de l'intérieur, à l'inspection de la porte de Visé, conjointement avec M. le bourgmestre de Tongres et de deux membres correspondants habitant les lieux, MM. Claes et Schaetzen.

Les délégués ont constaté que certaines avaries étaient survenues à la construction, mais sans avoir toutefois la gravité qu'on avait cru pouvoir d'abord leur attribuer. L'action des gelées a produit une désagrégation, à la suite de laquelle la partie supérieure d'un des angles de la façade regardant la campagne s'est écroulée ; mais cet accident n'a atteint que le parement de la construction, dont le noyau est resté intact et dont la solidité n'est pas compromise.

Les délégués ont remarqué toutefois, en visitant la plate-forme de l'édifice, que le même accident pourrait se renouveler dans un délai plus ou moins rapproché, d'autres pierres de parement tendant à se disjoindre. Cela tient surtout à ce que cette plate-forme, pavée en briques, n'est pas suffisamment protégée contre l'action des eaux pluviales. On couperait court à ces inconvénients en lui donnant une couverture de zinc, qui, eu égard à son peu d'étendue, ne pourrait être très-dispendieuse. On aurait, d'autre part, à rétablir l'angle écroulé, en prenant soin d'y incruster profondément quelques pierres pour maintenir les parties prêtes à se détacher. La Commission est d'avis que le coût total de ces divers travaux, qu'il conviendrait d'exécuter d'urgence, ne devrait pas dépasser la somme de mille francs.

Les délégués ont remarqué avec regret, à cette occasion, le grossier et défectueux système d'ancrages employés pour consolider la partie supérieure de la construction, et pour le placement desquels on est allé jusqu'à entailler profondément la partie inférieure des échauguettes. Ils ne sauraient non plus approuver les châssis des fenêtres nouvelles, châssis d'une épaisseur exagérée et dont la division centrale occupe environ le tiers de la croisée.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Appropriation et construction de divers presbytères.

Des avis favorables ont été donnés sur les projets des travaux d'appropriation à exécuter aux presbytères de Desschel (Anvers), Rosières-Saint-André (Brabant), Ostiches (Hainaut), Gorssum (Limbourg), Jupille, commune de Hodister (Luxembourg), et Chastrès (Namur), ainsi que sur les plans de presbytères à ériger à Zittaert, commune de Meerhout (Anvers), La Bruyère, sous Beauvechain (Brabant) et Ebly, commune de Juseret (Luxembourg).

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Construction d'églises à Zittaert, Binckom, Rossem, Saint-Nicolas-en Glain, Grenwich, etc.

La Commission a approuvé :

1° Les plans relatifs à la construction d'églises :

A Zittaert, commune de Meerhout (Anvers) : architecte, M. Taeymans;

A Binckom (Brabant) : architecte, M. Van Arenbergh;

A Rossem, commune de Wolverthem (Brabant) : architecte, M. Hansotte;

Les tours des églises anciennes de Binckom et de Rossem seront conservées et restaurées;

A Saint-Nicolas-en-Glain (Liége) : architecte, M. Halkin;

A Grenwich, commune de Rosoux-Grenwich (Liége) : architecte, M. Plénus ;

A Bossière, commune de Saint-Gérard (Namur) : architecte, M. Thiran ;

A Mont (même province) : architecte, M. Luffin ;

A Sart-en-Fagne (même province) : architecte, M. Baclène;

A Barsy, commune de Flostoy (même province) : architecte, M. Luffin ;

A Noiseux (même province) : architecte, M. Coulon ;

2° Le projet relatif à la construction d'une tour à l'église de Fraiture, commune de Comblain-au-Pont (Liége) : architecte, M. Plénus ; Église de Fraiture.

3° Le plan d'une chapelle à ériger au cimetière de Neufchâteau (Luxembourg) : architecte, M. Demaeght ; Chapelle à Neufchâteau.

4° Le projet d'un mur de clôture à construire au cimetière de Saint-Michel, lez-Bruges : architecte, M. Buyck ; Cimetière de Saint-Michel.

5° Les dessins de divers objets d'ameublement destinés aux églises de Chapelle à Wattines et de Sainte-Barbe, à Gilly (Hainaut), Ollomont, commune de Wibrin (Luxembourg), Sart-Custinne, Fronville, Doische et Bourseigne-Neuve (Namur). A l'égard de ce dernier projet, le Collége a présenté une observation de principe à laquelle il attache une certaine importance. Les prix des statues destinées à orner les autels sont compris dans l'ensemble du devis. Ces travaux, d'une nature essentiellement artistique, devraient toujours faire l'objet d'une instruction et d'évaluations distinctes du mobilier lui-même. La Commission serait à même de cette manière d'apprécier si les prix stipulés pour ces ouvrages de sculpture sont suffisamment rémunérateurs et de nature à en garantir la bonne exécution. Ameublement de diverses églises.

TRAVAUX DE RESTAURATION.

Le Collége a émis des avis favorables sur les travaux de réparation à exécuter aux églises de Vorst (Anvers), Basse-Wavre, Kessel-Loo, Hougaerde, Testelt (Brabant), Chaussée Réparations à exécuter aux églises de Vorst, Basse-Wavre, Kessel Loo, etc.

Notre-Dame-Louvignies, Escanaffles (Hainaut), Vitrival et Achet, commune de Hamois (Namur).

Église de Saint-Servais, à Liége.

— Le conseil de fabrique de l'église de Saint-Servais, à Liége, a signalé à M. le ministre de la justice une fracture de dalle et des lézardes survenues, le 15 septembre, dans le pavement et les murs du chœur de cet édifice, accident qu'il attribue aux travaux exécutés à proximité de l'église pour l'établissement de la station centrale.

Des délégués ont procédé, le 10 octobre, en présence de membres du conseil de fabrique, de M. Rémont père et de M. Joliet, architecte de la fabrique, à une inspection minutieuse des diverses parties de l'édifice. Ils ont pu constater que les accidents signalés sont d'une gravité exceptionnelle. Le pavement du chœur est disloqué en divers endroits et notamment vers le côté des travaux du chemin de fer de ceinture. Une dépression très-sensible se remarque dans le sol derrière le maître-autel, où le pavement est détaché de la maçonnerie. Des bandes de papier apposées le 15 septembre sur les premières crevases sont restées intactes. D'autres bandes placées le 17 septembre se sont déchirées. Outre ces divers accidents, les délégués ont constaté dans la construction même de nombreuses avaries.

On doit citer notamment :

Dans le chœur, une fissure sous la fenêtre latérale de gauche ; deux crevasses fortement accusées (et qui sont visibles à l'extérieur) au-dessous et de chaque côté de la fenêtre du fond. Plusieurs compartiments de la verrière peinte qui orne cette fenêtre sont sortis de leurs plombs. De chaque

côté de la porte, à la droite de l'autel, on remarque une forte lézarde. Des bandes de papier apposées sur ces ouvertures le 4 octobre n'avaient pas cédé lors de l'inspection.

Dans le vaisseau de l'église, la corniche de la nef principale s'est détachée de la maçonnerie à l'entrée du chœur; l'arcade séparant le chœur de la nef centrale est fendue. On remarque une dépression générale du plafond de la nef latérale gauche. Au-dessus de chaque fenêtre éclairant cette partie de l'édifice, le mur est lézardé. On voit aussi à l'extérieur de ce mur une crevasse ancienne qui avait été bouchée et qui s'est rouverte récemment.

Les délégués sont d'avis que tous ces accidents sont dus à un mouvement général d'inclinaison que l'église a fait vers la gauche, mouvement qui, ainsi que le déclare la fabrique, peut être attribué au creusement de la grande tranchée au pied de l'édifice, pour l'établissement de la station.

Le mur de soutènement, dont la construction est presque terminée dans sa partie la plus rapprochée de l'église, arrêtera probablement le mouvement du sol; mais il est à craindre que la vibration qui sera produite par les trains amène de nouveaux accidents.

Église de Saint-Antoine, à Liége.

— Les mêmes délégués ont inspecté, à la demande de M. le ministre de la justice, l'église de Saint-Antoine, à Liége.

Dans un rapport, en date du 26 juin dernier, MM. les architectes Rémont père et Pirlet, chargés par le conseil de fabrique d'examiner l'église, signalent l'existence de crevasses dans le mur, ainsi que dans les arcs doubleaux, ver-

ticaux et diagonaux de la nef latérale vers la rue des Mineurs. Ils constatent en outre qu'un mouvement général d'inclinaison s'est produit anciennement dans l'église et a occasionné une déviation dans la façade latérale vers la rue précitée.

La construction d'un égout, il y a deux ans, dans cette rue qui longe l'édifice, a pu occasionner des tassements et des infiltrations et amener les crevasses qui se sont produites récemment. Des bandes de papier apposées sur les fissures le 15 février dernier sont, jusqu'à ce jour, restées intactes. On peut croire dès lors que le mouvement a cessé. Outre les accidents signalés dans le rapport des architectes, les délégués ont constaté deux fissures verticales sans gravité dans le premier compartiment des peintures murales exécutées par M. Carpey, à la gauche du chœur, ainsi qu'une crevasse horizontale de très-peu d'importance sur le pilastre en plâtrage qui touche à ce tableau. Ces accidents étant à peine visibles, il n'a pas été possible aux délégués de s'assurer s'ils proviennent également d'un mouvement dans la maçonnerie ou si c'est simplement l'enduit qui s'est fendillé

En résumé, le Collége partage l'avis de ses délégués que les accidents survenus à l'église de Saint-Antoine ne sont pas de nature à inspirer des craintes quant à la solidité de l'édifice. Il résulte cependant des renseignements donnés par M. Rémont père que les charpentes sont dans un très-mauvais état de conservation, qu'elles sont d'ailleurs d'une construction tout à fait vicieuse et exercent sur les murs une poussée qui pourrait déterminer des accidents. La Commission pense qu'il importe d'appeler sur ce point l'attention

du conseil de fabrique, qui devrait, le cas échéant, faire dresser un projet complet de consolidation de la charpente de l'édifice.

Le Secrétaire général,
J. ROUSSEAU.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,
WELLENS.

LA SCULPTURE FLAMANDE

DU XIe AU XIXe SIÈCLE.

RAPPORT ADRESSÉ A LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

Mes chers Collègues,

En raison de recherches qui m'avaient déjà occupé, vous m'avez demandé un rapport sur les maîtres et les chefs-d'œuvre de notre ancienne statuaire nationale. Voici ce travail, qui est peu à peu devenu un livre. Mes appréciations seront-elles toujours les vôtres? Je le souhaite et j'en serais fier, sachant combien vos moindres jugements sont pesés et motivés. Il pourra nous arriver pourtant, comme il arrive entre gens sincères, de différer d'avis sur des questions de détail et même sur des points de principe. Mais où nous sommes certains de nous retrouver réunis, c'est dans le même respect de nos gloires nationales et dans le même attachement à nos vieilles traditions, si longtemps oubliées.

J. ROUSSEAU.

INTRODUCTION.

I.

Une question se pose d'elle-même au début de ce travail.

La peinture flamande compte aujourd'hui toute une armée d'historiens. Comment se fait-il que la statuaire des Pays-Bas n'ait pas même d'histoire?

N'y a-t-il donc pas eu de sculpture belge? Faut-il croire que l'art national, si prodigieusement développé dans un sens, s'est absolument atrophié dans l'autre, et que l'arbre n'a eu qu'un rameau?

Certains auteurs n'ont pas hésité à affirmer ce phénomène.

« La sculpture, écrit M. Louis Viardot, a été peu cultivée dans les Flandres et *fort médiocrement*. C'est à Bruges que se trouvent non-seulement les meilleures, mais les

uniques (*sic*) preuves que l'art de la sculpture fut pratiqué en Belgique en même temps que l'art de peindre. »

« La Flandre, suivant Cicognara, ne s'est occupée de sculpture qu'au XVIe siècle, et ce sont des artistes italiens qui lui ont inspiré ce goût. »

Seroux d'Agincourt suit la sculpture dans tous les pays où elle a été pratiquée avec quelque succès; il ne nomme même pas les Pays-Bas.

MM. Louis et René Ménard, dans leur récente et excellente histoire de la *Sculpture antique et moderne*, sont plus justes ou mieux informés; ils signalent quelques chefs-d'œuvre flamands, tels que les tombeaux de Dijon et de Brou; ils en nomment même les auteurs. Seulement ils les baptisent français, on ne sait pas trop pourquoi (1) ni dans quel intérêt : la France n'est-elle donc pas déjà assez riche de son propre fonds?

Nous pourrions multiplier les citations de ce genre. Du reste, nous n'accusons personne. Les critiques étrangers que nous citons ont dû s'en fier aux apparences : la statuaire flamande fait si peu parler d'elle! Combien de Belges mêmes, sur ce chapitre, qui n'en savent pas plus long qu'eux? En fait de curiosités sculpturales de notre pays, nous n'allons guère visiter autre chose que la cheminée du Franc ou les tombeaux de Notre-Dame de Bruges, et il n'y a guère qu'un nom de statuaire flamand populaire parmi nous, Duquesnoy. Combien connaissent Claes Sluter,

(1) C'est ainsi que MM. Ménard nomment Hennequin de la Croix, Claus Sluter, Jacques de la Baerze, Conrad Meyt, Jean de Bologne, Francheville; mais c'est au chapitre de la « sculpture française »; nulle mention de leur origine liégeoise, hollandaise ou flamande. J. R.

ce Phidias de notre moyen âge? Qui parle d'Alexandre Collin, notre Ghiberti?

Quoi qu'il en soit, la réponse aux doutes que peut soulever la sculpture flamande est facile.

On demande où sont ses chefs-d'œuvre. La plupart des églises de Belgique, à elles seules, en recèlent encore un bon nombre. L'étranger lui-même, s'il veut chercher, en trouvera plus d'un sans sortir de chez lui.

II.

Il semble, en effet, qu'il y ait eu dans la sculpture flamande le même trop-plein que dans la peinture, à qui les débouchés nationaux n'ont jamais suffi, et qui s'est répandue par toute l'Europe, au point de laisser dans certaines villes étrangères, telles que Madrid, un total d'ouvrages presque aussi considérable que celui de nos musées de Bruxelles ou d'Anvers. Nous ne dirons pas que notre statuaire soit allée jusque-là; mais, même au dehors, elle s'affirme encore par des œuvres d'une importance capitale, incontestée, et qui assurément suffiraient à sa réputation si leur nationalité était mieux connue.

La France, à nos portes, n'en manque pas. Combien d'ouvrages flamands au Louvre et au musée de Cluny? Combien dans les églises de Paris, dans les parcs de Marly et de Versailles? — Combien de chefs-d'œuvre dans une simple ville de province, telle que Dijon? Si nous visitons son musée, nous trouvons à la fois, dans la même salle, les délicats retables des ducs de Bourgogne, par le Flamand Jacques de la Baerze; le tombeau d'Anne de Bretagne, par Guillaume de Veluten, de Bruxelles; le tombeau de Philippe le Hardi, par Claes Sluter,

« de Orlandes, » et celui de Jean sans Peur, par son élève et son sosie, Jean de la Vuerta. Quittez le musée, remontez vers la gare : vous tombez sur d'autres créations plus grandioses du génie de Sluter, le puits de Moïse et le portail des Chartreux, cachés tous deux dans les dépendances d'un hospice d'aliénés. — A quelques lieues de là, à Bourg en Bresse, c'est la petite église de Brou, flamande des pieds à la tête, depuis la première pierre de son architecture jusqu'au dernier compartiment de ses verrières. Nouveaux tombeaux universellement admirés : ceux de Philibert le Beau, de Marguerite d'Autriche et de Marguerite de Bourbon, par un maître de l'école de Malines, Conrad Meyt. — Est-ce tout? N'attribue-t-on pas aux stalles d'Amiens, aux stalles de Rhodez, aux stalles de Rouen, des provenances flamandes? — En 1465, pendant la confection des stalles de Rouen, le chapitre observe que la besogne avance trop lentement; on envoie chercher des hommes à « Brusselles en Breban, à Nyvelle en Breban, à Lisle en Flandre, à Tornay » et en plusieurs autres lieux (1). « Au xve siècle, écrit Prosper Mérimée (2), des artistes flamands étaient employés dans toute la France pour l'ornementation des églises. » Cent ans auparavant, le roi Charles V rêve d'ériger un superbe tombeau à ses deux fous et à lui-même : il fait venir un statuaire liégeois, Hennequin de la Croix, et ce sont ces mausolées, au dire d'Émeric David, qui eurent plus tard l'honneur de servir de modèles aux fastueuses sépultures royales de Saint-Denis. — Émeric David et Mérimée auraient encore, sans chercher beaucoup,

(1) Comptes de la cathédrale de Rouen.
(2) *Notes d'un voyage en Auvergne.*

retrouvé nos artistes dans la France du XVIIe siècle. C'est un statuaire flamand, Desjardins (Van den Bogaert), qui a fait la statue équestre et triomphale de Louis XIV sur la place des Victoires, cette statue dorée qu'on illuminait splendidement toutes les nuits et dont la Révolution n'a laissé subsister que les bas-reliefs, aujourd'hui au Louvre ; c'est un sculpteur liégeois, Varin, qui est conducteur général des monnaies du roi Soleil et graveur général de ses poinçons ; ce sont encore des Flamands, Van Opstal, Buyster, Sébastien Slodtz, qu'on trouve parmi les premiers noms inscrits sur les listes de l'Académie de peinture et de sculpture, lors de sa fondation par Colbert. Slodtz affiche son origine comme une recommandation et écrit en grosses lettres sur son groupe du jardin des Tuileries : « Natif d'Anvers. »

Passons à l'Allemagne. Un Anversois, Tassaert, a fondé à Berlin, sous Frédéric le Grand, l'école de sculpture d'où est sorti Rauch, le plus grand statuaire de l'Allemagne contemporaine ; nous renvoyons, sur ce point, le lecteur aux Mémoires de Schadow. — Munich est rempli des monuments qu'un Brugeois, Pierre De Witte, Petro Candido, à la fois peintre et statuaire, y a érigés en collaboration avec le sculpteur allemand Hans Krompel. — Le plus fastueux mausolée de la Confédération, le plus magnifique tombeau de toute l'Europe, au dire des touristes, est celui de l'empereur Maximilien dans l'église des Franciscains d'Insprück, avec les vingt-quatre bas-reliefs de marbre blanc dont il est brodé, la statue colossale qui le surmonte, les quatre Vertus qui le gardent, les vingt-huit statues en bronze de rois et de princes qui lui font escorte : nous sommes devant une œuvre d'Alexandre Collin, autre Flamand, sorti de l'école de Malines comme Conrad Meyt.

Voyons l'Italie. — A Florence, à Lucques, à Pise, à Bologne, à Gênes, à Livourne, partout le voyageur est arrêté par un statuaire qui est le plus inépuisable peut-être du XVIe siècle, par Jean de Bologne, que la France (1) et l'Italie réclament également, et qui est un Belge, *Belgicus*, comme il se qualifie lui-même sur son tombeau.—Qui quitte Venise sans avoir vu les stalles étonnantes de San Giorgio Maggiore, du Flamand Albert de Brulle ou Van den Brullen? Qui ne va voir à Rome et à Naples les bas-reliefs exquis de François Duquesnoy?

En Angleterre, au bas de bon nombre de monuments funéraires de Westminster, deux noms flamands reparaissent : Rysbrack et Scheemaekers.

A La Haye, on est frappé des trésors d'ingéniosité et d'imagination dépensés dans la décoration sculpturale de l'ancien hôtel de ville, devenu depuis le palais du roi : frontons, frises, statues, bas-reliefs sont du même auteur, l'anversois Arthus Quellyn.

A Tolède, les guides feront voir d'abord l'admirable Porte des lions de la cathédrale, avec l'innombrable légion de ses anges et de ses saints gothiques; à Séville, ils diront que la cathédrale n'a rien de plus précieux que son *retablo mayor*. La Porte des lions de Tolède est d'un

(1) Nous revendiquons naturellement, avec Philippe Baert, les statuaires qui naquirent dans des villes des Pays-Bas avant qu'elles fussent cédées à la France. Douai, Arras, Béthune, Cambrai, Saint-Omer, berceaux de Jean de Bologne (1529), de Francheville (1553), des de Marsy (1620-1625), de Claude Lestocard, de Simon Hurtrel (1648), d'Anselme Flamen (1647), ne furent, comme l'observe Baert, cédées à la France : Douai, qu'en 1668, Arras et Béthune, qu'en 1659, Cambrai et Saint-Omer, qu'en 1678.

De même, l'école hollandaise se confond avec la nôtre jusqu'à la création de la République batave.

Flamand, Anequin de Egas, dont on pourrait peut-être traduire le nom par « Jean Van Eyck ». Le grand retable de Séville est d'un Wallon du xve siècle, Dancart.

N'allons pas plus loin. Les statuaires flamands, non moins voyageurs que les peintres, et qui semblent, comme eux, avoir été appelés un peu partout, nous mèneraient jusque dans les brumes de l'Écosse, jusqu'au fond de la Suède et du Portugal.

III.

Il a donc existé une statuaire flamande. Elle a donc été riche au point d'éparpiller ses ouvrages jusque sur le sol étranger. Mais alors d'où vient qu'elle soit si peu connue, si parfaitement oubliée?

Le fait s'explique d'un mot, si nous constatons qu'elle a été, durant des siècles, l'objet et comme la cible d'une fureur de destruction incompréhensible. Elle a fini par disparaître en quelque sorte de la circulation; de là apparemment la croyance, chez certains auteurs, qu'elle n'a jamais existé.

D'abord ce sont les ravages des Iconoclastes. Ce seul ennemi, à la rigueur, eût pu suffire à sa ruine complète, tant ses coups ont été furieux, multipliés, et l'on peut s'étonner qu'elle y ait survécu : il est vrai que c'est à partir de ce moment qu'on l'enterre et qu'il n'est plus question dans l'histoire de ce qu'elle a produit jusque là. Cette guerre sauvage à toute sculpture qui avait une destination religieuse, et c'était alors le grand nombre, embrasse deux périodes : — de 1566 à 1567, — de 1578 à 1584; — ainsi elle a duré *sept ans!* Le monde n'avait rien vu de semblable depuis les Iconoclastes du temps de Constantin et de

Théodore. Il y avait toutefois cette différence qu'on détruisait alors des monuments païens, tandis que les chrétiens s'attaquaient maintenant à l'art chrétien lui-même, tant l'humanité n'est jamais lasse de se recommencer et de se contredire (1). Mille ans séparent ces deux époques, et néanmoins la dévastation s'opère de part et d'autre dans des conditions analogues, d'autant plus terrible, en maint endroit, que les populations s'y ruent comme à une fête, qu'elle se consomme sous la protection, voire par les ordres des autorités constituées ou improvisées. Ce qui surexcitait encore en Belgique cette soif de ruines, c'est que, comme au temps de Constantin, elle passait pour œuvre pie, et comme plus tard, en 93, pour acte de patriotisme : n'était-ce pas la suprême révolte contre l'oppresseur, que les Gueux, dans leurs représailles, attaquaient jusque dans ses croyances, provoquaient jusque dans ses saints? Aussi quelle extermination ! Elle ne se renferma pas seulement dans une ville; elle parcourut, la hache et la torche à la main, tout le pays flamand et même une partie de la région wallonne, depuis Anvers jusqu'à Bruges, depuis Bruges jusqu'à Tournay et Valenciennes. Dans le Brabant et dans le Nord, la rage fut telle qu'en quelques jours *quatre cents* édifices religieux furent saccagés. On allait des villes aux villages, des églises aux

(1) Les papes ont eu du moins la gloire, en Occident, de s'être opposés, sauf de rares exceptions, à la destruction des monuments antiques. « Ils protestèrent toujours contre les Iconoclastes, accueillirent avec faveur les moines peintres que l'hérésie toute puissante en Orient forçait à se réfugier en Italie, et maintinrent le culte des images dans tous les pays latins. Ils comprirent que les représentations graphiques, si grossières qu'elles soient, sont le meilleur moyen d'éducation religieuse pour des populations ignorantes et barbares. (*De la sculpture antique et moderne*, par L. et R. Ménard.)

couvents et aux simples oratoires. Dans la seule nef de l'oratoire du couvent des Minorites, à Gand, et en un seul jour (22 mai 1578), dit Justus Billet, les Iconoclastes allumèrent un énorme incendie où ils brûlèrent à la fois les statues en bois du porche et de l'intérieur, les confessionnaux sculptés, les stalles et les tableaux, parmi lesquels il y avait de précieux antiques de Saladin de Soenere et d'autres peintres gantois... » On brûlait le bois, on fondait le bronze, on mettait le marbre et la pierre au pilon. Les commissaires délégués par les échevins s'emparaient des vases sacrés, chandeliers, reliquaires ; toute l'argenterie était vendue à l'encan ; le magistrat présidait en personne à la vente, et le chroniqueur achève de peindre cette orgie de destruction en disant que « les enfants eux-mêmes ne pouvaient s'en rassasier. »

Du reste, un fait résume tout. Grammont, une des rares villes qui osèrent résister aux Iconoclastes, fut entièrement dépeuplée et resta déserte pendant cinq ans, de 1580 à 1584. En 1585, on n'y comptait encore que 163 maisons habitables (1).

On ne fit pas même grâce aux morts. Les Iconoclastes saccagèrent pêle-mêle les tombeaux des princes qu'ils haïssaient et ceux des grands hommes qu'eux-mêmes sans doute avaient en vénération. On comprend les rancunes démocratiques s'acharnant sur la dernière demeure d'Isabelle d'Autriche, mère de Charles-Quint, dans l'abbaye de Saint-Pierre, à Gand ; mais comment expliquer, sinon par quelque quiproquo, la démolition du mausolée d'Hubert Van Eyck dans le crypte de Saint-Jean (cathédrale actuelle)? A peine si deux

(1) *Histoire de Grammont*, par Portémont.

ou trois âmes courageuses entreprirent, pour l'amour de l'art, des sauvetages partiels. Ainsi fit, au dire du biographe Van Mander, le célèbre peintre Luc de Heere, qui osa soustraire aux briseurs d'images quelques objets d'art qu'il utilisa plus tard comme modèles dans son atelier.

Faire le compte de ces dégâts, dresser la liste de tous les monuments de notre statuaire qui périrent dans cette tourmente religieuse du XVIe siècle serait impossible. Il va de soi que les plus importants, nous voulons dire les travaux de sculpture monumentale et décorative, étant les plus en vue, durent tomber les premiers. Portails, jubés, stalles, tabernacles, tous ces ensembles compliqués, où a triomphé de tout temps la fertile invention de nos maîtres, voilà ce qui appela d'abord le fer et le feu. Ce sont là des désastres aussi incalculables qu'irréparables. Nous aurons à tout moment, dans le cours de cet ouvrage, à citer ces œuvres perdues, dont le total dépasserait de beaucoup ce qui nous reste. « Si les Iconoclastes, dit un archéologue français, l'abbé Dehaisnes, n'avaient pas passé par là, les Pays-Bas auraient été une Italie du Nord, où l'art chrétien ne se serait jamais éteint, et aujourd'hui le touriste rencontrerait à chaque pas des curiosités et l'artiste des modèles » (1).

Telle fut la première épreuve infligée à notre statuaire. Voyons les autres.

Viennent le XVIIe siècle et — comme on l'appelle communément — le règne réparateur d'Albert et d'Isabelle. Les monuments des siècles précédents y gagnent-ils quelque chose? Rubens, qui allait renouveler la face de l'art flamand,

---

(1) *De l'art chrétien en Flandre*, par l'abbé De Haisnes.

vint-il sauver ces restes? On voudrait le supposer, mais cela ne se peut guère. On sait que la Renaissance flamande tourne le dos à l'art national pour chercher ses modèles en Italie, et que Rubens est le premier à qualifier ses précurseurs de gothiques et de barbares; il a l'orgueil des génies créateurs, il veut que l'école date de lui. La destruction continue donc, moins bruyante qu'autrefois, tout aussi persistante, cette fois au nom du progrès, et le vandalisme est qualifié d'embellissement. En fin de compte, mêmes dégâts ou à peu près. C'est alors qu'on modernise, bon gré, mal gré, nos vieilles églises. Plus d'anciennes charpentes apparentes curieusement sculptées, de consoles ni de corbeaux à figures; on les cache sous des voûtes en plâtre. Plus de tombeaux gothiques surgissant au milieu des chœurs, et faisant un spectacle si imposant du service divin, où les morts couchés, les mains jointes, semblaient prier pour les vivants; les tombeaux encombrent, les morts gênent, tout est expulsé, mis à l'ombre. Plus d'autels gothiques avec leurs retables sculptés, dorés, polychromés : ils cèdent la place aux énormes et théâtrales constructions borominiennes avec leurs portails ambitieux, leurs gloires en bois peint, leurs vases à fleurs, leurs pots à feu, leurs anges pareils à des danseurs, leurs saints aux gestes d'opéra. Autre résultat, le pire peut-être : c'est alors qu'on supprime nos jubés gothiques, perte évidemment immense, inappréciable si les jubés détruits valaient ceux qui nous restent. Que reprochait-on à ces tribunes splendides qui, en cachant à demi le chœur, donnaient plus de mystère et, partant, plus de solennité, plus de poésie aux cérémonies religieuses? On crut, et le clergé croit encore les avoir rempla-

cées avantageusement par des grilles ou même de simples bancs de communion qui laissent tout voir. Nous ne savons ce que le culte y a gagné, mais il ne faut pas être grand clerc pour voir ce que l'art y a perdu.

Naturellement le XVIIIe siècle ne fit que renchérir sur les prétendus embellissements du XVIIe. Quatre-vingt-treize vint. Ce fut le coup de grâce. Il va de soi que les bandes noires, qui couvrirent la France de ruines, ne devaient pas nous épargner et qu'il fallut subir, ici comme en France, le zèle inepte de plus d'un de ces commissaires qui croyaient, en tuant l'art, extirper la « superstition ». Chacun fit son œuvre en conscience. Ceux-là détruisirent à coups de canon ou brûlèrent les grandes abbayes d'Orval, d'Alne, de Lobbes, opulentes et ornées comme des musées, le château de Mariemont, etc. Ceux-ci s'occupèrent de vendre comme « mobilier national » le reste du mobilier de nos églises, les lambris sculptés, les autels, les chaires, les confessionnaux, les tombeaux mêmes. Ce qui se justifie moins encore que ces ventes, ce fut l'enlèvement des tableaux, dont les églises belges furent dépouillées au profit des églises et des musées français. La France se plaint amèrement aujourd'hui des rapines de la guerre, comment qualifiera-t-elle celles dont nous fûmes alors l'objet de la part d'un pays auquel nous nous étions donnés librement? On peut, du reste, s'en référer, sur ce point, au témoignage loyal des historiens français. « Les Flamands, dit Mignet, qui nous avaient reçus avec enthousiasme, furent refroidis par les réquisitions dont on les frappa, par le pillage général et l'anarchie insupportable que les Jacobins amenèrent avec eux. » Quelle fut l'étendue de ces déprédations? C'est ce qu'il serait difficile

de préciser. Par un hasard singulier, il n'est resté presque nulle part d'inventaire régulier des ouvrages d'art qui ont passé la frontière. Mais on peut affirmer, sans crainte de se tromper, que nos pertes ne furent guères moindres qu'à l'époque des Iconoclastes.

Voilà pour les causes qui ont décimé la statuaire flamande aux siècles précédents.

Ajoutez-y les ravages du XIXe, qui ne sont pas les moindres.

Au dédain de la Renaissance pour le moyen âge, ajoutez le mépris de l'Empire, époque puriste, plus exclusive, plus intolérante qu'aucune autre, pour l'art ogival et la Renaissance elle-même. C'est l'Empire qui a jeté bas, pour sa part, cet admirable jubé de Sainte-Waudru, à Mons, dont les colonnes, les frises, les statuettes, les bas-reliefs, dispersés aujourd'hui — *membre disjecta* — ont été distribués au hasard entre les nefs et les chapelles de l'église.

A la déconsidération du moyen âge, ajoutez la cause inverse, son trop vif succès, une fois que le romantisme l'eut remis en faveur. Dès ce moment, le brocantage s'en empare. La chasse aux derniers meubles, aux derniers retables, aux dernières dinanderies est ouverte, et la plupart du temps, comme bien on pense, ce ne sont pas nos musées qui en profitent : ce sont les marchands, les amateurs, les collections de l'étranger.

Ajoutez l'ignorance ou l'indifférence du clergé des campagnes, parfois complice du brocanteur. Le moyen, ainsi qu'on l'a fait observer (1), de résister à cet ennemi qui se

(1) SCHUERMANS, *Insuffisance de la législation en vigueur sur la conservation des monuments et objets d'art.*

présente la bourse à la main, qui offre du neuf en échange de vieux? Et — ajoutons-le franchement — comment le curé de village eût-il songé à défendre des trésors d'art dont personne, jusque là, n'avait eu l'air de se soucier?

Ajoutez la série des causes accidentelles, — les fidèles usant d'un pied distrait les dalles tumulaires, effaçant pêle-mêle les inscriptions et les visages, — les dinanderies fourbies à outrance par des sacristains consciencieux, — la défense canonique faite au prêtre d'exposer des figures mutilées, etc., — l'usage de vêtir les statues qui servent aux processions, etc. Trop souvent l'art est d'un côté, le culte de l'autre. N'y a-t-il donc aucun moyen de s'entendre et de concilier les deux parties, dont l'une a vécu si longtemps au service et sous la protection de l'autre?

Ajoutez surtout le faux zèle des restaurateurs, genre d'ennemis d'autant plus dangereux qu'ils passent pour des intimes, et dont les retouches et les caresses sur un chef-d'œuvre ont si souvent la légèreté du pavé de l'ours. Le moyen âge, si longtemps incompris, aura été leur plus grande victime. On ne parle plus de restituer des bras à la Vénus de Milo, la mode en est passée, les antiques sont sacrés, mais il paraît toujours fort simple de refaire une tête à une statuette gothique ou même de renforcer de quelques figures nouvelles un groupe supposé incomplet. La réparation des retables notamment, ces bijoux de l'art ogival, a été traitée par les restaurateurs attitrés d'une façon qui passe toute croyance. C'est à eux qu'on peut imputer l'extrême rareté de la statuaire polychromée, ce travail raffiné que les gothiques avaient élevé à la hauteur de la toreutique des anciens Grecs.

Une courte explication nous fera comprendre.

Un retable sculpté, peint et doré, suppose au moins deux artistes, et était en effet jadis l'œuvre d'au moins deux auteurs, un sculpteur et un peintre. De notre temps, on a trouvé plus court de confier la réparation de ce travail complexe à un seul artiste, d'ordinaire un sculpteur de deuxième ou de troisième ordre.

Que fait celui-ci? Il n'hésite jamais. Il raccommode des bras, des jambes, refait des têtes, ajoute des personnages où il en faut et surtout où il n'en faut pas. Quant aux peintures et aux dorures anciennes, il a un procédé plus radical. Il repeint et redore à neuf.

Évidemment ce même sculpteur hésiterait à ébaucher une figure de son crû sur une toile quelconque qui lui serait présentée. Mais enluminer une sculpture, qu'est-ce que cela? Comme si cette tâche n'était pas mille fois plus difficile que l'autre! Ici plus de liberté; il faut que le peintre respecte religieusement les intentions du statuaire, il faut qu'il les fasse valoir; un accent maladroit, une touche mal calculée, et voilà le caractère et l'esprit de l'original dénaturés, voilà des perfections gâtées, voilà le chef-d'œuvre compromis. Aussi ce travail délicat et périlleux entre tous était-il, au moyen âge, payé plus cher que la sculpture même et confié seulement à des peintres d'un talent consommé; c'est en dire assez que de citer parmi eux de grands noms tels que celui de Rogier Vander Weyden. C'est ce même travail que notre époque confie à des gens qui ne sont pas mêmes des peintres.

Aussi, quels résultats! quels fades ou grossiers barbouillages! quelles enluminures criardes! quelles dorures aveuglantes! Autant de retables restaurés par ce système, autant d'ouvrages irrémédiablement défigurés, assassinés.

Et ce n'est pas l'art qui périt seulement dans ces rencontres, c'est l'histoire. Combien d'inscriptions ont été enlevées de nos retables, pèle-mèle avec leurs peintures et leurs dorures primitives ! Inscriptions souvent d'un prix inestimable, qui nous renseignaient sur l'auteur, le donateur, l'origine de l'ouvrage, et dont la perte laissera peut-être dans nos annales artistiques des lacunes irréparables et d'éternelles obscurités (1).

V.

Ceci exposé, l'on comprend, du reste, comment l'étranger peut révoquer en doute jusqu'à l'existence de notre statuaire. Où l'aurait-il vue ? Dans nos villes ? C'est là qu'on la trouve

---

(1) Il est peu de retables qui aient échappé à ce dernier genre de dévastation. Leurs barbouilleurs, en effet, encouragés par le public, par les églises, par l'archéologie elle-même, ont fait assaut de zèle et de ravages. L'un d'eux, — fort renommé dans sa partie, — s'est vanté souvent d'avoir un procédé pour tuer ses victimes du premier coup, c'est-à-dire pour faire tomber d'emblée peintures et dorures.

— Rien de plus aisé, dit-il, j'enterre mes retables, et en huit jours tout est rongé.

Exactement comme si un restaurateur de peintures nous disait :

— J'ai trouvé un acide miraculeux qui, étendu sur un tableau, dévore tout, moins le contour. Quelle simplification ! On y met ensuite ce qu'on veut.

Il n'y a pas, du reste, que les restaurateurs de retables à mettre ici en cause. Leur vandalisme ne s'expliquerait pas sans l'indifférence des archéologues. Bon nombre de ceux-là même qui poussent les hauts cris si l'on touche à un tableau, ne fût-ce que pour le nettoyer, trouvent tout naturel qu'on fasse repeindre une sculpture des pieds à la tête, et c'est de leur main qu'on reçoit souvent l'enluminеur. Certains traités donnent des conseils de même force et qui prouvent la plus complète inintelligence des traditions gothiques. On lira, par exemple, dans le *Guide des curés*, de M. Dieulin, cette incroyable recommandation : « On ne doit pas peindre les statues, excepté celles en bois ; si cependant on voulait leur donner une couleur, qu'elle soit d'or, d'argent, de pierre ou de bronze. » — C'est sans doute en vertu de cette théorie qu'on a ridiculement argenté, à Mons, la jolie Vierge xve siècle de Sainte-Waudru.

le moins. Certaines catégories d'ouvrages en ont presque entièrement disparu. Aucune des églises de Bruxelles, par exemple, n'a gardé ni un de ses anciens jubés Renaissance, ni un de ses vieux retables gothiques. Rien de plus naturel, d'ailleurs, puisque c'est dans les villes que les troubles religieux ont sévi avec le plus de fureur, là que la conquête s'est d'abord installée, là que la mode a régné le plus tyranniquement.

Où chercherons-nous donc les derniers monuments de la sculpture belge? La plupart du temps dans les villages.

Nous recommandons particulièrement les plus obscurs, les plus retirés, les plus éloignés des grandes voies de circulation comme les plus riches en trésors d'art, et cela se conçoit sans peine; c'est leur obscurité même qui les a protégés, jadis contre le sectaire et le soudard, depuis contre le restaurateur et le brocanteur. — Où prendra-t-on nos plus remarquables jubés? Est-ce vraiment, comme les *Guides* l'assurent, à Louvain, à Dixmude, à Lierre? Nullement : c'est dans les églises de deux communes bien moins fréquentées, Walcourt et Tessenderloo. — Où se cachent nos derniers retables? Malgré toutes les perquisitions, tous les sacrifices, nos musées les plus avantagés n'en possèdent que cinq ou six. En revanche, un simple hameau de la banlieue de Bruxelles, Boendael, pourra en étaler jusqu'à trois. Ailleurs, on parcourra des groupes de trois ou quatre villages qui auront conservé chacun deux ou trois et même plus de ces petits tableaux sculptés, devenus si rares. C'est ainsi qu'on rencontre, en quelque sorte, par séries, les retables d'Hérenthals, de Gheel, de Loenhout, d'Hulshout, dans la Campine; ceux de Buvrinnes, d'Hornues, de Blaugies, d'Au-

dregnies, dans le Hainaut; ceux d'Hackendover, d'Oplinter, de Léau, entre Saint-Trond et Tirlemont. La petite église de Léau, à elle seule, est un musée qui accapare, en sus de ses nombreux retables, toute une série d'objets d'art sans rivaux, par exemple (pour n'en citer que deux), le grand candélabre à sept branches de Rénier Van Thienen, publié par Gailhabaud, et le tabernacle en pierre blanche de Corneille de Vriendt, immense pyramide de deux ou trois cents figures réparties sur huit ou neuf étages, qui est peut-être, par ses complications, l'entreprise la plus extraordinaire de la statuaire du XVIe siècle. Ces merveilles d'art, accumulées dans ces localités modestes, y prennent une signification et un intérêt qu'elles n'auraient plus dans des villes populeuses. Elles évoquent immédiatement le souvenir de cette grande et puissante vie artistique du moyen âge qui, au lieu de se concentrer comme aujourd'hui dans quelques capitales, s'allumait sur une foule de points à la fois, à l'ombre des églises, autour des beffrois communaux, partout où se groupait une famille de croyants ou de citoyens.

V.

De savantes et nombreuses recherches ont été faites, dans ces derniers temps, sur l'origine de ces ouvrages, dont un si grand nombre attendent encore et attendront peut-être toujours une signature. Les archives ont été fouillées, les comptes ont été revisés. Une foule de noms inconnus sont déjà sortis de l'ombre. Nous n'avions jusqu'ici, en fait d'histoire de la statuaire des Pays-Bas, que les notices si courtes, si sèches, si insuffisantes, — et pourtant si précieuses en l'absence de tout travail complet, — de Philippe Baert. Mais ses

recherches ne remontent que jusqu'à la Renaissance; Baert est de son siècle, pour lui le moyen âge est non avenu. Par bonheur, cette énorme lacune est aujourd'hui à peu près comblée, grâce aux travaux infatigables de MM. Pinchart, Piot, Wauters, Dodd, à Bruxelles; Génard, Van Lérius, de Burbure, Rombouts, à Anvers; Van Even, à Louvain; de Busscher, à Gand; Wheale, à Bruges; Devillers, à Mons; Borgnet et Béquet, à Namur; Dumortier et Lemaistre d'Anstaing, à Tournai, etc. Nommons aussi un écrivain français, M. de Laborde, dont le curieux livre sur les ducs de Bourgogne a jeté une si vive lumière sur notre passé, et qui est un de ceux qui ont donné l'élan aux fouilles actuelles.

Mais, après l'exhumation des artistes, il reste à entrer dans l'analyse des œuvres, à en déterminer la valeur, la tendance, le caractère; il faut reconstituer l'école, en suivre, s'il se peut, les évolutions dans les centres principaux de son développement, à Bruxelles, à Anvers, à Malines, à Louvain, à Bruges, à Gand, à Tournai, à Liége. C'est la tâche que nous nous sommes assignée. Nous essaierons de faire le travail du critique après celui des érudits et des biographes, à qui il restera à élucider et, nous en avons peur, à rectifier encore après nous bien des questions d'origine ou de classement, aujourd'hui indécises.

Poursuivies en présence même des monuments, tant à l'étranger qu'en Belgique, nos études nous ont amené à une conclusion dont ce travail sera, nous l'espérons, la démonstration péremptoire : c'est que, malgré ses désastres et ses pertes multipliées, malgré le fer et le feu des sectaires, malgré les convoitises des conquérants et des marchands, malgré tout ce qu'entassent de ruines les révolutions et les modes, malgré

le temps, malgré les hommes, il reste encore en Belgique et ailleurs assez d'échantillons remarquables de l'ancienne statuaire des Pays-Bas pour en recomposer un musée national digne de s'ouvrir en regard des grandes collections de Paris et de Florence, fort d'autant de maîtres, riche d'autant de chefs-d'œuvres que le furent les deux écoles florentine et française.

Dès aujourd'hui nous croyons pouvoir résumer comme suit les évolutions successives de la nôtre :

XIIe *siècle*. Premier chef-d'œuvre de l'école. Du premier coup, elle atteint à des perfections dont on ne trouverait peut-être, à ce moment, l'équivalent dans aucune des autres écoles romanes, car nous ne savons trop quelle œuvre analogue, italienne ou française, nous pourrions comparer à ces *fonts baptismaux de Saint-Barthélemy*, à Liége, que Didron et Michelet eux-mêmes classent au premier rang. Ce type de goût et de savoir, qui, malgré des détails barbares, semble déjà annoncer Ghiberti, est encore intéressant par un autre point : il représente une industrie indigène qui, bien que morte depuis deux siècles, est restée célèbre dans le monde, celle de nos *dinanderies*.

XIIIe *siècle*. Certains ouvrages de nature très-diverse, la châsse de Sainte-Eleuthère, à Tournay, et le portail de l'hôpital de Bruges, par exemple, prouvent que l'art n'a pas baissé, tant s'en faut; point d'époque pourtant qui nous ait laissé moins de sculptures. A quoi tient cette contradiction apparente? C'est un des points que nous aurons à éclaircir.

XIVe *siècle*. Plein épanouissement. Il serait assez prouvé par un fait signalé plus haut, par la présence simultanée en France du Liégeois Hennequin, de Jacques de la Baerse et de

Claes Sluter; car Sluter, soit dit en passant, ne compte pas seulement par ses chefs-d'œuvre, c'est une influence; il a pour disciple Michel Colomb, un des premiers et des plus beaux maîtres de la Renaissance française. Mais en Belgique, où le XIVe siècle n'est plus guère représenté que par quelques épaves, il a encore des spécimens comparables aux figures de Dijon en qualité, sinon en importance. Notons seulement : dans la grande sculpture, la *Sainte-Catherine* de Notre-Dame de Courtrai, les anciennes têtes consoles de la salle échevinale d'Ypres, les saints et les prophètes du portail de la cathédrale de Tournay; — ou bien encore, dans des dimensions plus réduites, l'énergique retable d'Hackendover.

XVe *siècle.* L'apogée de notre statuaire, au moins pour la fertilité. Les maîtres se multiplient. Il en sort de tous côtés, comme si chaque cité avait son école, — de Liége, — de Namur, — d'Anvers, — de Bruges, — de Louvain, où florissent en même temps les Aerds, les Beyaert, les Layens, — de Gand, célèbre alors par ses orfèvres, le fameux Corneille de Bonte en tête, — de Tournay, siége d'une admirable école et d'où vient W. Lefebvre, l'auteur des magnifiques fonts baptismaux de Hal, — de Bruxelles, qui, indépendamment de ses grands fondeurs et batteurs de cuivre, Pierre de Beckere, Jacques de Gerines, Rénier Van Thienen, possède des sculpteurs sur bois de premier ordre, tels qu'Arnoul de Diest et Jean Borremans. Aussi notre statuaire multiplie-t-elle à ce moment ses importations dans toute l'Europe et notamment en France, où l'art a chômé pendant près d'un siècle, par suite des guerres sans fin des Français avec l'Angleterre.

XVIe *siècle.* Il n'a pas fallu moins que Rubens pour que nos peintres fissent oublier nos statuaires. Au XVIe siècle, ceux-ci l'emportaient et de beaucoup. C'est l'époque des Du Broeucq, des Jean de Bologne, des Pierre Coecke, des Corneille de Vriendt, des Alexandre Collin, des Conrad Meyt, des Van der Schelden, etc. Quels maîtres si on les compare à leurs confrères de la peinture, à Michel Coxie, à Martin de Vos, à Spranger, à Hemskerk et *tutti quanti!* — Nos sculpteurs ne vont pas, sans doute, jusqu'à s'élever à la hauteur de Michel-Ange et de Jean Goujon; mais, ces deux grands noms exceptés, ils peuvent se mesurer sans crainte au reste de leurs contemporains. Ils ne sont pas complets; ils n'ont pas, sauf de rares exceptions, la perfection du morceau. Mais personne ne les dépasse dans les grands ensembles décoratifs, dans les compositions riches et pittoresques, où ornements et figures s'enchevêtrent et se multiplient. Nous nous contenterons de renvoyer le lecteur à la série de leurs jubés, de leurs retables, de leurs stalles, de leurs tabernacles, etc.

XVIIe *et* XVIIIe *siècles.* La décadence n'est pas loin; cependant elle a été lente. Au seuil du siècle, nous trouvons encore un grand artiste d'un renom européen, François Duquesnoy. Le *Fiammingo,* qui dépasse de si loin en Italie les sculpteurs du crû, Bernin, l'Algarde, etc., a failli devenir aussi un des chefs attitrés de l'école française; il avait été appelé à la cour de Louis XIII en même temps que son ami Poussin. A quelques années de là, un autre Flamand, De Curte, régente, au dire de Cicognara, et même corrompt l'école de Venise; un autre, Arthus Quellyn, prend la tête de l'école hollandaise. — Ensuite les grands noms se font de plus

en plus rares; le niveau baisse, mais l'école reste intéressante à bien des égards. Ce n'est plus la forte sincérité et l'originalité tranchée de nos gothiques; ce ne sont pas davantage le style et l'élégance de nos pseudo-florentins de la Renaissance. Mais ce sont encore les vieilles qualités de l'art flamand, l'abondance, la facilité, l'invention luxuriante et touffue, s'épanouissant et se répandant comme à plaisir dans les travaux de la sculpture sur bois, une matière qui va à la verve flamande comme le marbre à la sévérité florentine. Le style de notre statuaire se relâche certainement à cette heure où elle se laisse gagner aux turbulences et aux exagérations de la peinture de Rubens. Mais son originalité se maintient, et elle persistera jusqu'au XVIIIe siècle inclusivement avec Jacques Bergé, Théodore Verhaegen et le dernier des Verbruggen.

Quand cesse-t-elle?

Au XIXe siècle et sous la domination étrangère de l'école de David.

Pourquoi?

La question nous paraît importante à examiner. Ce sera notre conclusion.

VI.

Si l'on essaie de s'expliquer la prospérité de l'art flamand et son développement aux époques précédentes, on voit qu'elle tient surtout à ceci, que ses racines plongent profondément dans le sol national. Il vit des idées, des mœurs, des types, des scènes, de tous les éléments qu'il trouve autour de lui. Il est un reflet sincère du milieu producteur. Reflet si exact qu'on discerne à première vue les types mêmes

des localités différentes et qu'on peut décider si l'œuvre d'art, peinture ou sculpture, provient d'Anvers, ou de Louvain, ou de Bruges, etc.

Au XIXe siècle le principe change. Les Flamands sortent de Flandre; ils font du grec. Dégoûté des fantaisies débauchées et extravagantes du XVIIIe siècle, David a cru sauver l'art en le ramenant non-seulement aux principes simples, mais même aux types de l'art grec. Sa peinture est devenue une copie des sculptures antiques. Cherchez à reconnaître, dans David, les Français de Chardin, de Watteau, des frères Lenain, si divers et pourtant si ressemblants. Il semble que la race s'en soit éteinte. L'art français est *dénationalisé*.

L'école belge a suivi David, tête baissée. Sous l'Empire, elle est devenue française, de française grecque, et notre statuaire n'a pas encore retrouvé sa nationalité. Entrez dans une académie. Il y a deux classes, — deux années, — consacrées au dessin d'après le plâtre. Que copie-t-on? Des modèles grecs. Il y a une classe, — une seule! — pour l'étude d'après nature. Si encore l'enseigne disait vrai! si l'on y copiait la nature! Mais c'est encore une classe de grec. La tête remplie des beaux exemples antiques qu'il a eus sous les yeux durant deux ans, l'élève n'a qu'une ambition : embellir, rectifier le modèle vivant, et il le refait, bon gré mal gré, à l'image de l'*Hercule*, s'il est fort, du *Gladiateur*, s'il est élancé, du *Tireur d'épine*, si c'est un jeune garçon, de l'*Achille*, si c'est un jeune homme. On n'y met même pas, à vrai dire, tant de façons ni de variété. Dans la plupart des académies, on voit les élèves sculpteurs apporter avec eux une réglette marquée, comme un décimètre, d'un certain nombre de crans, lesquels indi-

quent ou du moins prétendent indiquer, d'après l'antique, la mesure et les rapports exacts du corps humain et de ses diverses parties; ils massent leur maquette, proportionnent leur bonhomme en se réglant invariablement sur ces indications, si bien que, quelle que soit la stature réelle des modèles choisis, courte ou longue, sèche ou ramassée, maigre ou obèse, tous se trouvent avoir les mêmes proportions dans la copie de tous les élèves.

Que penser d'un pareil système? Les élèves exagèrent, nous le voulons bien. La question, nous dit-on, est celle-ci : n'est-ce pas ce retour à l'antique qui a produit toutes les splendeurs de la Renaissance? Dès lors a-t-on tort de la suivre?

Il s'agit de s'entendre. Ce que nous nions, c'est que le XVIe siècle ait compris comme nous l'étude de l'antique.

Qu'on nous permette de reproduire ici un fait que nous avons déjà avancé sans qu'il y ait été répondu, fait indéniable et qui n'a été pourtant jusqu'à ce jour relevé dans aucune histoire de l'art, tant la superstition du grec obscurcit les meilleurs vues :

Pas un seul statuaire de la Renaissance n'a fait du grec.

Que nos amateurs du grec quand même expliquent ce phénomène; qu'ils le mettent d'accord, s'il se peut, avec leurs théories. Si jamais artistes pourtant furent amoureusement, religieusement épris de l'antiquité, ce furent bien ceux du XVIe siècle. Elle venait à peine de sortir de terre; comme à Lazare ressuscité, toutes les voix criaient au miracle. On se disputait ses moindres débris, on y voyait des types de toutes perfections. On leur sacrifiait sans balancer jusqu'aux chefs-d'œuvre les plus puissamment

originaux de l'art gothique, produit du sol national pourtant, fruit merveilleux de la civilisation chrétienne, mais qu'on traitait alors de barbare et qui devait être des siècles à se relever de cet anathème, lancé par des génies tels que Michel-Ange, confirmé par d'autres génies tels que Rubens. Mais ces antiques si passionnément adorés, on n'en étudiait que les principes, on n'en copiait pas les formes. On se faisait ce raisonnement si simple : Pourquoi refaire ce qui a été si bien fait?

On objecte le Cupidon malicieusement enterré par Michel-Ange et qu'il vendit pour un antique. Légende dont on ne dit pas la source et qui ne prouverait, fût-elle basée sur un fait vrai, que l'ignorance de l'amateur mystifié. Où est la figure de Michel-Ange qu'on puisse sérieusement confondre avec l'antique? N'est-il pas, au contraire, par son génie farouche, par les violentes exagérations de ses proportions et de ses musculatures insurgées, la frappante antithèse de cet art si sain, si souriant, si pondéré? Prenez tous les statuaires florentins, depuis le naïf Della Robbia jusqu'au hâbleur Benvenuto lui-même; chez aucun d'eux vous ne verrez l'ombre d'un pastiche. On adorait le grec, mais on était de Florence et l'on faisait du florentin. Ce qui était, en somme, la vraie façon d'imiter les Grecs, qui avaient fait du grec et non de l'assyrien ou de l'égyptien, bien qu'ayant reçu de l'Assyrie et de l'Égypte leurs premières leçons de plastique.

Ce qui résulte de notre asservissement sans réserve aux modèles classiques, c'est tout d'abord un manque de logique dans l'œuvre d'art, qui n'est jamais en situation, n'a jamais le caractère que comporte sa destination spéciale. Un de nos

théâtres de drame veut se décorer d'une figure emblématique : vite une Melpomène grecque! Quel rapport y a-t-il pourtant entre le drame moderne, avec ses passions libres, ses types multipliés, son individualisme énergique, et le théâtre antique, dominé par la fatalité, et qui, ne voulant connaître que l'homme, cache l'individu sous son masque d'airain uniforme? On demande une statue de ville, Bruges ou une autre. Vite une Vénus de Milo, tant bien que mal complétée par des bras et une couronne murale! Comme toute cette statuaire d'emprunt est parlante et dit bien ce quelle veut dire! Ses non-sens, ses contradictions perpétuelles se complètent par un affadissement, un effacement général. Qui nous dira, ce niveau grec ayant passé sur toutes les écoles modernes, la différence d'un Mercure flamand à un Mercure français, à un Mercure allemand, et comment Flamands, Allemands et Français font encore des Mercures, quand l'essor sans précédents du commerce et de l'industrie modernes réclamerait évidemment un type nouveau?

On nous dit que l'art est un, que les règles du beau ne peuvent pas plus varier que celles de la logique, qu'il résulte partout et toujours de l'application des mêmes principes. D'accord, mais ces applications sont innombrables et le beau a plus d'une expression. Il existe dans l'art mille beautés bien distinctes de celles de l'antique. Telle est la lumière de Rembrandt, l'esprit de Watteau, la fougue de Rubens, le maniérisme voluptueux du Corrège. Est-il défendu d'être beau autrement qu'à la façon des Grecs? Ce serait recommencer ces médecins de Molière qui ne permettaient de guérir que selon les règles de la faculté.

Peu de pastiches de la beauté grecque qui se soutiennent à côté des originaux. En revanche, la figure la plus naïve du moyen âge, mise en regard de Phidias lui-même, n'est pas entamée, simplement parce qu'elle apporte un élément nouveau, parce qu'elle est autre par le type, le sentiment, le caractère.

Nous nous résumons.

Que voulons-nous?

Nier l'art grec? L'ignorance seule aurait cette folie. Le prestige qu'il exerce encore, à une si prodigieuse distance de l'antiquité, dans un milieu si différent, parfois si rebelle, dit assez tout ce qu'il contient de charme réel, de vie impérissable.

Défendre de l'étudier? Et pourquoi donc? Quel est l'artiste, à quelque école qu'il appartienne, qui ne contemple avec un ravissement profond ces œuvres d'un temps où l'art était une religion et où la perfection a dit son dernier mot? Où trouver des chefs-d'œuvre si complets? Quelles sont les créations modernes où les grands principes d'unité, de simplicité, d'harmonie, de proportion qui gouvernent l'art, éclatent avec une plus lumineuse évidence?

Mais l'académie devrait s'en tenir à l'*explication* verbale et théorique des grands modèles antiques. Nous ne voyons pas la nécessité des *reproductions*. Nous trouvons souverainement dangereux de les faire copier pendant des années par des jeunes gens qui ne les comprennent même pas, et qui répéteront ensuite mécaniquement ces formes dont les modèles ont péri, qui passeront leur vie dans l'imitation stérile d'une imitation, alors qu'il faudrait appliquer les principes antiques à la création de types nouveaux.

Des principes (1), des moyens, des procédés, voilà ce qu'il y a à retenir des chefs-d'œuvre du passé, voilà le trésor de la tradition, sans laquelle tout serait à refaire tous les matins. Les gothiques ont évidemment connu les principes grecs, transmis chez nous par les artistes de Byzance; les sculptures de Rheims sont parentes des Phidias; même logique qui va droit à l'essentiel, même prédominance des masses, mêmes procédés de simplification dégageant lumineusement le caractère d'une figure par l'élimination des détails oiseux. Ces principes là, ce sont les lois mêmes du bon sens.

Mais le gothique s'inspire des grecs sans les copier, sans même voir ces modèles que la religion anathématisait. Il se garde bien surtout de renoncer au type de son pays et au sentiment de son époque.

Cet exemple nous dit la marche à suivre.

En 1868, il y eut à Bruxelles une exposition générale des travaux des académies et des écoles d'art du royaume, épreuve éminemment instructive qui ne s'est pas renouvelée depuis. Le jury qui jugea ce concours fut frappé des inconvénients que présente, pour de jeunes cerveaux, la copie prolongée et exclusive des plâtres antiques; il conseilla, comme un correctif, de l'alterner avec l'étude du modèle vivant. Les plâtres furent maintenus en raison de la difficulté de faire compren-

---

(1) Il est entendu que nous ne parlons que des principes d'exécution, non des tendances qui constituent le génie de la race et auxquelles elle ne saurait renoncer sans s'annuler. L'art grec a la passion de la beauté; l'art flamand, le culte de la vérité. L'art grec est une généralisation continue; l'art flamand, une individualisation constante. Autant le grec vise à la sobriété, autant le flamand se plaît à l'abondance. L'application rigoureuse des principes grecs nous eût-elle donné les broderies compliquées et merveilleuses de nos stalles et de nos jubés gothiques? Il est permis d'en douter.

dre d'emblée à l'élève la construction et le modelé du corps humain à travers tous les détails, toutes les nuances, toutes les complications de la vie.

Nous admettons l'objection. Mais faut-il que ces plâtres soient des antiques? Pourquoi ne pas choisir de beaux spécimens de la sculpture indigène, les figures de Sluter, les têtes d'Ypres, les vierges de Hal et de Courtrai, les prophètes de Tournai, l'Isabelle de Bourbon d'Anvers, les enfants de Duquesnoy, les figures d'Arthus Quellyn, de Kerrickx, etc. Ces modèles auraient du moins l'avantage d'être nationaux, de ne pas sortir l'élève des types et de la nature qu'il a journellement sous les yeux, et de ne pas le pousser à la refondre sous prétexte de l'idéaliser.

Il y a longtemps que ce danger est signalé, et il y a bientôt un demi-siècle qu'une proposition analogue était faite en France, par un des esprits les plus clairvoyants et les plus modérés de la critique moderne, M. Vitet. Dans un rapport (1) où il proposait au ministre de faire mouler quelques bas reliefs et quelques statues de la cathédrale de Rheims, il ajoutait : « Les exemplaires qu'on en a tirés seront déposés au Musée et, si vous l'autorisez, à l'école des Beaux-Arts et dans les écoles de dessin des départements. Cette innovation aurait, je crois, les meilleurs effets, car l'ignorance du style national et l'étude exclusive de l'antique, quelque beau, quelque pur qu'il soit, sont assurément cause en partie de ce caractère abstrait et monotone qui, parmi nous, a déparé souvent les productions de la statuaire. »

---

(1) *Rapport sur les monuments du N.-O. de la France.*

On peut en dire autant partout (1).

Des modèles indigènes, dans nos musées, nous donneront plus d'une bonne leçon.

Et d'abord ils nous rappelleront une partie de notre histoire, déplorablement déchirée, oubliée. Ils révéleront à nos statuaires ce que ceux-ci, — grâce à notre éducation exclusivement classique, — ignorent encore, le nom de leurs pères et de leurs aïeux.

Placés en regard des antiques, ils prouveront combien il y a de principes communs entre les ouvrages d'art en apparence les plus antithétiques, les plus contradictoires. Ils diront aussi tout ce qu'il y a de légitime et de profondément intéressant dans les différences, résultat nécessaire des différences de races, d'aptitudes, de tempéraments. Ils feront voir que la richesse même de l'art est faite de ces variantes, que toute sa vie est dans cette transformation continue...

Soyons nous, parlons notre idiôme, notre patois, si vous voulez. Nous y serons toujours plus éloquents qu'en bégayant des langues mortes que nous ne réussirons même pas à comprendre jamais complètement.

A chacun son lot. La Grèce a eu la beauté; l'école florentine, le caractère; la statuaire française, la grâce familière et l'esprit. Nos sculpteurs, comme nos peintres, ont eu pendant

(1) N'est-il pas désolant de voir que dans certains musées particulièrement nationaux, tels que celui d'Anvers, il y a à peine trois ou quatre échantillons de la sculpture indigène et pas même un moulage des grands statuaires anversois, ni d'Arthus Quellyn, ni des Verbruggen, ni de Pierre Coecke, ni de Corneille de Vriendt, etc. Que deviennent nos traditions nationales? — Le musée des plâtres, du moins, à Bruxelles, s'est complété intelligemment par une collection de moulages gothiques et flamands, de jour en jour plus intéressante et qui commence à devenir un de ses principaux attraits.

cinq siècles des mérites tout aussi enviables : la vérité, la couleur et la vie.

Voulons-nous retrouver ces qualités, qui étaient comme la marque de fabrique de l'art indigène au temps de ses plus éclatantes fortunes? Voulons-nous revenir à ces temps de prospérité? Renonçons d'abord à des imitations qui nous travestissent, à un système d'emprunts qui nous ruine, et commençons par reconstituer un enseignement énergiquement national.

J. Rousseau.

COLLECTIONS BELGES D'ANTIQUITÉS.

COLLECTIONS DE RENESSE.

I.

Le Musée formé par M. de Meester de Ravestein, en son château de Ravestein, a fait l'objet d'un premier chapitre de l'histoire des cabinets belges contemporains (1). Un autre chapitre doit être consacré à une collection importante et variée, commencée tout à la fin du siècle passé et continuée jusqu'après 1830 par le comte de Renesse-Breidbach, partie en son château de 's Heeren-Elderen, partie en son hôtel à Coblentz : il y a déjà fait allusion plus haut (2).

Le comte Clemens-Wenceslas de Renesse naquit à Liége en 1774. Il entra, en 1793, au service de son oncle, l'Électeur de Trèves, au titre d'officier surnuméraire de la garde du corps et avec qualité de capitaine, puis, en 1794, comme chambellan. Lors des guerres de la révolution française, il fut attaché au général autrichien Melas; une blessure qu'il reçut au passage du Rhin, à Weissenthurm, près de Neu-

---

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, X, p. 465, qui, XI, p. 23, a donné, en outre, différents renseignements sur des antiquités trouvées en Belgique et recueillies dans des cabinets d'antiquités.

(2) *Ibid.*, X, pp. 452, 460 et 465.

wied, le contraignit à se retirer du service. Rentré dans la vie civile, il retourna en Belgique, dans sa terre de 's Heeren-Elderen, près de Tongres, où il s'adonna à l'agronomie. C'est là, qu'ayant hérité d'un médaillier d'un de ses oncles, il prit goût à la numismatique, aux antiquités et aux sciences.

Après avoir rempli plusieurs emplois sous la République française et sous l'Empire, il fut nommé, en 1815, membre de la première Chambre des États généraux du royaume des Pays-Bas.

Lors de la révolution de 1830, il fut élu membre du Congrès pour la province du Limbourg, et, après la dissolution de ce corps, il ne voulut plus accepter de fonction publique, désirant se vouer entièrement à l'étude et aux soins qu'exigeait son riche et précieux cabinet.

D'après un manuscrit laissé par lui (1), dès l'âge de quinze ans, en 1789, il parcourait les Pays-Bas et les provinces rhénanes, en se préoccupant des monuments, objets d'art et d'antiquité que ces contrées recélaient ; mais ce fut dix ans plus tard, en 1799, qu'il commença réellement à former ses magnifiques collections, dont il publia une description sommaire (2), en attendant le catalogue complet préparé par lui et qui servit à rédiger celui de la vente de ses collections.

I. Sa bibliothèque consistait en 130 manuscrits sur parchemin, dont un évangéliaire du IXe siècle donné par Louis

(1) V. ci-après. Les autres détails biographiques sont extraits d'une notice placée en tête du « Catalogue d'une superbe collection de tableaux » du comte de Renesse, vendus le 5 octobre 1835, et de documents de famille.

(2) *Description abrégée du cabinet de médailles antiques et modernes, tableaux, gravures*, etc., *appartenant à M. le comte* DE RENESSE-BREIDBACH, *divisée par classes* (Bruxelles, De Mat, 1831, 32 p., in-8°.

le Débonnaire à l'église de Saint-Castor, à Coblentz; en 160 autres manuscrits, dont quelques-uns des plus rares, chroniques, etc.; en ouvrages divers sur les antiquités, sur la numismatique, sur l'histoire, la peinture, la gravure, la bibliographie, etc , en tout 3,550 œuvres diverses. Le comte de Renesse en avait rédigé le catalogue en onze volumes, conservé encore aujourd'hui, comme les autres catalogues manuscrits, par M. le comte Ludolphe de Renesse-Breidbach, son petit-fils, au château de 's Heeren-Elderen. Ce catalogue prouve que son auteur, qui ne négligeait aucune branche des sciences, avait su se former une bibliothèque digne de ses autres collections et propre à le guider dans ses classifications (1).

II. Sa galerie de tableaux se composait de 120 tableaux anciens, la plupart du xve siècle, et de 260 autres tableaux rassemblés depuis 1730, sans compter les dessins, miniatures, etc.

III. A cette galerie était adjoint un cabinet de gravures, composé d'environ 20,000 pièces, réunies à grands frais par un autre des parents du comte, qui, par des voyages nombreux en Italie, à Vienne et à Londres, n'avait reculé devant aucun sacrifice pour se procurer les plus beaux exemplaires de l'école allemande, de l'école flamande ou hollandaise, de l'école italienne, de l'école française et même de l'école an-

---

(1) Indépendamment des livres de rebut, antérieurement vendus (*Avertissement* placé en tête du catalogue ci-après), le *Catalogue d'une très-belle collection de livres de la bibliothèque délaissée par feu le comte* C.-W. DE RENESSE-BREIDBACH, n° 3 (Vente à Anvers, 2 novembre 1855; Anvers, Ancelle, 206 p. in-8°) comprenait encore 2,592 numéros.

glaise. Cinq volumes manuscrits in-folio donnaient la description de cette collection contenue en 60 atlas (1).

IV. Le cabinet de numismatique, auquel le comte Clemens-Wenceslas de Renesse-Breidbach s'appliqua avec des soins tout exceptionnels, comprenait, en fait de médailles grecques, 1,000 de peuples et villes, 400 de rois, 760 impériales et coloniales; en fait de médailles romaines, 30 as, 550 consulaires, 4,400 impériales, 428 padouans; enfin, en fait de médailles, jetons et monnaies modernes, 45,000 pièces divisées en 75 séries. Le manuscrit relatif à cette collection se composait de 7 volumes in-folio; le comte de Renesse en détacha une partie : *Histoire numismatique de l'évêché et principauté de Liége* (2), premier jalon d'un immense travail projeté, qui était la publication successive des différentes séries de son médaillier, suivi de la description détaillée de ses diverses collections, auxquelles il travaillait continuellement, lorsque la mort l'enleva, le 26 avril 1833, dans son château de 's Heeren-Elderen.

Pour remplir autant qu'il était en eux le désir manifesté par leur père, de voir au moins le médaillier de celui-ci connu et apprécié du monde savant, ses fils publièrent, en 1835-36, un ouvrage intitulé : *Mes loisirs, amusements numismatiques; ouvrage posthume de M. le comte C.-W. de*

---

(1) Catalogue du magnifique cabinet délaissé par feu M. le comte Clemens-Wenceslas DE RENESSE-BREIDBACH, etc. N° 2. Tableaux, dessins originaux et gravures. *Catalogue d'une superbe collection de tableaux, dessins originaux et de plus de 20,000 gravures, faisant partie du magnifique cabinet délaissé par feu M. le comte Clemens-Wenceslas* DE RENESSE-BREIDBACH (Vente à Anvers, le 5 octobre 1835. Anvers, Rysheuvels, 308 p. in-8°, 396—146—7,616 n°s).

(2) Bruxelles, 1831, chez Remy, 2 vol. in-8°, avec fig.

Renesse-Breidbach, publié sur les manuscrits originaux par ses fils (1).

V. Une collection très-riche de sphragistique complétait la précédente, indépendamment de 3,000 diplômes, bulles, etc., dont quelques-uns très-précieux, auxquels beaucoup de sceaux et de cachets étaient encore attachés. Cette collection provenait, en partie, d'un employé aux archives de la chambre impériale de Wetzlaer, qui l'avait formée à la suppression de cet établissement. En outre, le cabinet d'antiquités du moyen âge contenait une belle et grande collection de sceaux et cachets originaux, tant anciens que modernes, de villes, princes, comtes, seigneurs, dont le comte de Renesse-Breidbach avait, du reste, compris la relation avec sa collection de diplômes, etc. (2).

Selon la mode de l'époque, le comte Clemens-Wenceslas de Renesse-Breidbach ne pouvait manquer de joindre à ses collections ce qu'on appelle la « haute curiosité. » Aussi avait-il formé un *Cabinet chinois, japonais, indien et de diverses îles* et un *Cabinet d'histoire naturelle :*

VI. Le premier se composait d'une suite de vases et urnes

---

(1) Cet ouvrage, imprimé à Anvers, par Ancelle, contient trois volumes de 299, 638 et 620 pages.

Le catalogue, résumé en 4 p. in-8°, qui servit d'indicateur à la vente, est ainsi intitulé : *Catalogue de 35,500 médailles, monnaies et jetons, composant le superbe médaillier délaissé par feu M. le comte* C.-W. DE RENESSE-BREIDBACH (Vente par le greffier TER BRUGGEN, en sa demeure, etc., le 1er septembre 1836). — N° 6. — Anvers, Ancelle, 1836.

(2) *Description abrégée*, pp. 21 et 31.

Le catalogue est intitulé : *Analyse critique de la collection des diplômes, sceaux, cachets et empreintes, formant une partie du cabinet de M. le comte* C.-W. DE RENESSE-BREIDBACH. Anvers, Ancelle, 1836, 348 p. in-8° (D'après un avis, tiré à part, la vente par le greffier TER BRUGGEN, a dû avoir lieu le 20 juin 1836).

de la Chine et du Japon, dits de « vieille roche, » de porcelaines, de statues et figurines, de pagodes, d'ustensiles, vêtements, etc., des mêmes pays, ainsi que des îles. Ce cabinet comptait 5,000 objets divers (1).

VII. Le second comprenait environ 3,000 coquillages, 2,000 pétrifications, 6,000 minéraux, 3,000 pierres, 1,800 animaux séchés, empaillés ou conservés en esprit-de-vin, des madrépores ; 500 variétés de graines, bois, etc., du règne végétal ; enfin des laves, bitumes, agates, etc. (2).

VIII. En fait d'antiquités, le comte Clemens-Wenceslas de Renesse-Breidbach n'avait pas négligé le moyen âge. Cette partie de son cabinet comprenait des ivoires, dont tel ou tel datant du VIe ou VIIe siècle ; des émaux, des bijoux et objets d'art religieux, dont un calice du IXe siècle et deux croix remontant à l'empire d'Orient ; des bronzes, reliquaires, coffrets, encensoirs, etc., remarquables par l'antiquité ou le travail ; différents objets en fer, parmi lesquels des armes très-anciennes ; des objets en étain et en plomb, en corne et en os, en bois, en pierre, en ambre, en nacre, en corail, en cire ; des tapisseries, des cristaux et verres, des terres cuites, des ouvrages d'horlogerie, des porcelaines de Saxe, de Sèvres, des faïences, etc.

En tout plus de 2,000 pièces, dont le comte Cl.-W. de Renesse avait fait un catalogue, et dont les objets les plus

---

(1) *Description abrégée*, p. 27 ; *Catalogue d'une belle collection de porcelaines et antiquités chinoises et des Indes, ainsi que de vieilles armes et armures, faisant partie du magnifique cabinet délaissé par feu M. le comte Clemens-Wenceslas* DE RENESSE-BREIDBACH (Vente à Anvers, le 1er octobre 1835). Anvers, Rysheuvels, 16 p. in-8°, 273—7 n°s.

(2) *Description abrégée*, p. 29.

curieux furent dessinés dans un volume, format de grand atlas, analogue à celui dont il sera question plus loin (1).

Le comte de Renesse-Breidbach possédait enfin, dans cette catégorie d'antiquités, un certain nombre d'armures du moyen âge et d'armes de différentes catégories (2).

IX. Pour la haute antiquité, le comte de Renesse avait réuni non-seulement des antiquités antéhistoriques de l'âge de la pierre, mais en outre des antiquités égyptiennes, étrusques, grecques, romaines, celtiques, etc., d'autant plus intéressantes qu'un grand nombre portaient avec elles les mentions de leur provenance (3).

Il est fait allusion, dans la *Description abrégée,* à deux manuscrits : « Un volume in-folio contient la description d'une grande partie des objets les plus marquants, avec l'indication des endroits où ils ont été trouvés; à ce manuscrit est joint un autre volume, grand in-folio, contenant les dessins exacts des objets décrits, la plupart de grandeur naturelle. »

Communication de ces deux manuscrits a été obtenue de la bienveillante obligeance de M. le comte Ludolphe de Renesse-Breidbach, petit-fils du comte Clemens-Wenceslas et

---

(1) *Description abrégée*, p. 18.

Le catalogue pour la vente porte le titre de *Catalogue d'une superbe collection d'antiquités du moyen âge, objets d'art et curiosités, faisant partie du magnifique cabinet délaissé par feu M. le comte Clemens-Wenceslas* DE RENESSE-BREIDBACH, n° 5 (Vente à Anvers, par TER BRUGGHEN, le 3 juin 1836). Anvers, Ancelle, 1836, 48 p. in-8°.

(2) On en trouve le dénombrement, 74 n°s, à la fin du *Catalogue d'une belle collection de porcelaines,* etc. (Voir plus haut.)

(3) Ces antiquités font l'objet du catalogue n° 4, déjà cité *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie,* XI, p. 24.

chef de la famille ; ces manuscrits, ayant chacun son étui, portent pour titre, le premier :

« *Collection d'antiquités romaines, celtes, grecques, etc., formant une des parties du Cabinet de M. le comte de Renesse-Breidbach,* 1825 (époque au delà de laquelle il a été tenu au courant soit à l'aide d'additions au texte, soit à l'aide de quelque feuillets volants). »

Le second :

« *Cabinet d'antiquités romaines, celtes, gauloises, égyptiennes et des divers peuples du Nord, composant l'une des parties appartenant à M. le comte de Renesse-Breidbach, à Coblence, dessinées d'après les originaux par M. Gottfr. Welcker, à Coblence, dans les années* 1820 *à* 1825 (bronzes, 175 numéros ; plombs, 3 ; camées, 23 ; verres, 32 ; terres cuites, 135 ; pierres, 31 ; fers, 12, et ivoires, 8). »

Entrons dans quelques détails au sujet de ces antiquités.

II.

Voici, d'après l'atlas des planches, les dessins des antiquités du cabinet de Renesse trouvées en Belgique (1).

On n'entend nullement se porter ici garant de l'authenticité de ces objets, dont plusieurs n'ont pas le cachet antique ; ces antiquités sont même beaucoup moins remarquables que celles du même cabinet qui avaient été découvertes en Allemagne ; mais il est intéressant de constater, à un moment

(1) Les *Jahrbücher* de Bonn publieront à leur tour, sans doute, un travail semblable pour les antiquités du même cabinet découvertes dans les contrées rhénanes.

En outre, quelques antiquités ici négligées ont été découvertes dans les parties du Limbourg et du Luxembourg annexées aux Pays-Bas.

donné, de quoi se composait une collection de grande réputation comme celle du comte de Renesse.

Bronzes (1).

« N° 2. Figure de femme, ayant une espèce d'anse par derrière et le buste terminé en feuilles d'acanthe; elle est toute creuse et paraît avoir servi de vase à boire ou à faire quelque libation.

» Trouvée, en 1812, dans les excavations exécutées pour la construction du port d'Anvers, à la profondeur de plus de 30 pieds. »

Adjugé pour 11 francs, à M. Mercy, à Gand (pl. III, en regard, fig. 1).

« N° 8. Une Vénus.

» Trouvée près d'Arlon, en 1818. Le travail en est superbe, d'un beau bronze imitant l'or.

» Il est dommage que celui qui l'a trouvée, croyant qu'elle était d'or, lui ait coupé le bras droit et mutilé la main gauche. »

Adjugé pour 52 francs, à M. Debruge-Duménil, à Paris (pl. I, en regard, fig. 1).

---

(1) Les numéros des bronzes du MS. correspondent à ceux du catalogue imprimé. Les mentions du catalogue manuscrit sont ici reproduites, parce qu'elles présentent quelques variantes avec le texte précédemment publié.

Les noms des adjudicataires et les prix de vente sont ajoutés d'après les annotations manuscrites d'un catalogue conservé par la famille de Renesse et d'après celles de M. le greffier Ter Bruggen, qui a opéré les ventes et qui a bien voulu faire de longues recherches pour les retrouver.

Les annotations de la famille de Renesse portent que les objets n'ont pas atteint à la vente le quart de leur valeur, et cette évaluation est loin d'être exagérée, car M. le greffier Ter Bruggen affirme, dans sa lettre d'envoi, que le moindre des articles se vendrait aujourd'hui au décuple.

« N° 18. Jupiter armé de la foudre et d'un petit bâton ayant les deux bouts arrondis. »

Adjugé pour 8 francs, à M. Hartog (pl. I, fig. 2).

« N° 19. Même figure, mais placée sur un piédestal adhérent à la figure. »

Adjugé pour 6 francs, au même (pl. I, fig. 3).

« N° 26. Hercule tenant sa massue et sa peau de lion, d'une très-belle exécution

» Il fut trouvé, en 1816, lors de la confection de la grand'route de Tongres à Saint-Trond. »

Adjugé pour 23 francs, à M. De Jonghe (pl. II, en regard, fig. 1).

« N° 33 (1). »

Adjugé pour 5 francs, à Mlle Maes.

« N° 34. Buste de femme avec un anneau sur la tête propre à le suspendre. L'intérieur est creux.

» Il a été trouvé près d'Anvers, lors de la confection de quelques ouvrages aux fortifications. Travail assez grossier. »

Adjugé pour 6 francs, au comte Louis de Renesse-Breidbach (pl. IV, en regard, fig. 1).

Cet objet est tout à fait semblable à un buste de négresse trouvé, en 1856, en Italie, et portant au col une sorte de bulle, lequel figure dans la belle collection de M. de Meester de Ravestein (2), parmi les bustes ayant servi de poids, et non d'offrandes ou d'*ex voto*, comme le pensait d'abord le comte de Caylus (3).

---

(1) Voir au *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 455.

(2) *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, I, p. 474, n° 660.

(3) *Recueil d'antiquités égyptiennes*, etc., IV, p. 217.

« N° 35. Figure de Cérès avec un bonnet de forme phrygienne. Elle tient dans la main gauche une corne d'abondance.

» Elle fut trouvée près d'Anvers. »

Adjugé pour 8 francs, à M. Hartog (pl. I, fig. 4).

« N° 36. Même figure avec quelques variétés.

» Trouvée, comme l'autre, près d'Anvers, dans un caveau ou tombeau. »

Adjugé pour 10 francs, au même (pl. I, fig. 5).

Les statuettes de ce genre ne sont ni Cérès, ni l'Abondance, qu'y voudrait voir le comte de Caylus (1); des représentations nombreuses de la déesse *Fortuna* sur les médailles, etc., permettent de restituer ces deux statuettes, en plaçant dans la main droite un gouvernail, d'après plusieurs figures analogues.

Parfois la corne d'abondance que la Fortune porte est ornée d'une sorte de créneaux (2), comme celles des deux statuettes d'Anvers.

« N° 37. Guerrier romain

» Trouvé lors de la confection de la route de Tongres à Saint-Trond. »

Adjugé pour 7 francs, à Mlle Maes (pl. II, fig. 2a et 2b).

« N° 38. Figure de femme debout, sur un piédestal à quatre pieds, ayant un trou par le haut, derrière la figure.

» Elle est d'un travail grossier et fut trouvée, en 1821, à Anvers, en creusant les fondations d'une maison, à plus de 18 pieds en terre. »

---

(1) Id., *ibid.*, VI, p. 237, pl. LXX, fig. 3 et 4.
(2) Id., *ibid.*, VI. p. 237; de Montfaucon, II, pl. CXCVI, fig. 3.

Adjugé pour 7 francs, au comte L. de Renesse-Breidbach, fils aîné du comte Clem.-Wenceslas; mais ce lot, de même que le n° 34 ci-dessus, n'a pas reparu à la vente de la seconde collection de Renesse, qui eut lieu en 1863 et 1864; au moins n'a-t-il pu être reconnu parmi les indications du catalogue (pl. II, fig. 3ª et 3ᵇ).

» N° 39. Guerrier romain à cheval, armé d'une lance. Figure assez bien faite et coulée en deux pièces, mais fortement attachées l'une sur l'autre.

« Il a été trouvé, en 1821, près du nouveau bassin. »

Adjugé pour 68 francs, à M. Wuyts (pl. II, fig. 4ª et 4ᵇ).

Le cimeterre très-caractérisé qui pend au flanc du guerrier suffit, abstraction de toute autre circonstance, pour faire contester la haute antiquité de cette statuette.

Ce n'est pas pourtant que les armes recourbées fussent inconnues des anciens : la *sica* ou *supina* était une arme recourbée qu'on voit dans les mains de certains gladiateurs (1); les Daces portaient une dague recourbée comme une faucille (2); on représente même les Amazones (3), Mercure (4), etc., avec des armes de ce genre.

Mais ce n'est pas là encore le sabre moderne; aussi B. de Montfaucon, malgré le dessin qu'il donne d'un personnage, d'après Maffei, dit qu'on ne voit guère cette espèce de sabre dans les anciens monuments (5).

« N° 42. Figure d'une femme, peut-être d'une Vénus, placée sur un trépied à têtes d'animal.

---

(1) Rich, *Dict. d'antiq.*, à ces mots.
(2) de Montfaucon, IV, pl. xxiv, fig. 8.
(3) Id., *ibid.*, pl. lxxi.
(4) Id., Suppl. I, pl. xxxvii.
(5) Id., IV, pl. xxvi, fig. 4.

» Elle fut trouvée à Anvers, en 1820. »

Adjugé à 6 francs, au même (pl. III, fig. 2[a] et 2[b]).

« N° 43. Tête d'un ancien Batave, dont l'intérieur est creux ainsi que la coiffe qu'il a sur la tête.

» Trouvée dans les environs de Tongres. »

Adjugé pour 1 franc, à M. Den Duyts (pl. III, fig. 3).

« N° 50. Deux figures, dont la plupart des ornements sont encore en émail de diverses couleurs.

» Trouvé à Anvers, près du bassin. »

Adjugé pour 7 francs, à Mlle Maes (pl. III, fig. 4[a] et 4[b]).

« N° 53. Petite figure assise, tenant dans la main gauche une corne d'abondance et ayant l'index de la droite à la bouche, comme le dieu du silence.

» Trouvée à Anvers. »

Adjugée pour 1 franc, à la même (pl. III, fig. 5[a] et 5[b]).

« N° 58. Petite figure.

» Trouvée en 1816, près de Tongres. »

Adjugé à 3 francs, à la même (pl. III, fig. 6).

« N° 62. Tête d'une statue antique, qui est très-remarquable par sa coiffure ayant les cheveux noués en arrière. Cette tête est creuse, remplie de plomb, et ayant dans le milieu une petite broche de fer, très-oxydée, qui paraît avoir été plus longue et a peut-être traversé toute la longueur de la statue. Le bronze est très-mince, n'étant pas plus épais que la grosseur d'une pièce de un franc. »

» Elle fut trouvée dans les fondements du bassin d'Anvers. »

Adjugé (avec un autre objet) pour 3 francs, à la même (pl. III, fig. 7).

« N° 64. Cruche antique.

» Trouvée remplie d'une espèce de poussière, qui pourrait bien avoir été de la farine, près de la nouvelle chaussée allant de Tongres à Saint-Trond. Dessous cette cruche se trouvaient quelques médailles romaines en argent du règne de Valérien le Jeune. »

Adjugé pour 80 francs, à la même (pl. IV, fig. 2ª et 2ᵇ).

« N° 65. Petite tête batave creuse dans son intérieur.

» Trouvée près d'Anvers, lorsque le bassin a été creusé (voyez une plus grande au n° 43 ci-haut). »

Adjugé avec l'objet suivant (pl. III, fig. 8).

« N° 66. Main égyptienne, ornée d'un serpent et de figures emblématiques.

» Trouvée en 1823 au village de Rumst, près d'Anvers, à 25 pieds de profondeur, dans un endroit d'où l'on tirait de l'argile pour faire des briques.

» Elle est parfaitement conservée, creuse dans son intérieur jusqu'où les doigts commencent, et paraît avoir servi à être placée sur un bâton augural; elle est d'un bronze clair, tirant un peu sur le jaune. » (Suit ici une note sur les antiquités égyptiennes découvertes à Anvers, reproduite ailleurs (1).

Adjugée à 130 francs, à M. de Crane d'Heysselaer, à la vente du cabinet duquel M. de Meester de Ravestein l'a payée, en 1862, 550 francs (pl. V, en regard, fig. 1 à 4).

M. de Meester de Ravestein (2) pense aussi que cette main a dû être posée sur un manche; voici les signes ou

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 463.

(2) *Musée de Ravestein, Catalogue descriptif*, II, p. 145. C'est d'après l'original que cette magnifique pièce a été dessinée, à cause de certaines incorrections du dessin de WELCKER.

emblèmes qu'il y a reconnus : Le pouce, l'index et le doigt du milieu sont levés en signe d'invocation; les deux derniers doigts retiennent une pomme de pin. Un serpent à crête entoure le poignet et se déploie jusque sous le pouce. Dans l'intérieur de la main se voit la tête de Méduse entre deux croix qui pourraient représenter les étoiles des Dioscures, Castor et Pollux. Sous le petit doigt est un caducée, puis un phallus, suivi d'un épi (?). Deux instruments de musique (?) font suite aux précédents. Sous l'index est une fibule (?), surmontée d'un croissant dont les pointes tournées en haut indiquent la nouvelle lune. Sur le pouce, à côté de la tête du serpent, est un arbre, peut-être un pin, cher à Cybèle en mémoire d'Atys. Une main à peu près semblable a été trouvée en Belgique, à Tournay (De Bast, p. 192), et M. de Meester cite les ouvrages de Jahn et Mayer au sujet de ce genre très-précieux d'antiquités, dont le sol belge a recélé deux magnifiques exemplaires.

On sait que le nombre de mains votives de bronze de ce genre aujourd'hui connues est de trente-cinq (1).

« N° 114. Clef... trouvée à Tongres, dans un tombeau, encore au doigt d'un corps mort; le doigt était devenu adhérent au bronze. »

Adjugé pour 74 francs (avec d'autres clefs), à Mlle Maes (pl. IV, fig. 3).

« N° 120. Cuiller dont le manche est orné d'une petite figure.

---

(1) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1872, p. 145, qui citent l'ouvrage de Becker, *Drei römische Votivhand aus den Rheinlanden*, etc. Francfort, 1862.

» Elle fut trouvée à Tongres, il y a plus de 30 ans (1), en faisant les fondements d'une maison. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 2 francs, à la même (pl. IV, fig. 4).

« N° 129. Tête de cheval, le bas en forme d'anse. Cette pièce est de fabrique barbare et non romane; elle est entourée d'un beau vernis antique.

» Trouvée à Tongres, il y a environ 8 ou 10 ans (2), lors de la confection de la nouvelle route de Tongres à Saint-Trond. »

Adjugé (avec un autre objet) pour 7 francs, à la même (pl. IV, fig. 5) (3).

« N° 135. Estampille portant l'inscription en relief CLITIA FIL SABINAE; le bord est aussi en relief, et toute la pièce a servi à imprimer, sur de la poterie ou autres objets, les noms ci-dessus.

» Elle fut trouvée à Bruxelles, il y a quelques années, lors de la démolition des remparts de la ville. »

Adjugé pour 14 francs, à M. Den Duyts, à Gand (pl. IV, fig. 6).

« N° 149. Manche d'une clef incrustée en argent dans différentes parties et dont le bout est de fer, mais tellement détruit par le temps qu'il n'est presque plus reconnaissable.

---

(1) C'est le n° 115 (par erreur) du *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, p. 27 : La date 1800 avait été fixée à raison de la mention du catalogue imprimé « il y a trente ans. » Mais le manuscrit de 1825 porte « il y a plus de trente ans, » de manière qu'il faut reporter la trouvaille vers 1790.

(2) Donc vers 1815.

(3) Cfr. DE CAYLUS, VII, pl. XLIV, fig. 5 : un buste de cheval ayant par derrière quatre boulons. Voy. aussi DOROW, *Römische Alterthümer in und um Neuwied*, etc. Pl. XIX, fig. 6.

Le manche représente la tête d'un cheval; elle est d'un beau travail.

» Trouvé dans les environs de Tongres il y a quelques années. »

Adjugé pour 7 francs, à Mlle Maes (pl. IV, fig. 7).

On a souvent découvert des manches de couteau (et non de clef) ayant cette forme (1).

« N° 176. Lion en bronze, de forme barbare, dont le corps est creux, et un trou au travers, probablement pour le porter au bout d'une pique.

» Trouvé à 's Heeren-Elderen, près de Tongres. »

Adjugé pour 1 franc, à la même (2).

Plomb.

« N° 2 (3). Cuiller trouvée à Tongres, dans une urne remplie d'ossements humains, lors de la confection de la route de Tongres à Saint-Trond. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 2 francs, à la même (pl. IV, 8).

Camées, bagues et statues en pierres précieuses.

« N° 22 (4). Belle pièce en argent enrichie en pierres précieuses, ainsi que de quelques agates; le tout bien conservé.

» Elle a été trouvée à Bruxelles, en 1826, après la dé-

---

(1) Voir entre autres DE CAYLUS, VI, pl. LXXXIV, fig. 5; DE MONTFAUCON, III, pl. LXI.

(2) Le dessin manque : cet objet, dont il est fait mention seulement sur des feuilles volantes, est entré dans la collection DE RENESSE postérieurement à 1825.

(3) N° 195 du catalogue imprimé.

(4) Ce numéro et le suiv. portent les n°s 219 et 220 *ibid.*

molition des remparts, en creusant les fondations d'une maison, dans un tombeau en maçonnerie, contenant le squelette d'une personne, probablement d'une femme, car le tout dénote que cette pièce a servi d'ornement de toilette; l'argent est recouvert d'une patine antique; la pierre du milieu est en lapis-lazuli; celle d'en bas en vert antique. »

Adjugé pour 32 francs, à la même (pl. VI, en regard, fig. 1).

Cette forme de bijou est moderne; on peut voir notamment un objet assez semblable, également avec pendeloques, donné comme spécimen de l'orfévrerie du XVIIe siècle (1).

« N° 23. Médaillon en or très-mince, mais d'un beau travail en filigrane. Cette pièce est enrichie de pierres précieuses, ainsi que de quelques émaux.

» Elle a été trouvée, en 1825, dans les environs de Tongres, au village de Hex (en enlevant, pour donner une plus agréable vue au château, une élévation de terre), dans un tombeau en maçonnerie faite en pierre de grès de couleur rougeâtre qui ne se trouve nulle part dans les environs, et avec quelques ossements. Il est dommage que des mains profanes aient enlevé quelques pierres et détruit une partie de cette belle pièce. »

Adjugé pour 2 francs, à la même (pl. VI, fig. 2).

Les bijoux de ce genre, avec cabochons entourés de fili-

---

(1) MATTHIAS, *Kunstgewerbliches Modele und Musterbuch. Eine Sammlung charakterischer Beispiele der decorativen und ornementalen Kunst aller Zeiten und Völker zunächst in Anschluss an das Museum* MINUTOLI, Leipzig, 1867, pl. XX, fig. 1, p. 33.

granes, sont rangés parmi les antiquités alamaniques, frankes et saxonnes (1).

Verre.

« N° 13 (2). Cruche trouvée avec d'autres antiquités, telles que des lampes et des fioles, dans une tombe près du village de Hollogne-sur-Geer, situé entre la ville de Liége et celle de Saint-Trond. Elle fut trouvée avec des débris de poterie. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 54 francs, à M. Smet, à Gand (pl. IV, fig. 9).

Plusieurs flacons de ce genre, déjà révélés par les fouilles de la Hesbaye et de la province de Namur, viennent d'être découverts dans la tombe d'Avennes, à Braives, par M. le comte Georges de Looz.

« N° 29. Verre en forme de gobelet, trouvé à Tongres, dans un tombeau. »

Adjugé pour 42 francs (avec d'autres objets, dont le suivant), à Mlle Maes (3).

« N° 32. Flacon rond avec deux anses pour le suspendre, de couleur verte, trouvé à Tongres dans un tombeau. »

---

(1) Lindenschmit, *Die Alterthümer unserer heidnischen Vorzeit*, I, III D, Heft XI, pl. viii; XII, pl. viii, fig. 2, 5 et 14; II, Heft III, pl. vi; X, pl. vi, fig. 4; XII, pl. vi, fig. 2; *Archaeologia*, XXVI, pl. xiv, fig. 4; Roach Smith, *Collectanea antiqua*, IV, p. 162, pl. xxxviii; Faussett, *Inventorium sepulcrale*, pl. ii, fig. 4, etc.

Cfr. Montelius, *Remains from the iron age of Scandinavie*. Stockholm, 1867, pl. iii, fig. 3.

(2) N° 249, Catalogue imprimé.

(3) N° 265, *ibid.* Cet objet et le suivant avaient été acquis après 1825 par le comte de Renesse et ne figurent pas dans l'atlas.

Terre cuite.

« N° 50 (1). Lampe antique de terre sigillée, d'une belle conservation et d'un travail superbe.

« Trouvée à Tongres dans un sarcophage contenant des ossements. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 13 francs, à M. Den Duyts.

« N°s 82 à 84 (2). Adjugés à Mlle Maes pour 8 francs. »

« N° 98 (3). Vase d'une terre noire, trouvé à Tongres, en faisant les fondations d'une maison. »

Adjugé pour 9 francs (avec d'autres objets), à M. Doncker.

« N° 105 (4). Vase de couleur grise. Il est d'un travail très-soigné et très-mince.

« Trouvé à Tournay, en 1821, en travaillant à un aqueduc. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 20 francs, à M. Mercy (pl. IV, fig. 10).

« N° 159 (5). Cruche en forme de bidon, avec deux anses pour la suspendre, couleur brunâtre.

« Trouvée à Tongres dans un tombeau. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 12 francs, à M. Steenecruys (6).

---

(1) N° 325 du catalogue imprimé.

(2) Les dessins de ces objets ont été donnés dans le *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, XI, pp. 458 et 459.

(3) N° 375 du catalogue imprimé.

(4) N° 380, *ibid.*

(5) N° 433, *ibid.*

(6) Acquis par le comte DE RENESSE après 1825 et non dessiné, non plus que le suivant.

On ne distingue pas cet objet dans les énonciations du catalogue de la vente d'antiquités STEENECRUYS.

« N° 164. Petite urne noirâtre.

« Trouvée, en 1805, près de Tongres. »

Adjugé (avec d'autres objets) pour 7 francs, à M. Den Duyts.

Pierre.

« N°s 12 à 16. Ces pointes de flèche, au nombre de cinq, ont été trouvées, en 1812, dans une bruyère entre Bilsen et Ghenck; un paysan, voulant extraire du gazon dans la bruyère pour faire du fumier, trouva ces cinq pièces rassemblées ensemble à une profondeur d'environ un demi-pied. Elles sont toutes de la même pierre dite à fusil, nommée quartz; elles n'ont pas été polies, mais sont assez brutes; cependant les bords sont très-tranchants. »

(Venait ici le passage suivant, biffé sans doute à raison du don complet des cinq objets au comte de Renesse et de la trouvaille nouvelle d'objets semblables faites après 1825, date du manuscrit) :

« Quatre de ces pièces sont dans le beau cabinet d'histoire naturelle appartenant à M. le comte de Preston (1), qu'il possède à son château de Schoonbeek, canton de Bilsen, arronrondissement de Maestricht, province de Limbourg; c'est lui qui les a reçues du paysan qui les a trouvées non loin dudit château. Il a eu la complaisance de me céder celle qui est dessinée sous le n° 16, et jusqu'à présent on n'en a trouvé nulle autre dans ces bruyères. »

---

(1) En outre, une note volante porte avec les dessins des objets :

« Trouvés, vers l'an 1812, presque à ras de terre, dans les bruyères aux environs du château de Schoonbeek, commune et canton de Bilsen, arrondissement de Maestricht, province de Limbourg, de grandeur naturelle; ils se trouvent dans le cabinet d'histoire naturelle du comte de Preston, audit château. »

Ces objets portent les n°s 469 à 473 du catalogue imprimé.

Notes volantes :

« Nos 26, 27, 28, 29. Pointes de flèche trouvées dans les environs de Bilsen (voyez les nos 12 à 16); celles-ci ont été trouvées en 1826 dans le village même de Ghenck ; un paysan voulant bâtir une écurie les trouva sous plusieurs pierres rassemblées avec des ossements brûlés. »

Les deux séries d'objets furent adjugées au comte Louis de Renesse-Breidbach (1); la première (pl. VII, en regard, fig. 1 à 5), pour 2 francs, et la deuxième (ibid., fig. 6 à 10) pour 4 francs (avec l'objet suivant, n° 25).

Elles ont sans doute formé (abstraction des deux haches, fig. 6 et 7) le lot suivant de la vente de la seconde collection de Renesse, ainsi libellé (2) :

« N° 265. Huit barbes ou bouts de flèche en silex des anciens habitants de la Campine, trouvées dans la bruyère près du château de Schoonbeek, à Bilsen. »

Ce lot a été acquis (avec trois autres), pour la somme de 54 francs, par le Musée royal d'antiquités, dans les collections duquel il figure sous le numéro *B*. 37 de la première section.

Quant aux deux haches, l'une seulement éclatée, l'autre polie, la première fait partie du lot 26 à 29 ci-dessus, la seconde est l'objet qui suit.

« N° 25. Coin fait d'une pierre de couleur jaune.

» Trouvé, il y a plus de 40 ans (3), près de Tongres. »

---

(1) C'est au moins ce que portent formellement ses annotations « à moi, » bien que les notes de M. Ter Bruggen mentionnent comme adjudicataires Mlle Maes et M. Steenecruys : peut-être ceux-ci les auront-ils rétrocédés.

(2) Vente effectuée à Gand, par Verhulst, le 24 décembre 1863.

(3) Donc vers 1780 : n° 482 du Catalogue imprimé. Cet objet ne se retrouve pas dans les catalogues Steenecruys ni de Renesse fils.

Adjugé pour 4 francs, à M. Steenecruys (ou à M. le comte de Renesse fils) (pl. VII, fig. 6).

« N° 33 (1). Deux vases en albâtre, dont un rond et à côtes et l'autre carré.

« Trouvés à Tongres dans un tombeau. »

Adjugé pour 3 francs (avec le suivant), à M. Doncker.

« N° 34. Plat en espèce de marbre noir.

» Trouvé à Tongres dans le même tombeau. »

« N° 50. Une grosse pierre servant de hache, polie sur le haut, espèce de granit.

« Trouvée dans un tombeau près de Tongres. »

Adjugé à 9 francs, à Mlle Maes.

— Outre ces différentes antiquités, la collection de Renesse contenait plusieurs inscriptions antiques, qui, pour la plupart, sont restées dans le pays et sont aujourd'hui au Musée d'Antiquités de Bruxelles (à l'exception de l'une d'elles qui est au Musée de Liége, n° 462).

Ce sont les n°s 461, 462, 463, 475, 477, 478 et 489, contenant des inscriptions votives ou funéraires de Restituta, Tertinius Severus, M. Massianius Secundus et T. Aurelius Dosso, Messius Ortelius, Gaudentiolus, Aufidius, enfin de Aelia Tribuna, qui correspondent aux n°s 155, 154, 153, 156, 158, 157 et 159 de la liste des inscriptions belges (2). Elles furent adjugées en 1836, respectivement pour les sommes de 1 franc, à M. Den Duyts, et de 6 francs pour deux

---

(1) N° 490, *ibid.* Acquis après 1825 et non dessiné, non plus que les deux suivants.

(2) Voir *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, pp. 331 à 338.

et 5 francs pour quatre, à M. Steenecruys (1); quelques-unes passèrent des mains de ce dernier dans celles de M. Schayes, puis dans celles de M. Hagemans (sauf la 3e transmise peut-être directement à l'État par M. Schayes). M. Hagemans les donna ou céda ensuite aux collections qui les possèdent aujourd'hui (Musées de Bruxelles et de Liége).

— Indépendamment de ces diverses antiquités découvertes dans le pays, la collection d'objets du moyen âge du comte Cl.-W. de Renesse, comprenait encore les objets suivants (2) :

« N° 342. Pipe en fer, trouvée en terre à Tongres, il y a quelques années (avant 1835). »

Adjugé pour 9 francs, à Mlle Maes.

On peut lire au sujet de ces pipes en fer ce qu'ont écrit MM. de Meester de Ravestein (3) et Fiedler (4).

« N° 362. Deux coins de fer, trouvés en 1810, fichés à une grande profondeur dans les fentes des rochers calcaires d'Argenteau, près de Visset (Visé). »

Adjugé pour 60 francs, à M. De Craene, avec d'autres objets.

« N° 754. Bouteille difforme blanche, tirant sur le gris, trouvée dans les débris du vieux château de Terschuren,

---

(1) A la première des deux ventes STEENECRUYS (1er mai 1840), le *Catalogue d'une belle collection de tableaux des écoles flamande, hollandaise et italienne, de sculptures, de manuscrits et d'incunables*, délaissée par feu A.-J. STEENECRUYS, à Anvers, porte à son n° 200 : « Plusieurs pierres sépulcrales, » adjugées à M. TER BRUGGEN, pour fr. 4-50. C'est probablement de celui-ci que les tenait SCHAYES.

(2) *Catalogue* (cité plus haut, p. 434, note 1), pp. 21, 23 et 40.

(3) *Musée de Ravestein*, etc., II, p. 148, n° 1775.

(4) *Jahrbücher*, etc., *in Rheinlande*, LII, p. 145.

près de Bilsen, en 1809, parmi les décombres provenant d'un incendie. »

Adjugé à M. Myin, pour 5 francs, avec un autre objet.

« N° 896. Grosse montre à double boîte, toutes deux en argent, avec ornement et à cadran d'émail blanc; assez ancienne. Elle a été trouvée en 1821, à Tournay, dans un puits. »

Adjugé à M. le comte (de Renesse?), pour 11 francs.

— Les principales collections où sont entrés les objets ci-dessus sont, outre la magnifique collection française de M. Debruge-Duménil (dont on connaît la description par Labarte, son gendre), les collections Maes, de Crane-d'Heysselaer et Steenecruys (1). Quant aux acquisitions faites par M. Den Duyts, plusieurs, sinon toutes, furent faites pour le compte du cabinet de l'Université de Gand (2); deux autres antiquaires de Gand, MM. Merchie (Mercy) et Smet, plus Hartog, spéculateur juif, De Jonghe, amateur à Bruxelles, Wuyts, collectionneur de tableaux à Anvers, tous actuellement décédés, furent les principaux des autres acquéreurs cités ci-dessus.

III.

Différents actes de M. le comte Cl.-W. de Renesse-Breidbach, actes dont les traces ont été retrouvées dans ses papiers, dénotent de sa part une sollicitude constante pour l'archéologie nationale.

Il importe de les faire connaître.

---

(1) *Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, X, pp. 459 et 462.

(2) Comme on peut le voir pour certains de ces objets dans le *Messager des Sciences et des Arts*, V, p. 366.

Le comte Cl.-W. de Renesse adressa d'abord au gouvernement prussien, vers 1829 (1), un projet pour la création d'un Musée central à Coblentz et pour l'établissement d'un conservateur des monuments publics. Ce projet aurait eu pour corollaire l'annexion des magnifiques collections du comte de Renesse au Musée susdit.

« On sera peut-être étonné de ce que les différentes collections, dit le comte de Renesse (2), ne soient pas réunies en un seul local. Une grande partie de la bibliothèque, le cabinet chinois et japonais, une partie des gravures, une partie des antiquités du moyen âge, les médailles antiques et modernes et le cabinet entier d'histoire naturelle, sont établis dans mon château d'Elderen, près de Tongres; les tableaux, le cabinet d'antiquités romaines, celtes, germaines, une partie de la bibliothèque, telle que les manuscrits, incunables et autres, et une partie des antiquités du moyen âge, sont réunis dans l'hôtel que je possède à Coblentz. Cette division fut nécessaire à cause du manque d'emplacement dans l'un ou l'autre local. J'aurais désiré pouvoir les réunir en entier à Coblentz, lieu plus convenable, par les grandes routes qui y aboutissent, qu'un château placé à l'écart des communications; j'avais pris des arrangements pour agrandir le local, *mais les démarches que j'ai faites près des autorités pour l'exécution n'ont pas eu le résultat que j'en attendais.* »

Le comte de Renesse n'a cependant pas abandonné son

---

(1) C'est ce qu'on peut conclure de la date du 1er janvier 1831, qui est celle de l'introduction de la *Description abrégée*, date comparée à certaines énonciations du mémoire ci-après.

(2) *Description abrégée*, etc., p. 7.

projet; d'une part son immense fortune, d'autre part son désir de repos, bien constaté par son refus de toute fonction publique, ne laissent pas le moindre doute sur l'absence de tout intérêt ou de toute visée personnelle, quand il parle ou de cession de ses collections, ou de création d'une place d'inspecteur général des monuments publics : il revient donc à la charge, en modifiant le mémoire envoyé d'abord au gouvernement prussien et en l'adressant, en 1833, au gouvernement belge.

Ce mémoire contient d'excellents aperçus et, en outre, des renseignements très-intéressants; il a donc paru utile de l'insérer ici en entier.

PROJET POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UN CONSERVATEUR DES MONUMENTS NATIONAUX ET LA VENTE DE MON CABINET A SA MAJESTÉ (1833).

« Depuis plus de trente ans, un goût déterminé pour la numismatique, la bibliographie, les gravures, les peintures, les anciennes chartes et les antiquités en général, une étude assidue, des relations avec des amateurs et principalement connaisseurs, des moments favorables où j'ai eu le bonheur de faire des acquisitions très-importantes, m'ont procuré un cabinet dont la partie numismatique est peut-être unique en son genre; car quel cabinet en Europe peut produire des séries aussi complètes? Pour s'en convaincre, on n'a qu'à parcourir la description en abrégé de mes collections que j'ai fait imprimer et dont un exemplaire est joint au présent mémoire. Je dois seulement ajouter que, depuis la confection de

cette description, j'ai eu l'occasion d'augmenter considérablement quelques parties, principalement en numismatique et en sceaux et cachets (*stempel*) anciens. Je ne veux donc pas entrer ici dans une description plus étendue. Je veux seulement parler d'un objet très-important et qui, principalement comme amateur, m'est tout à cœur ; ce n'est pas ici l'esprit de gain ou des raisons particulières d'intérêt qui m'ont fait prendre la plume : c'est le dessein bien sincère de préserver, autant que possible, de la ruine le peu de monuments qui nous restent, d'empêcher la spoliation de beaucoup d'autres, et principalement d'obtenir l'établissement d'un Musée des monuments nationaux.

» Combien les arts et les sciences, en France, ne doivent pas à feu M. Lenoir, conservateur des monuments nationaux à Paris, qui, dans le temps de la tourmente révolutionnaire, où de tous côtés on ne cherchait qu'à détruire et vendre à vil prix des objets précieux pour l'histoire, dont une grande partie ont tout à fait disparu, d'autres sont passés en pays étranger, principalement en Angleterre, a par ses soins assidus rassemblé un des plus grands Musées d'antiquités et objets d'art de tout genre. Grâces donc à ce savant : nous lui devons une reconnaissance éternelle.

» L'établissement en France d'un conservateur des monuments nationaux, les riches collections que cet homme a rassemblées, m'ont fait désirer un tel établissement dans les Pays-Bas, d'autant plus que ni en Belgique, ni dans les provinces rhénanes, il n'existe pas de Musée national, et que même une grande partie des collections particulières ont disparu ; j'avais déjà commencé à faire part de mes idées au ministre de l'intérieur, quand aussi une révolution éclata, en

1830, dans ce pays; depuis, il n'en a plus été question.

» Depuis l'an 1789 que je fréquente les Pays-Bas, les provinces rhénanes, etc , j'ai eu l'occasion de voir et d'admirer les richesses que possèdent ces pays en fait d'antiquités et de monuments d'art. Peu de contrées peuvent rivaliser avec ces provinces; la grande quantité de cathédrales, de riches abbayes, de cloîtres, de bibliothèques, d'arsenaux avec des armes antiques, d'anciens châteaux encore en bon état avant la révolution, de collections particulières, de monuments isolés, de ruines majestueuses et pittoresques, de villes avec d'anciens édifices, dont une partie aurait dû, par respect pour l'antiquité et pour l'art, être conservée, tout cela pour la plupart a disparu ou est dans un état délabré. Il est certain que jamais les Vandales, les peuplades du Nord, lors de leurs émigrations dans nos contrées, n'ont fait autant de ruines que nos dévastateurs modernes. Qui pourrait croire que, dans un siècle qu'on appelle de lumières et où l'on veut tant faire prouesse d'art et de science, il se trouve encore beaucoup d'hommes qui se font un plaisir de tout détruire; des hommes qui veulent faire accroire à leurs concitoyens qu'ils sont de zélés amateurs d'antiquités, mais qui d'un autre côté en font un commerce, de telle sorte que des chefs-d'œuvre d'art ancien sortent du pays, tels par exemple que les superbes vitraux d'église qui ornaient nos anciens temples, dont une partie ornent présentement les fabriques des parcs anglais. Nos descendants y trouveront avec étonnement les armoiries des anciennes familles nobles qui habitaient les bords de la Meuse et du Rhin; ils seront bien étonnés d'apprendre que ces personnes ont, par l'appât du gain, enlevé ces précieux

monuments à leur pays natal pour en enrichir des pays étrangers. Quand on voit encore souvent de ces soi-disant amateurs s'efforcer de faire imiter à grands frais d'anciens monuments, et qui d'un autre côté détruisent de sang-froid de véritables monuments anciens, riches en architecture et en objets d'art, que faut-il penser? C'est ce qui, à la suite des révolutions, est arrivé : une maladie dévastatrice qui jusqu'à présent n'a pas cessé de porter des coups mortels sur des milliers d'objets que nos pères et nous avons admirés, mais que nos enfants ne verront plus!

» Il est donc temps que les gouvernements s'occupent à prendre des moyens efficaces et énergiques pour arrêter ces vandales modernes, et à travailler avec force au rétablissement et à la conservation du peu qui nous reste. Il est vrai que déjà souvent les gouvernements ont pris des arrêtés pour empêcher lesdites dévastations et la vente des objets anciens; mais qu'en est-il arrivé? Les ministres, désirant conserver au pays ces chefs-d'œuvre, ont ordonné aux gouverneurs de prendre des arrêtés conservatoires; ceux-ci ont écrit des circulaires aux bourgmestres, pour les inviter à leur envoyer un état des objets d'art et d'antiquité et à prendre des mesures conservatoires. Qu'en est-il résulté? Que ces messieurs ont éveillé les spéculateurs, qui se sont empressés de prendre toutes les mesures possibles, même de corruption, pour enlever encore ce qui avait échappé à leur cupidité, puis une grande partie des gouverneurs et des bourgmestres, qui n'ont point de goût ni de connaissances d'archéologie, n'ont pas mis le zèle nécessaire, et la bonne intention du gouvernement est restée sans effet. Et quand quelquefois divers objets ont été envoyés aux gouverneurs,

ceux-ci les ont fait remettre dans quelque collection (1), où tous ces objets sont souvent, pas même déballés, placés dans des locaux, entassés les uns avec les autres et tellement pêle-mêle que c'est bien dommage que ces objets, ne voyant pas le jour, sont mangés par la poussière, etc.

» Pour obvier donc et remédier à toutes ces dégradations, dévastations et spoliations, j'en citerai ici un seul exemple : un individu, *présentement mort*, à Paris, pendant le règne des Français, s'est procuré diverses archives d'abbayes et de cathédrales de ces pays-ci, contenant des chartes et des diplômes des temps les plus reculés (même du VIIIe et du IXe siècle) jusqu'à nos jours, et après avoir détaché tous les sceaux, il a vendu les parchemins à des industriels pour en faire de la colle, ou à des relieurs. Il a formé une collection de sceaux de plus de 11,000 pièces, parmi lesquelles il y en avait des plus rares ; cette collection m'a été offerte en cachette, et une malheureuse absence a été cause que je ne l'ai pas acquise ; un Anglais et divers particuliers ont partagé cette collection, qui est peut-être perdue pour toujours. Voilà un fait arrivé il y a quelques années ; je pourrais en citer encore d'autres ; mais passons l'éponge sur ces scènes dévastatrices, pour nous occuper d'y porter des remèdes efficaces.

» Voici, je crois, le seul moyen qui, d'après moi, aura des résultats satisfaisants ; mais si le gouvernement approuve le projet, il faut qu'il en active l'exécution, en tenant cependant l'affaire encore secrète jusqu'au moment où la chose sera organisée par elle-même.

---

(1) Le manuscrit portait d'abord ici : « à l'Université de Bonn. »

» Art. 1er. Il sera établi dans le royaume de Belgique un conservateur des monuments nationaux.

» Art. 2. Ce conservateur sera pris parmi de véritables archéologues et amateurs qui ont depuis longtemps prouvé du zèle et des connaissances, et qui ont assez de fortune pour que les émoluments attachés à cette place ne soient pas un objet d'intérêt, mais seulement une indemnité pour les voyages, courses, cadeaux au autres dépenses nécessaires afin de se procurer la connaissance des objets souvent très-cachés (car M. Lenoir employait ce qui lui restait de ses appointements à l'achat de divers objets dont il se faisait un plaisir d'enrichir le cabinet).

» Art. 3. Ce conservateur ne pourra, ni lui ni ses enfants, posséder quelque cabinet d'antiquités, numismatique ou autre.

» Art. 4. Le conservateur n'est sous aucune autorité provinciale; il est immédiatement sous celle du ministre, avec qui il correspond directement.

» Art. 5. Le conservateur une fois nommé, le ministre en informe les gouverneurs et leur ordonne impérieusement de lui donner aide et assistance, par tous les moyens qui sont en leur pouvoir, dans toutes les mesures qu'il jugera nécessaires, pour la conservation des monuments et objets d'art.

» Art. 6. Le conservateur correspondra avec toutes les autorités de sa conservation; celles-ci sont obligées de donner, dans le plus bref délai, réponse à ses demandes.

» Art. 7. Le conservateur a sous sa direction immédiate tous les monuments, objets d'art, antiquités, qui se trouvent dans le royaume; il en est le conservateur-né; de même il est directeur de tous les musées, collections, bibliothè-

ques, etc., appartenant à l'État ou aux villes, corporations, et c'est avec lui directement que toutes les autorités, bibliothécaires, détenteurs de collections et cabinets doivent correspondre.

» Art. 8. Le conservateur dressera, le plus tôt qu'il lui sera possible, un tableau par province des monuments nationaux dignes d'être conservés, ainsi que des objets d'art, antiquités, bibliothèques, tableaux, gravures, etc. Ce tableau sera divisé en trois parties distinctes, savoir :

» *A*. Les monuments, etc., appartenant à l'État;

» *B*. Les monuments, etc., appartenant à des villes, communes, corporations, etc.;

» *C*. Les monuments, etc., appartenant à des particuliers (pour autant cependant que ceux-ci voudront bien lui permettre d'en donner un aperçu).

» A chaque objet sera ajouté l'état dans lequel le monument, etc., se trouve, et le moyen de le conserver ou de l'acquérir, s'il appartient à un particulier. Il enverra un état au ministre pour être déposé au ministère; il adressera un état à chaque gouverneur pour être déposé aux archives; il en gardera un troisième pour sa gouverne.

» Art. 9. Quant à la conservation des monuments appartenant à l'État, le conservateur s'adresse directement au ministre pour lui proposer les moyens conservatoires et en recevoir l'autorisation et les moyens de procéder à l'entretien, et si le monument appartient à des villes, communes, corporations, il s'adresse à cet effet directement aux bourgmestres pour s'entendre avec eux sur les moyens de conservation; si cependant ces autorités n'ont pas égard à sa demande, alors le conservateur s'adresse au gouverneur, et

si tous ces moyens restent infructueux, alors il envoie l'objet avec toutes les pièces, ainsi que son avis, au ministre, pour que celui-ci y statue.

» Art. 10. Le conservateur présentera au ministre, pour être nommé par lui, un architecte par province, qui sera obligé de dresser tous les devis pour la restauration des monuments; cet architecte n'aura pas de salaire, mais sera payé comme ceux du gouvernement, après que le conservateur aura apposé son visa.

» Art. 11. Le conservateur présentera à la nomination du ministre les bibliothécaires, les sous-directeurs et les employés qu'il jugera nécessaires pour la conservation des musées, bibliothèques, etc., et comme il est indispensable que le conservateur ait lui-même un employé qui puisse l'aider dans ses fonctions, il présentera cet individu au ministre pour par lui être nommé secrétaire ou conservateur avec un appointement de . . par an.

» Art. 12. Pour que, dans le futur, aucun monument d'antiquité, d'art, ou autre objet intéressant ne puisse plus être dégradé, enlevé, démoli ou vendu, le conservateur dressera un inventaire desdits monuments, avec indication de leur état; cet inventaire sera dressé, savoir : en double expédition pour les monuments, etc., appartenant dans chaque province à l'État, le double sera déposé aux archives de la province;

» En double expédition pour les monuments, etc., appartenant aux villes, bourgs et villages, dont chaque bourgmestre sera obligé de signer la minute, et un double authentique lui sera expédié par le conservateur;

» En double expédition pour les cathédrales, églises,

chapelles ou corporations, dont chaque curé, chapelain ou chef de corporation sera obligé d'en signer la minute, et un double authentique leur sera expédié par le conservateur;

» En double expédition pour tous les musées, bibliothèques, collections appartenant à l'État, villes ou corporations, dont un double authentique sera remis aux inspecteurs, bibliothécaires ou gardiens desdites collections.

» Art. 13. Les inventaires une fois dressés et les objets seront sous la responsabilité de ceux qui en ont la garde; tout objet qui sera trouvé après démoli, vendu ou dégradé, le conservateur en fera son rapport au ministre pour demander la destitution de l'individu si c'est un employé, ou la mise en jugement si c'est un fonctionnaire.

» Art. 14. Les autorités civiles et ecclésiastiques seront tenues de prêter aide et assistance au conservateur en tout ce qu'il sera à même de leur demander pour la conservation et l'entretien des monuments et autres objets d'antiquité, et en outre il leur est défendu très-sévèrement de rien changer aux monuments, objets d'art et d'antiquité, les restaurer, les déplacer, les échanger ou leur donner une autre destination, sans avoir préalablement demandé l'autorisation par écrit au conservateur.

» Art. 15. Le conservateur présentera au ministre un projet relatif à l'établissement d'un Musée général pour le royaume, dans l'endroit qu'il jugera le plus propre par rapport au local, à la sûreté contre incendie, et surtout dans un endroit où le passage est le plus influent (donc la ville de Bruxelles paraît être la plus convenable).

» Art. 16. Le conservateur aura un appointement fixe de . . . annuellement, qui lui sera payé par trimestre;

en outre, comme il arrive que certains objets, tels que médailles, monnaies, antiquités, tableaux, gravures, livres, etc., se présentent souvent en cachette à vil prix, et qu'avant que le conservateur n'ait demandé l'autorisation, l'objet passe souvent en d'autres mains, il sera alloué hors de la caisse de l'État ou hors de celle des diverses provinces une somme annuelle de . . . . pour par lui être employée à l'acquisition desdites pièces, et dont il rendra compte au ministre, à la fin de chaque année, en y ajoutant, autant qu'il lui sera possible, les pièces à l'appui, c'est-à-dire les quittances.

» Voilà, comme je pense, les principaux articles pour établir un conservateur et lui donner du pouvoir, si nécessaire pour parvenir à anéantir entièrement l'esprit de dégradation, qui malheureusement augmente tous les ans; le ministre doit bien sentir lui-même que la nomination du conservateur est une place de confiance, et qu'il faut, pour qu'il ait les bras libres et le moyen de bien faire, lui donner le plus d'autorité possible. S'il n'est pas soutenu par le gouvernement, qu'arrivera-t-il? Qu'il n'aura aucune assistance des gouverneurs ni autres employés, et que le but de sa nomination sera manqué; je crois même pouvoir prédire le contraire. Combien de fois je me suis intéressé près des autorités pour la conservation de l'un ou l'autre monument, pour que les belles antiquités romaines trouvées à l'entour des villes et bourgs, lors de l'établissement des fortifications, fussent conservées; les mesures que l'on prit alors occasionnèrent leur anéantissement ou leur spoliation, et peu d'objets de valeur furent remis aux autorités? La somme allouée pour acquérir des objets est aussi une me-

sure de confiance, mais nécessaire, car j'ai eu bien souvent des occasions, et par suite d'absence, d'hésitation, bien des objets précieux me sont échappés : j'ai acquis, il y a des années, une pierre antique gravée pour 27 francs, à une vente publique où il y avait peu d'amateurs et encore moins de connaisseurs, et cinq minutes après un Anglais arrivait à la vente, voulant à toute force la faire remettre aux enchères et présentant tout de suite 500 francs.

» Quant à l'emplacement d'un Musée général pour le royaume de Belgique, le soussigné, après avoir mûrement examiné quel sera l'endroit le plus propre, a cru que c'est la ville de Bruxelles, tant par son emplacement que par le grand nombre d'étrangers qui y séjournent, et qu'il a trouvé un local unique pour un Musée que le gouvernement n'a pas besoin d'acheter, en l'ancienne Cour (1). »

En rapprochant les dates, il est permis de supposer que la présentation au Roi du mémoire du comte de Renesse n'aura pas été étrangère à la rédaction des deux lettres suivantes (2) de la maison du Roi, non encore recueillies dans

---

(1) Le projet primitif portait pour Coblentz « en une partie du palais électoral; je proposerai alors que le Musée soit transporté à Coblentz; il restera à Bonn pour l'Université, son jardin botanique, son cabinet d'histoire naturelle, sa bibliothèque; cependant, les manuscrits, les incunables, les ouvrages sur les antiquités en seront distraits pour faire partie de la bibliothèque du Musée général. »

(2) *Congrès archéologique international d'Anvers* (1867). Compte rendu, p. 212. Comparer cependant la circulaire du 3 juillet 1832, insérée au *Bull. des comm. roy. d'art et d'archéol.*, III, p. 135, qui prouve que l'administration, de son côté, se préoccupait déjà des mesures conservatrices à prendre au sujet des monuments et objets d'art.

le *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie :*

« Du 25 septembre 1834.

» Monsieur le Ministre,

» A l'occasion de l'arrêté ci-joint que le Roi a signé pour l'agrandissement de l'église de . , . , Sa Majesté vous prie de vouloir bien donner les instructions nécessaires pour qu'en général les églises soient réparées dans le style de leur construction.

» Il arrive souvent à la campagne que des églises gothiques sont malheureusement défigurées, par l'ignorance de ceux qui président à ce genre de travaux, et qu'elles deviennent des monuments d'un style tout à fait bâtard.

» A Courtray, on a ainsi élevé des colonnes grecques contre les anciennes colonnes gothiques de la cathédrale. Les personnes ignorantes des règles et des beautés de l'architecture sont toujours tentées de croire que le style grec est plus beau et plus élégant que tout autre, et de l'appliquer indifféremment dans toutes les occasions. Le Roi pense que ces considérations méritent toute votre attention dans un pays comme le nôtre, où les monuments gothiques sont si nombreux et la plupart d'un si bon goût.

» *Le ministre de la maison du Roi,*
» (Signé) J. Van Praet. »

Cette lettre était adressée au ministre de l'intérieur, comme la suivante du 30 décembre :

« Sa Majesté me charge de vous recommander encore de

donner des ordres pour que les réparations à faire à des églises de construction ancienne aient toujours lieu dans le style de leur construction.

» *Le ministre de la maison du Roi,*
» (Signé) J. Van Praet. »

A quelques jours de là, le 7 janvier 1835, paraissait l'arrêté instituant la Commission des monuments.

De même en Prusse, une place d'inspecteur général des monuments historiques, actuellement occupée par le baron von Quast, a prouvé que les idées semées par le comte de Renesse n'ont pas germé en Belgique seulement.

Quant à la seconde partie du mémoire du comte de Renesse, elle n'eut pas le même succès.

Cette seconde partie du mémoire était ainsi conçue :

« Votre Majesté, en daignant jeter un coup d'œil sur le contenu de l'aperçu ci-joint, pourra se convaincre qu'il serait dommage qu'une collection aussi grande et riche fût avec le temps vendue et dispersée; j'ai travaillé pendant plus de 35 ans à augmenter ce cabinet, dont une partie m'avait été léguée. J'espérais que, parmi ma nombreuse famille, il se trouverait au moins un membre qui eût le même goût, à qui j'aurais pu transmettre mon cabinet, et par là avoir la satisfaction dans mes vieux jours d'être tranquille sur le sort futur de cette précieuse collection; mais malheureusement aucun membre de ma famille n'a acquis ce goût ni les connaissances, de façon que, devenant tous les jours plus vieux et devant peut-être mourir plus tôt que l'on ne pourrait le prévoir, cela occasionnera naturellement, par le nombre d'enfants que j'ai, un partage de ma succession,

et par là même la vente parcellaire de mon cabinet.

» Afin d'obvier autant que possible à ce morcellement et me procurer la douce satisfaction de voir passer, encore de mes jours (1), ces collections dans des mains dignes de les apprécier et de les conserver, cela m'a fait prendre la résolution de ne pas tarder à mettre mon projet à exécution; c'est à cet effet, Sire, que j'ai pris la respectueuse liberté de m'adresser à V. M., pour qu'elle daigne écouter avec bonté la proposition que j'ai l'honneur de lui présenter, c'est-à-dire de faire connaître si elle ne voudrait pas acquérir ces collections en masse, et, dans ce cas, de vouloir bien nommer une personne pour pouvoir traiter avec moi, tant pour la taxation que pour l'achat et les diverses conditions à établir.

» Il serait dommage que des objets si précieux, dont une grande partie provient du pays, pût avec le temps sortir du royaume ou être dispersée. Connaissant combien V. M. met de prix à la prospérité des arts et sciences, je n'ai pas hésité de lui présenter ce projet. Veuille V. M. avoir égard à ma demande et recevoir les assurances de mon plus profond respect, avec lequel je suis de V. M.

» *Le très-fidèle sujet,*

» (Signé) Comte Cl.-W. de Renesse. »

PROJET DE CONDITIONS.

« Le comte de Renesse-Breidbach, désirant encore de son vivant, assurer le sort de son cabinet, mais aussi en jouir le

(1) Ces mots remplacent ceux-ci, biffés dans le projet : « Mais aussi, en même temps, ne pouvant me résoudre à me séparer d'une collection que je regrette comme en ayant été le créateur. »

reste de ses jours, étant tellement passionné amateur que la perte ne pourrait que lui être désagréable, cède par le présent en toute propriété son cabinet, tel qu'il se trouve désigné dans les divers catalogues, à Sa Majesté, sous les conditions suivantes :

» Art. 1er. Sa Majesté ayant nommé le sieur N... pour son commissaire, celui-ci se rendra, à Coblence, près du comte de Renesse, pour procéder à la vérification du cabinet dans toutes ses parties, conformément aux catalogues. Après que ladite vérification aura eu lieu et que le tout se trouvera conforme, ledit commissaire, conjointement avec le comte, procédera à la taxation du cabinet; la taxe une fois fixée de part et d'autre, elle servira de base aux articles suivants :

» Art. 2. Il sera dressé, un inventaire en double de tout le cabinet, signé par les parties contractantes, dont chaque partie gardera une expédition.

» Art. 3. Le cabinet une fois inventorié, M. le comte en conservera la jouissance sa vie durant; il ne pourra cependant ni vendre, échanger, ni distraire la moindre partie, et à sa mort le tout devra être conforme à l'inventaire. Il en aura non-seulement la jouissance, mais aussi le cabinet, sa distribution, ses arrangements et le local resteront à la disposition de M. le comte, de façon que pendant sa vie il ne sera molesté par qui que ce soit dans la jouissance plénière; si cependant le gouvernement voulait lui assigner un local propre à y établir tout son Musée dans la ville de Coblentz, il sera libre à M. le comte d'y consentir, si cela peut s'arranger avec la libre jouissance; mais, dans ce cas, il sera nécessaire que le gouvernement nomme un gardien; car, comme M. le comte ne pourra plus par lui et ses gens garder à vue

le cabinet, n'y ayant pas sa demeure, il ne pourra plus garantir l'ensemble.

» Art. 4. Le prix d'estimation de tout le cabinet sera payé dans le courant de l'année, savoir : la moitié à la signature du contrat et l'autre moitié six mois après ; M. le comte se réservant la propriété jusqu'à l'entier payement.

» Art. 5. Si cependant, le gouvernement ne voulait pas consentir à payer comptant la valeur dudit cabinet, M. le comte se contentera aussi de recevoir les intérêts du capital à raison de 5 p. c., payable tous les trois mois, *anticipiendo,* jusqu'à la mort de M. le comte, et alors, le cas échéant, ledit capital sera payé en argent comptant à ses héritiers dans les trois mois après son décès, sans retenue et empêchement quelconque ; les héritiers conserveront la propriété et jouissance du cabinet jusqu'à entier payement.

» Art. 6. S'il arrivait que quelque malheur, tel qu'incendie fortuit, vol par effraction, pillage, etc., contre lequel M. le comte ne puisse naturellement rien opposer, il n'en sera pas responsable, et le gouvernement ne pourra pas demander à lui et à ses descendants aucune indemnité de quelque nature que ce soit.

» Le gouvernement peut d'avance être assuré que le propriétaire actuel est trop grand amateur, trop attaché à la conservation du cabinet, comme il l'a prouvé jusqu'à présent par les précautions qu'il prend continuellement, que dans tous les divers dangers qui peuvent arriver, il n'ait pas toute l'attention possible à la conservation d'objets aussi précieux.

» Art. 7. Comme pendant la jouissance dudit cabinet, M. le comte sera dans le cas de souvent augmenter les collections, tant par achat que par cadeaux, échange des dou-

blettes, et qu'à sa mort ces augmentations pourraient être cause de difficultés entre ses héritiers et le gouvernement, il est convenu que M. le comte recevra annuellement, par trimestre et *anticipiendo*, la somme de 2,000 écus, dont il n'aura pas besoin de rendre compte ; mais à sa mort toute augmentation, de quelque genre que ce soit, restera au gouvernement, sans que ses héritiers puissent rien distraire ni demander quelque indemnité. »

DEUXIÈME PROJET DE CONDITIONS.

« Art. 1 et 2 restent.

» Art. 3. Le cabinet, une fois inventorié, sera transporté à Coblentz ou au Thul (?), dans un local assez vaste pour pouvoir commodément contenir chaque partie ; ce local sera aux frais du Gouvernement, ainsi que tous frais de transport et d'arrangement.

» Le cabinet une fois établi, la distribution et l'arrangement seront confiés à M. le comte, qui en sera le directeur sa vie durant, sans que personne n'ait là-dessus le moindre mot à dire pour l'une ou l'autre chose relative à l'arrangement et à la classification.

» Art. 4, 6 et 7 restent.

» Art. 5 annulé. »

IV.

On est heureux de rencontrer dans les ouvrages de Goltzius, de Guicciardin, de Baudelot de Dairval, etc., des renseignements sur les anciennes collections réunies en divers pays.

Les manuscrits du comte Cl.-W. de Renesse de Breidbach

permettent de présenter ici quelques renseignements à ce sujet pour les trente premières années du présent siècle :

« ADRESSES DE DIVERS AMATEURS DE NUMISMATIQUE ET D'ANTIQUITÉS.

» 1. Rollin, à Paris, Palais royal, n° 115, achète et vend des médailles antiques et modernes.

» 2. Schintz, à Aix-la-Chapelle, près le Bain de l'empereur, a un cabinet d'antiquités.

» 3. Merjai, avocat, à Luxembourg, brocanteur en médailles antiques.

» 4. Hochhertz, apothicaire, à Luxembourg, possède une partie de médailles antiques et modernes. On prétend qu'il possède une Annia Faustina.

» 5. Neunheuser, curé à Luxembourg, se charge de ramasser chez ses collègues des médailles et monuments antiques.

» 6. Scholtes, curé de Betweiler, près d'Alttrier, se charge *idem*.

» 7. Levi, banquier, vis-à-vis le Grand Saint-Martin, rue de Cologne, à Aix-la-Chapelle, reçoit souvent des écus rares.

» 8. Charles d'Auvin, à son château d'Hodoumont, près de Namur (à adresser les lettres chez M. Bastin, pharmacien, sur le Marché, à Huy). Il possède un cabinet curieux en antiquités et médailles antiques et modernes.

» 9. Bonnet, Palais royal, à Paris, n° 27, achète et vend des médailles antiques et modernes.

» 10. Montfort, cour des Fontaines, à Paris, vend et achète des antiquités et médailles antiques et modernes.

» 11. Lechanteur, inspecteur de la marine, à Anvers, amateur de médailles antiques, mais non connaisseur.

» 12. Benoît, marchand de diamants, à Anvers, rue Longue-Neuve, a souvent des médailles modernes.

» 13. Gasparoli, chanoine, à Anvers, amateur de médailles antiques et autres curiosités; il possède une belle statue d'Isis trouvée dans l'Escaut (1).

» 14. Van de Werve cadet, à Anvers, rue d'Arenberg, possède une belle collection de monnaies modernes et d'écus.

» 15. De Gruels, rue de la Chapelle de Grâce, à Anvers, n° 1262, brocanteur de médailles et d'antiquités.

» 16. Hacker, antiquaire, Kleine Eschenheimergasse, à Francfort, bon pour acheter des ouvrages antiques et numismatiques, — mort; tout va être vendu. 1811.

» 17. Dignet (ou Diguet), Hofkammerath, à Coblentz, amateur des monnaies de Trèves. Il possède une Manlia Scantilla en argent (2).

» 18. Pick, chanoine, à Bonn, hôtel de Lombeek, amateur d'antiquités et de médailles.

» 19. Fournier, inspecteur des ponts et chaussées, à Coblentz, possède deux autels romains trouvés à Sinsich (3).

» 20. Le grand doyen baron de Hohenfeld possède, à Francfort, un buste en bronze antique de grandeur natu-

---

(1) On remarquera la contradiction de cette note avec l'énonciation reproduite au *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XI, p. 462.

(2) C'est sans doute celle qui figure dans *Mes loisirs*, I, p. 170, n° 4351, estimée à 300 francs.

(3) Ce sont les deux inscriptions n°s 153 et 154 de la liste générale des inscriptions romaines de la Belgique; elles ont été acquises depuis par le comte DE RENESSE.

relle de Néron enfant, id. de Psyché en marbre de la Grèce et un vase de marbre vert d'Égypte.

» 21. Mayer Amschel-Godschid (sic), banquier, à Francfort, vend des médailles antiques et modernes.

» 22. Varrendrapp et fils, libraires, à Francfort, vend et prend des commissions pour des ouvrages numismatiques.

» 23. Manderscheid, à Coblentz, possède des monnaies et écus, qu'il vend à assez juste prix. »

Des notes volantes font en outre connaître les correspondants suivants :

« F.-B. Van Coppenole, chirurgien, à Gand, pour médailles et antiquités.

» L'avocat L. Le Bègue, à Gand. »

On le sait, le comte Louis de Renesse de Breidbach, fils aîné du précédent et vice-président du Sénat belge, forma à son tour une collection composée, dans le principe, de reliques du cabinet de son père; celui-ci avait donc, dans la seconde partie de son mémoire, désespéré à tort de ses descendants.

Cette collection, également remarquable, était spécialement consacrée à la numismatique et aux antiquités.

Elle fut vendue en 1863 et 1864, après la mort de son propriétaire.

Liége, juin 1873.

H. Schuermans.

Fig. 3.

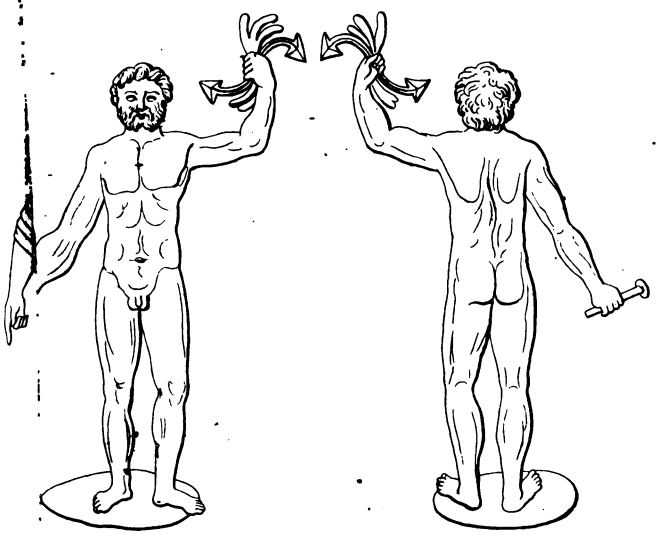

Fig. 2.

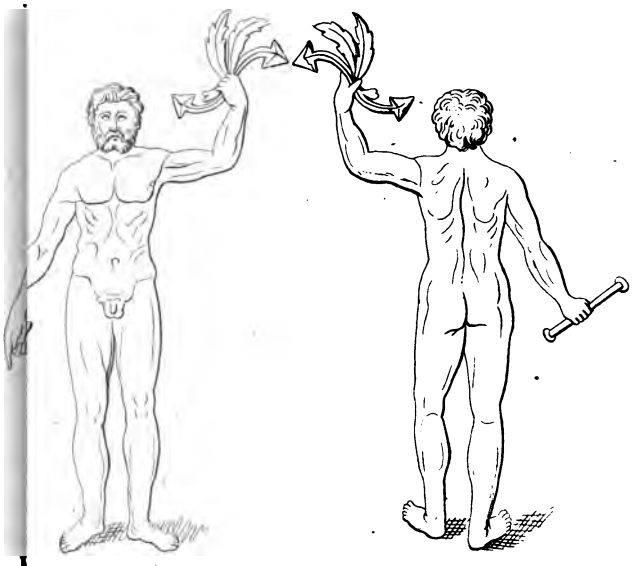

Fig. 2b

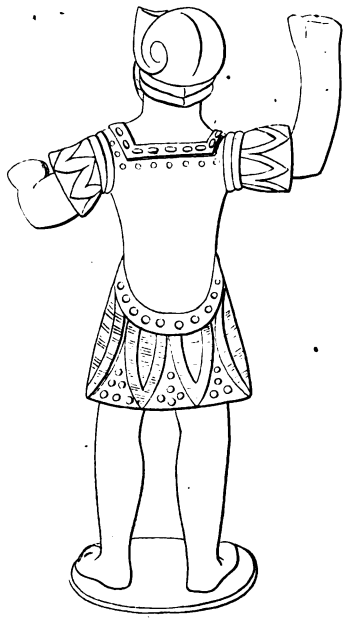

Fig. 4b

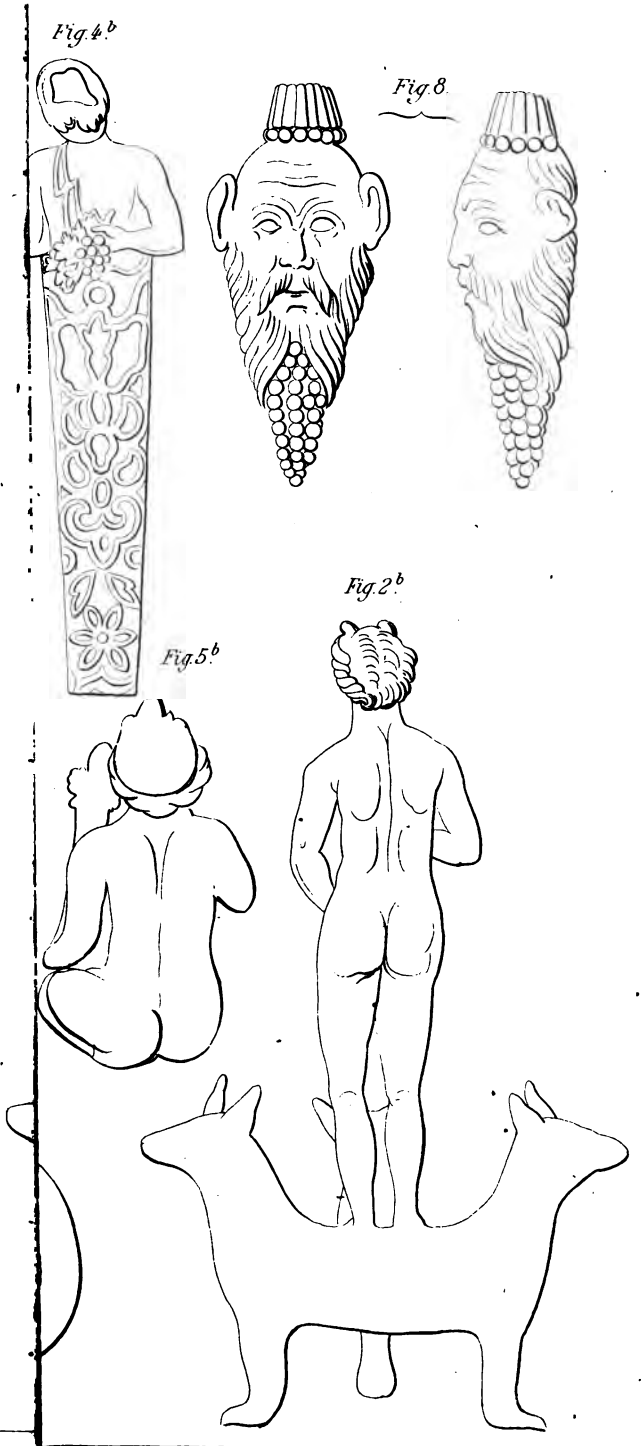
Fig. 4.b
Fig. 8.
Fig. 2.b
Fig. 5.b

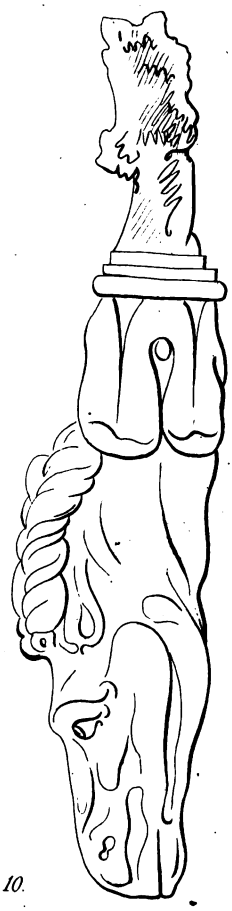

Fig. 7.

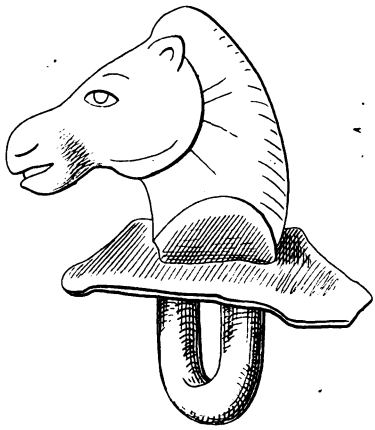

Fig. 5.

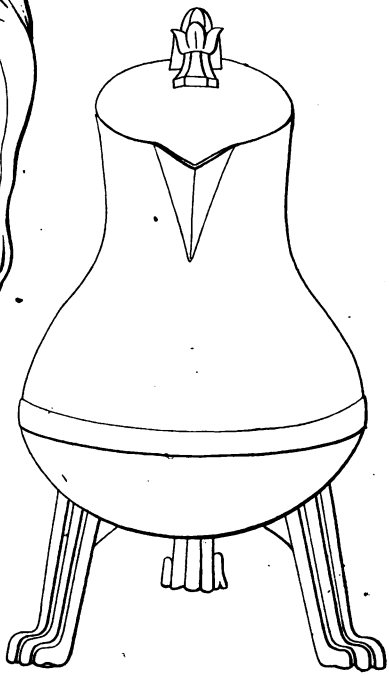

Fig. 2 b

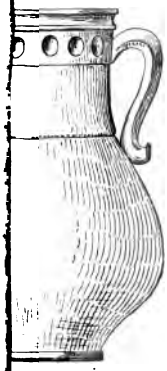

Fig. 10.

Fig. 4

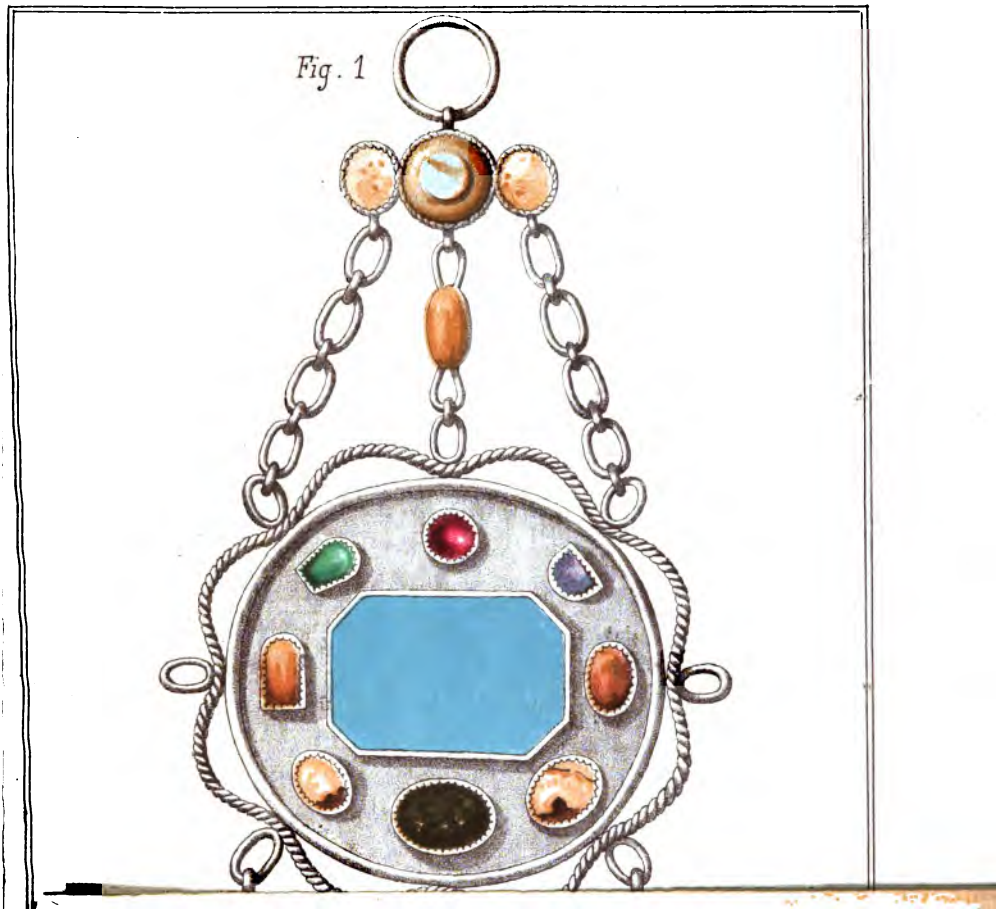

Lith. Simonau et Toovey.

Ch. Troost del.

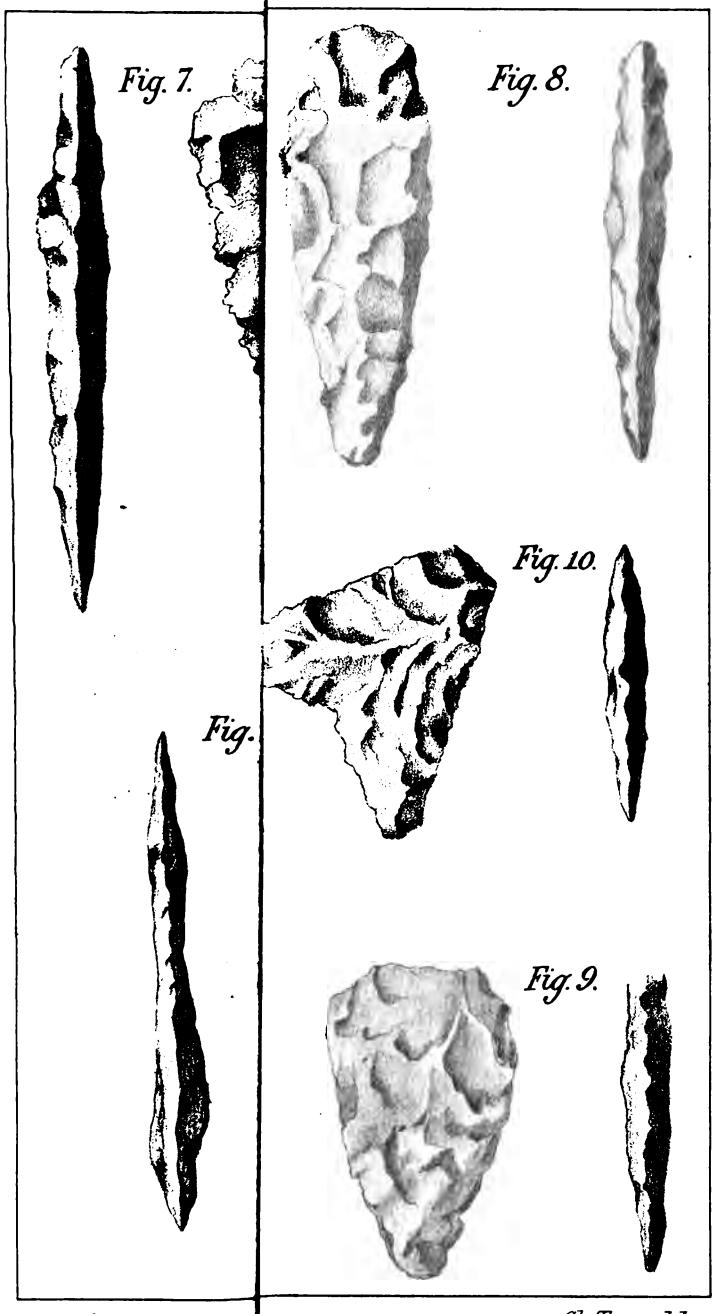

Lith. Simonau et Toovey

Ch. Troost del.

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS.

RÉSUMÉ DES PROCÈS-VERBAUX.

SÉANCES

des 6, 8, 14, 15, 22 et 29 novembre; des 4, 6, 13, 17, 20 et 27 décembre 1873.

PEINTURE ET SCULPTURE.

Églises de St-Job et d'Alsemberg. Tableaux.

La restauration des deux tableaux de Crayer appartenant aux églises de Saint-Job-Carloo et d'Alsemberg est terminée. Les délégués qui ont examiné ces deux œuvres sont d'avis que M. Primen a exécuté d'une manière convenable le travail qui lui a été confié.

Église de Neeroeteren. Sculptures.

— M. le sculpteur Courroit a soumis un nouveau projet relatif à la restauration de la croix triomphale et des statues appartenant à l'église de Neeroeteren (Limbourg). Ce projet, dans lequel l'auteur a tenu compte des conseils du Collége, a été approuvé. Quant à la proposition de polychromer ces sculptures, il serait prudent de réserver ce travail, à moins de le confier, ainsi que cela se pratiquait au moyen âge, non pas à un enlumineur ordinaire, mais à un peintre d'un talent éprouvé.

Cathédrale de Namur. Monument funéraire.

— Le monument funéraire de Monseigneur Pisani, qui se trouvait autrefois dans le chœur de la cathédrale de Namur, a été transféré dans une chapelle du transept. Ce déplacement, dont la nécessité est incontestée, car le monument gênait les cérémonies du culte, a été effectué sans l'autorisation du gouvernement. En raison de l'utilité du travail, qui a coûté fr. 2,736-14, le Collége pense qu'on peut accorder à la fabrique le subside qu'elle sollicite; mais il y a lieu de blâmer l'irrégularité de la marche suivie, et il importe que d'autres administrations fabriciennes ne puissent pas se prévaloir de ce précédent pour exécuter des travaux analogues, qui, la plupart du temps, ne seraient pas justifiés par les mêmes considérations.

Église de Léau. Peintures murales.

— Des délégués se sont rendus à Léau, le 13 novembre, pour examiner, à la demande du conseil de fabrique de l'église Saint-Léonard, des peintures murales qui viennent d'être découvertes sous le badigeon de cette église. La plus importante de ces peintures consiste en un *Jugement dernier,* figuré sur le mur du transept. Cette composition, qui renferme un grand nombre de personnages de grandeur naturelle ou à peu près, paraît dater du xve siècle. Elle est d'une exécution très-sommaire, très-incorrecte et présente un grand nombre d'écaillures et de lacunes; mais il serait aisé de la rétablir dans ses moindres détails, et, d'autre part, la date même de cette peinture murale suffit à la rendre précieuse. C'est, en effet, le seul *Jugement dernier* du xve siècle qui existe dans tout le pays, du moins avec ces proportions monumentales. A ce titre, les délégués sont d'avis de le conserver et de le restaurer. Il a été dit que M. Helbig s'était offert pour ce travail. La Commission

pense que cet honorable artiste offre toutes chances de le réussir. Il conviendrait toutefois qu'il s'assurât d'abord si la peinture adhère suffisamment à l'enduit et n'est pas devenue friable, comme cela s'est produit dans un grand nombre de cas analogues, ce qui rendrait une restauration sérieuse impraticable. Il y aurait lieu aussi de réclamer d'abord un calque exact de la peinture dans son état actuel, ainsi qu'un devis estimatif de la dépense à faire pour la restaurer.

D'autres peintures murales ont été découvertes dans plusieurs chapelles. Dans une de ces fresques, on voit la Vierge à genoux devant l'Enfant; la scène, qui se continue, paraît contenir un grand nombre de figures et représente, sans doute, une *Adoration des Mages*. Toutes les voûtes portent des traces de polychromie. Il est à désirer qu'on poursuive le débadigeonnage de l'église, pour voir si toutes ses peintures murales se relient dans un ensemble qu'on puisse conserver, ou qu'on puisse prendre ultérieurement pour modèle quand il s'agira de donner à l'église le complément d'une décoration peinte.

Les délégués ont signalé à cette occasion un acte de véritable vandalisme qu'ils ont constaté dans l'église des Dominicains de Saint-Trond. On a journellement à déplorer le mauvais goût des statues polychromées de fabrication moderne qu'on introduit dans nos églises, mauvais goût expliqué suffisamment par ce fait que l'auteur de ces polychromies est toujours un enlumineur vulgaire et jamais un peintre de profession. Tant que les enluminures modernes ne s'appliquent qu'à des figures modernes sans valeur, elles sont moins regrettables. Dans l'église des Dominicains de Saint-Trond, on a malheureusement imaginé d'en couvrir

une Vierge du xve siècle d'un style assez remarquable, et que ces grossiers bariolages travestissent complètement. Si cet exemple trouvait beaucoup d'imitateurs, les plus belles sculptures qui nous restent du moyen âge ne tarderaient pas à perdre tout leur prix.

Ameublements des églises.

— Le Collége a appelé l'attention du Département de l'intérieur sur une question qui intéresse les ameublements des édifices religieux. Les projets de ce genre sont presque toujours mis en adjudication publique et souvent entrepris dans leur ensemble par des statuaires plus que médiocres ou même par de simples artisans. La Commission est d'avis qu'il y aurait plus d'un avantage à diviser les travaux de l'espèce en deux catégories : l'une, comprenant le gros œuvre, pourrait être mise en adjudication publique; l'autre, relative seulement aux travaux de sculpture, serait exécutée, d'après des conventions spéciales, par des artistes dont le gouvernement se réserverait le choix lorsqu'il interviendrait par ses subsides dans l'exécution du travail. Ce serait là un moyen pratique de favoriser les jeunes artistes, et qui permettrait en même temps, de donner aux ameublements d'églises un caractère d'art qui leur fait trop souvent défaut à cause même du système vicieux suivi dans leur exécution.

Conservatoire royal de Bruxelles. Décoration des façades.

— Des délégués ont examiné, à la demande de M. le Ministre de l'intérieur, les modèles relatifs à la décoration sculpturale des façades du nouveau Conservatoire royal de musique de Bruxelles. Tout en étant d'avis, en principe, que le programme général de cette décoration est bien conçu et qu'il y a lieu d'approuver le choix des sujets indiqués aux statuaires, les délégués ont dû demander, quant à l'exécution des morceaux exposés, diverses modifications et correc-

tions. Il importera que les artistes, lors de l'exécution, ne perdent pas de vue les nécessités de la décoration monumentale, l'obligation de modifier et même d'altérer certaines proportions en raison de la perspective, de sacrifier le détail, d'exagérer les masses, d'insister sur les accents décisifs, pour que les compositions, à distance, restent claires et gardent tout leur effet.

CONSTRUCTIONS CIVILES.

Château des comtes de Flandre, à Gand.

M. le Ministre de l'intérieur a communiqué pour avis une délibération du Conseil communal de Gand tendant à acquérir et au besoin à exproprier, pour cause d'utilité publique, la porte monumentale, avec les tours adjacentes, de l'ancien château des comtes de Flandre en cette ville. La Commission, se référant à ses avis antérieurs et notamment à son rapport du 9 juillet 1870 (9e année, p. 400), a appuyé la proposition précitée, qui est de nature à assurer la conservation d'un de nos monuments civils les plus intéressants au double point de vue de l'histoire et de l'art.

Édifice destiné aux expositions triennales, etc., à Bruxelles.

— Les plans qui ont pour objet la construction à Bruxelles d'un édifice destiné aux expositions triennales des beaux-arts, aux fêtes et autres solennités publiques, ont été approuvés. Le Collége ne peut que donner des éloges à cette conception, remarquable à tous les titres. Sous le rapport des besoins à satisfaire, le projet répond parfaitement à toutes les conditions, et, au point de vue du style, on peut le considérer comme un type de sobriété, d'élégance et de vraie grandeur. Il serait difficile d'obtenir une œuvre plus complète, plus logiquement ordonnancée dans toutes ses parties et portant

mieux, par le goût élevé qui y règne, le caractère de sa destination.

La sculpture, presque toujours sacrifiée dans nos expositions, trouvera dans la salle centrale un emplacement exceptionnellement favorable. L'étendue de ce local, ainsi que le fait très-justement observer le rapport de l'Académie, permettra d'isoler les statues et les groupes, en les disposant d'une manière pittoresque et en laissant une rampe de 164 mètres pour le placement des bas-reliefs et des cartons.

La Commission ne voit pas d'inconvénient à ce que les marches figurées à l'entrée principale du palais projeté empiètent légèrement sur la voie publique. On pourrait, sans doute, reculer la construction, mais cet empiètement, que présentent fréquemment les monuments publics, n'a lieu ici que sur un parcours très-restreint et ne sera jamais un obstacle sérieux à la circulation. Il a été parlé de la nécessité d'établir à la façade un porche pour abriter les voitures. Il y a plus d'inconvénients que d'avantages à placer une annexe de ce genre à l'entrée principale, où la foule afflue et où la présence des voitures deviendrait à la fois pour la circulation un obstacle et un danger. Mais rien n'empêche de ménager une entrée avec porche à l'un des pavillons latéraux, et à ce propos on doit remarquer que le projet comporte encore sur la place du Musée une troisième entrée, réservée aux autorités supérieures.

On a demandé encore s'il n'y aurait pas lieu d'ornementer les parties latérales de la façade. La Commission n'en voit pas la nécessité. En exécution, l'édifice s'étoffera en quelque sorte de lui-même, et prendra tout l'effet nécessaire par les simples oppositions de ses nus et de ses saillies,

ainsi que cela se voit dans tous les monuments remarquables des grandes époques de l'art, qui tirent toute leur beauté de leur construction même et ne l'empruntent jamais aux placages d'une ornementation parasite. Si toutefois l'auteur jugeait plus tard qu'il convînt d'orner davantage les parties précitées, il lui serait aisé d'y ménager des niches avec statues ou de grands bas-reliefs, et il pourrait dès à présent prendre ses dispositions en conséquence.

Hospice-hôpital de Duffel.

— Le Collége a approuvé le plan de certaines modifications à apporter aux bâtiments de l'hospice-hôpital de Duffel (Anvers).

Dépôt des archives de l'État, à Bruxelles.

— Les plans relatifs à la construction d'un local destiné au dépôt des archives de l'État ont été soumis à la Commission. Le bâtiment projeté serait érigé entre les rues Terarcken, de Villa-Hermosa et de Notre-Dame, et disposé de manière à respecter l'ancien hôtel de Ravenstein. Le Collége ne peut qu'applaudir à l'idée de conserver cet hôtel, qui constitue un souvenir historique d'un grand intérêt pour la ville de Bruxelles; mais il ne peut s'empêcher de faire remarquer que ce but ne sera pas complètement atteint, puisque le pignon pittoresque qu'on aperçoit de la place des Palais sera entièrement masqué par la nouvelle construction.

En principe, l'emplacement choisi, étant rapproché à la fois des hôtels ministériels et de la Bibliothèque royale, est, dès lors, convenable pour l'établissement du dépôt des archives. Il y aura lieu cependant de s'assurer tout d'abord si l'érection de l'édifice à cet endroit n'est pas de nature à contrarier dans l'avenir les combinaisons par lesquelles la ville de Bruxelles pourrait chercher à ouvrir des communi-

cations directes entre la place Royale et la Montagne de la Cour vers l'église des SS. Michel et Gudule.

En ce qui concerne les plans soumis, ils ont donné lieu à des observations sérieuses. Le bâtiment tel qu'il est projeté aurait une élévation exagérée, il manquerait de dégagements suffisants et ne réserverait pas, après le classement des archives existantes, un nombre de rayons assez étendus pour les éventualités de l'avenir. Pour éviter les inconvénients multiples qui résulteraient de cet état de choses, on devrait pouvoir disposer d'une étendue de terrain plus considérable. Il serait désirable, à cet effet, qu'on pût supprimer la rue Ravenstein, de manière à étendre les constructions des deux côtés de cette rue, qui donnerait accès au local vers la Montagne de la Cour. On aurait ainsi la faculté de donner moins d'élévation à la construction et de supprimer la partie du bâtiment qui cache l'hôtel de Ravenstein vers la place des Palais. Cette disposition permettrait, en outre, d'élever le bâtiment tout entier sur le plateau, au lieu de le descendre jusqu'au niveau de la rue Terarcken, et le percement de nouvelles voies de communication vers Sainte-Gudule ne serait plus dès lors impossible. Enfin, l'on pourrait, en adoptant ce parti, entourer l'édifice de voies larges et faciles. La Commission a fait au sujet de cette affaire une dernière observation : le local projeté, étant destiné à recevoir des dépôts précieux, devrait être mis autant que possible à l'abri de la malveillance et des accidents. On devrait donc le disposer de manière à ne pas l'éclairer par des fenêtres sur la rue, ou bien ériger les façades en arrière de l'alignement et les séparer de la voie publique par un mur ou une grille.

ÉDIFICES RELIGIEUX.

PRESBYTÈRES.

Des avis favorables ont été donnés sur les travaux de réparation et d'appropriation à exécuter aux presbytères de Smeerhebbe-Vloerseghem (Flandre orientale), Esquelmes (Hainaut), Corthys (Limbourg), L'Église (Luxembourg), ainsi que sur les plans de presbytères à construire à Pont-Brûlé, sous Grimberghen (Brabant), et à Surlemez, commune de Couthuin (Liége). Appropriation et construction de divers presbytères.

ÉGLISES. — CONSTRUCTIONS NOUVELLES.

Ont été approuvés :

1° Les plans relatifs à la construction d'une église à Voroux-Goreux (Liége) : architecte, M. Demany; Église de Voroux-Goreux.

2° Le projet d'une sacristie à construire à l'église de Tremeloo (Brabant); Église de Tremeloo.

3° Le plan d'une tribune à ériger contre le chœur de l'église de Remersdael (Liége); Église de Remersdael.

4° Les devis estimatifs de travaux supplémentaires nécessités par l'agrandissement des églises de Lootenhulle (Flandre orientale) et de Ruysselede (Flandre occidentale). Ce dernier édifice est orné d'intéressantes boiseries du XVIIIe siècle avec têtes d'anges et autres ornements sculptés. L'architecte, M. Croquison, propose de continuer ce lambris dans les deux travées nouvelles ajoutées à l'église, et de nettoyer et réparer soigneusement toute la partie ancienne. En appuyant cette proposition, le Collége a recommandé d'apporter la plus sérieuse attention au choix de l'artiste qui Églises de Lootenhulle et de Ruysselede.

sera chargé des boiseries nouvelles, si l'on veut qu'elles ne déparent pas le travail ancien ;

Ameublement de diverses églises.

5° Les dessins d'objets d'ameublement à placer dans les églises de Gooreind (commune de Wuestwezel (Anvers), La Cuisine (Luxembourg), Naomé et Lomzée (Namur).

TRAVAUX DE RESTAURATION.

La Commission a émis des avis favorables :

Églises de Bonlez, Vellereille-le-Sec, Caulille et Wancenne

1° Sur le devis des travaux de restauration à exécuter aux églises de Bonlez (Brabant), Vellereille-le-Sec (Hainaut), Caulille (Limbourg), Wancenne (Namur) ;

Église de Bottelaere.

2° Sur les plans dressés par M. l'architecte Bureau pour l'achèvement de la tour de l'église de Bottelaere (Flandre orientale) ;

Église de la Glanerie.

3° Sur le projet d'achèvement de la tour de l'église de la Glanerie, sous Rumes (Hainaut) : architecte, M. Bruyenne;

Église de Damme.

4° Sur le devis estimatif modifié des travaux urgents de restauration à exécuter à la tour de l'église de Damme (Flandre occidentale) : architecte, M. Buyck ;

Église de St-Bavon, à Gand.

5° Sur le plan et le devis des travaux à exécuter à la tour de l'église de Saint-Bavon, à Gand : architecte, M. De Curte ;

Chapelle des Comtes de Flandre, à Courtrai.

6° Sur la disposition de l'ensemble du pavement qu'on propose d'établir dans la chapelle des Comtes de Flandre à Courtrai. Il conviendra toutefois, avant d'admettre définitivement les carreaux proposés, de faire un essai sur place, afin de juger si la coloration du pavement nouveau ne nuira pas à l'effet des peintures murales.

Église de Saint-Martin, à Courtrai.

— L'administration communale de Courtrai demande que la tour de l'église de Saint-Martin soit déclarée monument

du pays. A l'occasion de requêtes analogues parvenues au Département de la justice, la Commission a proposé à l'administration supérieure de diviser les monuments en diverses catégories, selon leur importance relative au double point de vue de l'art et de l'histoire. Après examen de la requête de l'autorité locale de Courtrai, le Collége a émis l'avis que la tour de Saint-Martin offre un intérêt assez grand pour être classée parmi les monuments de deuxième ordre.

Églises de N.-D. du Lac, à Tirlemont, et de St-Martin, à Assche.

— Des demandes analogues ont été présentées en faveur des églises de Notre-Dame du Lac, à Tirlemont, et de Saint-Martin, à Assche. La Commission a proposé de classer l'église de Notre-Dame du Lac au nombre des monuments du deuxième ordre et l'église d'Assche parmi les monuments du troisième rang, en supposant adoptée la classification proposée pour les édifices religieux de la ville de Liége (*Bulletin*, 11e année, p. 480).

Le Secrétaire Général,

J. Rousseau.

Vu en conformité de l'article 25 du règlement.

Le Président,

Wellens.

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de janvier et de février 1873. . 5
Architectonographie de l'église de Notre-Dame de la Chapelle à Bruxelles, par l'abbé De Bruyn. 28
Le vestibule du Musée d'Anvers, — peintures monumentales exécutées par M. De Keyser, — par M. Jean Rousseau. . 62
Des armoiries portées par les comtes de Flandre. — Un mot de réponse à M. De Busscher, par Ch. Piot 99
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mars et d'avril 1873 . . 115
Les tumulus de la Belgique, par M. H. Schuermans . . . 135
Un poids byzantin trouvé à Maestricht, par M. Jos. Habets . 160
Notices bibliographiques, par M. H. Schuermans . . . 170
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de mai et de juin 1873 . . 187
Commission directrice du Musée d'armures et d'antiquités. — Collection sigillographique, — par M. Donny 203
La trouvaille d'Eygenbilsen (3e article), par M. H. Schuermans. 212
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de juillet et d'août 1873 . . 239
Essai de solution philologique d'une question d'archéologie généralement réputée insoluble, par M. J.-H. Bormans. . 261

Pages.

Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des mois de septembre et d'octobre 1873 . . . 385
La sculpture flamande du XIe au XIXe siècle. — Rapport adressé à la Commission royale des monuments, par M. J. Rousseau. 396
Collections belges d'antiquités. — Collections de Renesse, — par M. H. Schuermans. 428
Commission royale des monuments. — Résumé des procès-verbaux des séances des mois de novembre et de décembre 1873. 475

PLANCHES.

Pages.

Architectonographie de l'église de N.-D. de la Chapelle, pl. I. 36
» » » pl. II. 41
» » » pl. III. 50
» » » pl. IV. 56
Ancien refuge de l'abbaye de Herckenrode, à Hasselt . . 195.
Objets trouvés à Eygenbilsen 230
Aclis et cateia, pl. I-II. — Aclis, pl. III-IV 384
Collections belges d'antiquités. — Collections de Renesse, — pl. I à VII 475

JAN 23 1970